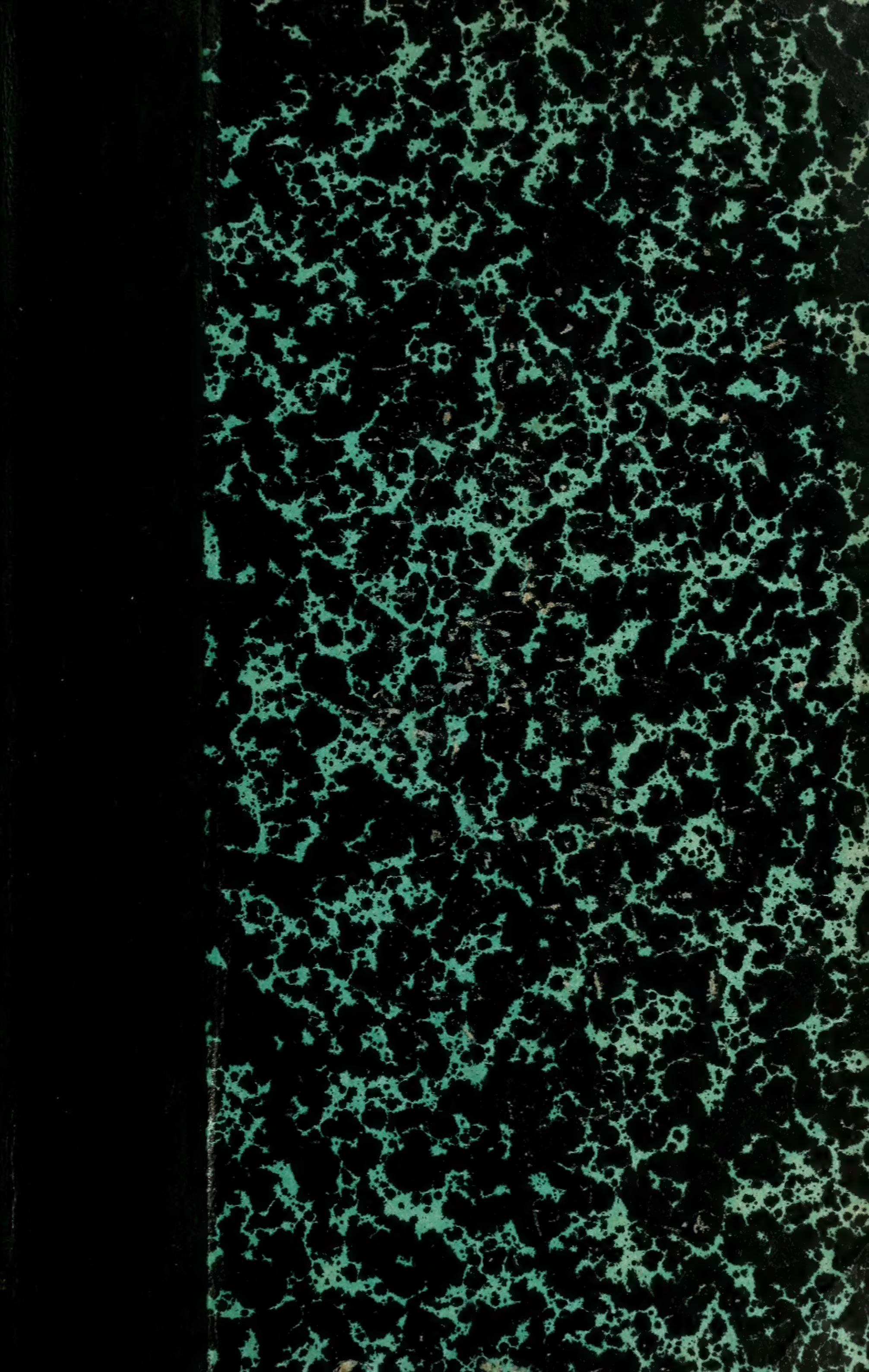






HISTOIRE

DES

DEUX RESTAURATIONS

TOME DEUXIEME

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7



Philippoteaux del. Imp. Ch. Chardon aîné Paris. Lalaisse sc.

RETOUR DE L'ILE D'ELBE.

HISTOIRE

DES

DEUX RESTAURATIONS

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

DE JANVIER 1813 A OCTOBRE 1830

PAR

ACH. DE VAULABELLE

NOUVELLE ÉDITION

ILLUSTRÉE DE VIGNETTES SUR ACIER

GRAVÉES PAR LES PREMIERS ARTISTES

d'après les dessins de

PHILIPPOTEAUX

TOME DEUXIÈME



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1874

HISTOIRE

DES DEUX

RESTAURATIONS

JUSQU'A

L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

CHAPITRE PREMIER.

Napoléon à Fontainebleau, le 31 mars : arrivée de Marmont. L'Empereur passe la revue du corps de ce maréchal, le 1er avril; incident; rapport du colonel Fabvier sur l'entrée des Alliés dans Paris. Retour de Napoléon à Fontainebleau; concentration de l'armée impériale entre cette ville et Paris. — Alexandre et le duc de Vicence; retour de ce dernier auprès de Napoléon. — Allocution de l'Empereur à sa garde; ordre du jour pour la marche de l'armée sur Paris; résistance des maréchaux. — Napoléon abdique en faveur de sa femme et de son fils; départ de ses plénipotentiaires pour Paris; leur arrivée à Essonne. — Marmont; sa conduite depuis le 31 mars; son traité avec le prince de Schwartzenberg; il accompagne les plénipotentiaires à Petit-Bourg; le traité est rompu. — Paris, le 4 avril. — L'hôtel de Talleyrand, le soir du 4. — Arrivée des plénipotentiaires; conférences entre Alexandre, Macdonald, Ney, Caulaincourt et le général Dessolles. — Rejet de la régence, à la suite de la défection du 6e corps (corps de Marmont). — Scène de nuit. — Récit de la défection du 6e corps : départ d'Essonne; arrivée du 6e corps à Versailles; il se soulève et se met en marche pour Rambouillet : Marmont accourt; il apaise la révolte. — Retour du duc de Raguse à l'hôtel Talleyrand. Les plénipotentiaires reviennent à Fontainebleau. — Napoléon veut continuer la guerre; il abdique sans réserve. — Traité du 11 avril; l'Empereur refuse de le signer et tente de se suicider; il ratifie. — Séjour de Napoléon à Fontainebleau du 13 au 20 avril; son isolement;

son abandon. — Adieux de l'Empereur à sa garde; son départ; son voyage à travers la France; dangers qu'il court en Provence; il s'embarque pour l'île d'Elbe.

Napoléon à Fontainebleau, le 31 mars. Arrivée de Marmont; revue du corps de ce maréchal par l'Empereur, le 1er avril. Incident.

Lorsque, le 31 mars au matin, Napoléon quitta la maison de poste de Fromenteau, après avoir connu par le duc de Vicence la capitulation définitive de Paris, il revint à Fontainebleau et s'installa, non dans les grands appartements, mais dans une espèce de logement militaire situé au premier étage, le long de la galerie de François Ier. A ce moment, les corps de Marmont et de Mortier achevaient leur mouvement de retraite, et venaient se ranger derrière la petite rivière d'Essonne; tous les détachements sortis de Paris avec les deux maréchaux se ralliaient également en arrière de cette ligne. Marmont avait quitté Paris, de sa personne, à six heures du matin, une heure avant l'instant fixé pour la remise des barrières de Paris aux Alliés. Arrivé à son corps, ce maréchal établit son quartier général au village d'Essonne, tandis que le duc de Trévise portait le sien à deux lieues, sur la gauche, à Mennecy; et, après avoir visité ses différents postes, ordonné les dispositions nécessaires pour la sûreté de sa nouvelle position, le duc de Raguse partit pour Fontainebleau, afin d'y rendre compte à l'Empereur de ses mouvements et de ses actes, depuis dix jours, et de prendre ses ordres. Napoléon lui fit l'accueil le plus cordial, le retint à souper, et entendit avec l'intérêt le plus marqué la narration des événements des deux derniers jours : Marmont entra dans les plus grands détails sur la bataille qu'il avait soutenue la veille, fit valoir le courage déployé par ses officiers et ses soldats, cita un

assez grand nombre de noms, entre autres celui du colonel Fabvier, dont il fit connaître la mission à l'Empereur, qui, lorsque le duc de Raguse eut terminé son récit, se montra prodigue d'éloges. La position d'Essonne, à l'avant-garde, devenait le poste le plus important de l'armée; Napoléon, en preuve de satisfaction et de confiance, dit au maréchal qu'il lui en laissait le commandement, et lui annonça que, le lendemain, il irait le voir et inspecter avec lui toute cette ligne. « Préparez vos listes de récompenses, ajouta-t-il, ce sera une occasion pour les distribuer. »

Le 1er avril, à six heures du matin, l'Empereur vint en effet à Essonne et visita toute la ligne avec le duc de Raguse. Toutes les promotions, toutes les décorations sollicitées par le maréchal en faveur des officiers et des soldats de son corps, furent immédiatement accordées; les colonels Fabvier et Denys, signataires de la capitulation, recevaient, entre autres, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Un incident que nous devons raconter signala la fin de cette inspection.

Lorsque, l'avant-veille 30 mars, à cinq heures du soir, Marmont avait fait cesser le feu en annonçant la signature de l'armistice aux officiers généraux sous ses ordres, l'un d'eux, le général de division Chastel, qui, bien que blessé, était venu le matin, lui offrir ses services, s'indigna; Marmont lui avait confié plusieurs détachements isolés de toutes armes dont cet officier général avait immédiatement formé une colonne de partisans. Dans ce moment, le 30e régiment de dragons venait d'écraser trois bataillons russes, formés en carré dans les vignes d'une des buttes Chaumont. Cette

charge, conduite par le colonel Ordener, avait eu lieu malgré le général Bordesoulle, qui criait au colonel d'arrêter, lui disant qu'il y avait capitulation signée, et que les coups qu'il portait étaient du sang inutilement répandu. « Vous feriez mieux de me donner votre réserve de cuirassiers, criait à son tour Ordener pendant qu'avec ses dragons il continuait à charger et à tuer; en quelques instants j'aurais balayé tout le plateau! » Le 30e reprenait sa position, lorsque parut le duc de Raguse, et c'était sur le front de ce brave régiment que se trouvait alors Chastel. « Un armistice! disait Chastel; c'est à n'y rien comprendre! ce n'est pas assez de laisser l'artillerie manquer de munitions ou de lui en donner dont elle ne peut se servir, on nous ordonne de nous retirer quand nous pouvons encore nous battre! C'est probablement ici comme sur tous les autres champs de bataille; il y a trahison partout! — Oui! oui! nous sommes trahis! répétaient les dragons en brandissant, avec une énergie furieuse, leurs longs sabres tout teints de sang russe; nous voulons encore nous battre! nous ne nous retirerons pas! »

Acteurs dans de simples scènes de détails, témoins de faits isolés, ne voyant rien au delà de ce qui se passait sur le terrain où ils luttaient, les officiers et les soldats de ces bandes héroïques ne pouvaient comprendre comment, se battant comme ils se battaient, tuant comme ils tuaient, repoussant et écrasant tous les détachements qui leur étaient opposés, chaque engagement général, depuis plusieurs mois, se terminait cependant par un échec ou par une retraite. La trahison seule expliquait pour eux l'impuissance inaccoutumée de leurs coups. Marmont n'essaya pas de

lutter contre l'exaspération des détachements alors réunis autour de lui. Il s'éloigna en disant au général Chastel que, dès que les troupes auraient rejoint l'Empereur, il le ferait traduire devant un conseil de guerre.

Quand, le surlendemain, dans sa visite des lignes du duc de Raguse, Napoléon arriva devant la petite division du général Chastel, Marmont dénonça la conduite de ce dernier et demanda sa mise en jugement. Chastel, loin de se rétracter, renouvela ses accusations : il y avait trahison évidente, disait-il, depuis la bataille de Dresde. L'Empereur s'entremit ; il s'efforça de calmer Chastel, et fit amicalement observer au maréchal qu'il fallait beaucoup pardonner à la généreuse irritation des troupes, ajoutant que ce n'était pas, d'ailleurs, le moment de se montrer sévère et de punir. Marmont céda. Au même instant, le colonel Fabvier, dont Napoléon attendait impatiemment la venue, et qu'il avait fait demander plusieurs fois, se présenta devant lui.

Rapport du colonel Fabvier sur l'entrée des Alliés dans Paris. Rentrée de Napoléon à Fontainebleau.

En entrant, la veille au soir, à la suite de l'empereur de Russie, dans l'hôtel de M. de Talleyrand, le colonel y avait rencontré un des amis particuliers de Marmont, M. de Bourrienne, qui se trouvait là, en qualité de capitaine d'une compagnie de la garde nationale de Paris, destinée à former, avec une compagnie de grenadiers russes, la garde d'honneur d'Alexandre. Après quelques mots rapidement échangés avec cet ancien chef du cabinet particulier de Napoléon, Fabvier s'était mis à la recherche du prince Wolkonski ; la confusion qui régnait dans ce premier moment rendit longtemps ses démarches sans résultat ;

enfin il put découvrir le prince russe, et, après de nouveaux retards, obtenir les ordres dont il avait besoin pour franchir les lignes alliées. Il était près de minuit lorsqu'il vint retrouver son cheval et son soldat d'ordonnance dans la cour de M. de Talleyrand. M. de Bourrienne, l'apercevant une seconde fois, accourt et lui annonce qu'Alexandre vient de signer une *proclamation* où il déclarait, au nom du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche, comme au sien: *que désormais ils ne traiteraient plus avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille.* On imprimait cette proclamation, ajoutait-il; il l'avait lue, et on allait l'afficher dans tout Paris. A ce moment, l'escorte qui devait conduire le colonel arrivait; il s'éloigna avec elle, et, à la suite de longs détours auxquels on l'obligea, et qui prirent la plus grande partie de la nuit, Fabvier avait enfin pu atteindre les positions occupées par nos troupes. L'Empereur, après l'avoir complimenté sur sa conduite dans la journée de l'avant-veille, lui demanda les renseignements qu'il avait pu recueillir. Fabvier lui fit connaître ce qu'il avait vu et ce qu'il avait appris sur la force et la composition des troupes alliées. « Cela concorde parfaitement avec ce que je sais déjà, » lui dit Napoléon, qui ajouta aussitôt: « Quelle était l'attitude de la population pendant le défilé? » Le colonel répondit avec franchise qu'il avait entendu des acclamations injurieuses. L'Empereur insista pour en connaître les termes. Fabvier obéit: « Les Parisiens sont malheureux, répondit Napoléon, ils deviennent injustes. » Le colonel parla ensuite des cris de *Vive le Roi!* poussés en tête du cortége, et des royalistes *à cocardes blanches* qu'il y avait vus. « Des

cocardes blanches! s'écria l'Empereur étonné. En êtes-vous bien sûr? Vous vous êtes trompé. Ce sont quelques émigrés rentrés avec les Alliés, quelques hommes comme Saint-Priest et Langeron. — Non, Sire, elles étaient aux chapeaux de Français qui habitent Paris. — C'est impossible. Je ne peux vous croire. — Mais, Sire, j'ai l'honneur d'affirmer à Votre Majesté que j'ai même reconnu quelques-uns de ceux qui les portaient. — Si cela est, vous pouvez bien me les nommer, ajouta l'Empereur avec un air de doute. — Je sabrerais ces individus si je me trouvais en face d'eux, Sire; mais je ne peux dire leurs noms à Votre Majesté. — Bah! quelques anciens émigrés du faubourg Saint-Germain. Eh bien, si vous dites vrai, il en est un qui devait bien certainement s'y trouver: c'est cette pauvre tête de Sosthènes de la Rochefoucauld. Au reste, tout cela n'est rien. » Le colonel ne répondit pas, bien que M. Sosthènes fût précisément un des cavaliers royalistes qu'il avait reconnus; il raconta ensuite ce que lui avait dit M. de Bourrienne de la *déclaration* des souverains alliés. L'Empereur parut encore douter de ce fait. « Votre Majesté en recevra probablement une copie aujourd'hui même, répliqua le colonel, car j'ai l'honneur de lui répéter que M. de Bourrienne m'a positivement affirmé avoir vu et lu la pièce imprimée. » Napoléon ne répondit que ces mots: « Ce pauvre Bourrienne, cela a dû lui faire bien du mal. » Son calme, pendant toute cette conversation, ne l'avait pas abandonné un seul instant; il donna quelques ordres pour des travaux à faire aux avant-postes, et reprit le chemin de Fontainebleau.

Concentration de l'armée impériale entre Fontainebleau et Paris.

Dans le cours de cette journée, les troupes qui accouraient des plaines de la Champagne à la suite de Napoléon achevèrent d'arriver, et vinrent prendre position, à leur tour, entre Fontainebleau et la ligne de l'Essonne. Marmont et Mortier n'étaient pas également les seuls maréchaux qui eussent alors rejoint le quartier général impérial : Moncey, Lefebvre, Ney, Macdonald, Oudinot, Berthier, s'y étaient successivement rendus. Un seul ministre, le duc de Bassano, se trouvait à Fontainebleau; le duc de Vicence remplissait une mission près des souverains alliés; tous les autres chefs d'administration, partis avec l'Impératrice ou le roi Joseph, étaient à Blois.

Le 1er avril, Napoléon, campé à Fontainebleau, avec son avant-garde postée à une journée de marche de Paris, avait donc 50,000 hommes, au moins, c'est-à-dire toute une armée réunie sous sa main. En se jetant dans la capitale, le soir du 30 mars, soit seul, ainsi qu'il le voulait, soit même à la tête d'un certain nombre de soldats, l'Empereur aurait fait un acte de témérité; car, maîtres de toutes les collines au nord de Paris, ayant tous leurs fronts défendus par d'immenses lignes d'artillerie, les Alliés, du haut de ces rampes, auraient opposé une résistance que Napoléon n'aurait pu vaincre qu'au prix d'immenses sacrifices. Mais la position de l'ennemi, depuis le 31, était changée : les souverains avaient commis l'inconcevable faute de quitter cette ligne de hauteurs si difficilement abordables, pour descendre dans Paris et pour éparpiller leurs soldats sur les quais, les promenades, les boulevards extérieurs, et sur les différents chemins qui conduisent à Fontainebleau. Dans ces

conditions, un effort de nos troupes, prompt, furieux, et secondé par le soulèvement de quelques quartiers du centre et des faubourgs, empêcherait évidemment la jonction de ces tronçons épars, isolerait les principaux chefs et jetterait dans chaque colonne, ainsi séparée, une épouvante et une démoralisation assez fortes pour paralyser toute résistance sérieuse. Ce coup d'audace, le général Bonaparte l'aurait tenté sur-le-champ; l'empereur Napoléon, durant quatre jours qui furent quatre siècles pour sa cause, hésita et attendit. Il essayait de négocier.

Alexandre et le duc de Vicence; retour de ce dernier auprès de Napoléon.

Le duc de Vicence, comme on l'a vu, s'était rendu le matin du 31 au château de Bondy, alors quartier général des souverains alliés. Le duc avait longtemps résidé à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur de Napoléon : ce séjour ne l'avait seulement pas mis en relation officielle avec Alexandre; des rapports plus intimes, fondés sur le caractère et sur les qualités personnelles du duc, s'étaient établis. Ces rapports, l'absence avait pu les rompre; ils n'étaient pas oubliés. L'accueil du Tzar fut empressé, cordial. Mais, aux premiers mots que voulut prononcer Caulaincourt sur la situation politique, Alexandre l'arrêta, et lui dit qu'absorbé par les soins de son entrée dans la capitale française il était forcé de remettre au lendemain toute discussion sérieuse. « *Il est bien tard!* » s'écria Alexandre, lorsqu'ils se revirent le 1er avril. — Ce mot n'impliquait pas un parti pris irrévocable. Le duc de Vicence, encouragé, développa toutes les ressources, toutes les chances qui restaient à Napoléon; sa chaleur, ses instances, entraînèrent Alexandre; le 2, au soir, quand le Sénat avait déjà rendu son

décret de déchéance, le duc fut congédié avec ces paroles : « Que Napoléon abdique, et l'on s'entendra peut-être pour la régence. »

Ce fut dans la nuit du 2 au 3 que le duc de Vicence vint rendre compte à l'Empereur de sa mission. Il lui conseilla de céder : les moments pressaient, disait-il; le rappel des Bourbons n'avait pas encore été officiellement proclamé, mais leur nom se prononçait partout; des adresses nombreuses sollicitaient leur retour; la cocarde blanche était publiquement arborée. Napoléon entendait ces conseils, ces détails, sans répondre; quelles que fussent les instances de son ministre, il gardait le silence; enfin, le jour venu, il sortit pour inspecter divers cantonnements. Plusieurs régiments de la garde, quand il rentra, étaient en bataille dans la grande cour du château. Sa vue excita les transports des officiers et des soldats. Le cercle, sur son ordre, fut immédiatement formé, et, poussant son cheval au centre, il dit d'une voix forte :

Allocution de l'Empereur à sa garde ; ordre du jour pour la marche de l'armée sur Paris.

« Soldats! l'ennemi nous a dérobé trois marches et s'est rendu maître de Paris. Il faut l'en chasser! D'indignes Français, des émigrés auxquels nous avons pardonné, ont arboré la cocarde blanche et se sont joints aux ennemis. Les lâches! ils recevront le prix de ce nouvel attentat! Jurons de vaincre ou de mourir! Jurons de faire respecter cette cocarde tricolore qui, depuis vingt ans, nous trouve sur le chemin de la gloire et de l'honneur! »

Les cris *Nous le jurons! Vive l'Empereur! Paris! Paris!* sortirent aussitôt de toutes les bouches. Napoléon était déjà rentré dans son cabinet, que les acclamations duraient encore. Il avait rencontré cet en-

thousiasme parmi tous les détachements visités le matin; il le retrouva dans les différents corps qu'il inspecta dans le reste de la journée : cet admirable dévouement mit un terme à ses hésitations. Le 4 au matin, un ordre du jour apprit aux troupes que le quartier général allait être transféré entre Essonne et Ponthierry.

Accueillie avec transport par les soldats, par les officiers de grades inférieurs et par les jeunes généraux, cette nouvelle jeta la stupeur parmi les maréchaux et les officiers du haut état-major. Ces derniers, depuis deux jours, s'étaient mis en relation avec Paris; des lettres, des journaux, leur faisaient connaître la marche des événements; quelques-uns, le maréchal Oudinot, entre autres, avaient même reçu des communications directes du gouvernement provisoire.

Les ducs de Reggio et de Raguse étaient les deux lieutenants de l'Empereur sur lesquels M. de Talleyrand avait porté le principal effort des intrigues qui, dans sa pensée, devaient amener l'abandon ou la révolte des troupes, et faire de l'armée impériale elle-même l'instrument de la perte du chef de l'Empire. Les moyens de persuasion étaient différents pour les deux maréchaux. Nous dirons plus loin les considérations politiques à l'aide desquelles Marmont, demeuré à Essonne, fut entraîné. On prit moins de précautions avec Oudinot, soldat intrépide, mais intelligence peu étendue. Un de ses anciens aides de camp, le général Lamotte[1], fut chargé, au nom du gouverne-

1. Beau-frère d'un avocat, M. Roux-Laborie, secrétaire du gouvernement provisoire, et dont le nom se trouvera lié plus tard à l'épisode Maubreuil.

ment provisoire, de persuader au maréchal que l'empereur de Russie était décidé à ne plus traiter avec Napoléon, et que, *hors le maintien de ce dernier*, les Alliés étaient prêts à souscrire à toutes les conditions que la nation et l'armée pourraient demander. Oudinot devait se montrer d'autant plus accessible à ces ouvertures, que le nom des Bourbons n'y intervenait pas. A ce moment, la moindre proposition en faveur de ces princes aurait indigné le maréchal. Il se laissa donc convaincre, et, dès la matinée du 3, à quelques pas seulement de l'Empereur, on put l'entendre, au milieu de ses collègues, dans les groupes de généraux, gémir sur la situation de la France, dont la fortune et la grandeur étaient sacrifiées à la folle ambition d'un seul homme, et déclarer que l'armée devait séparer ses intérêts de ceux d'un chef avec lequel il n'existait ni paix ni repos possible, et qui conduirait inévitablement la patrie à sa ruine.

Résistance des maréchaux.

Fatigués de la guerre, inquiets de l'avenir, tous les auditeurs du duc de Reggio approuvaient son langage; ils n'hésitaient que devant l'idée d'un lâche abandon. Ce fut dans ce moment de fermentation et d'incertitude que la condition d'*abdication*, posée par Alexandre à Caulaincourt, pour arriver à une régence et à la paix, vint à transpirer. Chacun accueillit le mot prononcé par le Tzar comme une sorte de révélation; on entrevoyait enfin une issue; on avait un but. Pendant la matinée du 3, l'abdication devint le texte de toutes les conversations, de toutes les controverses du palais impérial. Cette combinaison, moyen facile de transaction entre l'intérêt et le devoir, ne donnait pas seulement le repos à toutes les con-

sciences, elle assurait la paix tant souhaitée; elle laissait debout l'Empire, la dynastie impériale, ainsi que toutes les fortunes, toutes les grandes existences attachées à ce gouvernement. *Pourquoi donc l'Empereur n'abdiquerait-il pas?* Voilà ce que l'on entendait, le 3 au soir, autour des maréchaux. *Il faut qu'il abdique!* fut le mot du lendemain. Cependant la pensée des hauts lieutenants de Napoléon, dans la première partie de la matinée du 4, n'allait pas au delà de conseils officieux, de représentations respectueuses. Mais quand l'ordre qui transférait le quartier impérial au delà de Ponthierry fut connu, lorsqu'on apprit que l'attaque de Paris était décidée, tous les sentiments amassés depuis deux jours firent explosion. Le projet partait d'un esprit insensé, s'écriait-on; c'était un coup de tête qui devait amener la destruction de l'armée et la ruine de Paris. Paris! tous y avaient leurs hôtels, leur famille, leur fortune. Quelques pourparlers eurent lieu à la hâte : une heure auparavant, on devait se borner à conseiller l'abdication; la résolution fut prise de la demander formellement et, au besoin, de l'exiger.

Chaque jour, à midi, il y avait parade dans la cour du Cheval-Blanc. Les troupes qui défilèrent, ce jour-là, étaient nombreuses, ardentes, et s'attendaient à se mettre immédiatement en marche. Le défilé fini, Napoléon rentra dans ses appartements, reconduit par le haut état-major. Arrivé dans le dernier salon, où les maréchaux seuls le suivirent, Macdonald s'approcha, tenant à la main une lettre que lui avait adressée le général Beurnonville, et dans laquelle ce membre du gouvernement provisoire annonçait au

maréchal le décret de déchéance rendu l'avant-veille, ainsi que l'intention des Alliés de ne plus traiter avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille. De tous les maréchaux alors présents à Fontainebleau, Macdonald était le plus calme, le plus réservé ; c'était cette attitude précisément qui avait donné à ses collègues la pensée de se servir de lui pour entamer la discussion. « Qu'est-ce que cela? dit l'Empereur en prenant la lettre des mains du duc de Tarente. — Voyez, Sire, répondit ce dernier. — Cette lettre peut-elle être lue tout haut, monsieur le maréchal? — Oui, Sire. »

Un secrétaire du cabinet la prit et la lut. La physionomie de l'Empereur, qu'interrogeaient avidement tous les maréchaux, resta calme. « Demain, nous aurons raison de tout cela, dit l'Empereur quand la lecture fut achevée. Je compte sur vous, messieurs, » ajouta-t-il en s'adressant aux maréchaux.

Les détails de la scène qui suivit n'ont été connus que par les confidences des personnages alors enfermés avec l'Empereur. Quelques-uns ont probablement exagéré leur rôle dans l'intérêt de leur position sous le gouvernement royal ou dans l'intérêt de leur vanité. Quoi qu'il en soit, un fait reste certain, incontestable, c'est que l'ordre de transférer le quartier impérial au delà de Ponthierry était donné lorsque les maréchaux entrèrent dans le cabinet de l'Empereur, et qu'ils en sortirent avec son abdication. Quels motifs purent forcer Napoléon à ce changement de détermination? « Il y eut d'abord des insinuations respectueuses, a dit un personnage fort réservé, présent à l'entrevue; les représentations, les récrimina-

tions vinrent ensuite ; puis on déclara qu'on ne marcherait pas. » D'après les sources qui nous ont semblé les moins suspectes, voici ce qui se serait passé :

Ces paroles : « *Je compte sur vous, messieurs,* » furent le signal de l'explosion. Oudinot, Ney et Lefebvre répondirent que, sans doute, ils étaient toujours dévoués, mais que marcher sur Paris était un projet auquel il fallait renoncer, et que pas une épée ne sortirait du fourreau pour une entreprise aussi désespérée. « L'armée, du moins, me suivra, » dit l'Empereur en songeant aux acclamations dont l'avaient salué, quelques minutes auparavant, les soldats encore rangés dans la cour. « L'armée obéira à ses généraux, » répliquèrent durement Oudinot et Ney. Napoléon, étonné, regarda les deux maréchaux et leurs collègues; il put lire dans leur physionomie la résolution bien arrêtée de désobéir. Sa volonté, si vigoureuse et si forte quand elle s'exerçait dans toute la plénitude d'un pouvoir omnipotent, fléchit devant cette résistance inattendue; il garda un moment le silence, et dit d'une voix lente et calme : « Que pensez-vous donc que je doive faire? — Abdiquer, répondirent Oudinot et Ney; il n'y a que l'abdication qui puisse nous tirer tous de là. » Le maréchal Lefebvre ajouta : « Voilà ce que vous avez gagné à ne pas suivre les conseils de vos amis quand ils vous engageaient à faire la paix. »

Abdication de Napoléon ; départ de ses plénipotentiaires pour Paris; leur arrivée à Essonne.

Ce triste débat, où un grand homme pliant sous le poids de sa propre grandeur se trouvait aux prises avec des dévouements fatigués, des intérêts repus, impatients de soustraire leurs honneurs et leur fortune aux hasards d'une plus longue lutte, se termina

comme avaient fini les discussions soulevées à Düben et à Saint-Dizier : Napoléon céda; il prit une plume. et, d'une main émue, écrivit la déclaration suivante :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie pour le bien de la patrie, inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'Impératrice et du maintien des lois de l'Empire.

« Fait en notre palais de Fontainebleau, le 4 avril 1814.

« Napoléon. »

L'Empereur se leva, tendit le papier aux maréchaux et leur dit : « Tenez, messieurs ! eh bien, êtes-vous contents ? » Puis, se promenant à grands pas, il ajouta : « Messieurs, il faut aller à Paris défendre les intérêts de mon fils, les intérêts de l'armée, les intérêts de la France, surtout ! Je nomme, pour mes commissaires, le duc de Vicence, les maréchaux prince de la Moskowa et duc de Raguse... Êtes-vous contents ? Tous ces intérêts ne vous semblent-ils pas en bonnes mains ? — Oui, Sire, » répondirent les maréchaux d'une commune voix. L'Empereur, cessant de marcher, s'assit alors sur un petit canapé placé près d'une fenêtre : l'émotion qu'il cherchait à vaincre devint, à la fin, la plus forte; il se leva de nouveau : « Non ! non ! s'écria-t-il, point de régence ! Avec ma garde et le corps de Marmont, je serai demain dans Paris ! » Les maréchaux se récrièrent; Ney dit quelques mots; Napoléon, passant rapidement et à diverses reprises sa main sur son front, s'arrêta.

et, regardant les maréchaux, leur dit d'une voix forte et impérieuse : « Retirez-vous, messieurs ! »

Si, dans ce moment, Napoléon, traversant le groupe de ses hauts lieutenants, se fût montré aux officiers inférieurs et aux soldats, il aurait eu la preuve que les maréchaux, en parlant au nom de l'armée, avaient exprimé une répugnance et des sentiments qu'elle ne partageait pas. Les acclamations qu'il avait entendues quelques instants auparavant étaient sincères. L'armée ne connaissait que l'Empereur ; un mot, un geste, auraient encore suffi pour la faire se précipiter tête baissée au-devant de tous les périls. Les officiers de troupe, alors présents à Fontainebleau, ont été plus loin, ils ont affirmé que si Napoléon, au lieu d'annoncer son projet et de laisser aux généraux le temps de délibérer, avait caché sa pensée et marché résolûment jusqu'au delà d'Essonne, ils ont affirmé, disons-nous, que non-seulement les soldats se seraient jetés avec furie au milieu des rues de Paris, décidés à s'ensevelir sous ses ruines, mais que les chefs eux-mêmes, emportés par l'élan des inférieurs, auraient bravement fait leur devoir. Mais c'est le sort de tous les souverains, même les plus illustres, de prendre la voix de leur entourage pour la voix publique : victimes de l'espèce de solitude dans laquelle ils se tiennent enfermés, et du vide que les habitudes de cour et de palais font autour d'eux, les paroles qu'ils entendent, quand elles ne sont pas l'écho de leur propre voix, n'expriment jamais que des opinions exceptionnelles, des sentiments isolés. Napoléon, même dans cet instant suprême, n'eut pas pas la force de secouer les liens d'une factice grandeur.

Il se tint enfermé dans son cabinet. Au bout de quelque temps, il fit appeler le duc de Vicence, puis Macdonald. L'Empereur avait recouvré tout son calme quand le maréchal entra. « Eh bien, duc de Tarente, lui dit Napoléon, vous croyez donc que la régence est la seule chose possible ? — Oui, Sire. — Alors, c'est vous que je charge d'aller négocier avec Alexandre à la place du duc de Raguse. Il vaut mieux que Marmont reste à son corps d'armée ; il y est indispensable. Partez avec Ney ; je me confie à vous ; j'espère que vous avez tout à fait oublié ce qui nous a séparés pendant longtemps ? — Oui, Sire, je n'y pense plus depuis 1809. — J'en suis bien aise, maréchal ; mais il faut que je vous le dise, j'avais tort. — Sire !... » Napoléon, en prononçant les dernières paroles adressées à Macdonald, était ému ; il lui tendit la main, pressa vivement celle du maréchal et n'ajouta que ce mot : « Partez ! »

Le duc de Vicence et les deux maréchaux montèrent presque immédiatement en voiture. Arrivés, vers les quatre heures, à Essonne, ils s'arrêtèrent chez le duc de Raguse et lui apprirent le but de leur mission, ainsi que les circonstances qui l'avaient décidée. Ils ajoutèrent qu'au moment de partir l'Empereur leur avait recommandé non-seulement de lui communiquer tous ces détails, mais de lui dire qu'il le laissait encore maître, soit de rester à son corps d'armée, s'il y croyait sa présence indispensable, soit de remplir la mission de confiance particulière qu'il lui avait d'abord destinée. Dans ce dernier cas, des pouvoirs, tenus tout prêts, lui seraient expédiés sur-le-champ. « Si vous ne venez pas avec nous, dirent en termi-

nant les plénipotentiaires, allez, du moins, à Fontainebleau ; l'Empereur a besoin de voir ses amis. »

Marmont ; sa conduite depuis le 31 mars ; son traité avec le prince de Schwartzenberg ; il accompagne les plénipotentiaires à Petit-Bourg ; le traité est rompu.

Ces confidences jetèrent le trouble dans l'âme de Marmont ; il ressentit les premières atteintes du remords qui devait si lourdement peser sur le reste de sa vie. Ce maréchal ne s'appartenait plus.

Lorsque, le 1er avril, Napoléon, après son inspection de la ligne de l'Essonne, avait quitté Marmont pour retourner à Fontainebleau, ce dernier était resté à son poste d'avant-garde. A quelques heures de là, le maréchal recevait la visite d'un de ses anciens aides de camp, le colonel Montessuis, qui lui était dépêché par M. de Talleyrand, avec plusieurs lettres, dont une du général Beurnonville, chargé de la partie militaire du gouvernement provisoire ; une autre du général Dessolles, nommé au commandement en chef de la garde nationale de Paris ; le reste était des amis particuliers du maréchal. Au lieu d'éconduire cet émissaire, Marmont l'accueillit, l'écouta. La journée du lendemain, 2, s'écoula tout entière en nouvelles visites, en nouveaux pourparlers, en discussions sans résultat. Le 3, le prince de Schwartzenberg, dont le quartier général était au château de Petit-Bourg, à deux lieues seulement d'Essonne, intervenait, à son tour, auprès du maréchal, et lui faisait l'ouverture suivante :

« Monsieur le maréchal,

« J'ai l'honneur de faire passer à Votre Excellence, par une personne sûre, tous les papiers et documents nécessaires pour mettre Votre Excellence au courant des événements qui se sont passés depuis que vous avez quitté la capitale, ainsi qu'une invitation des membres du gouver-

nement provisoire à vous ranger sous les drapeaux de la bonne cause française. Je vous engage, au nom de votre patrie et de l'humanité, à écouter des propositions qui doivent mettre un terme à l'effusion du sang précieux des braves que vous commandez.

« Agréez, monsieur le maréchal, etc.

« Le maréchal prince de SCHWARTZENBERG. »

Tant que la négociation s'était maintenue à l'état de propositions verbales, Marmont avait facilement écouté ; il hésita quand il fallut conclure; durant tout un jour il ne sut que résoudre. Il y avait lutte entre ses loyaux instincts de soldat et les considérations d'intérêt politique à l'aide desquelles on s'efforçait de l'entraîner. Par un odieux travestissement des sentiments les plus saints, c'était en invoquant son patriotisme, c'était au nom du pays épuisé, de l'indépendance et de l'honneur national compromis, que MM. de Talleyrand et Dessolles, surtout, sollicitaient sa défection; ils lui disaient : « La prise de Paris a décidé la question militaire; la cause de l'Empereur est perdue; mais il reste la France à sauver. Son sort est en vos mains. Adhérez aux actes du Sénat et du gouvernement provisoire; le reste de l'armée suivra votre exemple, et une paix solide, honorable, rendra enfin au pays le repos qu'il a perdu depuis vingt-deux ans. » Ces incitations faisaient, pour ainsi dire, de Marmont l'arbitre des destinées de la France. Ce rôle politique l'éblouit ; emporté par un fatal vertige, le duc de Raguse oublia que ce gouvernement provisoire et ce Sénat qui l'appelaient à eux agissaient sous l'influence de l'ennemi, siégeaient et délibéraient au milieu des Autrichiens, des Prussiens et des Russes.

Par un dernier effort de sa conscience troublée, le maréchal réunit pourtant, avant de s'engager, les principaux généraux de son corps, et ce fut seulement après les avoir consultés, quand tous eurent approuvé la défection, que, dans la nuit du 3 au 4, il transmit au généralissime autrichien la réponse suivante :

« Monsieur le maréchal,

« J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire, ainsi que tous les papiers qu'elle renfermait. L'opinion publique a toujours été la règle de ma conduite. L'armée et le peuple se trouvent déliés du serment de fidélité envers l'empereur Napoléon par le décret du Sénat. Je suis disposé à concourir à un rapprochement entre le peuple et l'armée qui doit prévenir toute chance de guerre civile et arrêter l'effusion du sang français. En conséquence, je suis prêt à quitter, avec mes troupes, l'armée de l'empereur Napoléon, aux conditions suivantes, dont je vous demande la garantie par écrit :

« Art. 1er. Moi, Charles, prince de Schwartzenberg, maréchal et commandant en chef les armées alliées, je garantis à toutes les troupes françaises qui, par suite du décret du Sénat du 2 avril, quitteront les drapeaux de Napoléon Bonaparte, qu'elles pourront se retirer librement en Normandie avec armes, bagages et munitions, et avec les mêmes égards et honneurs militaires que se doivent les troupes alliées.

Art. 2. Que si, par suite de ce mouvement, les événements de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées la personne de Napoléon Bonaparte, sa vie et sa liberté lui seraient garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit, au choix des puissances alliées et du gouvernement français. »

Le prince de Schwartzenberg accepta ces conditions dans les termes suivants :

« Monsieur le maréchal,

« Je ne saurais assez vous exprimer la satisfaction que j'éprouve en apprenant l'empressement avec lequel vous vous rendez à l'invitation du gouvernement provisoire de vous ranger, conformément au décret du 2 de ce mois, sous les bannières de la cause française.

« Les services distingués que vous avez rendus à votre pays sont reconnus généralement; mais vous y mettrez le comble en rendant à leur patrie le peu de braves échappés à l'ambition d'un seul homme.

« Je vous prie de croire que j'ai surtout apprécié la délicatesse de l'article que vous demandez et que j'accepte, relativement à la personne de Napoléon. Rien ne caractérise mieux cette belle générosité naturelle aux Français, et qui distingue particulièrement Votre Excellence.

« Agréez les assurances de ma haute considération.

« SCHWARTZENBERG.

« A mon quartier général, le 4 avril 1814. »

Ce traité, qui n'aurait pas été possible si la confiance de l'Empereur n'avait pas conservé à Marmont le commandement de l'avant-garde de l'armée, constitue la trahison du duc de Raguse. Il n'y est nullement question, comme on le voit, des droits ni du rappel des Bourbons. L'acte de déchéance, au reste, ne prononçait pas le nom de ces princes. La PAIX, voilà le but que, fatigués par vingt ans de guerre, alarmés par l'état de lassitude et d'épuisement où ils voyaient l'armée et le pays, poursuivaient la plupart des hommes qui furent mêlés aux événements des quatre premiers jours d'avril 1814. Cette paix, que Marmont ne croyait pas acheter trop cher au prix de son honneur militaire et de tous ses devoirs envers son bienfaiteur, son ami, l'abdication de l'Empereur la rendait

assurée ; la défection du 6e corps devenait dès lors sans objet ; le maréchal le comprit. Aussi, après avoir fait connaître sa position aux plénipotentiaires, s'empressa-t-il de leur proposer de se rendre avec eux auprès de Schwartzenberg, à Petit-Bourg, pour rompre immédiatement son traité, et y attendre les sauf-conduits nécessaires à leur passage à travers les lignes alliées. « Je vous accompagnerai ensuite chez l'empereur Alexandre, je joindrai mes efforts aux vôtres en faveur de la régence, » ajouta Marmont, ému par les dernières marques de la confiance infatigable, illimitée, que mettait Napoléon dans son dévouement et dans sa fidélité.

Il était nécessaire que les généraux, confidents du traité, connussent sa rupture, au moins momentanée. Non-seulement Marmont s'empressa de rédiger une sorte d'ordre du jour qui annonçait à tous les commandants de division l'abdication de l'Empereur, ainsi que la démarche que, de concert avec les trois plénipotentiaires, lui-même allait tenter en faveur de la régence ; mais il donna au général Souham, chargé du commandement en son absence, comme le plus ancien général de division, et au général Bordesoulle, qu'il fit appeler l'un et l'autre, l'ordre formel de ne faire aucun mouvement jusqu'à son retour. Tous ces soins pris, le duc de Raguse, vers les cinq heures et demie, partit pour le quartier général du prince de Schwartzenberg avec Ney, Macdonald et Caulaincourt. Le généralissime autrichien lui rendit, en effet, sa parole ; l'exécution du traité fut suspendue ; les passe-ports demandés à Alexandre arrivèrent, et, vers les dix heures du soir, les trois maréchaux

et le duc de Vicence purent enfin partir pour Paris.

L'hôtel Talleyrand le 4 avril au soir.

Nous avons dit l'agitation et le mouvement qui, vers le milieu de cette journée, s'était fait remarquer, tant parmi le petit nombre de royalistes trop pressés de se mettre en évidence que dans le monde officiel et dans les rangs des coalisés. On venait de connaître à l'hôtel Talleyrand l'ordre du jour publié, le matin, à Fontainebleau pour transférer le quartier général impérial au delà de Ponthierry. Napoléon allait marcher sur Paris. Les Alliés, ne voulant pas y attendre son attaque, se préparaient à la soutenir en arrière d'Essonne, et les ponts établis sur la Seine au-dessus et au-dessous de la capitale étaient destinés, dans le cas d'une retraite, à épargner à leurs soldats les dangers d'un passage à travers les rues de cette immense cité. Toutes les ambitions, tous les intérêts engagés dans les manifestations des cinq derniers jours, avaient pris peur à ces nouvelles. L'enthousiasme pour Alexandre, Frédéric-Guillaume et les Bourbons, se trouva soudainement calmé : les cris de *Vive le Roi! Vivent les Alliés!* cessèrent; les cocardes blanches et les rubans blancs disparurent. Bon nombre de gens se tinrent immédiatement prêts à renier leurs paroles et leurs actes, et à prouver, s'il en était besoin, qu'ils n'avaient agi et parlé contre l'Empereur que pour servir mieux et plus sûrement la cause impériale. Cette métamorphose, si commune à toutes les époques de révolution, était facile aux ambitieux et aux intrigants de second ordre; il ne pouvait en être de même pour ceux des membres du Sénat qui avaient prononcé la déchéance, et pour les hauts fonctionnaires qui s'étaient officiellement ralliés au gouvernement

provisoire. L'effroi fut grand parmi ces personnages; aussi les salons de M. de Talleyrand, dans la soirée du 4 avril, étaient-ils littéralement encombrés de gens accourus pour savoir s'ils devaient prendre la fuite ou rester. L'annonce de la suspension du mouvement de Napoléon sur Paris, puis la nouvelle de l'arrivée de plénipotentiaires chargés de traiter en faveur de la régence, ne purent les rassurer. Pour la plupart, la régence était encore la disgrâce ou l'exil; tous réunirent donc leurs efforts pour la faire écarter. M. de Talleyrand et ses collègues, les personnages étrangers à qui l'on supposait quelque influence sur les souverains, se virent immédiatement entourés, sollicités dans ce but. Les Alliés, leur disait-on, ne pouvaient honorablement consentir à la régence; ils étaient enchaînés par leurs promesses et par leurs actes des jours précédents. La déclaration du 31 mars ne proclamait-elle pas l'exclusion formelle de tous les membres de la famille impériale? N'était-ce pas sur la foi de cet engagement que tant de gens s'étaient compromis! Auraient-ils joué leur fortune, leur liberté, leur vie peut-être, s'ils avaient pensé que les souverains pussent jamais changer de résolution?

Ces reproches, ces plaintes, retentissaient dans toutes les salles de l'hôtel de M. de Talleyrand. Ce dernier s'en fit l'écho auprès d'Alexandre; le général Beurnonville les redit au roi de Prusse. Alexandre, en signant la déclaration du 31 mars, avait cédé à l'entraînement d'un triomphe inespéré; ses dispositions restaient peut-être les mêmes; mais l'ivresse du premier jour était dissipée; il jugeait mieux sa position, Ce souverain croyait que l'armée impériale manœu-

vrait derrière la haute Marne, à plus de soixante-dix lieues de Paris, quand il autorisait M. de Talleyrand à écrire « que les Alliés ne traiteraient plus avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille ». Aujourd'hui, ce terrible capitaine se trouvait à une journée et demie de marche, appuyé sur ses lieutenants les plus illustres et sur 50,000 soldats éprouvés. Et cependant il consentait à descendre du trône, à s'avouer vaincu ! Une transaction était-elle trop chère à ce prix ? Depuis quatre jours, d'ailleurs, le gouvernement provisoire promettait la défection de quelques-uns des maréchaux de Napoléon, ainsi que la dissolution de ses troupes, et c'étaient deux de ces maréchaux qui venaient, au nom de l'armée elle-même, proposer de traiter ! Le Tzar écouta donc sans s'émouvoir les observations de M. de Talleyrand, et se contenta de lui répondre que, quel que fût le parti adopté par les Alliés, jamais ils n'abandonneraient ceux qui se seraient compromis en se confiant à leurs déclarations.

Arrivée des plénipotentiaires; conférence avec Alexandre.

Cette parole n'était pas fort rassurante ; aussi, quand, vers minuit un quart, Ney, Macdonald et Caulaincourt parurent dans les salons de l'hôtel Saint-Florentin, furent-ils vivement frappés de la morne attitude des groupes nombreux qu'il leur fallut traverser pour arriver au cabinet d'Alexandre. La pâleur était sur toutes les figures. « J'aurais bien de la peine, a dit un des personnages les plus compromis, témoin oculaire[1], à peindre l'anxiété, pour ne

1. Bourrienne. *Mémoires,* t. X, p. 95. — M. de Bourrienne, ancien secrétaire de Napoléon, avait accepté du gouvernement provisoire la direction générale des postes.

pas dire la consternation, de quelques membres du gouvernement provisoire, et des autres personnes réunies dans le salon où je me trouvais; il y en avait dont le visage était réellement *décomposé*[1]. »

L'empereur de Russie était seul lorsque les plénipotentiaires impériaux arrivèrent auprès de lui. Le général Dessolles entra immédiatement après eux; Alexandre l'avait fait appeler en qualité de commandant de la garde nationale et comme représentant de la population armée de Paris. La conférence, par cette adjonction, se trouvait composée de cinq personnes.

Le maréchal Macdonald ouvrit la discussion. Sa parole fut élevée, chaleureuse; il n'oublia rien de ce qui pouvait agir sur l'esprit ou remuer le cœur d'Alexandre. Il parla noblement de Napoléon, de sa gloire, de sa grandeur et de ses revers. Interprète des sentiments de l'armée, il peignit avec énergie ses sacrifices, son infatigable bravoure, son inébranlable dévouement à l'homme qui la conduisait depuis quinze ans. Fidèle à Napoléon aux jours de sa puissance, disait le maréchal, l'armée ne l'abandonnerait pas avec la fortune: tous, chefs et soldats, croiraient commettre un acte de lâcheté en ne soutenant pas sa cause, tant qu'il leur resterait des armes et un champ de bataille. « Cette cause, du reste, ajouta Macdonald, devient d'autant plus sacrée, que l'Empereur consent à quitter le trône, et que sa personne reste en dehors

1. « Je tiens de M. Anglès lui-même que les conspirateurs crurent un instant la partie perdue; il avait fait charger sa voiture de voyage, persuadé que tout était fini. » *Mémoires* du duc de Rovigo, t. VII. — M. Anglès remplissait, sous le gouvernement provisoire, l'*intérim* du ministère de la police.

de la mission dont il nous a chargés. Il s'inquiète peu du sort qu'on lui réserve ; nous avons plein pouvoir de traiter pour la régence, pour l'armée, pour la France ; mais Napoléon nous a positivement défendu de rien stipuler pour lui. »

Ces derniers mots parurent causer une vive impression à Alexandre. « Cela ne m'étonne pas de lui, » dit-il d'une voix émue à Macdonald.

Ney prit ensuite la parole. Envisageant la question sous le point de vue militaire, il énuméra toutes les ressources, toutes les chances qui restaient à Napoléon, et fit un imposant tableau des forces impériales encore intactes au pied des Pyrénées, en Italie, sur le Rhône et dans toutes les places fortes du nord et de l'est de la France. « Si les Alliés, dit-il en terminant, repoussant le vœu de l'armée, refusent de traiter, non-seulement avec l'Empereur, mais même avec sa famille, que risque Napoléon en continuant la lutte ? Quelle qu'en soit l'issue, la position qu'on veut lui faire ne saurait empirer. »

Caulaincourt appuya les observations de ses deux collègues par des considérations empruntées exclusivement à la politique. Il fit surtout ressortir l'étrange contradiction que présentaient les derniers actes des souverains, comparés avec leur langage depuis le début de la campagne. Dans tous les départements où ils avaient pénétré, dans toutes les villes où ils étaient entrés, les Alliés avaient proclamé qu'ils ne venaient pas imposer un gouvernement à la France, ni contraindre la volonté de ses habitants ; et cependant, à peine maîtres de Paris, ils déclarent ne vouloir traiter ni avec Napoléon ni avec aucun des siens !

Comment concilier cette exclusion avec la liberté du vœu national ? Exclure, c'était condamner; cette condamnation était-ce la France qui l'avait prononcée ?

Alexandre était visiblement ébranlé. Il ne répondait pas, et se bornait à répéter de temps en temps « que les choses étaient bien avancées avec le Sénat ». Le général Dessolles vint au secours du gouvernement provisoire. Il combattit la régence en appuyant particulièrement sur ce point, que cette combinaison n'offrirait aucune garantie sérieuse à la France ni à l'Europe, l'Empereur pouvant continuer à gouverner sous le nom de sa femme et de son fils. Il fit ensuite remarquer au Tzar combien il serait fâcheux pour l'honneur des Alliés que tant de personnes, entraînées depuis cinq jours par la déclaration du 31 fussent compromises pour y avoir ajouté confiance. « Pour moi, je l'avoue, ajouta-t-il en terminant, peut-être aurais-je hésité à me prononcer, si j'avais pu croire que les souverains dussent jamais abandonner une résolution aussi solennellement proclamée. »

Le général Dessolles avait mis dans ces dernières paroles une vivacité qui blessa le Tzar [1]. Alexandre répondit avec une certaine hauteur que la loyauté de ses alliés et la sienne étaient au-dessus de tous les soupçons ; que, quels que fussent les événements, nul n'aurait à se plaindre de s'y être confié. « Mais, ajouta-t-il, toutes les considérations de personnes doivent céder devant la nécessité politique ; l'intérêt des Bourbons, famille oubliée de la France, et que

1. Le général, assure-t-on, laissa échapper quelques jurons.

l'Europe ne connaît plus, ne peut entrer en balance avec l'intérêt de tous les souverains, de tous les peuples. » Puis, s'adressant aux plénipotentiaires, il leur dit qu'il n'était point seul, qu'il consulterait le roi de Prusse, et que, dans quelques heures, il leur ferait connaître sa réponse.

Défection du corps de Marmont; rejet de la Régence; scène de nuit.

L'entrevue officielle était terminée. Une sorte de causerie intime succéda. Alexandre se montra cordial avec Caulaincourt, bienveillant avec les deux maréchaux. Les trois plénipotentiaires regardaient leur cause comme gagnée. L'attitude du général Dessolles prouvait que lui-même partageait cette conviction. Tout à coup la porte du cabinet s'ouvre, un aide de camp s'avance une dépêche à la main, et prononce, en langue russe, quelques mots qui font pâlir Caulaincourt.

« Messieurs, dit Alexandre aux plénipotentiaires après avoir lu rapidement la dépêche, je résistais avec peine à vos instances; il m'en aurait coûté de repousser le vœu de l'armée française, surtout lorsqu'il était présenté par des hommes tels que vous. Mais cette armée n'est pas unanime; une partie ne veut plus de Napoléon; le corps tout entier du duc de Raguse, entre autres, abandonne la cause impériale et passe de notre côté; au moment où je parle, il traverse les lignes de mes soldats.

— C'est impossible! s'écrièrent les deux maréchaux.

— Lisez, messieurs, » répliqua Alexandre en leur présentant le papier qu'il tenait à la main.

Le prince de Schwartzenberg, dans cette dépêche, annonçait que tous les régiments composant le corps

de Marmont venaient d'abandonner leurs positions et se retiraient sur Versailles. Les maréchaux étaient atterrés.

« Vous comprenez, messieurs, dit alors Alexandre, que ce fait change complétement la situation. L'abdication conditionnelle ne suffit plus; Napoléon doit se résigner à une abdication absolue. »

Les plénipotentiaires quittèrent Alexandre. Bien que la nuit fût assez avancée, la foule n'avait pas diminué dans les salons de M. de Talleyrand; l'anxiété y était toujours aussi vive. A la vue des deux maréchaux, sortant du cabinet du Tzar, on s'empressa autour d'eux; chacun voulut les interroger. Le général Beurnonville, entre autres, s'approcha de Macdonald. « Ne me parlez pas, monsieur, s'écria ce dernier en reculant d'un pas; je n'ai rien à vous dire; vous m'avez fait oublier une amitié de trente ans! » Puis, s'adressant au général Dupont, le capitulé de Baylen, que le gouvernement provisoire avait nommé commissaire au département de la guerre, et qui s'était également avancé vers lui, le maréchal ajouta : « Quant à vous, monsieur, votre conduite envers l'Empereur n'est pas généreuse; peut-être vous a-t-il traité avec sévérité; mais depuis quand venge-t-on son injure personnelle aux dépens de son pays? »

La voix du maréchal était haute, son attitude indignée; la vue de tous les lâches, de tous les traitres qui, pâles de peur, se pressaient autour de lui, révoltait sa loyauté. M. de Talleyrand, craignant un éclat, s'approcha du groupe qui environnait le maréchal : « Messieurs, dit-il, songez que vous êtes ici chez l'empereur de Russie. Si vous voulez disputer... dis-

cuter, ajouta-t-il en se reprenant, descendez chez moi! — Disputer! qu'est-ce à dire? répliqua le maréchal en laissant tomber sur le prince de Bénévent un regard de hauteur et de mépris. Quant à discuter, monsieur, c'est parfaitement inutile; mes camarades et moi, nous ne reconnaissons pas votre gouvernement provisoire. »

Marmont s'était présenté avec les deux maréchaux et Caulaincourt à l'hôtel Saint-Florentin, mais il ne les avait point suivis dans le cabinet d'Alexandre. Il était revenu les attendre à l'hôtel du prince de la Moskowa. Qnand ils y rentrèrent, Marmont venait d'apprendre, par le colonel Fabvier, la défection de son corps d'armée. « Je donnerais un bras, s'écria-t-il en apercevant les plénipotentiaires, pour réparer la faute de mes généraux. — Dites le *crime*, répliqua Macdonald; et la tête, dans tous les cas, ne serait pas de trop. »

Non-seulement la défection des régiments composant le corps du duc de Raguse enlevait à l'Empereur près du cinquième de ses soldats, mais Fontainebleau restait à découvert, et Napoléon se trouvait à la discrétion des Alliés.

Récit de la défection du 6me corps (Marmont).

On a fort diversement expliqué ce fatal épisode; les détails en sont restés fort ignorés, jusqu'ici[1]; avant de les dire, nous reproduirons l'explication donnée par le duc de Raguse lui-même dans un *Mémoire justificatif*, opuscule de quelques pages, qu'il fit d'abord paraître dans le *Moniteur de Gand* du 18 avril 1815, et qu'il répandit ensuite en France.

1. 1843, date de la première publication de ce volume.

plusieurs semaines après le retour de l'Empereur de l'île d'Elbe. Arrivé, dans le cours de son récit, à la visite des trois plénipotentiaires lors de leur passage à Essonne, le maréchal s'exprime en ces termes :

« ... Le duc de Tarente, le prince de la Moskowa et le duc de Vicence arrivèrent chez moi à Essonne. Ils m'apprirent que l'Empereur venait d'être *forcé* à signer son abdication, et qu'ils allaient, à ce titre, négocier la suspension des hostilités. Je leur fis connaître les arrangements pris avec le prince de Schwartzenberg, et je leur déclarai alors que, puisqu'ils étaient d'accord pour un changement que le salut de l'État demandait, et qui était le *seul objet de mes démarches,* je ne me séparerais jamais d'eux. Le duc de Vicence exprima le désir de me voir les accompagner à Paris, pensant que mon union avec eux, d'après ce qui venait de se passer (le traité avec Schwartzenberg), serait d'un grand poids; je me rendis à leur désir, laissant le commandement de mon corps d'armée au plus ancien général de division, lui *donnant l'ordre* de ne faire *aucun mouvement,* et lui annonçant mon prochain retour. J'expliquai mes motifs au prince de Schwartzenberg, qui, plein de loyauté, les trouva légitimes et sans réplique, et je remplis la promesse que j'avais faite à mes camarades. A huit heures du matin un de mes aides de camp arriva et m'annonça que, *contre mes ordres formels et malgré ses plus instantes représentations, les* GÉNÉRAUX *avaient mis les troupes en mouvement pour Versailles,* à quatre heures du matin, *effrayés* qu'ils étaient des dangers personnels dont ils croyaient être menacés et dont ils avaient eu l'idée par l'arrivée et le départ de plusieurs officiers d'état-major venus de Fontainebleau. — La démarche était faite et la chose irréparable.

« Voilà le récit fidèle et vrai de cet événement, qui a eu et aura une si grande influence sur toute ma vie. »

Le *Mémoire justificatif* de Marmont porte la date

du 1er avril 1815. A cette époque, les *généraux* qu'il accusait d'avoir mis les troupes en mouvement contre ses ordres formels, malgré les plus instantes représentations de son aide de camp (Fabvier), étaient tous vivants. L'Empereur venait de ressaisir la couronne; personne ne pouvait prévoir la catastrophe de Waterloo : toutes les chances, au contraire, semblaient être pour le succès durable de la cause impériale. Il y a plus : quelques-uns des généraux accusés étaient employés dans l'armée qui devait bientôt entrer en campagne; pas un d'eux cependant ne protesta, tous acceptèrent l'accusation. C'est que le duc de Raguse disait vrai; les faits avancés par lui étaient rigoureusement exacts; il ne taisait que les noms des coupables. Ces noms, l'histoire doit les dire; les chefs qui, sous l'empire du sentiment de terreur dont parle le duc de Raguse, entraînèrent le 6e corps à Versailles, dans la nuit du 4 au 5 avril, furent :

Les généraux de division Souham, commandant en chef par *intérim*, Bordesoulle, Compans, Digeon (de l'artillerie), Ledru des Essarts et le général de brigade, chef d'état-major, Meynadier.

Voici ce qui s'était passé.

La contrainte morale à laquelle avait cédé l'Empereur en abdiquant pesait à sa fierté. La régence, d'ailleurs, pouvait ne pas être acceptée; dans le secret de son cœur, peut-être même espérait-il un refus. Dans tous les cas, sa position militaire devait rester forte. Le soir du 4 avril, vers les cinq heures, désireux de se tenir prêt à tout événement, il dépêcha aux avant-postes son premier officier d'ordonnance, le colonel Gourgaud. Le colonel était chargé de voir

Marmont, resté à Essonne, puisque l'Empereur n'avait reçu aucune nouvelle de lui ni des plénipotentiaires; de visiter également le maréchal Mortier, dont le quartier général était à Mennecy; de recueillir leurs rapports sur la position des corps alliés placés devant eux; puis, dans le cas où l'ennemi semblerait ne préparer aucun mouvement, d'engager les deux maréchaux à venir souper à Fontainebleau. Reçu, à son arrivée chez Marmont, par le colonel Fabvier, Gourgaud s'étonna de ce que le duc de Raguse eût quitté son poste, en des circonstances aussi graves, sans en avertir l'Empereur. Il insistait sur le péril possible de cet abandon, quand parut un officier porteur d'une dépêche du général de brigade Lucotte. Ce général avait remplacé le duc de Padoue (général Arrighi), renversé de cheval par un coup d'obus à la bataille du 30 mars, dans le commandement d'une division de réserve attachée au 6e corps, et qui gardait alors le pont et la ville de Corbeil. La venue de cette dépêche parut à Gourgaud accuser plus haut que tout ce qu'il pouvait dire l'absence du duc de Raguse. « Il faut l'ouvrir, dit-il à Fabvier; peut-être annonce-t-elle une attaque de l'ennemi sur Corbeil. » Fabvier déchira l'enveloppe; elle renfermait quelques lignes du général, ainsi qu'une copie de l'ordre du jour adressé par le maréchal à tous les commandants de division, pour leur annoncer l'abdication de l'Empereur. Cette copie, faite à la hâte, mal écrite, avait éveillé les soupçons de Lucotte. « Je vous envoie, écrivait-il au maréchal, une pièce qui vient de me parvenir et qui me semble une manœuvre de l'ennemi. L'Empereur ne saurait avoir abdiqué; je ne peux

croire à un pareil malheur. » Fabvier reconnaissait les inconvénients qui pouvaient résulter du départ du maréchal, et dit au colonel Gourgaud que, pour les prévenir, au moins en partie, il se placerait immédiatement aux avant-postes, et se mettrait ainsi en mesure, à la moindre alerte, de hâter le retour de Marmont. Au bout de quelques instants d'intime causerie avec le premier officier d'ordonnance, son camarade et son ami[1], l'aide de camp du maréchal alla, en effet, prendre son poste d'observation à l'extrême avant-garde, sur la route même de Paris, et Gourgaud, remontant à cheval, parcourut les lignes avancées, puis se rendit au logement de Souham, chargé, nous l'avons dit, du commandement du 6e corps, comme le plus ancien général de division. Arrêté par deux grenadiers de faction à la porte, on lui dit que Souham venait de sortir pour visiter quelques postes; il n'insista pas et prit le chemin de Mennecy. Il faisait nuit quand il y arriva; le duc de Trévise était à souper. Gourgaud lui exposa sa mission; le maréchal le fit reposer quelques instants, et tous deux partirent ensuite pour Fontainebleau.

Officier de la plus brillante bravoure, non-seulement le colonel Gourgaud figurait au premier rang, par sa capacité, dans l'état-major particulier de l'Empereur; mais jeune, infatigable, caractère énergique et sûr, il était connu de toute l'armée pour l'officier de l'intime confiance de Napoléon. Sa présence inopinée au milieu du 6e corps en un pareil moment et

1. Les colonels Gourgaud et Fabvier avaient été ensemble à l'École polytechnique et appartenaient tout deux à l'arme de l'artillerie.

à pareille heure, sa visite des principaux postes et des lignes du 6e corps, avaient alarmé Souham et les autres généraux de division. Complices, nous l'avons dit, du traité fait par le maréchal avec le prince de Schwartzenberg, leur conscience troublée vit dans la mission du colonel et dans l'ordre qui appelait, le soir même, Marmont à Fontainebleau, l'indice d'un danger qui devait probablement les atteindre. Plus de doute : l'Empereur soupçonnait la négociation, s'il ne la connaissait pas. La crainte de châtiments mérités les agitait déjà, quand vint une dépêche du maréchal Berthier, qui reproduisait l'invitation faite au duc de Raguse de se rendre au quartier impérial. Il était d'usage, lorsque l'Empereur chargeait un officier d'un ordre verbal pour un chef de corps, de transmettre cet ordre en double et par écrit, par la voie hiérarchique de l'état-major général. Le fait de cette dépêche n'avait donc rien que de naturel. Mais, dominés par le sentiment de leur faute et du péril auquel elle les exposait, Souham et les autres généraux perdirent tout sang-froid; le simple envoi de cette ampliation prit à leurs yeux un caractère d'insistance qui porta leur terreur au comble; tous virent la mort pour le lendemain; ils résolurent de se mettre en sûreté.

En 1814, le souper était encore dans les habitudes de la vie. Souham se chargea de réunir à sa table les officiers supérieurs de tous les corps d'infanterie, Bordesoulle ceux de la cavalerie. Ces officiers se rendirent à l'invitation; ils ignoraient la négociation avec Schwartzenberg, ainsi que l'abdication de l'Empereur : l'ordre du jour qui transférait le quar-

tier général impérial au delà de Ponthierry leur était seul connu. Pas un d'eux ne fut donc surpris lorsque le général, dont ils étaient les convives, leur annonça que, dans la nuit même, toute l'armée impériale se mettrait en marche sur Paris. Des transports de joie éclatèrent à cette nouvelle. Enfin, on allait se battre! Le repas se prolongea au milieu des plus patriotiques effusions et de toasts nombreux portés à l'Empereur et à son triomphe infaillible. Vers minuit, quelques colonels voulurent se retirer pour prendre un peu de repos. On les retint. L'Empereur, leur dit-on, devait arriver à Essonne avec le gros de l'armée, dès la pointe du jour; le 6e corps, désigné pour former l'avant-garde, était forcé de se mettre en mouvement vers les trois heures du matin : il devenait donc inutile de se coucher. On attendit. A l'heure indiquée, les troupes prirent les armes, et le corps d'armée, échelonné par brigades, ayant la division de cavalerie de Bordesoulle en tête, prit, vers les trois heures et demie du matin, la route de Paris. Il était nuit noire.

On a vu que le colonel Fabvier s'était placé aux avant-postes. Étonné de la marche de ces troupes, et n'obtenant aucune réponse satisfaisante des différents officiers qu'il essayait d'interroger, il franchit le pont d'Essonne que traversait alors un régiment d'infanterie, et trouva, à la gauche du pont, réunis autour d'un feu de bivac allumé à la porte d'un cabaret, plusieurs généraux, parmi lesquels étaient Bordesoulle, Compans et Souham. Il demanda d'un ton respectueux à ce dernier la cause du mouvement qui s'opérait. « Je n'ai pas l'habitude, répondit Souham, de rendre compte de mes actes à mes inférieurs. » Le

colonel insista. « Marmont s'est mis en sûreté, ajouta Souham; je suis de haute taille, moi, et je n'ai nulle envie de me voir raccourcir de toute la tête. » Fabvier ne se tint pas pour battu; il répliqua que les généraux n'avaient rien à craindre pour leur sûreté. Un escadron de gendarmerie d'élite était la seule force qu'on pût envoyer contre eux. En faisant immédiatement passer leurs bagages de l'autre côté de la rivière, ne pouvait-ils pas, à la moindre alerte, franchir, à leur tour, les quelques pas qui les séparaient des grand'gardes de l'ennemi? Que risquaient-ils donc de laisser les troupes dans leurs positions, et d'attendre? Compans était de cet avis. « Tout cela est bel et bon, s'écria Souham en jurant; mais le vin est tiré, il faut le boire! » Fabvier annonça l'intention d'aller avertir le duc de Raguse; les généraux lui dirent qu'ils ne s'y opposaient pas; le colonel partit rapidement pour Paris.

Cependant les troupes continuaient leur mouvement. La route, contre leur attente, était sans obstacles : les régiments d'avant-garde avançaient sans avoir à répondre au moindre *Qui vive!* Seulement, un bruit étrange qui leur venait de chaque côté du chemin, et dont l'obscurité les empêchait de se rendre compte, tenait leur attention en éveil. Enfin, à la hauteur de Petit-Bourg l'aube du jour parut. Nos soldats regardèrent autour d'eux; d'abord ils se crurent dupes d'une illusion; bientôt un sentiment de vague inquiétude ralentit leur marche; au bout de quelques instants, ils s'arrêtèrent frappés de stupeur! Les deux côtés de la route étaient bordés par plusieurs lignes de troupes rangées en bataille; ces

troupes, c'était l'ennemi; le 6e corps se trouvait au milieu de l'armée russe! Pour comble de honte, les Alliés rendaient les honneurs militaires à nos régiments; leurs fantassins portaient les armes, leurs cavaliers avaient le sabre haut, des fanfares éclataient sur toute cette double ligne. Le 30e dragons occupait la tête de la division Bordesoulle; un général commanda de rendre le salut et d'avancer. « Si mes dragons tirent le sabre, s'écria le colonel Ordener, ce sera pour charger! » Le général n'insista pas. Rétrograder était impossible. Ces braves gens, si ardents, si fiers quelques minutes auparavant, se remirent en marche, la rage au cœur. Arrivés à la Belle-Épine, point d'intersection du pavé de Choisy-le-Roi, on leur fit quitter la route de Paris et prendre le chemin de Versailles. Les généraux alliés, nous n'avons sans doute pas besoin de le dire, avaient été prévenus de cette marche par les meneurs du 6e corps, dès les premières heures de la nuit.

Si l'aube du jour n'était venue pour l'avant-garde qu'après une heure et demie de marche, elle arriva assez à temps pour empêcher l'arrière-garde de s'engager trop loin. Cette arrière-garde, formée par le corps de partisans que commandait le général Chastel, et dont faisait partie un certain nombre de Polonais, rebroussa brusquement chemin dès qu'elle aperçut les lignes russes, et ne s'arrêta qu'au pont d'Essonne, qu'elle mit immédiatement en état de défense.

Cette petite troupe ne fut point la seule qui parvint à échapper à la trahison. Le général Lucotte avait reçu de Souham l'ordre de suivre, avec sa division de réserve, le mouvement des autres divisions du

6ᵉ corps. Non-seulement Lucotte désobéit, mais il s'empressa de publier un ordre du jour où se trouvaient les passages suivants :

« La nuit dernière, des corps entiers ont quitté leurs positions. Chargé d'occuper Corbeil, je suis resté fidèle avec vous à mon poste...

« ...Les braves ne *désertent* jamais, ils doivent mourir à leur poste. »

Par une coïncidence bizarre et qui témoigne de l'incertitude qui régnait alors dans les actes du gouvernement provisoire, cet ordre du jour qui flétrissait la *désertion* des autres généraux du 6ᵉ corps fut inséré sans commentaires et comme pièce officielle au *Moniteur* du 7 avril, dans le même numéro qui contenait les pièces de la négociation entre Marmont et Schwartzenberg, ainsi qu'une lettre du maréchal Ney dont nous aurons à parler plus loin.

La joie fut grande parmi les nombreux visiteurs de l'hôtel Talleyrand lorsque, dans cette matinée du 5 avril, ils apprirent à la fois la défection du corps de Marmont et le rejet absolu de la régence. L'ivresse, toutefois, fut de courte durée. Plusieurs aides de camp accourus à toute bride ne tardèrent pas à annoncer que le 6ᵉ corps était en pleine révolte.

En arrivant à Versailles, le général Bordesoulle s'était empressé d'écrire au duc de Raguse la lettre suivante :

« Versailles, 5 avril 1814.

« Monseigneur,

« M. le colonel Fabvier a dû dire à Votre Excellence les motifs qui nous ont engagés à exécuter le mouvement *que*

nous étions convenus de suspendre jusqu'au retour de MM. le prince de la Moskowa et les duc de Tarente et de Vicence. Nous sommes arrivés à Versailles avec tout ce qui compose le corps; absolument tout nous a suivis et avec connaissance du parti que nous prenions, l'ayant fait connaître à la troupe avant de marcher.

« Maintenant, monseigneur, pour tranquilliser les officiers sur leur sort, il serait urgent que le gouvernement provisoire fît une adresse proclamative à ce corps, et qu'en lui faisant connaître sur quoi il peut compter, on lui fît payer un mois de solde; sans cela, il est à craindre qu'il ne se débande.

« Messieurs les officiers généraux sont tous avec nous, M. Lucotte excepté. Ce joli monsieur nous avait dénoncés à l'Empereur.

J'ai l'honneur d'être, monseigneur, etc.

« *Le général de division,* comte BORDESOULLE. »

En entraînant leurs régiments au milieu de l'ennemi, les généraux de Marmont avaient surtout cédé à la fausse conviction où ils étaient que l'Empereur connaissait le traité fait avec Schwartzenberg. Qui pouvait l'avoir prévenu? Un seul général, Lucotte, avait refusé de les suivre; les soupçons, dans les premières heures, se portèrent sur lui. Or l'Empereur, la veille au soir et dans le courant de la nuit, ne savait rien du traité; il le connut seulement quand la désertion était accomplie; Lucotte n'avait donc pu l'en avertir. Quant aux officiers et aux soldats du 6e corps, la retraite précipitée de l'arrière-garde et les faits qui nous restent à raconter prouvent surabondamment que pas un de ces braves gens n'était le complice du général Bordesoulle.

Le 6me corps se soulève et se met en marche pour Rambouillet. Marmont accourt et apaise la révolte.

Pendant que ce chef calomniait ainsi un de ses collègues et la troupe, dans le but sans doute d'amoin-

drir aux yeux du maréchal la gravité de sa désobéissance, les soldats, rassemblés en groupes tumultueux sur les promenades et sur les principales places de Versailles, s'emportaient contre leurs généraux et demandaient à rejoindre l'Empereur. D'un autre côté, les colonels de toutes armes, convoqués par leur collègue Ordener, se réunissaient chez ce dernier, et convenaient d'emmener le 6e corps à Rambouillet pour gagner ensuite Fontainebleau. La direction des troupes fut déférée à Ordener, qui prit aussitôt le commandement. Peu d'instants après, tous les régiments, infanterie, cavalerie et artillerie, quittaient Versailles aux cris répétés de *Vive l'Empereur!*

Cette révolte était de nature à tout remettre en question; elle pouvait décider la reprise des hostilités et imprimer aux efforts des troupes impériales indignées, furieuses, une énergie dont il était impossible de calculer les suites. Marmont, que la nouvelle des événements d'Essonne avait d'abord atterré, fut immédiatement entouré par les membres du gouvernement provisoire, qui le supplièrent d'intervenir; il céda à ces instances. Jusque-là, ses généraux étaient allés plus loin que lui-même dans la défection : il eut le triste courage de sacrifier jusqu'au bénéfice de cette position en consentant à arrêter la marche de son corps et à prendre ainsi l'entière responsabilité hiérarchique et morale du mouvement. Se jetant aussitôt dans une voiture, il courut à Versailles, qu'il traversa sans s'arrêter, atteignit ses régiments à deux lieues au delà de cette ville, au hameau de Trappes, et, allant droit au colonel Ordener, le menaça de le faire arrêter, puis traduire devant un conseil de guerre

pour *usurpation de commandement*[1]. « Je vous en défie! » s'écria Ordener, qui se laissa alors emporter aux paroles les plus violentes. Cette résistance déconcerta Marmont, qui, invoquant alors son droit de commandement, et s'adressant aux officiers et aux soldats qui l'entouraient, leur rappela ses services, ses blessures, et leur demanda si c'était un maréchal dévoué comme lui que l'on pouvait soupçonner de vouloir trahir les intérêts de l'armée. « Le 6e corps n'a quitté Essonne, dit-il en terminant, que pour hâter la *paix;* elle va se conclure, croyez-en la parole de votre général. Obéissez-lui, et tout sera oublié. » Les soldats, entraînés, se replacèrent sous l'autorité du maréchal, qui ne les quitta qu'après leur avoir fait abandonner le chemin de Rambouillet et prendre la route de Normandie.

Retour de Marmont à l'hôtel Talleyrand

Son retour était vivement attendu. L'alarme était revenue parmi les Sénateurs et les membres du gouvernement provisoire; les souverains eux-mêmes montraient de l'inquiétude. Enfin le duc de Raguse parut. Voici en quels termes un personnage déjà cité, et témoin oculaire, raconte l'ovation qui accueillit le maréchal à son arrivée dans les salons de M. de Talleyrand : « Quinze ans sont passés, et il me semble encore assister à cette scène : tout le monde avait fini

1. En consultant l'*Annuaire militaire* de 1843, on trouve que le colonel, qui, dans les circonstances que nous venons de rapporter, dut au suffrage de ses collègues le commandement momentané du 6e corps de l'armée impériale, est simple maréchal de camp commandant la subdivision militaire de Maine-et-Loire. En *trente ans,* le colonel de l'ex-30e dragons a avancé d'un grade. (Note imprimée en 1843, date de la première publication de ce volume.)

de dîner; il se mit seul à table devant un petit guéridon placé exprès au milieu de la salle et sur lequel on le servit. Chacun de nous allait causer avec lui et le complimenter. Il fut le héros de cette journée[1]. » Déplorable triomphe qui a fait maudire le nom de ce maréchal par tout un peuple, et qui laissera sur sa mémoire une tache éternelle!

La défection du 6e corps, dans la nuit du 4 au 5 avril, ne fit point la chute de Napoléon; la prise de Paris et l'abdication avaient déjà brisé le sceptre entre les mains de ce souverain. L'établissement impérial, toutefois, restait encore debout; et ce fut le duc de Raguse qui porta le coup de mort à cette cause, en apaisant, au profit du gouvernement provisoire, la patriotique révolte de ses soldats. En d'autres termes, Napoléon avait cessé d'être Empereur le 4 avril au matin; le 5, au soir, l'Empire, laissé en suspens pendant quelques heures, tombait à son tour, et faisait place à la Restauration. En effet, ce fut seulement à la fin de cette dernière journée, après le retour de Marmont, que les partisans improvisés des Bourbons osèrent faire décider officiellement le rappel de ces princes. Avant de dire comment cet événement s'accomplit, nous suivrons l'Empereur jusqu'à son embarquement pour l'île d'Elbe. Les quinze jours que Napoléon passa encore à Fontainebleau, longue et solitaire agonie concentrée dans les murs de ce palais, et dont les angoisses furent alors ignorées de Paris comme du reste de la France, présentent un enseignement politique trop sérieux pour ne pas être racontés.

1. Bourrienne. *Mémoires,* t. X, p. 109.

Ordre du jour de Napoléon à son armée.

L'Empereur venait de recevoir de Paris une copie du traité convenu entre Marmont et le prince de Schwartzenberg, lorsque des officiers, expédiés par le général Chastel, lui annoncèrent la défection du 6e corps. Il voulut d'abord douter. Quand la conviction fut enfin entrée dans son esprit, sa parole s'arrêta, son regard devint fixe, et il ne rompit le silence que pour laisser échapper ces mots sur Marmont, que l'on accusait d'avoir ordonné le départ des troupes : « L'ingrat! il sera plus malheureux que moi! » On dut le laisser seul. Quelques heures après, l'ordre suivant était lu à la tête de tous les régiments de l'armée :

ORDRE DU JOUR.

A L'ARMÉE.

« Fontainebleau, le 5 avril 1814.

« L'Empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement parce qu'elle reconnaît que la France est en lui et non pas dans le peuple de la capitale. Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, son honneur et sa religion. Le duc de Raguse n'a point inspiré ce sentiment à ses compagnons d'armes; il a passé aux Alliés. L'Empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie et la liberté de la merci d'un sujet.

« Le Sénat s'est permis de disposer du gouvernement français; il a oublié qu'il doit à l'Empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; que c'est l'Empereur qui a sauvé une partie de ses membres des orages de la Révolution; tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation.

« Le Sénat se fonde sur les articles de la Constitution pour la renverser; il ne rougit pas de faire des reproches à l'Empereur, sans remarquer que, comme premier corps de

l'État, il a pris part à tous les événements. Il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'Empereur d'avoir changé les actes dans leur publication. Le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices. Un signe était un ordre pour le Sénat, qui, toujours, faisait plus qu'on ne désirait de lui. L'Empereur a toujours été accessible aux remontrances de ses ministres, et il attendait d'eux, dans cette circonstance, la justification la plus indéfinie des mesures qu'il avait prises. Si l'enthousiasme s'est mêlé dans les adresses et les discours publics, alors l'Empereur a été trompé. Mais ceux qui ont tenu ce langage doivent s'attribuer à eux-mêmes les suites de leurs flatteries.

« Le Sénat ne rougit pas de parler de libelles publiés contre les gouvernements étrangers; il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein! Si longtemps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés fidèles, et nulle plainte n'a été entendue sur les abus du Pouvoir. Si l'Empereur avait méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, alors le monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il a eu des raisons qui motivaient son mépris. Il tenait sa dignité de Dieu et de la nation; eux seuls pouvaient l'en priver; il l'a toujours considérée comme un fardeau, et lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la conviction que lui seul était à même de la porter dignement.

« Le bonheur de la France paraissait être dans la destinée de l'Empereur; aujourd'hui que la fortune s'est décidée contre lui, la volonté de la nation seule pourrait le persuader de rester plus longtemps sur le trône. S'il se doit considérer comme le seul obstacle à la paix, il fait volontiers ce dernier sacrifice à la France. Il a en conséquence envoyé le prince de la Moskowa et les ducs de Vicence et de Tarente à Paris pour entamer la négociation. L'armée peut être certaine que l'honneur de l'Empereur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France. »

Aucun des adversaires du régime impérial n'a fait ressortir avec plus d'amertume les fautes de

l'Empereur et les vices de son gouvernement. Ces aveux de Napoléon sont la condamnation de tout son règne; ils font comprendre ses revers et sa chute, et, s'ils n'absolvent pas les hommes, ils justifient l'événement.

Les plénipotentiaires reviennent à Fontainebleau. Napoléon veut continuer la guerre. Il abdique sans réserve.

Nous avons dit que les trois plénipotentiaires de l'Empereur, en quittant Alexandre, étaient rentrés se reposer à l'hôtel du maréchal Ney. Ils revinrent à Fontainebleau dans la soirée. Ce fut Ney qui se chargea d'annoncer à Napoléon qu'on exigeait de lui une abdication pure et simple, sans autre condition que la garantie de sa sûreté personnelle. Sa parole fut sans ménagement. Il venait, au reste, de s'engager. Avant d'entrer dans le cabinet de l'Empereur, il avait écrit à M. de Talleyrand pour lui annoncer sa résolution d'embrasser « la cause des anciens rois[1] ». Macdonald et Caulaincourt, en confirmant le rejet de la régence, s'efforcèrent, par des formes plus douces, d'amortir la violence de ce nouveau coup. Le premier

1. Voici les passages essentiels de cette lettre :

« Je me suis rendu hier à Paris avec M. le maréchal duc de Tarente et M. le duc de Vicence, comme chargé de pleins pouvoirs pour défendre, près de S. M. l'empereur Alexandre, les intérêts de la dynastie de l'empereur Napoléon. Un *événement imprévu* ayant *tout à coup arrêté* les négociations qui, cependant, semblaient promettre les *plus heureux résultats,* je vis dès lors que, pour éviter à notre chère patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser la cause de nos anciens rois; et c'est pénétré de ce sentiment que je me suis rendu, ce soir, auprès de l'empereur Napoléon pour lui manifester les vœux de la nation... Demain matin j'espère qu'il me remettra lui-même l'acte formel et authentique de son abdication; aussitôt après, j'aurai l'honneur d'aller voir Votre Altesse Sérénissime.

« Fontainebleau, ce 5 avril, onze heures et demie du soir. »

mouvement de l'Empereur fut de rompre toute négociation et d'en appeler, enfin, à la chance de nouvelles batailles. « Il n'y avait plus d'illusions possibles pour l'armée ni pour ses chefs, disait-il; les Alliés ne voulaient traiter à aucun prix. L'armée devait-elle donc rendre les armes sans combattre? »

En effet, outre les 40,000 soldats environ qui restaient encore cantonnés autour de Fontainebleau, 15 à 20,000, on l'a vu, se trouvaient près de l'Impératrice, à Blois, ou dans les garnisons placées entre cette ville et Paris[1]; 20,000 autres se maintenaient en arrière de Lyon; 20,000 arrivaient d'Italie, conduits par le général Grenier; 15,000 venaient de quitter la Catalogne avec Suchet, et 40,000, commandés par le maréchal Soult, disputaient à Wellington l'entrée des provinces du Midi. Ces troupes réunies présentaient une force de plus de 140,000 combattants, avec lesquels l'Empereur pouvait soutenir longtemps la guerre contre un ennemi lent, inquiet et susceptible d'être désuni. Ces considérations, Napoléon les opposait à la demande d'une abdication sans conditions. Durant deux jours, il résista à toutes les instances de ses plénipotentiaires. Un instant, sa pensée s'arrêta sur une retraite générale derrière la Loire. Une longue acclamation d'épouvante accueillit ce projet; c'était, disait-on, vouloir armer la moitié de la France contre l'autre, et s'exposer à une guerre d'aventures qui, portant le ravage partout, ne pourrait finir nulle part. « Eh bien, s'il faut renoncer à défendre la France, s'écria Napoléon, l'Italie ne nous offre-t-elle

1. Voir la note, page 384, tome Ier.

pas une retraite encore digne de nous? Veut-on m'y suivre encore une fois? Marchons vers les Alpes! » Ce cri, écho lointain de cette voix du génie qui avait inspiré ses premiers commandements, ne fut ni entendu ni compris. Loin de là, il servit de texte aux plus étranges commentaires. Les fautes de Napoléon étaient des fautes politiques; les fautes militaires appartenaient à ses lieutenants; celles-ci lui furent toutes attribuées; on se mit à douter de la supériorité de son intelligence; quelques-uns même osèrent accuser sa raison. Des récriminations, des murmures, éclatèrent. Ney s'emporta. Triste condition de la grandeur! Il aurait suffi à Napoléon de quitter ses appartements impériaux, de sortir de son palais, puis de marcher, pour se voir aussitôt suivi par toute une armée enthousiaste, intrépide; mais, confiné dans son cabinet, cerné, pour ainsi dire, par son entourage, il n'eut pas la force de secouer le joug de ses grands officiers, de se soustraire au fastueux isolement où le tenait son titre. Il consumait son temps et ses forces à lutter contre la lassitude de son haut état-major; au lieu d'agir, il cherchait à convaincre, il discutait. A ce moment, le rôle d'Empereur, qu'il s'efforçait de prolonger, semblait anéantir chez lui les facultés du général et du soldat. Son génie, comme l'ont affirmé ses ennemis, avait-il donc besoin, pour se révéler, de la double influence du succès et de la force? La fortune était-elle une des conditions de son audace, et, disciple du fatalisme oriental, ne savait-il que baisser la tête quand le sort venait à le frapper? Les gens qui lui sont restés le plus dévoués et qui l'ont approché le plus près expliquent l'indécision et la faiblesse qu'il

montra à cette époque de revers, comme après la bataille de Waterloo, par une prostration morale et physique, résultat de longs jours sans repos, de nombreuses nuits sans sommeil et de la prodigieuse contention d'esprit à laquelle l'avaient obligé ses efforts des derniers mois. Même pour les hommes les plus admirablement doués, les forces humaines ont leurs limites.

Sa résistance à la fin fut vaincue. « Vous voulez du repos, dit-il à ses généraux, ayez-en donc ! Hélas! vous ne savez pas combien de douleurs vous attendent sur vos lits de duvet ! Quelques années de cette paix que vous achetez si cher vous moissonneront en plus grand nombre que ne pourrait le faire la guerre la plus désespérée[1] ! » S'approchant d'une espèce de guéridon placée au milieu de son cabinet, il écrivait alors sa seconde abdication ; cette pièce, dont l'original manuscrit a été conservé, est ainsi conçue :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses enfants, au trône de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France. »

Traité du 11 avril ; Napoléon refuse de le signer et tente de se suicider il ratifie.

Ney, Macdonald et Caulaincourt furent encore chargés de porter cet acte aux souverains et de stipuler, au nom de l'Empereur, les clauses du traité qui devait régler sa position et celle de sa famille.

1. *Manuscrit de 1814*, par le baron Fain.

Leur départ fut le signal d'une espèce de désertion générale. Chacun saisissait le moindre prétexte pour quitter Fontainebleau. Les uns partaient, appelés, disaient-ils, par leurs affaires particulières; d'autres se faisaient donner une mission; ceux-ci s'absentaient dans l'intérêt de leur arme ou de leur corps; ceux-là pour aller chercher des fonds; d'autres, enfin, pour visiter leurs femmes ou leurs enfants malades. Tous, en arrivant à Paris, couraient porter leur adhésion au gouvernement provisoire. La solitude commença pour Napoléon. Il put enfin juger les hommes et mesurer l'étendue de sa chute. Le traité que négociaient alors ses plénipotentiaires lui était tout personnel. Hier, souverain le plus puissant du monde, il ôtait la couronne du front de ceux-ci, et donnait aux autres des royaumes : aujourd'hui, deux de ses maréchaux et son ministre des affaires étrangères discutaient avec les représentants de ces ennemis tant de fois et si longtemps vaincus, le lieu et les conditions de son exil. La pensée de ce débat révoltait sa fierté. Le colonel Gourgaud fut chargé d'aller redemander au duc de Vicence l'acte d'abdication. « A quoi bon un traité, écrivait-il à Caulaincourt, puisqu'on ne veut pas régler avec moi les intérêts de la France? Du moment qu'il ne s'agit que de ma personne, il n'y a pas de traité à faire. Je suis un vaincu. Un simple cartel suffit pour garantir ma liberté. Gourgaud revint de Paris les mains vides; le traité fut conclu le 11 avril. Caulaincourt l'apporta. Napoléon, en voyant le duc, réclama de nouveau son acte d'abdication. Caulaincourt lui fit observer que, dès la première séance, cette pièce, base de la négociation,

avait dû être communiquée et déposée. Napoléon insista, ajoutant qu'il ne ratifierait pas. « Je ne veux pas de traité pour moi seul ! Je ne signerai pas ma honte ! » répétait-il à Caulaincourt. Vainement ce dernier épuisait tous les moyens de persuasion ; Napoléon, durant toute la journée du 12, persista dans son refus. Quel était le motif de cette résolution si subite et si ferme, quand la cause impériale était abandonnée, même par l'Empereur. Le duc de Vicence devait l'apprendre le lendemain. Voici en quels termes le baron Fain, dans son *Manuscrit* de 1814, raconte un des plus saisissants épisodes du séjour de Napoléon à Fontainebleau :

« Dans la nuit du 12 au 13 avril, le silence des longs corridors du palais est tout à coup troublé par des allées et des venues fréquentes. Les garçons du château montent et descendent ; les bougies de l'appartement intérieur s'allument ; les valets de chambre sont debout. On vient frapper à la porte du docteur Yvan ; on va réveiller le général Bertrand ; on appelle le duc de Vicence, on court chercher le duc de Bassano. Tous arrivent et sont successivement introduits dans la chambre à coucher. En vain la curiosité prête une oreille inquiète ; elle ne peut entendre que des gémissements et des sanglots qui s'échappent de l'antichambre et se prolongent sous la galerie voisine. Tout à coup le docteur Yvan sort ; il descend précipitamment dans la cour, y trouve un cheval attaché aux grilles, monte dessus et s'éloigne au galop. Voici ce qu'on raconte du mystère de cette nuit :

« A l'époque de la retraite de Moscou, Napoléon s'était procuré, en cas d'accident, le moyen de ne pas

tomber vivant entre les mains de l'ennemi. Il s'était fait remettre par son chirurgien Yvan un sachet d'opium[1] qu'il avait porté à son cou pendant tout le temps qu'avait duré tout le danger. Depuis il avait conservé avec grand soin ce sachet dans un secret de son nécessaire. Cette nuit, le moment lui avait paru arrivé de recourir à cette dernière ressource. Le valet de chambre, qui couchait derrière sa porte entr'ouverte, l'avait entendu se lever, l'avait vu délayer quelque chose dans un verre d'eau, boire et se recoucher. Bientôt les douleurs avaient arraché à Napoléon l'aveu de sa fin prochaine. C'était alors qu'il avait fait appeler ses serviteurs les plus intimes. Yvan avait été appelé aussi; mais, apprenant ce qui venait de se passer, et entendant Napoléon se plaindre de ce que l'action du poison n'était pas assez prompte, il avait perdu la tête et s'était précipitamment sauvé de Fontainebleau. On ajoute qu'un long assoupissement était survenu, qu'après une sueur abondante les douleurs avaient cessé, et que les symptômes effrayants avaient fini par s'effacer, soit que la dose se fût trouvée insuffisante, soit que le temps en eût amorti le venin. On dit enfin que Napoléon, étonné de vivre, avait réfléchi quelques instants : *Dieu ne le veut pas!* s'était-il écrié. »

Les souverains alliés attendaient avec impatience la ratification du traité. Surpris de ne pas voir revenir Caulaincourt, Macdonald, resté à Paris, se rendit à son tour à Fontainebleau. Il y arriva le 13 au matin.

1. Ce n'était pas seulement de l'opium; c'était une préparation indiquée par Cabanis; la même dont Condorcet se servit pour se donner la mort. (*Note du baron* Fain.)

Lorsqu'il entra dans la chambre de l'Empereur, il le trouva assis devant la cheminée, enveloppé dans une espèce de robe de chambre en basin blanc, les pieds nus dans des pantoufles, les coudes sur les genoux, et la tête appuyée sur ses deux mains. Napoléon était immobile. Le duc de Bassano et Caulaincourt se trouvaient seuls avec lui. La rêverie qui l'absorbait était si profonde, qu'il n'entendit pas le bruit des pas de Macdonald. « Sire, dit Caulaincourt en se penchant vers l'Empereur, voici le duc de Tarente. — Ah! c'est vous, maréchal? » répliqua Napoléon d'une voix pénible et en se tournant lentement vers Macdonald. Sa figure était prodigieusement changée. « Mon Dieu! Sire, s'écria le maréchal effrayé, Votre Majesté est donc indisposée? — Oui!... j'ai passé une bien mauvaise nuit. » Le maréchal, au bout de quelque temps, parla du traité; Napoléon demanda au duc de Vicence le double qu'il avait apporté, le lut sans faire d'observation, le ratifia ensuite sans hésister, et dit à Macdonald : « Je ne suis plus assez riche pour récompenser vos derniers services. — Vous savez, Sire, que jamais l'intérêt ne m'a conduit. — Je le sais; je vois maintenant combien on m'avait trompé sur votre compte; j'entrevois aussi les motifs de ceux qui m'avaient prévenu contre vous. — Sire, je vous l'ai dit, depuis 1809, j'ai tout oublié. — C'est vrai; mais, puisque je ne peux plus vous récompenser comme je le désirerais, je veux du moins qu'un souvenir, bien faible à la vérité, puisse vous rappeler que je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi. Vicence, ajouta Napoléon en se tournant vers Caulaincourt, demandez le sabre qui me fut donné en

Égypte par Mourad-Bey et que je portais à la bataille du mont Thabor. » Constant apporta le sabre; Napoléon le prit des mains de Caulaincourt et le remit au maréchal en lui disant : « Voilà, mon digne ami, la seule récompense que je puisse vous donner. — Sire, je le garderai toute ma vie; et si jamais j'ai un fils, ce sera son plus bel héritage. — Donnez-moi la main, maréchal, et embrassez-moi. » Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre; tous deux pleuraient.

Il est des services et des hommes qu'on ne récompense pas avec de l'argent. Napoléon le savait; aussi, quand il parlait de sa fortune perdue, faisait-il seulement allusion à l'impuissance où il était désormais, comme souverain, de donner à Macdonald des marques publiques, éclatantes, d'affection et de confiance. Disons, à cette occasion, que sa pénurie était réelle. On sait qu'à la fin de 1813 il tenait en réserve, dans les caves des Tuileries, 250 millions, fruit des contributions de guerre que, par des articles secrets de ses traités, il avait frappées, avant 1810, sur l'Autriche et sur la Prusse. 100 millions avaient été versés dans les caisses publiques dès le mois de janvier 1814; des sommes assez importantes avaient, en outre, été données aux départements et aux communes les plus ravagées par la guerre, à des hospices et à quelques généraux; le général Souham, entre autres, avait sollicité et obtenu à titre de gratification, 6,000 francs, la veille même du jour où il était passé à l'ennemi. Le reste de ce trésor, à l'exception de quelques millions emportés à Blois ou restés aux Tuileries, et dont s'empara le gouvernement provisoire, comme nous aurons à le dire

dans la suite, avait été dépensé pour les besoins de la dernière campagne.

Caulaincourt et Macdonald portèrent aux souverains le traité ratifié. Ney n'était point revenu. De tous les maréchaux présents à Paris ou résidant dans les départements qui pouvaient communiquer avec le gouvernement provisoire, le duc de Tarente fut le dernier qui reconnut les actes du Sénat; il ne le fit que lorsque Napoléon eut également cessé d'être souverain. Son adhésion contraste, par son laconisme, avec celles qui remplissent les colonnes du *Moniteur* de cette époque; il resta noble et digne jusqu'au bout; voici les termes de cet acte :

« Dégagé de mes serments par l'abdication de l'empereur Napoléon, je déclare adhérer aux actes du Sénat et du gouvernement provisoire. »

Nous n'analyserons pas ici le traité du 11 avril; la plupart de ses clauses, comme nous aurons à le dire plus tard, restèrent inexécutées. Nous le reproduisons, d'ailleurs, à la fin de ce volume, en même temps que les ratifications de l'Empereur, du gouvernement provisoire, du gouvernement royal et du gouvernement anglais. Nous dirons seulement que Napoléon, pour quitter Fontainebleau, dut attendre la ratification de la cour de Londres; elle ne parvint à Paris que le 17 et fut notifiée le 19. Le soir même, les commissaires destinés à accompagner l'Empereur jusqu'à son embarquement pour l'île d'Elbe arrivèrent à Fontainebleau.

Séjour de Napoléon à Fontainebleau du 13 au 20 avril; son isolement, son abandon.

Les sept jours écoulés depuis le matin où lui-même avait ratifié le traité se passèrent, pour Napoléon,

dans une solitude presque complète. Seuls, de tous ses ministres, les ducs de Vicence et de Bassano ne l'abandonnèrent pas; ils demeurèrent jusqu'au dernier moment auprès de lui, redoublant, pour sa personne, de soins, de respects et d'égards. Macdonald, Mortier et Moncey furent également les seuls maréchaux qui vinrent alors lui rendre visite. Berthier, aussi, était d'abord resté. L'Empereur, après son abdication, ne croyant pas devoir continuer à donner directement des ordres aux troupes, avait confié le commandement de l'armée à ce maréchal, qu'il avait grandi jusqu'à en faire un prince souverain[1]. Ce fut dans un souper où Berthier assistait que Napoléon lui annonça les nouvelles fonctions qu'il venait de lui conférer. Le prince de Neufchâtel remercia, et, après la première effusion de sa reconnaissance, il demanda, en hésitant, l'autorisation d'aller le lendemain à Paris; elle lui fut immédiatement accordée. « Mais vous ne ferez pas comme les autres, monsieur le maréchal, ajouta Napoléon avec un sourire qui n'était pas sans tristesse, vous tiendrez votre promesse; je vous reverrai, n'est-ce pas? — Oh! Sire, s'écria Berthier, comment pouvez-vous croire... » Il n'acheva pas sa phrase, tant semblait forte l'émotion que lui causait ce doute sur son attachement et sa fidélité; il y avait des larmes dans sa voix. — Avons-nous besoin d'ajouter que Berthier partit et ne revint pas? Il envoyait ses ordres de Paris. Confiné dans la bibliothèque du palais, Napoléon ne la quittait que

1. Berthier avait reçu de l'Empereur la principauté de Neufchâtel, et, comme les souverains, ce maréchal ne signait plus ses actes publics que de son seul prénom *Alexandre*.

pour se promener dans le petit jardin renfermé entre l'ancienne galerie des Cerfs et la chapelle, ou pour parcourir la galerie où se tenaient les personnes encore attachées à son service ainsi que le petit nombre d'officiers généraux restés à Fontainebleau. Il causait de toute chose, avec tous, familièrement et dans le plus grand calme. Une légère émotion l'agitait pourtant chaque fois qu'il entendait une voiture rouler dans les cours; il demandait si ce n'était pas Cambacérès, Clarke, Fontanes, Molé, ou quelque autre de ceux qu'il avait tant comblés, qui venaient lui faire leurs adieux. Son espérance se trouvait toujours trompée : il était tombé; un nouveau pouvoir s'élevait; c'était aux représentants de ce pouvoir que ses courtisans et ses flatteurs de la veille portaient maintenant les hommages et les louanges dont ils l'avaient si longtemps enivré.

Ces déceptions, quelque résignation qu'il affectât, n'étaient pas sans amertume. On raconte que, le 13 avril, le jour même de la ratification du traité, causant de Marmont, il opposait à la conduite de ce maréchal la patriotique attitude du général Lucotte. Tombé dans la disgrâce de l'Empereur pour nous ne savons quel manquement à l'étiquette, le général Lucotte avait mis le comble à la colère de Napoléon en se permettant de discuter avec lui un ordre qui lui semblait injuste. Lucotte n'avait que son épée pour fortune; malgré ses services et sa vie irréprochable, il dut quitter les troupes impériales pour entrer dans l'armée du roi Joseph, en conservant toutefois son grade de général de brigade. Plusieurs actions brillantes lui firent donner, par ce frère de l'Empereur,

le grade de général de division. Rentré en France avec le maréchal Soult, Lucotte était au nombre des officiers généraux attachés aux deux divisions qui furent retirées de l'armée d'Espagne pour faire la campagne de France à laquelle elles prirent une part glorieuse. La prévention de l'Empereur le suivit sur ce nouveau champ de bataille; on l'obligea de reprendre son ancien grade. « Voyez! disait l'Empereur à cette occasion, j'ai été injuste, dur, envers Lucotte, et il a refusé de me trahir! Tandis que Marmont!... En vérité, je peux me vanter d'avoir bien connu les hommes! » Un des assistants, le colonel Gourgaud, s'étonna que l'Empereur n'eût pas songé, depuis les événements d'Essonne, à réparer son injustice. « Malheureusement il n'est plus temps, » dit Napoléon. Le duc de Bassano lui fit observer qu'un décret antidaté de quarante-huit heures suffirait. Le décret fut immédiatement rédigé, et Lucotte recouvra son grade de général de division. Quelques officiers firent preuve à ce moment d'une bien noble confiance : quand d'autres cherchaient à se créer des titres à la bienveillance du gouvernement nouveau à l'aide de trahisons supposées ou d'une haine qu'ils n'avaient jamais eue, ces officiers venaient demander à l'Empereur des lettres de recommandation. On lisait dans celle qu'il donna, entre autres, à M. de Caraman, un de ses officiers d'ordonnance : « J'autorise M. de Caraman à me quitter. Je ne doute pas que son nouveau souverain n'ait d'utiles services à tirer de lui et à se louer de son zèle, de ses talents et de son dévouement. » Il écrivait au général polonais Kosakowski : « Je déclare avec plaisir, mon cher

général, que vous m'êtes resté attaché et fidèle jusqu'au dernier moment. »

Ce fut le 20 au matin que les voitures qui devaient l'emmener vinrent se placer au pied de l'escalier de la cour du *Cheval Blanc;* la garde impériale était rangée en ligne dans cette cour; une foule immense, composée de toute la population de Fontainebleau et des villages voisins, se pressait aux grilles et dans les rues adjacentes. A onze heures et demie, les commissaires étrangers, chargés de l'accompagner, se présentèrent dans la pièce qui précédait son cabinet. On l'avertit. Quelques minutes après, le général Bertrand annonçait l'*Empereur!* Toutes les personnes présentes se rangèrent aussitôt sur deux files; Napoléon parut; sur son passage étaient placés un petit nombre d'amis et de serviteurs, reste de la cour la plus nombreuse et la plus brillante de l'Europe; il leur serra la main[1], traversa la galerie et descendit le grand escalier. A sa vue les tambours battirent aux champs; d'un geste imposant, il leur fit faire silence; puis, s'avançant vers sa garde, il éleva la voix et dit :

Adieux de Napoléon à sa garde; son départ, son voyage à travers la France; ses dangers en Provence; il s'embarque pour l'île d'Elbe

« Officiers, sous-officiers et soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux! Depuis vingt ans je vous ai constamment trouvés sur le chemin de l'honneur et de la gloire.

1. Le baron Fain, dans son *Manuscrit de* 1814, cite les noms suivants : le général Belliard, le colonel Gourgaud, le colonel de Bussi, le colonel Anatole de Montesquiou, le comte de Turenne, le général Fouler, le baron de Mesgrigny, le baron Fain (l'auteur du *Manuscrit*), le lieutenant-colonel Athalin, le baron de Laplace, le baron de Lorgne d'Ideville, le chevalier Jouanne, le général Kosakowski et son compatriote le colonel Vonsowitch. — Le valet de chambre de confiance de l'Empereur, Constant, et son mameluk Roustan avaient disparu la veille.

Dans ces derniers temps comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de fidélité et de bravoure.

« Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue! Mais la guerre était interminable; c'eût été la guerre civile, et la France en fût devenue plus malheureuse. J'ai donc sacrifié nos intérêts à ceux de la patrie. Je pars! vous, mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur était mon unique pensée; il sera toujours l'objet de mes vœux.

« Ne plaignez pas mon sort. Si j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble!... Adieu, mes enfants! je voudrais vous presser tous sur mon cœur! Que j'embrasse au moins votre général, votre drapeau!

Le général Petit s'avança, Napoléon le serra dans ses bras; il prit une aigle et la pressa vivement contre sa poitrine. « Chère aigle! s'écria-t-il en embrassant le glorieux emblème, que ce dernier baiser retentisse dans le cœur de tous mes soldats!

« Adieu, encore une fois, mes vieux compagnons! adieu! »

Les yeux de Napoléon étaient humides. Toute la garde pleurait. L'émotion avait gagné jusqu'au commissaire anglais, le colonel Campbell, qui fondait en larmes. L'Empereur monta dans une voiture où se trouvait déjà le général Bertrand; les chevaux partirent; la garde sortit lentement de la cour du château, et la foule s'écoula en silence.

Le voyage de Napoléon jusqu'au lieu de son embarquement dura huit jours. Son passage, pendant la première moitié de la route, fut partout salué par

les acclamations qui accueillaient sa présence au temps de sa grandeur : Cosne-la-Charité, Nevers, Moulins, Roanne, entre autres villes, se firent remarquer par l'énergie de leurs manifestations ; associant l'infortune de Napoléon au sort de la patrie humiliée et vaincue, leurs habitants semblaient craindre de ne pas lui témoigner avec assez de chaleur leur attachement et leurs regrets. Chaque détachement de cavalerie qui se trouvait sur son chemin s'empressait de lui faire escorte, aussi longtemps et aussi loin que les chevaux pouvaient pousser leur course. Pour éviter ces démonstrations, dans l'intérêt même des officiers qui s'y laissaient entraîner, Napoléon précipitait sa marche, et ne s'arrêtait que lorsqu'il y était obligé par la fatigue des commissaires étrangers. Chacune de ces haltes était marquée par des réceptions où se présentaient, comme à l'époque de sa puissance, les autorités et les principaux habitants de la localité ; il les interrogeait, comme il avait l'habitude de le faire, et dans le but, sans doute, de masquer ses erreurs et ses fautes, il accusait exclusivement la trahison des malheurs de l'invasion étrangère et la rapidité de sa propre chute : « Comment, disait-il au maire de Roanne, vous étiez ici sans soldats? vous deviez avoir 6,000 hommes de troupes de l'armée d'Espagne. Ah ! si je n'avais été trahi que quatorze fois par jour, je serais encore sur le trône ! » L'attitude de la population changea dès qu'il fut entré dans la vallée du Rhône ; aux acclamations succéda le silence ; à mesure qu'il descendait ce fleuve, la contrainte et la froideur augmentaient ; sur quelques points, on pouvait même apercevoir une expression de haine dans la contenance

des habitants. Toutefois, ce fut à Avignon qu'il reçut les premières insultes; on s'y emporta contre lui en injures grossières et en menaces. Les habitants de la petite ville d'Orgon, qu'il dut ensuite traverser pour se rendre à Aix, ne se tinrent pas aux invectives; sa vie fut menacée. Dans leur effroi, les commissaires alliés chargés de protéger sa personne jusqu'au lieu d'embarquement le supplièrent de se prêter à un déguisement; il consentit à revêtir l'uniforme de l'un d'eux: « Vous ne m'auriez pas reconnu sous ce costume, » dit-il à un ancien auditeur au Conseil d'État, alors sous-préfet d'Aix, et qui vint le visiter à son passage dans cette ville. « Ce sont ces messieurs, ajouta-t-il en montrant les commissaires, qui m'ont sollicité de le prendre, le jugeant nécessaire à ma sûreté. J'aurais pu avoir une escorte de trois mille hommes; je l'ai refusée, préférant de me confier à la loyauté française. Je n'ai pas eu à me plaindre de cette confiance depuis Fontainebleau jusqu'à Avignon; mais, depuis cette ville jusqu'ici, j'ai été insulté, et j'ai couru de sérieux dangers. Les Provençaux se déshonorent. Depuis que je suis en France, je n'ai pas eu un seul bon bataillon de Provençaux sous mes ordres; ils ne sont bons que pour crier. Les Gascons sont fanfarons, mais ils sont braves. Dites à vos Provençaux que l'Empereur est bien mécontent d'eux. » Les insultes et les injures dont il se plaignait continuèrent à le poursuivre; obligé de s'arrêter dans un château du département du Var, habité par quelques dames, il ne put contenir le sentiment qui l'oppressait, et leur dit en les abordant : « Il paraît que suis pour les gens de ce pays un brigand et un scélérat; du

moins, tout le monde le dit, convenez-en, mesdames. Maintenant que la fortune m'est contraire, je suis un misérable et un tyran. Mais savez-vous ce que tout cela signifie? J'ai voulu mettre la France au-dessus de l'Angleterre; voilà tout. » Les indignes outrages qu'il eut à subir dans cette partie du Midi ne cessèrent qu'à Fréjus: les habitants de cette petite ville l'accueillirent avec le respect qui lui était dû; les autorités s'empressèrent de venir le saluer: « Vous voyez Napoléon, ce maître du monde, dit-il au maire; le voilà aujourd'hui empereur de l'île d'Elbe! que pense-t-on ici de cet événement? — Sire, on croit que vous vous êtes perdu par les droits réunis et par la guerre. — Je le sais, mais trop tard; cependant je n'ai jamais fait que prévenir mes ennemis, étant sûr d'être attaqué par eux, si je ne les attaquais pas le premier. Au surplus, j'ai été trahi. Je suis content de la réception qu'on m'a faite dans cette ville. Je regrette que Fréjus soit en Provence.

Ce fut le 28 avril que Napoléon s'embarqua au petit port de Saint-Raphau, au même lieu où quinze ans auparavant, à son retour d'Égypte, il avait débarqué pour aller saisir le pouvoir dont l'Europe victorieuse venait de le déposséder. Éternel résultat de passions sans mesure, d'une puissance sans limites, et leçon toujours perdue! Lorsque le 22 juin 1812, Napoléon avait franchi le Niémen pour aller porter la guerre jusqu'aux extrémités du continent européen, son front était ceint d'une double couronne: Empereur, ses États s'étendaient des bouches de l'Elbe aux bouches du Tibre; la Hollande était française; la capitale du Monde catholique, Rome, était devenue le

simple chef-lieu d'un département français ; Roi d'Italie, il ne régnait pas seulement sur la Lombardie et les anciens États vénitiens; une de ses sœurs occupait le trône de Naples, et il avait, en outre, assis deux de ses frères sur les trônes d'Espagne et de Westphalie; Protecteur de la Confédération helvétique et Médiateur de la Confédération du Rhin, ses ordres étaient des lois pour la Suisse, pour la moitié de l'Allemagne, et leurs soldats n'avaient pas d'autre drapeau que le sien; enfin, il entraînait à sa suite, contre la Russie, les armées de l'Autriche et les armées de la Prusse. Vingt-deux mois seulement s'étaient écoulés ; et tous ces trônes si péniblement élevés, se trouvaient abattus; toutes les provinces qu'il avait conquises ou absorbées étaient perdues; sa double couronne était brisée, et de toute cette fortune prodigieuse, de tous ces vastes États, de tous ces immenses domaines, il ne lui restait plus que l'imperceptible îlot qu'il tenait de la pitié de ses ennemis, et vers lequel cinglait alors son navire.

CHAPITRE II

1er avril 1814; le Sénat; composition et réunion de la commission de constitution; délibérations des 3, 4 et 5 avril; adoption de la constitution dite *sénatoriale;* son article 2. — Le Sénat et l'opinion; dépêches de l'abbé de Montesquiou à Louis XVIII. — Alexandre, son influence. — Organisation et personnel du gouvernement provisoire. — Adhésions des généraux et des corps constitués. — Actes du gouvernement provisoire. — Arrêté du 9 avril; enlèvement du trésor particulier de Napoléon, à Orléans; affaire Maubreuil; projet d'assassinat contre l'Empereur; arrestation de la princesse Catherine de Wurtemberg à Fossard; vol de ses diamants; Maubreuil est arrêté. — Lettre de M. de Talleyrand au comte d'Artois; séjour de ce prince à Nancy; son arrivée aux portes de Paris; négociations avec le gouvernement provisoire et le Sénat; entrée du prince le 12 avril; discours; défilé; nouvelles négociations. — Intervention d'Alexandre; acceptation de la lieutenance générale et de la constitution du 6 avril, par le comte d'Artois; il prend le gouvernement. — Substitution de la cocarde blanche à la cocarde tricolore; envoi de commissaires extraordinaires dans les départements; lois financières. — Convention d'armistice du 23 avril; la France réduite à ses frontières de 1792; ses pertes; rôle de M. de Talleyrand. — Louis XVIII quitte Hartwell; sa réponse au prince régent; il débarque à Calais.

Le Sénat composition et réunion de la commission de constitution.

1814. — Le 1er avril, le Sénat ne s'était pas borné à sanctionner les choix de M. de Talleyrand pour la composition du gouvernement provisoire, et à proclamer les bases de la constitution « que devait *se donner* la nation française[1]; » cette Assemblée, par un amendement spécial, avait, en outre, chargé le pouvoir, créé par elle, de préparer l'acte constitutionnel dont elle avait posé les principes. M. de Talleyrand

1. Expressions de la déclaration du 31 mars.

et ses collègues de gouvernement devaient leur nouvelle position au Sénat; la complicité de ce corps faisait toute leur force; ils s'adjoignirent donc pour la rédaction de l'acte constitutionnel une commission de cinq sénateurs. De son côté, le Sénat, en créant un gouvernement nouveau, avait anéanti les lois constitutives de son existence légale; réuni sur une convocation de l'empereur de Russie, son pouvoir usurpé reposait uniquement sur l'appui prêté par ce souverain à ses décisions et à ses actes: les sénateurs, à leur tour, exigèrent, comme un surcroît de garantie pour le maintien de la constitution nouvelle, la présence et le concours du principal ministre d'Alexandre aux délibérations du comité chargé de la rédiger. Par cette adjonction, la commission de constitution se trouva ainsi composée: M. de Talleyrand, le duc de Dalberg, le général Beurnonville, le comte de Jaucourt, l'abbé de Montesquiou, membres du gouvernement provisoire; MM. Barbé-Marbois, Destutt de Tracy, Eymery, Lambrecht, Lebrun, duc de Plaisance, sénateurs; le secrétaire d'État russe, comte de Nesselrode.

Délibérations des 3, 4 et 5 avril. Adoption de la constitution dite sénatoriale; son article 2.

Cet étrange comité ne put se réunir le lendemain, 2; la déclaration de déchéance, précipitée par la démarche ardente de l'avocat Bellart, fut l'unique travail du Sénat dans cette journée. Le 3, enfin, le comité de constitution s'assembla, Les sénateurs-commissaires arrivèrent avec un projet tout préparé. Ce projet, développement des principes proclamés le 1er avril, réglementait les conditions et les formes du gouvernement; mais, en même temps qu'il faisait une part exorbitante à la position politique et aux intérêts privés des membres actuels du Sénat, il gardait le

silence le plus absolu sur la famille appelée à occuper le trône et sur le nom du souverain. L'abbé de Montesquiou, qui représentait dans le nouveau pouvoir l'élément royaliste pur, s'étonna de cette lacune. La déclaration par laquelle la France se replaçait sous le sceptre des Bourbons devait précéder, dominer, disait-il, tout le travail du comité. Les sénateurs se montrèrent hésitants. Le prince de Bénévent parut approuver l'abbé. M. Lambrecht rédigea immédiatement un article où il était dit « que le peuple français *appelait librement* au trône Louis-Stanislas-Xavier, *frère du dernier roi.* » M. de Montesquiou, à la lecture de cette formule, s'indigna. « Comment! s'écria-t-il, le peuple appelle Louis XVIII au trône! mais c'est un mensonge, ce serait une monstruosité! Jamais le roi n'a perdu ses droits, il n'a jamais cessé de régner. Ce n'est pas comme frère de Louis XVI, d'ailleurs, que lui appartient la couronne, mais comme oncle de Louis XVII, comme successeur immédiat de ce jeune prince, à qui son long martyre n'a pu enlever le titre de roi de France. Contesteriez-vous, par hasard, à Sa Majesté le nom de Louis XVIII? — Vous ne tenez donc aucun compte, répondit M. de Tracy, des faits intermédiaires? Est-ce qu'il ne s'est rien passé depuis 1789? — Les faits ne peuvent rien contre le droit, » répliqua l'abbé.

L'inflexible logique de M. de Montesquiou embarrassait ses adversaires. Le Sénat, en rappelant les Bourbons, ne pouvait invoquer, en effet, en faveur des membres actuels de cette famille, ni ces qualités éminentes, ni ces grands services rendus qui commandent l'admiration ou la reconnaissance des nations. Le

droit d'hérédité monarchique constituait le seul titre de ces princes. La déclaration de ce droit était donc inséparable de leur rappel au trône. M. de Talleyrand vint au secours des sénateurs. Il dit que tout ce débat, simple affaire de rédaction, serait facile à vider dès que le comité se serait mis d'accord sur les articles organiques. On passa immédiatement aux dispositions relatives à la composition et aux droits du Sénat, point capital du projet pour les sénateurs-commissaires.

Le nombre des titulaires était fixé à cent. Les sénateurs *actuels* composaient *exclusivement* l'Assemblée; ils s'attribuaient un autre bénéfice: on n'a pas oublié les démarches et les sollicitations vaines du Sénat auprès de Napoléon, lors de l'établissement de l'Empire. pour obtenir que l'*hérédité* accordée à la dignité impériale fût étendue aux fonctions de chaque sénateur. La rédaction du nouvel acte constitutionnel offrait enfin à cette Assemblée l'occasion de se conférer ce privilége; elle n'eut garde d'y manquer. Aussi. en même temps que les sénateurs déclaraient que, seuls, ils composaient le nouveau Sénat, ils proclamaient *héréditaire* la dignité de chacun d'eux. Bien plus, en cas d'extinction d'un de ses titres, le roi ne pouvait nommer à la place vacante que sur une liste de trois candidats élus par les colléges électoraux et présentés par le Sénat lui-même. M. de Montesquiou consentit à l'hérédité sénatoriale, cette disposition entrait dans le principe monarchique; mais il repoussait avec la plus grande énergie la prétention des titulaires actuels à vouloir non-seulement s'imposer comme les *seuls* membres du Sénat nouveau, mais encore priver la

Royauté du droit de nomination directe aux vacances qui pourraient survenir. « La nomination de tous les membres de la Chambre haute sans exception doit appartenir exclusivement au roi, disait-il. — S'il en était ainsi, répliqua immédiatement un des commissaires du Sénat, la position des sénateurs actuels ne serait plus garantie. — Je parle principes, dit l'abbé, et ne me préoccupe point des personnes. — Les personnes sont pourtant bien quelque chose, ajouta le sénateur; vous ne voulez sans doute pas qu'on puisse nous chasser comme des *manants?* — Je ne veux chasser personne; je veux, au contraire, qu'on vous comble! répondit M. de Montesquiou, mais par des arrangements particuliers qui ne compromettent pas les principes essentiels de la puissance royale. Ce n'est point tout, d'ailleurs. Vous n'admettez que cent sénateurs: pourquoi *cent?* La pairie anglaise compte plus de trois cent cinquante membres! Le nombre des membres du Sénat doit être illimité. — Mais le roi sera maître de la constitution, s'il peut indéfiniment augmenter le nombre des sénateurs, dit aussitôt M. Lambrecht. — Ne faut-il pas qu'il puisse récompenser tous les grands services? répliqua l'abbé. Comptez-vous donc pour rien, d'ailleurs, le Corps législatif, à qui l'élection garantit une complète indépendance? — Eh bien, on vous en donnera cent cinquante, dit un des sénateurs. — Cent cinquante mille, s'il convient au roi! s'écria M. de Montesquiou[1]. »

1. Rapport adressé par M. de Montesquiou à Louis XVIII, et trouvé dans le cabinet de ce prince après sa fuite au 20 mars 1815.

Cette discussion, où la vérité et le bon sens, au point de vue monarchique, se trouvaient du côté de l'abbé de Montesquiou, devenait irritante; elle pouvait amener un déchirement fatal aux intérêts encore mal assurés de l'ancienne famille royale; M. de Talleyrand prévint le danger en renvoyant la réunion au lendemain. Le 4, au soir, la commission s'assembla de nouveau. Les sénateurs se montrèrent aussi tenaces; le royalisme de M. de Montesquiou se maintint aussi opiniâtre. « Qui êtes-vous? qui sommes-nous? s'écriait l'abbé avec véhémence. Qui vous a donné le droit de faire une constitution? Qui me donne le droit de parler au nom du roi? Où sont vos pouvoirs? Où sont les miens? Une constitution sans le roi et sans la nation, voilà, je crois, la chose la plus étrange qui se soit jamais faite! » Le débat s'animait de nouveau, quand M. de Nesselrode, qui s'était fait attendre, parut et annonça la prochaine arrivée des plénipotentiaires chargés de traiter au nom de la Régence. Cette nouvelle jeta l'épouvante au sein du comité et coupa court à tout travail; ses membres se rendirent en toute hâte à l'hôtel Saint-Florentin. Nous avons raconté, dans le chapitre précédent, les événements qui remplirent la nuit. Le lendemain, lorsque la défection du 6ᵉ corps eut détruit les dernières chances de la cause impériale, le comité de constitution se réunit une troisième fois. M. de Talleyrand sut mettre à profit les terreurs du matin et de la veille: il fit comprendre à M. de Montesquiou la nécessité de tout sacrifier au rappel officiel des Bourbons. Dans la position des choses, disait-il, ce point était le seul essentiel; toutes les autres questions devenaient secondaires. Or le Sénat.

il ne fallait pas l'oublier, avait seul déclaré la vacance du trône, lui seul pouvait y pourvoir, puisque c'était uniquement à ses actes qu'adhéraient les généraux et les autorités civiles.

M. de Montesquiou se rendit. Les sénateurs, de leur côté, s'ils ne cédèrent rien au fond sur leurs intérêts de position et de fortune, firent quelques concessions de forme. On transigea. M. de Montesquiou consentit à ce que le *peuple français* appelât *librement* au trône le frère de Louis XVI : il permit aux titulaires actuels de s'imposer comme membres du Sénat futur; et les sénateurs, laissant, sous le bénéfice de cette réserve, leur nomination au roi, fixèrent leur nombre, en *maximum*, à deux cents membres. Les autres articles du projet furent à peine discutés. Une fois convenu entre le comité des dix, ce projet fut soumis, le soir même du 5 avril, par M. de Talleyrand au Sénat, qui nomma immédiatement une commission de sept membres pour l'examiner. Cette commission, composée de MM. Abrial, Cornet, Fabre (de l'Aude), Garat, Grégoire, Lanjuinais et Vimar, fit son rapport le lendemain soir, et conclut à l'adoption. On ne discuta pas. A la vérité, aucune opposition n'était possible : non-seulement la position officielle de chaque sénateur se trouvait garantie, tous conservaient *héréditairement* leur dignités, leurs titres et leurs traitements; mais les cupidités particulières les plus exigeantes avaient été immédiatement satisfaites, et M. de Montesquiou, parlant au nom du roi, dont on le savait l'agent confidentiel, avait comblé les moins avides des plus magnifiques promesses. Le projet, adopté à l'unanimité, fut transformé en décret, le soir même

du 6, et publié, dès le lendemain 7, dans tout Paris. Il ne parut que le 8 dans le *Moniteur*, et le 9 dans les autres journaux.

Production mort-née, que le peuple français devait accepter et qu'il n'accepta pas, car elle ne fut jamais soumise à sa sanction; que Louis XVIII devait jurer et qu'il ne jura pas, car il refusa de la reconnaître, cette constitution ne fut, en réalité, que le contrat resté inexécuté d'un marché passé entre une Assemblée corrompue, avilie, et quelques intrigants de haut rang, à qui l'étranger, vainqueur, avait laissé prendre la direction politique des événements amenés par l'invasion victorieuse. L'histoire pourrait même se dispenser de mentionner cette constitution si son article 2 n'avait pas rendu le trône de France à la maison de Bourbon. Cet article fait toute l'importance de l'acte du 6 avril; en voici les termes :

« Art. 2. Le peuple français appelle librement au trône de France *Louis-Stanislas-Xavier*, de France, frère du dernier roi, et, après lui, les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien. »

Voilà le titre qui remit le sceptre aux mains de la maison de Bourbon en 1814; il fut délivré à cette famille, au nom du peuple français, par *soixante-six* sénateurs[1] qui stipulèrent en ces termes le prix de cet audacieux mensonge :

1. L'original de la constitution du 6 avril, que nous avons sous les yeux, porte, en effet, soixante-six signatures; mais, *neuf* des signataires étaient étrangers; en voici les noms : comtes de Belderbusch, Carbonara, de Gregori, Herwyn de Niveld, de Meerman, Schimmelpenninck, Van de Pol, Van

« Art. 6. Il y a cent cinquante sénateurs au moins, et deux cents au plus. Leur dignité est inamovible et héréditaire de mâle en mâle par primogéniture. Ils sont nommés par le roi.

« Les sénateurs actuels, à l'exception de ceux qui renonceraient à la qualité de citoyens français, sont maintenus et font partie de ce nombre. La dotation actuelle du Sénat et des sénatoreries leur appartient ; les revenus en sont partagés entre eux et passent à leurs successeurs. Le cas échéant de la mort d'un sénateur sans postérité masculine directe, sa portion retourne au Trésor public. Les sénateurs qui seront nommés à l'avenir ne peuvent avoir part à cette dotation. »

Ces stipulations sordides dans un acte où l'on disposait du premier trône du monde, et qui devait, dans la pensée de ses auteurs, décider de l'avenir de la France, soulevèrent le dégoût et l'indignation publique. Attaquée dans une foule de brochures où l'on contestait au Sénat son existence légale, dans lesquelles on lui refusait le droit de disposer du trône et de parler au nom de la France, la constitution sénatoriale, sifflée, conspuée par tous les partis, reçut le nom de *constitution de rentes*. Les sénateurs restèrent impassibles. « Comblez un homme de bienfaits, a dit Montesquieu, la première idée que vous lui inspirerez, c'est de chercher les moyens de les conserver ; ce sont de nouveaux intérêts que vous lui donnez à garantir. » Là est le mot de la plupart des défections du mois

Le Sénat et l'opinion publique. Dépêches de l'abbé de Montesquiou à Louis XVIII.

Dedem van de Gelder, Van Zuylen van Nyarlt. Au nombre des cinquante-sept sénateurs français qui ont souscrit cet acte, figurent les deux ex-directeurs *Sieyès* et *Roger-Ducos ;* ce dernier fait précéder son nom du titre de comte, titre que Sieyès avait également obtenu ; mais la signature de Sieyès n'est accompagnée d'aucune qualification.

d'avril 1814. Napoléon avait gorgé les sénateurs d'honneurs, de dignités, de dotations. Dès que sa puissance fut sur son déclin, aussitôt qu'ils purent craindre de n'avoir plus rien à recevoir de ce prince, les sénateurs précipitèrent sa chute et se donnèrent un nouveau maître, en imposant à ce dernier la condition de rendre *héréditaires* leurs dignités et leurs traitements auparavant viagers, et de convertir en *propriétés* inaliénables pour toute leur descendance mâle les dotations dont ils n'avaient d'abord que l'usufruit. Ainsi pourvus et garantis, que leur importaient les critiques des gens sérieux et les brocards de la foule? Opposant aux traits lancés contre eux la double cuirasse de leur avidité et de leur égoïsme, les sénateurs non-seulement ne sentaient rien, mais poussaient l'impudence jusqu'à tirer vanité de leur œuvre, jusqu'à se poser en patriotes, en martyrs qui ne craignaient pas de jouer leur fortune, même leur existence, pour sauver les conquêtes morales et matérielles de la Révolution.

Tandis que le Sénat se décernait ces couronnes et croyait sérieusement à l'éternité de ses dignités et de ses dotations, M. de Montesquiou, annonçant au chef de la maison de Bourbon son rappel au trône et les conditions mises à son retour par les sénateurs, disait à ce prince :

« La constitution ne saurait devenir un embarras pour Sa Majesté. Elle peut dire au Sénat : Vous prétendez me donner des lois au nom de la nation ; qui vous a fait connaître ses intentions? où sont vos mandats? quels sont vos titres? Vous n'avez que ceux qui vous furent concédés par Napoléon ; j'ai au contraire ceux de mes pères ; j'ai toute

notre histoire remplie de leurs bienfaits; j'ai encore l'histoire de tous vos malheurs : comment l'une ou l'autre vous aurait-elle conféré des droits à faire oublier les miens? cette même constitution, loin de les méconnaître, les consacre : ne dit-elle pas que la loi ne peut être faite qu'avec moi[1]? »

Le lendemain, dans une autre dépêche, M. de Montesquiou ajoutait :

« M. de Talleyrand me disait, hier, que Sa Majesté, en entrant en France, devait publier un *Édit* où elle déclarerait à la fois ses intentions et son entrée dans l'exercice de la souveraineté; cette manière de procéder indépendamment de toute constitution a l'avantage d'éconduire celle du Sénat, de l'éconduire lui-même et de laisser au roi tout l'honneur des *privilèges* qu'il accorderait à la nation. Le Sénat, pourtant, ne se prépare pas à l'obéissance; il se prépare à *manger* son président, parce que M. Barthélemy n'est point un homme de parti, et il veut mettre à sa place le grand républicain Lambrecht. Le Sénat n'a aucune force, on le méprise; mais tous les mécontents sont prêts à se mettre à sa suite. Il est donc sage de traiter avec certains membres; ces négociations particulières seraient d'un merveilleux effet.

Une déclaration faite en entrant dans le royaume, pleine de bonté et de *générosité*, est donc ce qu'il y a de mieux; point de doute qu'il ne faille mettre *Roi de France et de Navarre*; je crois même qu'elle doit être intitulée *Édit du roi*; la *nation* désire de l'ANCIEN; tout ce qui l'en rapproche lui sied comme à la royauté même[2]. »

1. Art. 5 de la constitution sénatoriale. Cet article exigeait, pour la confection des lois, le concours du roi, du Sénat et de la Chambre des députés.

2. Notes et dépêches de l'abbé de Montesquiou à Louis XVIII, trouvées aux Tuileries après le 20 mars 1815.

Alexandre : son influence.

Ce qui contribuait surtout à donner au Sénat une confiance et une sécurité assez fortes pour braver les attaques de ses adversaires de tous les partis, c'était la protection, disons mieux, la complicité politique d'Alexandre. Non-seulement la nomination du gouvernement provisoire et la déchéance de Napoléon, premiers actes du Sénat, avaient été prescrits ou autorisés par l'Empereur de Russie; non-seulement la constitution du 6 avril était encore le résultat d'un ordre de ce souverain, mais lui-même avait participé, dans la personne de son premier ministre Nesselrode, à la rédaction de chacun des articles de l'élucubration sénatoriale. Chaque jour, d'ailleurs, les sénateurs recherchaient et saisissaient l'occasion de resserrer les liens qui pouvaient enchaîner Alexandre à leurs intérêts de position ou de vanité. Ils interrogeaient sa pensée sur toutes les questions de politique générale ou de gouvernement qui venaient à se présenter. Ils applaudissaient à toutes ses paroles comme à des éclairs de génie; ils le plaçaient, dans leurs brochures et dans leurs discours, au-dessus de Trajan et des Antonins; et, quand ils daignaient descendre des hauteurs de l'antiquité pour entrer dans les faits de notre époque, ils lui décernaient les titres de *fondateur de la liberté française* et de *héros citoyen*. Ce grossier encens enivrait Alexandre; sa prépondérance, au reste, était réelle; durant quelques semaines il fut le véritable souverain de Paris. Bon nombre d'ambitieux et d'intrigants, prenant ce rôle au sérieux, sollicitèrent directement de lui des faveurs et des places. Les pétitions affluèrent en quantité si considérable, et les demandeurs se montraient si incommodes, si exi-

geants, que le Tsar se vit obligé de faire insérer dans le *Moniteur* du 7 avril une note, dans laquelle il disait « que, s'étant imposé la loi de n'exercer aucune influence sur tout ce qui tenait à l'*exécution des lois* et des *règles de l'administration publique*, il invitait les solliciteurs à s'adresser au gouvernement provisoire. »

Organisation et personnel du gouvernement provisoire. Adhésions des généraux et des corps constitués.

La bassesse et l'avidité, comme on le voit, existaient ailleurs que dans le Sénat. Les bureaux du gouvernement provisoire ne désemplissaient pas de gens qui venaient offrir leurs services. Deux secrétaires étaient uniquement occupés à les écouter et à les éconduire; deux autres avaient pour mission spéciale de recevoir les demandes de ceux que leur éloignement empêchait de se présenter en personne; de les jeter, sans les lire, dans d'immenses cartons que jamais aucune main ne devait fouiller, et d'envoyer au *Moniteur* les adhésions des généraux, des corps militaires et des autorités constituées. Ces employés composaient, en quelque sorte, tout le personnel administratif du singulier gouvernement installé à l'entre-sol de l'hôtel Saint-Florentin, au-dessous de la chambre à coucher et du salon d'Alexandre. Les *adhésions* dont nous venons de parler, véritables pétitions pour la plupart, remplissent toutes les colonnes du *Moniteur* de cette époque; nous en citerons deux. L'adhésion de M. de Ségur, colonel du 3e régiment de gardes d'honneur, était ainsi conçue :

« J'*offre* aujourd'hui *mes* seize cents gardes et moi au successeur, au descendant des rois de mes pères.

« Je lui jure fidélité au nom de *mes* officiers, de tous *mes* gardes, et en mon nom, qui répond de mes serments. »

Puis, on lit dans une lettre adressée au prince de Bénévent par le général Moreau, celui-là même qui, en rendant au général Wittzingerode la place forte de Soissons sans tirer un coup de fusil, avait sauvé l'armée de Blücher d'une destruction totale et fait avorter une des plus belles et des plus décisives combinaisons de Napoléon :

« J'ai l'honneur de prier Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien présenter au gouvernement l'*offre* de mes services pour la cause de S. M. Louis-Stanislas-Xavier, et me *classer* dans le *travail des officiers généraux* qui lui sont les plus dévoués. »

Actes du gouvernement provisoire.

Toutes les autres adhésions étaient dans le même esprit et dans le même style. Le dévouement débordait à chaque ligne. M. de Talleyrand et ses collègues n'avaient donc pas besoin d'une bien grande habileté pour donner aux Bourbons la foule des fonctionnaires et des hommes titrés, il leur suffisait de laisser faire la fortune. Le gouvernement en leurs mains était, du reste, purement nominal. Dépourvus de moyens directs d'action au delà de Paris et de la banlieue, ils n'administraient ni ne gouvernaient. Surpris par les événements, ils vivaient au jour le jour, évitant les résolutions hardies, et ménageant tout à la fois le présent et l'avenir. Leurs rares décisions, enregistrées au *Moniteur* sous le titre d'ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE, témoignent suffisamment que M. de Talleyrand et ses collègues, gouvernants de hasard, devaient leur position à un enchaînement de circonstances qu'ils n'avaient ni préparées ni prévues. Trois des premières mesures prises

par eux peuvent caractériser leur administration.

S'il existait une force que le nouveau gouvernement avait surtout intérêt à rallier à lui, c'était l'armée : parmi les nombreux chefs militaires alors présents à Paris, il s'en trouvait un, le général Dupont, dont le nom, pour les soldats, était un nom déshonoré; cette déconsidération devint son titre pour obtenir le ministère de la guerre; il reçut, le 4 avril, le portefeuille de ce département. En second lieu, l'ordre de la Légion d'honneur, à cette époque, était, pour ainsi dire, un ordre tout militaire; ce ne fut ni un maréchal, ni une haute notabilité politique que M. de Talleyrand en nomma le grand chancelier et le grand trésorier, mais un prêtre que dominait une passion désordonnée pour la politique et pour l'intrigue, l'abbé de Pradt, archevêque de Malines. Enfin, la constitution sénatoriale publiée le 8 avril garantissait la complète liberté de la presse, et un des motifs du décret de déchéance était basé sur les atteintes portées par l'Empereur à cette liberté; le lendemain 9, M. de Talleyrand et ses collègues rétablissaient la censure, et la centralisaient, pour tous les journaux autres que le *Moniteur*, dans les mains de M. Michaud, membre de l'Institut.

Le 10, le gouvernement provisoire publia un arrêté qui nécessite quelques explications.

Arrêté du 9 avril. Enlèvement du trésor particulier de Napoléon à Orléans.

Le baron Louis, en prenant la direction du Trésor, n'avait trouvé que des caisses vides. Le numéraire existant à la Trésorerie, le 29 mars, avait été transporté à Blois. Ce n'étaient pas les recettes faites à Paris dans ces premiers jours de confusion et d'inquiétude générales qui pouvaient remplir les coffres du

nouveau gouvernement. D'un autre côté, non-seulement les communications de la capitale avec les départements placés au delà d'un certain rayon se trouvaient momentanément interrompues, mais les désordres inséparables de la lutte et du passage ou de l'occupation des troupes françaises ou alliées paralysaient les ressources qu'auraient pu fournir à la Trésorerie les perceptions ou les recettes des localités les plus proches. Cependant le gouvernement provisoire ne pouvait se passer de fonds; il avait à pourvoir aux dépenses personnelles des souverains, à celles de leurs généraux, et à solder le prix de quelques défections devenues fort impatientes; enfin, il lui fallait *vivre*. Les dix millions en or laissés par l'Impératrice dans les caves des Tuileries avaient à peine suffi aux besoins de la première semaine. D'autres millions, nous l'avons dit, provenant de la même source, avaient été emportés à Blois; M. de Talleyrand et ses collègues avisèrent aux moyens de s'en emparer.

La retraite de l'Impératrice-Régente à Blois avait fait de cette ville, pendant quelques jours, le siége d'une sorte de cour et de gouvernement où l'on voyait des grands dignitaires, des ministres, et une force armée. Déjà même, les chefs des différents services ministériels se mettaient en communication avec tous les départements situés au delà de la Loire, lorsqu'on y apprit, coup sur coup, la déclaration de déchéance, la première abdication de l'Empereur, et la défection du corps d'armée de Marmont. La nouvelle du rappel des Bourbons arriva le 7 au matin : à midi, la plupart des grands dignitaires, des ministres,

des généraux et des hauts fonctionnaires qui s'étaient enfuis de Paris les 29 et 30 mars, à la suite de Marie-Louise et de son fils, les avaient quittés pour accourir en toute hâte auprès du gouvernement provisoire et des souverains alliés, dans l'espérance de ressaisir leurs positions et leurs traitements ; le soir, la solitude, autour de l'Impératrice déchue, était complète. Le 8, les deux rois Joseph et Jérôme, après s'être fait payer par le trésor impérial tout ce qui pouvait leur être dû sur leurs traitements ou leurs dotations, quittèrent, à leur tour, leur belle-sœur, et celle-ci reçut le général Schouwaloff, que les souverains lui avaient envoyé pour la conduire, ainsi que son fils, d'abord à Orléans, ensuite à Rambouillet. Le gouvernement provisoire connut, le 9 dans la matinée, la dispersion de la petite cour réunie à Blois; le 10, il publiait, dans le *Moniteur*, un arrêté dont voici le début :

« Le gouvernement provisoire, informé que, d'après les ordres du souverain dont la déchéance a été solennellement prononcée le 3 avril, des *fonds considérables* ont été *enlevés de Paris* dans les jours qui ont précédé l'occupation de cette ville par les troupes alliées... arrête... » etc.

Suivaient plusieurs dispositions qui enjoignaient dans les termes les plus impératifs aux fonctionnaires de tous les ordres d'arrêter le transport des valeurs provenant de ces *enlèvements*, de les saisir et d'en opérer immédiatement le dépôt dans la caisse publique la plus voisine.

En ne spécifiant pas l'origine et la nature des fonds sur lesquels ils voulaient mettre la main, en se

servant de l'expression générale, élastique, de *fonds enlevés de Paris*, M. de Talleyrand et ses collègues donnaient à leurs agents les moyens de saisir tout le numéraire emporté à Blois, qu'il fût ou non la propriété privée de l'Empereur ou de sa famille; et ce fut sans doute pour atteindre encore plus sûrement leur but que l'opération fut confiée par eux à un homme qu'ils venaient de tirer du donjon de Vincennes, et que le ressentiment de sa détention devait garantir de toute hésitation, de toute faiblesse, — à M. Dudon[1]. Cet agent se rendit directement à Orléans, où il arriva quand l'Impératrice elle-même y entrait, venant de Blois. Les troupes qui accompagnaient cette princesse escortaient en même temps les diamants de la couronne, propriété de l'État, le trésor particulier de l'Empereur, propriété personnelle de ce souverain, et plusieurs caisses remplies d'objets précieux dépendant de la garde-robe ou servant à l'usage intime de l'Impératrice et de son époux. M. Dudon, son arrêté à la main, ne se borna pas à réclamer les diamants, qui lui furent immédiatement remis, il fit main basse, au nom du gouvernement, sur toutes les autres valeurs. Rien n'échappa à la rapacité de son zèle. Le mandataire du gouvernement provisoire put envoyer à MM. de Talleyrand, de Dalberg, de Jaucourt, de Montesquiou et Beurnonville, jusqu'à l'argenterie et à la vaisselle de Marie-Louise, jusqu'au linge et aux habits de Napoléon. Fille d'empereur,

1. « M. Dudon avait été renfermé à Vincennes pour avoir déserté son poste, abandonné l'armée d'Espagne et répandu la terreur dont il était saisi sur toute la route qu'il avait parcourue. » (*Mémoires* du duc de Rovigo, t. VII.)

femme d'empereur, mère d'un enfant-roi; souveraine, il y avait à peine quelques heures, de cinquante millions de sujets; saluée par de nombreuses salves d'artillerie et par le son de toutes les cloches à son entrée dans Orléans, où elle venait d'arriver encore entourée de toutes les richesses, de tout le luxe de la cour la plus splendide de l'Europe, Marie-Louise d'Autriche, assure-t-on, en fut réduite, lorsque M. Dudon eut passé, à emprunter, pour le service de sa table, quelques couverts et un peu de faïence à l'évêque, son hôte[1]. On évalue à douze ou quinze millions les sommes contenues dans les caisses du trésor particulier. La valeur des autres objets n'a pas été indiquée. Cette ressource, produit d'un véritable vol, devait pourvoir, durant une ou deux semaines, aux nécessités occultes de l'étrange gouvernement installé à l'entresol de l'hôtel Saint-Florentin.

Affaire Maubreuil; projet d'assassinat contre l'Empereur.

C'est à cet arrêté du 9 avril et à ses dispositions spoliatrices que se rattache un épisode qui a fait trop grand bruit pour ne pas mériter quelques détails.

On a vu dans le chapitre précédent que, durant les quatre premiers jours qui suivirent l'entrée des Alliés dans Paris, Napoléon, campé à Fontainebleau

1. *Mémoires* du duc de Rovigo, t. VII. Savary ajoute: « On eut recours à un officier de gendarmerie d'élite, M. Janin, de Chambéry, aujourd'hui officier général, qui était commis à l'escorte de cet argent. Ce jeune homme, voyant un moyen de faire sa fortune, se donna à M. Dudon. Il rassembla son détachement, fit enlever d'autorité les caissons qui contenaient encore le trésor de l'empereur Napoléon, car on ne l'avait pas encore déchargé, et se mit en route pour Paris, où il arriva sans coup férir... C'est ainsi que le trésor fut enlevé. »

à la tête de son armée, pouvait d'un moment à l'autre fondre sur la capitale et changer la face des événements; nous avons raconté, à cette occasion, que M. de Talleyrand, pour conjurer le péril, avait essayé de recourir au meurtre et à la défection. On sait comment la défection fut accomplie. Quant au meurtre, l'exécution en fut confiée à un homme que ses passions fougueuses et ses affaires embarrassées portaient à oser beaucoup, à Marie-Armand de Guerry, comte de Maubreuil, marquis d'Orvault, celui-là même que l'on avait vu, au milieu des démonstrations royalistes du 31 mars, attacher sa croix de la Légion d'honneur à la queue de son cheval. Le père de Maubreuil, marié en secondes noces à une sœur de MM. de la Rochejaquelein, était mort dans les guerres de la Vendée avec quinze ou vingt membres de sa famille.

Maubreuil était depuis longtemps en rapport intime avec M. Roux-Laborie, avocat, nommé, le soir du 31 mars, l'un des deux secrétaires du gouvernement provisoire. Ils se voyaient presque chaque jour, dans l'intérêt de nous ne savons quelles spéculations de bourse ou de commerce. Le soir du 1er avril, Maubreuil, en rentrant chez lui, trouva plusieurs billets de Roux-Laborie, ainsi conçus: *Pourquoi n'êtes-vous pas venu? Je vous ai attendu toute la journée. Vous me désespérez!* Le lendemain 2 avril, de bonne heure, Maubreuil était à l'hôtel Saint-Florentin. Roux-Laborie le fit entrer dans le cabinet même de M. de Talleyrand, le fit asseoir dans le fauteuil du prince, et lui dit : « Vous êtes impatient de retrouver votre position, de refaire votre fortune perdue. Il dépend de vous d'obtenir encore au delà de

ce que vous pouvez désirer. — Que me faut-il faire? — Vous avez du courage, de la résolution, débarrassez-nous de l'Empereur. Lui mort, la France, l'armée, tout est à nous, et l'on vous donne 200,000 livres de rente, on vous fait duc, lieutenant général et gouverneur d'une province. — Je ne vois pas trop comment je pourrais réussir. — Il est impossible que, d'ici à deux jours, il n'y ait pas une grande bataille. Prenez cent hommes déterminés à qui vous ferez donner des uniformes de la garde. Mêlez-vous avec eux aux troupes de Fontainebleau, et il vous sera facile, soit avant, soit pendant ou après la bataille, de nous rendre le service que je suis chargé de vous demander. — Cent hommes! ce sera difficile à réunir. Il n'en faut pas tant, d'ailleurs; une douzaine suffiraient. Je les trouverais peut-être dans l'armée; mais il me faudrait alors la faculté de les faire avancer de deux ou trois grades et de leur accorder des récompenses pécuniaires proportionnées. — Vous aurez tout ce que vous voudrez. Que nous importent dix ou douze colonels de plus ou de moins? » Maubreuil fit encore quelques objections, ajouta qu'il avait besoin de réfléchir, et quitta Roux-Laborie en prenant l'engagement de lui donner une réponse positive le lendemain.

Le 3 avril, Maubreuil revint à l'hôtel Talleyrand. « J'accepte, dit-il à Roux-Laborie; mais je dois ajouter que je ne me regarde pas comme suffisamment autorisé par votre parole; j'ai besoin que les promesses que vous me faites soient plus solidement garanties. Je veux voir M. de Talleyrand et recevoir directement de lui ma mission. — On dirait que vous

avez peur, répliqua Roux-Laborie en frappant sur la poitrine de Maubreuil ; reprenez votre courage, et s'il vous faut absolument la garantie du prince, vous allez être satisfait. » Il ajouta que si Maubreuil consentait à attendre quelques instants dans le salon où ils se trouvaient, M. de Talleyrand traverserait la pièce, lui ferait un salut de la main et lui adresserait un sourire qui l'assurerait de leur parfaite intelligence.

M. de Talleyrand, chez lequel passa Roux-Laborie, parut, en effet, quelques instants après ; il traversa le salon et salua Maubreuil en lui adressant le geste et le sourire attendus. Maubreuil sortit pour faire ses préparatifs.

Voilà ce que Maubreuil a raconté [1]. Si la molle et insouciante nature de M. de Talleyrand semble repousser une pareille négociation, les théories de ce personnage, en matière de gouvernement, donnent pourtant au récit de Maubreuil une grande apparence de vérité. Dépourvu de principes, indifférent à toute morale, M. de Talleyrand était singulièrement facile à tous les expédients commandés par l'intérêt ou par la nécessité politiques. Les gouvernements, selon lui, pouvaient commettre des *fautes*, jamais des *crimes*. Il avait mis cette doctrine au service de Napoléon premier consul et empereur, en l'excitant au jugement et à l'exécution du duc d'Enghien, et en insistant

1. Nous avons emprunté ces détails à un rapport fait à l'une des chambres du Tribunal de première instance de la Seine, au mois de juin 1815, par MM. Thouret et Brière de Valigny, substituts du procureur impérial. M. Brière de Valigny est aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation.

auprès de lui à différentes reprises, ainsi qu'on l'a vu, pour qu'il se défît des autres membres de la famille royale. M. de Talleyrand ne pouvait se montrer plus scrupuleux à l'égard de l'Empereur lui-même, maintenant qu'il était vaincu et tombé. La mort de Napoléon, à ce moment, *simplifiait* trop favorablement *la situation,* pour que les avantages de cet événement ne se soient pas présentés à son esprit, pour qu'il ne l'ait pas désiré, et pour supposer qu'il ait pu hésiter un seul instant à encourager, au moins par signes, l'homme qui se chargeait de rendre ce service à l'Europe victorieuse, et à ces mêmes Bourbons dont il conseillait naguère la complète destruction.

Arrestation de la princesse Catherine de Wurtemberg à Fossard; vol de ses diamants; Maubreuil est arrêté.

Quoi qu'il en soit, Maubreuil s'occupa de recruter des complices. Mais, le lendemain et les jours suivants, soit que l'abdication de l'Empereur et la défection du 6e corps eussent en partie rempli les vues de M. de Talleyrand, soit qu'il fût absorbé dans d'autres soins, son secrétaire cessa de presser Maubreuil avec la même vivacité. De son côté, ce dernier, hésitant sans doute devant les dangers de l'entreprise, ne montrait nulle impatience d'en finir. On arriva ainsi au 12 avril. La publication de l'arrêté du 9, la mission donnée à M. Dudon et le succès qui l'avait couronnée, le bruit alors répandu dans plusieurs salons royalistes que les fourgons enlevés à Orléans contenaient une partie seulement des millions partagés entre les membres de la famille impériale, exaltèrent de nouveau les passions cupides de Maubreuil. Ancien écuyer du roi de Westphalie, il venait précisément d'apprendre, par une personne qu'il avait

connue à cette cour, que Catherine de Wurtemberg, épouse de Jérôme, demeurée à Paris, rue du Mont-Blanc, dans l'hôtel du cardinal Fesch, allait partir pour l'Allemagne. Cette princesse, dans la pensée de Maubreuil, devait nécessairement emporter sa part des millions que l'Empereur, disait-on calomnieusement, avait distribués à tous les siens. Il vit là une occasion de fortune bien moins périlleuse et bien plus sûre qu'une attaque à force ouverte contre Napoléon, et, reprenant ses entrevues avec Roux-Laborie, il affecta, plus vivement qu'il ne l'avait encore fait, de vouloir réaliser le projet proposé. Roux-Laborie lui dit qu'il était toujours maître de l'exécuter, ajoutant que lorsqu'il serait prêt on lui remettrait tous les ordres nécessaires. Cependant Maubreuil se tenait au courant de tout ce qui se passait à l'hôtel du cardinal Fesch. Apprenant, le 16, que le départ de l'ex-reine était fixé au 18, il réclama les ordres promis ; le lendemain 17, on les lui donna. Ces ordres, au nombre de *cinq*, étaient signés par M. Anglès, faisant les fonctions de ministre de la police ; par le général Dupont, tenant le portefeuille de la guerre ; par M. de Bourrienne, directeur provisoire des postes ; par le général Sacken, gouverneur de Paris, et le général prussien Brokenhausen ; ils mettaient à la disposition de Maubreuil la police et les postes de France, ainsi que toutes les troupes nationales et alliées [1]. Mais au lieu

1. Ces ordres, tous très-laconiques, étaient à peu près conçus dans les mêmes termes; nous ne citerons que celui donné par M. Anglès : en voici la teneur :

« *Ministère de la police.* — Il est ordonné à toutes les autorités chargées de la police générale de France, aux

de se diriger, dans la nuit du 17, sur la route de Fontainebleau, Maubreuil alla se poster rue du Mont-Blanc ; puis, lorsque, le 18, à trois heures du matin, l'ex-reine de Westphalie quitta l'hôtel Fesch, Maubreuil, accompagné d'un nommé Dasies, qu'il affubla du titre de *commissaire royal,* la suivit en voiture de poste, ne la quittant pas de vue, changeant de chevaux en même temps qu'elle, et s'arrêtant où elle s'arrêtait. La belle-sœur de Napoléon avait d'abord pris la route d'Orléans. A Pithiviers, elle changea de direction. Instruit par le maître de poste de cette dernière ville que la princesse devait continuer son chemin par la Bourgogne, Maubreuil prit aussitôt les devants et alla l'attendre à Fossard, maison de poste distante de Montereau d'une demi-lieue, et où vinrent le joindre quelques pelotons de cavalerie française, entre autres deux détachements de mameluks et de chasseurs à cheval de la garde impériale, que le commandant militaire de Montereau, sur la présentation des ordres délivrés par le général Dupont et par les généraux alliés, s'était empressé de mettre à sa disposition. La princesse voyageait à très-petites journées. Le détour qu'elle venait de faire lui avait causé une nouvelle perte de temps. Ce fut seulement

préfets, commissaires généraux, spéciaux et autres, *d'obéir aux ordres* que M. de Maubreuil leur donnera; de faire et *d'exécuter à l'instant tout ce qu'il prescrira,* M. de Maubreuil étant chargé d'une mission *secrète de la plus haute importance.*

« Anglès. »

Cet ordre et celui du général Dupont sont du 16 avril; les trois autres portent la date du 17.

le 21, vers les sept heures du matin, que ses équipages parurent sur la route. Maubreuil, à la tête de ses cavaliers, arrête la voiture de l'ex-reine, contraint celle-ci de descendre et la fait entrer dans une espèce d'écurie, où tous les coffres chargés sur ses voitures sont successivement transportés : ils étaient au nombre de onze. L'un d'eux contenait 84,000 fr. en or, destinés aux frais de voyage ; un second renfermait les joyaux de la princesse et ceux de son mari. Maubreuil demande les clefs ; Catherine les refuse. Le représentant du gouvernement provisoire menace de tout faire briser ; la princesse tient ferme : on se met en devoir de forcer les serrures ; les clefs sont données. Lorsque chaque coffre eut été ouvert et visité, Maubreuil déclara qu'il les saisissait au nom du gouvernement et leur fit prendre la route de Paris, escortés par quelques chasseurs à cheval de la garde. Neuf caisses furent remises le lendemain à un M. de Vanteaux, ayant depuis quelques jours le titre d'inspecteur du mobilier de la couronne. Les deux autres, emportées par Maubreuil dans la chambre la plus retirée d'un obscur hôtel garni de Versailles, ne furent rendues qu'à trois jours de là, mais à peu près vides. Les sacs contenant les 84,000 francs ne renfermaient plus que des rouleaux de pièces de 1 franc, de 50 et de 10 centimes. Les diamants avaient complétement disparu[1].

1. « Maubreuil mit les clefs dans la poche droite de son pantalon... En attendant le second détachement de troupes qu'il avait demandé à Montereau, il se mit à déjeuner avec Dasies dans une chambre de l'auberge au rez-de-chaussée. La princesse refuse d'y entrer; elle reste dans la cour, où une

La princesse Catherine était cousine germaine de l'empereur de Russie et voyageait sous la protection d'un passeport signé par ce monarque et par l'empereur d'Autriche. Le premier usage qu'elle fit de sa liberté fut d'écrire à son parent et de lui dénoncer, en termes indignés, l'outrage et le vol qu'elle venait de subir.

femme lui apporte une chaise pour s'asseoir. Entre neuf et dix heures, pendant le déjeuner, un lieutenant arrive de Montereau, avec douze hommes, mamelucks et chasseurs. On dit à ces militaires que la princesse venait d'être arrêtée parce qu'elle emportait les diamants de la couronne. On place quatre factionnaires pour empêcher les voyageurs d'approcher de l'auberge; cependant des marchands, venant de Sens, y pénétrèrent avec une patache ou voiture d'osier, couverte en toile et conduite par deux chevaux. Maubreuil mit le tout en réquisition, et, se rendant avec Dasies dans l'écurie, ordonna de charger toutes les caisses sur la patache. La princesse dit alors à Maubreuil, qu'elle reconnut pour un de ses anciens écuyers : « Quand on a mangé le pain des gens, on ne se charge pas « d'une pareille mission; ce que vous faites est abominable. — « Je ne suis que le commandant de la force armée, répondit « Maubreuil; parlez au *commissaire*, je ferai tout ce qu'il « ordonnera. »

« Elle s'adressa à Dasies : « Vous me dépouillez de tout ce « qui m'appartient, lui dit-elle; le roi n'a jamais donné de « pareils ordres; je vous jure, sur mon honneur et foi de « reine, que je n'ai rien à la couronne de France. — Nous « prenez-vous pour des voleurs? répond Dasies; je vais vous « montrer que nous avons des ordres; toutes ces caisses vont « partir. » En ce moment il aperçoit, sur la chaise de la princesse, un sac renfermant une petite caisse carrée extrêmement lourde et entourée de rubans de fil. La princesse déclare que cette caisse renferme son or. Maubreuil et Dasies se retirent comme pour délibérer. Ils se rapprochent, et ordonnent au commandant des mamelucks d'emporter cette caisse avec les autres. « Est-il possible, s'écrie la princesse, « que vous preniez ainsi mes bijoux et mon argent, et que « vous m'exposiez à rester au milieu du chemin avec toute ma

Alexandre, violemment irrité, exigea une réparation éclatante. M. de Talleyrand et les autres signataires des ordres n'étaient pas gens à s'immoler pour leur mandataire. Maubreuil, d'ailleurs, s'était montré agent infidèle : il devait délivrer les Alliés et les Bourbons de la personne de Napoléon ; au lieu de rendre

« suite? » Des larmes lui vinrent aux yeux. Elle demanda à parler à Maubreuil, et le supplia de lui rendre son or, s'il la privait de ses bijoux. « Madame, lui répondit ce dernier, je ne « suis que l'exécuteur des ordres du gouvernement; je dois « rendre vos caisses intactes à Paris; tout ce que je puis faire « pour vous, c'est de vous donner ma ceinture, elle contient « cent napoléons d'or de vingt francs. » D'après le conseil du comte de Fursteinstein, qui l'accompagnait, la princesse accepta. A la poste suivante, lorsque le comte vérifia le nombre des pièces, il n'en trouva que quarante-quatre, qui furent déposées, avec la ceinture, entre les mains du juge de paix du canton de Pont-sur-Yonne.

« Toutes les caisses ayant été chargées sur la patache, Maubreuil et Dasies donnèrent l'ordre de la faire partir par la route de Fontainebleau, sous l'escorte de quelques chasseurs. En même temps ils commandent des chevaux pour la princesse, et ordonnent de la conduire à Villeneuve-la-Guyare. Elle se récrie : elle veut accompagner jusqu'à Paris son or et ses bijoux; Maubreuil et Dasies disent qu'ils ne peuvent pas le lui permettre. Elle demande de pouvoir au moins faire escorter ses caisses par une personne de confiance; on le lui refuse. La patache s'éloigne avec rapidité.

« A midi, on fait remonter la princesse en voiture, et on la force de partir pour Villeneuve-la-Guyare, sous l'escorte de deux chasseurs. Après son départ, Maubreuil prescrivit au maître de poste de Fossard de ne donner de chevaux à personne dans les trois heures qui suivraient son départ; Dasies et lui, sortant du village dans leur calèche, rejoignirent la patache sur la route... »

(Extrait des *conclusions* lues devant la cour royale de Douai, par l'avocat général *Maurice,* dans l'affaire Maubreuil, les 19 et 20 décembre 1817.)

ce service, il vole sur le grand chemin une parente d'Alexandre ; il expose M. de Talleyrand et le gouvernement nouveau à toute la colère du chef de la coalition, du souverain armé dont les troupes occupaient alors Paris et la majeure partie de nos provinces. Maubreuil fut impitoyablement sacrifié. On se saisit de lui, on le fouilla, puis M. Anglès le fit jeter dans un cachot. Après trois mises en liberté et trois nouvelles arrestations, comme prévenu, d'abord, de *n'avoir pas fidèlement exécuté les ordres d'autorités militaires supérieures*, puis, comme accusé de *vol à main armée sur une grande route*, Maubreuil comparut enfin devant la chambre de police correctionnelle de la cour royale de Douai, le 18 décembre 1817 ; à quelques jours de là il parvint à s'évader. Le 6 mai 1818, un arrêt le condamna par contumace à cinq ans de prison et 500 francs d'amende comme *dépositaire infidèle*. Maubreuil s'était réfugié en Angleterre.

Dans ses différentes comparutions devant les tribunaux, Maubreuil avait constamment repoussé l'accusation de vol ; il soutenait que les ordres dont il était chargé avaient pour but l'assassinat de Napoléon et de son fils. Mais, décidé à ne pas remplir cette mission, il ne l'avait acceptée, disait-il, que pour empêcher qu'elle ne tombât en des mains capables d'exécuter le crime ; et que, s'il avait arrêté les fourgons de la princesse Catherine, c'était uniquement pour mettre son apparent insuccès sur le compte d'une méprise. Enfin, il ajoutait que si les 84,000 en or et les joyaux avaient disparu, il fallait en demander compte à MM. de Sémallé, Roux-Laborie, de Vanteaux et à

leurs amis du gouvernement provisoire, qui se les étaient probablement partagés.

M. de Talleyrand, de son côté, s'est défendu d'avoir jamais autorisé le meurtre de l'Empereur; les ordres donnés à Maubreuil, ont dit ses amis, n'avaient pour objet que de compléter l'exécution de l'arrêté du 9 avril, en faisant rentrer au Garde-Meuble les diamants de la couronne disparus. Cette explication n'est pas acceptable. Les ordres délivrés à Maubreuil portent la date du 16 et du 17 avril; or, dès le 11, tous les diamants de la couronne avaient été remis par M. de Labouillerie et par l'Impératrice à M. Dudon, sans exception et sur inventaire. S'il ne s'était agi, d'ailleurs, que de récupérer des valeurs publiques, acte parfaitement légal, parfaitement loyal, M. Anglès n'aurait pas qualifié la mission de Maubreuil de *mission secrète* de la plus *haute importance*. Cette affaire couvre de trop de honte les différents individus qui y ont trempé, pour que tous ne se soient pas efforcés d'égarer l'opinion; elle se résume, quoi qu'on ait pu dire, en un vol de grande route enté sur une mission d'assassinat.

Lettre de M. de Talleyrand au comte d'Artois; séjour de ce prince à Nancy; son arrivée aux portes de Paris; négociations avec le gouvernement provisoire et le Sénat.

Le provisoire administratif de M. de Talleyrand et de ses collègues était une véritable immobilité. Cette situation ne pouvait se prolonger sans péril. Aussi longtemps qu'il ne s'était agi que de grouper les intérêts, toutes les ambitions autour du trône vide sur lequel l'irruption de l'Europe en armes, la dispersion des partis, la lassitude et l'épuisement de la France, avaient permis au Sénat d'inscrire le nom oublié du frère de Louis XVI; de caresser toutes les passions et les espérances en parlant royauté et Bourbons avec les roya-

listes, monarchie pondérée et institutions avec les constitutionnels, conservation de grades et d'honneurs avec les généraux, maintien de places et de traitements avec les fonctionnaires de tous les ordres et de tous les rangs; en un mot, tant qu'il n'avait fallu que séduire et tromper, M. de Talleyrand avait suffi à cette tâche. Mais à ce travail d'intrigue, bon pour les premiers jours, devait enfin succéder une action plus sérieuse: il fallait gouverner, et, pour premier soin, délivrer le territoire des sept à huit cent mille étrangers qui venaient de l'envahir, et dont la présence et les besoins désorganisaient partout l'action publique ou paralysaient les ressources de chaque localité. Où devaient s'arrêter, d'ailleurs, les limites de la France vaincue? Quels ordres envoyer aux autorités des départements devenus français depuis 1792; aux garnisons de l'autre côté du Rhin et des Alpes; aux corps de troupes encore en armes au centre et aux extrémités de l'Empire? Administration, état militaire, finances, traités avec l'Europe victorieuse, tout était donc à réorganiser ou à faire. Ce fardeau était bien lourd pour les forces de M. de Talleyrand. En outre, la responsabilité de quelques mesures et de certaines transactions politiques déjà arrêtées dans son esprit l'effrayait. Les Bourbons devaient recueillir les bénéfices de la situation; il résolut de leur en laisser toutes les charges. Impatients, d'ailleurs, depuis la déclaration de déchéance, d'entrer à leur tour en possession de l'influence politique et des places, les royalistes appelaient de toutes leurs forces la présence du comte d'Artois, celui des membres de la famille de Bourbon qui se trouvait le plus rapproché de Paris, et que sa qualité de frère

du roi faisait le représentant naturel de la royauté; discours, adresses, articles de journaux, cris dans les lieux publics, ils employaient tous les moyens pour forcer le gouvernement provisoire à hâter la venue de ce prince. Une première fois, M. de Talleyrand, cédant aux instantes obsessions du baron de Vitrolles, avait préparé une lettre que ce dernier devait porter au comte d'Artois, alors à Nancy; il la tendait pour la remettre à M. de Vitrolles, quand on annonça l'arrivée des plénipotentiaires chargés de traiter pour la Régence. « Ceci change complétement les choses, » dit le prince de Bénévent en retirant la main et en mettant la lettre de côté. Ce fut seulement après le rejet absolu de cette combinaison, lorsque le rappel des Bourbons fut positivement décidé, que le président du gouvernement provisoire consentit enfin à faire transmettre au frère de Louis XVIII la lettre écrite le 4, et dans laquelle était la phrase suivante: « Jusqu'à présent nous avons eu la gloire; venez nous apporter l'honneur. » Cette dépêche trouva le prince à Nancy.

Le comte d'Artois se mit en route dès le lendemain, accompagné de M. de Vitrolles et des quelques émigrés qui l'avaient suivi depuis la frontière de Suisse. Il marchait à petites journées, encourageant, sur son passage, la distribution de cocardes blanches et de rubans blancs, et jetant invariablement ces paroles de sa proclamation de Vesoul aux autorités et aux rares députations qui se présentaient pour le saluer : *La paix! plus de conscription! plus de droits réunis!* Il venait d'arriver à Vitry-le-François, quand un courrier du gouvernement provisoire remit à M. de Vitrolles une copie de la constitution sénatoriale. La lecture de

cet acte jeta M. de Vitrolles dans le plus grand embarras. Parti de Paris le 5 avril au soir, après la première déclaration du Sénat en faveur de Louis XVIII, il avait annoncé au prince que son arrivée était impatiemment attendue, et qu'il serait reçu par toutes les autorités, par tous les pouvoirs, comme le représentant naturel, légal, de l'ancienne monarchie. Or, au lieu d'autorités soumises, et à la place de pouvoirs respectueux, le prince allait trouver une Assemblée qui, ne tenant aucun compte de sa personne ni de ses droits, et usurpant la prérogative souveraine, se posait en puissance rivale, et déclarait que le chef de sa famille ne prendrait possession du trône qu'après avoir accepté les conditions qu'elle entendait mettre à son avénement. M. de Vitrolles répondit à cette communication en adressant à M. de Talleyrand une protestation véhémente contre les prétentions du Sénat, et le prince continua son chemin.

La difficulté n'était que retardée ; il fallait entrer dans Paris. Les compagnons de route du comte d'Artois espéraient que son approche, aidée par plusieurs dépêches successives, puis par les démarches de M. de Vitrolles, qui avait pris les devants, rendrait les sénateurs plus faciles à la soumission ; il n'en était rien : appuyé sur sa constitution, seul titre légal des Bourbons au trône, le Sénat ne se bornait pas à refuser au comte d'Artois la qualification surannée de Monsieur ; il ne voulait pas davantage reconnaître le titre de *lieutenant général du royaume* que prenait le prince depuis son entrée sur le territoire. Louis XVIII, aux yeux du Sénat, n'était pas encore roi, puisqu'il n'avait pas accepté l'Acte constitutionnel du 6 avril,

et se trouvait dès lors sans pouvoir, comme sans droits, pour créer un lieutenant général. Cette nomination, si elle était nécessaire, ne pouvait émaner que des sénateurs. Jusque-là le comte d'Artois, pour eux, n'était que le frère de Louis-Stanislas-Xavier, et rien de plus.

Le comte arriva, le 11, aux portes de Paris, sans avoir décidé s'il se résignerait à subir les exigences du Sénat, ou bien si, une fois entré dans la capitale du royaume, comme simple voyageur, il tenterait de s'emparer du gouvernement, à l'aide des seuls partisans de sa famille.

M. de Talleyrand essaya de s'entremettre. Le 11, au soir, le frère du roi Louis XVI reçut au château de Livry, propriété de Mme Charles de Damas, la visite de M. de Choiseul-Gouffier, que le gouvernement provisoire avait chargé d'une note ainsi conçue :

« Le gouvernement provisoire reconnaît qu'il est nécessaire que S. A. R. Monsieur soit, dès son arrivée à Paris, le chef du gouvernement.

« On ne peut pas admettre que S. A. R. partage le gouvernement avec la commission nommée par le Sénat, ou que S. A. R. gouverne concurremment avec elle. Chacun de ces deux partis, outre qu'il blesse la dignité de Monsieur, pourrait être une source de divisions dans un moment où il s'agit de tout réunir.

« L'exercice pur et simple de l'autorité de lieutenant général a paru dangereux.

« Il faut que Monsieur exerce l'autorité provisoire, mais qu'elle lui soit transmise dans des formes douces et conciliatrices qui n'effarouchent point les esprits, qui les rallient au contraire à sa personne. Tout deviendra facile sur cette voie.

« Et, pour cela, le gouvernement provisoire propose que

S. A. R. MONSIEUR soit nommé, par un acte du Sénat, chef du gouvernement provisoire; avec cette qualité fort simple, on est d'accord avec ce qui a été fait jusqu'alors. MONSIEUR reçoit l'autorité sans difficulté, et S. A. R. l'exerce dans sa sagesse et avec une facilité que peut-être elle ne trouverait pas si elle s'appuyait sur un autre titre.

« Le gouvernement provisoire ose espérer que S. A. R. trouvera le parti qu'on lui soumet d'autant moins susceptible de difficultés, que les principes de la constitution (du 6) sont conformes à ceux que S. A. R. annonce comme admis par son auguste frère. »

Entrée du comte d'Artois à Paris; discours; défilé; nouvelles négociations

Il était difficile de s'exprimer avec plus de mesure et de concilier mieux les prétentions du comte d'Artois, les exigences du Sénat et les nécessités de la situation. Le frère de Louis XVI, retranché dans les droits qu'il prétendait tenir de la vieille loi monarchique, ne voulut entendre à aucune composition. Cependant les moments pressaient, l'entrée du prince avait été officiellement annoncée pour le 12 avril; elle était attendue; tous les préparatifs de réception étaient faits, tous les corps constitués se trouvaient convoqués. Dans l'impossibilité où ils étaient de différer la cérémonie, M. de Talleyrand et ses collègues prirent le parti d'accueillir le comte d'Artois, non comme chef du gouvernement, mais comme Bourbon; de lui faire en cette qualité seule la réception la plus brillante, et de dissimuler, sous les marques de respect et d'honneur qui lui seraient prodiguées, le silence gardé sur sa position politique. Voici les termes de la vague allocution qu'adressa, en effet, M. de Talleyrand au frère de Louis XVIII, lorsque, le 12 avril au matin, ayant à côté de lui ou derrière lui ses collègues, tous

les ministres et les principales autorités parisiennes, il le reçut à la barrière de Bondy :

« Monseigneur, le bonheur que nous éprouvons en ce jour de régénération est au-dessus de toute expression, si MONSIEUR reçoit avec la bonté céleste qui caractérise son auguste maison l'hommage de notre religieux attendrissement et de notre dévouement respectueux. »

Le comte d'Artois, déconcerté par le laconisme et par l'obscurité de cette phrase, répondit quelques mots sans suite, et entra dans Paris.

Ce prince était arrivé à la barrière, précédé et suivi par plusieurs détachements d'une garde nationale à cheval improvisée, que commandait M. Charles de Damas, et entouré par un nombreux état-major militaire où figuraient, à côté du duc de Mortemart, du duc de Luxembourg, de MM. de Crillon, de Chabot, de Labourdonnaie, revêtus pour la plupart de leurs uniformes de l'armée impériale, les maréchaux Kellermann, Marmont, Moncey, Oudinot, Ney, Sérurier et le général Nansouty. M. de Talleyrand, dans les quelques paroles qu'il avait prononcées, venait de donner au comte d'Artois la qualification de MONSIEUR; le gouvernement provisoire avait fait à ce prince une autre concession. Le comte, depuis sa venue en France, portait la cocarde blanche; il en avait encouragé la distribution sur tous les lieux de son passage. Le 10, deux jours avant son entrée, le *Moniteur* annonça que la garde nationale prendrait cette cocarde. Cet ordre spécial n'obligeait pas l'armée. Tous les maréchaux, lorsqu'ils se présentèrent devant le comte, en avant de la Villette, avaient donc la cocarde trico-

lore au chapeau. Le prince leur fit l'accueil le plus courtois; mais, la malencontreuse cocarde ayant bientôt attiré ses regards, il ne put s'empêcher d'ajouter à la suite de quelques mots gracieux sur la gloire de l'armée et sur les exploits de ses chefs : « Depuis Vesoul jusqu'ici, j'ai passé au milieu d'une haie de cocardes blanches. » L'insinuation resta sans effet; les maréchaux gardèrent leur cocarde.

Le cortége franchit la barrière à une heure et demie. Il ne tarda pas à quitter la rue du Faubourg-Saint-Martin pour entrer dans le faubourg Saint-Denis et descendre la rue de ce nom, qui devait le conduire à l'église Notre-Dame. Voici l'ordre du défilé : un corps de musique jouant l air de *Vive Henri IV;* un assez fort détachement de gardes nationaux à cheval, parmi lesquels on remarquait M. de Chateaubriand, et qui, tous, avaient leur chapeau orné d'une cocarde blanche et surmonté d'un long plumet blanc; plusieurs bataillons de garde nationale infanterie, avec la cocarde blanche; le comte d'Artois, monté sur un beau cheval blanc richement caparaçonné, et portant, sur l'uniforme de la garde nationale, la plaque et le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit, la croix de Saint-Louis et l'ordre de la Toison d'or en sautoir; l'état-major militaire dont nous avons parlé; un fort détachement de gardes nationaux à cheval; puis, derrière ceux-ci, une nombreuse troupe de cavaliers cosaques, formant la véritable escorte militaire du prince, et dont la présence caractérisait, avec le mélange des deux cocardes, l'événement ainsi que la situation.

La foule, partout où passait le cortége, était nombreuse; elle se montrait curieuse, étonnée, plutôt

qu'enthousiaste ; la plupart des spectateurs avaient surtout été entraînés par le désir de voir un membre de la famille des Bourbons, princes inconnus pour ceux qui n'avaient pas dépassé quarante-cinq ans. Aussi l'aspect du défilé eût-il été froid sans les gardes nationaux à cheval, qui, agitant leurs sabres au-dessus de leurs têtes et poussant de toutes leurs forces les cris de *Vive le roi! Vivent les Bourbons!* donnaient l'impulsion à cette partie moutonnière ou impressionnable du public que l'on voit toujours se mêler au bruit qu'elle entend et répéter machinalement les cris qui retentissent autour d'elle. Le prince saluait avec grâce et dignité ; cavalier accompli, de tournure élégante et noble, il avait seul le privilége de soulever, par sa présence, de passagères émotions. Quelques gens âgés, en l'apercevant, se montraient attendris, et plusieurs, qui ne l'avaient pas vu depuis vingt-cinq ans, s'attristaient, dans leur étonnement naïf, de ce qu'il avait *un peu vieilli*. Cette sympathie d'une partie de la foule s'effaçait dès que le comte était passé, et faisait place, chez le plus grand nombre, à un sentiment pénible : les Cosaques du cortége rappelaient trop hautemeut et trop vite la présence et les désastres de l'invasion. La censure, pour atténuer les effets de cette impression fâcheuse, osa faire imprimer dans tous les journanx du lendemain qu'aucun corps de troupes étrangères n'avait fait partie du cortége.

Arrivé à trois heures aux portes de Notre-Dame, où le clergé le reçut sous un dais, le comte d'Artois entendit un *Te Deum* que termina le *Salvum fac regem*, et se dirigea par le pont Neuf et les quais vers

les Tuileries, où il entra enfin à six heures. Un immense drapeau blanc fut immédiatement arboré sur le pavillon de l'Horloge. Le soir, plusieurs maisons furent illuminées. Cette journée transportait politiquement la puissance aux Tuileries et à leurs nouveaux hôtes. L'empereur de Russie, qui avait habité jusqu'alors l'hôtel Saint-Florentin, siége réel du gouvernement, le quitta ce jour-là même, et revint demeurer au palais de l'Élysée-Bourbon.

Rien, pourtant, n'était encore changé; M. de Talleyrand et ses collègues restaient le gouvernement officiel, mais ne prenaient aucune mesure; le comte d'Artois, installé au rez-de-chaussée des Tuileries, dans les anciens appartements de l'Impératrice, se bornait à recevoir les félicitations de sa petite cour et à écouter, sans vouloir les accueillir, les propositions de transaction du gouvernement provisoire. Enfin, le Sénat, qui avait refusé d'aller au-devant du prince et d'assister à la cérémonie de Notre-Dame, enveloppé dans sa constitution, fièrement appuyé sur les souverains alliés, se tenait à l'écart et attendait. A toutes les questions qui leur étaient adressées, ses membres se contentaient de répéter avec la plus confiante satisfaction un mot prêté par MM. de Talleyrand et Beugnot au comte d'Artois, mot devenu fameux, et sur lequel la Restauration, durant les premiers mois, a politiquement vécu. En voici l'histoire : le *Moniteur* du 13 devait publier le récit officiel de l'entrée du prince et donner le texte des différents discours prononcés à cette occasion. Ce travail rentrait dans les attributions de M. Beugnot, ministre intérimaire de l'intérieur, et, comme tel, chargé de la direction et

de la police de la presse. M. de Talleyrand lui remit la copie de la phrase qu'il avait prononcée ; le comte d'Artois n'ayant fait que balbutier quelques mots sans suite, il était impossible de les reproduire. Cependant il fallait une réponse du prince, pour les journaux et pour le public. *Inventez !* dit le prince de Bénévent au ministre. Ce dernier se mit à l'œuvre et rédigea une espèce de discours que terminait une pensée assez heureuse. M. de Talleyrand prit le discours et en biffa la plus grande partie, ne laissant que la fin. Le lendemain 13, on lisait dans le *Moniteur* :

« Voici, à peu près, ce qu'on a retenu de la réponse de *Monsieur* au discours du prince de Bénévent :

« Messieurs les membres du gouvernement provisoire, « *je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour notre* « *patrie.* J'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer « tout ce que je ressens. Plus de divisions : la paix et la « France ; je la revois, et *rien n'y est changé,* si ce n'est « qu'il s'y trouve *un Français de plus.* »

Ces derniers mots eurent un immense succès dans le monde officiel : tous y voyaient le maintien de leurs titres et de leurs honneurs. de leurs places et de leurs traitements. Le Sénat, surtout, les acceptait comme le gage de la conservation de ses dignités et de ses dotations ; de là l'insistance de ses membres à répéter partout et à tous : *Rien n'est changé ! il n'y a qu'un Français de plus !*

Intervention d'Alexandre ; acceptation de la lieutenance générale et de la constitution du 6 avril pour le comte d'Artois ; il prend le gouvernement.

Le comte d'Artois ne l'entendait pas ainsi. Non-seulement il avait la conscience de n'avoir pris aucun engagement, mais il lui fallut, aussitôt l'apparition du *Moniteur,* subir les plaintes et les reproches res-

pectueux de son entourage intime. « Comment! s'écriaient les émigrés rentrés avec le prince, *rien n'est changé !* » La clameur, aux Tuileries, était grande. Cette irritation des compagnons de son exil maintenait le frère de Louis XVI dans sa résolution de ne rien céder au Sénat. La plus grande partie de la journée du 13 s'écoula en pourparlers inutiles. Il fallait cependant prendre un parti. Le pouvoir ne pouvait rester ainsi suspendu entre deux influences opposées. Ce fut l'empereur de Russie qui, cette fois encore, se chargea de décider la question.

Le 14 avril, on lut dans le principal organe du parti royaliste (*Journal des Débats*), sous la date du 13 :

« L'empereur de Russie s'est rendu aujourd'hui (13) au palais des Tuileries, seul et comme un simple particulier. S. M. I. est restée trois quarts d'heure à *conférer* avec le prince dans la plus grande intimité. Lorsque S. M. s'est retirée, S. A. R. voulait l'accompagner jusqu'à sa voiture; mais le monarque a constamment refusé cet hommage. Monsieur insistant toujours, l'empereur lui a dit en lui serrant la main de la manière la plus affectueuse : « Non, vous n'irez pas plus loin. — Sire, a répondu Monsieur, mon premier devoir est l'*obéissance.* » S. M. a été reconduite à sa voiture par M. le comte François d'Escars. »

Le soir même du 14, le Sénat était reçu aux Tuileries, et le comte d'Artois, acceptant de cette Assemblée le titre de *lieutenant général du royaume,* promettait aux sénateurs, au nom du roi son frère, la confirmation de la constitution du 6, et les remerciait de tout ce qu'ils avaient fait pour sa famille.

Ce revirement soudain était le résultat de la visite

d'Alexandre. Le Tsar avait nettement abordé la question. La chute de Napoléon et le retour des Bourbons, avait-il dit, étaient exclusivement l'œuvre du Sénat ; c'était aux actes émanés de cette Assemblée et à la constitution publiée par ses membres que l'armée et tous les corps constitués avaient adhéré ; S. A. R. était libre sans doute de ne sanctionner aucun des faits antérieurs à sa venue ; mais, mandataire du roi son frère, peut-être devait-elle sacrifier ses opinions personnelles aux intérêts qu'elle représentait. Les circonstances, d'ailleurs, ne permettaient pas de faire aux questions de principes une part exclusive. Non-seulement Napoléon était encore à Fontainebleau, entouré de soldats prêts à rentrer en lutte au moindre signe de sa main, mais des lettres arrivées la veille et le matin annonçaient que plusieurs garnisons, celles de Lille, de Metz, de Thionville, entre autres, étaient en pleine révolte contre le nouveau gouvernement, et refusaient de reconnaître ses ordres. Les habitants des campagnes, en Bourgogne, en Lorraine et en Champagne, embusqués par bandes dans les bois, continuaient à faire aux Alliés une guerre meurtrière. Enfin, on n'avait encore aucune nouvelle des deux corps d'armée aux ordres des maréchaux Soult et Suchet, et l'on ignorait s'ils n'essayeraient pas de se faire les vengeurs de la cause impériale. Les Alliés, ajoutait Alexandre, étaient assez forts assurément pour triompher de toutes ces difficultés ; toutefois il croyait devoir rappeler à S. A. R. que, promoteurs de toutes les mesures prises par le gouvernement provisoire et par le Sénat, les Souverains avaient solennellement promis de *reconnaître* et de *garantir* la

constitution qu'ils avaient appelé les Français à se donner ; « et cette parole, dit le Tsar en terminant et en appuyant sur ces derniers mots, mes alliés et moi nous sommes *décidés à la tenir.* »

L'argument était sans réplique : le comte d'Artois se voyait obligé de retourner à Nancy, peut-être même à Londres, ou de se soumettre. Le lendemain 14, nous l'avons dit, il recevait le Sénat aux Tuileries, acceptait de cette Assemblée le titre de *lieutenant général du royaume*, et répondait en ces termes à la lecture du décret qui lui conférait cette dignité :

« Messieurs, j'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le roi mon auguste frère. Je n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter la constitution ; mais je connais ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant, en son nom, qu'il en admettra les bases.

« Le roi, en déclarant qu'il maintiendrait la forme actuelle du gouvernement, a donc reconnu que la monarchie devait être pondérée par un gouvernement représentatif, divisé en deux Chambres, qui sont le Sénat et la Chambre des députés des départements ; que l'impôt sera librement consenti par les représentants de la nation ; la liberté publique et individuelle assurée ; la liberté de la presse respectée, sauf les restrictions nécessaires à l'ordre et à la tranquillité publique ; la liberté des cultes garantie ; que les propriétés seront inviolables et sacrées ; les ministres responsables, et pouvant être accusés et poursuivis par les représentants de la nation ; que les juges seront inamovibles ; le pouvoir judiciaire indépendant, nul ne pouvant être distrait de ses juges naturels ; que la dette publique sera garantie ; les pensions, grades, honneurs militaires seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse ; la Légion d'honneur maintenue, le roi en déter-

minera la décoration; que tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires; qu'aucun individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes, et que la vente des biens nationaux sera irrévocable. Voilà, ce me semble, messieurs, les bases essentielles et nécessaires pour consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs, assurer toutes les existences et garantir notre avenir. »

Le sacrifice, comme on voit, était complet ; le comte d'Artois l'avait porté si loin, que l'allocution qu'il venait de prononcer était sortie, non de son cabinet, mais de celui de M. de Talleyrand, où Fouché, revenu d'Italie l'avant-veille, l'avait rédigée. Le manuscrit de ce discours existe entre les mains d'un personnage qui avait alors ses libres entrées dans le cabinet du prince de Bénévent ; il est écrit tout entier de la main du duc d'Otrante ; quelques corrections insignifiantes y signalent seules la collaboration effective de M. de Talleyrand. Le comte d'Artois n'avait fait qu'un seul changement à la leçon de ses deux étranges précepteurs ; Fouché avait écrit dans le premier paragraphe, en parlant de la constitution sénatoriale et de l'adhésion probable du roi : « Je ne crains pas d'être désavoué *en jurant, en son nom, d'observer et d'en faire observer les bases.* » Docile aux observations de M. de Vitrolles, le principal intermédiaire de ses négociations avec le gouvernement provisoire et les membres influents du Sénat, le prince s'était contenté de dire, comme on l'a vu : « Je ne crains pas d'être désavoué *en assurant, en son nom, qu'il en admettra les bases.* »

Malgré cette modification, les promesses que venait de faire le nouveau lieutenant général bles-

saient profondément ses opinions personnelles. On en eut immédiatement la preuve. Dans l'ordre des présentations de cette soirée, les députés succédaient aux sénateurs; le discours du président du Corps législatif ne contenait que des compliments et des félicitations : les mots de *garanties politiques* et de *constitution* n'y étaient pas même prononcés. Le comte d'Artois avait d'abord écouté cette harangue avec le sourire habituel aux princes qui prennent à tâche de se montrer constamment gracieux. Mais, lorsque M. Félix Faulcon eut cessé de parler, la figure du prince s'épanouit soudain; la joie brilla dans son regard, et, s'adressant à la foule des députés groupés devant lui, il leur dit, avec un entraînement remarqué de tous, « qu'il éprouvait un bonheur difficile à exprimer, en se trouvant enfin au milieu des *véritables représentants* du peuple français. » Dans la conviction sincère du comte d'Artois, la France, désabusée depuis longtemps de la liberté et des constitutions, ne désirait que la paix et ses anciens princes, et les garanties inscrites dans l'acte constitutionnel du 6 avril n'étaient qu'une *invention* exclusivement sénatoriale.

Lorsque Napoléon, au moment de l'envahissement de nos frontières par l'Europe armée, était venu demander au Corps législatif les secours nécessaires pour sauver l'indépendance nationale, les députés avaient eu le triste courage de lui répondre par une pétition de principe. Cet effort avait probablement épuisé leur énergie ; car, depuis la prise de Paris, ces inflexibles poursuivants de droits politiques et de légalité n'avaient pas su trouver, une seule fois, l'occa-

sion de protester contre les monstrueuses usurpations du Sénat. Assemblés, un jour, pour adhérer à la déchéance de l'Empereur, ils ne s'étaient plus réunis ; leur salle était restée fermée. Ils étaient nombreux pourtant ; leur titre leur donnait des droits au moins égaux à ceux du Sénat ; il empruntait même aux circonstances et aux sympathies publiques une valeur que n'avaient pas les titres de l'autre Assemblée. Ces éléments d'influence et de force demeurèrent stériles en leurs mains. Spectateurs silencieux et soumis des immenses changements opérés devant eux et sans eux, par un corps avili, par quelques hommes sans crédit ou sans popularité, tout ce qu'ils surent faire, ce fut de s'effacer, de s'annuler derrière le Sénat. Jamais assemblée élective, en d'aussi grandes circonstances, ne joua un rôle plus misérable.

Substitution de la cocarde blanche à la cocarde tricolore.

La restitution de tous les prisonniers de guerre à leurs puissances respectives, et l'ordre de faire prendre la cocarde blanche à tous les corps de l'armée, de faire arborer le pavillon blanc sur tous les bâtiments de guerre et de commerce, furent les derniers actes du gouvernement provisoire. Cette substitution de la couleur blanche aux trois couleurs, faute immense, et qui, deux fois, devait exercer sur les destinées de la Restauration une influence fatale, ne fut pas ordonnée sans débat. Tous les maréchaux, tous les généraux, même les plus compromis avec le régime impérial, repoussant énergiquement les insinuations de M. de Talleyrand, refusaient de quitter les couleurs qu'ils avaient toujours portées, sous lesquelles tous avaient conquis leur renom, leur fortune militaire, et que leurs mains victorieuses avaient plantées sur

toutes les capitales de l'Europe. Le prince de Bénévent et ses collègues auraient fait assez bon marché des réclamations des anciens émigrés et des royalistes que l'événement venait d'enfanter ; mais comment obtenir du comte d'Artois et de ses fils d'arracher les rubans blancs attachés à la boutonnière de leurs habits, la cocarde blanche fixée à leur chapeau, et d'y substituer la couleur que, depuis un quart de siècle, ils maudissaient comme un signe de révolte, comme le symbole d'une révolution sanguinaire qui les avait décimés et proscrits? Décidés à éviter ce nouvel embarras, ils firent écrire au maréchal Jourdan, commandant la division militaire de Rouen, que Marmont venait de faire arborer la cocarde blanche à son corps d'armée. Trompé par ce faux avis, et convaincu que le duc de Raguse avait obéi à un ordre général, Jourdan publia un ordre du jour qui prescrivait la substitution de cocarde à toutes les troupes sous son commandement. Une fois armé de cet ordre, et fort de son exécution, le gouvernement provisoire vint facilement à bout de toutes les répugnances ; personne ne se sentit le courage d'une opposition qui pouvait le signaler au mécontentement des maîtres du lendemain ; la cocarde tricolore fut immédiatement abandonnée.

Envoi de commissaires extraordinaires dans les départements

Ce fut le 16 que le comte d'Artois prit le gouvernement. Son premier arrêté, enregistré dans le *Moniteur* du 17, institua un conseil d'État provisoire, composé de M. de Talleyrand, des maréchaux Moncey et Oudinot, du duc de Dalberg, du comte de Jaucourt, des généraux Beurnonville et Dessolles, et de l'abbé de Montesquiou. Cette espèce de conseil

dirigeant, dont le baron de Vitrolles fut nommé secrétaire avec le titre de secrétaire d'État, était le gouvernement provisoire augmenté de trois membres, les maréchaux Oudinot et Moncey et le commandant en chef de la garde nationale parisienne. Dans la position et avec les préjugés du prince, cette mesure inspirée par M. de Vitrolles était un acte de sagesse. Mais le frère de Louis XVIII ne devait pas rester longtemps dans cette voie. A cinq jours de là, le 21, la création et l'envoi de commissaires extraordinaires dans chacune des divisions militaires du royaume introduisit dans la politique active les hommes de l'ancien régime. Ce fut le début de la réaction. Ces commissaires, d'après les termes du décret qui les instituait, avaient pour mission de « répandre dans le pays la connaissance exacte des événements qui avaient *rendu la France à ses souverains légitimes;* d'assurer l'exécution de tous les actes du gouvernement provisoire; de prendre toutes les mesures que pourraient exiger les circonstances pour faciliter l'établissement et l'action du gouvernement; de recueillir enfin les renseignements les plus précis sur toutes les parties de l'ordre public ». Pour arriver à ces résultats, les commissaires avaient les pouvoirs les plus étendus : « toutes les autorités civiles et militaires devaient leur obéir; ils pouvaient suspendre et destituer provisoirement les dépositaires et les agents de l'autorité publique de toutes les classes et de tous les rangs; ils avaient le droit de prononcer la mise en liberté immédiate de tous les individus détenus par ordre des autorités impériales pour faits politiques. » C'était là les instructions

officielles. Le mot suivant de M. Beugnot, faisant fonction de ministre de l'intérieur, à M. Gilbert de Voisins, ancien parlementaire et un des commissaires nommés, peut indiquer la nature des instructions confidentielles : « Allons! j'espère bientôt nous revoir au parlement de Paris ; car tout ce que nous faisons maintenant est provisoire, et il faudra bien en revenir à l'ancienne constitution monarchique. »

Les antécédents et les opinions de la moitié au moins des commissaires étaient, au reste, fort significatifs : une partie d'entre eux, comme MM. d'Osmond, Alexis de Noailles, Jules de Polignac, Mathieu de Montmorency, Bruno de Boisgelin, Auguste de Juigné, de Champagne, et Roger de Damas, absents de France depuis près d'un quart de siècle, ne connaissaient ni les choses ni les hommes de la France nouvelle : envoyés précisément dans ceux des départements du centre, de l'Ouest et du Midi, où l'élément royaliste avait le plus longtemps et le plus énergiquement fermenté, leur présence, au lieu de faciliter la transition du régime tombé au régime nouveau, ranima les anciennes passions. Apôtres de réaction et d'intolérance, ils encouragèrent les manifestations les plus outrageantes contre l'Empire et contre la Révolution. Chargés surtout d'assurer l'exécution de tous les actes du gouvernement provisoire, ils laissèrent déchirer devant eux la constitution sénatoriale; dans une ou deux villes, l'acte constitutionnel du 6 avril fut solennellement brûlé par la main du bourreau.

Pendant que quelques-uns des délégués de sa puissance transitoire jetaient ainsi dans les départe-

ments le germe des colères qui, à moins d'un an de là, devaient forcer les Bourbons à un nouvel exil, le comte d'Artois s'enivrait, aux Tuileries, du banal et grossier encens que lui apportaient tous les corps constitués de Paris, ainsi que des députations accourues de toutes les villes et de tous les bourgs du royaume; il parlait à tous drapeau blanc, cocarde blanche, panache blanc; il créait un nouvel ordre de chevalerie, l'ordre du Lis, qu'il distribuait avec une générosité peu commune, et que, dans ces premiers jours d'enthousiasme improvisé, chacun sollicitait comme une sauvegarde pour sa position, ou comme un titre au traitement qu'il comptait demander. Absorbé dans ces futiles soins, c'était à peine s'il trouvait le temps d'apposer son nom au bas des actes d'administration publique que lui présentait à signer son conseil dirigeant. Ces actes furent en très-petit nombre; presque tous avaient pour objet des mesures de finances.

Lois financières. Les caisses du trésor public, lorsque le comte prit la direction politique du royaume, étaient complétement vides; les millions amenés d'Orléans par M. Dudon et par l'officier de gendarmerie d'élite Janin n'avaient pu les remplir, une partie de cet argent était allée directement dans les mains du gouvernement provisoire sans passer par la Trésorerie. Quelques-uns des fourgons qui le renfermaient se trouvaient cependant encore aux Tuileries le jour de l'entrée du lieutenant général. Ils furent, assure-t-on, le sujet d'un débat assez étrange entre quelques émigrés de la petite cour du prince et le ministre provisoire du Trésor. On raconte qu'ouverts et fouillés

par quelques personnes de la suite du comte d'Artois, on vit plusieurs courtisans y puiser à pleines mains. Averti par un des membres du gouvernement provisoire, qui regrettait sans doute de n'avoir plus la libre disposition de ces richesses, l'abbé Louis accourut. « Ces fonds appartiennent à l'État, dit-il aux pillards; le gouvernement seul peut en disposer. — Ils étaient la propriété privée de l'usurpateur, lui répondit-on; c'est le produit d'une confiscation; à ce titre, Monseigneur en est le seul maître, et ses vieux serviteurs ont certainement le droit d'y trouver une faible indemnité aux pertes immenses que leur a causées *votre* Révolution. » Cinq à six millions, dit-on, restaient intacts; le comte d'Artois, à qui la difficulté fut soumise, ordonna qu'ils fussent transportés dans les caisses de la Trésorerie[1].

Ce secours fut promptement épuisé. Le gouvernement dut recourir à des ressources plus certaines. Le comte d'Artois, sur toute la route qu'il avait parcourue depuis son entrée en France, avait jeté le cri de « *Plus d'impôts vexatoires! plus de droits réunis!* » Malgré les promesses si formelles de ce prince et ses discours à toutes les députations des départements vinicoles, M. de Talleyrand et ses collègues n'hésitèrent pas à le mettre en contradiction avec lui-

1. Ces cinq à six millions, les seuls qui figurent sur les registres du Trésor, forment précisément le gage sur lequel les généraux de la garde impériale, les aides de camp et les officiers de la maison militaire et civile de l'Empereur, désignés dans les états-annexes du traité de Fontainebleau, ont longtemps et vainement réclamé le payement des gratifications stipulées en leur faveur par l'art. 9 de ce traité. (Note écrite en 1844, date de la première publication de ce volume.)

même en lui faisant signer deux ordonnances : l'une, du 20 avril, qui enjoignait à tous les contribuables d'avoir à verser dans un délai de huit mois, à dater du 1er février précédent, les deux tiers des contributions ordinaires et *extraordinaires* antérieurement décrétées pour 1814; et la seconde, du 27, qui maintenait la perception de toutes les taxes comprises sous le nom de *droits réunis*, sauf le décime de guerre, qui demeurait provisoirement supprimé. Puis, comme ces rentrées pouvaient se faire attendre, le prince ordonna une émission de dix millions de bons du Trésor.

L'établissement d'impôts extraordinaires, décrétés par l'Empereur dans les premiers jours de janvier 1814, sans le concours du Sénat ni du Corps législatif, alors que l'ennemi envahissait nos départements frontières, formait un des principaux chefs d'accusation énumérés dans l'acte de déchéance. C'étaient ces mêmes impôts dont le nouveau lieutenant général ordonnait la perception; il les exigeait également de son autorité privée, sans le concours du Corps législatif ni du Sénat, alors réunis, et qui certes auraient tout approuvé sans discussion, si le gouvernement nouveau avait daigné les consulter. Malgré cet insolent mépris de leur pouvoir et de leur titre, aucun membre de ces deux Assemblées n'éleva la voix ; pas un d'eux ne protesta. A la vérité, la différence des positions était une suffisante excuse aux yeux de ces hommes : l'Empereur, quand le Sénat lui faisait un crime de ses décrets, était tombé, et le prince qui en ordonnait l'exécution, dans des circonstances bien moins impérieuses, se trouvait debout !

Les nécessités du moment peuvent, du moins, faire comprendre ces mesures. Il n'en est pas ainsi d'un acte que, dans ces tristes jours, M. de Talleyrand négocia, acte désastreux, que rien ne peut justifier, et qui accuse, d'une manière accablante, le caractère ainsi que la moralité de ce personnage.

Convention d'armistice du 23 avril ; la France réduite à ses frontières de 1792 ; ses pertes.

Le 24 avril, on lut dans le *Moniteur :*

« Aujourd'hui ont été ratifiées par S. A. R. MONSIEUR, frère du roi, lieutenant général du royaume de France, des conventions avec chacune des puissances alliées ; en voici le texte :

« Les puissances alliées, réunies dans l'intention de mettre un terme aux malheurs de l'Europe..., ont nommé des plénipotentiaires pour convenir d'un acte, lequel, SANS PRÉJUGER LES DISPOSITIONS DE LA PAIX, renferme les stipulations d'une SUSPENSION D'HOSTILITÉS et qui *sera suivi, le plus tôt que faire se pourra,* d'un *traité de paix...* Ces plénipotentiaires, après l'échange de leurs pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

« ART. 1er. Toutes hostilités sur terre et sur mer sont et demeurent *suspendues* entre les puissances alliées et la France...

« ART. 2. Pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France, et pour la faire jouir, autant que possible, *d'avance,* des avantages de la paix, les puissances alliées feront évacuer par leurs armées le territoire français TEL QU'IL SE TROUVAIT AU 1er JANVIER 1792, *à mesure que les places encore occupées hors de ces limites par les troupes françaises seront évacuées et remises aux alliés.*

« ART. 3. Le lieutenant général du royaume de France donnera en conséquence aux commandants de ces places l'ordre de les remettre... de manière à ce que la remise totale puisse être effectuée au 1er juin prochain. Les garnisons de ces places sortiront avec armes et bagages... Elles

pourront emmener l'artillerie de campagne dans la proportion de trois pièces par chaque mille hommes, malades et blessés compris.

« La *dotation des forteresses* et *tout ce qui n'est pas propriété particulière demeurera et sera remise* EN ENTIER *aux Alliés,* sans qu'il puisse être distrait *aucun objet.* Dans la *dotation* sont compris non-seulement les *dépôts d'artillerie* et de *munitions,* mais encore *toutes autres provisions de tout genre,* ainsi que les archives, inventaires, plans, cartes, modèles, etc.

« ART. 4. Les stipulations de l'article précédent seront également appliquées aux *places maritimes...*

« Fait à Paris, le 23 avril de l'an de grâce 1814. »

Cet acte renferme neuf articles. Les cinq derniers, ainsi que tous les passages des articles cités, que nous n'avons pas reproduits, sont purement réglementaires. Une disposition séparée et secrète stipulait, en outre, la restitution par le gouvernement français, au roi de Prusse, de propriétés publiques mobilières enlevées à Hambourg, et la remise d'engagements montant à *cent quarante millions,* souscrits par ce souverain au profit de Napoléon.

Cette convention donnait, d'un seul trait de plume, aux Alliés, non-seulement toutes les conquêtes, toutes les acquisitions territoriales et maritimes de la République et de l'Empire, mais encore toutes les richesses, toutes les ressources que la France républicaine et la France impériale avaient accumulées depuis vingt-deux ans, hors des frontières de la France de Louis XVI. *Cinquante-trois places fortes,* toutes occupées par nos troupes au moment du traité; *douze mille six cents bouches à feu,* dont onze mille trois

cents en bronze[1]; des arsenaux pleins d'armes et de munitions; des fonderies avec un immense matériel; des ports avec de nombreux bâtiments de guerre du plus haut rang, à flot ou en construction[2]; des magasins remplis d'effets d'équipement et d'approvisionnements, propriétés exclusivement françaises, résultats de plus de vingt ans de lutte et de travaux, de sacrifices longs et coûteux, voilà ce que M. de Talleyrand abandonnait *sans conditions*, *sans compensations* d'aucune sorte; et cet abandon, il le consommait, redisons-le, alors que de nombreuses garnisons françaises, véritables armées, gardaient les îles Ioniennes, toutes les places de la Belgique; du Rhin, du Piémont, de la Lombardie, et la plupart des grandes forteresses du nord de l'Europe[3]. Ce n'était pas même un traité de paix que cet homme achetait au prix de cet immense holocauste, mais une SIMPLE DÉCLARATION D'ARMISTICE qui ne PRÉJUGEAIT en rien, d'après les termes mêmes de l'acte, les DISPOSITIONS DE LA PAIX! La France, le 22 avril, était vaincue; en signant la monstrueuse convention du 23, le prince de Bénévent la désarma. Un des négociateurs de cet acte fatal, qualifié par lui « d'inadvertance honteuse », estime à un milliard et demi l'importance des seules

1. Dans la seule place de Mayence, où nous avions en ce moment plus de 20,000 soldats valides, malades ou blessés, on comptait 500 pièces attelées.

2. Trente et un vaisseaux de haut rang et douze frégates furent remis, avec un grand nombre d'autres bâtiments de guerre, en vertu des art. 3 et 4.

3. La plupart de ces places pouvaient tenir encore pendant plusieurs mois. Quelques-unes, comme Hambourg, renfermaient de 25 à 30,000 hommes.

valeurs mobilières et du matériel qu'il nous coûta.

Rôle de M. de Talleyrand.

Les amis du prince de Bénévent se sont efforcés de rejeter la responsabilité de cet acte sur le comte d'Artois. Le frère de Louis XVIII le ratifia certainement sans le lire ; il n'en aurait compris, d'ailleurs, ni l'importance ni les résultats. Arrivé la veille de l'exil, ne sachant rien des nouveaux intérêts de la France et de l'Europe, il dut s'en rapporter aveuglément à M. de Talleyrand, longtemps ministre des affaires étrangères de la République et de l'Empire, chef du gouvernement qui l'avait accueilli, et dont l'expérience et l'habileté diplomatique, à cette époque, étaient, pour ainsi dire, proverbiales. Le comte d'Artois était venu avec la pensée de refaire l'ancien régime, de retrouver l'ancienne France : installé aux Tuileries, ne voyant autour de lui que cocardes blanches et drapeaux blancs, il avait obtenu un premier résultat; l'acte que M. de Talleyrand soumettait à son approbation complétait l'œuvre en reconstituant la France territoriale de 1789; pouvait-il hésiter un seul instant à le ratifier?

Si la profonde ignorance où il était de l'état réel des faits et des nouveaux intérêts de la France explique l'approbation donnée par le comte d'Artois à cet acte fatal, il est impossible d'abriter sous cette excuse l'active et influente participation de M. de Talleyrand[1]. Le prince de Bénévent, comme homme d'État, ne mérite assurément pas la place que le pré-

1. Les membres du conseil, assure-t-on, ne furent point consultés. « Je m'en plaignis aux ministres (de la convention du 23); tous se défendirent d'y avoir eu la moindre part. » (*Mémoires* du général Lafayette, t. V.)

jugé public lui a longtemps accordée ; mais, ministre des relations extérieures de la République et de l'Empire durant de longues années, il comprenait la politique et savait les affaires. Ce n'est donc pas une *faute*, pour employer son langage, qu'il a pu commettre en cette circonstance; et c'est en parfaite connaissance de cause qu'il a négocié et conclu la convention d'armistice. Quant aux motifs qui l'ont conduit, sa position personnelle peut les expliquer.

Bien que de tous les hauts personnages du régime impérial M. de Talleyrand fût seul resté debout au milieu de la tempête qui venait d'emporter l'Empire, il était cependant difficile qu'il ne perdit pas, dans le naufrage, la plus grande partie des immenses traitements attachés aux dignités dont l'Empereur l'avait comblé. Quels que fussent ses titres et son rang dans la nouvelle cour, les largesses des Bourbons devaient nécessairement se trouver amoindries en proportion de la puissance que l'étranger entendait leur laisser. Les contributions de la moitié de l'Europe ne pouvaient plus alimenter désormais le trésor de la cour des Tuileries. On estime à plus de 300,000 francs le chiffre annuel des pensions que perdait M. de Talleyrand par le fait seul du changement de gouvernement. De quelle hauteur ne devait-il donc pas tomber, si la disgrâce du nouveau souverain venait complétement tarir les sources qui, jusqu'alors, avaient alimenté sa grande existence et son luxe? Or cette disgrâce, il pouvait la craindre. Les émigrés rentrés avec le comte d'Artois, moins tolérants et moins retenus que ce dernier, ne cachaient ni la méfiance, ni le dédain que leur inspirait l'abbé de Périgord

devenu le ministre de la République et de l'Empire. Quelques journaux, bien que soumis à la censure, annonçaient avec affectation de prétendues visites faites par madame de Talleyrand, *épouse* de M. le prince de Bénévent, *ancien évêque d'Autun,* à l'hôtel de son *mari;* plusieurs fois, des groupes stationnés sous ses fenêtres et sous celles d'Alexandre, et agissant, disait-on, sous une impulsion royaliste, avaient fait entendre les cris de : *A bas l'évêque d'Autun ! A bas le renégat!* Enfin, ses rapports avec le nouveau roi n'étaient pas de nature à le tranquilliser; le frère de Louis XVI ne répondait pas à ses dépêches, ou bien ne lui adressait que quelques lignes où dominaient la réserve et la froideur. Effrayé sur son avenir, instruit de la prochaine arrivée de Louis XVIII, M. de Talleyrand, avant que ce monarque pût prendre la direction des affaires, voulut s'assurer une indépendance qui le mît au-dessus de toutes les disgrâces[1]. Il ne lui fut pas difficile de se faire adresser par les ministres étrangers des propositions que leur exagération, pour tout autre négociateur, devait rendre inadmissibles. Il les accepta. Ces propositions, on vient de le voir, ne

1. « Les sénateurs croyaient qu'avec leur constitution ils allaient être à l'abri des conséquences qu'ils redoutaient. M. de Talleyrand ne donnait pas dans cette illusion. Il avait acheté, du produit d'un hôtel qu'il avait vendu à l'Empereur, une maison de plaisance nommée Saint-Brice, à peu de distance de Saint-Denis. Il vit l'impossibilité où il serait de conserver cette maison, qui était d'un entretien dispendieux. Il chercha à s'en défaire. Personne ne se présenta pour acquérir; mais il sut y suppléer. Il fit venir le fermier général des jeux et lui proposa de l'acheter. Celui-ci déclina la proposition; mais on lui signifia qu'on ne l'avait pas fait appeler pour essuyer un refus, qu'il fallait acquérir, et que si le contrat n'était pas signé dans les vingt-quatre

mettaient pas seulement aux mains des Alliés des ports, des places nombreuses, de grandes et riches provinces, elles leur livraient un matériel naval, un matériel de guerre et des approvisionnements dont l'importance dépassait alors les ressources financières de la monarchie la plus opulente. Toutes les puissances, à cette époque, étaient obérées. En jetant ainsi d'un seul coup dans les arsenaux vides, dans les magasins épuisés de la coalition, un milliard et demi de valeurs, le prince de Bénévent dut se créer des droits exceptionnels à la reconnaissance des souverains et de leurs ministres. Les contemporains ont affirmé que plusieurs millions furent le prix de cet indigne abandon. Est-ce une calomnie? nous ne le croyons pas.

La convention d'armistice du 23 avril, conclue et signée sans nécessité, sans la moindre réserve, quelques jours seulement avant l'arrivée de Louis XVIII, à qui devaient seul appartenir la négociation et la responsabilité d'un tel acte, cette convention, disons-nous, constitue la trahison de M. de Talleyrand en 1814 [1].

heures, son bail serait cassé et donné à un autre. Le fermier était sans appui; il avait affaire au chef du gouvernement provisoire; il demanda le prix qu'on mettait à la maison. On lui répondit 250,000 francs; il les fit payer le soir même, sauf à se les faire rembourser par les joueurs. Il fallait que M. de Talleyrand n'eût pas de pressentiments rassurants pour se défaire, par de semblables moyens, de tout ce qui pouvait être d'une réalisation difficile. »

(*Mémoires* du duc de Rovigo, t. VII.)

1. « L'inventaire de la prise de possession de ces places par les Français existait encore. On proposa d'en faire la remise d'après cet inventaire, et conséquemment de ramener

Par une triste coïncidence, le numéro du *Moniteur* qui contenait la convention du 23 renfermait une ordonnance portant la même date, et qui, réduisant dans des proportions considérables les droits d'entrée sur toutes les denrées coloniales, ne soumettait plus qu'à un simple droit de balance l'importation du coton. L'intérêt des consommateurs réclamait assurément de notables réductions dans ces droits ; le blocus continental et ses prohibitions avaient porté les produits des colonies à des prix presque inabordables à la masse des citoyens. Toutefois, il était facile, par un abaissement gradué de tarif, de concilier tous les intérêts. Aucune transition ne fut ménagée. Le dégrèvement se produisit d'une manière si brusque, que tous les fabricants de cotonnades, tous les détenteurs de coton ou de denrées coloniales, se trouvèrent soudainement ruinés. Il y eut des villes, des provinces entières, la Normandie entre autres, dont le commerce en masse fut contraint de se mettre en faillite. Toutes les fabriques de sucre de betterave, élevées à grands frais dans les départements du nord et du centre, se virent également obligées de fermer. La grandeur et la puissance politique de l'Empire, son commerce et son industrie furent anéantis le même

tout ce qui avait été tiré de l'intérieur. Mais le gouvernement provisoire reçut *fort mal* cette observation, et voulut que les places fussent rendues dans l'état où elles se trouvaient. Il poussa la libéralité jusqu'à ordonner que l'arsenal de Turin, qui n'était composé et rempli que de l'ancien arsenal de Valence ainsi que des approvisionnements achetés par la France, fût livré sans en rien distraire. Il ne pouvait cependant ignorer ce qu'il abandonnait, puisqu'il y avait des états au bureau de la guerre. »

(*Mémoires* du duc de Rovigo, t. VII.)

jour, et, pour ainsi dire, du même coup. On pourrait croire que la mesure qui vint ainsi abaisser immédiatement des deux tiers les prix du sucre, du café, etc., fut inspirée au gouvernement du comte d'Artois par le désir de faire au prince une facile popularité. Il n'en est rien. Depuis la prise de Paris, des bâtiments anglais, chargés de denrées intertropicales et de marchandises manufacturées, obstruaient l'embouchure de tous nos fleuves, et demandaient leur libre entrée dans tous nos ports. Les ministres du lieutenant général, en publiant l'ordonnance de douanes du 23, obéirent uniquement aux impérieuses injonctions des agents britanniques alors à Paris.

Ce fut une étrange époque que le mois d'avril 1814, époque de transition entre un empire tombé et une royauté qu'on attendait. De quelque côté que se portassent les regards, on n'apercevait que ruines, désordre, confusion. Il y eut un moment, du 10 au 20, où l'on vit réunis, dans une étendue de moins de quinze lieues carrées, et protégés par un demi-million de soldats appartenant à toutes les races et à toutes les nations de l'Europe : Napoléon (à Fontainebleau); le comte d'Artois (aux Tuileries); l'impératrice Joséphine (à Rueil); l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome (à Rambouillet); les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse et le prince royal de Suède (à Paris).

Le prince de Bénévent, pendant tout ce mois d'avril, eut la direction suprême du gouvernement. Ses actes, dans cette période, suffisent pour faire apprécier sa valeur morale et sa capacité politique. Homme de gouvernement, il ne se contenta pas de

confier le département de la guerre au général décrié, sur qui pesait l'indigne capitulation de Baylen, et de placer un prêtre à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, alors qu'il cherchait à rallier au pouvoir dont il était le représentant l'armée et ses chefs ; on le vit, en outre, prêter étourdiment les mains à ceux des articles de la constitution du 6 avril qui couvraient de ridicule et de mépris le corps politique auquel seul il empruntait son influence et sa force. Administrateur, la spoliation du trésor impérial, la mission donnée à Maubreuil, les arrêtés qui livrèrent, du jour au lendemain, tous nos ports, tous nos marchés à l'invasion des marchandises anglaises, disent assez comment il comprenait les finances. Enfin, la convention d'armistice, point de départ, base obligée des négociations politiques et du traité de paix à intervenir, et qu'il signa sans hésiter, sans discuter, donne sa mesure comme homme d'État.

Louis XVIII quitte Hartwell ; sa réponse au prince régent. Il débarque à Calais.

Le traité d'armistice et l'ordonnance sur les droits de douanes furent les derniers actes dont le comte d'Artois prit la responsabilité officielle. Le 20 avril, Louis XVIII avait enfin quitté sa retraite d'Hartwell, et, le 21, il était entré à Londres. Sa réception dans la capitale britannique fut solennelle. Complimenté par le prince-régent, il lui fit la réponse suivante :

« Je prie Votre Altesse Royale d'agréer les plus vives et les plus sincères actions de grâces pour les félicitations qu'elle vient de m'adresser. Je lui en rends de particulières pour les attentions soutenues dont j'ai été l'objet, tant de la part de Votre Altesse Royale que de celle de chacun des membres de votre illustre maison. *C'est aux conseils de Votre Altesse Royale, à ce glorieux pays* et à la confiance de

ses habitants que *j'attribuerai toujours,* après la divine Providence, le *rétablissement de notre maison* sur le trône de ses ancêtres, et cet heureux état de choses qui promet de fermer les plaies, de calmer les passions et de rendre la paix, le repos et le bonheur à tous les peuples. »

Ce langage, dont les souverains alliés se montrèrent blessés, et qui devait irriter, plus justement encore, la fierté du peuple que ce prince venait gouverner, n'était pas seulement impolitique, il n'était pas rigoureusement vrai. Sans doute l'Angleterre avait provoqué toutes les coalitions formées pendant vingt ans contre la République et contre l'Empire, les avait toutes soldées, et, sans elle, sans sa haine persévérante, implacable, l'Empereur aurait encore pu maîtriser la fortune, même après les désastres de 1812 ; mais Alexandre seul avait décidé la chute de la dynastie impériale et le rappel des Bourbons : la Grande-Bretagne n'était pas représentée et n'avait exercé aucune influence dans le conseil qui se tint, le soir du 31 mars, à l'hôtel Talleyrand.

Le 24, Louis XVIII s'embarqua à Douvres sur un yacht anglais portant pavillon d'amiral de France, et qu'escortaient six vaisseaux de ligne et plusieurs frégates de la marine britannique. Cette escorte étrangère ne le quitta qu'à l'entrée du port de Calais, où le yacht le déposa, en même temps que la duchesse d'Angoulême, le prince de Condé et le duc de Bourbon, ses compagnons de route et de traversée.

Le personnage militaire qui se présenta le premier devant le chef de la maison de Bourbon et le reçut au moment où, après un exil de vingt-deux années, ce prince posait le pied sur le territoire fran-

çais, fut un ancien soldat de la République, à qui la destinée, par un singulier retour des choses politiques, réservait, seize ans plus tard, une mission bien différente, le général de division comte Maison[1].

1. Le général Maison devait être un des commissaires qui présidèrent à l'embarquement de Charles X à Cherbourg, après les journées de Juillet 1830.



CHAPITRE III

Départ de Louis XVIII de Calais; son arrivée à Compiègne; notes de M. de Talleyrand; séjour du roi à Compiègne; réceptions; présentation des maréchaux; discours du prince de Neufchâtel et du président du Corps législatif; réponses du roi. — Attitude du Sénat, sa résistance; arrivée de l'empereur Alexandre à Compiègne; son entrevue avec le roi; ils conviennent d'une *déclaration* de droits. — Départ de Bernadotte de Paris. — Arrivée de Louis XVIII à Saint-Ouen. — Projet de déclaration apporté par M. de Talleyrand; discussions; nouvelle intervention d'Alexandre; *déclaration de Saint-Ouen;* le roi reçoit le Sénat. — Entrée de Louis XVIII à Paris; cortége; défilé; l'ex-garde impériale. — Composition du ministère. — Premiers embarras; essais de reconstruction d'ancien régime; les solliciteurs.— Ordonnance sur la marine; nombreuses créations d'officiers généraux et d'officiers supérieurs. — Réorganisation de l'armée; création de la maison militaire du roi. — Commission de rédaction pour la *Charte;* ses délibérations les 22, 23, 24, 26 et 27 juin, enfantement de l'Acte constitutionnel. — Traité de paix du 30 mai, articles additionnels et secrets; encore M. de Talleyrand. — Ouverture des Chambres; séance royale; discours de Louis XVIII et de M. Dambray; lecture de la Charte; composition de la nouvelle pairie; l'ancien Sénat.

Louis XVIII quitte Calais; son arrivée à Compiègne; notes de M. de Talleyrand.

Louis XVIII quitta Calais le 26 avril; le soir, il couchait à Boulogne; le lendemain, 27, à Abbeville; le 28, à Amiens; le 29, il descendait au château de Compiègne.

Absorbé, depuis Calais, dans les pompeuses fatigues de la royauté; obligé de subir les harangues et les hommages de toute la population officielle des villes, des bourgs, des villages placés sur la route, le nouveau roi n'avait pas eu le loisir d'examiner sérieusement le point le plus difficile de la position que lui

faisait son retour : la nécessité d'une *constitution*. Le Sénat et le comte d'Artois avaient auprès de lui deux représentants : l'un, le général russe Pozzo di Borgo, était chargé, par Alexandre, d'amener le roi à accepter la constitution sénatoriale ; l'autre, le comte de Bruges, organe du lieutenant général et de sa petite cour, s'efforçait, au contraire, de faire triompher la cause des vieilles formes et du vieux droit. L'Acte constitutionnel du 6 avait, dès l'abord, irrité Louis XVIII. Toutefois ce n'étaient point les garanties politiques stipulées dans cet Acte qui le mécontentaient ; sa pensée, on l'a vu dans le précédent volume, s'était familiarisée depuis longtemps avec la nécessité d'une transaction. Mais se résigner à ne monter sur le trône qu'en vertu du rappel du Sénat, et à ne prendre le titre de roi qu'après avoir solennellement juré l'observation des conditions imposées par les sénateurs, voilà ce qui révoltait sa fierté. Une pareille concession lui semblait l'abandon de tous les droits de sa naissance, et une atteinte à l'honneur de sa race. Vainement M. de Talleyrand lui faisait remettre à chaque relais, pour ainsi dire, des rapports ou des notes dans lesquelles ce personnage lui disait « qu'il croyait indispensable à Sa Majesté de déclarer, par des lettres patentes publiées avant son entrée à Paris, qu'elle acceptait la constitution, sauf la modification ultérieure de plusieurs articles qu'elle se réserverait de discuter dans le Sénat ; qu'il était de la plus haute importance de fixer le jour pour la prestation du serment, afin d'*arrêter la fluctuation des idées* et de *lier le soldat ;* de ne donner aucun pouvoir aux maréchaux, mais de flatter leur vanité ; que l'amour

du peuple pour la personne du roi allait *jusqu'à l'exaltation,* mais que l'armée avait un *mauvais esprit...* » etc.[1]; Louis XVIII ne prenait aucun parti. A la vérité, les informations que lui transmettaient les royalistes annonçaient qu'il pouvait et devait tout oser. Ces avis allaient mieux à ses secrètes convictions; mais les royalistes s'étaient trompés si souvent, ils lui avaient tracé, dans d'autres occasions, des tableaux si peu fidèles de la situation de la France, et ils étaient restés si complétement effacés comme opinion et comme parti durant tout l'Empire, qu'il se tenait en défiance contre leurs conseils et leurs affirmations.

Séjour à Compiègne, réceptions; présentation de maréchaux; discours du prince de Neufchâtel et du président du Corps législatif; réponses du roi

Dans cette incertitude, il s'était décidé à attendre, et avait fait annoncer qu'il séjournerait à Compiègne.

La soirée du 29 et la journée du 30 furent consacrées à la réception officielle de tous les corps politiques, administratifs ou judiciaires, qui, sur l'avis de son séjour, s'étaient hâtés d'accourir de Paris. Les maréchaux se présentèrent les premiers; Berthier porta la parole en leur nom : il invoqua l'histoire; parla de l'antiquité des Bourbons, des huit siècles de règne qui les rendaient la plus vieille et la plus glo-

1. Une de ces notes se terminait ainsi :
« M. de Talleyrand met tout son bonheur à dévouer sa vie entière au service du roi, et *ne demande rien pour lui;* cependant *il se croit nécessaire* aux relations extérieures et *en demande* le département. M. de Talleyrand supplie, en outre, le roi de vouloir bien accorder à madame Edmond de Périgord le titre de dame du palais, dont sa conduite et sa piété la rendent digne. » La dame dont M. de Talleyrand exaltait les mœurs et la piété est la même qui s'est rendue si étrangement célèbre, depuis, sous le nom de duchesse de Dino.

rieuse dynastie du monde ; fit intervenir, dans une de ses phrases, Henri IV nourrissant Paris assiégé, et termina par ces mots, réminiscence évidente de ses harangues à Napoléon : « *Vos armées*, Sire, dont les maréchaux sont aujourd'hui l'organe, se trouvent heureuses d'être appelées par leur dévouement et leur fidélité à seconder vos généreux efforts. » Louis XVIII sut dissimuler, sous l'affabilité de ses manières, l'embarras où le plaçait cette entrevue : il se fit successivement présenter les anciens lieutenants de Napoléon ; et, à mesure que chacun d'eux le saluait, il adressait quelques mots flatteurs au maréchal qu'on venait de lui nommer. La présentation terminée, il essaya de se lever ; mais, les douleurs de la goutte lui rendant un appui nécessaire, plusieurs officiers de sa maison s'avancèrent pour lui offrir leur main fermée ; au lieu d'accepter ce secours, il saisit vivement le bras des deux maréchaux les plus près de lui, et leur dit : « C'est sur vous, messieurs les maréchaux, que je veux toujours m'appuyer ; approchez et entourez-moi : vous avez toujours été bons Français ; j'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée ; si jamais, ce que Dieu ne veuille, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherais avec vous. »

Ces paroles, l'action surtout qui les avait précédées, produisirent une favorable impression, quelque contraste qu'elles offrissent, d'ailleurs, avec le costume et l'attitude de celui qui les prononçait. Louis XVIII portait un habit de ville en drap bleu, que surmontaient, malgré sa coupe et sa forme peu militaires, deux grosses épaulettes en or, à graine d'épinards.

Ses jambes, enflées par la maladie et par le défaut d'exercice, étaient enveloppées de ces larges guêtres de velours rouge bordées d'un petit cordon d'or, alors en usage parmi les vieillards des hautes classes anglaises. La douleur alourdissait tous ses mouvements ; sa marche était difficile, « mais noble et touchante, ajoutaient les journaux royalistes en racontant ces détails ; et, quand il est assis dans son fauteuil avec ses guêtres à l'antique, tenant sa canne entre ses genoux, on croirait voir Louis XIV à cinquante ans. » La flatterie était poussée un peu loin : Louis XVIII, que ses infirmités vieillissaient encore, avait alors près de soixante ans[1]. Les modes anglaises dominaient, au reste, parmi toutes les personnes de son entourage intime[2].

Le Corps législatif parut à son tour, représenté par une députation de vingt-cinq membres, dont le chevalier Bruys de Charles était président. Le discours qu'il prononça contenait les passages suivants :

« Venez, descendant de tant de rois, montez sur le trône où nos pères placèrent autrefois votre illustre famille et que nous sommes si heureux de vous voir occuper aujourd'hui.

« Tout ce que, vainement, nous avions espéré loin de vous, Votre Majesté nous l'apporte ; elle vient sécher toutes les larmes, guérir toutes les blessures.

1. Louis-Stanislas Xavier était né à Versailles, le 17 novembre 1755.

2. La duchesse d'Angoulême attirait particulièrement l'attention : tous les récits contemporains témoignent de la surprise que faisait éprouver le costume de cette princesse : elle était vêtue d'une robe blanche unie et d'un très-petit chapeau blanc sans ornements. Cette simplicité étonnait tout ce monde habitué aux pompes un peu théâtrales de la cour impériale.

« Nous lui devrons plus encore : par elle vont être cimentées les bases d'un gouvernement sage et prudemment balancé. Votre Majesté ne veut rentrer que dans l'exercice des droits qui suffisent à l'autorité royale, et l'exécution de la volonté générale, confiée à ses paternelles mains, n'en deviendra que plus respectable et plus assurée. »

Louis XVIII avait écouté avec une attention marquée ; il répondit :

« Messieurs du Corps législatif, je reçois avec la plus vive satisfaction l'assurance de vos sentiments. Ils me sont d'autant plus précieux que j'y vois le gage d'une union parfaite entre moi et les *représentants de la nation*. De cette union seule peut naître la stabilité du gouvernement et la félicité publique, unique objet de vos vœux et de ma constante sollicitude ».

Cette réponse gardait le plus absolu silence, comme on le voit, sur les allusions fort directes du Corps législatif à l'acceptation de l'Acte constitutionnel du 6. Les députés, il est vrai, avaient évité de prononcer le mot ; ce fut, sans doute, pour reconnaître cette discrète réserve, que le roi les salua du titre de « représentants de la nation ».

Attitude du Sénat; sa résistance; arrivée d'Alexandre à Compiègne; son entrevue avec le roi; ils conviennent d'une déclaration de droits.

Le Sénat ne parut pas. Il attendait, à Paris, les résolutions royales sur sa constitution. La journée du 30 ne fut pas favorable aux espérances de cette Assemblée. Trompés par le faux enthousiasme de toutes les ambitions qui se pressaient dans les antichambres et dans les salles du château ; enhardis par les exagérations de zèle d'un grand nombre d'anciens émigrés, Louis XVIII et son confident intime, M. de Blacas, décidèrent que la royauté ne rendrait pas les

armes au Sénat et que le roi prendrait possession du trône sans condition préalable. A ces nouvelles, transmises à Paris dans la soirée, le Sénat s'émut ; ses membres entourèrent Alexandre ; on invoqua sa parole, ses promesses ; on intéressa sa fierté. Ce souverain avait, en effet, exercé une action trop directe, trop formelle sur tous les faits accomplis depuis le 1er avril, pour qu'il pût tolérer une opposition ouverte aux actes du Sénat. « Un jour, a raconté un des principaux témoins des faits, Alexandre s'étant mis à la fenêtre de l'hôtel de la rue Saint-Florentin, la foule s'assembla aussitôt, et cria : *Vive l'empereur de Russie! Vive Alexandre !* Mais, M. de Talleyrand ayant paru sur le balcon, on entendit quelques cris de : *A bas le Sénat! A bas l'évêque d'Autun! A bas le renégat!* M. de Talleyrand rentra aussitôt et fort troublé, assurant à l'empereur de Russie que c'était une machination du faubourg Saint-Germain, qui préludait au renversement de ce qu'ils avaient fait. Alexandre lui répondit qu'il saurait bien faire respecter l'*œuvre de l'Europe*. Mais, les démonstrations contre le Sénat se renouvelant, M. de Talleyrand revint à la charge, se plaignant de s'être mis en avant, de s'être compromis ; car, d'après ce qui se passait, disait-il, il voyait bien que, dès que Louis XVIII serait débarqué à Calais, il n'y aurait plus moyen d'en rien obtenir. L'empereur Alexandre essaya de le calmer par des protestations, et, poussé à bout, finit par lui dire : *Je mets 30,000 hommes à votre disposition pour le faire* ARRÊTER *à son débarquement, et on ne* LE LACHERA *que lorsque tout sera fini et qu'il aura consenti à faire tout ce qui convient.* — Ce fait, ajoute le narrateur.

est à la connaissance de bien des personnes qui vivent encore et qui pourraient l'attester comme moi [1]. »

Le Tsar ne trompa pas l'attente des sénateurs ; il leur promit d'avoir raison de l'obstination des *revenants*, et partit le lendemain, 1[er] mai, à dix heures du matin, pour Compiègne, où il arriva accompagné d'un seul aide de camp, le général Czernicheff. « L'Empereur, accueilli au bas de l'escalier, dit le *Moniteur*, par le prince de Condé, fut conduit par S. A. S. jusque dans les appartements du roi, où les deux monarques se sont embrassés avec effusion. Ils ont eu ensemble un *long entretien*, qui annonçait entre les deux souverains le plus tendre abandon et la confiance la plus intime. » L'entretien, il est vrai, dura longtemps ; il fut intime en ce sens que les deux princes abordèrent nettement la question si délicate de la constitution ; mais il n'y eut abandon ni confiance d'aucun côté. Voici les détails publiés par un écrivain royaliste sur cette entrevue :

« Alexandre demanda quels pouvaient être les scrupules du roi. Le *droit divin* était-il compris de son peuple ? Avec les idées de l'époque, les mots *par la grâce de Dieu* ajoutaient-ils quelque chose à la grandeur de la Royauté ? Pourquoi antidater son règne ? L'histoire ne dira-t-elle pas que la Convention, le Directoire, le Consulat et Napoléon ont régné sur la France ? Pourquoi ne pas reconnaître ce qu'on doit au Sénat ? N'avait-il pas prononcé la déchéance de Bonaparte et rappelé les Bourbons ?

1. Lettre écrite, en 1836, par l'abbé de Pradt, archevêque de Malines.

Louis XVIII répondit que les membres du Sénat ne pouvaient à aucun titre disposer de la couronne de France ; que ce ne serait pas à lui, dans tous les cas, qu'ils l'auraient offerte s'ils avaient été réellement les maîtres de la décerner selon leur bon plaisir, que le droit appelé *divin* par l'esprit religieux de l'ancienne Monarchie n'était que la conséquence naturelle de la loi du pays, loi faite pour le bien général de la société, qui avait déjà donné à la Monarchie française plus de huit cents ans d'une glorieuse existence, et en vertu de laquelle, depuis la mort de Louis XVII, il était roi de France. Si mon droit au trône, poursuivait le roi, n'était pas tout entier dans cette loi, quel serait mon titre pour y prétendre ? Que suis-je hors de ce droit ? Un vieillard infirme, un malheureux proscrit, réduit à mendier, loin de sa patrie, un asile et du pain ! Tel j'étais encore il y a peu de jours ; mais ce vieillard, ce proscrit, était le roi de France. Ce seul titre a suffi pour que la nation entière, éclairée enfin sur ses véritables intérêts, le rappelât au trône de ses pères. Je reviens à sa voix, mais je reviens roi de France[1] ! »

Si Louis XVIII n'avait pas été le chef de l'ancienne race royale, le Sénat assurément n'aurait jamais rappelé ce prince ; mais jamais cette Assemblée aurait-elle pu même y songer, si la déclaration de déchéance n'avait pas précipité la chute de l'Empereur ? Le Tsar ne contestait pas le *droit ;* ce qu'il demandait, c'est que le roi tînt compte des changements survenus depuis vingt ans, et qu'il fît la part des circonstances et de la nécessité. Non-seulement, disait-il, lui et les

1. *Histoire de la Restauration,* par M. Lubis.

souverains ses alliés avaient *garanti* à la France la constitution votée par le Sénat ; mais Louis XVIII lui-même n'était plus libre de la repousser ; car, en admettant, ajoutait Alexandre, que le roi méconnût les promesses faites par les souverains, il ne devait pas oublier que son frère avait formellement accepté, en son nom, les bases de la constitution sénatoriale, et que c'était uniquement sur la foi de cet engagement que le comte d'Artois avait reçu du Sénat le titre de lieutenant général du royaume. Louis XVIII, heureux de pouvoir abriter sous ce dernier argument la contrainte à laquelle il se voyait obligé de céder, dit que, quelque déplaisir qu'il pût en avoir, il tiendrait la parole donnée en son nom, mais à trois conditions : il conserverait le titre de *roi de France et de Navarre;* il se conformerait à la vieille loi monarchique en continuant à faire remonter la date de son règne à la mort de Louis XVII ; enfin, il ne recevrait pas la constitution des mains du Sénat, il la promulguerait comme un acte de sa propre volonté.

Concéder ces trois points, c'était abandonner, non les garanties politiques stipulées dans l'œuvre sénatoriale, mais le principe essentiel de cette constitution. Si le Sénat s'emparait du pouvoir constituant, il s'appuyait du moins sur le principe de la souveraineté nationale, et la consacrait. En accordant la constitution au lieu de se borner à l'accepter, Louis XVIII niait ce principe et ne reconnaissait de souveraineté qu'en lui seul. Cette distinction devait échapper au Tsar : il ne l'aperçut même pas ; et, croyant faire un simple sacrifice de forme, il consentit aux concessions demandées, et quitta son hôte après être convenu

avec lui des principales dispositions d'une *déclaration* que le roi promit de faire publier le lendemain. Le 2, dans la matinée, Louis XVIII partit de Compiègne pour le château de Saint-Ouen.

Départ de Bernadotte de Paris.

Au moment où ce prince s'avançait vers la capitale, un des chefs alliés, Bernadotte, quittait la France pour retourner en Suède. Nous avons dit la part active et influente que prit cet ancien maréchal de l'Empire à la campagne de Saxe ainsi qu'au désastre de Leipsick. Nous avons également fait connaître la récompense promise à ses efforts parricides, dans les conférences d'Abo. Arrivé à Cologne, il y arrêta la marche de ses régiments suédois; et, laissant les autres corps de l'*armée du Nord* franchir le Rhin, ce général publia, le 12 février, une proclamation dans laquelle il évoquait le souvenir de ses campagnes sur ce fleuve, alors qu'il y commandait une armée française, et où il affirmait n'avoir récemment combattu que pour la délivrance de l'Allemagne. Bernadotte terminait en formant des vœux pour la *conservation* de son ancienne patrie, et en protestant de son ardent désir de contribuer, par tous les moyens en son pouvoir, *au bonheur de ses anciens compatriotes*. Le prince royal de Suède désirait appeler sur lui l'attention de la France, et, comme tous les ambitieux, il dissimulait ses vues personnelles derrière un intérêt public; mais sa demande ne fut pas entendue; elle fut étouffée sous le tumulte causé par la chute de l'Empire.

Bernadotte se trouvait à Bruxelles, où il s'était rendu pour se tenir plus à la portée des événements, lorsque lui vint la nouvelle de la reddition de Paris.

Parti en toute hâte pour cette capitale, il y arriva pour apprendre, de la bouche même d'Alexandre, l'impuissance de la tentative faite en sa faveur par le Tsar dans le conseil du 31 mars. Accueilli avec froideur par les autres chefs de l'armée alliée, qui lui reprochaient son inaction des deux derniers mois; odieux à ses anciens compagnons d'armes, qui s'éloignaient de lui comme d'un transfuge; dédaigné par l'aristocratie de toutes les races, qui ne voyait en lui qu'un *parvenu*, il se résigna, au bout de trois semaines d'un séjour presque ignoré, à reprendre le chemin de Stockholm. Ce fut le 29 avril, le jour même où Louis XVIII arrivait à Compiègne, que Bernadotte quitta Paris. Aucun journal n'avait annoncé son arrivée; deux lignes, jetées obscurément dans le *Moniteur* du 2 mai, apprirent son départ. Si l'ambition ne tue pas toute conscience, Bernadotte dut emporter des remords dans sa nouvelle patrie.

Louis XVIII à Saint-Ouen. Projet de déclaration apporté par M. de Talleyrand; discussions; nouvelle intervention d'Alexandre.

Le roi était arrivé vers les quatre heures du soir au château de Saint-Ouen, où il devait signer la déclaration convenue la veille avec Alexandre; les deux souverains avaient arrêté que M. de Talleyrand la rédigerait.

Soumis par son auteur d'abord à une réunion de sénateurs assez nombreuse, puis à Alexandre, dont tous ces débats de principes flattaient singulièrement l'orgueil, le projet de cette déclaration fut apporté au roi par le prince de Bénévent; sa lecture souleva un véritable orage dans le conseil privé de Louis XVIII; il était ainsi conçu :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos féaux et fidèles sujets, salut :

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, instruit par l'expérience, éclairé par les malheurs de la nation généreuse que nous sommes appelé à gouverner, jaloux de sa prospérité plus que de notre pouvoir, pénétré de la *nécessité de conserver* autour de nous ce *Sénat, aux lumières duquel nous reconnaissons devoir en partie notre retour* dans notre royaume; résolu, enfin, de faire pour la tranquillité publique tout ce qui ne portera pas atteinte aux droits de notre maison ainsi qu'à la dignité de notre couronne,

« Nous avons déclaré et déclarons ce qui suit :

« La Monarchie dont nous sommes le chef souverain aura une constitution, gage mutuel et sacré de la confiance des Francais en leur roi et de notre amour pour eux. Nous maintiendrons le gouvernement représentatif tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir : le Sénat et la Chambre composée des députés des départements. L'impôt sera librement consenti. (*Suivaient toutes les autres garanties contenues dans la réponse du comte d'Artois au Sénat*[1].)

« Tels sont les principes sur lesquels sera établie la Charte que *nous jurerons* et ferons jurer d'observer dès qu'elle aura été *consentie par les corps représentatifs* et *acceptée par le peuple français.* »

Les sénateurs, en se résignant, dans ce projet de déclaration, à laisser au roi l'initiative de la constitution, pensaient avoir atteint la limite des sacrifices possibles. Louis XVIII et ses conseillers intimes, après en avoir entendu la lecture, croyaient, de leur côté, n'avoir rien obtenu. Chaque phrase, chaque mot, pour ainsi dire, du préambule et du paragraphe final, étaient à leurs yeux une atteinte ou une injure aux

1. Voyez page 109 de ce volume.

droits de la couronne. Ces deux parties du projet, lues à différentes reprises, provoquaient chaque fois des suppressions nouvelles. Vainement M. de Talleyrand essayait de défendre sinon la forme, du moins le fond des pensées essentielles de son œuvre ; il n'en resta bientôt plus un seul membre de phrase. Il avait insisté, entre autres observations, sur la nécessité de l'*acceptation* de l'Acte constitutionnel par la personne royale, employant toutes les ressources de son esprit à faire comprendre, sans irriter la susceptibilité de ses auditeurs, que publier une constitution ne suffisait pas, qu'il fallait au moins s'engager à l'observer. Louis XVIII était sincère ; s'il disputait sur chaque expression, c'est qu'il s'agissait, dans sa pensée, d'engagements sérieux. Mais le serment d'acceptation n'était pas un point sur lequel il pût faiblir. Cette concession portait à sa religion pour les droits de sa race et de son rang une trop profonde atteinte : « Monsieur de Talleyrand, dit le roi en jetant au prince de Bénévent un regard de hauteur, si je *jurais* la constitution, vous seriez assis et je serais debout ! »

Cependant les heures s'écoulaient ; la nuit arrivait ; M. de Talleyrand, inquiet, fit avertir Alexandre. Le Tsar, voyant une injure, pour ainsi dire, personnelle dans cette résistance à l'adoption d'un acte sur la rédaction duquel on l'avait consulté, et dont il avait approuvé tous les termes, transmit, assure-t-on, au prince de Bénévent un mot ainsi conçu : « Si la déclaration n'est pas publiée, ce soir, telle qu'elle a été convenue, *on* n'entrera pas demain dans Paris. » La lettre, assure-t-on, fut confidentiellement communiquée à MM. de Blacas et de Montesquiou ; à

quelques instants de là, une transaction était convenue, et la rédaction suivante, acceptée par toutes les parties, était signée par Louis XVIII et envoyée au *Moniteur* pour y être publié le lendemain, puis affichée dans tout Paris :

DÉCLARATION

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Déclaration de Saint-Ouen.

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle, si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

« Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la *précipitation* avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'État.

« Résolu d'adopter une constitution libérale ; voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons, pour le 10 du mois de juin de la présente année, le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

« Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir :

« Le Sénat et la Chambre composée des députés des départements.

« L'impôt sera librement consenti.

« La liberté publique et individuelle assurée.

« La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique.

« La liberté des cultes garantie.

« Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

« Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des Chambres législatives et jugés par l'autre.

« Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

« La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

« La Légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

« Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

« Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

« Fait à Saint-Ouen, le 2 mai 1814.

« LOUIS. »

Le roi reçoit le Sénat.

Toute difficulté se trouvait levée. Le Sénat pouvait enfin offrir au nouveau roi ses hommages et ses félicitations. Les sénateurs se présentèrent en corps à Saint-Ouen. M. de Talleyrand, dans ses fonctions multiples, remplit encore en cette occasion l'office de président et d'orateur. Introduit à neuf heures du soir, à la tête de tous ses collègues, devant Louis XVIII, il lut, au milieu du plus profond silence, un discours, mélange d'adulation sentimentale et de métaphysique politique, et dans lequel le Sénat et lui, calomniant la France et eux-mêmes, osaient dire que, depuis vingt ans, l'honneur français s'était réfugié dans l'armée, et que les gouvernements dont ils avaient tous été les plus actifs instru-

ments, les flatteurs ou les ministres, n'avaient enfanté que des malheurs et des ruines. Cette honteuse harangue n'eut pas tout le succès qu'en attendaient ses auteurs. Louis XVIII, encore sous le coup de la contrainte à laquelle il venait de céder, subit ce discours plutôt qu'il ne l'écouta. Ces mots : « Je suis sensible à l'expression des sentiments du Sénat, » accompagnés d'un geste de congé, furent toute sa réponse.

Entrée de Louis XVIII à Paris; cortége; défilé; l'ex-garde impériale.

Le public n'était pas dans la confidence des débats que nous venons de raconter. La déclaration de Saint-Ouen, affichée sur tous les murs de Paris, le matin du 3 mai, fut, pour l'immense majorité de la classe éclairée et des classes moyennes, la promesse d'un long avenir de paix et de liberté; cette partie de la population, entraînée par un subit et sincère enthousiasme, se porta en masse sur toute la ligne que devait traverser le cortége. La curiosité y amena les classes laborieuses.

La voiture où se trouvait le roi était une calèche découverte attelée de huit chevaux des écuries de l'Empereur et conduits par des hommes ayant encore la livrée de Napoléon. Louis XVIII occupait le fond, ayant à sa gauche la duchesse d'Angoulême, et devant lui le prince de Condé et le duc de Bourbon. Le roi portait l'habit de ville surmonté de deux grosses épaulettes dont nous avons déjà parlé. La duchesse d'Angoulême, coiffée de l'étroit chapeau blanc qu'elle portait à Compiègne et qui formait un singulier contraste avec les larges coiffures alors à la mode, tenait une ombrelle déployée contre les rayons du soleil. La physionomie de la fille de Louis XVI, du

duc de Bourbon et du prince de Condé, exprimait l'étonnement et une sorte de contrainte; celle du ro était sérieuse, son regard était froid, ses lèvres seules essayaient de sourire et de répondre aux nombreuses et persistantes acclamations qui partaient surtout avec force des balcons et des fenêtres des premiers étages occupés par le public élégant. Le public des classes laborieuses, se bornant à regarder passer devant lui ces personnages, ces costumes d'un autre âge et d'un autre siècle, se préoccupait moins des espérances contenues dans la déclaration de Saint-Ouen que des circonstances au milieu desquelles ce spectacle se produisait. Cependant les curieux de cette catégorie se répandaient, à leur tour, en acclamations bruyantes; mais ce n'était pas à la royauté reconstruite que s'adressait leur ovation; c'était à l'Empire abattu, c'était à quelques bataillons de l'ex-garde impériale mêlés à l'escorte. Salués par des cris prolongés de *Vive la garde!* ces vieux soldats, qui représentaient dans ce cortége la France humiliée et vaincue, semblaient ne rien entendre des sympathiques acclamations soulevées par leur présence, et, protestation vivante contre les joies de cette journée, ils défilaient mornes et silencieux [1].

Louis XVIII, ainsi que l'avait fait son frere, se

1. On lit dans les *Mémoires* du duc de Rovigo : « J'étais dans la foule, occupé à voir passer le cortége... Le tableau était pénible. Il y avait quelque chose d'indécent à voir figurer à la suite de Louis XVIII des hommes qui occupaient les premières places dans les marches triomphales de l'Empereur. Le peuple, qui a plus qu'on ne l'imagine le sentiment des convenances, ne ménagea pas Berthier; j'entendis, à diverses reprises, la foule lui crier : *A l'île d'Elbe, Berthier! à l'île d'Elbe!* »

rendit à l'église Notre-Dame, où il reçut l'eau bénite et l'encens, et entendit un *Te Deum*. Prenant ensuite le chemin des Tuileries, il salua sur le pont Neuf, la statue en plâtre de Henri IV, que le gouvernement provisoire y avait fait réédifier. A cinq heures, il entra enfin dans le palais que son frère Louis XVI, la reine Marie-Antoinette et la princesse Élisabeth, sa sœur, avaient quitté vingt-deux ans auparavant pour entrer dans la prison du Temple, et, de là, monter à l'échafaud. L'émotion de la duchesse d'Angoulême, en revoyant les appartements habités par sa famille et par elle avant la journée du 10 août fut si forte, qu'elle tomba évanouie. Une première fois, elle s'était trouvée mal en face de la Conciergerie, prison de sa mère et de sa tante Élisabeth lors de leur condamnation par le tribunal révolutionnaire. Ces souvenirs douloureux, exaltés, dans les années qui suivirent, par la fausse sympathie des courtisans, et exploités par leurs passions intéressées, devaient exercer sur le langage, sur les actes mêmes de cette princesse, une influence fâcheuse pour sa personne et pour la cause de sa famille.

Enfin Louis XVIII avait franchi le seuil des Tuileries. Dès les premières heures de son installation, il se trouva aux prises avec des difficultés dont il ne soupçonnait ni les ennuis ni les périls. Au dehors de son palais, une France jeune et des générations nouvelles ; au dedans, une cour vieillie et des conseillers dont l'existence, les préjugés ou les opinions appartenaient tout entiers au passé : l'antagonisme était partout ; et, par le seul fait du rétablissement des Bourbons, il existait deux sortes de noblesse et

d'illustration, deux sortes de magistrature et de clergé, deux sortes de propriétés et de services. On pouvait voir réunis, dans les salons des Tuileries, les chefs des insurgés de Lyon, du Midi, de la Bretagne et de la Vendée, et les généraux qui les avaient vaincus; les condamnés royalistes de toutes les dates, et leurs juges; les hommes qui avaient livré Toulon aux Anglais, aux Espagnols, et ceux qui les en avaient chassés; les chefs, devenus pauvres, de l'ancienne aristocratie territoriale, et les possesseurs de leurs châteaux et de leurs domaines; les titulaires dépossédés de nos principaux siéges épiscopaux, et leurs successeurs : les premiers, la tête haute et la parole altière; les seconds, l'attitude confuse et la voix embarrassée.

La déclaration de Saint-Ouen, dans la pensée du roi, donnait une satisfaction suffisante aux nouveaux intérêts; par elle, la Révolution avait ses garanties. Le lendemain de son entrée, Louis XVIII s'occupa de faire la part des intérêts anciens et de la vieille Royauté; le 6 mai, il composa SA MAISON. Au nombre des dignitaires nommés étaient quatre *capitaines des gardes*. Cette dernière nomination impliquait le rétablissement de l'ancienne maison militaire. Des avis insérés dans toutes les feuilles périodiques ne tardèrent pas, en effet, à inviter tous ceux qui se croyaient des droits pour être admis dans les gardes du corps à se faire inscrire chez les capitaines désignés.

Composition du ministère.

Après avoir donné ces premiers soins à l'organisation de sa cour, le nouveau roi dut songer aux intérêts généraux de son royaume. Il se décida, au bout de dix jours, à former son gouvernement. Le 13,

le ministère fut composé : M. Dambray était nommé chancelier de France, M. de Barentin conservant les *honneurs* de la charge[1] ; le portefeuille des affaires étrangères était donné au prince de Bénévent, et l'intérieur à l'abbé de Montesquiou ; le général Dupont restait à la guerre, le baron Louis aux finances, et M. Malouet à la marine. Le ministère de la justice, bien que la feuille officielle n'en dît rien, passait dans les attributions du nouveau chancelier. La police cessait d'être un département ministériel, et devenait une simple direction générale confiée à M. Beugnot, qui descendait ainsi du ministère de l'intérieur à une position secondaire. M. Ferrand était nommé directeur général des postes. Enfin une ordonnance, qui ne fut insérée qu'au *Bulletin des lois*, donnait à M. de Blacas le titre tout nouveau de ministre de la maison du roi, avec entrée et voix au conseil.

Essais de reconstruction de l'ancien régime.

Ces nominations mettaient officiellement fin au gouvernement provisoire du comte d'Artois. Les premières ordonnances qui suivirent la prise de possession effective des affaires publiques par Louis XVIII furent encore des souvenirs et des essais d'ancien régime. Le comte d'Artois et le prince de Condé reprirent leurs anciens titres de *colonels généraux* des Suisses et de l'infanterie de ligne ; les ducs d'Angoulême, de Berry, d'Orléans et de Bourbon devinrent, à leur tour, *colonels généraux* des cuirassiers et dragons, chevau-légers-lanciers, hussards, et de l'infan-

1. M. de Barentin, dernier chancelier de France sous Louis XVI, était beau-père de M. Dambray.

terie légère. Tous ces titres, aux termes de l'ordonnance qui les rétablissait, avaient pour but « de donner aux armées une preuve de la satisfaction du roi ». Plusieurs régiments reçurent, en outre, des désignations spéciales : le 10e régiment de ligne, entre autres, prenait le nom de *régiment-colonel-général.* Enfin les dénominations de général de brigade et de général de division, dénominations logiques puisque ces officiers généraux commandaient et devaient continuer à commander des brigades et des divisions, furent remplacées par celles de maréchal de camp et de lieutenant général, titres ridicules, sans signification précise depuis longtemps, et qui, sous Louis XIII, ne répondaient déjà plus aux changements opérés dans l'organisation et dans le commandement des troupes.

Les solliciteurs.

Tous ces actes semblaient annoncer la pensée d'une reconstruction complète. En politique, on change rarement les choses sans changer les personnes ; telle est du moins la logique de la foule. Chacun voulut prendre sa part de cette immense curée de places. Il y eut une sorte de levée en masse de toutes les ambitions, de toutes les cupidités. La province s'ébranla sur Paris. Chaque matin, des députations, accourues des départements les plus éloignés, venaient rappeler à Louis XVIII et aux membres de la famille le souvenir d'une ancienne et douteuse fidélité, ou lui offrir l'hommage d'un dévouement juré à tous les gouvernements précédents. Puis, la harangue finie, chacun courait en exiger le prix dans les bureaux des différentes administrations. Les insurgés de toutes les époques, les conspirateurs de tous les régimes, entre

autres, se présentèrent à tour de rôle. Un jour, c'étaient des officiers ou des soldats des anciennes armées catholiques et royales de la Bretagne et de la Vendée ; le lendemain, des gardes nationaux insurgés au 13 vendémiaire an III, des combattants de Lyon ou de Toulon, d'anciens affiliés aux bandes réactionnaires du Midi, des complices de la machine infernale ou du complot de Georges Cadoudal. Les solliciteurs de ces diverses catégories avaient, du moins, quelques titres à présenter ; mais ce que l'on ne croirait pas, si les journaux de l'époque n'en offraient des preuves nombreuses, c'est qu'une foule de gens, se disant auteurs d'odes, de chansons, de madrigaux, d'épigrammes ou de brochures royalistes que, par crainte de la police et des tribunaux de l'Empire, disaient-ils, ils n'avaient jamais osé publier, sollicitaient des réparations comme victimes de l'arbitraire et de la tyrannie impériale. La plupart des demandes de récompense ou d'indemnité venaient se centraliser dans les bureaux de la *secrétairerie d'État,* demeurée une sorte de département ministériel confié au secrétaire du conseil des ministres, le baron de Vitrolles : elles devinrent bientôt si nombreuses, le flot des sollicitations et des exigences prit des proportions si menaçantes, que M. de Vitrolles s'effraya, pour la popularité du nouveau gouvernement, de ce débordement de prétentions aussi impolitiques qu'insensées ; il essaya de l'arrêter. Frapper directement sur ces dévouements improvisés, annoncer que leurs démonstrations demeureraient en pure perte, était dangereux, trop d'enthousiasmes se fussent soudainement refroidis. Le secrétaire d'État choisit un certain nombre de ces

réclamations qui prêtaient à la raillerie, les mit sous les yeux du roi, et, de l'assentiment de Louis XVIII, confia à l'un des écrivains les plus populaires de cette époque, M. de Jouy, le soin de les grouper dans un article où il en ferait ressortir l'impuissance et le ridicule. A peu de jours de là, le *Journal des Débats*, l'organe le plus répandu et le plus accrédité du nouveau gouvernement, publiait la lettre suivante, qu'il supposait écrite par une dame de province à un royaliste de ses parents, résidant à Paris, et à qui les habitants de sa localité supposaient quelque crédit :

« Que je suis heureuse, mon cher cousin, des événements qui ramènent sur le trône nos illustres princes! Quel bonheur! Vous n'avez pas d'idée du crédit que ces événements et votre séjour à Paris me donnent ici. Le préfet a peur de moi; et sa femme, qui ne me saluait jamais, m'a priée deux fois à dîner.

« Mais il ne faut pas perdre de temps, et nous comptons sur vous. Croiriez-vous que mon mari n'a pas encore fait la moindre démarche pour se faire réintégrer dans sa place, sous prétexte qu'elle n'existe plus et que sa charge lui a été remboursée en assignats? C'est l'homme le plus apathique qu'il y ait en France.

« Mon beau-frère a *repris* la croix de Saint-Louis; il ne lui manquait plus que neuf ans pour l'avoir lorsque la Révolution a éclaté : il ne serait pas juste que l'on refusât de compter au nombre de ses services les vingt ans de troubles et de malheurs qu'il a passés dans ses terres; il compte sur vous pour lui faire expédier promptement son brevet[1].

1. Voici, entre autres demandes de cette nature, la requête d'un gentilhomme du Languedoc, arrondissement de Saint-Gaudens :

« Sire, je n'ai pu mériter aucune de ces glorieuses distinctions toujours héréditaires dans ma famille; je n'en espère

« Je joins à ma lettre un mémoire en faveur de mon fils aîné ; il avait droit à la survivance de son oncle ; il vous sera facile de la lui faire obtenir. Je désirerais que son frère le chevalier entrât dans la marine, mais avec un grade digne de son nom et des anciens services de sa famille. Quant à mon petit-fils G..., il est d'âge à entrer dans les pages, et vous n'auriez qu'un mot à dire pour qu'il y soit placé.

« Nous partirons pour Paris dans les premiers jours du mois prochain, et j'amènerai ma fille avec moi. J'ai le projet de la placer à la cour ; c'est une faveur qu'on ne refusera pas à vos sollicitations, si vous y mettez un peu de suite et de bonne volonté.

« Pensez au pauvre F... ; à la vérité, il a marqué dans le temps de la Révolution, mais je vous avoue que depuis un mois il est bien revenu. Vous savez qu'il n'a rien et qu'il est prêt à tout sacrifier pour nos maîtres. Son dévouement le porte à les servir dans une place de préfet, et il en est très-capable. Vous vous rappelez la jolie chanson qu'il a faite pour moi.

« M. de B..., fils de l'ancien intendant de la province, ira vous voir ; faites en sorte de lui être utile : c'est un ami de la famille. Si l'on ne rétablit pas les intendances, il se contenterait d'une place de receveur général ; c'est bien le moins que l'on puisse faire pour un homme dévoué comme lui à son prince et qui est resté enfermé six mois pendant la Terreur.

« Je ne veux pas oublier de vous recommander B... On lui reproche d'avoir servi tous les partis, parce qu'il a été employé par tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis vingt ans ; mais c'est un brave garçon ; vous pouvez m'en croire ; il est le premier ici qui ait arboré la cocarde blanche. D'ailleurs, il ne demande qu'à être con-

pas moins que vous daignerez excuser ma témérité, lorsque j'ose, *au nom de mes aïeux,* demander à Votre Majesté la *croix de Saint-Louis.* »

La croix, assure-t-on, avait été accordée.

servé dans sa place de directeur des postes; ayez soin de m'écrire sous son couvert.

« Je vous adresse ci-joints les papiers de mon beau-père : il lui était dû par les États du Languedoc une somme de quarante-cinq mille francs qui ne lui a jamais été payée; j'espère qu'on ne vous en fera pas attendre le remboursement et que vous ne refuserez pas de faire usage de ces fonds si vous éprouvez un moment de gêne, ce qui n'est guère probable dans la position où vous devez être.

« Adieu, mon cher cousin, je vous embrasse pour toute la famille, en attendant le plaisir de venir vous voir bientôt à Paris. »

Ordonnance sur la marine.

Cette lettre ne fait que résumer, sous une forme railleuse, la foule des prétentions folles et des incroyables réclamations dont la Restauration fut assaillie à son début. Mais, en même temps qu'un des représentants les plus intelligents du nouveau régime s'efforçait ainsi de calmer la furie des réparations honorifiques ou pécuniaires exigées par la masse des anciens privilégiés, le gouvernement, entraîné par la pente naturelle du terrain où il plaçait son principe et sa force, se laissait aller aux mesures les plus impolitiques, et chaque ministre, dans le département dont il avait le portefeuille, ouvrait la porte, de ses propres mains, aux prétentions les plus étranges et aux plus coûteux abus. Une ordonnance du 25 mai, rendue sur le rapport de M. Malouet, ministre de la marine, contenait les dispositions suivantes :

« Art. 2. Pourront être admis dans notre marine royale ceux des anciens officiers qui, après avoir *quitté le service de la France,* auraient continué de naviguer au *service d'une autre puissance* maritime; ceux qui ont échappé au désastre de

Quiberon ; ceux enfin qui, depuis leur rentrée en France... ont été repoussés.

« Art. 3. Les officiers qui auront *servi à l'étranger* seront portés dans notre marine royale avec le grade dont ils étaient pourvus en dernier lieu, et les autres pourront y obtenir un grade immédiatement supérieur à celui qu'ils avaient à l'époque où ils ont quitté le service de la France.

« Art. 4. Les anciens officiers jouiront (pour les pensions à accorder) du bénéfice des *campagnes de guerre* qu'ils auront pu faire au *service des puissances aujourd'hui nos alliées*, depuis leur émigration jusqu'au 1er avril 1814. »

Ainsi, en même temps que le fait d'avoir porté les armes contre la France, d'avoir ruiné notre négoce maritime, détruit nos navires de guerre ou de commerce, tué ou capturé nos matelots, était un titre pour le commandement des bâtiments de l'État, et imposait au trésor national la charge de pensions onéreuses, on comptait comme service actif et donnant droit à l'avancement les quinze ou vingt années pendant lesquelles les émigrés échappés au désastre de Quiberon, ou revenus en France sous le Directoire et le Consulat, étaient restés oisifs au coin de leur feu. Cette ordonnance n'eut pas seulement pour résultat de jeter l'irritation la plus vive dans tous les rangs de notre marine militaire, de peupler les cadres de notre armée navale de vieillards morts à tout patriotisme et profondément incapables ; elle devait, par une conséquence toute logique, créer des droits ou attribuer de nouveaux grades, dans l'armée de terre, à des milliers d'émigrés et d'anciens insurgés qui n'avaient jamais eu ou qui ne possédaient plus la moindre instruction militaire. En effet, tout individu qui, depuis vingt-deux ans, s'était armé, un jour,

contre la Révolution ou bien avait arboré une cocarde blanche, se crut aussitôt autorisé à s'attribuer un grade plus ou moins élevé, en comptant d'abord comme activité de service tout le temps écoulé depuis qu'il avait déposé sa cocarde ou son arme; puis, comme autant de campagnes, les années passées à l'armée des princes ou à l'armée de Condé, ou les insurrections et les soulèvements dans lesquels il avait pu faire nombre. Affublés d'uniformes inconnus ou même d'habits de ville grotesquement travestis en habits militaires, les milliers d'officiers de tout grade qui venaient de se créer à l'aide de ces calculs encombraient les escaliers des Tuileries, assiégeaient les salons de ce palais ainsi que les bureaux de la guerre, faisant grand bruit de leur fidélité, de leurs services, et exigeant, avec la violence de vainqueurs qui auraient renversé l'Empire et rétabli la Royauté, la confirmation des grades qu'ils se donnaient, ainsi que le monopole des emplois dans l'armée active.

Nombreuses créations d'officiers généraux et d'officiers supérieurs.

Non content de faire droit au plus grand nombre de ces réclamations, le général Dupont allait plus loin. Le roi et les membres de sa famille, cédant à l'exemple des princes étrangers, avaient adopté l'uniforme militaire pour costume habituel; nombre de courtisans, désirant se modeler sur les maîtres, voulurent revêtir, comme ceux-ci, des habits surmontés d'épaulettes, et se virent transformés, du jour au lendemain, par le ministre de la guerre, en lieutenants généraux ou en maréchaux de camp. A défaut de titres personnels à un grade quel qu'il fût, ils sollicitaient et le ministre leur accordait le grade qu'avait eu leur père ou leur aïeul. D'un autre côté, le person-

nel diplomatique venait d'être presque entièrement renouvelé au profit de personnages de l'ancien régime. Or l'état de guerre où se trouvait l'Europe depuis vingt-deux ans avait donné des habitudes militaires à toutes les cours ; les nouveaux diplomates crurent ne pouvoir y paraître qu'avec l'uniforme des plus hauts grades; on les fit généraux. M. de Talleyrand, entre autres, se servit de ce motif pour faire donner à plusieurs membres de sa famille le grade de lieutenant général ou de maréchal de camp. Le général Dupont ne se bornait pas à signer des deux mains ces promotions incroyables, il allait au-devant des demandes: *Quel grade désirez-vous ?* disait-il aux courtisans. Cette débauche dura de longs mois : elle eut pour résultat la création de près de quatre cents officiers généraux et de plusieurs milliers d'officiers supérieurs ou subalternes [1].

Cependant l'état-major général de l'armée, loin de pouvoir se trouver ainsi augmenté sans mesure, demandait, au contraire, à subir une diminution considérable. L'armée de la Royauté restaurée ne pouvait plus être, en effet, l'armée de l'Empire. Le nombre et la force des régiments, sous Napoléon, étaient calculés pour une guerre contre toute l'Europe, et d'après un chiffre de population qui n'était pas moindre de cinquante millions d'âmes. L'armée nouvelle devait perdre ces gigantesques proportions; il était nécessaire de la ramener à l'effectif du pied de

1. Le chiffre des seuls officiers généraux créés par la Restauration, en pleine paix, dans les quinze premiers mois de son existence, s'élève à 387, divisés ainsi : lieutenants généraux, 134; maréchaux de camp, 253.

paix, et de la réduire dans la mesure de notre territoire et de notre population amoindris.

Réorganisation de l'armée.

Dès le 6 mai, une commission avait été chargée de déterminer la nouvelle organisation. Son travail forma l'objet de cinq ordonnances, qui, le 12 mai, fixèrent le pied de paix de l'armée à 200,716 officiers, sous-officiers et soldats, les six régiments formés par l'ex-vieille garde impériale non compris. Il était difficile de restreindre davantage notre force militaire. Près de 14,000 jeunes et braves officiers se trouvèrent sans emploi par suite de cette réduction ; renvoyés dans leurs foyers avec demi-solde, ce furent autant d'adversaires que le gouvernement dissémina sur tous les points du territoire. Ce chiffre de mécontents aurait été moindre si le général Dupont, ardent comme le sont tous les nouveaux convertis, et irrité de la déconsidération attachée à sa personne et à son nom, ne s'en était vengé sur les débris de l'armée impériale, en introduisant dans les nouveaux cadres le plus grand nombre possible de ces officiers improvisés, qui puisaient leurs titres dans les soulèvements royalistes de l'intérieur ou dans les campagnes de l'émigration.

Création d'une maison militaire du roi.

Et, comme si ce n'était pas assez de toutes ces atteintes irritantes aux droits de l'armée, le gouvernement, dans sa prodigalité, faisait une nouvelle profusion de grades au profit d'une foule de jeunes gens ou de vieillards qui, pour obtenir cette faveur, n'avaient pas même le prétexte du moindre service antérieurement rendu, soit par eux-mêmes, soit par leurs aïeux : il créait, sous le titre de MAISON MILITAIRE DU ROI, onze compagnies de gardes à cheval

où il suffisait d'entrer pour avoir le grade de sous-lieutenant. L'admission, dans ces compagnies privilégiées, n'était soumise à aucune autre condition que celle d'y être reçu par leurs commandants. Instituée le 23 mai, par trois ordonnances successives, la MAISON MILITAIRE DU ROI se composait de *six* compagnies de *gardes du corps*, deux compagnies de *mousquetaires*, une compagnie de *gendarmes*, une compagnie de *chevau-légers*, et une compagnie de *gardes de la porte*. Par une singulière exagération du zèle qui emportait les conseillers de la nouvelle Royauté vers le vieux passé de la Monarchie, ils donnaient à cette maison militaire une force beaucoup plus considérable que ne l'était celle de la maison militaire de Louis XVI, et rétablissaient même des corps supprimés par ce prince, quarante ans auparavant, dès la seconde année de son règne [1].

Toutes ces mesures, germes de tempêtes pour l'avenir, étonnaient la masse de la population sans la passionner. Chez elle l'espèce d'étourdissement causé par les prodigieux événements des deux derniers mois durait encore ; elle regardait faire ; elle acceptait tous les changements sérieux ou grotesques dont elle était témoin comme le résultat obligé du triomphe de l'ennemi et du rappel des anciens princes ; et, lasse de guerre, impatiente d'entrer enfin en possession du repos et des garanties politiques promises par

1. Les deux compagnies de mousquetaires et celles des chevau-légers et des gendarmes, dites les quatre *compagnies rouges,* avaient été supprimées le 15 décembre 1775. Les gardes du corps, sous l'ancienne Royauté, n'avaient jamais compté, en outre, plus de *quatre* compagnies.

les nouveaux gouvernants, elle se préoccupait uniquement des retards apportés à la promulgation de la paix et à la publication de l'acte constitutionnel.

Commission de rédaction pour *la Charte*; ses délibérations du 22 au 27 juin; enfantement de cet acte constitutionnel.

Louis XVIII se reposait sur M. de Talleyrand du soin de traiter avec les Alliés. Quant à la Charte, il en ajournait la publication, persuadé que la déclaration de Saint-Ouen était suffisante comme garantie des concessions auxquelles il consentirait, et lui donnait le temps d'en mûrir l'étendue ainsi que les termes. Vainement une ordonnance du 6 mai, en fixant au 31 l'ouverture des deux Chambres, avait implicitement annoncé pour cette date la promulgation de l'acte constitutionnel; le 17, la commission qui devait en préparer la rédaction n'était pas encore nommée. Le roi, sans doute, aurait encore retardé la publication de ce travail, si, ce jour-là même, M. de Talleyrand, auquel il se plaignait du séjour prolongé des armées alliées, ne lui avait pas annoncé qu'Alexandre entendait ne signer aucun traité de paix avant que la constitution promise et garantie par ce souverain et par ses alliés fût promulguée. Le lendemain, 18, les membres du comité de constitution furent enfin désignés; en voici les noms : *commissaires pour le roi :* l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur ; MM. Ferrand, directeur général des postes, et Beugnot, directeur général de la police, *sénateurs :* MM. Barthélemy, Barbé-Marbois, Boissy-d'Anglas, Fontanes, Germain-Garnier, Pastoret, Sémonville, Vimar, et le maréchal Sérurier; *députés :* MM. Blancard de Bailleul, Bois-Savary, Chabaud-Latour, Clausel de Coussergues, Duchesnes de Gillevoisin, Duhamel, Faget de Baure, Félix Faulcon, et

Lainé. Ce comité, dont M. Dambray était président, devait se réunir chez ce dernier, à l'hôtel de la Chancellerie ; il y tint sa première séance le 22.

Par un commun retour des choses politiques, les sénateurs qui avaient pris l'initiative du renversement de Napoléon et du rappel de Louis XVIII se trouvaient tous exclus de cette commission. Le rôle du comité était purement consultatif. Ses délibérations durent s'établir sur un projet préparé par MM. Ferrand, de Montesquiou et Beugnot, et que M. Dambray soumit à la commission. Une première lecture générale, faite par l'abbé de Montesquiou, laissa dans l'esprit des commissaires le sentiment de plusieurs omissions importantes. Quelques membres signalèrent immédiatement, entre autres oublis, le silence gardé sur l'organisation des colléges électoraux, sur le mode de nomination à la Chambre des députés, et sur l'ordre qui devait régler la succession à la couronne. Ils n'attendirent pas la mise en discussion régulière des articles pour faire observer qu'il était nécessaire de poser dans la loi fondamentale les bases du système électif. Cette nécessité ayant été admise, M. de Fontanes, sénateur, exalta l'excellence du système électif impérial. Dans ce système, tous les citoyens domiciliés dans un canton et jouissant de leurs droits politiques, réunis en assemblée primaire cantonale, élisaient les membres des colléges électoraux d'*arrondissement* et de *département*. Ces membres, une fois nommés, étaient électeurs *à vie*. Chacun des colléges électoraux ainsi formés[1] présen-

1. L'article 27 du sénatus-consulte du 4 août 1802 donnait, en outre, au Premier Consul le droit d'ajouter, de son autorité

tait deux candidats pour les fonctions de membre du Corps législatif. La liste de ces candidats, transmise par le préfet de chaque département au ministre de l'intérieur, était ensuite envoyée au Sénat, qui choisissait. Ce dernier choix faisait le député. En d'autres termes, les électeurs à vie d'arrondissement et de département proposaient, et le Sénat nommait[1].

La commission était composée d'éléments trop monarchiques pour repousser cette combinaison; elle admit sans difficulté la nomination de deux classes d'*électeurs à vie* par les assemblées primaires cantonales, ainsi que la présentation d'une double liste de candidats pour les colléges électoraux d'arrondissement et de département; mais lorsqu'il fallut décider sur le choix définitif du député, on cessa de s'entendre. M. Lainé fit observer qu'il serait plus constitutionnel de laisser au corps électoral la nomination directe des députés. « Il me semble d'ailleurs, peu convenable,

privée et sans être astreint de le faire à aucune époque précise, dix électeurs à chaque collége d'*arrondissement* et vingt électeurs à chaque collége de *département*. Ce sénatus-consulte du 4 août 1802 formait, avec quelques-unes des dispositions de la constitution consulaire du 13 décembre 1799 (an VIII), la loi électorale du régime impérial.

1. Cette attribution est peut-être la seule que le Sénat ait exercée avec une rigueur qui ne se démentit jamais. On sait l'antipathie de Napoléon pour tous les hommes qui avaient pris une part active aux luttes des premières années de la Révolution; le Sénat, toujours empressé de complaire au maître, mit un soin particulier à interdire l'entrée du Corps législatif impérial aux conventionnels *régicides*. Barrère, entre autres, présenté deux fois par son arrondissement, fut deux fois repoussé *à l'unanimité* par les sénateurs, bien que parmi eux on comptât plusieurs anciens conventionnels de cette catégorie.

ajoutait-il, que la Chambre élective ne soit en définitive que le produit de choix faits par l'autre Chambre. » Tous les sénateurs, se ralliant autour de M. de Fontanes, combattirent cette opinion avec chaleur. De leur côté, tous les collègues de M. Lainé appuyèrent avec non moins d'énergie les observations de ce dernier. Le chancelier et les trois commissaires du roi n'osaient se prononcer avant d'avoir pris l'avis de Louis XVIII. La discussion s'était prolongée assez tard ; on la remit au lendemain.

M. Lainé, dès l'ouverture de la réunion du 23, essaya de reprendre le débat interrompu la veille. M. Dambray l'arrêta en disant que la discussion du système électoral était prématurée, et qu'elle viendrait en son lieu. M. Lainé se tut. Un de ses collègues demanda que le premier article de la nouvelle constitution réglât, du moins, la succession au trône et la régence. M. Dambray lui répondit qu'il n'entrait pas dans la pensée du roi de reproduire dans la Charte toute l'*ancienne constitution* du royaume ; cette constitution, ajoutait-il, continuait de subsister dans toutes celles de ses parties auxquelles il ne serait pas formellement dérogé, et la loi salique, moins que toute autre, demandait une consécration nouvelle. La discussion générale fut alors fermée, et l'abbé de Montesquiou put enfin soumettre à l'examen des commissaires les trois premiers articles du chapitre établissant les *droits publics des Français*. Ces articles, qui stipulaient l'égalité devant la loi, l'égalité dans l'assiette et dans le payement de l'impôt, ainsi que l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois, furent approuvés sans discussion.

L'article 4 garantissait la liberté individuelle. Les sénateurs réclamèrent, comme un surcroît de garantie en faveur de cette liberté, le maintien de la commission spéciale chargée par le sénatus-consulte du 18 mai 1803, sous le nom de *commission sénatoriale de la liberté individuelle*, de veiller à l'exécution des lois qui assuraient la liberté de chaque citoyen. Les *prisons d'État*, avant 1803, n'étaient pas reconnues par la loi ; on arrêtait arbitrairement ; mais on avait toujours soin de donner à la détention des formes plus ou moins légales ; or ce fut précisément lorsque la *commission de liberté* fut instituée que les arrestations par simple mesure administrative ou de haute police, et les détentions sans jugement, se multiplièrent dans de telles proportions, que l'administration fut obligée de convertir plusieurs forteresses en prisons politiques. Le nombre de ces châteaux-prisons, sous l'Empire, était devenu deux et trois fois plus considérable que sous l'ancien régime. L'inutilité de la commission sénatoriale était donc surabondamment démontrée. Une majorité, formée par les commissaires du roi et par les députés, repoussa la demande des sénateurs, et l'article de MM. de Montesquiou, Ferrand et Beugnot fut maintenu tel qu'ils l'avaient rédigé[1].

1. A sept mois de là, la Chambre des députés, dans sa séance du 24 décembre 1814, entendait le rapport d'une pétition qui caractérise le rôle accepté par le Sénat sous le régime impérial, et donne la mesure de l'influence exercée par sa *commission de liberté*. Cette pétition, présentée par le maréchal de camp de Sol de Grisolles et par dix-huit autres anciens *prisonniers d'État*, exposait les faits suivants :

Les pétitionnaires avaient été détenus *administrativement*, c'est-à-dire sans jugement, les uns pendant six et huit ans,

Les articles 5 et 6 du projet étaient ainsi conçus :

« La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État.

« Néanmoins, chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte une égale protection. »

les autres pendant dix ou douze années consécutives. Tous avaient d'abord été enfermés au château de Vincennes. Mais les *huit* châteaux forts assignés aux détenus de leur catégorie s'étant bientôt trouvés trop étroits, on les avait transférés, les uns à Sainte-Pélagie, les autres à Bicêtre. Un décret du 3 mars 1810 allouait, par jour, à chaque prisonnier politique, pour ses dépenses de nourriture et d'entretien, une indemnité de quatre francs. Les pétitionnaires n'avaient reçu cette indemnité que pendant quelques mois; tous s'étaient vus ensuite réduits au pain et la paille des prisons, et plusieurs de leurs compagnons d'infortune avaient succombé aux privations et à la misère. Les pétitionnaires venaient prier la Chambre d'intervenir, pour les aider à contraindre les ducs d'Otrante et de Rovigo, anciens ministres de la police impériale, de leur restituer l'indemnité qu'ils n'avaient point reçue, et que ces deux personnages, disaient-ils, avaient retenue à leur profit. Cette demande en restitution formait la première partie de la pétition.

La police avait exercé envers le général de Grisolles et quelques autres prisonniers des rigueurs exceptionnelles : traduit, comme Vendéen, au mois de vendémiaire an XII, devant une commission spéciale, et acquitté à l'*unanimité*, ce général était cependant resté détenu au Temple pendant trois années, il n'avait quitté cette prison que pour se voir jeter dans un infect cachot de Bicêtre, où, garrotté, à son arrivée, dans une camisole de force, lié par les pieds et par le cou de manière à ne pouvoir lever la tête, il avait vu mourir, à ses côtés, plusieurs détenus soumis au même traitement. Quelques amis des prisonniers étant parvenus à faire arriver la connaissance de ces sévices au grand juge, ce ministre avait ordonné une instruction judiciaire. L'instruction fut commencée, mais la police ne tarda pas à l'arrêter. Les pétitionnaires venaient en demander la continuation.

La Chambre passa à l'ordre du jour sur la première partie de la pétition, et renvoya la seconde au gouvernement.

La commission renfermait deux protestants. MM. Boissy-d'Anglas et Chabaud-Latour. Ils firent observer que cette rédaction présentait une contradiction choquante avec les termes de la proclamation de Saint-Ouen. Le roi avait promis l'égalité religieuse, et le projet n'établissait que l'inégalité des cultes : la suprématie du catholicisme devenait le principe ; le libre exercice des cultes dissidents était l'exception. Ils insistèrent pour que les termes de l'article fussent intervertis, et pour que l'exception devînt le principe; la majorité de la commission y consentit, et les deux articles furent rédigés de la manière suivante:

« Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte une égale protection.

« Néanmoins, la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État[1]. »

L'article 7 n'assurait un traitement qu'aux seuls ministres du culte catholique. MM. Boissy-d'Anglas et Chabaud-Latour, reproduisant l'argumentation qui avait amené le comité à modifier les deux articles précédents, obtinrent de faire jouir de cette faveur les *autres cultes chrétiens*.

L'article 8, sur la *liberté de la presse*, devait occu-

1. On lit, à cette occasion, dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* (le prince de Hardenberg, alors à Paris) : « Un billet d'un des rédacteurs de la Charte arrive au prince de Talleyrand à son réveil, et lui apprend que ces mots ont dû être insérés dans la Charte : *Religion de l'État*. Cet homme, si maître de lui en général, ne peut se contenir, et s'écrie avec la fureur d'une époque qui n'était plus : *Ah! la religion de l'État! ah! c'est pour avoir une religion de l'État que l'on a rappelé les Bourbons!* »

per plus longtemps la commission ; il était ainsi formulé : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent *prévenir* et *réprimer* les abus de cette liberté. »

M. Boissy-d'Anglas demanda la suppression du mot *prévenir*. « Réprimer un abus, disait-il, c'est empêcher qu'il ne se *reproduise ;* le prévenir, c'est empêcher de le *commettre*. Or le moyen d'*empêcher*, en fait de presse, à moins de rétablir la censure ! Le *droit* de publier et de faire imprimer ses opinions, dans ce cas, n'existe plus. »

M. de Fontanes, l'apologiste verbeux et fleuri du despotisme impérial, répondit qu'il n'y avait pas de gouvernement possible avec la liberté de la presse telle que l'entendait son collègue ; que donner à tout le monde le droit de publier et de faire imprimer tout ce qui lui conviendrait sur les principes, les institutions et les personnes, c'était ouvrir la digue à toutes les extravagances, à tous les excès, et substituer le gouvernement de la place publique et de la rue à l'action des pouvoirs régulièrement établis ; que, pour lui, il ne se regarderait jamais comme libre là où existerait la liberté de la presse. « Mais, si l'on comprime l'essor de la pensée, répliqua M. Germain-Garnier, elle agira dans l'ombre ; on aura des complots, des conspirations. Donner la liberté de la presse, c'est changer les *piques* en *plumes*. »

M. de Montesquiou intervint. Pour lui, la discussion était sans objet, *prévenir* et *réprimer* étant synonymes. « Qui prévient réprime, » disait-il. Quelques membres se rangèrent à son avis. On mit aux voix

la suppression demandée par M. Boissy-d'Anglas. Les commissaires, qui ne voyaient qu'un double emploi, une redite, dans le mot *prévenir,* en votèrent la suppression, et donnèrent ainsi la majorité aux partisans de la liberté de la presse. La conquête de cette liberté, sans laquelle nulle autre n'existe, et qui constituait pour ainsi dire à elle seule toute la Charte de 1814, Charte qui nous régit encore, fut le résultat d'une confusion grammaticale [1].

Les articles 9, 10 et 11 furent admis sans discussion. Le premier garantissait l'inviolabilité des ventes de biens nationaux; le second consacrait le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique; le troisième interdisait toute recherche des opinions et des votes émis antérieurement à la Restauration. MM. Dambray, de Montesquiou et Ferrand ne proposèrent sans doute pas le premier et le dernier article sans effort. Mais la déclaration de Saint-Ouen ne permettait pas d'en modifier les termes; ils n'étaient que la reproduction littérale de deux de ses paragraphes.

L'article 12 ne renfermait d'abord que ces mots, accomplissement d'une promesse faite par tous les princes de la famille royale à leur entrée sur le territoire: « La conscription est abolie. » M. Lainé fit observer qu'il était cependant nécessaire de remplir les cadres de l'armée. L'ancien régime avait ses levées de milice; le nouveau ne pouvait se trouver réduit aux enrôlements volontaires. Sur sa proposition, on

1. Nous rappelons que ce volume a été publié pour la première fois en 1844. La Charte de 1814, modifiée en 1830, a cessé d'exister en 1848.

ajouta « que le recrutement de l'armée serait déterminé par une loi ». Le second terme de l'article détruisait le premier; la suppression annoncée devenait un mensonge. On mentit par respect pour la parole des princes. Cet article terminait le chapitre des *droits publics des Français*. On remit au lendemain l'examen du chapitre suivant, qui établissait les *formes du gouvernement du roi*.

La lecture de l'article 13, sur l'inviolabilité du roi et sur la responsabilité des ministres, ouvrit la séance du 24. Cet article fut admis sans provoquer une seule observation.

On pourrait croire que le fameux article 14, où Charles X, en 1830, devait puiser le droit de confisquer toute la Charte au profit de sa prérogative, devint l'objet d'un débat sérieux: il n'en fut rien; cet article était ainsi conçu : « Le roi est le chef suprême de l'État; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait des traités de paix, d'alliance et de commerce; nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et *ordonnances* nécessaires à l'exécution des lois et *à la sûreté de l'État*... » Les membres de la commission, sénateurs et députés, ainsi que les commissaires représentant le roi, étaient si loin de penser que ces termes généraux pussent renfermer le germe d'un coup d'État, que pas un d'eux, nous le répétons, ne demanda la parole; l'unique phrase dont se composait l'article n'était pour eux tous que l'énumération naturelle et logique des droits acquis au roi comme dépositaire du pouvoir exécutif. Le sens profond, mystérieux, caché sous les deux derniers mots, et que Charles X devait invoquer,

leur échappa ; il est vrai que ce prince mit seize ans à le découvrir.

L'article 15, qui exigeait pour l'action législative le concours du roi et des deux Chambres, ne fut pas davantage discuté. L'article 16, en revanche, devint l'objet d'un long débat. « Le roi propose la loi. » Voilà quel était l'article. Un des commissaires, s'appuyant sur le droit d'initiative accordé par la constitution britannique à tous les membres du Parlement, demanda que le droit de proposer la loi appartînt, comme en Angleterre, aux membres des deux Chambres. M. de Montesquiou se récria : il rappela les souvenirs de la Constituante et de la Législative, où ce droit avait produit, disait-il, toutes les lois hostiles au monarque et fatales à la Royauté. Évoquant, à cette occasion, le fantôme des révolutions, il finit par déclarer que le roi s'était formellement prononcé sur ce point. Aucune réplique n'était possible. Décidée cependant à ne pas renoncer, pour le pouvoir législatif, au droit de provoquer les mesures qu'il croirait utiles au pays et à la couronne elle-même, la majorité des commissaires essaya de recouvrer, dans un article additionnel, la faculté qu'on lui refusait. Différentes rédactions furent successivement proposées, puis rejetées ; enfin les commissaires parvinrent à obtenir la concession suivante :

« Les Chambres ont la faculté de *supplier* le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il paraît convenable que cette loi contienne.

« Cette demande pourra être faite par chacune des deux Chambres, mais après avoir été discutée en comité secret.

Elle ne sera envoyée à l'autre Chambre par celle qui l'aura proposée qu'après un délai de dix jours.

« Si la proposition est adoptée par l'autre Chambre, elle sera mise sous les yeux du roi; si elle est rejetée, elle ne pourra être reproduite dans la même session. »

Cette concession, comme on le voit, n'était pas dangereuse. La couronne, libre toujours de sanctionner ou de repousser la proposition présentée par les deux autres branches du pouvoir législatif, conservait son droit intact; sa volonté, dans aucun cas, ne pouvait être forcée. Cependant deux jours de discussion et d'instances avaient été nécessaires pour décider Louis XVIII à ce sacrifice, et pour arrêter les termes dans lesquels il consentait à l'accorder. Les trois paragraphes que nous venons de reproduire devinrent les articles 19, 20 et 21. Le 26, la commission continua son travail.

Le projet ne contenait aucune disposition sur la liste civile. M. Clausel de Coussergues proposa de réparer cette omission; il demanda que, à l'exemple de ce qui se pratiquait en Angleterre depuis 1688, le chiffre de la dotation royale fût fixé pour toute la durée du règne. M. de Montesquiou approuva la proposition; le principe fut adopté, et l'on arrêta immédiatement une rédaction qui, admise par Louis XVIII, devint l'article 23.

Le titre de la *Chambre des pairs* comprenait onze articles; l'un d'eux, l'article 27, était ainsi conçu: « La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté. » La substitution d'une *Chambre*

des pairs au *Sénat,* dans le nouvel Acte constitutionnel, était une première infraction à la déclaration de Saint-Ouen. En abandonnant à la couronne, sans la moindre réserve en faveur des anciens sénateurs, la nomination des nouveaux pairs, l'article que nous venons de transcrire achevait d'annuler cette promesse de la déclaration du 2 mai : « Le Gouvernement sera maintenu *tel* qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, le *Sénat* et la *Chambre des députés.* » Huit sénateurs faisaient partie de la commission ; on devait croire qu'ils ne laisseraient point passer sans protestation le droit donné au roi de ne pas comprendre parmi les nouveaux pairs, sinon un seul des membres de l'ancien Sénat, du moins tous ceux qu'il plairait aux conseillers de ce monarque d'éliminer de la nouvelle Assemblée ; il n'en fut rien : chacun des huit commissaires avait la positive garantie de sa nomination ; que pouvait, dès lors, leur importer le sort réservé à leurs collègues ? Ils écoutèrent sans mot dire la lecture des onze articles relatifs à la nouvelle pairie, qui, tous, furent admis sans discussion.

L'article 35, le premier du titre de la *Chambre des députés*, ramenait la discussion sur le système électoral. Les débats de la première séance allaient sans doute se renouveler, quand M. Dambray déclara que, d'après les *ordres du roi*, la commission devait laisser à des lois qui seraient ultérieurement rendues le soin de régler l'organisation des colléges électoraux, ainsi que les formes de l'élection. Il y avait nécessité, disait-il, de hâter le travail et de le terminer le *lendemain.*

Ce terme fatal, imposé à Louis XVIII par une

volonté plus puissante alors que la sienne, obligea la commission de procéder plus rapidement qu'elle ne l'avait encore fait ; elle dut restreindre la discussion et se montrer plus facile aux propositions des commissaires de la couronne. Le projet empruntait aux lois de l'Empire la fixation du nombre des députés, le chiffre de cinq ans pour la durée de leur mandat, et leur renouvellement par cinquième. Toutes ces dispositions furent admises. La commission n'accueillit pas le renouvellement par séries dans le but, comme on l'a dit, de donner à l'opinion du pays un moyen de pénétrer constamment dans le Corps législatif, d'en modifier les passions ou l'esprit, progressivement et sans secousse ; sa préoccupation n'était point là : en adoptant cette combinaison bonne en soi, favorable à la sécurité et au maintien d'un ordre établi, la commission voulut uniquement éviter l'excitation politique et les brusques revirements de système qui sont l'ordinaire résultat d'une élection générale. Les représentants de la couronne comme les autres commissaires, quand ils décidaient, avaient les regards toujours fixés sur les agitations de la période révolutionnaire ; or, quel meilleur guide à suivre, dans ce travail de défiance, que les institutions de l'Empire? Décidés à abandonner à des dispositions législatives ultérieures l'organisation des colléges électoraux, la couronne et ses conseillers avaient du moins pris leurs précautions contre tous les hasards de l'avenir. Nul ne pouvait être électeur, s'il n'était âgé de trente ans et s'il ne payait 300 cents francs de contributions *foncières ;* nul ne pouvait être élu député s'il ne payait 1,000 francs d'impôt et s'il

n'avait quarante ans. Qu'importait, après cela, que l'élection fût directe ou à plusieurs degrés, que les colléges électoraux fussent plus ou moins nombreux? Il n'y avait plus de place possible pour l'élément démocratique dans l'action électorale ; le droit d'élire ou d'être élu à la seule Assemblée qui puisât son existence à une source populaire devenait un privilége de la fortune et le partage exclusif d'un infiniment petit nombre de censitaires. Le mot de *foncières,* appliqué aux contributions composant le sens électoral, souleva seul quelques réclamations : la propriété territoriale, ou bâtie, est soumise à des impositions de plusieurs natures ; le mot *directes* les comprenait toutes ; il fut substitué au premier. La publicité des séances du Corps législatif était encore une condition que la couronne et ses conseillers auraient voulu ne pas subir ; ils se seraient probablement efforcés de s'y soustraire, malgré l'article de la constitution sénatoriale qui la stipulait dans les termes les plus formels, si les députés commissaires, à qui pesait l'épithète de *muets de l'Empire,* n'avaient impérieusement réclamé cette innovation. On la leur accorda ; mais elle eut son palliatif : la demande de cinq membres devait suffire pour obliger la Chambre à changer une séance publique en comité secret.

La commission, dans sa séance du 27, adopta les quatre derniers chapitres de la Charte : — *Des ministres; de l'ordre judiciaire; droits particuliers garantis par l'Etat; dispositions transitoires.* — Tout son travail se borna à une simple lecture. Une seule disposition fut l'objet d'un court débat. Non-seulement le projet stipulait l'inamovibilité de tous les *juges* nom-

més par le roi, mais il étendait ce bénéfice aux juges de paix. M. Clausel de Coussergues fit observer que les magistrats de cette catégorie jugeaient sans assesseurs, avaient toute la population des campagnes dans leur main, et qu'il y aurait dès lors danger pour les justiciables comme pour le gouvernement à ne pas donner au roi le droit de destituer les titulaires notoirement incapables ou en hostilité ouverte avec la Royauté. L'inamovibilité, pour ces magistrats, ne fut pas maintenue.

Enfin la Charte était enfantée! L'avant-veille, assure-t-on, Alexandre avait adressé le billet suivant à M. de Talleyrand : *Mon départ est irrévocablement fixé pour la fin du mois;* IL FAUT *que la constitution soit définitivement arrêtée et acceptée par le roi auparavant.* Ce billet, communiqué à MM. de Blacas et de Montesquiou, qui en rapportèrent le contenu à Louis XVIII, avait été le motif de la précipitation des commissaires dans leurs conférences des deux derniers jours. Quoi qu'il en soit, c'est au résultat de ces conférences, travail incomplet ordonné par l'empereur de Russie, discuté en cinq séances de quelques heures chacune, entre deux émigrés, un ancien avocat général au Parlement de Paris, neuf sénateurs et neuf membres du Corps législatif impérial, que Louis XVIII doit les louanges, les adulations des orateurs et des écrivains de tout son règne. Ce prince a été proclamé l'*immortel auteur de la Charte*. Des statues, des tableaux, ont consacré ce titre, et il vivait encore quand un peintre célèbre l'a représenté, aux applaudissements de tous ses contemporains, assis devant la table de chêne de son solitaire cabinet d'Hartwell, écrivant

l'œuvre dont nous venons de dire l'enfantement précipité. Le mérite de l'adoption lui appartient sans doute : il y a plus, il consentit à souscrire cet acte constitutionnel lorsque, depuis douze ans, la France se tenait courbée sous le plus lourd despotisme politique qui puisse peser sur une nation. Mais la transaction aurait-elle été aussi large, ce prince se serait-il montré aussi facile, si, maître absolu de la situation, il avait agi dans la plénitude de ses convictions et de sa volonté? Étrange bizarrerie! cette Charte, qui rendit à la France affaissée sous le despotisme impérial une partie des droits et des libertés conquises par la Révolution, sortit, en définitive, de l'invasion étrangère, de la trahison du corps le plus corrompu et le plus servile de l'Empire, et du caprice du souverain le plus absolu de l'Europe! Dans nos temps modernes, l'existence des nations peut avoir ses accidents; la conquête ou le despotisme, comprimant en elles toute énergie, peut momentanément arrêter leur marche; mais toute secousse, tout changement, est pour elles l'occasion ou la cause d'un nouveau pas vers la liberté [1].

1. On lit dans une lettre écrite par l'abbé de Pradt, en 1836, et que nous avons déjà citée :

« On a beaucoup menti à cette époque (avril et mai 1814), et moi-même j'ai menti comme tout le monde : je savais à quoi m'en tenir sur le roi *législateur*. J'étais alors près de M. de Talleyrand; c'est moi qui ai rédigé le discours qu'il prononça au Sénat (le 1er avril); et, si je n'ai pas fait partie du gouvernement provisoire, c'est qu'il s'y trouvait déjà *trois abbés,* et qu'un de plus, c'eût été trop. M. de Talleyrand a conduit cette affaire comme il les conduit toutes : il n'arrive à de grands résultats que par de petits moyens, de petites intrigues et du petit esprit. » Les trois abbés dont parle

Alexandre, à trois jours de là, signait le traité de paix [1]. Ce traité ne pouvait être qu'une sorte d'ampliation de la funeste convention du 23 avril. Ces mots écrits par M. de Talleyrand, *la France reprend ses frontières du 1er janvier* 1792, avaient décidé le sort de la France. Il ne restait plus, pour ainsi dire, que de simples questions d'exécution ou de détail à débattre. Territoire, forteresses, garnisons, ports, vaisseaux, arsenaux, magasins, matériel, tout ce qui pouvait devenir l'objet d'un débat ou d'une transaction, tout ce qui pouvait appuyer nos réclamations, offrir un

Traité de paix du 30 mai; articles additionnels et secrets; encore M. de Talleyrand.

M. de Pradt étaient M. de Talleyrand et l'abbé de Montesquiou, membres du gouvernement proprement dit, et l'ex-abbé Louis, ministre des finances.

1. On lit dans les *Mémoires* de M. de la Fayette, à l'occasion du rôle d'Alexandre, lors de l'avénement de la première Restauration :

« Je passai chez madame de Staël (mai 1814) une soirée dont je dois consigner ici quelques détails.

« La manière noble et simple d'Alexandre, en entrant dans cette société choisie, me plut beaucoup... Dans la conversation générale, comme dans les particulières, il fut poli, aimable, et surtout libéral... Il se plaignit de la *servilité* de nos journaux. « Nous ferions mieux en Russie, » dit-il. Je l'assurai qu'il jugeait mal la nation... Il me fit signe de le suivre dans une autre pièce; et, comme il y rencontra du monde, nommément M. de Talleyrand, il m'emmena dans une embrasure, baissant la voix et prêtant l'oreille pour m'entendre, parce qu'il est un peu sourd. Il se plaignit d'abord de ce que ses bonnes intentions pour notre liberté et pour sa gloire avaient si mal tourné; de ce qu'il n'avait trouvé en France ni patriotisme ni appui; de ce que les Bourbons n'avaient que des préjugés d'ancien régime; et, comme je me bornais à répondre que le malheur devait les avoir en partie corrigés : « Corrigés! me dit-il, ils sont *incorrigés* et *incor-*
« *rigibles!* Il n'y en a qu'un, le duc d'Orléans, qui ait des
« idées libérales; mais, pour les autres, n'en espérez jamais

moyen de *compensations;* en un mot, tout ce qui faisait notre force comme puissance contractante avait été donné A L'AVANCE par le prince de Bénévent; il avait tout livré. « Ce traité de paix, a dit dans ses *Mémoires* un des ministres étrangers qui assistaient à la rédaction[1], fut la conséquence nécessaire de la convention du 23 avril, la France ayant été dessaisie, par l'*inadvertance honteuse* de son ministère, des *gages* d'une paix moins défavorable. » Le poids de cette inadvertance et de cette honte ne saurait retomber sur le comte d'Artois ni sur Louis XVIII; le premier, nous l'avons dit, dut signer et signa sans lire ; le second subit la posi-

« rien. — Si c'est votre opinion, Sire, pourquoi les avez-vous « ramenés? — Ce n'est pas ma faute; on m'en a fait arriver « de tous les côtés; je voulais du moins les *arrêter,* afin que « la nation eût le temps de leur imposer une constitution; ils ont « gagné sur moi comme une *inondation.* Vous m'avez vu aller « à Compiègne au-devant du roi; je voulais le faire renoncer « à ses dix-neuf ans de règne et autres prétentions de ce genre. « La députation du Corps législatif y était aussitôt que moi « pour le reconnaître de tous temps et sans condition. Que « pouvais-je dire quand les députés et le roi étaient d'ac- « cord?... C'est une affaire manquée; je pars bien affligé. » (T. V, p. 309 à 311.)

Le comte Lavalette, dans ses *Mémoires,* ajoute :

« Alexandre voulut fixer le sort de la reine Hortense; il la fit nommer duchesse de Saint-Leu. Louis XVIII n'osa pas refuser ouvertement; mais son ministre Blacas y mit tant de mauvaise grâce, qu'Alexandre donna l'ordre à l'aide de camp chargé de lui apporter ce brevet de duchesse de ne pas quitter les Tuileries, et d'y coucher même jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu... La veille de son départ, Alexandre dit au prince Eugène : « Je ne « sais si je ne me repentirai pas un jour d'avoir mis les Bour- « bons sur le trône; croyez-moi, mon cher Eugène, ce ne sont « pas de bonnes gens. Nous les avons eus en Russie, et je sais « à quoi m'en tenir sur leur compte. » (T. II, p. 126 et 127.)

1. Le baron de Stein.

tion que lui avait faite le gouvernement provisoire. C'est à M. de Talleyrand seul qu'appartient la double responsabilité du traité de paix et de la convention d'armistice.

Le traité de paix, signé après la rédaction définitive de la Charte, porte la date du 30 mai; annoncé à la population parisienne par le canon des Invalides, dans la journée du 1er juin, il fut, en outre, publié sur les places du Carrousel, de la Chambre des députés, du palais du Luxembourg, Maubert, de la Bastille, de l'Hôtel de ville, Vendôme et à la porte Saint-Denis, par un héraut représentant le roi d'armes de France. Ce héraut, que plusieurs détachements de soldats, fournis par la garde nationale et par la garnison, escortaient, était encore accompagné par le préfet de la Seine et par les maires et les adjoints des douze arrondissements de Paris. Voici l'analyse du traité :

Il y aura paix et amitié *perpétuelles* entre le roi de France, l'empereur d'Autriche et ses alliés (art. 1er); la France rentre dans ses limites du 1er janvier 1792 (art. 2), sauf quelques légères rectifications de ses frontières dans les départements du Nord, de Sambre-et-Meuse, de la Moselle, de la Sarre et du Bas-Rhin, sauf aussi la conservation de Mulhouse, d'Avignon, de Montbéliard et de la sous-préfecture de Chambéry (art. 3); la route du Versoix est déclarée commune à la France et à la Suisse (art. 4); la liberté de navigation sur le Rhin, garantie à tous les États riverains, sera réglée par le futur congrès (art. 5); la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire; tous les États

d'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif; la Suisse restera indépendante; l'Italie, hors les pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'États souverains (art. 6); l'île de Malte et ses dépendances deviennent possessions britanniques (art. 7); la France recouvre ses anciennes colonies, moins les îles de Tabago, de Sainte-Lucie, l'île de France, Rodrigue, les Séchelles, qu'elle *abandonne à l'Angleterre,* ainsi que tous les forts et établissements en dépendant (art. 8, 9, 10 et 11); la France *s'interdit* toute espèce de fortifications sur les territoires qu'elle recouvre dans l'Inde, et ne pourra y entretenir que le nombre de soldats nécessaire pour le maintien de la police (art. 12); le droit de pêche sur le grand banc et sur les côtes de Terre-Neuve, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent, est rendu à la France (art. 13); un délai de trois mois est fixé pour la remise de toutes les possessions situées dans les mers d'Amérique et d'Afrique, et de six mois pour les possessions au delà du cap de Bonne-Espérance (art. 14); la France partagera avec les puissances alliées tous les vaisseaux et bâtiments armés ou non armés qui se trouvent dans les places maritimes cédées par elle en exécution de l'article 2; ce partage aura lieu dans la proportion d'un tiers, pour les puissances dont ces places deviennent la propriété, et des deux tiers pour la France, qui renonce, en outre, à tous ses droits sur la flotte du Texel (art. 15); nul individu appartenant aux pays cédés ou restitués ne pourra être recherché pour ses actes ou ses opinions politiques antérieurs au présent traité; tous les habitants de ces pays, naturels ou étrangers, auront six

ans pour disposer de leurs propriétés acquises avant ou durant la guerre, et pour se retirer où il leur plaira (art. 16 et 17); les puissances se font remise réciproque de tous les contrats résultant de fournitures de guerre (art. 18); les articles 19, 20 et suivants, jusques et y compris l'article 31, sont relatifs aux autres créances que peuvent avoir à répéter entre eux les gouvernements contractants, ainsi que leurs sujets. Dans le délai de deux mois, toutes les puissances engagées dans la présente guerre enverront à Vienne des plénipotentiaires chargés de régler les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité, lequel sera ratifié dans le délai de quinze jours, ou plus tôt, si faire se peut (art. 32 et 33).

Ce traité, signé par M. de Talleyrand pour la France, et par MM. de Metternich et de Stadion pour l'Autriche, fut conclu le même jour et dans les mêmes termes avec l'Angleterre, la Prusse et la Russie, que représentaient les lords Castlereagh et Aberdeen, le vicomte Cathcart et le général Stewart, MM. de Hardenberg et de Humboldt, les comtes Nesselrode et Razumowski. Il était, en outre, suivi d'*articles additionnels* qui stipulaient : 1° en faveur de l'Autriche, l'annulation des deux traités de 1805 et de 1809, ainsi que de tous leurs effets ; 2° avec l'Angleterre : le concours de la France à l'abolition de la traite des noirs [1] ; le payement des dettes de nos prisonniers de

1. Cet article est le germe de cette question du *droit de visite,* qui tient une si grande place dans la politique internationale de notre époque (1844); à ce titre, il n'est peut-être pas sans intérêt d'en reproduire les termes; il est ainsi conçu :

« S. M. T. C., partageant sans réserve tous les sentiments

guerre[1] ; la mainlevée des séquestres mis depuis 1792 sur les immeubles et les propriétés mobilières des sujets des deux gouvernements; et la promesse d'une prochaine *convention de commerce;* 3° en faveur de la Prusse, la complète annulation des engagements patents ou secrets pris par cette puissance envers la France depuis la paix de Bâle; 4° et avec la Russie, la nomination d'une commission chargée de l'examen et de la liquidation des créances du duché de Varsovie sur le gouvernement français.

En dehors de ces quatre articles additionnels, publiés, nous l'avons dit, à la suite du traité principal, d'autres conditions, comprises dans cinq *articles secrets,* nous étaient imposées : la France, par le premier de ces articles, s'obligeait à *reconnaître* D'AVANCE la *distribution* que les Alliés pourraient faire, entre eux, des territoires abandonnés par elle ; elle

de S. M. B., relativement à un genre de commerce que repoussent et les principes de la justice naturelle et la lumière des temps où nous vivons, s'engage à unir, au futur congrès, tous ses efforts à ceux de S. M. B. pour faire prononcer par toutes les puissances de la chrétienté l'abolition de la traite des noirs : de telle sorte que ladite traite cesse universellement, comme elle cessera définitivement et dans tous les cas, de la part de la France, dans un délai de cinq ans; et qu'en outre, pendant la durée de ce délai, aucun trafiquant d'esclaves n'en puisse importer ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'État dont il est sujet. »

1. Le sacrifice de nos intérêts, par M. de Talleyrand, se manifeste dans les plus petits détails de ce traité : ainsi la France, par l'article additionnel que nous analysons, garantit à l'Angleterre le payement des dettes de nos prisonniers de guerre, tandis que le cabinet de Londres reste sans engagement à l'égard des dettes contractées, en France, par les prisonniers anglais.

consentait, par le second, à ce qu'un agrandissement territorial fût donné au roi de Sardaigne ; la stipulation de la libre navigation du Rhin et de l'Escaut formait l'objet du troisième. L'article 5 était ainsi conçu :

« La renonciation contenue dans l'article 18, par les puissances alliées, est donnée à la condition expresse que la France *renonce* de son côté à toutes les réclamations qui pourraient être formées contre elles, à titre de *dotations*, de *donations*, de *revenus à la Légion d'honneur*, de sénatoreries, de *pensions* et *autres charges de cette nature.* »

Tel fut le traité du 30 mai. Au moment où M. de Talleyrand le signait ; quand il abandonnait ainsi à l'Angleterre, sans nécessité, sans débats, nos colonies de Tabago, de Sainte-Lucie, de l'île de France, de Rodrigue et des Sécheiles ; quand il renonçait à la faculté de transporter dans l'Inde même un canon pour la défense de nos comptoirs, et qu'il laissait à la cour de Londres Malte et ses dépendances ; quand, soit connivence coupable, soit ineptie, il obligeait la France à *reconnaître* A L'AVANCE la *distribution* que, dans un congrès où nous serions appelés, les Alliés feraient entre eux des royaumes et des territoires dont il nous laissait dépouiller ; dans ce moment-là même, disons-nous, 14,000 Français s'apprêtaient, en vertu d'ordres apportés de Paris, à remettre à des commissaires autrichiens, qui devaient ensuite les livrer à l'Angleterre, les *îles Ioniennes*, devenues, depuis longues années, possessions françaises ; 20,000 autres de nos soldats, commandés par le général Lemarrois, rendaient volontairement Magdebourg aux commissaires alliés ; et 40,000 hommes, sous

les ordres de Davoust, sortaient volontairement aussi de Hambourg et des places voisines pour rentrer en France. Voilà quelques-uns des *gages* qui étaient encore dans nos mains près de DEUX MOIS après la prise de Paris! Aucun de nos ministres, M. de Talleyrand moins que tout autre, ne parut en soupçonner même l'existence.

Et, comme si tous ces sacrifices et toutes ces hontes ne suffisaient pas, le prince de Bénévent eut l'audace d'imposer au Trésor un nouveau tribut de 8 millions, qui furent distribués à titre de gratifications aux ministres étrangers signataires de ce traité désastreux. Quatre rescriptions, d'un million de francs chacune, furent remises au prince de Metternich, à lord Castlereagh, à MM. de Nesselrode et de Hardenberg. Les autres plénipotentiaires reçurent de 5 à 600,000 francs chacun. On ne dit pas quelle somme put revenir à M. de Talleyrand dans cette indigne récompense ; il est possible qu'il ne retînt rien : sa part avait été assez largement faite lors de l'abandon des territoires, des places, des ports, et du milliard et demi de valeurs dont la convention du 23 avril nous avait spoliés. — Par un déplorable exemple de justice distributive humaine, on avait *exécuté,* en place de Grève, quatre jours auparavant, un pauvre diable condamné à mort pour avoir essayé de contrefaire quelques pièces de dix et de quinze sous[1]!

Le prince de Bénévent était resté ministre des affaires étrangères, pendant de longues années, sous la République et sous l'Empire. Les gens de l'ancien

1. L'exécution avait eu lieu le 26 mai.

régime et les anciens titrés avaient trouvé de bon goût d'attribuer aux talents diplomatiques d'un homme de leur monde et de leur caste les agrandissements territoriaux de la France nouvelle, ainsi que les changements que l'épée des généraux de la République et celle de l'Empereur avaient successivement tracés sur les cartes de la vieille Europe. Le public, qui est toujours de l'opposition et qui se prend aux paradoxes bien plus qu'à la vérité, avait accepté ce jugement. Tant que M. de Talleyrand écrivit sous la dictée de Napoléon, sa réputation ne pouvait souffrir aucune atteinte ; mais, une fois livré à ses propres forces, il dut descendre du piédestal que lui avaient dressé les prôneurs de l'ancien ordre politique en haine du nouveau régime et des hommes nouveaux. Ce piédestal était d'autant plus élevé que l'Empereur avait tenu plus longtemps le prince de Bénévent auprès de sa personne. Comme la plupart des hommes de la période impériale, M. de Talleyrand brillait principalement de l'éclat que la gloire et le génie de l'Empereur jetaient sur lui. Fin plutôt que sagace, roué plutôt qu'habile, indifférent à tout ce qui ne profitait pas à son ambition, à sa vanité ou à sa fortune, jamais homme politique ne traita les intérêts les plus sérieux avec une aussi coupable légèreté. Il réservait toutes les ressources de son esprit pour les questions qui lui étaient personnelles ; le détail le plus futile trouvait alors en lui l'attention la plus imperturbable et la plus infatigable activité. Caractère habituellement craintif, il avait l'art de faire tourner ses hésitations au profit de sa réputation d'habile homme ; son talent, dans toute complication politique, dans toute circonstance diffi-

cile, consistait surtout à s'abstenir et à attendre. Un orage venait-il à éclater, il se renfermait chez lui, calfeutrant ses fenêtres et ses portes. « Que fait donc M. de Talleyrand? disait la foule. — Il se recueille et médite, » répondaient ses parasites. La bourrasque passée, il avançait lentement la tête, regardait, et se prononçait pour le parti qu'avait adopté la fortune.

M. de Talleyrand a spéculé toute sa vie sur la sottise humaine. Sa confiance n'a pas été trompée. Il n'est pas un de ses défauts ou de ses vices que l'on n'ait transformé en une des qualités qui font l'homme d'État. Son impassibilité, résultat d'une grande lâcheté de cœur, était du sang-froid; sa légèreté insouciante, un masque dont il recouvrait la profondeur de ses desseins. L'absence de toute conscience et de toute conviction passait, chez lui, pour la supériorité d'un esprit qui plane au-dessus des préjugés vulgaires et qui possède le secret des choses et des hommes. Sa nonchalance silencieuse devenait la préoccupation d'un penseur. Si un monosyllabe échappait de ses lèvres, on y cherchait une sentence d'oracle; plus sa parole était obscure, plus elle semblait profonde. Parmi les personnages influents de notre époque, il a été un des plus fatals à son pays; il n'en est pas qui lui ait infligé plus de scandales et plus de hontes; pas un n'a fait preuve d'une corruption plus infatigable et plus effrontée; son imprévoyance et sa légèreté sont allées plus d'une fois jusqu'à l'ineptie; et cependant il est mort laissant après lui la réputation d'un homme politique de premier ordre[1].

1. On pourra encore mieux juger M. de Talleyrand, comme

L'empereur de Russie quitta Paris le 2 juin ; le roi de Prusse partit le lendemain. La garde nationale parisienne, ce jour-là, releva les troupes alliées dans tous les postes qu'elles occupaient à l'intérieur de la ville. Alexandre et Frédéric-Guillaume se dirigeaient vers l'Angleterre. Ces deux souverains, qui avaient imposé à Louis XVIII le travail constitutionnel terminé cinq jours auparavant, devaient, dans ce voyage, être reçus membres de l'université d'Oxford, et se voir conférer les grades de docteurs en droit et en théologie.

Ouverture des Chambres; séance royale; discours du roi et de M. Dambray; lecture de la Charte.

L'ouverture des Chambres, d'abord fixée au 10 juin par la déclaration de Saint-Ouen, ensuite au 31 mai par une ordonnance du 6 mai, puis au 4 juin par une ordonnance du 30 mai, eut enfin lieu au dernier jour indiqué. La déclaration du 2 mai, ainsi que l'ordonnance du 6, convoquait le Corps législatif et le *Sénat;* l'ordonnance de convocation du 30 ne faisait mention que du Corps législatif seul. Le Sénat, en effet, n'existait plus : non-seulement la Charte substituait à cette Assemblée une *Chambre des pairs*, mais nombre de sénateurs, en outre, ne devaient point faire partie du nouveau corps. Ce fut encore M. de Talleyrand qui dressa la liste des exclusions. Les sénateurs régicides reçurent les premiers coups ; tous furent repoussés sans exception. Les quelques sénateurs auxquels on donnait le nom de *républicains*, ceux-là mêmes qui, en prenant l'initiative du décret de déchéance, avaient le plus activement contribué au rappel des Bourbons, reçurent le prix de cet acte aveugle : la plupart furent éliminés à

homme politique, lorsqu'on aura lu ce que nous avons à dire plus loin de la part qu'il prit au congrès de Vienne.

leur tour. Enfin, le prince de Bénévent dut rayer les noms d'un certain nombre de membres à qui Louis XVIII faisait l'honneur fort immérité d'un inaltérable attachement au gouvernement déchu. Aucun des sénateurs ainsi exclus ne reçut la lettre close que, suivant l'antique usage, le grand maître des cérémonies fit remettre à tous les membres qui devaient assister à cette première séance. Tous les députés, en revanche, se trouvaient convoqués ; il est vrai que M. Bonnet de Treyches, le seul régicide que le Corps législatif comptât dans son sein, avait envoyé sa démission quelques jours auparavant.

Cette solennité, où Louis XVIII devait enfin faire connaître le nouvel Acte constitutionnel, était impatiemment attendue. Elle eut lieu au Palais-Bourbon. Le roi s'y rendit, accompagné de tous les membres de sa famille. Les dispositions, dans l'intérieur de la salle, étaient les mêmes que sous le gouvernement impérial ; l'accueil fut semblable. Les acclamations de l'Assemblée partirent au même moment où elles se faisait entendre quand paraissait l'Empereur : c'étaient les mêmes hommes, revêtus des mêmes costumes, faisant éclater les mêmes transports, ayant la même attitude, accueillant le maître avec les mêmes sourires ; le maître et les cris étaient seuls changés. L'Assemblée, quand Louis XVIII entra, se tenait debout et découverte ; une fois sur son trône, le roi, assis et couvert, invita par un signe chacun à s'asseoir, et, d'une voix lente, mais forte, lut le discours suivant :

« Messieurs, lorsque pour la première fois je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'État, des représentants d'une nation qui ne cesse de me prodiguer

les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

« J'ai fait avec la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté. La guerre était universelle ; la réconciliation l'est pareillement.

« Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres États acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

« La gloire des armées françaises n'a reçu aucune atteinte ; les monuments de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

« Les routes du commerce, si longtemps fermées, vont être libres. Le marché de la France ne sera plus seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie ; celles dont l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en priver ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir, nos villes maritimes vont renaître, et tout nous promet qu'un long calme au dehors et une félicité durable au dedans seront les heureux fruits de la paix.

« Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étais né, je me flattais de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois, et j'occupe aujourd'hui sa place ! Mais du moins il n'est pas mort tout entier, il revit dans ce testament qu'il destinait à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devais succéder ! C'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage, c'est pénétré des sentiments qui le dictèrent, c'est guidé par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la Charte constitutionnelle dont vous allez entendre

la lecture, et qui assoit sur des bases solides la prospérité de l'État.

« Mon chancelier va vous faire connaître avec plus de détail mes intentions paternelles. »

Cette parole simple et digne, empreinte, dans plusieurs passages, d'une véritable noblesse, provoqua de longs applaudissements. Quand l'enthousiasme fut un peu calmé, M. Dambray, chancelier, lut à son tour un long discours, commentaire aussi impertinent que maladroit sur l'origine et l'esprit de « l'*ordonnance de réformation*, dont Louis XVIII daignait accorder le bienfait à la France. » Comparée au préambule de la déclaration de Saint-Ouen, cette dissertation indiquait un assez notable changement dans les idées de la nouvelle royauté. Le contraste devint encore plus frappant quand on entendit les considérations historiques et politiques placées en tête de la Charte, et dont M. Ferrand, lorsque le chancelier fut assis, donna lecture à l'Assemblée. « Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères... résolu d'adopter une constitution libérale... nous convoquerons le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission... » avait dit Louis XVIII à Saint-Ouen. « Rappelé par la divine Providence, dans nos États, après une longue absence... cherchant à *renouer la chaîne des temps*, que de *funestes écarts* avaient interrompue... nous avons accordé et accordons, fait concession et octroi... » disait le préambule du nouvel Acte constitutionnel. Ces différences ne furent pas immédiatement remarquées. Loin de là ; des cris prolongés de

Vive le roi! éclatèrent dans toute la salle dès que M. Ferrand eut achevé la lecture de la nouvelle constitution. Par un emportement de servilité qui n'étonnera pas de la part de tels hommes, les anciens membres de ce Sénat que la Charte supprimait, au mépris de la déclaration de Saint-Ouen, étaient, de tous les assistants, ceux dont la joie se montrait la plus bruyante. Quand les transports enthousiastes de toute cette *élite légale des notables du royaume*[1] furent apaisés, M. Dambray remit aux mains du roi la liste des nouveaux pairs. Louis XVIII appela lui-même les noms des anciens ducs et pairs, des ducs héréditaires et à brevet; les noms des autres pairs furent appelés par le chancelier, qui fit également l'appel des députés. Chaque membre, à mesure que son nom était prononcé, se levait et prêtait serment de fidélité au roi et *à la Charte*. Pas un seul d'entre eux, pour la plus minime affaire d'intérêt privé, n'aurait engagé sans examen et sans réflexion sa signature ou sa parole, et tous, sans hésiter, s'empressèrent de jurer une obéissance inviolable, éternelle, aux soixante-seize articles du pacte dont ils entendaient pour la première fois la rapide lecture. Si, du moins, ils n'avaient contracté que pour eux! Mais leur prétention allait plus loin : comme représentants de la France officielle et légale, tous entendaient engager, par leur serment, trente millions de citoyens, qui ne devaient connaître qu'à plusieurs jours de là les termes de la nouvelle foi fondamentale. Les docteurs en droit politique, il est vrai, donnent à

1. Expression du discours de M. Dambray.

ces solennelles comédies le nom de fictions constitutionnelles.

Les nouveaux pairs.

La nouvelle Chambre des pairs se composait de cent cinquante-quatre membres, qui se divisaient ainsi :

Trois des six anciens pairs ecclésiastiques ; vingt-six anciens ducs et pairs, ayant eu siége au Parlement [1] ; le prince de Bénévent (Talleyrand) ; onze anciens ducs héréditaires [2], non anciens pairs ; six anciens ducs à brevet [3], le duc de Plaisance (Lebrun), dix maréchaux, non sénateurs ; quatre-vingt-quatre sénateurs, dont quatre maréchaux ; six généraux de l'Empire ; six officiers généraux de l'ancien régime.

Ces cent cinquante-quatre pairs étaient seulement *à vie*. Leur nomination et leur appel à la séance royale eurent lieu dans l'ordre que nous venons de suivre. M. de Talleyrand et l'ancien consul Lebrun occupaient l'un et l'autre, comme on le voit, une place spéciale. Le premier venait immédiatement après les anciens ducs et pairs ; le second, de noblesse impériale, figurait seulement à la suite des ducs à brevet.

Des vingt maréchaux, six restaient en dehors de la nouvelle pairie : c'étaient les maréchaux Brune, Davoust (prince d'Eckmühl et duc d'Auerstædt). Jourdan. Masséna (prince d'Essling et duc de Rivoli). Soult (duc de Dalmatie) et Victor (duc de Bellune).

L'ancien Sénat.

Enfin, cinquante-trois sénateurs se trouvaient exclus ; sur ce nombre, vingt-trois avaient cessé d'être

1. Ces pairies, sous l'ancien régime, étaient au nombre de trente-six ; dix se trouvaient éteintes.

2. Cette hérédité doit s'entendre du titre, non de la nouvelle dignité.

3. Leurs titres étaient personnels.

Français. Voici les noms des trente autres : Cambacérès, Chaptal, Chasset, Cochon de l'Apparent, Curée, Demeunier, Dubois-Dubay, Dizez, Fallette-Barol, cardinal Fesch, Fouché, François (de Neufchâteau), Garan de Coulon, Garat, Grégoire, Guéhéneuc, Jacqueminot, Lagrange, Lambrecht, de Laville, Lejeas, Rigal, Roger-Ducos, Rœderer, Rousseau, Saint-Martin-Lamothe, Saur, Sieyès, Villetard, Viry. La plupart avaient provoqué la déchéance de Napoléon et voté le rappel des Bourbons, dans le but d'assurer la perpétuité héréditaire de leur position et de leurs dotations. Ils reçurent le juste prix de cette lâcheté cupide ; leur position leur fut enlevée, et leurs dotations se changèrent en de simples pensions viagères.

Cette séance avait commencé à trois heures ; il en était cinq quand Louis XVIII rentra aux Tuileries.

CHAPITRE IV

Situation politique le lendemain de la promulgation de la Charte. — Ordonnance du directeur général de la police sur l'observation du dimanche et la Fête-Dieu. — Présentation d'un projet de loi sur la censure; discussion. — Présentation du budget; situation financière de la France; l'arriéré; plan financier de quelques royalistes. — Proposition pour le payement des dettes contractées par la famille royale à l'étranger. — Projet de loi pour la restitution des biens nationaux non vendus; exposé de motifs de M. Ferrand; secousse causée par ce discours; les journaux; brochure de M. de Chateaubriand; paroles du roi. — Procession du *vœu de Louis XIII;* les orphelins de la Légion d'honneur; les Invalides; écoles militaires destinées à la *noblesse;* brochure de Carnot. — Discussion du projet sur les biens nationaux non vendus. — Proposition du maréchal Macdonald. — Pétition d'un maire de village à la Chambre des députés. — Modification ministérielle; M. Beugnot ministre de la marine; destitution du général Dupont, ministre de la guerre; il est remplacé par le maréchal Soult; rôle de ce maréchal depuis la chute de l'Empire; société bretonne; monument de Quiberon; affaire du général Excelmans; pétition à la Chambre des députés. — Clôture de la session.

Situation politique au lendemain de la promulgation de la Charte.

Napoléon avait succombé sous le poids accumulé de ses erreurs et de ses fautes ; les faits qui précipitèrent la catastrophe ne furent, pour ainsi dire, que des causes secondaires. Les Bourbons, à l'exemple du chef de l'Empire, allaient amasser de leurs propres mains tous les éléments de la tempête qui, moins de dix mois après la promulgation de la Charte, devait les obliger à se réfugier encore une fois chez l'étranger. La position du nouveau gouvernement, le lendemain du 4 juin, n'était pas dépourvue de difficultés, sans doute; mais combien de gages de sécurité et de

stabilité ne possédait-il pas? Tous les anciens partis politiques qui avaient agité la France depuis 1789 jusqu'en 1804 étaient effacés ou dissous, et la population, prise dans sa généralité active ou influente, aspirait uniquement à réparer dans la paix les forces qu'elle avait perdues. D'un autre côté, cette magie du lointain qui embellit, pour ainsi dire, les absents et les grandit; les sympathies qui s'attachent presque toujours aux grandes infortunes, même méritées; la perspective de longues années de paix et de liberté, succédant tout à coup aux anxiétés d'une guerre de vingt-deux ans ainsi qu'à l'oppression et au silence du régime impérial; la promesse de la suppression des deux impôts les plus lourds et les plus odieux à la population, la conscription et les droits réunis; tout ce cortége de souvenirs et de satisfactions présentes ou espérées venait de procurer à Louis XVIII et aux siens un accueil facile, et qui, sur nombre de points, n'avait pas été sans enthousiasme. Il y a plus : les Bourbons, par un bonheur singulier, se voyaient dégagés des liens qui enlacent ordinairement les princes venus à la suite des révolutions. Leur retour n'était l'œuvre d'aucune opinion, d'aucune faction politique; ils n'avaient donc ni engagements à tenir, ni les efforts ou les sacrifices d'un parti vainqueur à récompenser; ils ne devaient de reconnaissance qu'à la fortune. Si la fierté nationale se trouvait profondément blessée par les circonstances de leur avénement, en revanche, la paix, dont ils étaient le symbole et le gage, faisait beaucoup oublier. Mais l'inconcevable aveuglement de la nouvelle royauté allait promptement dissiper les illusions des premières heures. En

voyant cette royauté prendre à tâche de repousser les faits accomplis, et, se réfugiant dans le passé, recommencer volontairement la lutte contre la Révolution, la population ne devait pas tarder à s'apercevoir que, sous la dénomination commune de Français, deux nations, deux peuples, profondément ennemis, se trouvaient en présence, la France ancienne et la France nouvelle, la génération du passé et la génération du présent. Celle-ci, considérée dans toutes ses classes, allait se voir violemment provoquée; on devait froisser tous les sentiments, inquiéter tous les intérêts; et, lorsque chacun, encore une fois, était impatient de calme et de repos, les nouveaux gouvernants s'apprêtaient à semer le trouble sur tous les points du territoire, et à provoquer la colère de l'immense majorité des gouvernés.

Ordonnance sur l'observation du dimanche et des fêtes religieuses.

Trois jours après la séance royale, le 7 juin, lorsque les récentes mesures sur la réorganisation de nos forces et la création de la *maison militaire du roi* jetaient déjà la haine du nouveau régime dans tous les rangs de l'armée, M. Beugnot, directeur général de la police, rendait, sur l'*observation des dimanches*, une ordonnance dont le considérant était ainsi conçu :

« Considérant que l'observation des jours consacrés aux solennités religieuses est une loi qui remonte au *berceau du monde*..., qu'il y a été pourvu, pour la France, par différents règlements de *nos rois*... qui ont été seulement *perdus de vue durant les* TROUBLES...; pour attester à tous les yeux le *retour* des Français à l'ancien respect de la religion et des *mœurs*, et à la *pratique des vertus* qui peuvent seules fonder pour les peuples une prospérité durable..., ordonnons... »

Suivaient sept articles qui interdisaient, sous les

peines les plus sévères, toute espèce de travail les dimanches et les jours de fête; défendaient à tous les marchands de se livrer, ces jours-là, à aucun acte de commerce; aux charretiers et voituriers de faire aucun chargement ni charroi; le colportage même était interdit.

Les prescriptions de cette ordonnance étaient générales; l'exécution s'en étendait à toutes les communes du royaume; le même jour, une seconde ordonnance de M. Beugnot, spéciale pour Paris, défendait, pendant deux dimanches, le jour de la Fête-Dieu et le jour de l'octave, la circulation des voitures dans cette capitale, depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, et ordonnait à tous les particuliers de tendre le devant de leurs maisons dans toutes les rues où devait passer le saint sacrement.

Cette dernière prescription, qui obligeait à des soins et à des dépenses onéreuses une foule de citoyens professant les dogmes les plus opposés, venait le lendemain de la promulgation de l'article de la Charte qui garantissait à chaque culte une protection égale, et à toutes les religions une égale liberté. Elle ne violait du moins qu'un principe. La première ordonnance allait plus loin : non-seulement elle imposait aux israélites, par exemple, un jour d'oisiveté et de repos qui n'est point celui consacré par leur culte, mais, en même temps qu'elle ruinait une foule de petits métiers dont l'industrie ne s'exerce que les jours de fête, elle ôtait toute possibilité de travail à un nombre considérable d'ouvriers à qui le labeur de ces jours privilégiés donne le supplément nécessaire aux

besoins de toute la semaine. Il n'existe pas de repos pour le pauvre chargé de famille ; c'est à peine si chaque jour lui apporte son pain : où donc pouvait-il trouver désormais le pain du dimanche? L'irritation fut grande dans le petit commerce et parmi la population ouvrière. Cette ordonnance eut pour effet immédiat de mettre une partie des habitants de toutes les communes du royaume en lutte ouverte avec les autorités locales.

Présentation d'un projet de loi sur la censure; discussion.

La classe lettrée et les classes moyennes, désintéressées dans la mesure, n'en virent d'abord que le côté ridicule. Elles ne tarissaient pas en plaisanteries sur les exhumations administratives de M. Beugnot et sur sa prétention de ramener les Français « à la pratique de la vertu », à l'aide d'un ordre de police et de prescriptions vieilles de plusieurs siècles. Mais ces classes elles-mêmes devaient bientôt se trouver atteintes dans leurs espérances comme dans leurs intérêts. Le 5 juillet, un mois, jour pour jour, après la publication de l'Acte constitutionnel, M. de Montesquiou, ministre de l'intérieur, présentait à la Chambre des députés un projet de loi en vingt-deux articles, dont l'économie se résumait dans les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Tout écrit de plus de trente feuilles d'impression[1] pourra être publié librement et sans examen ou censure préalable.

« Art. 9. Les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi.

« Art. 11. Nul ne sera imprimeur ni libraire s'il n'est breveté du roi et assermenté.

1. Un fort volume (480 pages) in-8°.

« Art. 12. Le brevet pourra être retiré à tout imprimeur ou libraire qui aura été convaincu, par un jugement, de contravention aux lois et règlements. »

Œuvre commune de M. Royer-Collard, ancien correspondant de Louis XVIII, et d'un jeune écrivain protestant, M. Guizot, d'abord secrétaire particulier de l'abbé de Montesquiou, puis secrétaire général du département ministériel dont son protecteur était titulaire, ce projet de loi souleva une immense clameur[1]. La Chambre des députés elle-même s'en émut. Cette Assemblée, qui n'était autre chose que l'ancien Corps législatif impérial sous une dénomination nouvelle, n'avait jusqu'alors présenté dans sa composition politique aucune nuance perceptible. On n'y connaissait ni majorité ni minorité, ni opposants ni ministériels ; à l'instant même une opposition s'y forma. Le projet ministériel, renvoyé à l'examen d'une commission, fut l'objet d'un rapport présenté par M. Raynouard, et que ce député lut à l'Assemblée dans la séance du 1er août. Ce rapport concluait au rejet. La discussion, fixée au 5 août, ne put avoir lieu ce jour-là. Déshabitué depuis douze ans du spectacle des assemblées délibérantes, le public avait attendu avec la plus vive impatience le moment où l'ancien Corps législatif, délivré du mutisme auquel le condamnaient les constitutions impériales, entrerait enfin en possession du droit de discussion et de la publicité de ses délibéra-

1. M. Guizot venait de demander la censure dans une brochure ayant pour titre : *Quelques Idées sur la liberté de la presse,* et dont le *Journal des Débats* rendit compte dans ses numéros des 29 et 30 juillet.

tions[1]. Mais, contre l'attente générale, des propositions insignifiantes sur le règlement, quelques conversations soulevées par des pétitions sans intérêt, conversations mal engagées, plus mal soutenues, et où se montraient l'inexpérience et l'incertitude de l'Assemblée, voilà les seuls débats qui avaient rempli ses séances durant les deux premiers mois. Lors donc que vint le jour indiqué pour la discussion du projet de loi sur la liberté de la presse, le premier, au reste, que le gouvernement eût encore présenté à la Chambre, un nombre considérable de curieux, attirés par la nouveauté de l'événement et par l'intérêt qui s'attachait à cette question fondamentale, s'emparèrent de la salle dès l'ouverture des portes. Les escaliers, les couloirs intérieurs, les tribunes, tout, jusqu'aux bancs réservés aux députés, avait été immédiatement envahi. Vainement le président, lorsqu'il fut monté à son fauteuil, donna aux spectateurs, entassés dans l'intérieur de l'enceinte, l'ordre de laisser la place libre; personne ne bougea. La plupart de ces obstinés curieux avaient été introduits par les députés eux-mêmes : le président, M. Lainé, ne voulut pas employer la force pour se faire obéir ; il prit un moyen plus prompt et plus sûr : il leva la séance, et la renvoya au lendemain, Les précautions, ce jour-là, furent mieux concertées. La discussion put commencer. Elle se traîna pendant plusieurs séances

1. Nous avons dit, dans le premier volume, que le Corps législatif impérial, après avoir entendu l'*exposé des motifs* fait par les orateurs du gouvernement, et le *rapport* d'une commission tirée de son sein, votait sur les projets de lois qui lui étaient soumis, sans pouvoir les discuter.

sans offrir l'intérêt auquel on s'attendait. Les députés, arrivant tous à la tribune avec des discours écrits, s'y succédaient sans jamais se répondre; les arguments offraient la même monotonie que le débit ; les orateurs de chaque parti reproduisaient à satiété les mêmes considérations. Des deux côtés, le débat resta faible, décoloré; le dictionnaire et ses définitions y jouèrent le plus grand rôle. La discussion durait depuis cinq jours, lorsque, le 11, inquiet du nombre des opposants et des sympathies qui accueillaient au dehors chacune de leurs paroles, le ministère prit le parti de transiger; M. de Montesquiou consentit, au nom du roi, à substituer dans le premier article le chiffre de vingt feuilles d'impression à celui de trente feuilles; à exempter de la censure préalable la publication des opinions des membres de la Chambre; et à ajouter, comme dernier article, la disposition suivante :

La présente loi cessera d'avoir son effet à la fin de la session de 1816.

Ce dernier amendement changeait complétement le caractère du projet de loi. Sollicitée par le gouvernement, comme disposition organique, la censure devenait une simple mesure de circonstance, un fait temporaire confirmatif du droit de publication libre. Malgré cette concession considérable, qui semblait consacrer irrévocablement le principe de la liberté de la presse, l'urne du scrutin, lorsque la Chambre eut passé au vote, laissa tomber 80 boules noires ; les votants étaient au nombre de 217.

Le projet, ainsi amendé, fut présenté à la Chambre des pairs le surlendemain, et mis en délibération le 23. Les anciens sénateurs entraient pour plus de

moitié dans la composition de la pairie ; membres pour la plupart des Assemblées délibérantes de la Révolution, ils avaient l'habitude de la discussion. Rédacteurs d'une constitution à laquelle la Charte avait emprunté bon nombre de ses dispositions, et se regardant, en outre, comme responsables, envers l'opinion, des droits proclamés par eux après la chute de l'Empire, ils repoussaient avec énergie le projet dans ses détails comme dans son principe. En revanche, les membres de l'ancienne aristocratie, adversaires naturels de toute liberté, exigeaient la censure dans son application la plus absolue. Aussi le débat, après une durée de dix jours, n'avait-il fait aucun progrès ; loin de là, il s'envenimait à chaque séance. Le ministère, effrayé, demanda la clôture de la discussion ; elle fut prononcée le 2 septembre. Les quelques lignes de préambule placées par MM. Royer-Collard et Guizot en tête de la loi devinrent l'objet d'un premier vote. Ce préambule étrange était ainsi conçu :

« Voulant *assurer* à nos sujets le bienfait de la Charte constitutionnelle qui leur *garantit le* DROIT de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté,

« Nous avons pensé que notre premier devoir était de leur donner sans retard les lois que la constitution *ne sépare point* de la liberté même, et *à défaut desquelles* le DROIT accordé par la Charte constitutionnelle *resterait sans effet* ;

« A ces causes..., » etc.

M. de Malleville fit observer que ce préambule, où l'on osait présenter la liberté de la presse comme un droit illusoire si la censure n'assurait pas l'exercice de cette liberté, se trouvait en contradiction for-

melle avec le texte du projet de loi. La mesure soumise à la Chambre était essentiellement temporaire; le préambule impliquait au contraire l'idée de dispositions organiques. Il en demanda la suppression; elle fut votée. La Chambre adopta ensuite les six premiers articles; les autres furent votés le lendemain, 3. Le scrutin sur l'ensemble de la loi présenta, pour résultat en faveur du projet, 80 voix contre 42 [1].

Ainsi la première mesure proposée par les ministres du nouveau gouvernement, après la promulgation de la Charte, avait pour but, d'abord la suppression, puis, par amendement, la suspension d'une des libertés garanties par l'Acte constitutionnel; et, dès ce premier appel aux deux Chambres, les deux cinquièmes des députés et la moitié des pairs répondaient par un refus. L'opposition, parmi les autres parties de la classe officielle, avait grandi dans les proportions encore plus fortes. Louis XVIII ne comptait cependant pas encore trois mois de règne.

Présentation du budget.

Le même jour (3 septembre), la Chambre des députés, à qui le ministère avait soumis la loi des finances dans la séance du 22 juillet, terminait la discussion générale de cette loi et procédait au vote des articles.

Situation financière; l'arriéré; plan financier de quelques royalistes.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître la situa-

1. Une ordonnance, rendue le 24 octobre suivant, pour l'exécution de cette loi, nommait vingt *censeurs royaux* et vingt-deux *censeurs royaux honoraires*. Les censeurs royaux étaient MM. Auger, de Barentin, Bernardi, Campenon, Clavier, Dampmartin, Delacroix-Frainville, Delassalle, Deleuze, Delvincourt, Desrenaudes, Dillon, Frayssinous, Guizot, Ch. Lacretelle, Legraverend, Lemontey, Quatremère de Quincy, Sylvestre de Sacy, Vanderbourg.

tion financière de la France à cette époque de transition où le régime de la paix succédait enfin au long état de guerre de la République et de l'Empire. M. Louis, ministre des finances, avait divisé son travail en trois parties : *Dépenses et recettes de* 1814 ; *budget de* 1815 ; *fixation et liquidation de l'arriéré.* En voici l'analyse :

1814. — Les services ordinaires et extraordinaires de cette année avaient été fixés, par plusieurs décrets impériaux du mois de janvier, à 1,245,800,000 fr. La cessation des hostilités, l'évacuation du territoire par les troupes alliées, la réduction de l'armée et de tous les services de l'administration militaire, et d'autres économies, résultat de la paix, permettaient au ministre des finances de réduire le chiffre de tous les services, pour 1814, à 827,415,000 fr., en y comprenant 331,275,000 fr. pour les dépenses des seuls mois de janvier, février et mars, ci. . . 827,415,000 fr.

Les recettes, nulles pendant les trois premiers mois de l'année, étaient évaluées pour les douze mois à.	520,000,000
Excédant des dépenses sur les recettes.	307,415,000

1815. — Évaluation des recettes. .	618,000,000 fr.
Évaluation des dépenses.	547,700,000
Excédant des recettes sur les dépenses.	70,300,000

Les *recettes* se décomposaient ainsi :

Contributions directes (foncière, portes et fenêtres, mobilière et personnelle), centimes additionnels compris.	340,000,000 fr.
Droits d'enregistrement et produit des domaines et bois.	120,000,000
Postes, loteries, salines, droits de navigation et recettes accidentelles.	28,000,000

Contributions indirectes (patentes, pro-

A REPORTER. 488,000,000

Report.	488,000,000 fr.
duits des tabacs, droits de douanes, droits de circulation et de consommation sur les vins et eaux-de-vie).	130,000,000
Total.	618,000,000 fr.

Dépenses.

Liste civile du roi.	25,000,000
Famille royale.	8,000,000
Chambre des pairs.	4,000,000
Chambre des députés.	3,200,000
Justice.	20,000,000
Affaires étrangères.	9,500,000
Intérieur.	85,000,000
Guerre.	200,000,000
Marine.	51,000,000
Police générale.	1,000,000
Finances.	23,000,000
Intérêts de la dette publique.	100,000,000 [1]
Intérêts des cautionnements.	8,000,000
Frais de négociation.	10,000,000
Total égal. . . .	547,700,000

Arriéré. — Cet arriéré comprenait : 1° tous les excédants de dépenses des budgets de 1809. 1810, 1811, 1812 et 1813 [2]; 2° l'excédant de dépenses prévu pour 1814 ; 3° le capital des cautionnements et de dépôts versés soit au Trésor, soit dans les autres caisses publiques ; il montait à une somme totale de. 1,308,156,500 fr.

A Reporter. . . . 1,308,156,500 fr.

1. Les intérêts de la dette publique, 5 pour 100 consolidés. ne s'élevaient, au 1er avril 1814, qu'à 63,300,000 fr. Les 37,000,000 restants représentaient l'intérêt approximatif des 759,175,000 fr. de l'*arriéré*.

2. Le budget de 1812, alors que l'Empire s'étendait depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'aux bouches du Tibre et comptait 130 départements; que Napoléon avait à soutenir la guerre d'Espagne et faisait la campagne de Russie, ce budget, disons-

Report. . . . . 1,308,156,500 fr.

Mais il fallait en déduire :

1° Les sommes dues au domaine extraordinaire et au trésor de la couronne impériale, sommes *éteintes par confusion,* et qui n'étaient plus remboursables, disait le ministre des finances dans son *rapport au roi*[1], ci.	244,164,500 fr.	
2° Le capital des cautionnements et dépôts versés dans les caisses publiques, lesquels n'étaient pas immédiatement exigibles et obligeaient seulement l'État à des intérêts et à des frais de négociation. .	246,535,000	548,981,500
3° Valeurs existant en caisse au 1er avril 1814, ci.	12,282,000	
4° Arrérages arriérés de la dette publique et intérêts de cautionnements également arriérés, en 1813, compris au budget des dépenses pour 1814. .	46,000,000	

Restait donc en créances dont le capital se trouvait *immédiatement exigible,* et dont il était nécessaire d'assurer le remboursement. . . . . 759,175,000 fr.

nous, montait, en recettes, à 1,013,399,621 fr.; et en dépenses à 1,191,500,000 fr.; excédant des dépenses, 178,100,379 fr. Les dépenses de 1813 avaient été fixées, par la loi de finances du 20 mars de la même année, à 1,150,000,000 fr.; les recettes effectuées ne s'élevaient qu'à 871,418,000 fr.; excédant des dépenses, 278,582,000 fr.

1. C'étaient les sommes avancées par l'Empereur, sur son trésor particulier, aux caisses des divers services publics, en 1813 et dans les trois premiers mois de 1814.

Ces 759,175,000 fr. formaient le solde des longues guerres de l'Empire, de ses conquêtes, et de leur dernier et fatal résultat, l'invasion. Si l'on fait la part de la grandeur des efforts et des revers de cette période de notre histoire, ce chiffre, assurément, doit sembler peu considérable. Il faut le dire : Napoléon, s'il n'était pas un habile financier, dans le sens actuel du mot, avait des qualités qui sont préférables dans le chef d'une nation. Il était probe et économe sans parcimonie ; il avait horreur des fripons et du gaspillage ; et, donnant l'exemple à tous les administrateurs comme aux ministres de son empire, il savait imposer dans tous les services publics et à tous les fonctionnaires un ordre et une régularité que l'on ne connaissait pas avant lui. L'habileté en finances, dans les gouvernants, n'est que trop souvent fatale aux gouvernés. Quand ils allégent le présent, c'est presque toujours aux dépens de l'avenir. A cette époque, d'ailleurs, la science du crédit n'avait pas encore passé le détroit ; on ne connaissait pas encore en France l'art, porté si loin de nos jours, de demander à des emprunts publics les moyens, non de payer ses dettes, mais de les augmenter. M. Louis, pour solder *l'arriéré*, se vit contraint à créer des *valeurs* exclusivement affectées au remboursement de cette dette. Ces valeurs étaient de deux natures : d'abord, des *obligations* du trésor royal, à ordre, payables à trois années fixes de la date des ordonnances de liquidation et portant intérêt à partir de cette date ; en second lieu, des *inscriptions* de rente 5 pour 100 consolidées, avec jouissance du semestre dans lequel l'ordonnance aurait été délivrée. Les *obligations* pou-

vaient, à la volonté des parties, être converties en inscriptions sur le grand-livre.

Les lois constitutives de la dette publique affectaient à la garantie de celle-ci tous les revenus de l'État, sans exception. On dut créer un gage spécial pour les *obligations*. La loi de finances affectait à leur payement : 1° le produit de la vente de 300,000 hectares de bois de l'État, sol et superficie ; 2° l'excédant présumé des recettes sur les dépenses du budget de 1814 ; 3° le produit de biens communaux dont la vente avait été ordonnée par la loi des finances du 20 mars 1813, et d'autres biens cédés à la caisse d'amortissement. Ces *obligations* produisaient un intérêt annuel de 8 pour 100 [1].

Le payement de cet *arriéré* de 759,175,000 fr. avait causé de longues insomnies au ministre des finances; de nos jours, une simple adjudication de rentes à quelques banquiers pourvoirait à cette charge. La pensée d'un emprunt était cependant venue à M. Louis. Le dernier paragraphe de l'art. 30 de son projet de loi de finances stipulait, en effet, que sur la vente de 300,000 hectares de bois de l'État, qui formaient un des gages affectés au payement des obligations, le gouvernement pourrait ouvrir un *emprunt* dont le produit serait exclusivement destiné au *rachat* et à l'*amortissement* de ces obligations.

Une autre mesure de crédit public et qui devait jouer un grand rôle dans le système financier de la

1. Le 5 pour 100, régulateur obligé de toutes les valeurs publiques, variait, en ce moment, entre les cours de 63 fr. 50 c. et 64 fr., et donnait dès lors un intérêt supérieur à 7 et demi pour 100.

seconde Restauration, la création d'un amortissement pour la dette de l'État, était également annoncée par le ministre des finances. M. Louis disait dans l'*exposé des motifs* lus par lui à la Chambre des députés dans la séance du 22 juillet : « Nous nous serions empressés de nous occuper d'un amortissement *bien plus important*, si les ressources que nous aurions pu y consacrer n'avaient pas été réclamées par l'urgence de l'*arriéré exigible*. Mais un bon fonds d'amortissement ne peut s'établir que sur un revenu qui excède celui qu'absorbent les besoins ordinaires du gouvernement, et cet excédant, pour mériter confiance, ne peut se justifier que par un compte. Nous avons calculé, dans nos ressources pour l'arriéré, l'excédant que nous offrirait le compte de 1815. Lorsque nous vous proposerons le budget de 1816, nous espérons qu'il nous sera possible de prévoir *un autre excédant* qui nous permettra de fonder l'amortissement de la dette constituée sur une *base solide*, et de l'opérer d'une manière *graduelle et continue*. »

Un amortissement conçu et constitué dans ces conditions est, certes, l'élément le plus puissant du crédit public. Mais, en finances comme en toute autre matière de gouvernement ou d'administration, les principes ne font pas le résultat ; il est favorable ou funeste, selon les mains à qui l'institution est confiée. Aux États-Unis, gouvernement sérieux, où l'intérêt de tous n'est pas dominé par l'avidité ou l'inintelligence d'un petit nombre, l'amortissement a conduit, en quelques années, à l'extinction de la dette fédérale. En France, gouvernement de quelques-uns, où l'intérêt des masses a presque toujours été sacrifié aux

exigences de minorités aveugles ou cupides, ce levier, dans son application, était uniquement destiné à devenir le prétexte d'emprunts sans limites. Constitué en 1816, sur les bases les plus puissantes, non-seulement, au bout de trente ans de paix, l'amortissement ne devait rien amortir, mais le capital de la dette publique devait se trouver quintuplé [1].

Nous avons dit le déplorable rôle politique de M. Louis dans les premiers jours d'avril; nous rendrons justice à ses actes comme ministre des finances du nouveau gouvernement. Il était difficile d'exposer d'une manière plus lucide notre position financière, de se montrer plus équitable envers les créanciers de l'Empire, et d'émettre des vues plus saines pour l'administration de la fortune publique. Le résultat fut immédiat : le cours de la dette publique s'éleva de près de 25 pour 100.

Le plan financier du baron Louis n'obtint pourtant pas une approbation unanime. Il excita le mécontentement de quelques royalistes, qui trouvaient exorbitant de faire payer à tous les Français, aux *bons* comme aux *mauvais*, à ceux que la Révolution avait ruinés comme à ceux qu'elle avait enrichis, les charges laissées à l'État par la République et par l'Empire. Ils proposaient de faire dresser dans toutes les *paroisses* du royaume deux tableaux : l'un comprenant toutes les personnes connues par leur attachement à *Buonaparte* et qui osaient le plaindre ou le regretter; l'autre, où seraient inscrits tous ceux qui, n'ayant

1. Nous rappellerons que ce volume a été publié, pour la première fois, en 1844.

rien ou ayant peu de chose avant 1789, se trouvaient posséder, en 1814, des hôtels, des terres ou des châteaux. Les premiers auraient à donner la moitié de leur fortune à titre d'indemnité pour les ruines que leur *héros* avait causées dans le pays ; on se montrait plus généreux avec les seconds : non-seulement on proposait de leur abandonner l'intégralité des biens qu'ils pouvaient posséder en 1789, mais on devait leur permettre de garder, sur la fortune qui leur était venue depuis cette époque, le capital de dix mille livres de rente. La seule condition mise à cette largesse était de verser le surplus dans les *caisses de l'État*. Ce plan financier, proposé dans plusieurs brochures, approuvé par quelques journaux, occupa sérieusement un certain public politique ; aucun député, toutefois, n'osa le produire à la tribune.

Proposition pour le payement des dettes de la famille royale.

La Restauration n'était que juste en acceptant les dettes de l'Empire et en proposant au pouvoir législatif d'en solder l'intégralité ; il lui était difficile, d'ailleurs, de se soustraire à cette charge ; ces dettes avaient été contractées dans un intérêt général, dans l'intérêt de la France, et c'était la France, en définitive, qui allait payer. On tint compte, néanmoins, au gouvernement, de son initiative ainsi que de la plénitude du sacrifice ; et l'opinion, par un juste retour, accueillit sans trop de défaveur la proposition d'un député qui demanda, immédiatement après la lecture du projet de loi de finances, de considérer comme charge nationale le payement des dettes contractées par la famille royale durant son séjour à l'étranger. Cette proposition, développée par son auteur le 5 septembre, fut adoptée sans discussion par 181 voix

contre 7 [1]. L'avant-veille, 3, la Chambre avait voté, à une majorité de 140 voix contre 68, tous les articles de la loi du budget.

A quelques jours de là, le gouvernement vint proposer aux deux Chambres une autre mesure de réparation qui devait causer un véritable ébranlement dans les pouvoirs légaux et dans le pays.

Projet de loi pour la restitution des biens nationaux non vendus.

La Convention nationale, après le 9 thermidor, avait ordonné la restitution de tous les biens confisqués sur ceux de ses membres qu'elle avait mis hors la loi depuis la journée du 31 mai. Le Directoire, à son tour, effaçant de la liste des émigrés les noms d'un grand nombre de proscrits de toutes les dates, avait réintégré ces amnistiés dans la possession de leurs biens non vendus; le Consulat ne s'était pas borné à étendre le cercle de ces radiations et de ces remises partielles, il avait procédé par masse. Un sénatus-consulte, rendu le 6 floréal an X (27 avril 1802), avait amnistié, à quelques exceptions près, tous les prévenus d'émigration dont la radiation n'avait pas encore été prononcée, et leur avait remis tous ceux de leurs biens non vendus qui n'appartenaient pas à l'une de ces trois catégories : bois et forêts déclarés inaliénables par une loi du 2 nivôse an IV; immeubles affectés à un service public; droits de propriété sur les grands canaux de navigation. Les fruits ne devaient pas être restitués. Enfin, promu Empe-

1. Le projet de loi, présenté à la suite de cette proposition, fut adopté dans la séance du 12 décembre suivant, par 144 voix contre 2. Il mettait à la charge de l'État les dettes contractées par la famille royale durant l'émigration, jusqu'à concurrence de *trente millions*.

reur, Napoléon, par des décrets spéciaux, avait, en outre, rendu à plusieurs grandes familles de l'ancienne Monarchie des forêts déclarées inaliénables par la loi de l'an IV. Malgré ces restitutions successives, on comptait encore, en 1814, une quantité assez considérable de biens nationaux non vendus, et qui se composaient, soit de grandes forêts, autrefois la propriété du duc d'Orléans et du prince de Condé, soit de bois, de biens ruraux et de maisons appartenant à un très-petit nombre d'émigrés qui n'avaient pu rentrer en France, ou qui étaient restés fidèles à la fortune des anciens princes. En voici le tableau :

350,000 hectares de bois et forêts, dont 166,305 au duc d'Orléans et au prince de Condé, et 183,395 à d'autres émigrés. La totalité de cette nature d'immeubles produisait un revenu annuel de.	9,000,000 fr.
Des biens ruraux composant 408 articles et donnant un revenu annuel de. . . .	167,891
Des rentes et redevances annuelles montant en revenu à.	154,632
Enfin 119 maisons ou bâtiments occupés par des établissements publics (Paris excepté), et d'un revenu présumé de. . .	61,442
Total. . . .	9,383,965 fr.

La restitution de ces biens, qui devait constituer pour l'État une perte, en capital, de plus de 200 millions, était la conséquence logique du retour des Bourbons. Ces princes ne pouvaient se montrer plus inflexibles pour le petit nombre de serviteurs, leurs constants compagnons d'exil, que ne l'avaient été la République et l'Empire pour les émigrés rentrés

Exposé de motifs par M. Ferrand ; secousse causée par ce discours.

avant 1814. La mesure n'avait donc rien que d'équitable en soi. Aussi l'opinion publique l'aurait probablement admise sans murmures, si, par un aveuglement, résultat de l'influence toute-puissante de son entourage de gentilshommes et d'émigrés, Louis XVIII n'avait confié la présentation du projet de loi à M. Ferrand, esprit faux, espèce de sophiste fanatique, qui, dans l'emportement de son royalisme, livra résolûment à la France les secrètes pensées des théoriciens politiques de la nouvelle cour. Ce fut le 13 septembre que ce projet de restitution, annoncé à grand bruit depuis plusieurs jours, fut porté à la Chambre des députés. La curiosité publique avait été fortement excitée; la salle se trouva comble. M. Ferrand, avant de communiquer à la Chambre le texte du projet de loi, lut un *exposé des motifs* devenu fameux, et dont nous citerons les passages suivants :

« Dans ces premiers moments où un jour plus propice apparaît après tant d'orages, où la possibilité de faire le bien se laisse enfin entrevoir, il faut encore *s'astreindre* à ne le faire qu'avec une *extrême prudence,* il faut être *réservé* alors qu'on voudrait s'abandonner à une *extrême prodigalité.*

« C'est une suite des inconvénients trop souvent attachés aux lois qui remplacent les lois révolutionnaires; elles ne peuvent avoir l'unique et *pure empreinte* d'une *équité rigide et absolue.*

« Le *souverain* qui *se résigne* à de si *grands sacrifices* peut seul savoir ce qu'ils lui coûtent.

« Déjà, par son ordonnance du 21 août, il a assuré l'état civil de la portion de ses sujets désignés sous le nom d'émigrés, dénomination aussi *fausse* dans le sens qu'on avait voulu lui donner que désastreuse par les conséquences qu'on en a tirées. Il est aujourd'hui bien reconnu qu'en

s'éloignant de leur patrie tant de *bons et fidèles* Français n'avaient jamais eu l'intention de s'en séparer; que passagèrement jetés sur des rives étrangères, ils pleuraient sur les calamités de la patrie, qu'ils se flattaient toujours de revoir. A force de malheurs et d'agitations, tous se retrouvaient donc au même point, tous y étaient arrivés, les uns en suivant la LIGNE DROITE *sans jamais en dévier,* les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se sont trouvés. La bienfaisante ordonnance du roi (du 21 août), en n'admettant aucune différence entre eux, n'a été que la déclaration légale d'un fait déjà existant. La loi que nous vous apportons aujourd'hui dérive de cette ordonnance; elle reconnaît un *droit de propriété* qui EXISTAIT TOUJOURS; elle en légalise la RÉINTÉGRATION.

« Vous vous hâterez, messieurs, de *seconder les vœux du roi :* sans doute il doit jouir du bonheur de ceux à qui il va rendre leurs propriétés; mais croyez qu'il a besoin de cette jouissance pour *adoucir les regrets* qu'il éprouve de ne pouvoir donner à cet acte de justice *toute l'extension* qui est *au fond de son cœur.* Il est permis de croire qu'UN JOUR VIENDRA où l'état heureux des finances *diminuera* successivement les PÉNIBLES EXCEPTIONS commandées par les *circonstances actuelles.* Vous trouverez toujours le roi prêt à saisir *toutes les occasions, tous les moyens de* RESTAURER *la France entière;* et vous ferez en sorte que le nom de *Désiré* ramène l'ESPOIR dans le cœur de tous ceux dont le bonheur doit encore être AJOURNÉ. »

Ce discours, qui renfermait une menace dans chaque mot, fut un véritable événement.

On se tromperait, si l'on croyait qu'en 1814 la question des biens nationaux n'intéressait encore qu'une classe assez restreinte de propriétaires. Non-seulement chaque parcelle de ces biens, à l'avénement des Bourbons, avait déjà passé dans les mains de

plusieurs vendeurs, tous responsables des prix successivement reçus par eux, mais toutes étaient, en outre, le gage ou la garantie de dons, de droits héréditaires ou de créances qui portaient à plus de deux millions le nombre de citoyens, propriétaires, simples cultivateurs, commerçants ou capitalistes, que vinrent alarmer les paroles de M. Ferrand. Le nouveau gouvernement comptait déjà pour adversaires l'armée, que sa défaite humiliait, et qu'irritaient les faveurs et les grades jetés à la tête d'une foule de jeunes gens sans services ou de vieillards incapables; le petit commerce, les classes laborieuses, que froissaient les ordonnances de police sur la sévère observation des dimanches et des jours fériés; les classes lettrées, que soulevait la loi sur la censure. Le préambule du projet de loi sur les biens nationaux non vendus généralisa la colère. Cette masse nombreuse de gouvernés, que l'on voit soutenir tous les pouvoirs par amour de l'ordre et du repos; que toute opposition effraye et indigne, et qui résume tous les intérêts d'une nation dans les *intérêts matériels;* ces gouvernés, disons-nous, si dociles toujours à tous les gouvernements, quels qu'ils soient, se tournèrent immédiatement contre la Restauration. La peur alors gagna les capitalistes engagés dans les fonds publics; le 5 pour 100, qui, le 13 septembre, était au delà de 78 francs, tomba d'un franc le lendemain; quinze jours après, il était descendu au-dessous de 72 francs.

Les journaux. — Cet ébranlement matériel et moral ne pouvait échapper aux amis intelligents de la royauté; ils voulurent calmer l'opinion et rassurer les intérêts à l'aide d'articles publiés dans les principaux organes de la

presse royaliste. Ces journaux se mirent à l'œuvre : les uns s'efforcèrent de prouver aux gouvernés de toutes les classes que la France, à aucune époque de son histoire, n'avait réuni d'aussi complètes garanties de paix et de bonheur ; d'autres adjuraient les royalistes de renoncer à faire revivre l'ancien régime et de reconnaître les faits accomplis.

Brochure de M. de Chateaubriand ; paroles du roi.

M. de Chateaubriand, par sa brochure *De Buonaparte et des Bourbons*, publiée le 1er avril, avait puissamment aidé au rappel de ces princes; il crut leur rendre un nouveau service en écrivant des *Réflexions politiques sur les intérêts de tous les Français*, réflexions destinées à arrêter le pouvoir sur la pente fatale où l'entraînaient l'aveuglement et la sottise des poursuivants d'ancien régime, et dans lesquelles il disait à ceux-ci : « La Charte n'est point une plante exotique, un accident fortuit du moment ; c'est le résultat de nos mœurs présentes, c'est un traité de paix signé entre les deux partis qui ont divisé la France, traité où chacun des deux abandonne quelque chose de ses prétentions pour concourir à la gloire de la patrie. L'ancienne constitution de la Monarchie était excellente pour le temps; mais il faut, dans la vie, partir du point où l'on est arrivé : un fait est un fait. Que le gouvernement détruit fût excellent ou mauvais, il est détruit; que l'on ait avancé, que l'on ait reculé, il est certain que les hommes ne se trouvent plus dans la place où ils se trouvaient il y a cent ans, bien moins encore où ils étaient il y a trois siècles. Il faut les prendre tels qu'ils sont, et ne pas toujours les voir tels qu'ils ne sont pas et tels qu'ils ne peuvent plus être.

« Quand nous voudrions tous que les choses fussent arrangées autrement qu'elles le sont, elles ne pourraient l'être. Déplorons à jamais la chute de l'ancien gouvernement, de cet admirable système dont la durée seule fait l'éloge ; mais enfin notre admiration, nos pleurs, nos regrets, ne nous rendraient pas Duguesclin, Lahire et Dunois. La vieille Monarchie ne vit plus pour nous que dans l'histoire. »

Supplications vaines ! M. de Chateaubriand, pour prix de ses efforts, ne recueillit que des injures ou des railleries. Quelques écrivains royalistes lui demandèrent de quel droit il prétendait régenter le parti. On accusa sa vanité ; ses conseils furent regardés comme des impertinences. Les plus indulgents, s'ils consentaient à reconnaître la bonté de ses intentions, regrettaient que l'imagination, chez lui, absorbât toutes les autres facultés intellectuelles. M. Ferrand, au reste, loin de chercher à atténuer le sens réactionnaire de ses paroles et à dégager la personne du souverain, affirmait publiquement que son discours, soumis à Louis XVIII la veille de la séance, avait obtenu l'entière approbation de ce dernier. Il ajoutait même que c'était sur les indications personnelles de ce prince qu'il avait parlé de la *ligne droite* et de l'espérance de restituer plus tard au clergé et à la noblesse les biens dont la Révolution les avait dépouillés. La pensée du roi, selon M. Ferrand, n'avait jamais varié ; ce monarque, dès 1795, avait manifesté l'intention de ne jamais faire grâce à la Révolution ni aux révolutionnaires. Il racontait, à cette occasion, qu'au mois de mars 1796, Cambacérès et trois autres de ses collègues de la Convention, ayant offert leurs services

au roi, et celui-ci ayant daigné leur accorder des lettres de grâce, le personnage qui faisait alors les fonctions de garde des sceaux avait refusé de les sceller lorsqu'on les lui présenta, disant que Sa Majesté outrepassait les droits de la puissance royale. « Scellez toujours, aurait répondu Louis XVIII ; quand je serai monté sur mon trône, mes parlements sauront bien me prouver que j'ai outrepassé, comme vous le dites, les droits de la puissance royale, et les gens auxquels je fais grâce seront alors rompus en place de Grève avec mes lettres au cou. » M. Ferrand, nous le croyons, calomniait Louis XVIII. La parole de ce prince était quelquefois cynique ; il n'avait ni douceur dans le caractère ni bienveillance dans le cœur ; mais on ne pouvait lui refuser une certaine intelligence de ses intérêts, et un esprit dégagé de passion. Personne autour de lui, par exemple, ne comprenait mieux que lui-même le tort que faisaient alors à sa personne et à son gouvernement les extravagances des vieux royalistes. La brochure de M. de Chateaubriand lui fournit l'occasion de protester contre les écarts de son propre parti. Quelques jours après l'apparition de cet ouvrage, on put lire dans les journaux du gouvernement « que, le vice-président et les quatre secrétaires de la Chambre des députés ayant été porter au roi une loi que la Chambre venait d'adopter, Louis XVIII leur avait demandé s'ils avaient lu les *Réflexions politiques* de M. de Chateaubriand ; que le roi, après avoir fait l'éloge de cet ouvrage, leur avait dit que les principes qui y étaient contenus devaient être ceux de tous les Français ; et que, lorsqu'à l'âge de cinquante-neuf ans il avait donné

des lois à ses peuples, c'est qu'il avait pensé que ces lois étaient propres à les rendre heureux ».

Procession du vœu de Louis XIII.

Que pouvaient, au reste, ces protestations contre les faits de chaque jour? Tous les matins, pour ainsi dire, c'étaient de nouvelles mesures tendant à la reconstruction de l'ancien régime, même dans ses détails les plus surannés. Quelques semaines auparavant, la population de Paris, étonnée, avait vu la famille royale, escortée par de nombreux détachements de troupes, entourée par tous les grands corps de l'État, suivre à pied, et des cierges à la main, une statue de la Vierge que le clergé promenait processionnellement dans les rues, en commémoration du vœu de Louis XIII, qui avait placé la France sous la protection spéciale de la mère de Jésus-Christ. Une lettre du roi aux évêques, et dans laquelle Louis XVIII attribuait surtout à ce saint patronage les faveurs dont Dieu l'avait récemment comblé, avait annoncé cette cérémonie. Lors même que la raison publique aurait pardonné à des convictions toujours respectables cet inutile retour vers des usages vieux de deux siècles, cependant il fallait bien prendre au sérieux les actes du gouvernement et le langage des hommes le plus haut placés dans la faveur du souverain et dans l'administration.

Les orphelines de la Légion d'honneur; les invalides.

Les orphelines de la Légion d'honneur, par exemple, se voyaient disputer les biens, prix du sang de leurs pères. Le projet de loi présenté par M. Ferrand leur enlevait les propriétés nationales composant la presque totalité de leur dotation. On était même allé plus loin : une ordonnance avait remis en question leurs droits à la reconnaissance nationale; mais la

clameur avait été si forte, que les ministres s'étaient vus forcés de la rapporter. Cinq maisons d'éducation existaient sous l'Empire pour ces orphelines; quatre (Paris, Écouen, Barbeaux et les Loges) furent supprimées; le gouvernement ne conserva que la maison de Saint-Denis [1]. Les invalides ne furent pas mieux traités : 1,100 se virent chassés de France, sous prétexte que le pays de leur naissance était redevenu étranger; 1,500 autres, nés sur le sol, furent renvoyés dans leurs foyers avec des pensions honteusement modiques; on parlait, en outre, tout haut de la suppression des maisons succursales. Les bourses des écoles militaires, destinées aux fils des officiers en activité de service ou morts devant l'ennemi, furent exclusivement attribuées, par une ordonnance du 30 juillet, aux enfants de cette NOBLESSE qui, pendant vingt ans, s'était déclarée en état de guerre ouverte contre la France. Il y a plus : cette ordonnance, contresignée par le général Dupont, remettait en vigueur l'*édit* de janvier 1751, édit qui exigeait, pour l'admission dans ces écoles, des *preuves de noblesse* remontant à *cent années*, et qui en fermait ainsi l'entrée à la noblesse impériale en masse, même, chose bizarre! aux enfants du ministre promoteur et signataire de la mesure. Le mal n'était pas dans cette ligne de démarcation établie entre les anciens nobles et les nobles nouveaux; ces débats de prérogatives et de vanités auraient laissé la France fort indifférente; mais, comme il n'existait pas encore de loi qui réglât l'avancement dans l'armée, les écoles militaires restaient le

Écoles militaires destinées à la *noblesse*.

1. Ordonnance du 19 juillet.

seul moyen légal d'obtenir le grade d'officier, et l'ordonnance se trouvait dès lors annuler l'article de la Charte qui déclarait *tous les* Français également admissibles à *tous* les emplois. Il n'était pas jusqu'au style de ces ordonnances qui ne fût une menace de chaque jour contre les conquêtes politiques des vingt dernières années; un grand nombre étaient ainsi formulées : « A ces causes, de notre pleine puissance et autorité royale, nous avons dit et déclaré, et, par ces présentes, disons et déclarons... car tel est notre plaisir. » Enfin, la Monarchie, à entendre une partie des courtisans et du public officiel, ne pouvait espérer de salut hors de l'ancien régime, ni ne devait admettre aucune transaction avec la Révolution, ses principes et ses hommes. Si la royauté n'avait pas encore sévi, disaient-ils, c'est parce qu'elle avait besoin de prendre des forces et de grandir. Une fois le gouvernement royal solidement établi, ajoutaient les plus fougueux, les régicides seraient écartelés, les autres coupables pendus, envoyés aux galères ou en prison, et leurs biens confisqués ou frappés d'énormes amendes, selon le degré de participation de chacun d'eux aux faits des vingt-cinq dernières années. Ces exagérations folles portaient leur remède en elles-mêmes; mais, encore une fois, le gouvernement agissait comme s'il avait été décidé à donner raison aux maniaques de la vieille Monarchie. Le passage suivant d'une brochure publiée dans les premiers jours d'octobre par Carnot, et qui eut un grand retentissement, est la peinture vraie du spectacle que donnaient alors les régions officielles :

« Si vous voulez aujourd'hui paraître à la cour avec distinction, gardez-vous bien de dire que vous êtes un de ces vingt-cinq millions de citoyens qui ont défendu leur patrie avec quelque courage contre l'invasion des ennemis ; car on vous répondra que ces vingt-cinq millions de prétendus citoyens sont vingt-cinq millions de révoltés ; que ces prétendus ennemis furent toujours des amis. Dites que vous avez eu le bonheur d'être chouan ou Vendéen, ou transfuge, ou Cosaque, ou Anglais, ou enfin qu'étant resté en France, vous n'avez sollicité des places auprès des gouvernements éphémères qui ont précédé la Restauration qu'afin de les mieux trahir et de les faire plus tôt succomber, alors votre fidélité sera portée aux nues, vous recevrez de tendres félicitations, des décorations, des réponses affectueuses de toute la famille royale. »

Discussion sur la restitution des biens nationaux non vendus.

Ce fut au milieu de l'irritation et des mécontentements soulevés au sein des classes actives et influentes du pays par ces antipathies et ces préférences des nouveaux gouvernants que tomba le discours de M. Ferrand. Nous avons dit la secousse qu'il causa. La discussion du projet de loi qui venait d'en être l'occasion, attendue avec impatience, ne s'ouvrit à la Chambre des députés qu'au bout de six semaines, le lundi 24 octobre. Le rapport de la commission chargée de son examen, déposé et lu par M. Bedoch le 17, concluait à l'adoption. Le principe de la loi était difficilement contestable pour une Chambre dont les membres, en presque totalité, avaient rappelé les Bourbons et adopté la Restauration ; ses dispositions, le principe une fois admis, étaient équitables ; restait l'exposé des motifs ; là était toute l'importance politique de la mesure. L'opinion, inquiète, irritée, comptait sur les commissaires pour avoir raison de M. Ferrand, de

ses doctrines et de ses menaces : son attente ne fut point trompée. M. Bedoch, dans son rapport, ne se borna pas à repousser toutes les attaques de M. Ferrand contre les résultats consacrés par la Révolution ; il déclara se conformer au *vœu unanime* des bureaux de la Chambre en déversant le blâme le plus formel sur les doctrines émises par le ministre de Louis XVIII, et en s'élevant contre les *fausses espérances* que son discours avait pu donner à une classe de citoyens, discours, ajoutait-il en terminant, dont plusieurs bureaux avaient demandé la *suppression*.

La discussion dura neuf jours ; elle ne fut pas aussi ardente qu'on pourrait le supposer. M. Bedoch avait dépensé, dans son rapport, toute l'énergie de l'Assemblée. Trois orateurs, adversaires tous trois du projet de loi, se firent seuls remarquer dans la discussion générale par leurs opinions exclusives. Le premier, le chevalier de la Rigaudière, repoussait le projet comme inconstitutionnel et comme blessant pour la prérogative royale. « La restitution des biens des émigrés, disait-il, était du domaine non de la loi, mais des ordonnances. » Le second, M. d'Astorg, rejetait la mesure, parce qu'il était souverainement injuste, selon lui, de faire aux émigrés une part inégale, de rendre aux uns, et de ne rien restituer aux autres ; il demandait que l'État, à l'exemple de la Convention, non-seulement rendît toutes les propriétés non vendues, mais indemnisât tous les possesseurs dont les biens étaient sortis des mains du gouvernement. « J'ai fait le calcul de cette indemnité, ajoutait M. d'Astorg, et je suis certain qu'elle ne s'élèvera pas au delà de 200 millions. » Enfin, le troisième,

le vicomte de Prunelé, termina un long discours contre le projet de loi en demandant que la Chambre se livrât *franchement* à la recherche de moyens qui pussent concilier les *droits* des émigrés expropriés avec les intérêts des acquéreurs. La discussion sur l'ensemble du projet fut fermée, le 31 octobre, par un discours de M. Bedoch, qui termina en rappelant que la confiscation, ainsi que semblaient le faire entendre les orateurs royalistes, ne datait pas de la Convention et de l'Assemblée législative; qu'elle se trouvait à toutes les pages de l'histoire de la Monarchie, et que la plupart des grandes familles, les plus illustres maisons, n'étaient riches que de biens confisqués sous les anciens rois [1].

Les amendements proposés par la commission consistaient en de simples substitutions de mots destinés à mettre la lettre du projet en harmonie avec l'esprit dans lequel la Chambre entendait le voter. Ces changements furent adoptés sans discussion. Le vote sur l'ensemble du projet eut lieu le 4 novembre; il fut adopté par 168 voix contre 23.

Proposition du maréchal Macdonald.

La discussion et l'adoption de cette loi, à la Cham-

1. Les journaux, en reproduisant quelques fragments de ce discours, firent remarquer qu'il était *improvisé*. C'était alors une nouveauté. Cette habitude de discours écrits, lus à la tribune, se succédant sans se suivre et sans que jamais un orateur répondît à l'autre, explique la monotonie de la plupart des discussions de cette époque. La Chambre avait l'usage, toutes les fois qu'un discours ne blessait pas trop profondément les opinions de la majorité, d'en voter l'*impression*. Cette impression était difficile pour les improvisations; car l'art de la sténographie, s'il était connu, n'était pas encore pratiqué; de là sans doute la répugnance des orateurs, même de ceux qui appartenaient au barreau, pour les discours improvisés.

bre des pairs, ne prirent qu'une seule séance, et auraient passé inaperçues, sans une proposition du maréchal Macdonald, qui devint le germe d'une loi fameuse, votée dix ans plus tard, la loi d'indemnité. Le projet de loi avait été adopté par les pairs le 3 décembre; ce fut seulement sept jours plus tard, le 10, que le développement de la proposition du maréchal eut lieu. Cette proposition, dans la pensée du duc de Tarente, prenait les proportions d'une grande réparation nationale: elle embrassait, d'une part, les pertes causées aux émigrés par les confiscations révolutionnaires; de l'autre, les suppressions que la chute de l'Empire, ainsi que les articles secrets du traité du 30 mai [1], et les restitutions de la dernière loi, avaient opérées dans les revenus de la Légion d'honneur et dans les dotations d'un nombre considérable de militaires de tous les rangs. Le maréchal demandait que le budget de 1815 comprît une somme destinée: 1° à la création de rentes en faveur des anciens propriétaires de biens confisqués depuis la Révolution; 2° et au remplacement des dotations qui, par les décrets d'affectation, n'excéderaient pas annuellement 2,000 francs. Ses développements furent imprimés par ordre de la Chambre; mais ils restèrent à l'état de simple proposition.

Les deux mois de novembre et de décembre s'écoulèrent, pour la Chambre des députés, en discussions presque ignorées sur des tarifs de douanes, et en rapports de pétitions. Deux fois pourtant ses séances présentèrent une animation inaccoutumée et passion-

1. Voyez page 185 de ce volume.

nèrent le public. Ce fut à l'occasion de deux pétitions.

Pétition d'un maire de village.

Le 23 novembre, le général Augier fit le rapport d'une lettre adressée à la Chambre par M. Lesterp, maire de la commune de Darnac, département de la Haute-Vienne, et de laquelle résultaient les faits suivants : le jour de la Toussaint, dans l'église paroissiale, pendant la messe, et au moment même de l'élévation, le bedeau s'approchait du banc municipal pour offrir au maire, selon l'usage, le pain bénit, quand M. de Blons, ancien seigneur de la commune, et qui était dans son banc avec M. de Fornel, son beau-frère, et plusieurs autres parents, se leva et cria à haute voix : « *Sacristain, apporte ici le pain bénit; apporte, apporte !* » Le bedeau, interdit, hésite; le maire, qui était à genoux, lui dit : « *Vous savez, sacristain, que c'est au maire que vous devez d'abord offrir le pain bénit.* » La corbeille allait effectivement lui être offerte, lorsque M. de Blons, furieux, quitte sa place, saisit les bâtons de deux villageois placés près de lui, et frappe à coups redoublés sur son banc en continuant d'appeler le sacristain. Ce dernier, effrayé, s'avance enfin avec sa corbeille; l'ancien seigneur la lui arrache des mains, et ne la rend qu'après y avoir largement puisé, ainsi que tous les membres de sa famille. On la présente ensuite au maire, qui repousse le pain bénit.

Le rapporteur ajoutait que M. Lesterp, ancien officier et notaire, homme honorable sous tous les rapports et bon royaliste, s'était surtout adressé à la Chambre dans la pensée qu'il importait à l'intérêt du trône et à la tranquillité publique que le roi fût instruit de ce qui se passait dans l'intérieur des départe-

ments. Ce fonctionnaire disait à la fin de sa lettre : « Il semble que les émigrés veulent traiter la France en pays conquis. Ils paraissent se mettre, en plusieurs endroits, au-dessus des autorités constituées, et ne reconnaître d'autres lois que leurs volontés. » La commission proposait le renvoi de la lettre et du procès-verbal qui y était joint au chancelier, pour que ce ministre saisît la justice de cette affaire ; elle demandait, en outre, que M. Dambray fût expressément invité à faire connaître à la Chambre le résultat des poursuites.

Ces conclusions furent combattues avec chaleur. M. Blanquart-Bailleul, entre autres, soutint que la Chambre n'avait pas le droit d'inviter le ministre à poursuivre, et encore moins à lui rendre compte du résultat ; ce serait, disait-il, usurper les fonctions du procureur général. Un autre membre qualifia « d'injure atroce » les réflexions de M. Lesterp sur les prétentions affectées par les émigrés. M. de Dampmartin en demanda la suppression, disant que le langage de ce maire *de je ne sais où* était indécent. Cette demande et la proposition de l'ordre du jour furent successivement repoussées. La Chambre adopta les conclusions de sa commission.

Dans tout autre moment, les faits dénoncés par le maire de Darnac n'eussent semblé que ridicules ; mais ils empruntaient aux circonstances une importance réelle. Ce qui venait de se passer à Darnac se voyait partout ; la partie la plus besoigneuse et la plus ignorante des anciens privilégiés croyait, de la meilleure foi du monde, que le retour des Bourbons était le retour de l'ancien régime, et, fiers de cette fortune

inespérée que l'invasion d'un million de soldats étrangers avait seule produite, ils se posaient sérieusement en vainqueurs et en maîtres du pays.

La seconde pétition nécessite quelques détails préliminaires; elle était relative à un acte arbitraire d'un ministre nouvellement nommé, le maréchal Soult, dont l'avénement au pouvoir veut être expliqué.

Le maréchal Soult, affaire de Toulouse.

Nous avons dit, dans le précédent volume[1], l'accueil fait par le maréchal Soult aux proclamations du duc d'Angoulême, lors du débarquement de ce prince sur notre territoire. Poussé, depuis Orthez, par les armées espagnole, anglaise et portugaise aux ordres de Wellington, le duc de Dalmatie, après une retraite de plus de cinquante lieues, et dont chaque pas avait été marqué, pour ainsi dire, par un échec, s'était enfin arrêté à Toulouse. Dans ce moment, le gouvernement provisoire, tout entier aux intrigues qu'il semait à Paris et aux trahisons qu'il provoquait à Fontainebleau, s'absorbait dans ce double travail. Depuis le 1er avril jusqu'au 6, M. de Talleyrand et ses collègues oublièrent complétement les armées qui luttaient au pied des Pyrénées; ce fut seulement le 7 que leur pensée s'y porta. Le soir de cette journée, deux courriers, l'un Français et l'autre Anglais, furent chargés de transmettre au maréchal Soult et au duc de Wellington la nouvelle des événements qui venaient de s'accomplir; ces courriers, arrêtés à Orléans, puis conduits à Blois, ne quittèrent cette dernière ville que le surlendemain 9, ayant encore près de 120 lieues à franchir avant d'arriver à leur destination.

1. Voyez tome Ier, pages 337 et 338.

De vagues rumeurs sur l'entrée des Alliés dans Paris et sur la *Déclaration* des souverains, apportées par quelques lettres particulières ou par des voyageurs, avaient circulé, dès le 9, aux quartiers généraux des deux armées; mais, le 10 au matin, rien d'officiel n'y était encore parvenu. Le maréchal Soult, attaqué ce jour-là dans ses lignes, s'y défendit. Les troupes sous ses ordres se battirent avec la plus grande énergie; mais cette résistance, communément désignée sous le nom de *bataille de Toulouse*, fut un dernier échec. Les pertes de notre armée avaient été considérables; elle fut obligée d'évacuer Toulouse, et, le lendemain 11, nos soldats commençaient leur mouvement de retraite lorsque arriva le courrier du gouvernement provisoire. Le maréchal se retira sur Castelnaudary.

Le duc de Dalmatie venait de tirer le dernier coup de canon de la longue guerre de la France contre l'Europe. Cette circonstance popularisa son nom dans le peuple et dans l'armée. Elle fit oublier les malheurs de son commandement; on lui sut gré de ce dernier combat comme d'une héroïque protestation contre toutes les lâchetés de Paris et de Fontainebleau; les soldats, dans leur noble crédulité, faisaient au maréchal l'honneur de supposer qu'il s'était battu, bien qu'ayant une connaissance certaine de la capitulation de Paris et de l'abdication de l'Empereur [1]. Cette popularité ne devait pas être de longue durée.

1. Les courriers expédiés par les souverains alliés et par le gouvernement provisoire étaient le colonel anglais Cook et le colonel français Saint-Simon. — Un écrivain royaliste ayant accusé M. Bouvier-Dumolard, ex-préfet de Tarn-et-Garonne,

Proposition pour un monument à Quiberon.

Les Bourbons avaient froidement accueilli le maréchal. Décidé à conquérir la faveur des nouveaux maîtres, le duc de Dalmatie affecta aussitôt pour eux un dévouement sans bornes; son enthousiasme éclata par toutes les voies : lettres, discours, démarches personnelles, il mit tout en œuvre pour se faire pardonner ses proclamations à l'armée des Pyrénées et la défense de Toulouse. La rancune du duc d'Angoulême fut d'abord la plus tenace. Les portes de la nouvelle Chambre des pairs furent fermées au duc de Dalmatie. Au bout de quelques mois, pourtant, il obtint de rentrer en grâce; et, dans les premiers jours d'octobre, les Bourbons accordèrent à ses instances le gouvernement de la Bretagne (13e division militaire). Sa nomination fut fêtée dans un dîner dont les journaux royalistes firent alors grand bruit. Quelques jours plus tard il formait une *société bretonne* pour élever un monument à la mémoire du *bon connétable* (Duguesclin) ; puis, à plusieurs semaines de là (7 novembre), il sollicitait et obtenait du duc d'Angou-

d'avoir été la cause du sang inutilement versé devant Toulouse en arrêtant à Montauban les courriers expédiés aux armées du Midi, M. Dumolard intenta un procès en calomnie à son accusateur, et invoqua, à l'appui de sa plainte, le témoignage de M. de Saint-Simon; voici la déposition faite par ce dernier, le 2 mars 1815, à l'audience de la sixième chambre (police correctionnelle) du tribunal de première instance de la Seine : « Je suis la première personne qui ait été expédiée; je suis parti de Paris le 7 au soir; c'est ce jour-là seulement qu'on a cru la route d'Orléans ouverte. Arrêté dans cette ville, le 8, par les autorités qui obéissaient encore à la régente (Marie-Louise), et conduit à Blois, je ne fus réexpédié que le 9; il m'était donc physiquement impossible d'arriver à Toulouse assez à temps pour empêcher la bataille du 10. »

lème et du roi l'autorisation de former une commission chargée de provoquer et de recevoir des souscriptions destinées à honorer et à venger la mémoire des émigrés tombés à Quiberon. Cette commission, dont le maréchal s'était réservé la présidence, devait, avec les fonds recueillis, ériger deux monuments, l'un pyramidal, sur la presqu'île de Quiberon, l'autre dans la Chartreuse, près d'Auray, où les corps des émigrés avaient été inhumés.

Dans ce moment-là même, sur tous les points du royaume, le mécontentement de l'armée se manifestait sous les formes les plus diverses et les plus décidées. Vainement on prodiguait aux généraux et aux officiers supérieurs les faveurs, les titres et les décorations. Les soldats, dont l'admiration pour l'Empereur s'exaltait au double souvenir de sa grandeur et de sa chute, témoignaient pour le nouveau régime et pour les nouveaux princes une antipathie qui ne pouvait échapper à ceux-ci. Élevés dans ce préjugé, que toute action et toute influence résident dans les chefs, le frère et les neveux de Louis XVIII attribuèrent cette hostilité à l'insuffisance du général Dupont, et, malgré les honteuses complaisances de ce ministre, on résolut de lui donner un successeur.

Renvoi du général Dupont; il est remplacé par le maréchal Soult.

Si l'absence du maréchal Soult, alors retenu au pied des Pyrénées, avait permis à la plupart de ses frères d'armes de le devancer dans leur adhésion au gouvernement nouveau, aucun d'eux, en revanche, n'était ensuite allé aussi loin dans ses nouvelles opinions. L'exaltation tout exceptionnelle des sentiments monarchiques de ce maréchal, ses plaintes bruyantes sur la *faiblesse* du gouvernement, ses promesses de

briser le mauvais esprit de l'armée et de la *royaliser*, le désignèrent au choix de M. de Blacas. Le 3 décembre, le lendemain du jour où Louis XVIII avait fait au général Dupont l'accueil le plus affectueux et le plus empressé, ce ministre lut dans le *Moniteur* l'ordonnance qui le remplaçait par le duc de Dalmatie[1]. Le maréchal Soult convenait à sa nouvelle position; mais la factice exaltation de son royalisme devait produire les mêmes résultats que l'incapacité de son prédécesseur. Avide d'honneurs et de pouvoir, le duc de Dalmatie n'avait pas le cœur au niveau de son ambition; et si, comme tous les caractères sans noblesse, personne ne se montrait plus docile à tous les despotismes, plus humble devant la puissance, comme eux, il affectait envers ses subordonnés une énergie et une rudesse qui, tout d'abord, soulevèrent contre lui l'opinion publique et l'armée.

Quelques jours avant l'entrée du maréchal au ministère, un de nos plus braves généraux de cava- Affaire du général Excelmans.

1. On profita de l'occasion pour donner un titulaire au ministère de la marine, vacant depuis la mort de M. Malouet, arrivée le 7 septembre; cette position devait appartenir à un administrateur consommé ou à un marin : ce fut le directeur général de la police du royaume, M. Beugnot, qu'on y nomma. La direction qu'il quittait fut donnée à un émigré, ancien conseiller au parlement d'Aix, M. Dandré.

M. Dandré, absent de France depuis longues années, étranger par les habitudes de toute sa vie à ses nouvelles fonctions, était incapable de les remplir. M. Beugnot n'ignorait pas moins les affaires de son département; lui-même le reconnaissait tout haut. On raconte que, lors de la visite que lui rendirent à son installation les principaux employés de son ministère, il leur dit : « Messieurs, je vous vois avec le plus grand plaisir. Chacun de vous connaît le travail de sa division; tant mieux, car, pour moi, je n'en sais pas le premier mot. »

lerie, le comte Excelmans, ancien grand écuyer de Murat, s'était vu l'objet d'une espèce de censure ministérielle qui avait sa cause dans les faits suivants.

Le bruit de la déchéance de Murat et de la restauration des Bourbons de Sicile avait couru, vers le milieu de novembre, dans quelques salons royalistes de Paris; des nouvelles arrivées de Vienne ne tardèrent pas à annoncer que le congrès, loin de songer à déposséder Joachim, venait au contraire de vérifier les pouvoirs de ses ambassadeurs. M. Andral, médecin de Murat, retournait à Naples, après un assez court séjour à Paris. Le général Excelmans crut devoir profiter de cette occasion pour adresser ses félicitations au beau-frère de l'Empereur; il confia à M. Andral une lettre pour Joachim. La lettre, saisie sur le voyageur, fut envoyée à M. de Blacas, qui la remit à Louis XVIII. Ce dernier, après l'avoir lue, se contenta de faire appeler le général Dupont, encore ministre de la guerre, et de lui donner l'ordre de mander le général Excelmans devant lui, et de l'*inviter à se montrer plus circonspect à l'avenir* [1].

Cette solution, la seule possible, la seule raisonnable, avait paru au maréchal Soult une coupable faiblesse. Il suffisait de *vouloir*, disait-il, pour mettre tous les mécontents et tous les frondeurs à la raison; l'indulgence était un moyen détestable; on ne réussissait que par la force. Dès le lendemain de son entrée en fonctions, il demanda le dossier du général, et le 10 décembre, lui fit signifier que le roi venait de l'admettre au traitement de *demi-activité* de son grade, et que

1. Expressions du rapport fait à la Chambre des députés.

l'intention de Sa Majesté était qu'il jouît de cette demi-solde à Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, où il aurait à se rendre sur-le-champ.

Le général Excelmans répondit le même jour « que madame Excelmans était dans son lit, près d'accoucher; qu'il priait le roi de vouloir bien lui accorder un délai jusqu'au moment où la comtesse serait hors de danger ; qu'il devait faire, au reste, observer qu'il ne *possédait rien nulle part ;* que, depuis *vingt ans*, il n'avait pas d'*autre domicile que Paris*, où il s'était marié en janvier 1808, et qu'il était dès lors on ne peut plus douloureux pour lui de se voir ainsi arraché à sa famille et à ses affections, après plus de vingt ans d'un service toujours pénible, *jamais lucratif.* »

Cette réponse irrita doublement le maréchal. Les mots qui la terminaient établissaient un rapprochement qui dut le blesser. Simples soldats tous deux à leur début, le duc de Dalmatie et le comte Excelmans étaient parvenus aux plus hauts grades de l'armée, mais avec des résultats différents : l'un était devenu plusieurs fois millionnaire ; et l'autre, resté pauvre, attestait à deux reprises sa noble probité. En second lieu, le duc de Dalmatie avait ordonné, et l'on n'obéissait pas ! Il commanda immédiatement au général Maison, gouverneur de la division, et au directeur général de la police, de contraindre Excelmans à quitter Paris : ce général, mieux éclairé sur sa position et sur ses droits, répondit par écrit au comte Maison qu'il ne partirait pas. Sa lettre, datée du 14, arriva le 18 aux mains du maréchal, qui lui fit enjoindre de nouveau l'ordre de se rendre à Bar-sur-Ornain.

Excelmans persista à rester. Le 19, le ministre écrivit pour la troisième fois au gouverneur Maison que l'intention du roi était que le général *fût arrêté et conduit à Soissons, pour y rester sous la surveillance de la gendarmerie, jusqu'à ce qu'il fût donné des ordres pour sa mise en jugement.*

Pétition de Mme Excelmans au Corps législatif.

Le lendemain, 20 décembre, à trois heures du matin, un piquet d'infanterie et de cavalerie se présente au domicile du général pour l'arrêter, menaçant d'enfoncer les portes si on refuse de les ouvrir. Non-seulement les portes restèrent fermées, mais le général annonça qu'en cas de violence il ferait feu sur le premier qui oserait se présenter. Les soldats se retirèrent. A midi, le général Grundler parut, à son tour, à la tête d'un détachement de gendarmes. Excelmans reçut l'envoyé du ministre dans son cabinet ; il était en uniforme et avait l'épée au côté ; il déclara au général Grundler qu'il tuerait le premier qui aurait l'audace de porter la main sur lui, et, passant la tête haute devant les gendarmes et leur chef, il sortit de sa demeure sans que personne osât l'arrêter. Le général alla se réfugier chez un de ses amis. A quelques heures de là, son domicile était envahi par l'adjudant général Laborde, qui visitait toutes les chambres, fouillait tous les papiers, et décachetait même plusieurs lettres adressées au frère de la comtesse Excelmans. Cette dame se plaignit de ces violences à la Chambre des députés, et raconta, dans sa pétition, que, bien qu'elle fût sur le point d'accoucher, on avait refusé l'entrée de l'appartement à son médecin, et que, durant tout un jour et toute une nuit, son antichambre était restée encombrée de soldats, tandis

que d'autres détachements de troupes remplissaient la cour et entouraient la maison ainsi que le jardin.

Dans le même moment où cette plainte parvenait à la Chambre, on déposait sur le bureau du président une protestation dans laquelle le général disait que, *ne sachant point s'il ne serait pas enlevé dans la nuit, il plaçait sa famille sous la sauvegarde de la Chambre.*

Le rapport de ces deux pétitions eut lieu le 24. Le rapporteur, après avoir énuméré tous les faits que nous venons d'analyser, et toutes les pièces à l'appui, conclut à l'ordre du jour sur la protestation du général Excelmans, et au renvoi de la plainte de la comtesse au gouvernement. La proposition de l'ordre du jour était fondée sur cette considération, que la mise en *demi-activité* du général le laissait sous le régime des lois militaires; que son renvoi devant un conseil de guerre, pour un délit quelconque, était dans les attributions du ministre ; et qu'il fallait, dès lors, laisser à cette justice exceptionnelle à prononcer entre l'accusation et l'accusé. La discussion qui suivit la lecture du rapport ne sortit pas de ce cercle. Les conclusions de la commission furent adoptées. Le public se passionna davantage ; il prit parti pour le général Excelmans, et ne vit dans les premiers ordres du maréchal Soult qu'une tentative maladroite et brutale pour le rétablissement des lettres de cachet [1].

1. Une ordonnance royale du 29 décembre renvoya le général Excelmans devant le conseil de guerre de la 16e division militaire (Lille), comme accusé : 1° d'avoir entretenu des correspondances avec l'*ennemi,* Joachim Murat n'ayant pas été reconnu comme roi de Naples par le gouvernement français; 2° d'avoir commis un acte d'*espionnage,* en écrivant à Naples « que des milliers de braves officiers, instruits à l'école et sous

Clôture de la session.

Ce débat fut le dernier de la session. Le 30 décembre, une ordonnance prorogea les deux Chambres au 1er mai 1815.

Nous avons dit la misérable attitude de la Chambre des députés pendant les événements du mois d'avril. Cette Assemblée ne put se relever; elle se traîna plutôt qu'elle ne vécut durant les huit mois qui suivirent. La faculté de discussion dont la Charte l'avait dotée et la publicité de ses séances furent même impuissantes à lui donner la chaleur et la vie. Née sous le régime atrophiant de l'Empire, cette Chambre ne trahit point son origine : elle resta jusqu'au dernier jour le Corps législatif impérial.

les yeux de Murat, seraient accourus à sa voix, si les choses n'eussent pas pris une tournure favorable pour lui (au congrès de Vienne »; 3° d'avoir écrit des choses offensantes pour la personne et la puissance du roi; 4° d'avoir désobéi aux ordres donnés par le ministre de la guerre; 5° enfin d'avoir violé son serment comme chevalier de Saint-Louis.

Le général Excelmans se constitua prisonnier à la citadelle de Lille, le 14 janvier 1815, et comparut le 23 devant le conseil de guerre. Interrogé sur ces cinq chefs d'accusation, il répondit : sur le premier, qu'il n'avait pu correspondre avec l'*ennemi*, puisque la France était en paix avec Naples comme avec le reste de l'Europe; sur le second, que l'espionnage était une de ces accusations à laquelle un homme tel que lui ne répondait pas; sur le troisième, qu'il défiait que l'on pût trouver dans ses lettres une seule parole offensante pour le roi; sur le quatrième, qu'il n'avait pas refusé d'obéir aux ordres légaux du ministre, mais à un *ordre d'exil;* et, sur le cinquième, qu'il ignorait en quoi pouvait consister ce prétendu délit.

Le conseil prononça l'acquittement à l'unanimité des voix.

CHAPITRE V.

Cérémonies expiatoires; exhumation des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette; funérailles de mademoiselle Raucourt. — Les acquéreurs de biens nationaux et les anciens propriétaires. — Les trois noblesses. — La famille royale : Louis XVIII, le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc de Berri, les deux Condé; le duc d'Orléans. — Le gouvernement : le comte de Blacas; trafic de places, de titres et de décorations; les ministres. — *Congrès de Vienne :* premiers protocoles, composition du congrès; les questions de Pologne et de Saxe; notes échangées entre les quatre grandes cours; protestation du roi de Saxe; ce royaume est occupé par la Prusse; menaces de rupture; nouvelles notes; M. de Talleyrand et sa politique rétrospective; traité *secret* du 3 janvier entre l'Autriche, l'Angleterre et la France; reconstitution de l'Allemagne; encore M. de Talleyrand; sa correspondance privée avec Louis XVIII; le colonel Alexis de Noailles; la Saxe est démembrée; fêtes du congrès; nouvelle arrivée d'Italie pendant un bal chez M. de Metternich.

Cérémonies expiatoires. Exhumation des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette

1815. — L'année 1815 s'ouvrit par deux événements qui caractérisent la fausse politique des nouveaux gouvernants et l'esprit de résistance qu'elle soulevait parmi les gouvernés.

Les Bourbons, depuis leur rentrée, ne se lassaient pas de répondre à toutes les protestations dont le zèle officiel et la foule des solliciteurs les accablaient, que, décidés à réparer les maux de la France, ils avaient tout pardonné, tout oublié. Le temps n'avait point marché pour ces princes; ils croyaient toujours être au milieu des générations qu'ils avaient quittées vingt-cinq ans auparavant; ils ne songeaient pas que ces générations, disparues en grande partie, étaient

remplacées par une population nouvelle, pour laquelle les événements de 1789, 1792 et 1793 étaient déjà de l'histoire, et qui, loin de se croire obligée de subir un insultant pardon, avait, au contraire, à amnistier dans les frères de Louis XVI leur rôle d'instigateurs de luttes civiles, de provocateurs de guerres étrangères, et à oublier les fâcheuses circonstances de leur avénement. Si les faits, du moins, avaient répondu à ces paroles maladroites de pardon et d'oubli! Mais non : la cour semblait se complaire dans les souvenirs les plus irritants. Après avoir successivement célébré les anniversaires de la mort de madame Élisabeth, du jeune Louis XVII et de Marie-Antoinette ; après avoir fait dire des services solennels pour Moreau, pour Pichegru, pour Georges Cadoudal et les onze chouans exécutés avec ce dernier [1] ; après avoir applaudi à la proposition du maréchal Soult, d'éterniser, par des monuments et des fondations pieuses, la mémoire d'un des plus tristes épisodes de nos guerres civiles, la cour ordonna qu'un monument serait élevé, place Louis XV, sur le lieu même de l'exécution de Louis XVI, et elle voulut que la commémoration de la journée témoin de l'événement, le 21 janvier, devînt l'occasion d'une grande expiation nationale [2].

1. La quête fut faite par madame de Polignac, à laquelle le marquis de Rivière donnait la main, et les frais furent payés par le roi. (*Moniteur* du 25 juin 1814.)

2. On sait les prétentions de Louis XVIII à la réputation de latiniste consommé. Si ce prince, au lieu d'apprendre par cœur les petits vers d'Horace, avait lu Tacite et retenu quelques passages de ses *Annales*, son érudition, probablement, aurait été plus profitable à son règne; il aurait pu répondre, au maréchal Soult et à tous les poursuivants de monuments

Des services solennels dans toutes les églises du royaume ne purent suffire à cette soif de douleurs réactionnaires; il fallut à la cour des exhumations d'ossements et tout le simulacre de funérailles royales. Les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, inhumés depuis un quart de siècle à une profondeur de neuf à dix pieds, sous une épaisse couche de chaux vive, avaient dû se trouver promptement consumés. On fouilla cependant le sol, la chaux fut découverte, et l'on recueillit quelques fragments d'os, qu'un procès-verbal, signé par le propriétaire du terrain vendu sous la République comme bien national, et par quelques personnages, alors émigrés, déclara débris authentiques des deux personnes souveraines. La publicité la plus grande fut donnée à ces recherches et à leurs résultats, et des ordres furent transmis aux autorités de tous les rangs et de toutes les catégories, pour que, le 21 janvier, la France entière s'associât à la douleur bruyante de la cour et au deuil menteur du monde officiel [1].

et de cérémonies expiatoires, par la citation de ces mots de Tibère aux courtisans qui le pressaient d'élever un autel à la Vengeance : « Il faut des monuments pour les victoires étrangères, et, pour les malheurs domestiques, le silence et la douleur! »

1. L'ordre du jour suivant, publié le 15 janvier par le général Heudelet, commandant la 18e division militaire (Dijon), peut faire juger de la teneur des instructions adressées sur tous les points du royaume :

« Messieurs les évêques ont dû prendre des mesures pour faire offrir à Dieu, le 21, des prières solennelles qui attestent combien tous les *vrais Français* ont conçu d'horreur pour le crime qui, à pareil jour, a couvert de deuil la France entière.

« L'armée, *dans tous les temps,* en a témoigné son *indigna-*

Dans le même moment où l'on disposait les caveaux de Saint-Denis pour recevoir les restes douteux des derniers souverains; lorsque de nombreux ouvriers préparaient cette ancienne basilique pour la cérémonie, et que, dans toute la France, les églises se tendaient de noir, d'autres funérailles plus humbles jetaient l'émotion et la colère au sein de la population de Paris.

Funérailles de Mlle Raucourt.

Une actrice célèbre, mademoiselle Raucourt, était décédée le 15 janvier. Le surlendemain, ses camarades de théâtre s'acheminèrent avec son cercueil vers l'église de Saint-Roch. Vivante, mademoiselle Raucourt était dans les bonnes grâces du clergé de cette paroisse, qu'elle comblait de ses dons; morte, ce clergé lui refusa ses prières; il fit fermer l'église, et le corps dut s'arrêter devant la grille placée en avant de la principale porte. Les amis de la comédienne essayent de parlementer; le curé ne veut rien entendre. La foule, pendant ce temps, s'amasse. Bientôt les têtes s'échauffent; les plus exaltés escaladent la grille, et, comme elle résiste aux efforts des amis de

tion, et c'est avec empressement qu'elle se réunira à cet acte de piété nationale. »

Le général Cassagne, commandant à Toulouse, disait à son tour, le 14, aux soldats de sa division :

« Un service expiatoire aura lieu le 21.

« Cette cérémonie fournira aux troupes de la division un sujet de payer à la mémoire du plus infortuné des monarques leur tribut de *regrets*. Toutefois, dans ce jour de douleur, l'armée, *fidèle à ses principes,* éprouvera la *douce consolation* d'avoir été *totalement étrangère* au cruel attentat qui a immolé l'auguste victime. »

La consolation était facile aux soldats du général Cassagne : la plupart étaient encore à naître au mois de janvier 1793.

la défunte, la foule s'empare du cercueil, lui fait franchir l'obstacle à force de bras, et parvient à le transporter dans l'intérieur de l'édifice. Tous ces faits avaient pris du temps ; la rue Saint-Honoré et toutes les rues voisines se trouvèrent bientôt remplies par des masses si compactes et si résolues, que tous les efforts de la police et des détachements de mousquetaires (*maison rouge*) envoyés sur les lieux pour rétablir l'ordre demeurèrent impuissants. Des cris de colère contre le gouvernement et le clergé sortaient de toutes les bouches; dans les groupes les plus animés, on proposait de se porter sur les Tuileries. Il serait difficile de dire ce qui serait advenu, si Louis XVIII, averti, n'avait envoyé, assure-t-on, un des prêtres de sa chapelle pour faire à l'actrice qu'il avait applaudie l'aumône de quelques prières. Cette satisfaction finit par calmer la foule; le cercueil quitta l'église et fut conduit à sa dernière demeure par plusieurs milliers de personnes qui ne connaissaient point mademoiselle Raucourt ou ne savaient pas, le matin, qu'elle fût morte. Le sens de cette manifestation échappa aux courtisans. Le mécontentement public avait saisi cette occasion pour éclater avec une menaçante énergie. La cour ne vit là qu'une émeute de comédiens et un vulgaire accident de rue.

Censure des journaux. Biens nationaux ; les anciens et les nouveaux propriétaires.

Il était difficile, au reste, que la vérité pût se produire : la censure pesait si lourdement sur la presse, que pas une des publications périodiques de cette époque, journaux royalistes ou journaux opposants, ne mentionna les obsèques dont nous venons de résumer les principaux incidents; tous se bornèrent à annoncer le décès de l'actrice; la censure ne

leur permit rien au delà. Quelques plaisanteries fort innocentes du *Nain jaune* sur l'ordre de l'*Éteignoir*, voilà les libertés les plus hardies que les censeurs toléraient chez les écrivains adversaires de l'ancien régime ; sur le reste, pas un mot. Ce silence était, pour la cour et pour les ministres, la preuve d'une tranquillité profonde. Dupe de ce calme menteur, le gouvernement n'avait donc garde d'arrêter la prédication contre-révolutionnaire de ses écrivains ; les censeurs, pour les exagérations de cette nature, n'avaient point de ciseaux ; les exhumations et les cérémonies du 21 janvier, entre autres, fournirent aux journaux royalistes l'occasion d'une recrudescence de violences et d'injures contre la Révolution, les hommes qui y avaient figuré, et les institutions dont elle avait doté le pays. Quand ils faisaient trêve à cette polémique passionnée, ces journaux remplissaient leurs colonnes de nouvelles ou de ridicules détails de cour, ou bien ils empruntaient à l'ancien almanach impérial, redevenu almanach royal, la composition des *maisons* des différents membres de la famille de Bourbon, maisons d'où tous les noms nouveaux se trouvaient rigoureusement exclus. Plusieurs fois la semaine, en outre, ils affectaient de signaler à l'attention publique les restitutions qu'un certain nombre d'acquéreurs de biens nationaux, cédant à la peur d'une dépossession légale, faisaient aux anciens propriétaires. Ils applaudissaient à ces sacrifices, et les donnaient en exemple, sans songer que chacune de ces annonces jetait le trouble et la colère parmi des milliers de citoyens qui voyaient en elles l'indice d'une spoliation prochaine. Dans leur aveu-

glement, ils ne se bornaient pas à rapporter des faits exacts, ils en inventaient. Un matin, le maréchal Berthier lut dans le *Journal des Débats* que, Louis XVIII étant venu le visiter à sa terre de Grosbois, ancienne propriété particulière de ce souverain, le maréchal avait présenté au roi un rouleau de papiers contenant tous les titres de ce magnifique domaine, en le priant de les accepter ; que le roi avait pris le rouleau, puis, après l'avoir gardé pendant une heure, l'avait gracieusement rendu au prince de Neufchâtel en lui disant que ces titres ne pouvaient *retourner* en de meilleures mains. Vainement le maréchal se plaignit et réclama contre cette fable, que toutes les feuilles publiques s'étaient empressées de reproduire ; la censure ne permit aucun démenti. Les prêtres eux-mêmes, se posant comme les héritiers des moines, voulaient rentrer en possession des anciennes propriétés dites du *clergé*. L'un d'eux, à Savenay (Loire-Inférieure), déclara en pleine chaire que les détenteurs de biens nationaux qui ne les restitueraient pas, soit aux nobles, soit aux curés, auraient le sort de Jézabel ; qu'ils *seraient dévorés par les chiens*. Telle était la confiance d'un grand nombre d'anciens émigrés dans cette restitution, que si quelques-uns acceptaient les offres d'arrangement faites par la peur, d'autres repoussaient toute espèce de transaction [1].

1. On lit à ce sujet dans le *Journal de Paris* du 12 février : « Tous les journaux parlent avec éloge des *restitutions volontaires* que font les acquéreurs de domaines nationaux aux anciens propriétaires. Voici, à cette occasion, une anecdote assez singulière :

« Le marquis de..., rentré en France à la suite du roi, se

Les trois noblesses.

L'irritation, dans les premiers jours de février, avait gagné toutes les classes, même cette noblesse impériale, à qui l'on pouvait supposer une certaine indulgence pour les faiblesses d'un régime où les titres reprenaient une partie de leurs anciens priviléges, en donnant un droit sérieux au monopole de toutes les positions influentes ou lucratives. Les griefs de cette noblesse contre la nouvelle Monarchie étaient nombreux; voici le tableau qu'en a tracé un de ses membres, esprit calme, caractère réservé, que nous avons déjà cité plusieurs fois :

« Le roi avait cru se montrer généreux envers la noblesse nouvelle en la reconnaissant par la Charte, et n'être que juste en rétablissant dans ses titres la noblesse ancienne, dont une partie avait payé assez chèrement son dévouement à sa cause. Mais ce qui constitue et fonde la noblesse, c'est moins la distinction nominale dont elle se décore, et même la longue possession des titres, que les prérogatives dont elle jouit, le pouvoir dont elle use, l'influence qu'elle exerce. Les nobles de l'Empire se plaignaient de devenir, à la suite des anciens nobles, de simples *anoblis;* ils s'étaient crus les aînés de la gloire, parce

trouve, par une succession, possesseur d'une somme de 80,000 fr. Un matin il reçoit la visite de son ancien fermier, qui s'est rendu, à bon marché, l'acquéreur du bien de son seigneur : « Monsieur le marquis, lui dit le fermier, il vaut mieux « que vos biens soient tombés entre mes mains que dans celles « d'un autre; car je suis un brave homme, et je viens vous « le prouver. Votre domaine vaut 700,000 fr.; je sais que vous avez une somme de 80,000 fr., donnez-la-moi, et je vous rends tout. — Mon ami, répond le marquis, *je ne suis pas si dupe : je n'ai pas confiance dans les biens nationaux;* je vais employer mes 80,000 fr. à acheter un *bon petit bien patrimonial.* »

qu'ils avaient concouru à celle de la France et de l'homme prodigieux dont les entreprises auraient rempli plusieurs siècles, et s'étaient regardés comme trop haut montés pour qu'on pût les abattre. La Restauration les désabusait ; et, si leur susceptibilité se montrait facile à l'émoi, elle en avait bien quelques motifs : l'ancienne noblesse se rétablissait tout naturellement, sinon dans ses droits et dans ses priviléges, du moins dans sa prééminence. Les noms illustres de la Monarchie avaient toujours obtenu les égards des illustrations de l'Empire ; mais maintenant ces égards étaient exigés : l'hommage avait commencé par être libre, il finissait par être un devoir.

« Les titres donnés par Napoléon avaient généralement un grand prix aux yeux de leurs possesseurs, qui ne les devaient pour la plupart qu'à quelque action d'éclat ou à d'utiles services publics ; ils disaient qu'ils avaient été trop bien acquis pour être jamais contestés ou avilis ; et, quoiqu'on ne les leur disputât pas, ils comprenaient bien qu'ils ne leur étaient pas sérieusement accordés par ceux auxquels ces titres semblaient les assimiler. Puissants et parfois protecteurs sous Napoléon, ils ne se sentaient plus que tolérés lorsqu'ils voulaient prendre rang parmi les nobles d'autrefois. Une autre circonstance venait encore accroître leur irritation, effet inévitable d'une situation déchue. Ils voyaient pulluler de tous côtés une foule de nobles encore plus récents qu'eux, se créant à eux-mêmes des services et des titres : et, de la complaisance avec laquelle le nouveau pouvoir accueillait toutes ces fantaisies de vanité, peut-être uniquement comme un moyen de répandre des grâces

qui ne lui coûtaient rien, ils concluaient qu'on ne multipliait ainsi cette distinction que pour l'amoindrir dans leurs personnes.

« Ce n'était pas l'entourage le mieux choisi pour un trône qui tâchait de se relever d'un long abaissement, que cette noblesse divisée en trois classes aussi distinctes que son origine. La première classe s'était trop bien trouvée des temps antérieurs à la Révolution pour ne pas conserver ses tendances à y revenir; ce n'eût été pour elle qu'obéir à l'instinct de sa nature; elle en était soupçonnée, du moins, et c'en était assez pour exciter la méfiance; la troisième, qui était le fruit d'un abus exagéré de l'omnipotence royale, devait naturellement appeler à son secours le retour des anciens abus; et son langage était d'autant plus hautain et absolu, qu'elle croyait ainsi singer mieux le *vieux gentilhomme*. Peu de sympathie existait entre ces deux classes; il y en avait encore moins dans la seconde, la noblesse impériale, pour l'une et pour l'autre. Ces hommes nouveaux, qui étaient sortis des rangs et s'étaient placés à la tête du pays, depuis 1797 jusqu'en 1814, avaient senti de bonne heure que leur accord ferait leur force. Dans les habitudes de la vie privée, auxquelles une première aurore de paix semblait les rappeler, ils sentaient le besoin d'une alliance qui leur fût propre; et ils se trouvèrent spontanément disposés, puisqu'il leur fallait un refuge, à le réclamer dans cette immense majorité bourgeoise et industrielle qui se tenait alors en dehors du débat des vanités, et qui plaçait la sûreté de ses droits réels dans les garanties de la Charte donnée par le roi. C'était aussi dans cet acte

que la noblesse de l'Empire se flattait de trouver un appui contre la déchéance et les humiliations, dont elle s'exagérait la menace ; en se rapprochant de ses anciens pairs, elle se donnait le mérite de n'avoir pas oublié son berceau ; et son orgueil n'avait rien à y perdre : les élus de Napoléon avaient donc été dirigés par l'instinct qui révèle à chaque pas le secret de sa conservation, en rentrant d'eux-mêmes dans les rangs plébéiens. Ils étaient sûrs de conserver là les titres dont ils aimaient à se faire honneur, de rester les plus distingués dans le parti le plus imposant par sa richesse et sa masse ; d'avoir les honneurs et les profits de l'alliance, en formant cependant une classe à part, et la première au milieu de leurs égaux, qui se trouvaient ainsi associés à toutes leurs rancunes, peut-être aussi à tous leurs rêves d'espérance ; car ce n'était pas une époque de sécurité que la fin de 1814 et les premiers mois de 1815, malgré le besoin de repos qu'avait l'Europe. Cette époque n'était, à proprement parler, qu'une nouvelle épreuve ; partout, du moins, on me paraissait la juger ainsi[1]. »

Hormis les impuissants partisans de l'ancien régime, il n'était donc pas une opinion, pas un intérêt, qui ne fût hostile à la Restauration ; encore les vieux royalistes reprochaient-ils amèrement à Louis XVIII ses ménagements envers les choses de la Révolution et les hommes de l'Empire, mais surtout la publication de la Charte. Il y a plus : l'inexpérience et les préjugés des Bourbons, l'ignorance et les fautes de leurs agents, n'étaient pas les seules

La famille royale ; Louis XVIII.

1. *Mémoires d'un ministre du Trésor*, par le comte Mollien, t. IV.

causes de cette hostilité universelle; la plupart des membres de cette famille avaient le malheur de prêter au ridicule. Ce grief, pour n'avoir rien de sérieux, n'en était pas moins redoutable; il ajoutait une force considérable aux attaques des adversaires de la Restauration, en même temps qu'il affaiblissait la parole de ses défenseurs. Le moyen de lutter contre des railleries! La foule ne voyait dans Louis XVIII que le monarque obèse, infirme, coiffé à l'antique, portant d'immenses guêtres de velours au lieu de bottes, ayant de grosses épaulettes sur un frac bourgeois, et, du haut d'un balcon, passant des revues assis dans un fauteuil. Le souverain lettré disparaissait derrière l'homme physique [1]. On reprochait à ce prince jusqu'à son appétit. La Restauration avait rétabli les *grands couverts;* le cérémonial de ce repas permet à plusieurs milliers de spectateurs de défiler lentement devant la table royale pendant le dîner des princes. On racontait du roi, à cette occasion, des faits incroyables de voracité, faits exagérés et qui, grandissant encore en passant d'un narrateur à l'autre, venaient singulièrement en aide à la moquerie publique.

Le comte d'Artois. Si le comte d'Artois, malgré son continuel sou-

1. On lit, dans les *Mémoires* de M. de la Fayette, t. V : « C'était un désavantage, en remplaçant le vainqueur de l'Europe le plus actif, le plus commandant des hommes, de présenter au public et aux troupes un extérieur informe et podagre, de recevoir la parade dans son fauteuil, et de ne faire que remuer les bras au-dessus de son balcon, en disant : *Je suis content, très-content...* D'autres fois, il voulait copier Henri IV : *Ventre-saint-gris !* disait-il dans ses premiers conseils, *si j'avais de l'argent pour ma marine !* Et à une revue de l'une des légions de la garde nationale : *Je dis comme César : J'aime ma 10e légion.* »

rire et un dandinement prononcé, ne donnait physiquement aucune prise à la raillerie, en revanche la stérilité de son esprit, la légèreté de son caractère, son amour de l'étiquette, son aversion bien connue pour les choses et les hommes du nouveau régime, les souvenirs assez tristes de sa première jeunesse et de son émigration, ouvraient un large champ à l'animosité des ennemis de sa famille. Signataire de la désastreuse convention du 23 avril, il portait, en outre, la responsabilité de l'œuvre fatale de M. de Talleyrand, et l'on accusait sa loyauté, non son ignorance et son étourderie, en rappelant que les droits réunis, dont il avait formellement promis l'abolition, étaient pourtant maintenus sous le nom d'impôts indirects.

Le duc d'Angoulême, cœur honnête et droit, mais intelligence infirme, organisation morale incomplète, avait des *tics*, des *manies*, qui fournissaient une matière inépuisable aux plus étranges récits. Le duc d'Angoulême.

La duchesse d'Angoulême montrait dans son attitude et dans ses formes une virilité qui manquait à son mari. Son caractère était mâle et ferme; son courage, soumis aux plus rudes épreuves, n'était resté au-dessous d'aucune situation. Parente dévouée, amie sûre et fidèle, douée de toutes les vertus qui font l'épouse honorée, elle avait beaucoup de bienveillance et de bonté dans le cœur, bien qu'on en ait dit : malheureusement son maintien était roide, sa voix rude et forte; chacun de ses gestes semblait un signe de mécontentement; chacun de ses mots empruntait au son de sa voix un accent de sévérité qui blessait. Il n'était pas jusqu'à l'habituelle tristesse La duchesse.

qu'une longue vie de douleurs avait empreinte sur son visage qui ne parût à la foule l'expression de la hauteur ou du dédain.

Le duc de Berri.

Le duc de Berri, nature jeune, vigoureuse, avait, en revanche, de nombreux travers. Tant que durait le jour, on le voyait s'efforcer de copier les allures militaires de l'Empire; puis, le soir venu, il affectait de faire revivre les mœurs faciles de l'ancienne cour. Intelligence commune, esprit inculte, il apportait dans ce double rôle une fougue et une rudesse également fâcheuses. Ses amours étaient bruyants, mal choisis, et ses rapports avec l'armée n'avaient rien de la dignité et de la tenue qui conviennent à ceux que leur naissance seule fait chefs de soldats. Désireux de popularité, il la cherchait dans une affectation maladroite d'habitudes de bivac, dans des mots vulgaires, souvent grossiers, qui dégénérèrent plus d'une fois en de véritables insultes. On le vit, dans une discussion, s'oublier jusqu'à porter la main sur les épaulettes d'un officier supérieur. Un autre jour, passant en revue des régiments cantonnés dans la division militaire dont le duc de Trévise était gouverneur (Lille), un officier sort des rangs et demande la croix de Saint-Louis. « Qu'avez-vous fait pour l'obtenir? répond le jeune duc. — J'ai servi trente ans dans l'armée française. — Trente ans de brigandage! » réplique le prince en tournant le dos. Le duc de Berri, il est vrai, essaya le lendemain de réparer sa faute; l'officier obtint la croix demandée. Mais le mot avait circulé; l'effet était produit. Ce prince irrita profondément les troupes. Les courtisans et le monde officiel croyaient très-sérieusement excuser ces incartades

en comparant le duc de Berri à son aïeul Henri IV, et en rappelant à cette occasion toutes les erreurs et toutes les fautes de ce monarque, qui tient, comme homme, dans le préjugé public, une place plus élevée que dans l'histoire.

Les deux Condé figuraient dans toutes les cérémonies ; leur rôle politique se bornait à ces apparitions officielles. Ils n'avaient plus qu'une valeur de souvenirs; c'était une race qui s'éteignait. Le fils (le duc de Bourbon) concentrait tout ce qui lui restait de forces dans l'exercice de la chasse; le père, dont les facultés s'affaiblissaient après une longue vie remplie vaillamment, signait des feuilles et des certificats de service, et s'emportait contre Louis XVIII, auquel il reprochait ses opinions *un peu jacobines* de 1788 et 1789, son émigration tardive et la Charte[1]. Les Condé.

Seul, le duc d'Orléans trouvait grâce devant Le duc d'Orléans.

1. On raconte de lui, à cette époque, les deux faits suivants :

Ses journées, pendant les premiers mois qui suivirent son retour, se passaient en réceptions de gens qui, sous prétexte d'avoir combattu sous ses ordres dans l'émigration, venaient solliciter de lui des certificats de service et des recommandations. Leur nombre, pendant quelques semaines, ne dépassa pas le chiffre approximatif des soldats-gentilshommes de l'armée de Condé qui avaient pu survivre aux événements; mais la foule des visiteurs allait toujours grossissant. « C'est singu-« lier, disait le vieux prince, tous ces gens-là prétendent que je « les reconnais; cela n'est guère possible, car je n'ai jamais « eu là-bas que quelques régiments, et il est revenu une ar-« mée. »

« Un jour on lui annonce M. de *Talleyrand-Périgord*. Le prince se lève, reçoit le visiteur et reconnaît le prince de Bénévent. Il feint de le prendre pour son oncle, l'archevêque de Reims, longtemps son compagnon d'exil, avec lequel il était

l'opinion. Le rôle de ce premier prince du sang était distinct; sa position veut être expliquée.

L'instinct des partis avait semblé pressentir, dès le retour des Bourbons, la fortune que le hasard des révolutions, à quinze ans de là, réservait à ce prince. Vainement avait-il d'abord semblé vouloir se faire oublier; quelque soin qu'il parût prendre pour s'effacer, la cour, ainsi que le public officiel, n'avaient pas tardé à s'inquiéter de lui. Les royalistes, ne pouvant se résoudre à lui pardonner le vote de mort donné par son père dans le procès de Louis XVI, ni les opinions révolutionnaires que lui-même avait professées longtemps, suspectaient son attitude discrète, et l'accusaient de nourrir la pensée, attribuée depuis Louis XIV aux chefs de la branche cadette, de se substituer sur le trône aux Bourbons leurs aînés. Lors même que cette accusation n'aurait pas naturellement appelé sur le duc d'Orléans l'attention d'une assez nombreuse partie du public politique, l'accueil

revenu d'Angleterre, et alors grand aumônier de la maison du roi. « Ah! monsieur l'archevêque, s'écrie le vieillard, que je « suis aise de vous voir! » Puis, s'emparant de la conversation et causant du passé, il s'emporte en invectives contre la Révolution, l'Empire et tous ceux qui les avaient servis. « Il était « fâché de le dire, ajoutait-il, mais, de tous ces *coquins*, le « plus odieux était, sans contredit, le *neveu* de l'archevêque. « qui, doublement apostat comme gentilhomme et comme « prêtre, se trouvait être un des principaux ministres de Buo- « naparte lors de l'assassinat de son petit-fils (le duc d'En- « ghien.) » M. de Talleyrand ne disait mot et gardait le plus beau sang-froid. Enfin il se lève pour se retirer. « Adieu, mon- « sieur l'archevêque, lui dit le prince; revenez me voir; mais, « je vous en conjure, ne m'amenez jamais le drôle que vous « avez le malheur d'avoir pour neveu, car, s'il paraissait ici, « je serais obligé de le faire jeter par les fenêtres. »

que trouvaient chez lui quelques-unes des principales notabilités de l'Empire et des premiers jours de la Révolution ; ses formes polies, caressantes, presque populaires ; son langage exempt des préjugés qui dominaient à la cour et dans le gouvernement, auraient suffi pour le désigner aux espérances des hommes qui avaient salué, dans le retour de l'ancienne famille royale, l'avénement d'une monarchie constitutionnelle. « Le duc d'Orléans est le seul membre de sa famille qui ait des idées libérales ; quant aux autres, n'en espérez jamais rien, » avait dit Alexandre dans les salons de madame de Staël, aux premiers jours de la Restauration[1]. Le mot avait été recueilli, répété : Louis XVIII, son frère, ses neveux et son gouvernement firent le reste. Dès les derniers mois de 1814, cette classe nombreuse et influente de fonctionnaires publics, de propriétaires, de négociants et de gens de loi qui confondaient dans une réprobation commune la République, l'Empire et l'ancien régime, se ralliait au nom du duc d'Orléans. On ne devait pas se borner à poser sa candidature ; on devait pousser le zèle, comme nous aurons bientôt à le dire, jusqu'à faire intervenir son nom dans un mouvement politique qui faillit, quelques jours avant le 20 mars, précipiter Louis XVIII dans l'abîme où l'entraînaient fatalement les sottises de ses courtisans et les fautes de ses ministres.

Le gouvernement.

Ces fautes, on l'a vu, étaient sans nombre. Napoléon n'avait pas laissé un seul homme de gouvernement après lui. Aucune supériorité politique, à la

1. Voyez la note, pages 179 et 180 du présent volume.

vérité, n'aurait pu se manifester sous son règne ; l'Empereur était toute l'intelligence, toute la force de son Empire, et on ne le servait qu'à la condition de s'absorber dans sa personne. Fouché et M. de Talleyrand, les individualités les plus marquantes de son gouvernement dans l'ordre civil, n'étaient, l'un qu'un homme d'intrigue, l'autre qu'un homme d'esprit. Ce n'étaient point les émigrés revenus avec Louis XVIII qui pouvaient remplir le vide : leur ignorance de l'administration était si grande, que le roi avait été obligé de recourir, pour son gouvernement, à des fonctionnaires du régime impérial, médiocrités laborieuses, instruments dociles, comme tous les hommes sortis de cette école, et qui montrèrent la plus complète insuffisance dès que la puissante main qui les faisait mouvoir se fut retirée d'eux. Dépourvus d'initiative, habitués à obéir, les ministres du pouvoir nouveau cherchaient vainement une direction. Louis XVIII ne pouvait la leur donner : vingt-cinq ans d'absence et de repos avaient rendu ce prince complétement étranger aux affaires. Ce qui lui plaisait de la royauté, d'ailleurs, c'étaient les honneurs ; quant aux charges, il les abandonnait à l'homme le plus nul peut-être de sa cour, à un émigré aussi vain qu'incapable, au comte de Blacas.

M. de Blacas.

On comprendrait mal les événements de la première Restauration, si l'on ne faisait pas une large part à l'influence que Louis XVIII, peu de mois après son retour, laissa prendre à ce personnage. La position de M. de Blacas n'était point celle de premier ministre ; il ne fut ni le Richelieu ni le Mazarin de la première Restauration. Mais il eut, comme *favori*, un

crédit et une autorité qui n'ont leur analogue que dans la toute-puissance de certains courtisans sous les règnes des derniers Valois [1]. Tout ne se faisait pas par lui, mais rien ne se faisait sans lui. En d'autres termes, Louis XVIII régnait, M. de Blacas gouvernait.

Le favoritisme est avide : enrichir leurs affections coûte si peu aux souverains ! Ils n'ont rien à dépenser ; le pays seul fait les frais de leurs largesses ; il leur suffit de laisser prendre. Issu d'une famille pauvre, et entré pauvre aux affaires, M. de Blacas n'eut garde, dit-on, de s'écarter de la règle commune. Sous l'ancien régime, il aurait demandé les richesses qu'il n'avait pas à des cessions de biens domaniaux, à des priviléges de finance ou à des confiscations ; sous le régime nouveau, il dut puiser à d'autres sources. La liquidation, ou, pour mieux dire, la suppression du domaine extraordinaire de l'Empereur et de son domaine privé, ainsi que l'octroi de nombreux marchés de fournitures, a, assure-t-on, commencé la fortune de ce favori. Nous aurons à dire plus loin l'acte de munificence toute royale qui lui donna surtout les biens et les capitaux immenses qu'il a laissés.

Trafic de places, de titres et de décorations.

Le trafic des places, des titres et des décorations, à cette époque, était pratiqué sur la plus large échelle : influences, démarches, recommandations écrites ou verbales, tout se vendait. Bon nombre d'anciens émigrés ou de nouveaux royalistes en crédit exerçaient

1. « M. de Blacas avait réuni depuis longtemps l'existence de favori d'un prince faible à celle de garde-malade d'un vieux garçon. »

Mémoires du général la Fayette, t. V.

publiquement cette industrie. La cour la tolérait comme un moyen de juste indemnité pour les pertes que la Révolution avait fait subir aux *amis du roi*. Le taux des places variait selon le produit ; chaque titre nobiliaire avait également son cours ; la décoration de la Légion d'honneur était tarifée à 250 ou 300 francs. Un grand nombre de femmes se mêlaient de ce commerce ; et l'abbé de Pradt, assure-t-on, prenait une part fort active aux trafics relatifs à l'ordre dont il était grand chancelier. La libéralité du gouvernement, sous tous ces points, était littéralement sans bornes. Il suffit d'ouvrir le *Moniteur* de 1814 pour se convaincre que, dans les seuls mois d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre, on délivra plus de lettres de noblesse, on accorda plus de titres de *marquis*, de *comte*, de *vicomte* et de *baron* que pendant les deux derniers siècles de la Monarchie ; dans le même espace de temps on distribua plus de croix de la Légion d'honneur que Napoléon n'en avait donné durant douze ans de règne. La plupart des pages de la feuille officielle, à cette époque, sont consacrées à enregistrer les noms des anoblis, des nouveaux titrés et des nouveaux décorés. Ces listes sont indépendantes d'autres nominations tout aussi nombreuses, et annoncées en bloc dans les termes suivants : « Le roi, par ordonnance de *tel jour*, a confirmé les 250, les 300, les 350 décorations données dans *tel* département par le duc de Berri, le duc d'Angoulême ou le comte d'Artois. » La profusion prit des proportions telles, que l'opinion publique vit dans ce débordement de nouveaux titres nobiliaires et de décorations un parti pris de déprécier,

ainsi que le dit M. Mollien, les titres de la noblesse impériale [1], et d'avilir au profit de l'ancien ordre militaire de Saint-Louis l'ordre de chevalerie que Napoléon avait fondé, et qui, par un étrange renversement d'idées, venait d'être placé sous le patronage de Henri IV. L'armée, déjà blessée dans ses intérêts et dans tous ses souvenirs, s'irrita de voir ainsi prodiguée une décoration qui, pour elle, était la plus enviée des récompenses ; la clameur, dans tous les régiments, devint si forte, que le maréchal Soult, dont on ne saurait suspecter la complaisance ni l'humilité, fut obligé de solliciter une ordonnance qui imposait, pour l'obtention de chaque grade, les conditions suivantes : pour la croix de chevalier, vingt-cinq ans de services civils ou militaires ; pour celle d'officier, quatre ans de grade de chevalier ; pour celle de commandeur, quatre ans de grade d'officier ; pour le grade de grand officier, six ans de grade de commandeur, et, pour celui de grand cordon, huit ans de grade de grand officier. Cette ordonnance, qui porte la date du 17 février 1815, fixait à 80 le nombre des grands cordons, à 160 celui des grands officiers, à 400 celui des commandeurs, et à 2,000 celui des officiers ; le nombre des chevaliers était *illimité*. M. de Blacas et M. de Pradt avaient nommé d'emblée officiers et commandeurs des individus étrangers à la Légion ; l'article 2 de l'ordonnance statuait qu'à l'avenir on ne pourrait y entrer avec un grade autre que celui de chevalier.

1. Voyez plus haut, pages 248, 249 et 250. Ces nombreux anoblis et nouveaux titrés de 1814 formaient la *troisième* classe de noblesse dont parle cet ancien ministre.

Les ministres.

M. de Blacas gouvernait ; aucun mouvement populaire ne troublait le repos matériel du pays ; la presse, comprimée par la censure, était muette ; les émigrés et les abbés composant l'entourage du favori proclamaient la France dans la bonne voie et se montraient satisfaits ; dès lors, aux yeux du comte, la France se trouvait heureuse et calme. D'un autre côté, comme toute révélation de l'état réel des choses aurait accusé sa politique et ses actes, M. de Blacas repoussait, comme une injure à son savoir-faire gouvernemental et à son intelligence, comme une insulte, pour ainsi dire, personnelle, tous les renseignements qu'on essayait de lui transmettre sur l'agitation des esprits. Les donneurs d'avis étaient des *alarmistes* jaloux de ses talents et de sa position. Un jeune abbé, du nom de Fleuriel, était chargé, à titre de secrétaire intime, de recevoir et d'éconduire tous les importuns. « M. le comte n'y est pas ; M. le comte est accablé de travail ; M. le comte ne peut recevoir, » telle était l'invariable réponse de l'abbé à tous les visiteurs, quels que fussent d'ailleurs leurs fonctions ou leur rang. Écrivait-on, les lettres n'étaient jamais ouvertes. Le petit nombre de personnages qui parvenaient cependant à joindre M. de Blacas, et qui se hasardaient à lui dire que l'air était chargé d'orages, que les esprits fermentaient, qu'un mouvement semblait se préparer, voyaient leurs confidences fort mal reçues. Personne, répondait le comte, ne pouvait avoir la prétention d'être mieux informé que lui-même. Chaque fois, il affirmait savoir ce dont on voulait lui parler, et traitait les doutes ou les observations de ses interlocuteurs d'appréhensions ridi-

cules. Croire encore à la force de l'opinion, à l'influence de certaines idées et de certains noms autres que l'idée monarchique et le nom du roi, était à ses yeux un préjugé révolutionnaire. Quelquefois on s'adressait à Louis XVIII; ce prince souriait : « Tout le monde est content, répondait-il; le royaume est tranquille; au reste, voyez M. de Blacas. » Ce n'étaient pas les rapports du directeur général de la police qui pouvaient éclairer le roi : d'une part, M. Dandré n'avait de relations administratives qu'avec le favori; en second lieu, ce fonctionnaire concentrait toute son action dans des détails de balayage de rues ou dans des essais tendant à moraliser les femmes publiques. De leur côté, les ministres, vivant au milieu de flatteurs ou de subalternes, ne voyaient rien, ne savaient rien. Lors même qu'ils auraient su, ils se seraient bien gardés de parler. Dire le mécontentement qui grondait sur tous les points et dans toutes les classes, c'était accuser leur administration et faire le procès du favori. Un pareil effort dépassait leur courage. Troubler le calme de M. de Blacas et du roi! Ils étaient trop bons courtisans pour l'oser. Le gouvernement, au reste, était une véritable anarchie. En 1814, époque d'essai de monarchie limitée plutôt que de gouvernement constitutionnel, où l'ancien régime et le nouveau, hommes et choses, se trouvaient partout mêlés, la direction supérieure des affaires participait, à la fois, de l'omnipotence du vieil absolutisme monarchique et des restrictions imposées à l'exercice de la prérogative royale par le principe de la responsabilité ministérielle. Confiné dans les détails de son département, chaque ministre restait

maître de ses décisions et de ses actes ; il n'y avait pas même, entre les conseillers de la couronne, de travail collectif. S'ils se réunissaient, c'était en quelque sorte par hasard, chez M. de Blacas, dont l'appartement, espèce de centre commun, était pour eux tous une station obligée avant d'arriver au cabinet du roi : annoncés ou présentés par lui dans le cabinet du souverain, où, d'habitude, leur admission était isolée, ils se bornaient à soumettre à la signature de Louis XVIII le travail préparé dans leurs bureaux. Rarement ils s'assemblaient devant le roi ; encore n'était-ce point pour discuter ; ils y étaient en *audience* plutôt qu'en *conseil*. Aussi les chefs des bureaux de la marine, durant la longue vacance de ce département, avaient-ils suffi à l'expédition des affaires. L'un d'eux portait le travail à M. de Blacas, qui le présentait à la signature de Louis XVIII, et la marine se trouvait administrée. Cette étrange organisation ministérielle fut, en partie, cause des mesures fausses ou incohérentes, des inconséquences et des inconcevables étourderies qui signalèrent le gouvernement de la première Restauration. Tout cela peut sembler incroyable ; tout cela est vrai pourtant, et doit expliquer une des faces de l'événement qui se préparait.

Seul M. de Talleyrand aurait pu trouver dans sa position exceptionnelle et dans le souvenir des services rendus la force de donner l'éveil à Louis XVIII ; mais depuis le mois de septembre précédent, il se trouvait à Vienne. C'était d'ailleurs sur cette capitale que M. de Blacas attachait ses regards, et non sur la France ; le congrès et ses déchirements étaient toute

sa préoccupation et sa seule inquiétude. Il est temps de parler de cette assemblée.

L'article 32 de l'acte de pacification, signé à Paris le 30 mai 1814, indiquait un délai de deux mois pour la réunion, dans la capitale de l'Autriche, d'un congrès chargé de compléter les dispositions de ce traité. Le voyage des souverains en Angleterre, le retour, puis le séjour d'Alexandre dans ses États; d'autres circonstances imprévues, mais sans importance sérieuse, en avaient retardé l'ouverture. On convint, après plusieurs remises successives, de s'assembler le 1er octobre. Congrès de Vienne. Premiers protocoles.

L'objet de ce congrès avait été plus amplement défini en ces termes par le premier des cinq articles secrets du traité de Paris : « La disposition à faire des territoires auxquels S. M. T. C. renonce, par l'article 3 du traité patent (tous les territoires situés en dehors des frontières du 1er janvier 1792), et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre durable et réel en Europe, seront réglés au congrès sur les bases *arrêtées par les puissances alliées* ENTRE ELLES, bases que S. M. T. C. *s'oblige d'avance* à reconnaître. »

La France, aux termes de cet article, se trouvait, pour ainsi dire, dépourvue, sinon de tout intérêt, du moins de toute initiative et de toute action dans les stipulations à intervenir; son sort avait été irrévocablement fixé par la convention d'armistice du 23 avril et par le traité du 30 mai; elle ne pouvait plus rien perdre et n'avait plus rien à espérer. Peut-être aurait-il été de sa dignité de s'abstenir, de protester, au moins par son absence, contre les décisions d'une assemblée qui ne se réunissait que pour partager ses

dépouilles ; mais le cœur de M. de Talleyrand, le régulateur suprême des relations extérieures de la première Restauration, était fermé à de pareils scrupules. Il quitta Paris le 14 septembre.

Les représentants de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre et de la Prusse, s'appuyant sur les termes du traité secret, n'avaient pas attendu, pour procéder aux dispositions préliminaires, l'arrivée du prince de Bénévent. Réunis en conférence dès le 17 septembre, ils avaient arrêté dans leur séance du 22 :

« Que les *quatre puissances alliées* conviendraient entre elles SEULES de la distribution des provinces disponibles d'après le traité de Paris, et que la France et l'Espagne seraient ensuite admises pour *énoncer leurs avis*, et faire, si elles le jugeaient à propos, des objections qui seraient discutées avec elles ;

« Que les plénipotentiaires des *quatre* puissances alliées n'entreraient sur cet objet en conférence avec la France et l'Espagne qu'*à mesure* qu'ils auraient TERMINÉ, en parfait accord entre eux, la *distribution* du duché de Varsovie, celle de l'Allemagne et de l'Italie ;

« Qu'en attendant que ces trois points fussent réglés, les plénipotentiaires des *quatre puissances alliées*, réunis à ceux de France et d'Espagne, s'occuperaient des autres questions d'un intérêt général. »

Ainsi la France était exclue de la discussion des trois questions principales ; les quatre grandes puissances devaient les régler *entre elles*, contre nous et sans nous. Arrivé à Vienne le surlendemain 24, M. de Talleyrand eut ce bonheur inattendu que lord Castlereagh lui vint en aide. Ministre d'un gouvernement

constitutionnel, obligé d'agir, les regards toujours tournés vers les deux tribunes du parlement britannique, lord Castlereagh n'était pas aussi libre dans ses actes que ses collègues de Russie, de Prusse et d'Autriche, ministres de monarchies absolues, et pouvant consulter à toute heure leurs souverains, qui tous les trois se trouvaient à Vienne. Dégagée, d'ailleurs, des craintes que lui inspirait Anvers, dont elle venait de confier la possession et la garde à une puissance créée dans le but exprès de défendre ce port contre nous (le royaume des Pays-Bas); remise en possession du Hanovre, maîtresse de Malte, des îles Ioniennes ainsi que des plus importantes et des plus riches colonies de la France et de la Hollande, l'Angleterre avait sa part faite, et devait, dès lors, s'efforcer de contrarier l'agrandissement des puissances ses rivales, plutôt que d'y prêter les mains. Or la cour de Londres ne pouvait arriver à ce résultat qu'à la condition de ne pas rester seule contre trois, et, pour y réussir, il était nécessaire que le nombre des parties contractantes et celui des votants fussent augmentés. Lord Castlereagh ne se borna donc pas à refuser de signer le protocole du 22; le 23, il remit aux plénipotentiaires des trois grands États une note où il déclarait « que, bien que les quatre puissances eussent *seules* titre et qualité pour proposer les arrangements résultant du premier article secret du traité de Paris, cependant il avait toujours été entendu que ces conventions seraient soumises à une discussion franche, libre, et à laquelle *toutes les autres puissances* prendraient part comme *parties actives*. »

M. de Talleyrand, fort de cette déclaration, inter-

vint à son tour, et, de concert avec le ministre d'Espagne, il remit aux représentants des quatre puissances une protestation dans laquelle il disait « que, si la France avait *à l'avance* reconnu les arrangements que pourraient arrêter les Alliés, cette reconnaissance ne pouvait s'entendre que d'arrangements *positifs*, non de faits *éventuels;* et que toute disposition qui n'était pas convenue au moment de l'ouverture du congrès, entre tous les Alliés, était censée ne pas exister ». Quant à la dénomination de *puissances alliées*, prise par les cours de Londres, de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, M. de Talleyrand ajoutait « qu'elle n'était plus fondée; que le traité de paix de Paris avait rendu l'alliance *commune* à tous les États qui y avaient concouru, et que le mot *alliés* devait s'appliquer, non à *quelques-uns*, mais à *tous* ».

Composition du congrès; son organisation.

Les arguments de notre plénipotentiaire auraient probablement échoué devant l'incroyable engagement pris par lui-même dans les articles secrets du traité du 30 mai, si la scission faite par le représentant anglais n'avait brisé le faisceau jusqu'alors formé par les quatre grands États; après quelques conférences et de nouvelles notes, on convint que la proposition et la discussion de toutes les questions appartiendraient à la réunion des représentants des huit cours qui avaient concouru au traité de Paris[1]. Leurs plénipotentiaires, au nombre de vingt, prirent le nom de comité des huit puissances, ou simplement des *huit*. Ce fut ce comité qui constitua en réalité le con-

1. La Russie, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, l'Espagne, le Portugal, la Suède et la France.

GRÈS[1]. Des commissions spéciales, composées de membres pris indifféremment dans le sein des *huit*, ou parmi les plénipotentiaires des autres puissances, devaient étudier les différentes questions à résoudre et proposer des solutions. Trois de ces sous-comités furent immédiatement formés pour s'occuper des affaires de l'*Allemagne*, en tant que confédération d'États[2]; de la *Suisse* et de l'*Italie*. Ces trois questions intéressaient la France autant qu'aucune autre cour, comme question de voisinage et de frontières; cependant pas un seul des quatre plénipotentiaires français ne fut d'abord admis dans ces comités, tant

1. Voici les noms des vingt plénipotentiaires composant le comité des huit puissances :

AUTRICHE. — Le prince de *Metternich*, le baron de *Weissemberg;*

RUSSIE. — Le comte de *Razumowski*, le comte de *Stakelberg*, le comte de *Nesselrode;*

FRANCE. — Le prince de *Talleyrand*, le duc de *Dalberg*, le comte de *Latour-du-Pin*, le comte *Alexis de Noailles;*

ANGLETERRE. — Lord *Castlereagh*, lord *Cathcart*, lord *Clancarty*, lord *Stewart;*

PRUSSE. — Le prince de *Hardenberg*, le baron de *Humboldt;*

SUÈDE. — Le comte de *Lœvenhelm;*

ESPAGNE. — Le chevalier *Gomez de Labrador;*

PORTUGAL. — Le comte *Palmella-Souza-Holstein*, le comte *Saldanha y Gama*, le chevalier *Lobo da Silveira.*

2. L'ancienne confédération du Rhin avait été emportée avec Napoléon et son Empire. La commission spéciale chargée de préparer la reconstitution politique et territoriale des États allemands était composée : du baron de Weissemberg, pour l'Autriche; du baron de Humboldt, pour la Prusse; du maréchal prince de Wrède, pour la Bavière; du comte de Munster et du comte de Hardenberg, pour le Hanovre; du comte de Wintzingerode et du baron de Linden, pour le Wurtemberg.

notre position était haute et l'action de M. de Talleyrand influente !

Le 1er octobre, jour convenu pour l'ouverture de l'assemblée, s'était écoulé au milieu de tous ces débats et de tous ces détails de première organisation. Le 8, les plénipotentiaires des huit puissances déclarèrent, dans un protocole, « qu'afin de donner aux différentes commissions le temps nécessaire pour *mûrir* chaque question soumise à leur examen préparatoire, la réunion générale serait provisoirement suspendue, et l'ouverture définitive du congrès ajournée au 1er novembre ».

Territoires à partager.

Ce n'était pas par *étendue de terrain,* mais par TÊTES D'HOMMES, que le congrès devait opérer le partage des territoires, États ou provinces, enlevés à la France ou conquis sur ses alliés. Les souverains et leurs ministres traitaient ces populations comme un bétail humain. On en avait fait le compte ; il s'élevait en total à *trente et un millions six cent quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-sept* TÊTES. Dans ce chiffre n'était point comprise la population des îles ou territoires coloniaux appartenant à la France, à la Hollande et à l'Espagne, dont l'Angleterre s'était déjà emparée ; cette puissance s'y était établie, et les gardait. C'était, nous l'avons dit, sa part de dépouilles ; elle n'admettait pas qu'on pût la lui disputer. La Russie, l'Autriche et la Prusse, au reste, n'y songeaient pas : puissances essentiellement continentales, qu'en auraient-elles fait ? Leur convoitise ne s'adressait qu'aux populations voisines de leurs États ; celles-là seules avaient été nombrées.

Ce chiffre de 32 millions de *têtes* à partager se

trouvait notablement réduit, toutefois, par des cessions ou des restitutions de territoires qu'avaient déjà consacrées les divers traités particuliers et spéciaux conclus, dans les quinze derniers mois, à Kalish, à Reichenbach, à Tœplitz et à Paris. Ainsi la réunion de la Belgique à la Hollande, sous le nom de *royaume des Pays-Bas*, et celle de la Norvége à la Suède étaient déjà deux faits accomplis; l'Angleterre avait repris possession du Hanovre, devenu royaume; la Lombardie était rentrée sous le joug autrichien, et la Savoie avait été replacée sous le sceptre du roi de Sardaigne. Des territoires étendus restaient cependant encore en litige. La Pologne, la Saxe et l'ancienne république de Venise étaient les plus considérables. La Russie exigeait la Pologne comme le prix de ses sacrifices à la cause de l'Europe; la Prusse réclamait les États du roi de Saxe au même titre; l'Autriche, à son tour, ne se croyait pas moins fondée à vouloir doubler, avec Venise et son territoire, l'étendue de ses anciennes possessions italiennes. C'était pourtant en invoquant l'*indépendance* des nations et la *légitimité* des souverains que les puissances avaient pris les armes. Toutes leurs promesses, toutes leurs déclarations, avant et pendant la guerre, faisaient de ces principes la règle des traités à intervenir. Malheureusement les principes font la loi des faibles; les forts les proclament, mais ne s'y soumettent pas, et la Russie, de même que l'Autriche, n'avait pas attendu la réunion du congrès pour s'emparer des provinces qu'elle convoitait et qu'elle voulait garder. Ces deux cours, tout en protestant de leur inviolable respect pour le *droit*, avaient profité des circonstances

de la guerre, celle-ci pour couvrir de troupes le nord de l'Italie, celle-là pour occuper en force toute l'ancienne Pologne. Ces malheureuses contrées, vouées à la conquête, ne dépendaient, à la vérité, que d'elles-mêmes; et le droit des peuples, pour être le plus sacré, le seul incontestable, est le droit dont tiennent le moins compte les chefs de monarchies. La Saxe, au contraire, relevait d'une race royale et possédait un roi. Cette circonstance avait suffi pour arrêter le cabinet de Berlin; il hésitait à briser une couronne.

Question de la Saxe; notes échangées entre les grandes cours.

Les projets de la Prusse sur la Saxe royale n'étaient plus un mystère depuis l'évacuation de notre territoire : le cabinet prussien en avait réclamé la possession, dès les conférences pour le traité de Paris. Le roi de Saxe, le plus loyal et le meilleur des hommes, était aimé de ses sujets. Le bruit de sa déchéance et de la cession de ses États à la Prusse alarma toutes les classes de la population saxonne. Des brochures, des adresses, protestations énergiques, furent publiées à Dresde et dans toutes les villes du royaume; l'armée elle-même se prononça avec force contre les prétentions du cabinet de Berlin. Les principaux généraux, ceux qui s'étaient tournés contre nous avant la première journée de Leipsick, comme ceux qui les avaient imités, au milieu même du feu de la seconde bataille livrée devant cette ville, présentèrent, le 18 septembre, au prince russe Wolkonski-Repnin, gouverneur général de la Saxe pour les Alliés[1], une adresse où, déclarant qu'ils n'avaient

1. La coalition, pour punir le roi de Saxe de sa fidélité à l'alliance française, avait *saisi* son royaume et en avait donné la garde à la Russie.

passé à la coalition et ne s'étaient battus pour elle que dans l'intérêt de l'indépendance de leur pays et de leur souverain, ils demandaient que le royaume conservât son intégrité et qu'on maintînt intacts les droits du roi. Le gouverneur général, pour toute réponse, fit enfermer les pétitionnaires dans les forteresses de Magdebourg et de Torgau. La Prusse, jusqu'à ce moment, n'avait fait valoir ses prétentions qu'à l'aide de notes verbales; ses réclamations avaient gardé le caractère de simples conversations diplomatiques. Mais, les 9 et 10 octobre, son premier ministre, le prince de Hardenberg, sans attendre même l'ouverture du congrès, s'était hâté d'adresser officiellement à M. de Metternich et à lord Castlereagh deux lettres où il demandait, au nom de sa cour, la *cession* de TOUTE la Saxe et la *préalable occupation* du territoire saxon. Lord Castlereagh répondit, le 11. « que, si l'incorporation de toute la Saxe à la Prusse importait au salut de l'Europe, il garantissait le consentement de son gouvernement, bien que la ruine d'une aussi ancienne maison le pénétrât de douleur; qu'il reconnaissait, à la vérité, que si les princes allemands, après avoir *failli*, avaient réparé leurs fautes par des services subséquents, il n'en était pas de même du roi de Saxe, qui avait persisté jusqu'au bout dans son alliance avec l'ennemi de l'Europe; que, malgré cela pourtant, la déclaration qu'il faisait devait être considérée comme *nulle* dans le cas où la Saxe serait sacrifiée aux *prétentions de la Russie*, et non aux intérêts de l'Europe. » La réponse de M. de Metternich se fit attendre jusqu'au 22. Il écrivit au prince de Hardenberg « que la Prusse avait certai-

nement droit à un accroissement de territoire; que pas une cour ne désirait cette augmentation territoriale plus vivement que la sienne; mais qu'en faisant même abstraction des liens de famille existant entre les maisons de Saxe et d'Autriche, son souverain ne pouvait approuver l'incorporation *entière* des États saxons à la couronne prussienne, parce que cette incorporation deviendrait une source éternelle de méfiance entre les deux cours ainsi rapprochées; que, si la *force des circonstances* pourtant exigeait ce sacrifice, il serait nécessaire de prendre des arrangements pour la fixation des frontières, la fortification des places, et sur les relations commerciales, ainsi que sur la ligne de défense de l'Allemagne méridionale. »

La question de la Saxe se trouvait donc vivement engagée le 1er novembre, lorsque eut lieu l'ouverture définitive du congrès sous la présidence de M. de Metternich. Dès la première séance, les représentants de la cour de Berlin renouvelèrent leur demande pour l'incorporation de la Saxe aux États prussiens.

Représentant d'un roi restauré, M. de Talleyrand, à défaut d'un autre rôle, affectait, devant ses collègues du congrès, l'attitude d'un champion inflexible du principe de la *légitimité*, mot nouveau en politique, créé au mois d'avril 1814 pour faire un titre aux Bourbons, et qu'il se glorifiait d'avoir inventé. Le lendemain 2, conseillé, sollicité par l'Angleterre et par l'Autriche, M. de Talleyrand répondit le premier, à la demande de la Prusse, par une note concertée avec lord Castlereagh et M. de Metternich, et dans laquelle, repoussant la dépossession du roi de Saxe, il

disait : « que ce monarque n'avait été ni accusé ni interrogé ; qu'il n'existait aucun tribunal compétent pour prononcer sur lui ; qu'on ne pouvait lui imputer à crime sa conduite, sans faire en même temps le procès à tous les princes qui avaient traité avec Napoléon ; qu'un seul souverain, le roi de France, était peut-être en droit de juger Frédéric-Auguste, et que Louis XVIII l'absolvait ; que la Saxe, d'ailleurs, demandait le retour de son roi ; que l'Allemagne, d'un autre côté, réclamait l'intégrité des droits de tous, et les verrait compromis par le sacrifice de la Saxe ; enfin, que l'incorporation demandée compromettrait infailliblement la tranquillité de l'Europe par les rivalités que ce nouveau point de contact soulèverait entre la Prusse et l'Autriche. »

Le surlendemain 4, le roi Frédéric-Auguste, alors retenu à Friedrichofeld par ordre des souverains, fit parvenir à son tour au congrès une protestation dans laquelle il déclarait en substance : « que la position de son pays l'avait seule empêché de se déclarer contre la France ; que le but de la guerre ayant été le maintien des *trônes légitimes*, il aurait dû s'attendre à la restitution de l'héritage de ses ancêtres ; qu'en conséquence, il protestait contre toute dépossession de ses États, et qu'en aucun temps il ne consentirait à les céder ou à les échanger. »

Protestation du roi de Saxe.

Mais, tandis que toutes ces déclarations avaient lieu, et qu'elles étaient, au dedans comme au dehors du congrès, l'objet des discussions les plus animées, la Prusse et la Russie, résolues d'agir, prenaient un parti qui devait singulièrement compliquer la situation.

Cette question de la Saxe avait plusieurs faces. Non-seulement elle intéressait l'indépendance des peuples et des couronnes, le droit public de l'Europe et l'équilibre politique du continent ; non-seulement elle importait particulièrement à l'Autriche comme question d'influence sur l'Allemagne et comme question de frontières, mais elle se trouvait intimement liée aux projets de la Russie sur la Pologne.

Alexandre livre la Saxe aux troupes prussiennes

Les traités de partage de 1772 et de 1795 avaient donné à la Prusse une notable partie de ce royaume, entre autres le grand-duché de Varsovie. Dépouillée de ce duché par Napoléon, en 1807, au profit de la Saxe. la Prusse était, pour ainsi dire, seule en droit de le réclamer, puisque seule, de toutes les puissances contractantes, elle l'avait possédé; cependant elle consentait à voir rester aux mains de la Russie cette partie considérable de ses anciennes provinces polonaises, pourvu que la Saxe devînt le prix de son sacrifice. Alexandre avait donc un intérêt trop direct. trop puissant, à assurer cette indemnité au cabinet de Berlin, pour ne pas appuyer énergiquement les prétentions des Prussiens sur la Saxe. Irrité de l'opposition que la cession de ce royaume à la Prusse rencontrait parmi les autres cours, il résolut de devancer et de contraindre la décision du congrès : c'étaient ses troupes et ses généraux qui occupaient le royaume contesté ; le jour même où la protestation de Frédéric-Auguste fut déposée sur le bureau de cette assemblée. un des ministres du Tsar, le baron de Stein, transmit au prince Wolkonski-Repnin l'ordre de remettre la Saxe à la Prusse ; le surlendemain, 6 novembre, la capitale et toutes les forteresses saxonnes se trouvaient

aux mains des autorités et des troupes prussiennes.

Cet acte de violence et d'audace émut toute l'Allemagne et irrita vivement l'Autriche. Il était difficile, en effet, que cette cour consentît à substituer ainsi sur ses frontières une puissance de premier ordre à un État sans influence, sans force, et qu'elle se résignât à voir les provinces de la Prusse longer les siennes de la Bavière à la Pologne, tandis que l'intime alliée du cabinet de Berlin, la Russie, prolongerait, de son côté, le territoire autrichien depuis la Silésie jusqu'à l'empire turc ; l'Autriche menaça d'*agir* à son tour. Menaces de rupture.

Pendant les trois semaines qui suivirent cette menace, le congrès ne présenta que trouble et confusion. Des conférences entre les représentants des différents États avaient journellement lieu, en dehors des réunions officielles, pour essayer de concilier toutes ces prétentions rivales. L'Autriche n'était pas moins opposée aux projets d'Alexandre sur la Pologne qu'aux projets du roi de Prusse sur la Saxe ; le Tsar essaya de rendre le cabinet de Vienne plus facile à ses vues personnelles, en déclarant, dans les derniers jours de novembre, « qu'il consentait à ne pas incorporer à son empire les deux villes de Thorn et de Cracovie, à la condition qu'elles jouiraient, sous la protection de toutes les puissances alliées, de la même indépendance que les villes anséatiques. » Puis il terminait en demandant, pour la Prusse, la cession de toute la Saxe. Le roi de Prusse, de son côté, appuyant la déclaration du Tsar, proposa, le 2 décembre, de rendre inoffensive la possession de Thorn et de Dantzick en rasant leurs fortifications,

et d'établir sur des bases solides la future constitution de la Pologne. Il parlait ici pour son allié ; quant à ses propres prétentions, ce souverain faisait observer que l'incorporation de la Saxe à ses États n'équivaudrait pas aux accroissements donnés à la Hollande par l'adjonction de la Belgique ; à la Russie, par la cession de la Pologne; à l'Autriche elle-même par l'adjonction du Tyrol et de l'Italie ; et à quelques souverains allemands, notamment à la Bavière, par la cession de différents territoires dont il faisait l'énumération. Il ajoutait qu'il n'entendait pas dépouiller la maison de Saxe sans indemnité, et il proposait de céder à cette maison, dans l'ancien cercle de Westphalie, « les principautés de Munster et de Paderborn, que Frédéric-Auguste posséderait en conservant le titre de roi, titre qui serait remplacé, après lui, par celui de grand-duc ». Enfin, pour enlever toute inquiétude à l'Autriche sur son voisinage, le roi de Prusse ajoutait « qu'il s'engageait à ne point fortifier Dresde et à céder à cette puissance le district de Ratibor, dans la haute Silésie ceux de Pled et de Leobschütz, ainsi qu'un canton de la principauté de Neiss ».

Le prince de Metternich, d'accord avec lord Castlereagh et avec M. de Talleyrand, qui lui donnait la voix de la France dans un intérêt que nous dirons plus loin, répondit, le 10 décembre, à ces différentes propositions, que l'incorporation de toute la Saxe à la monarchie prussienne était incompatible avec les principes de sa cour; qu'elle compromettait sa frontière de Bohême, et que la perte de la Saxe, pour la Prusse, pourrait être facilement compensée « par une

portion du grand-duché de Varsovie, par la basse Lusace, le district de Wittemberg, et par quelques autres territoires qui resteraient soumis à l'union germanique ». L'Autriche, comme on le voit, offrait d'indemniser le cabinet de Berlin avec une partie des provinces que réclamait précisément Alexandre. Le prince de Hardenberg répliqua, au nom de sa cour, en opposant à M. de Metternich les termes mêmes de sa lettre du 22 octobre, ainsi que la réponse écrite le 11 par lord Castlereagh ; mais, enhardi par une solennelle démarche de tous les princes allemands, qui voyaient dans la disparition de la Saxe une menace pour leurs propres souverainetés, le ministre autrichien déclara ne pouvoir rien céder.

Une rupture devenait imminente : chacun dut se préparer à la lutte. L'Autriche concentra de nombreux corps de troupes en Moravie ; la Prusse donna des ordres pour rassembler les siennes ; Alexandre, qui occupait et gouvernait déjà la Pologne, se mit en mesure d'y réunir trois cent mille soldats ; son frère. le grand-duc Constantin, adressa, le 11 décembre, aux Polonais, une proclamation où il les invitait à s'unir pour la défense de leur *existence politique*, et M. de Nesselrode fut autorisé à déclarer au congrès que huit millions d'hommes (les Polonais) allaient s'armer pour leur indépendance.

Des notes, cependant, étaient encore échangées. Alexandre hésitait à jeter l'Europe dans de nouvelles convulsions. Le 31 décembre, M. de Nesselrode annonça que son maître consentait à abandonner plusieurs districts de la Pologne à la Prusse et à l'Autriche ; à déclarer Cracovie ville libre ; à doter d'une

constitution les provinces polonaises qui lui seraient laissées, et à joindre à ces provinces, s'il en était besoin, quelques-uns des territoires cédés à la Russie par le premier partage de 1772. En d'autres termes, Alexandre ne proposait rien de moins que de reconstituer, comme une annexe de son empire, l'ancien royaume de Pologne, moins les districts qu'il consentait à abandonner à l'Autriche et à la Prusse. Cette dernière puissance, tant que la possession de la Saxe ne lui était pas positivement assurée, pouvait difficilement accéder à cette proposition, qui lui faisait perdre, sans obtenir d'indemnité, son ancien grand-duché de Varsovie. Elle avait d'ailleurs à craindre, ainsi que le cabinet autrichien, de voir cette reconstitution de l'ancienne puissance polonaise devenir, pour les districts polonais laissés en ses mains, un centre d'attraction qui finirait par absorber ceux-ci. Les cours de Vienne et de Berlin, cette fois, se trouvèrent donc d'accord pour repousser la demande de la Russie; elles furent appuyées par lord Castlereagh et par M. de Talleyrand.

M. de Talleyrand et sa politique rétrospective; les Bourbons de Naples.

Si ce dernier avait agi en prévision de l'avenir, en vue des intérêts généraux de l'Europe et des intérêts particuliers de la France, peut-être aurait-il dû soutenir la proposition de faire revivre l'ancien royaume de Pologne, et s'efforcer de le reconstituer avec un territoire assez étendu et des éléments de puissance assez énergiques pour rendre inévitables sa séparation future de la Russie et son indépendance. Cette combinaison pouvait fournir à la France la chance de recouvrer dans le Nord une alliance qui ne lui avait jamais failli, et donner à l'Europe

occidentale une barrière assez forte pour la protéger contre les envahissements de l'ambition russe. M. de Talleyrand ne voyait ni d'aussi haut ni d'aussi loin.

Il était arrivé au congrès de Vienne avec deux idées préconçues, passées chez lui à l'état d'idées fixes : constituer l'alliance de l'Autriche, de l'Angleterre et de la France; obtenir la restauration des Bourbons à Naples.

M. de Talleyrand avait soixante ans en 1815; son éducation politique appartenait au siècle précédent. Élève des encyclopédistes, il avait abordé la Révolution et les affaires publiques avec l'engouement de l'école philosophique du XVIIIe siècle pour la politique du duc de Choiseul. A l'époque où ce ministre dirigeait le cabinet de Louis XV, l'Angleterre et la maison d'Autriche étaient les puissances contre lesquelles la France avait eu à soutenir ses luttes les plus acharnées. La Prusse, née, pour ainsi dire, de la veille, ne pesait pas alors d'un poids bien lourd en Europe. Contenue par la Pologne, la Russie ne faisait pas encore sentir son action au delà du Niémen. Une alliance entre les cours de Londres, de Paris et de Vienne, les constituait dès lors arbitres souveraines du continent et assurait aux trois gouvernements le double avantage d'une prépondérance incontestée et d'une longue paix. Cette alliance était un rêve de M. de Choiseul en 1765; elle devenait, en 1815, un véritable anachronisme; mais, par une singularité, résultat de la confusion politique de l'époque, elle empruntait à une question tout à la fois politique et de famille, à la question des Bourbons de Naples, une

sorte d'intérêt actuel, et devenait, pour M. de Talleyrand, une sorte de nécessité.

La restauration des Bourbons alors réfugiés en Sicile manquait au complet rétablissement de cette famille sur les trois trônes qu'elle possédait en Europe. Louis XVIII avait fait de cette réintégration la loi politique de son plénipotentiaire à Vienne, et M. de Talleyrand avait dû formellement la demander, dans deux notes, qu'il déposa sur la table du congrès les 15 et 19 décembre. Or Murat, qu'il s'agissait de renverser, n'avait traité qu'avec deux puissances, l'Angleterre et l'Autriche. L'Angleterre, par l'occupation de la Sicile et par sa marine; l'Autriche, par la possession du nord de l'Italie, tenaient, en outre, dans leurs mains le sort de Naples et du royaume napolitain. L'intérêt spécial de la dynastie qu'il représentait et l'intérêt général de la France se réunissaient donc, aux yeux de M. Talleyrand, pour exiger la réalisation du système d'alliance que, dans ses jeunes années et pendant une partie de son âge mûr, il avait tant admiré, et qui devait faire le but unique des efforts de sa vieillesse.

Le public officiel de Vienne n'était pas dans la confidence de cette politique rétrospective, de cette fidélité d'un vieillard aux souvenirs d'un autre siècle : il ne comprenait pas comment, placé entre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche, M. de Talleyrand, dans toutes les questions, se liguait avec les deux dernières puissances contre la première. Non-seulement la position géographique et les intérêts de la Russie indiquaient cette cour à notre alliance; mais la réinstallation des Bourbons sur le trône était surtout

l'ouvrage de son souverain; cette puissance, d'un autre côté, ne profitait pas de nos dépouilles; elle ne nous demandait rien et ne pouvait rien nous enlever: l'Angleterre et l'Autriche, au contraire, nos antagonistes obligés, nos adversaires de tous les temps, ne se faisaient pas faute, l'une et l'autre, de largement s'agrandir à nos dépens. L'intérêt de famille ne suffisait pas pour expliquer la préférence du représentant de la cour des Tuileries : « Murat détient la principauté de Bénévent; les Bourbons de Sicile ont promis de la restituer avec bénéfice, » disaient les uns. « L'Angleterre est de toutes les puissances celle qui dépense le plus en pensions secrètes, disaient les autres; les complaisances de M. de Talleyrand sont le prix d'un salaire splendide. » Cette double supposition pouvait se trouver fondée sans être pourtant l'unique mobile de notre plénipotentiaire, car aucun homme politique ne savait, aussi bien que lui, changer en une source de considérables bénéfices personnels toute affaire, toute chose, même une simple question de principes [1]. Quoi qu'il en soit, sa partialité pour les cours de Vienne et de Londres était trop ouverte, trop évidente, pour échapper à Alexandre.

On raconte que le Tsar, ayant invité le prince de Bénévent à un entretien, lui témoigna son étonne-

1. « Je sais d'une manière positive que Murat avait engagé M. de Talleyrand à défendre ses intérêts au congrès de Vienne, afin d'obtenir d'être rangé dans la catégorie de Bernadotte. Comme ce n'était pas la première fois qu'il négociait avec Talleyrand, il commença par lui envoyer 300,000 ducats (1,250,000 fr.), qui furent acceptés. Talleyrand en avait reçu autant de Ferdinand, compétiteur de Murat. Il se décida pour Ferdinand, et celui-ci, en reconnaissance, non-seulement lui

ment de trouver dans la légation française une hostilité systématique, au lieu de la condescendance et de l'appui qu'il était en droit d'attendre. M. de Talleyrand s'excusa sur les formelles instructions de sa cour et sur un respect pour les principes et pour le droit qui faisait taire chez lui toutes les autres considérations. « J'aurais compté sur plus de reconnaissance de la part de la France, » répondit Alexandre. A quelques jours de là, les Russes cessèrent de se montrer dans les salons du plénipotentiaire de Louis XVIII; les Prussiens s'abstinrent également de le visiter.

Traité secret du 3 janvier entre l'Angleterre l'Autriche, et la France.

Cet interminable débat de la Pologne et de la Saxe devait-il aboutir à un appel aux armes ou à une transaction? L'Autriche, dans l'incertitude, voulut assurer contre les éventualités d'une rupture les possessions sur lesquelles elle avait mis la main, et résolut de les placer sous la sauvegarde d'une alliance avec la France et l'Angleterre. Celle-ci ne pouvait avoir les mêmes craintes; la part qu'elle s'était faite, part toute coloniale, se trouvait hors des atteintes de la Russie et de la Prusse. Mais, inquiète des agrandissements de la première de ces cours, dont la marine prenait déjà de la force sur trois mers, sur la Baltique, la mer Noire et la Caspienne, l'Angleterre devait se montrer facile à toutes les propositions qui auraient pour but

conserva la principauté de Bénévent, mais il y ajouta le duché de Dino, pour le neveu du diplomate. » (*Mémoires* du duc de Rovigo, t. VIII.) — Trente ans auparavant, le 2 avril 1787, Mirabeau, écrivant au comte d'Antraigues, disait déjà de M. de Talleyrand : « C'est de la boue et de l'argent qu'il lui faut; pour de l'argent, il a vendu son honneur et son ami; pour de l'argent, il vendrait son âme, et il aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or. »

d'arrêter le développement de la puissance russe et d'amoindrir son influence en Europe. Quant à notre représentant, dominé comme il l'était par la pensée de continuer la politique de M. de Choiseul et par ses projets de restauration napolitaine, il suffisait à l'Angleterre et à l'Autriche de parler pour qu'il se montrât convaincu. La proposition d'une triple alliance offensive et défensive entre les cours de Vienne, de Londres et de Paris, faite par M. de Metternich, fut donc acceptée, et, le 3 janvier 1815, lord Castlereagh, M. de Talleyrand et le premier ministre autrichien signèrent un traité en quatorze articles dont voici l'analyse :

Les trois puissances contractantes s'engagent à agir de concert et avec *désintéressement* pour ASSURER L'EXÉCUTION des arrangements pris dans le TRAITÉ DE PARIS, et à se considérer toutes trois comme étant attaquées, dans le cas où les possessions de l'une d'elles viendraient à l'être (art. 1er) ; que, si l'une d'elles se voyait menacée, les deux autres interviendraient d'abord amiablement (art. 2) ; puis activement en cas de médiation inutile (art. 3) ; chaque puissance contractante fournirait alors un corps de 150,000 hommes, dont 120,000 d'infanterie et 30,000 de cavalerie (art. 4), l'Angleterre se réservant toutefois de fournir son contingent en troupes étrangères à sa solde (art. 5) ; en cas de guerre, on conviendrait amiablement de la nature des opérations et du choix du général en chef (art. 6) ; de nouveaux arrangements seraient pris s'il y avait nécessité de secours additionnels (art. 7), et la paix ne serait faite que d'un commun accord (art. 8). Ce traité ne devait annuler

aucun de ceux qui ne seraient pas contraires (art. 9). Les trois puissances contractantes s'engageaient à regarder le *traité de Paris* comme ayant *force* pour *régler l'étendue* de leurs *possessions respectives* (art. 10) ; elles prenaient l'engagement d'agir, à cet égard, d'un commun accord (art. 11), se réservaient la faculté d'inviter d'autres États à accéder au traité (art. 12), et se promettaient de repousser toute agression contre le territoire des souverains de Hanovre et des Pays-Bas (art. 13) ; enfin ce traité devait être ratifié dans le délai de six semaines (art. 14).

Deux articles secrets du même jour étaient ainsi conçus :

« 1° Les souverains de Bavière, de Wurtemberg et des Pays-Bas seront invités à accéder au traité ci-dessus.

« 2° Les conventions de ce jour ne devront être communiquées par aucune des puissances signataires sans le consentement exprès de toutes. »

L'Autriche s'était emparée du Tyrol et de la moitié de l'Italie. L'Angleterre avait dans les mains les plus importantes des anciennes colonies de la Hollande, longtemps la première puissance coloniale du monde; elle possédait, en outre, nos colonies et nos comptoirs les plus riches, ainsi que l'île de Malte, Heiligoland et le Hanovre. Elle venait d'élever contre nous, à nos portes, avec nos départements de la Belgique, le royaume des Pays-Bas ; l'Angleterre se trouvait donc également pourvue. Il est dès lors facile de comprendre l'intérêt de ces deux cours à un traité qui garantissait à chacune d'elles tous ces accroissements de territoire et de puissance, toutes ces spoliations. Mais

la France ! quels avantages pouvait-elle en espérer ? Ce pacte ne lui garantissait rien, à elle, sinon sa honte et son abaissement. Fait incroyable ! elle s'obligeait à épuiser ses trésors, à prodiguer le sang de ses soldats pour assurer à ses spoliateurs la tranquille jouissance des possessions qu'ils lui avaient arrachées ; elle engageait son honneur et sa puissance dans le seul but de MAINTENIR les sacrifices et le déshonneur de ce désastreux *traité de Paris* que l'Europe victorieuse avait seule pu lui imposer ! Était-ce ineptie ou trahison ? L'une et l'autre peut-être.

Trois semaines après la signature de ce traité secret, le 28 janvier, l'Autriche, que ce pacte avait rendue plus hardie, proposa de trancher la question de la Saxe en indemnisant la Prusse à l'aide de 800,000 *têtes* que l'on détacherait de ce royaume. Le 6 février, le prince de Hardenberg répliqua, au nom de sa cour, par une note, où, sans s'expliquer nettement sur l'offre de l'Autriche, il annonçait la renonciation de la Russie à la possession de Thorn et du district de Tarnopol.

Reconstitution de l'Allemagne.

En même temps que les deux questions de la Pologne et de la Saxe absorbaient les séances officielles des plénipotentiaires des huit puissances composant le congrès, le comité spécial chargé de régler les affaires de l'Allemagne examinait une note dans laquelle le prince de Metternich proposait la création d'une diète fédérale germanique, divisée en deux cercles ou conseils ;le premier cercle composé de l'Autriche et de la Prusse, ayant deux voix chacune, des royaumes de Bavière, de Wurtemberg et de Hanovre, avec une voix chacun, devait avoir le droit de décider, pour

toute la fédération, les questions de paix et de guerre ; le second cercle, formé des représentants des autres États, princes souverains ou villes libres, aurait la puissance législative, mais sans pouvoir déclarer la guerre ni conclure des alliances. Le premier conseil, véritable pouvoir exécutif, se trouvait tout entier aux mains de la Prusse et de l'Autriche, puisque, sur *sept* voix, ces deux puissances s'en réservaient *quatre*. Ces prétentions à la dictature avaient irrité tous les petits princes allemands. Ils voulaient résister et cherchaient où s'appuyer. Cette protection était dans le rôle obligé de la France. Les efforts de notre Monarchie, depuis Louis XI et François Ier, avaient constamment tendu à fortifier les États secondaires de l'Allemagne contre les grandes puissances, à les maintenir dans notre sphère d'influence et d'action, et à les rendre pour nous une barrière et une force contre les Monarchies du nord de l'Europe. Napoléon avait poursuivi le même but lorsqu'il avait créé la *confédération du Rhin*, et qu'il s'en était déclaré le *protecteur*. On se rappelle qu'une des conditions qui fut surtout l'objet de l'insistance des trois grandes puissances du Nord au congrès de Prague, et à laquelle l'Empereur résista le plus longtemps, était précisément sa renonciation à cette protection effective.

Par une coïncidence qu'il n'est pas sans intérêt de signaler, M. de Talleyrand était ministre des affaires étrangères de l'Empire lors de la création de cette confédération du Rhin que le congrès de Vienne s'occupait alors de reconstruire sous un nouveau titre et sur des bases nouvelles. On assure que cette création avait été, pour lui, l'occasion de bénéfices énormes

qu'il s'était attribués en faisant payer aux parties intéressées les plus riches une influence que Napoléon était loin de lui laisser; aux plus pauvres, des services qu'il promettait et qu'il ne rendait pas. Ses bureaux préparaient le travail sur des notes transmises du cabinet de l'Empereur ou de la secrétairerie d'État, et Napoléon seul décidait. M. de Talleyrand n'intervenait que par ses réceptions, ses dîners et sa signature.

Encore M. de Talleyrand sa correspondance privée avec Louis XVIII

En 1815, l'intérêt de notre puissance, si affaiblie quand l'influence et la force de tous les autres États s'étaient si démesurément accrues, commandait impérieusement au chef de notre diplomatie de faire revivre la politique séculaire de la France à l'égard des États secondaires de l'Allemagne. Il y a plus : signataire de la monstrueuse convention du 23 avril et du traité du 30 mai, le prince de Bénévent pouvait trouver, dans cette question, un moyen d'amoindrir le mal que lui-même nous avait causé. Il ne s'en inquiéta même pas. Les petits États allemands furent pour lui comme s'ils n'avaient jamais existé ; dans sa légèreté et dans son insouciance, il les abandonna sans réserve à la dure domination de l'Autriche et de la Prusse. Le Danemark lui-même, notre dernier allié, à qui la coalition venait d'enlever la Norvége, comme un châtiment de sa fidélité à la France, ne put obtenir de notre plénipotentiaire le plus léger appui. Les préoccupations de M. de Talleyrand, nous l'avons dit, n'étaient point là. Ces questions, d'ailleurs, n'intéressaient que la loyauté ou la grandeur du pays. La faveur de Louis XVIII importait autrement au chef de notre légation. Soucieux, avant tout, de

plaire à ce monarque, et connaissant son amour pour les commérages et les anecdotes graveleuses, sa correspondance diplomatique, à cette époque, singulier témoignage de la futilité de son esprit, fait connaître une face assez ignorée du caractère du maître et du ministre. Cette correspondance était moins un tableau des délibérations du congrès et des intérêts qui venaient s'y heurter et s'y combattre qu'une scandaleuse chronique de salon et d'alcôve. Elle abondait en détails spirituellement cyniques sur les intrigues des personnages de tous les sexes et de tous les rangs, acteurs ou témoins dans les fêtes de cette assemblée. Ses descriptions faisaient passer tour à tour sous les yeux de Louis XVIII Alexandre agenouillé dans un oratoire avec madame de Krudner, M. de Metternich et ses bonnes fortunes d'homme de cour, lord Castlereagh et ses amours peu choisis. Chaque bal était l'objet d'un récit minutieux : propos échangés sous le masque, intrigues galantes, dénoûments libertins ou grotesques, l'ancien évêque d'Autun n'oubliait rien; son maître riait, le proclamait observateur sagace et homme d'esprit; que lui importait le reste[1] ? Cette

1. M. de Talleyrand écrivait beaucoup plus qu'on ne l'a dit. Ses dépêches de Vienne, fréquentes, étendues, étaient toutes de sa main. Elles furent trouvées aux Tuileries, après le 20 mars, dans un des cartons du cabinet de Louis XVIII, et envoyées, comme nous aurons à le dire plus loin, à l'empereur de Russie, en même temps que le traité secret du 3 janvier. Les originaux de cette étrange correspondance politique ont été longtemps et sont probablement encore entre les mains du général Czernicheff, ministre de la guerre de Russie. M. Pasquier, aujourd'hui président de la Chambre des pairs, en possède une copie qu'il s'est procurée, nous ignorons par quel moyen, et qu'il destine, assure-t-on, à orner les volumineux

correspondance, ajoutée aux faits que nous venons de rapporter, peut donner la mesure de l'habileté trop longtemps vantée du *célèbre diplomate*, que des historiographes gagés ont osé présenter comme le régulateur suprême du congrès.

Quand nous parlons du prince de Bénévent, nous ne séparons pas de lui les trois autres plénipotentiaires, espèces de comparses qui l'accompagnaient M. Alexis de Noailles.

Mémoires auxquels il travaille depuis trente ans. Un écrivain, à qui ses relations avec M. Pasquier ont permis de parcourir quelques-unes de ces dépêches, analyse ainsi le compte rendu d'un bal costumé : « Le roi de Prusse avait été longtemps agacé par un domino noir ; l'empereur d'Autriche s'était montré en costume hongrois, avec une magnifique pelisse ; le roi Maximilien de Bavière avait un costume de colonel qu'il portait au service de Napoléon. La rotondité colossale du roi de Wurtemberg le désignait à tous les yeux, malgré un vaste domino tout brillant d'or ; ce prince avait longtemps causé avec la duchesse d'Oldenbourg, sœur de l'empereur de Russie, qu'il aimait, et qui s'était cachée sous l'humble costume de grisette. Le roi de Danemark, que sa grosse gaieté avait fait surnommer le *loustic* de la brigade royale, s'était longtemps entretenu avec M. de Metternich. Le prince Eugène de Beauharnais avait surtout attiré l'attention de M. de Talleyrand, qui, épiant attentivement toutes ses démarches dans ce bal, avait remarqué que le fils de Joséphine était l'objet des vives amitiés de l'empereur Alexandre, ce qui inquiétait notre plénipotentiaire. »

Cet excellent roi de Danemark, à qui le congrès enlevait la moitié de ses États pour payer les services parricides de Bernadotte, conserva sa gaieté jusqu'au dernier jour. « Vous emportez tous les cœurs, lui dit Alexandre lorsque le roi lui annonça son retour à Copenhague. — C'est possible, répondit ce dernier ; mais un fait plus certain, c'est que je n'emporte *pas une âme,* » ajouta-t-il en faisant allusion à ce partage de populations qui faisait le principal objet des débats du congrès. (Note imprimée en 1844, date de la première publication de ce volume.)

uniquement pour faire nombre. Nous devons cependant donner une place à part au comte Alexis de Noailles, dont l'activité turbulente, l'ardeur monarchique et religieuse, se consumaient dans d'infatigables efforts pour la résurrection du vieil ordre de Malte. La ferveur dévote de cet étrange diplomate ne s'arrêtait pas là. Si, au congrès, l'ancien évêque d'Autun consacrait une partie de son temps à fournir Louis XVIII de prose libertine, le colonel Alexis de Noailles, dans ses heures de loisir, composait des sermons[1].

La Saxe est démembrée.

Ce n'est qu'au mois de juin suivant que le congrès devait arrêter la reconstitution du corps germanique, tel qu'il existe aujourd'hui. En revanche, les derniers jours de février virent enfin se terminer la périlleuse question de la Saxe. Chaque souverain, de guerre lasse, et redoutant à chaque heure de voir le congrès se dissoudre, se soumit à des concessions; assez de difficultés restaient encore à débattre : ce fut la note présentée par M. de Metternich, le 28 janvier, qui servit de base à la transaction. Le royaume de Saxe renfermait 2,000,000 d'habitants : on lui en laissa 1,300,000; les 700,000 autres furent donnés

1. La commémoration du 21 janvier (anniversaire de la mort de Louis XVI) fut célébrée à Vienne, dans l'église cathédrale de Saint-Étienne, en présence des empereurs d'Autriche et de Russie, des rois de Bavière et de Danemark, et d'une foule d'étrangers de marque. Il y eut sermon; ce sermon, composé par M. Alexis de Noailles, fut prononcé par un abbé d'origine française, M. Zaignelins, curé de Sainte-Anne de Vienne. « Des larmes *réparatrices* coulèrent de tous les yeux, » dirent les journaux de l'époque, et M. de Talleyrand, gagné par l'attendrissement général, pleura!

au roi de Prusse, qui recevait, en outre, le duché de Posen et des territoires sur les deux rives du Rhin. Ce souverain insista pendant plusieurs jours pour obtenir Leipsick; il dut y renoncer et laisser cette ville au roi de Saxe. Lorsque tous ces arrangements furent convenus, on invita Frédéric-Auguste à les ratifier. Ce prince se contenta de répondre qu'il n'était point libre. Les souverains l'autorisèrent à quitter Friedrichofeld et à choisir aux environs de Vienne un lieu où, dégagé de la surveillance à laquelle il avait jusqu'alors été soumis, il pourrait librement entendre les commissaires du congrès. Le roi consentit à cette entrevue, et se rendit, le 4 mars, à Presbourg. La transaction que le congrès allait lui faire notifier aurait dû soulever, à un double titre, l'opposition de notre plénipotentiaire. D'une part, le principe de la *légitimité* s'y trouvait entièrement sacrifié; en second lieu, cette transaction, en affaiblissant un État secondaire et éloigné au profit d'une puissance de premier ordre que la conquête venait de porter jusque sur notre frontière, blessait tous les intérêts de la France. Non-seulement M. de Talleyrand ne fit pas la moindre observation, mais il prenait si peu au sérieux ses déclarations les plus solennelles, la dignité de son pays, et lui-même, qu'il consentit à se trouver au nombre des trois plénipotentiaires qui, le 8 mars, furent chargés de se rendre auprès de Frédéric-Auguste pour le sommer de consentir au démembrement de ses États héréditaires. Le noble et vieux roi refusa : « Il ne voulait pas, disait-il, signer sa honte. » M. de Talleyrand et ses deux collègues revinrent à Vienne; ils y trouvèrent les esprits agités par une

nouvelle qui obligeait les souverains à se débarrasser de la question de la Saxe et à en brusquer le dénoûment. Le 12, le congrès, pressé d'en finir, déclara que, « vu la réunion du roi de Saxe au plus cruel ennemi de l'Allemagne, par la remise qu'il lui avait faite de Torgau, la Prusse pouvait se mettre *incontinent* en possession de la partie de la Saxe qui lui avait été dévolue; qu'on se réservait de justifier la conduite tenue envers Frédéric-Auguste en publiant un exposé de la sienne, et en réfutant ses plaintes de manière à les empêcher de *corrompre* l'opinion ».

Cet arrêt venait de fixer le sort de la monarchie saxonne.

Fêtes du congrès. Vienne, jusqu'à cette date du 12 mars, avait offert la plus étrange physionomie. Il était difficile de soupçonner la gravité des intérêts politiques débattus au sein du congrès, à l'aspect des fêtes qui, chaque soir, réunissaient les membres de cette assemblée, les empereurs et les rois dont ces membres représentaient les intérêts opposés, ainsi que la foule de diplomates à la suite, et de princes plus ou moins souverains, qui venaient implorer la pitié de ces distributeurs d'États et de couronnes. Chaque jour, c'était un divertissement nouveau : une course en traîneaux succédait à une chasse, une soirée dansante à un bal costumé ou travesti. Les mêmes personnages qui, adversaires intraitables le matin, venaient peut-être d'expédier des courriers pour assembler des troupes, organiser l'invasion et la guerre, se rencontraient, le soir, pour causer d'intrigues galantes et arrêter le plan d'une fête nouvelle. Le lendemain, leurs peuples, leurs armées, pouvaient s'entr'égorger : que leur

importait? les coups ne devaient pas les atteindre; ils dansaient en attendant. Jamais le sort des nations ne fut plus joyeusement discuté.

Nouvelle arrivée d'Italie pendant un bal chez M. de Metternich.

La fête du 11 mars fut une des plus brillantes; elle avait lieu dans l'hôtel du prince de Metternich. Si dans quelques parties retirées des salons on discourait de la nouvelle qui venait de hâter la décision du congrès sur la Saxe, c'était légèrement et sans préoccupation sérieuse[1]. Il s'agissait de l'évasion d'un glorieux captif. Quelle direction avait-il prise? Se rendait-il à Naples ou aux États-Unis? Ces conjectures étaient les seules auxquelles on se livrât; il ne venait à la pensée d'aucun des assistants qu'il eût pu se diriger vers un autre point. *Je viens de m'en convaincre; le trône des Bourbons est solidement assis*, disait, à la vérité, au milieu d'un certain nombre de diplomates groupés dans un des angles de la salle du bal, le général Pozzo di Borgo, arrivé l'avant-veille de Paris. En ce moment on valsait. Tout à coup les valseurs s'arrêtent; vainement l'orchestre continue la mélodie commencée, personne ne l'entend plus; on se regarde, on s'interroge; sur toute l'assemblée plane un sentiment de stupeur et d'effroi. Enfin ces mots sortent bientôt de toutes les bouches : IL EST EN FRANCE!

« Je vous avais bien annoncé que cela ne durerait pas, dit l'empereur Alexandre en s'approchant de M. de Talleyrand.

1. Cette nouvelle avait été apportée cinq jours auparavant, le 6, par un courrier que lord Burgersh avait expédié de Florence à lord Stewart, un des plénipotentiaires anglais à Vienne.

— Vous voyez, Sire, répliqua l'empereur d'Autriche, ce que c'est que d'avoir protégé vos *jacobins* de Paris.

— C'est vrai, répondit le Tsar; mais, pour réparer mes torts, je mets ma personne et mes armées au service de Votre Majesté. »

CHAPITRE VI

Les trois conjurations; Fouché. — Proclamation de Louis XVIII annonçant le retour de Napoléon; ordonnance du 6 mars. — Murat; mouvements en Italie; propositions faites au congrès de Vienne pour déporter Napoléon à Malte ou à Sainte-Hélène; avis transmis à l'Empereur; son projet de quitter l'île d'Elbe; motif de cette résolution; arrivée de M. Fleury de Chaboulon à Porto-Ferrajo; ses deux entrevues avec l'Empereur; il part pour Naples. — Napoléon s'embarque pour la France; traversée; incidents; débarquement au golfe Juan le 1er mars; proclamation *à l'armée.* — L'Empereur traverse le département du Var; son arrivée à Digne. — Proclamation *au peuple français.* — Arrivée de l'Empereur à Gap et à la Mure; rencontre de 700 hommes de troupes royales aux lacs de Laffray; ce détachement se joint à Napoléon; Vizille; entrée de l'Empereur à Grenoble; sa marche sur Lyon. — Le roi et les ministres lors de la nouvelle du débarquement de l'île d'Elbe; premières mesures; départ du comte d'Artois et du duc d'Orléans pour Lyon; proclamation du maréchal Soult; les princes à Lyon; entrée de l'Empereur dans cette ville; décrets impériaux; départ de Lyon; arrivée à Mâcon et à Auxerre; ordre au général Girard; entrevue entre Napoléon et le maréchal Ney. — Communications du gouvernement royal aux Chambres. — Tentative insurrectionnelle des généraux Drouet-d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes et Lallemand. — Le roi se présente devant les Chambres; serments de fidélité à la Charte; conseils chez M. de Blacas; Louis XVIII se décide à quitter Paris; son départ; journée du 20 mars : arrivée de Napoléon aux Tuileries.

Les trois conjurations; Fouché.

Vers la fin du mois de février, alors que le roi, les princes, tous les gens de la cour, partageaient la profonde sécurité de M. de Blacas, et que l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, se glorifiait aux Tuileries d'avoir vaincu la Révolution et l'esprit révolutionnaire par la politique d'*assoupissement*, on entendait discuter tout haut, dans les salons de Paris,

même dans certains lieux publics, les moyens de mettre un terme aux mesures tracassières, folles, qui jetaient dans toutes les classes de citoyens le mécontentement et l'irritation. Une conspiration implique habituellement le silence et le mystère. Or il n'existait ni mystère ni silence dans les projets de renversement multiples, souvent opposés, que plusieurs milliers de personnes agitaient. Le gouvernement seul ne savait rien, ne voyait rien [1].

La masse des mécontents pouvait se diviser en deux catégories principales : les *opposants* à la marche réactionnaire du gouvernement royal ; les *adversaires* de la Restauration et des Bourbons.

Les premiers appartenaient aux Chambres, à l'administration, à la banque, au négoce, à la magistrature et au barreau. Ennemis de l'Empire et de son gouvernement militaire, ils acceptaient la Restauration comme gouvernement constitutionnel, comme gage de la paix avec l'Europe, et poursuivaient moins le renversement de la royauté qu'un changement dans sa politique. Timides autant que formalistes, ils entendaient ne faire usage que de la *voie légale*. La réunion des Chambres était indiquée pour le 1er mai : les *opposants* voulaient qu'une fois assemblées, elles réclamassent impérieusement une complète sécurité pour tous les intérêts matériels issus de la Révolution, ainsi que l'exécution des promesses politiques contenues dans la Charte ; puis, si la résistance du roi et du parti de l'ancien régime forçait de recourir à des

1. « On conspirait, comme on dit, sur les bornes, au coin des rues ; personne, si ce n'est le ministère, n'ignorait ce qui se passait. » (*Mémoires* du duc de Rovigo, t. VII.)

mesures extralégales, ils espéraient pouvoir accomplir le *mouvement* « sous les auspices de l'*autorité civile* et des hommes bien intentionnés [1] ». Ce *mouvement*, quel devait-il être? Il avait pour dernier mot la substitution de la branche cadette de Bourbon à la branche aînée, c'est-à-dire, l'avénement du duc d'Orléans.

Les *adversaires* des Bourbons, ceux du moins qui s'occupaient activement des moyens de les renverser, se composaient de quelques hauts fonctionnaires de l'Empire délaissés par le nouveau gouvernement, de généraux sans emploi, de colonels en demi-solde et d'un certain nombre d'officiers supérieurs appartenant à l'armée active. Leur hostilité était absolue; repoussant tout compromis avec la Restauration, ils voulaient le rétablissement de l'Empire et de l'Empereur. Leur plan était exclusivement militaire; l'instrument dont ils comptaient se servir était l'armée; ils se croyaient sûrs de la moitié des corps qui la composaient. Un des régiments cantonnés dans le Midi, et dont le colonel appartenait au complot, devait donner le signal en se mettant en marche sur Paris; d'autres régiments, placés sur la route, joindraient et grossiraient ainsi, de proche en proche, le nombre des insurgés. Toutes les résistances une fois emportées et les Bourbons renversés, les chefs rappelleraient l'Empereur. Comme ils ignoraient les intentions de Napoléon et qu'ils n'en avaient aucune nouvelle, une forte escadre, partie de Toulon, devait aller l'*enlever* de l'île d'Elbe et le ramener; la couronne lui serait ren-

1. *Mémoires* du général la Fayette, t. V.

due. Le prince d'Eckmühl fut d'abord le chef de cette conspiration impérialiste ; mais, lorsque tous les détails du mouvement furent à peu près arrêtés, il se retira, annonçant qu'il ne fallait plus compter sur lui. « Il en donnait pour raison, a dit le comte Lavalette, la légèreté des chefs et la certitude que la cour avait des soupçons. C'était s'y prendre un peu tard : son nom avait encouragé tous les autres ; les moyens d'exécution lui avaient été soumis, et il les avait approuvés ; il reculait donc par couardise, car on ne pouvait supposer un repentir dans le cœur d'un tel homme [1]. » L'abandon de Davoust ne changea rien aux projets convenus, et, dans les premiers jours de mars, on n'attendait pour agir qu'une somme de 100,000 francs destinée aux premières dépenses du soulèvement, et que faisait espérer depuis longtemps un banquier nommé Hainguerlot, alors dépositaire de fonds assez considérables appartenant au prince Jérôme [2].

Les membres de cette conspiration militaire n'étaient pourtant pas restés unanimes : il s'était détaché de leurs rangs, dans le mois de février, un groupe très-peu nombreux et composé de quelques généraux en activité de service, qui, sans se séparer ostensiblement de leurs compagnons, comptaient se

1. *Mémoires* du comte Lavalette, t. II.

2. Obligés à plus de précautions que les hommes de l'opposition *légale,* dont l'hostilité, d'ailleurs, se répandait en menaces plutôt qu'elle ne se traduisait en projets sérieux, les conjurés de cette catégorie avaient un lieu particulier de réunion ; ils s'assemblaient aux Champs-Élysées, allée des Veuves, chez le général Berton, dont la maison portait alors le n° 6.

servir des moyens d'exécution adoptés par ceux-ci, mais dans un autre but politique. Ces généraux étaient le comte Drouet-d'Erlon, commandant la division militaire de Lille; le comte Lefebvre-Desnouettes, commandant l'ancien régiment des chasseurs à cheval de la garde impériale, en ce moment *chasseurs royaux;* et les deux frères Lallemand, l'un général d'artillerie, et l'autre commandant du département de l'Aisne. Soit que l'ignorance absolue où l'on se trouvait à Paris des dispositions de Napoléon les eût découragés, soit qu'ils fussent effrayés des tempêtes que le retour de l'Empereur pouvait soulever en France et en Europe, ils avaient écouté les propositions de quelques hommes politiques, dont l'impatience s'accommodait mal de l'incertitude et des lenteurs d'une lutte *civile* et *légale.* Ils consentaient à marcher sur Paris, avec les troupes sous leurs ordres; mais, au lieu de chasser les Bourbons, ils devaient sommer Louis XVIII de souscrire aux conditions qu'ils lui auraient dictées; puis, en cas de refus, ils devaient conduire ce souverain hors la frontière, et forcer le duc d'Orléans de régner à sa place [1]. L'armée, ainsi que les classes laborieuses dans les campagnes et dans les villes, ne faisait aucune distinction entre les différents membres de la famille royale, qui, tous comme *Bourbons*, étaient également odieux au peuple et aux soldats, puisque tous ils étaient arrivés à la suite de l'invasion. Obligé de tenir compte de cette disposition de la troupe et des masses, le comte d'Erlon et les généraux associés à son entreprise devaient

1. *Mémoires* de M. de la Fayette, t. V.

opérer le mouvement en invoquant un souvenir unique, celui de l'Empire, en prononçant un seul nom, celui de l'Empereur. On croyait n'avoir rien à craindre de leurs dispositions personnelles pour ce dernier, car l'engagement le plus formel avait été pris par eux de ne pas rappeler Napoléon de son exil [1]. Auraient-ils réussi à maîtriser le sentiment du peuple et de l'armée? c'est douteux. Il n'y avait place alors, dans un changement, que pour l'Empereur, et le mouvement, comme nous en donnerons la preuve plus loin, eût très-certainement emporté le duc d'Orléans avec les autres princes de sa race. Quoi qu'il en soit, le plan de ces généraux, dans les derniers jours de février, était arrêté dans toutes ses parties, et ils n'attendaient plus, pour agir, que le signal de Fouché, qui avait noué les principaux fils de ce complot particulier.

L'éloignement où la Restauration tenait le duc d'Otrante avait fait de grands loisirs à cet ancien ministre de la police impériale; il les employait à se mêler à toutes les intrigues et à courir d'un conciliabule à l'autre, prodiguant partout les promesses et les conseils. Fouché avait le pied dans toutes les coteries. Ainsi on le voyait, à la fois, ourdir le complot militaire dont nous venons de parler; se tenir en rapports intimes avec les poursuivants de révolution *légale* et les conspirateurs exclusivement *impérialistes*, prononçant le nom

1. *Mémoires* de M. de la Fayette. Ce général ajoute à cette occasion : « Il fallait que son ambition et son égoïsme (de Napoléon), la dureté et le peu de sincérité de son caractère, eussent laissé des traces bien profondes, pour que la crainte de son retour ait été, chez ses anciens serviteurs, mêlée au désir d'être débarrassés du gouvernement des Bourbons. » (Tome V.)

du duc d'Orléans avec les premiers, et affirmant aux seconds qu'il *travaillait* en faveur de Napoléon ; correspondre avec le duc de Dalberg, un de nos plénipotentiaires à Vienne, et passer la plus grande partie de ses soirées chez la princesse de Vaudemont-Lorraine, dont le salon, espèce de terrain neutre pour toutes les opinions, était le rendez-vous assez habituel de plusieurs ministres de Louis XVIII. Le soir du 5 mars, quelques mots dits à voix basse chez cette dame par l'un d'eux apprirent à Fouché une nouvelle que le roi avait reçue dans la journée. Rentré chez lui, le duc d'Otrante fait appeler l'un des deux frères Lallemand, qui se trouvait à Paris, et gardant le silence sur l'événement qu'il venait de connaître, il lui dit que la cour soupçonnait les trames ourdies contre elle ; que les mesures les plus violentes allaient être prises contre tous les généraux suspects ; qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour avertir le général Drouet-d'Erlon et les autres conjurés, et pour les engager à mettre sur-le-champ leurs troupes en marche sur Paris.

Proclamation de Louis XVIII.

Le lendemain 6 mars, le général Lallemand partait pour Lille, et, le 7 au matin, il entrait dans cette place forte, au même moment où le *Moniteur* jetait au milieu de la population de Paris, stupéfaite, les lignes suivantes :

PROCLAMATION.

« Nous avions, le 31 décembre dernier, ajourné les Chambres pour reprendre leurs séances au 1er mai ; pendant ce temps, nous nous livrions sans relâche à tous les travaux qui pouvaient assurer la tranquillité et le bonheur

de nos peuples; cette tranquillité est troublée; ce bonheur peut être compromis par la malveillance et la trahison.

« Si les ennemis de la patrie ont fondé leur espoir sur les divisions qu'ils ont toujours cherché à fomenter, ses soutiens, ses défenseurs légaux, renverseront ce criminel espoir par l'inattaquable force d'une union indestructible.

« A ces causes, ouï le rapport de notre *amé et féal chevalier,* chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de nos ordres, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. La Chambre des pairs et celle des députés des départements sont convoquées *extraordinairement* au lieu ordinaire de leurs séances.

« Art. 2. Les pairs et les députés des départements, absents de Paris s'y rendront aussitôt qu'ils auront connaissance de la présente proclamation.

« Donné au château des Tuileries, le 6 mars 1815, et de notre règne le 20e.

« *Signé :* Louis. »

Ordonnance pour *courir sus* à Napoléon.

Le chevalier Dambray avait mis une précipitation si grande dans la rédaction de cette pièce, et possédait une telle pratique du gouvernement constitutionnel, qu'il convoquait les deux Chambres sans indiquer le jour de leur réunion. Cette proclamation gardait le silence sur les causes qui l'avaient rendue nécessaire; mais elle se trouvait expliquée par une ordonnance placée à la suite, et qui était ainsi conçue :

ORDONNANCE.

« Sur le rapport de notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de nos ordres, nous avons ordonné et ordonnons, déclaré et déclarons ce qui suit :

« Art. 1er. Napoléon Bonaparte est déclaré TRAÎTRE ET

REBELLE pour s'être *introduit à main armée* dans le département du Var. Il est enjoint à tous les gouverneurs, commandants de la force armée, gardes nationales, autorités civiles, et même aux simples citoyens, de lui COURIR SUS, de l'ARRÊTER, et de le traduire *incontinent* devant un conseil de guerre, qui, après avoir *reconnu l'identité,* PRONONCERA contre lui l'APPLICATION des peines portées par la loi.

ART. 2. Seront punis des mêmes peines et comme coupables des mêmes crimes :

« Les militaires et les employés de tout grade qui auront accompagné ou suivi *ledit* Bonaparte, à moins que, dans le délai de huit jours, ils ne viennent faire leur soumission.

« ART. 3. Seront pareillement poursuivis et punis comme fauteurs et complices de la rébellion tous les administrateurs civils et militaires, chefs ou employés, payeurs ou receveurs de deniers publics, même les simples citoyens, qui prêteraient directement ou indirectement aide et assistance à Bonaparte.

« ART. 4. Seront punis des mêmes peines ceux qui, par des discours tenus dans des lieux ou réunions publiques, par des placards affichés ou des écrits imprimés, auraient pris part ou engagé les citoyens à prendre part à la révolte ou à s'abstenir de la repousser.

« Donné au château des Tuileries, le 6 mars 1815, et de notre règne le 20e.

« *Signé :* LOUIS. »

On croirait difficilement, en lisant cette ordonnance, qu'il s'agissait pour le gouvernement de Lous XVIII de résister au glorieux soldat que les votes de plusieurs millions d'hommes avaient appelé au trône impérial, et qui, durant dix années, avait rendu la couronne française la première couronne du monde ; de repousser l'ancien souverain dont les princes les plus puissants avaient longtemps brigué la faveur ou l'appui, et que l'Europe avait vu, prodigue

de sceptres et de couronnes, élever au rang des rois les électeurs de Saxe et de Bavière, et le duc de Wurtemberg. Un officier de police ordonnant une battue contre un chef de bandits échappé de sa prison n'aurait pas employé un autre langage. L'étonnement redouble quand on songe que cette ordonnance fut délibérée dans un conseil composé en grande partie de gens dont Napoléon avait fait la fortune, et où siégeait un soldat qui lui devait sa dignité de maréchal de France et son titre de duc de Dalmatie.

Ces deux documents étaient suivis de la ligne suivante :

MONSIEUR *est parti ce matin pour se rendre à Lyon.*

L'Empereur est débarqué ! Ce cri, passant de bouche en bouche, porta la nouvelle, avec la rapidité de l'étincelle électrique, dans tous les quartiers de la capitale. L'événement étourdit les royalistes, et déconcerta, dans les classes élevées et dans la bourgeoisie, ce nombre considérable de mécontents qui poursuivaient l'espérance d'une monarchie constitutionnelle avec le duc d'Orléans pour roi. Les masses, en revanche, l'accueillirent avec transport : il excita dans la population active, dans les classes laborieuses, parmi les jeunes gens, les militaires en demi-solde, ou retraités, surtout, un enthousiasme d'autant plus vif, que la nouvelle était moins attendue. La stupeur, chez les royalistes, fit bientôt place à la colère ; le réveil était si brusque ! « Entraîné par sa *noire* destinée, disait le journal de la cour, Bonaparte s'est évadé de l'île d'Elbe, où l'imprudente magnanimité des souverains alliés lui avait donné une souveraineté

pour prix de la désolation qu'il avait si souvent portée dans leurs États. Cet homme qui, en abdiquant le pouvoir, n'a jamais abdiqué son ambition et ses *fureurs;* cet homme, tout couvert du sang des générations, vient, au bout d'un an écoulé en apparence dans l'apathie, essayer de disputer, au nom de l'usurpation et des *massacres*, la légitime et douce autorité du roi de France. Quelques pratiques ténébreuses, quelques mouvements dans l'Italie excités par son aveugle beau-frère, ont enflé l'orgueil du *lâche* guerrier de Fontainebleau. Il s'expose à mourir de la mort des héros : Dieu permettra peut-être qu'il meure de la mort des *traîtres*. La terre de France le rejette; il y revient, la terre de France le dévorera. »

Les quelques mots de l'écrivain sur les pratiques ténébreuses et les mouvements de Murat font allusion à des événements mal présentés jusqu'à ce jour, et auxquels le hasard seul a donné quelque rapport avec le départ de Napoléon de l'île d'Elbe. Nous devons les expliquer.

Murat; mouvement en Italie.

Devenu l'ennemi de la France impériale, d'allié qu'il était, Murat, en traitant avec l'Autriche le 11 janvier 1814, avait porté un coup fatal à Napoléon. Sa défection ne priva pas seulement l'Empereur des secours que pouvaient lui offrir le roi de Naples et son armée, elle paralysa entre les mains du prince Eugène des troupes nombreuses et aguerries, qui, au lieu d'opérer sur les flancs ou sur les derrières de la coalition, eurent alors à défendre contre les Napolitains, aidés par l'armée autrichienne du général Bellegarde nos possessions italiennes et notre frontière des Alpes [1].

1. « Le poids que Murat mit à cette occasion dans la balance

La garantie de sa couronne était le prix promis à ce service indigne. Cette garantie, toutefois, n'engageait que l'Autriche; on a dit que l'Angleterre l'avait confirmée. Il n'en est rien. Lord William Bentink, gouverneur de la Sicile, qu'il occupait comme une position favorable à la lutte de l'Angleterre contre la France beaucoup plus que dans l'intérêt des Bourbons de Naples, conclut, à la vérité, avec Murat, une convention qui stipulait toute cessation d'hostilités entre sa cour et Joachim; mais cet acte était moins une reconnaissance formelle des droits du beau-frère de Napoléon et un traité d'alliance qu'une suspension d'armes, un simple armistice. Murat avait donc abandonné la France et trahi odieusement Napoléon sans des gages bien solides de sécurité; il ne fut pas longtemps à s'en apercevoir: Louis XVIII refusa de le reconnaître comme roi de Naples, et ses agents furent tolérés plutôt qu'admis dans les autres cours. Le congrès de Vienne s'ouvrit: les pouvoirs des deux ambassadeurs qu'il y envoya furent enregistrés; mais on enregistra de même ceux des envoyés du roi dont il tenait la place; les plénipotentiaires des deux compétiteurs, accueillis sous le même titre, furent admis les uns et les autres comme représentant le *roi des Deux-Siciles*. De ces deux rois, quel était le *véritable?* Murat put se convaincre bientôt que ce n'était pas lui.

Le 28 novembre, dans le parlement anglais, un membre de l'opposition de la Chambre des communes, M. Weathbread, reprochant aux ministres de ne

fut de 120,000 hommes; or, avec 120,000 hommes de moins, les Alliés n'eussent pu entreprendre l'invasion de la France avant le printemps. » (*Mémoires* de Napoléon.)



pas donner au beau-frère de Napoléon le titre de *majesté*, de l'appeler simplement *Murat*, demanda si ces formes insultantes n'étaient pas l'annonce d'une prochaine déchéance. Les ministres refusèrent dédaigneusement de répondre. A quelques jours de là, le 13 décembre, un des organes du cabinet britannique, le *Courrier*, accusait Murat d'avoir pillé la Prusse, incendié Moscou, égorgé les habitants de Madrid, volé les diamants de la couronne d'Espagne, et lui reprochait d'être le fils d'un « postillon de Cahors en Querci ». Non-seulement ces injures et ces outrages étaient reproduits avec complaisance par la presse censurée de Paris, mais Murat, ayant accordé à la garde nationale de Naples une décoration qui portait pour exergue les deux mots *honneur* et *fidélité*, le ministère français s'emparait de ce fait pour dénoncer, dans les journaux dont il disposait, l'*usurpation* du beau-frère de Napoléon, et pour s'élever contre l'étrange prétention de ce prince à parler de fidélité et d'honneur, quand l'honneur, à Naples, consistait à violer ses serments, et lorsque la trahison s'y appelait fidélité [1]. La Restauration, au reste, venait de prendre le parti d'agir ouvertement. Les 15 et 19 décembre, nous l'avons dit, M. de Talleyrand avait officiellement demandé au congrès le rétablissement des Bourbons de Sicile, et sa requête avait été enregistrée sans le moindre scrupule. L'annonce de cette nouvelle attaque du cabinet des Tuileries vint à Murat au moment où il recevait les propositions des mécontents italiens.

La domination autrichienne était lourde et coû-

1. *Journal des Débats* du 30 décembre 1814.

teuse aux peuples de la Lombardie. Accueillis d'abord comme des libérateurs, les Allemands et les Hongrois de François II n'avaient pas tardé à ressentir les effets de la mobilité italienne. Les Lombards étaient passés d'un extrême à l'autre : aux mois de mars et d'avril 1814, ils avaient salué de cris enthousiastes la venue des Alliés et hâté la retraite de nos troupes par la révolte, le massacre et l'incendie. Au commencement de 1815, ils appelaient de tous leurs vœux le moment où ils pourraient chasser leurs nouveaux maîtres. Gênes surtout était irritée; elle avait ouvert son port à une flotte anglaise, à la condition de recouvrer son indépendance; et, peu de mois après, l'Angleterre, par un indigne manque de foi, avait livré cette ancienne république au roi de Sardaigne, son ennemi le plus détesté. Les regards de toutes ces populations se tournaient involontairement vers l'île d'Elbe; des propositions furent faites au vaincu que l'Europe y avait exilé. Napoléon se contenta de répondre qu'il ne *pouvait rien* pour les Italiens; qu'il leur conseillait, sinon la soumission, du moins la patience, et que, pour s'armer et se montrer, ils devaient attendre que la France fût disposée à les soutenir et leur donnât le signal.

Les délais vont mal aux colères méridionales; on savait Murat inquiet et blessé : il reçut l'offre de se mettre à la tête d'un mouvement qui, affranchissant la haute et la moyenne Italie du joug de l'Autriche et des petits princes arrivés à sa suite, réunirait la péninsule en un seul empire placé sous le sceptre du roi de Naples, et dont Rome deviendrait la capitale. Soldat intrépide, mais roi de hasard, n'ayant du souverain

que le titre et le costume, Murat se crut assez fort et assez habile pour réaliser ce plan et y trouver le moyen de raffermir sa couronne. Murat se trompait : il avait perdu toute sa force en abandonnant le bras qui l'avait élevé. Il n'en promit pas moins aux patriotes italiens une coopération active. Cette assistance n'était possible qu'en transportant dans le Milanais, foyer du mécontentement, des troupes assez nombreuses pour provoquer et soutenir l'insurrection. Résolu d'agir, Joachim envahit les États romains, et. abritant ses projets derrière la nécessité de se mettre en mesure contre les menaces de la France, il fit demander à l'Autriche le passage, à travers ses possessions italiennes, pour deux corps d'armée destinés à attaquer la France et à le venger du cabinet des Tuileries.

La nouvelle de l'invasion de la Romagne par les troupes de Murat parvint à Vienne vers le milieu de février. Le 19, M. de Talleyrand la transmit à son gouvernement, en conseillant à Louis XVIII de réunir une armée de 30,000 hommes entre Lyon et Chambéri. « La réunion de cette armée, disait-il dans sa première dépêche, devait se faire avec le moins d'éclat possible, afin de ne pas donner d'ombrage à l'Autriche et au Piémont[1]. » Quatre jours après, le 23 février, une seconde dépêche du prince de Bénévent pressait la formation de ce corps d'armée, disant que Murat était irrité, que l'Italie fermentait, et qu'il était nécessaire d'*observer* la frontière des Alpes et de se tenir *prêt à tout événement;* puis il ajoutait : « De

1. *Mémoire justificatif* du maréchal Soult, 1815.

nouveaux aperçus et des changements survenus dans les relations politiques me font désirer qu'on use de moins de circonspection. Il serait bon, au contraire, que ce mouvement fût remarqué au dehors, afin de prévenir l'effet de l'opinion que M. de Metternich affecte de répandre sur la *nullité de nos forces militaires*[1]. »

Le cabinet de Vienne connut cette double démarche de M. de Talleyrand en même temps qu'il recevait de Murat la demande relative au passage de ses deux corps d'armée. Les 24 et 26 février. M. de Metternich notifia au gouvernement de Naples et à la cour des Tuileries que l'Autriche ne souffrirait pas que la tranquillité de l'Italie fût troublée, et qu'elle considérerait comme un acte d'hostilité tout mouvement de troupes susceptible de compromettre la tranquillité de ses frontières. La première de ces deux dépêches parvint à Naples au moment où y arrivait de l'île d'Elbe un envoyé dont nous dirons plus loin la mission; et, quand on reçut la seconde aux Tuileries, les 30,000 hommes dont M. de Talleyrand avait demandé la réunion au pied des Alpes étaient déjà en mouvement.

Si M. de Talleyrand n'avait pas provoqué Murat par ses demandes de déchéance, il est probable que ce dernier n'aurait point songé à chercher, dans le soulèvement de la haute et de la moyenne Italie, un secours contre l'hostilité des Bourbons et contre le mauvais vouloir des autres souverains. Ses projets de guerre contre la France n'avaient rien de sérieux; ils

1. *Mémoire justificatif* du maréchal Soult, 1815.

n'étaient qu'un prétexte pour porter ses troupes en Lombardie, et c'est à tort que le gouvernement de Louis XVIII ainsi que la plupart des écrivains de cette époque ont parlé des *pratiques ténébreuses* de ce prince contre la Restauration. Il n'a fallu rien de moins que les termes de sa demande au cabinet de Vienne, rapprochés du procès fait quelques semaines auparavant au général Excelmans, et dans lequel des correspondances avec Naples jouaient le plus grand rôle, pour donner créance à ces bruits; bruits aussi peu fondés que l'accord entre Napoléon et Joachim. L'Empereur ne se confiait pas assez à la capacité de son beau-frère pour le mettre de moitié dans un plan politique, quel qu'il fût. Sa trahison, d'ailleurs, l'avait trop profondément irrité. Murat n'obtint jamais son pardon [1].

Napoléon; pensées de retour; propositions faites au congrès de Vienne pour le transférer à Malte ou à Sainte Hélène; motifs pour quitter l'île d'Elbe.

Ce n'était ni de Naples, ni du reste de l'Italie, que s'inquiétait Napoléon. Sa pensée n'avait pas quitté la France; c'était la France seule qu'il regardait et observait. Lui-même, au reste, l'a dit : dès Fontainebleau, il avait songé au retour [2]. Parti de cette rési-

1. « Votre mari est un fort brave homme sur le champ de bataille, mais il est plus faible qu'une femme quand il ne voit pas l'ennemi. Il n'a aucun courage moral. » *Lettre* de Napoléon à la reine de Naples. — 1813.)

« Murat, en 1814, avait décidé les événements; il est une des grandes causes que nous sommes ici. Du reste, la première faute est à moi. Ils étaient plusieurs que j'avais faits trop grands; je les avais élevés au-dessus de leur esprit... Murat avait un très-grand courage, mais fort peu d'esprit, la trop grande différence entre ces deux qualités l'explique en entier. » *Mémorial de Sainte-Hélène* du comte de Las-Cases.)

2. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

dence le 20 avril seulement, il avait eu le temps d'apercevoir dans les actes du comte d'Artois, installé depuis huit jours aux Tuileries, dans les mesures adoptées par son gouvernement, et dans le langage de la presse et du parti royaliste, l'avenir de fautes réservé au gouvernement de la Restauration. D'ailleurs, on n'abandonne pas un Empire que l'on a gouverné quinze ans, un pays où on laisse après soi des serviteurs dévoués, des partisans et des admirateurs en nombre considérable, sans y conserver quelques relations. L'exilé le plus obscur ne renonce jamais à tous rapports avec les siens, ne rompt jamais avec la patrie; Napoléon, parce qu'il avait ceint le diadème, devait-il étouffer en lui tous les sentiments de l'homme? Des moyens de communication entre lui et la France furent discutés avant son départ. Les correspondances écrites étaient dangereuses. A qui les confier? Comment les faire parvenir? On convint de *mots de passe* qui serviraient à accréditer les visiteurs en la parole desquels l'Empereur pourrait avoir foi. Ces moyens de correspondance orale ne furent laissés qu'à quelques personnes de son intimité. Nous croyons pouvoir mettre de ce nombre les ducs de Bassano et de Rovigo, et le comte Lavalette[1]. Le duc de Bassano, toutefois, est le seul qui ait accepté, en tout temps et devant tous, la responsabilité de cette position. Les visiteurs furent rares; on faisait à la police de MM. Beugnot et Dandré l'honneur de la supposer active et habile.

1. Le comte Lavalette, directeur général des postes durant l'Empire et les Cent-Jours, et que son procès en 1815 a rendu célèbre, est l'auteur des *Mémoires* que nous avons déjà cités et que nous aurons plus d'une occasion de citer encore.

Napoléon, au reste, connaissait, par les seuls faits que la censure permettait aux journaux d'enregistrer, tout ce qu'il lui importait de savoir. Une intelligence aussi étendue, aussi haute que la sienne, pouvait facilement apercevoir, derrière les lois, les ordonnances et les mesures du nouveau gouvernement, les colères et les haines qu'elles soulevaient dans toutes les classes. Les révélations qu'on aurait pu lui apporter ne lui eussent rien appris, et il n'avait pas même besoin des lettres que quelques soldats restés au service adressaient à leur famille ou à leurs compagnons de l'île d'Elbe pour savoir que l'armée, hostile au nouveau régime, était restée fidèle à son souvenir, prononçait toujours son nom et invoquait son retour[1].

Au mois de janvier 1815, la pensée de Napoléon était arrêtée. Il rentrerait en France. Mais comment? à quelle occasion? Attendrait-il le soulèvement d'une partie de la population ou la révolte de quelques régiments, résultat prochain, inévitable, du mécontentement public? ou bien, quittant inopinément son île, irait-il offrir un drapeau et un chef à la France irritée et la soulever contre ses nouveaux princes? Des bruits venus de Vienne, et qui lui furent apportés de Naples par sa sœur Pauline, le décidèrent pour ce dernier parti. Les demandes de restauration faites les 15 et 19 décembre 1814 en faveur des Bourbons réfugiés en Sicile avaient appelé l'attention, non du congrès, mais d'une partie des plénipotentiaires, sur l'Italie et

1. Quelques-unes de ces lettres, communiquées à Napoléon, racontaient que dans les revues, comme dans les cours des casernes, les cris de *vive le roi!* étaient toujours suivis des mots *de Rome,* prononcés à mi-voix.

sur la fermentation qui régnait dans les provinces du Nord. Les légations de France et d'Angleterre attribuaient l'agitation de cette partie de la péninsule au voisinage de l'île d'Elbe [1]; les plénipotentiaires de ces deux cours s'étonnaient sans cesse de l'imprudence commise par les souverains en plaçant Napoléon aussi près du premier théâtre de sa gloire et de populations qu'il avait longtemps gouvernées. La faute, au surplus, ne leur semblait pas irréparable. Les Alliés avaient donné l'île d'Elbe à l'Empereur; ils pouvaient la lui retirer, disaient-ils, et le confiner assez loin ou sur un point assez sûr pour qu'il lui fût désormais impossible de conspirer contre la tranquillité de l'Europe. Le repos de l'Italie et de la France était à ce prix. On les entendait même discuter les lieux de déportation les plus convenables; les noms de l'île de Malte et de l'île Sainte-Hélène étaient le plus souvent prononcés [2].

1. L'île d'Elbe, placée à vingt lieues à l'est de l'île de Corse, n'est séparée du continent italien que par le canal de Piombino, large à peine de deux lieues.

2. On raconte que ce fut lord Wellington qui, assis devant la grande table ronde du congrès et jetant négligemment les yeux sur une carte d'Europe très-détaillée qu'on y laissait constamment étendue, fit remarquer, le premier, la courte distance où se trouvait Napoléon du continent italien. Dans ce moment-là même des scènes sanglantes venaient de se passer à Milan; le commandant autrichien de la Lombardie avait fait fusiller plusieurs jeunes gens coupables d'avoir poussé, dans le théâtre de la Scala, au milieu du spectacle, le cri de *Vive l'Empereur!* Lord Wellington signala cet incident comme une preuve des rapports qui devaient exister entre l'île d'Elbe, la cour de Naples et les mécontents italiens. M. de Talleyrand et le prince de Hardenberg partagèrent son opinion. De là les *causeries* des principaux membres du congrès sur la nécessité d'éloigner Napoléon.

Ces conversations se tenaient à haute voix. Les plénipotentiaires de Joachim les redirent à leur cour [1]. Napoléon se mit en mesure de ne pas être enlevé avant d'avoir tenté la chance qu'il avait résolu de courir. Il augmenta les fortifications de son île, garnit toutes les côtes de batteries, mit de l'artillerie partout et amassa quelques vivres. Les précautions dont il s'entoura devinrent encore plus rigoureuses par la présence en Corse, vers cette époque, d'un ancien chef de chouans que la Restauration avait fait général, puis gouverneur de la Corse, et qui ne cessait de parler, lui aussi, de la nécessité pour les Bourbons de se débarrasser du voisinage de Napoléon. Ce personnage, du nom de Bruslart, avait pour mission de

1. On lit, à ce sujet, dans les *Mémoires* du duc de Rovigo : « Le congrès avait attiré à Vienne un grand nombre d'étrangers; parmi eux se trouvaient plusieurs officiers qui avaient servi sous nos drapeaux. L'un d'eux, qui avait été attaché à l'Empereur, apprit par une personne de distinction tout ce que le plénipotentiaire de France tramait contre ce prince. Il se mit en recherche avec tous les moyens dont il pouvait disposer, et il sut bientôt ce qu'il avait pris à tâche d'approfondir. Cet officier, qui était un des grands admirateurs de l'Empereur, partit aussitôt de Vienne et alla, par l'Italie, trouver ce prince à l'île d'Elbe. Il lui apprit tout ce qui avait été résolu contre lui; il ajouta quelques détails qui portèrent la conviction dans l'esprit de l'Empereur, car il avait une grande confiance dans l'élévation d'âme de l'officier étranger qui s'exposait à tant de dangers pour le prévenir. »

Au dire d'autres écrivains, Napoléon aurait connu le projet de l'enlever de l'île d'Elbe par le prince Eugène, à qui l'Empereur Alexandre en aurait fait la confidence pendant un court séjour que fit Eugène à Vienne. Il est possible que l'ancien vice-roi ait averti son beau-père. La nouvelle, dans tous les cas, serait venue à ce dernier de plusieurs côtés à la fois. La déportation de Napoléon était une question que l'on agitait

surveiller l'île d'Elbe. Sa parole violente, exagérée, la maladresse de quelques agents qu'il essaya de faire pénétrer à Porto-Ferrajo [1] et qui furent arrêtés, la triste célébrité attachée aux exploits des bandes dont il avait fait partie, le souvenir de tous les attentats essayés sous le Consulat, donnèrent à l'Empereur la conviction que la mission du général Bruslart était une mission de meurtre. *Assassiné* ou *déporté*, voilà l'avenir que, dans sa pensée, lui réservait un plus long séjour à l'île d'Elbe.

Ce n'est pas tout. Le traité de Fontainebleau obligeait deux parties : les Bourbons et les Alliés d'une part ; de l'autre, Napoléon. L'abdication et l'exil

ouvertement; les plénipotentiaires anglais et français, nous venons de le dire, n'y mettaient aucun mystère. Il y eut même, assure-t-on, une proposition formelle qu'Alexandre repoussa, en disant qu'il avait garanti à Napoléon la possession de l'île d'Elbe et qu'il entendait tenir sa parole.

Enfin, ce n'était pas seulement au sein du public officiel de Vienne que le projet de déporter Napoléon de l'île d'Elbe était connu et discuté. On s'en entretenait tout haut à la cour de Louis XVIII et chez ses ministres. La *Quotidienne,* journal du royalisme le plus ardent, en annonçant à ses lecteurs, le 8 *mars* 1815, la présence de Napoléon sur le territoire français, ajoutait ces lignes décisives : « Le débarquement de Bonaparte n'est qu'un acte de *désespoir*. Il paraît *certain* que le congrès avait pris la *résolution* de fixer une *autre résidence* à Napoléon, dont, suivant toute apparence, les intrigues contribuaient à l'agitation de l'Italie. C'est pour *prévenir les effets de cette détermination* qu'il s'est décidé à faire une entreprise de flibustier contre quelques petites villes de la Provence dépourvues de troupes et d'artillerie. Il serait beaucoup trop flatteur d'appliquer le nom de témérité à une semblable tentative. »

1. Porto-Ferrajo est la principale ville de l'île d'Elbe; elle compte 2,000 habitants. Napoléon y résidait.

étaient les conditions imposées à ce dernier. Il avait abdiqué, il s'était exilé. Mais ni les Alliés ni les Bourbons n'avaient rempli une seule des conditions mises à ce double sacrifice. On devait lui payer une somme annuelle de 2 millions; il n'avait jamais rien reçu et n'aurait pu subvenir à ses dépenses des derniers mois, sans les secours de plusieurs banquiers de Gênes, qui consentirent à lui faire quelques avances. Des pensions, montant ensemble à 2,300,000 francs, avaient été stipulées pour les différents membres de sa famille ; non-seulement sa famille n'avait rien touché, mais le gouvernement royal s'était emparé des propriétés privées de ses frères et sœurs, propriétés que l'article 6 du traité avait formellement garanties, et que cependant on avait données ou vendues. Le contrat passé entre l'Europe et lui, déchiré par les Bourbons, devenait dès lors nul, et son départ se trouvait justifié par le droit autant que par la nécessité la plus impérieuse.

M. Fleury de Chaboulon ; sa mission ; ses entretiens avec Napoléon.

Le moment lui semblait opportun : on touchait aux derniers jours de février; les nouvelles du congrès qui avaient pu lui parvenir à cette date et qui remontaient à deux semaines, présentaient toutes les puissances comme désunies et prêtes à une rupture ouverte. D'un autre côté, il pouvait difficilement attendre : non-seulement les secours fournis par les banquiers de Gênes commençaient à s'épuiser, et il était à la veille de ne pouvoir plus donner de pain à ses compagnons d'exil; mais, de plus, la saison des longues nuits, si favorable pour un départ inopiné et furtif, allait finir. Résolu à quitter l'île, bien qu'il fût sans nouvelles directes de Paris, il avait déjà fait pré-

parer les navires nécessaires au transport des soldats composant sa garde, et le moment précis de l'embarquement restait seul à fixer, lorsque deux faits simultanés vinrent brusquer son départ : le 21 février, le comte Colonna d'Istria arriva de Naples et lui remit, de la part de Murat, une dépêche dans laquelle l'ambassadeur de ce dernier, à Vienne, annonçait la rupture du congrès ainsi que le départ subit de l'empereur Alexandre ; le lendemain 22, un envoyé du duc de Bassano, M. Fleury de Chaboulon, ancien auditeur au conseil d'État, débarquait à son tour à l'île d'Elbe, avec la mission de faire connaître à Napoléon l'état des choses en France, et de le décider au retour. M. de Chaboulon a publié la relation de son voyage ; nous emprunterons à ses curieux *Mémoires* le récit des deux entretiens que lui accorda l'Empereur. Après quelques détails sur les premières heures de son séjour à Porto-Ferrajo, l'envoyé du duc de Bassano poursuit en ces termes [1] :

1. Les *Mémoires* de M. Fleury de Chaboulon ont été publiés à Londres en 1820. Il était dangereux, même à cette époque, de se dénoncer comme un des plus actifs instruments du retour de l'île d'Elbe. M. de Chaboulon habitait la France : bien que son livre fût publié à l'étranger, il s'exposait, en y racontant le rôle qui lui appartenait, à se voir traduit devant une cour d'assises et condamné à la peine capitale. On ne le verra que trop dans la suite de ce livre : les jurés, choisis comme ils l'étaient alors, et les juges, n'ont jamais manqué aux colères de la Restauration. Pour éviter tout péril, M. de Chaboulon ne se mit point personnellement en scène à l'occasion de son voyage à l'île d'Elbe ; il se présenta, dans son livre, comme le simple reproducteur des confidences écrites d'un prétendu colonel Z..., tué, depuis, sur le plateau du Mont-Saint-Jean. Le colonel Z... et son récit ne sont qu'une excusable fiction. On peut le dire aujourd'hui, ce fut M. de

..... Le général Bertrand me fit avertir de me rendre à la porte du jardin de l'Empereur, ajoutant que l'Empereur viendrait, et que, sans avoir l'air de me connaître, il me ferait appeler. Je m'y rendis. L'Empereur, accompagné de ses officiers, se promenait suivant sa coutume, les mains derrière le dos : il passa plusieurs fois devant moi sans lever les yeux; à la fin il me fixa, et, s'arrêtant, il me demanda en italien de quel pays j'étais : je lui répondis en français que j'étais Parisien. « Eh bien, monsieur, parlez-moi de Paris et de la France. » En achevant ces mots il se remit à marcher. Je l'accompagnai, et, après plusieurs questions insignifiantes faites à haute voix, il me fit entrer dans ses appartements, fit signe aux généraux Bertrand et Drouot de se retirer, et me força de m'asseoir à côté de lui. « Le grand maréchal, me dit-il d'un air froid et distrait, m'a annoncé que vous arriviez de France. — Oui, Sire. — Que venez-vous faire ici?... Il paraît que vous connaissez X...[1]. — Oui, Sire. — Vous a-t-il remis une lettre pour moi? —

Chaboulon qui eut mission de déterminer le retour de l'île d'Elbe, et, dans les passages que nous empruntons à ses *Mémoires,* il ne fait que rapporter ce que lui-même a vu, dit et entendu. (Note imprimée en 1844, date de la première publication de ce volume.)

1. Le personnage désigné sous cette initiale est le duc de Bassano. — On lit dans les *Mémoires* du comte Lavalette, publiés en 1831 : « J'allai chez le duc de Bassano... Après lui avoir rapporté ma conversation avec Lallemand (qui lui avait fait quelques confidences sur la conspiration militaire où ce général devait jouer un rôle), le duc me dit : « C'est une opération toute militaire; *nous autres* nous n'y pouvons rien. Ce qui nous importe, c'est le retour de l'Empereur. Comment l'avertir? Je n'en sais rien. Je suis tellement convaincu que ce serait consommer sa perte que de confier au papier la plus légère indiscrétion, *que je n'ai rien donné* à M. Fleury de Chaboulon qui, *vous le savez, est parti depuis plus de quinze jours.* Il est vrai que, lors de son départ, la conjuration militaire n'était pas encore née, ou plutôt je l'ignorais. » (Tome II, p. 141.)

Non, Sire... » L'Empereur m'interrompit : « Je vois bien qu'il m'a oublié comme tous les autres. Depuis que je suis ici, je n'ai entendu parler ni de lui, ni de personne. — Sire, dis-je en l'interrompant à mon tour, il n'a point cessé d'avoir pour Votre Majesté l'attachement et le dévouement que lui ont conservés tous les Français... » L'Empereur, avec dédain : « Quoi! on pense donc encore à moi en France? — On ne vous y oubliera jamais. — Jamais! c'est beaucoup. Les Français ont un autre souverain : leur devoir et leur tranquillité leur commandent de ne plus songer qu'à lui. »

Cette réponse me déplut. L'Empereur, me dis-je, est mécontent de ce que je ne lui ai point apporté de lettres; il se défie de moi; ce n'était point la peine de venir de si loin pour être si mal reçu. « Que pense-t-on de moi en France? me dit-il ensuite. — On y plaint et on y regrette Votre Majesté. — L'on y fait aussi sur moi beaucoup de fables et de mensonges... Comment s'y trouve-t-on des Bourbons? — Sire, ils n'ont point réalisé l'attente des Français, et chaque jour le nombre des mécontents augmente. — Tant pis, tant pis. (*Vivement.*) Comment, X... ne vous a point donné de lettres pour moi? — Non, Sire; il a craint qu'elles ne me fussent enlevées; et, comme il a pensé que Votre Majesté, obligée de se tenir sur ses gardes et de se défier de tout le monde, se défierait peut-être aussi de moi, il m'a révélé plusieurs circonstances qui, n'étant connues que de Votre Majesté, peuvent vous prouver que je suis digne de votre confiance. — Voyons ces circonstances. »

Je lui en détaillai quelques-unes; il ne me laissa pas achever. « Cela suffit, me dit-il; pourquoi n'avoir pas commencé par me dire tout cela? Voilà une demi-heure que vous me faites perdre. »

Cette bourrasque me déconcerta. Il s'en aperçut, et me dit avec douceur : « Allons, mettez-vous à votre aise et racontez-moi dans le plus grand détail tout ce qui s'est dit et passé entre X... et vous. » Je lui rapportai mot à mot l'entretien que j'avais eu avec M. X...; je lui fis une énu-

mération complète des fautes et des excès du gouvernement royal, et j'allais en déduire les conséquences que nous en avions tirées, M. X... et moi, lorsque l'Empereur, incapable, lorsqu'il est ému, d'écouter un récit sans l'interrompre et le commenter à chaque instant, m'ôta la parole et me dit : « Je croyais aussi, lorsque j'abdiquai, que les Bourbons, instruits et corrigés par le malheur, ne retomberaient pas dans les fautes qui les avaient perdus en 1789. J'espérais que le roi vous gouvernerait en bon homme. C'était le seul moyen de se faire pardonner de vous avoir été donné par des étrangers. Mais, depuis que les Bourbons ont mis le pied en France, leurs ministres n'ont fait que des sottises. Leur traité du 23 avril, continua-t-il en élevant la voix, m'a profondément indigné; d'un trait de plume ils ont dépouillé la France de la Belgique et des possessions qu'elle avait acquises depuis la Révolution; ils lui ont fait perdre les flottes, les arsenaux, les chantiers, l'artillerie et le matériel immense que j'avais entassés dans les forteresses et dans les ports qu'ils leur ont livrés. C'est Talleyrand qui leur a fait faire cette infamie; on lui aura donné de l'argent. La paix est facile à de telles conditions. Si j'avais voulu, comme eux, signer la ruine de la France, ils ne seraient point sur mon trône. (*Avec force.*) J'aurais mieux aimé me trancher la main! J'ai préféré renoncer au trône plutôt que de le conserver aux dépens de ma gloire et de l'honneur français. Une couronne déshonorée est un horrible fardeau... Mes ennemis ont publié partout que je m'étais refusé opiniâtrément à faire la paix; ils m'ont représenté comme un misérable fou, avide de sang et de carnage... Si j'avais été possédé de la rage de la guerre, j'aurais pu me retirer avec mon armée au delà de la Loire et savourer à mon aise la guerre de montagnes. Je ne l'ai pas voulu... Mon nom et les braves qui m'étaient restés fidèles faisaient encore trembler les Alliés, même dans ma capitale. Ils m'ont offert l'Italie pour prix de mon abdication; je l'ai refusée. Quand on a régné sur la France, on ne doit pas régner ailleurs. J'ai choisi l'île d'Elbe. Cette position me convenait. Je pouvais veiller sur la France et sur les Bour-

bons. Tout ce que j'ai fait a toujours été pour la France. C'est pour elle, et non pour moi, que j'aurais voulu la rendre la première nation du monde. Ma gloire est faite, à moi; mon nom vivra autant que celui de Dieu. Si je n'avais songé qu'à ma personne, j'aurais voulu, en descendant du trône, rentrer dans la classe ordinaire de la vie; mais j'ai dû garder le trône pour ma famille et pour mon fils. »

L'Empereur, pendant tout ce discours, avait marché à grands pas et paraissait vivement agité. Il se tut quelques instants et reprit : « Mes généraux vont-ils à la cour? — Oui, Sire. — Il doivent y faire une triste figure? — Ils sont outrés de se voir préférer des émigrés, qui n'ont jamais entendu le bruit du canon. — Les émigrés seront toujours les mêmes... J'ai fait une grande faute en rappelant en France cette race antinationale; sans moi, ils seraient tous morts de faim à l'étranger. Mais, alors, j'avais de grands motifs; je voulais réconcilier l'Europe avec nous et clore la Révolution... Que disent de moi les soldats? — Les soldats, Sire, s'entretiennent sans cesse de vos immortelles victoires. Ils ne prononcent jamais votre nom qu'avec admiration, respect et douleur. Lorsque les princes leur donnent de l'argent, ils le boivent à votre santé. — (*En souriant.*) Ils m'aiment donc toujours? — Oui, Sire, et j'oserai même dire plus que jamais. — Que disent-ils de nos malheurs? — Ils les regardent comme l'effet de la trahison, et répètent sans cesse qu'ils n'auraient jamais été vaincus si la France n'eût point été vendue aux ennemis; ils ont horreur surtout de la capitulation de Paris. — Ils ont raison; sans la défection du duc de Raguse, les Alliés étaient perdus. J'étais maître de leurs derrières et de toutes leurs ressources de guerre. Il ne s'en serait pas échappé un seul. Ils auraient eu aussi leur 29e bulletin[1]. Marmont a perdu son pays et livré son prince[2]... Je suis bien aise d'apprendre que l'armée a con-

1. Le bulletin de la retraite de Russie.

2. L'Empereur, ici, parle évidemment du traité conclu par Marmont avec le prince de Schwartzenberg, le 3 avril 1814, et non de la conduite du duc de Raguse devant Paris. — La

servé le sentiment de sa supériorité et qu'elle rejette sur leurs véritables auteurs nos grandes infortunes. Je vois avec satisfaction, d'après ce que vous venez de m'apprendre, que l'opinion que je m'étais formée de la situation de la France est exacte. Le gouvernement actuel est bon pour les prêtres, les nobles, les vieilles comtesses d'autrefois; il ne vaut rien pour la génération actuelle. Le peuple a été habitué par la Révolution à compter dans l'État; il ne consentira jamais à retomber dans son ancienne nullité et à redevenir le patient de la noblesse et du clergé... L'armée me sera toujours dévouée. Nos victoires et nos malheurs ont établi entre elle et moi un lien indestructible; avec moi seul elle peut retrouver la vengeance, la puissance et la gloire; avec le gouvernement actuel, elle ne peut gagner que des injures et des coups. »

L'Empereur, en prononçant ces mots, gesticulait et marchait avec précipitation; il avait plutôt l'air de parler seul que de parler à quelqu'un. Tout à coup il s'arrête, et, me

journée du 30 mars et le traité du 3 avril sont deux faits distincts, fort opposés, et que le préjugé public a trop longtemps confondus. Le traité fut le crime de Marmont : nous avons nommé les trois personnages à qui revient la responsabilité de la reddition de Paris; le roi Joseph, on l'a vu, était le principal coupable. C'est le désir de dégager son frère de cette responsabilité accablante qui portait sans doute l'Empereur lui-même à confondre également ces deux faits. Napoléon, au reste, a rétabli plus tard la vérité. On lit dans les *Mémoires* dictés par lui à Sainte-Hélène : « *Marmont n'a point trahi en défendant Paris;* mais l'histoire dira que, sans la défection du 6e corps, *après l'entrée des Alliés dans Paris*, ils eussent été forcés d'évacuer cette grande capitale, car ils n'eussent jamais livré bataille sur la rive gauche de la Seine, en ayant derrière eux Paris, qu'ils n'occupaient que depuis trois jours. Les malheurs de cette époque sont dus aux défections des *chefs* du 6e corps et de l'armée de Lyon, et aux intrigues qui se tramaient dans le Sénat. » (Tome IV, p. 363.) — (Voir, sur ces deux événements, le 1er vol. de cette Histoire, chap. VI et le second vol., chap. Ier.

jetant un regard de côté, il me dit : « X... croit-il que ces gens-là tiendront longtemps? — Son opinion, sur ce point, est entièrement conforme à l'opinion générale, c'est-à-dire qu'on pense en France et qu'on est convaincu que le gouvernement royal marche à sa perte. — Mais comment tout cela finira-t-il? Croit-on qu'il y aura une nouvelle révolution? — Sire, les esprits sont tellement mécontents et exaspérés, que le moindre mouvement partiel entraînerait nécessairement une insurrection générale, et que personne ne serait surpris qu'elle éclatât au premier jour. — Mais que feriez-vous si vous chassiez les Bourbons? Établiriez-vous la République? — La République, Sire, on n'y songe point. Peut-être établirait-on une régence. — Une régence! s'écria-t-il surpris et avec une grande véhémence, et pourquoi faire? Suis-je mort? — Mais, Sire, votre absence. — Mon absence n'y fait rien. En deux jours je serais en France, si la nation me rappelait... Croyez-vous que je ferais bien de revenir? » ajouta l'Empereur en détournant les yeux, mais il me fut facile de remarquer qu'il attachait à cette question plus d'importance qu'il ne voulait le faire paraître, et qu'il attendait ma réponse avec anxiété. « Sire, lui dis-je, je n'ose résoudre personnellement une semblable question; mais... — Ce n'est point cela que je vous demande, me dit-il en m'interrompant brusquement; répondez oui ou non. — Eh bien, oui, Sire. — Vous le pensez? — Oui, Sire; je suis convaincu, ainsi que M. X..., que le peuple et l'armée vous recevraient en libérateur et embrasseraient votre cause avec enthousiasme. — X... est donc d'avis que je revienne? dit l'Empereur avec un accent inquiet et ému. — Nous avons prévu que Votre Majesté m'interrogerait sur ce point, et voici textuellement sa réponse : « Vous direz à l'Empereur « que je n'ose prendre sur moi une question aussi impor-« tante, mais qu'il peut regarder comme un fait positif et « incontestable que le gouvernement actuel s'est perdu dans « l'esprit du peuple et de l'armée; que le mécontentement « est au comble, et qu'on ne croit pas qu'il puisse lutter « longtemps contre l'animadversion générale. Vous ajouterez « que l'Empereur est devenu l'objet des regrets et des vœux

« de l'armée et de la nation. L'Empereur décidera ensuite « dans sa sagesse ce qui lui reste à faire. »

Napoléon devint pensif, se tut, et, après une longue méditation, me dit : « J'y réfléchirai ; venez demain à onze heures. »

Le lendemain, à onze heures, je me présentai chez l'Empereur. On me fit attendre dans son salon, au rez-de-chaussée. La tenture en soie bariolée était à moitié usée et décolorée ; le tapis de pied montrait la corde et était rapiécé en plusieurs endroits ; quelques fauteuils mal couverts complétaient l'ameublement. Je me rappelai le luxe des palais impériaux, et la comparaison m'arracha un profond soupir. L'Empereur arriva : son maintien attestait un calme que démentaient ses yeux ; il était aisé de s'apercevoir qu'il avait éprouvé une violente agitation. « J'avais prévu l'état de crise où la France va se trouver, me dit-il ; mais je ne croyais pas que les choses fussent aussi avancées. Mon intention était de ne plus me mêler des affaires politiques ; ce que vous m'avez dit a changé mes résolutions ; c'est moi qui suis cause des malheurs de la France, c'est moi qui dois les réparer. Mais, avant de prendre un parti, j'ai besoin de connaître à fond la situation de nos affaires : asseyez-vous, et répétez-moi tout ce que vous m'avez dit hier ; j'aime à vous entendre. »

Rassuré par ces paroles et par un regard plein de douceur et de bonté, je m'abandonnai sans réserve et sans crainte à toutes les inspirations de mon esprit et de mon âme... « Brave jeune homme, me dit l'Empereur après m'avoir attentivement écouté, vous avez l'âme française ; mais votre imagination ne vous égare-t-elle pas ? — Non, Sire ; le récit que j'ai fait à Votre Majesté est fidèle ; tout est exact, tout est vrai... — Vous croyez donc que la France attend de moi sa délivrance et qu'elle me recevra comme un libérateur ? Puissiez-vous ne pas vous tromper ! D'ailleurs j'arriverai si vite à Paris, qu'ils n'auront pas le temps de savoir où donner de la tête. J'y serai aussitôt que la nouvelle de mon débarquement... Oui, ajouta Napoléon après avoir fait quelques pas, j'y suis résolu... C'est moi qui ai

donné les Bourbons à la France, c'est moi qui dois l'en délivrer. Je partirai... L'entreprise est grande, difficile, périlleuse; mais elle n'est pas au-dessus de moi. La fortune ne m'a jamais abandonné dans les grandes occasions... Je partirai, non point seul, je ne veux point me laisser mettre la main sur le collet par des gendarmes; je partirai avec mon épée, mes Polonais, mes grenadiers... La France est tout pour moi; je lui appartiens; je lui sacrifierai avec joie mon repos, mon sang, ma vie!... »

L'Empereur, après avoir prononcé ces mots, s'arrêta. Ses yeux étincelaient d'espoir et de génie; son attitude respirait la confiance et la force; elle annonçait la victoire : il était grand! Il reprit la parole et me dit : « Croyez-vous que les Bourbons oseront m'attendre à Paris? — Non, Sire. — Je ne le crois pas non plus. Quand ils entendront tonner mon nom, ils trembleront, ils sentiront qu'une prompte fuite est le seul moyen de m'échapper. Mais que fera la garde nationale? Croyez-vous qu'elle se battra pour eux? — Je pense, Sire, qu'elle gardera la neutralité. — C'est déjà beaucoup... Et les maréchaux, que feront-ils? — Les maréchaux, comblés d'honneurs et de richesses, n'ont plus rien à désirer que le repos. Ils craindront, en embrassant un parti douteux, de compromettre leur existence, et peut-être resteront-ils spectateurs de la crise. Peut-être même la crainte que Votre Majesté ne les punisse de l'avoir abandonnée ou trahie en 1814 les portera-t-elle à embrasser le parti du roi. — Je ne punirai personne, entendez-vous! s'écria l'Empereur. Dites-le bien à X..., je veux tout oublier; nous avons tous des reproches à nous faire... Quelle est la force de l'armée? — Je l'ignore, Sire; je sais seulement qu'elle a été considérablement affaiblie par les désertions, par les congés, et que la plupart des régiments ont à peine trois cents hommes. — Tant mieux; les mauvais soldats seront partis, les bons seront restés. Connaissez-vous le nom des officiers qui commandent sur les côtes et dans la 8e division? — Non, Sire. — Comment X..., dit-il avec humeur, ne m'a-t-il pas fait savoir tout cela? — M. X..., Sire, était, ainsi que moi, bien loin de prévoir que Votre Majesté pren-

drait sur-le-champ la généreuse résolution de reparaître en France. Il pouvait croire, d'ailleurs, d'après les bruits publics, que vos *agents* ne vous laissaient rien ignorer de tout ce qui pouvait vous intéresser. — J'ai su effectivement que les journaux prétendaient que j'avais des *agents*... C'est une histoire. J'ai envoyé en France, il est vrai, quelques hommes à moi pour savoir ce qui s'y passait; ils m'ont volé mon argent et ne m'ont entretenu que de propos de cabarets ou de cafés... Vous êtes la première personne qui m'ait fait connaître sous ses grands rapports la situation de la France et des Bourbons. J'ai bien reçu, sans trop savoir de quelle part, le signalement d'assassins soudoyés contre moi et une ou deux lettres anonymes, de la même main, où l'on me disait d'être tranquille, que les broderies reprenaient faveur, et autres bêtises semblables; mais voilà tout. Ce n'est point sur de pareilles données qu'on tente un bouleversement. Mais comment pensez-vous que les étrangers prendront mon retour? Voilà le grand point, ajouta l'Empereur d'un air préoccupé. Cependant je regarde comme certain que les rois qui m'ont fait la guerre n'ont plus la même union, les mêmes vues, les mêmes intérêts... Tout considéré, les nations étrangères ont de grands motifs pour me faire la guerre, comme elles en ont pour me laisser en paix. Je ne suis pas encore fixé sur le jour de mon départ. En le différant, j'aurais l'avantage de laisser le congrès se dissoudre; mais aussi je courrais le risque, si les étrangers venaient à se brouiller, comme tout l'annonce, que les Bourbons et l'Angleterre ne me fissent garder à vue par leurs vaisseaux. Au reste, ne nous inquiétons pas de tout cela : il faut laisser quelque chose à la fortune.

« Nous avons approfondi, je crois, tous les points sur lesquels il m'importait de me fixer et de nous entendre. La France redemande son ancien souverain; l'armée et le peuple seront pour nous : les étrangers se tairont; s'ils parlent, nous serons bons pour leur répondre; voilà en résumé notre présent et notre avenir. Partez : vous direz à X... que vous m'avez vu et que je suis décidé à tout braver pour répondre aux vœux de la France; que je partirai d'ici au

1er avril, avec ma garde, ou peut-être plus tôt; que j'oublierai tout, que je pardonne tout; que je donnerai à la France et à l'Europe les garanties qu'elles peuvent attendre et exiger de moi; que j'ai renoncé à tout projet d'agrandissement, et que je veux réparer, par une paix stable, le mal que nous a fait la guerre. Vous direz aussi à X... et à vos amis d'entretenir et de fortifier, par tous les moyens possibles, le bon esprit du peuple et de l'armée. Si les excès des Bourbons accéléraient leur chute et que la France les chassât avant mon débarquement, vous déclarerez à X... que je ne veux point de régence ni rien qui y ressemble. Allez, monsieur, vos instants sont précieux, je ne veux plus vous retenir; j'ai fait tout préparer pour votre départ. Ce soir, à neuf heures, vous trouverez un guide et des chevaux au sortir de la porte de la ville. On vous conduira à Porto-Longone. Le commandant a reçu l'ordre de vous faire délivrer les papiers de sûreté nécessaires. Il ignore tout; ne lui dites rien. A minuit, il partira une felouque qui vous conduira à Naples. Adieu, monsieur; embrassez-moi et partez. Mes pensées et mes vœux vous suivront. »

Deux heures après, j'étais en mer.

Napoléon s'embarque pour la France.

C'était le 25 février au soir. Ce jour-là même, la princesse Pauline réunissait dans une fête animée tout ce que l'île renfermait de femmes jeunes et élégantes, d'officiers français et de visiteurs étrangers. Napoléon y parut, l'air ouvert, le visage serein, se mêlant à chaque groupe et causant avec toutes les personnes qu'il connaissait. Il était assez tard quand il sortit, emmenant avec lui les généraux Bertrand et Drouot, qui le suivirent à sa demeure ; une fois seul avec eux, il leur fit confidence de son dessein de quitter l'île, et leur annonça qu'il partirait le lendemain. « Je ne m'ouvris à eux qu'au dernier instant, a-t-il dit, afin de les enlever par un élan de cœur avant que la réflexion

arrivât ; et puis, je ne voulais pas que la princesse Pauline ou madame Bertrand vinssent m'embarrasser de leurs inquiétudes de femmes[1] ! » L'Empereur n'avait pas à craindre que M. Fleury de Chaboulon laissât rien échapper des deux entretiens qui venaient, non de décider sa résolution, — elle était arrêtée depuis longtemps, — mais d'en hâter l'accomplissement. Cependant il ne voulut rien donner au hasard. Le secret qu'emportait le jeune auditeur était si lourd ! « J'arriverai en France avant le 1er avril, » lui avait-il dit dans le second entretien, lorsque déjà il était déterminé à partir sur-le-champ et à poser le pied sur la côte française avant même que son confident pût avoir le temps de sortir du royaume de Naples. En effet, le lendemain, 26, trois petits bâtiments de commerce disposés à l'avance dans le port par M. Pons de l'Hérault, directeur des mines de l'île, recevaient 200 chasseurs corses, 100 chevau-légers polonais et 200 flanqueurs, tandis que l'Empereur s'installait, avec 400 grenadiers, à bord de l'unique navire de guerre qu'il possédât, l'*Inconstant*, brick de 26 canons, commandé par le capitaine Chautard et le lieutenant Taillade. L'embarquement, commencé à cinq heures de l'après-midi, fut terminé à sept heures et demie du soir. A huit heures, un coup de canon donna le signal du départ. « Je partis trop vite, a raconté Napoléon ; chaque semaine je recevais un bulletin de ce qui s'était passé dans le congrès de Vienne et de ce qui se disait dans le corps diplomatique ; si j'avais attendu celui qui devait m'arriver le lendemain, 27, j'aurais

1. *Récits de la captivité de Sainte-Hélène,* par le comte de Montholon.

différé mon départ de quinze jours, et la nouvelle de mon débarquement en France n'aurait plus trouvé les souverains réunis à Vienne. Que d'événements heureux auraient pu sortir, pour moi, de la dissolution du congrès et de la dispersion des souverains ! Cypriani, qui m'apportait précisément de Vienne des nouvelles qui démentaient la dépêche de l'ambassadeur de Murat, et auraient ainsi retardé mon embarquement, arriva à Porto-Ferrajo lorsque, depuis douze heures, j'étais déjà en mer[1]. »

Neuf cents hommes, une simple escorte, portés par un brick et par trois petits navires de transport, voilà les forces avec lesquelles Napoléon allait à la conquête d'un empire. Une revue avait eu lieu avant l'embarquement. L'Empereur, nous l'avons dit, n'avait jamais rien reçu des allocations promises par le traité du 11 avril ; la tenue de ses soldats se ressentait de sa pénurie ; ils portaient encore leurs uniformes vieillis de la campagne de France ; mais ces habits usés recouvraient des cœurs intrépides.

Traversée ; incidents.

Hormis les généraux Bertrand et Drouot, personne à bord ne connaissait le but de cette expédition. Plusieurs circonstances, à la vérité, devaient contribuer à jeter de l'incertitude dans les esprits : la mère et la sœur de l'Empereur restaient à Porto-Ferrajo ; on avait embarqué une centaine de cavaliers ainsi que quatre pièces de campagne, et l'on n'emmenait pas de chevaux ; enfin, avant que la petite flottille sortît du port, on avait pu voir le comte Colonna s'embarquer

1. *Récits de la captivité de Sainte-Hélène,* par le comte de Montholon.

seul sur une felouque, mettre précipitamment à la voile et se diriger sur Naples[1]. La pensée d'un débarquement sur la côte de Provence était donc la dernière qui pût venir à l'esprit des officiers, des soldats et des matelots ; aussi la surprise fut-elle extrême et la joie bruyante quand, une fois en mer, l'Empereur parut sur le pont de l'*Inconstant* et jeta ces mots aux grenadiers qui vinrent immédiatement l'entourer : « Grenadiers, nous allons en France ! nous allons à Paris ! » Des acclamations sorties de toutes les bouches portèrent la nouvelle sur les autres bâtiments : elle y excita les mêmes transports ; tout le monde s'embrassait, et chaque navire se renvoyait de longs cris de *Vive l'Empereur !*

La traversée commençait sous les plus favorables auspices ; un assez fort vent du sud poussait la flottille vers le golfe de Gênes. Le capitaine Chautard espérait que l'île de Capraïa serait doublée avant la fin de la nuit, et qu'au jour l'expédition, ayant dépassé les croisières placées dans cette direction, se trouverait hors de vue. Mais le vent ne tarda pas à mollir, la mer devint pour ainsi dire immobile, et, lorsque le jour parut, l'*Inconstant* et les trois transports, arrêtés par le calme entre l'île de Capraïa et l'île d'Elbe, étaient en vue de la croisière française. On avait fait six lieues.

1. Le comte Colonna portait à Murat des dépêches dans lesquelles Napoléon annonçait à son beau-frère son départ ainsi que sa résolution de chasser les Bourbons, et lui proposait un traité d'alliance. L'Empereur priait, en outre, Murat de mettre à la disposition de sa mère et de sa sœur Pauline, restées à l'île d'Elbe, un vaisseau ou une frégate qui pût les transporter en France.

Le péril paraissait imminent. La plupart des marins opinaient pour le retour. Napoléon déclara que, loin de consentir à rétrograder, il aborderait plutôt les deux frégates et le brick composant la croisière, certain que leurs équipages n'hésiteraient pas à arborer le drapeau tricolore et à se ranger sous ses ordres. La fortune donna raison à sa persistance. Vers midi, le vent fraîchit un peu, la croisière fut franchie, et, à quatre heures, la flottille se trouva à la hauteur de Livourne. Dans ce moment, une frégate paraissait à cinq lieues sous le vent, une autre se montrait sur les côtes de la Corse, et l'on apercevait de loin un troisième bâtiment de guerre qui venait droit sur l'*Inconstant*. Ce dernier bâtiment était le brick le *Zéphyr*, monté par le capitaine Andrieux, officier de patriotisme et de talent. Le *Zéphyr* courait vent arrière ; les deux navires ne tardèrent pas à se rapprocher. Il était six heures du soir. On proposa à l'Empereur d'aborder le nouvel arrivant et de lui faire arborer le pavillon tricolore. Napoléon répondit qu'il serait toujours temps d'en venir à cette extrémité, et que le mieux était encore de passer sans se faire reconnaître. Il donna aux grenadiers de la garde l'ordre d'ôter leurs bonnets à poil et de se coucher sur le pont. Bientôt les deux bâtiments se trouvèrent à portée de voix. Le lieutenant Taillade était très-connu du capitaine Andrieux ; ces officiers parlementèrent. Le capitaine du *Zéphyr*, entre autres questions, demanda des nouvelles de l'Empereur. On raconte que ce fut Napoléon lui-même qui, embouchant le porte-voix, répondit « qu'il allait à merveille ». Les politesses d'usage échangées, les deux navires s'éloignèrent, sans que

le capitaine Andrieux se doutât du nombre et de la nature des passagers embarqués sur le frêle bâtiment qu'il laissait derrière lui.

Débarquement au golfe Juan.

Le vent, dans la nuit du 27 au 28, continua d'être favorable ; à la pointe du jour, on reconnut un bâtiment de 74 qui semblait se diriger vers la Corse ; la rencontre pouvait devenir dangereuse, mais le vaisseau poursuivit sa route sans s'occuper de l'*Inconstant*. A huit heures du matin, la flottille découvrit la côte de Noli ; à midi, elle était à la hauteur d'Antibes ; enfin, le lendemain, 1er mars, à trois heures après midi, elle entra dans le golfe Juan. Le général Drouot, accompagné de quelques officiers et d'un détachement de soldats, aborda le rivage ; Napoléon, se jetant dans un canot, ne tarda pas à les joindre ; le reste de l'expédition suivit ; à cinq heures, le débarquement était achevé.

Le départ de l'île d'Elbe avait été si précipité, que l'Empereur n'avait pas eu le temps de préparer une seule proclamation ; ce fut l'œuvre des deux derniers jours de la traversée. Deux adresses, l'une *au peuple*, l'autre *à l'armée*, furent dictées par Napoléon et copiées par tous les officiers et sous-officiers embarqués avec lui. Le zèle de ces écrivains improvisés triompha de leur petit nombre, de leur inaptitude à ce travail, et des embarras causés par le mouvement des navires ; cinq cents copies se trouvaient faites lorsque la flottille toucha la rive. Quand tout le monde fut à terre, on forma les rangs ; les différents bataillons quittèrent le drapeau blanc parsemé d'abeilles, couleurs de l'île d'Elbe, et arborèrent le drapeau tricolore. Un ban fut ensuite battu, et les capitaines de chaque compagnie,

se plaçant au centre, lurent d'une voix forte la proclamation suivante :

A L'ARMÉE.

Proclamation à l'armée.

« Soldats! nous n'avons pas été vaincus! Deux hommes, sortis de nos rangs, ont trahi nos lauriers, leur prince, leur bienfaiteur.

« Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir l'Europe pour nous susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères en maudissant notre belle France, prétendraient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux? qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens; qu'ils calomnient notre gloire? Si leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir de ces immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent! Ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire, et, s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur le champ de bataille.

« Soldats! dans mon exil j'ai entendu votre voix, je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls.

« Votre général, appelé au trône par le vœu du peuple, et élevé sur vos pavois, vous est rendu : venez le rejoindre.

« Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France. Arborez cette cocarde tricolore que vous portiez dans nos grandes journées.

« Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations, mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être maître chez nous? qui en aurait le pouvoir? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Tudéla, à Eckmühl, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à la Moskowa, à Lutzen, à Wurtschen, à Montmirail! Pensez-

vous que cette poignée de Français, aujourd'hui si arrogants, puissent en soutenir la vue? Ils retourneront d'où ils viennent; et là, s'ils le veulent, ils régneront comme ils prétendent l'avoir fait depuis dix-neuf ans[1].

« Vos rangs, vos biens, votre gloire, les biens, les rangs et la gloire de vos enfants, n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers vous ont imposés; ils sont les ennemis de notre gloire, puisque le récit de tant d'actions héroïques qui ont illustré le peuple français combattant contre eux pour se soustraire à leur joug est leur condamnation.

« Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Égypte, de l'Ouest, de la Grande-Armée, sont humiliés; leurs honorables cicatrices sont flétries; leurs succès seraient des crimes; ces braves seraient des rebelles si, comme le prétendent les ennemis du peuple, les souverains légitimes étaient au milieu de l'ennemi. Les honneurs, les récompenses, leur affection, sont pour ceux qui les ont servis contre la patrie et contre nous.

« Soldats! venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur et sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge; l'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait : vous serez les libérateurs de la patrie.

« Dans votre vieillesse, entourés et considérés de vos concitoyens, ils vous entendront, avec respect, raconter vos hauts faits; vous pourrez dire avec orgueil : « Et moi aussi « je faisais partie de cette Grande Armée qui est entrée deux « fois dans les murs de Vienne, dans ceux de Berlin, de « Madrid, de Moscou, et qui a délivré Paris de la souillure

1. Allusion à la date que Louis XVIII donnait à son règne. Ce prince le faisait commencer à la mort du jeune Dauphin, fils de Louis XVI, décédé au Temple le 8 juin 1795.

« que la trahison et la présence de l'ennemi y ont empreinte.»

« Honneur à ces braves soldats, la gloire de la patrie ! et honte éternelle aux Français criminels, dans quelque rang que la fortune les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la patrie !

« Napoléon. »

L'éloquence et la mâle énergie de ce langage empruntaient un singulier caractère de grandeur au lieu où la scène se passait : devant les soldats était la mer et son immensité ; à droite et à gauche, une grève nue ; de tous les côtés, le silence d'une plage déserte. Chaque compagnie répondit à cette lecture par le cri de *Vive l'Empereur !* Chaque soldat, électrisé, se tint prêt à braver tous les périls.

L'Empereur traverse le département du Var. Son arrivée à Digne.

Deux routes s'ouvraient à l'Empereur pour arriver à Lyon : l'une par Draguignan et les vallées de la Durance et du Rhône, l'autre par le pied des Alpes jusqu'à Grenoble. La première était celle qu'il avait suivie après son départ de Fontainebleau ; elle traversait des pays riches, faciles, et une population nombreuse ; mais les insultes qu'il y avait subies et les dangers qu'il y avait courus, un an auparavant, prouvaient que le passage, pour lui, n'y serait pas sans risques. La seconde, fort pénible, courait à travers des contrées montueuses et pauvres, mais dont les habitants, à toutes les époques, avaient fait preuve du patriotisme le plus énergique ; c'était celle-là qu'il allait choisir.

Le bivac était établi sur le rivage, dans un champ entouré d'oliviers. « J'avais fait placer des postes sur tous les chemins, a raconté Napoléon, et envoyé à Antibes un officier et vingt-cinq grenadiers pour y

annoncer mon retour en France et fraterniser avec le 106e de ligne, qui tenait garnison dans cette place. Une foule considérable de paysans nous avait bientôt entourés ; elle témoignait son étonnement de notre apparition et de notre petite force. Le maire d'un village voisin, remarquant la faiblesse de mes moyens d'action, me dit : « Nous commencions à être heureux « et tranquilles, vous allez tout troubler. » Je ne saurais dire combien ce discours me pénétra, et combien il me fit mal. Un courrier du prince de Monaco, tout galonné d'or, fut arrêté par la grand'garde ; il avait fait partie des écuries de l'impératrice Joséphine ; je le connaissais, je le questionnai ; il me dit que l'armée et le peuple étaient pour moi ; depuis Paris jusqu'à Montélimart, il avait entendu crier *Vive l'Empereur!* mais la Provence n'était pas aussi bonne. Ces nouvelles compensèrent le chagrin de la non-réussite sur Antibes, où mon détachement avait été retenu prisonnier par le commandant, ancien officier de ma garde. On m'amena bientôt le prince de Monaco lui-même. Cambronne l'avait malmené, il en était encore tout intimidé. Je le rassurai, et lui dis qu'il ne devait avoir aucune inquiétude, que rien ne s'opposait à ce qu'il continuât son voyage vers sa principauté, aussitôt que je me serais mis en marche. Je causai longuement avec lui sur les événements qui naîtraient de mon débarquement. Il ne me cacha point qu'il doutait du succès de mon entreprise, surtout avec le peu de monde que j'amenais avec moi. Il me parlait d'après l'opinion des salons ; son courrier m'avait parlé d'après le peuple. Le prince convenait des rancunes du peuple ; mais, ajoutait-il, beaucoup de chefs s'étaient trop compromis

par des démonstrations de dévouement, par le fanatisme dégoûtant de leurs proclamations, pour qu'ils pussent revenir sous mes drapeaux ; ils pousseraient nécessairement le gouvernement du roi dans une voie de résistance qui deviendrait le germe de la guerre civile. La capture inattendue de mes grenadiers à Antibes, par le général qui y commandait, venait confirmer cette opinion. Je ne pouvais plus hésiter.

« Au lever de la lune, j'ordonnai le départ ; je sentais toute l'importance de ne pas perdre une heure ; personne auprès de moi ne savait la route que je voulais prendre ; ni Bertrand ni Drouot n'en avaient connaissance. Au moment où j'ordonnai de prendre les armes et de former la colonne de marche, il y eut hésitation et murmures. Tous voulaient que je prisse la route d'Antibes pour me faire rendre mes vingt-cinq grenadiers. Quelques heures, disait-on, suffiraient pour cela. Je calculai qu'il me fallait deux heures pour arriver devant Antibes, deux heures pour revenir ; deux, trois, peut-être quatre, à perdre devant cette place pour négocier ou pour m'en emparer ; que, si je réussissais, ce succès serait d'un minime avantage ; que, si j'échouais, ce qui était probable, ce premier revers donnerait confiance à mes ennemis ; tandis qu'il me fallait à tout prix gagner Grenoble avec la rapidité de l'éclair : Grenoble était le centre d'une province importante ; j'y trouverais un arsenal bien approvisionné, garni d'artillerie, des ressources de tout genre, et je devais croire que j'y rallierais une garnison nombreuse. Le succès de mon entreprise dépendait de surprendre Grenoble et de m'emparer de ses nombreuses ressources en hommes et en matériel.

Aussitôt mon débarquement, j'y avais expédié le chirurgien Émery avec des lettres et des instructions. Il avait ordre de marcher avec toute la diligence possible, mais de manière à ne pas éveiller l'attention, et, dès son arrivée à Grenoble, de s'entendre avec un jeune habitant de cette ville, Dumoulin, qui, depuis, a été mon officier d'ordonnance, et était venu à l'île d'Elbe m'offrir, pour mon retour, la coopération de ses amis, en m'assurant que toutes les populations du Dauphiné m'attendaient comme le Messie. Je remis à Émery des lettres pour le duc de Bassano et pour Labédoyère.

« Je composai mon avant-garde de cent hommes d'élite, commandés par Cambronne. Arrivé à l'embranchement des routes d'Avignon et de Grenoble, je dis : *A droite!* et alors seulement je fis connaître mes projets sur Grenoble. Je refusai d'entrer dans Grasse, ville de dix mille âmes, et je bivaquai sur une hauteur qui domine la ville. Quelques anciens terroristes vinrent m'offrir de révolutionner la population. Je les refusai, et leur dis de ne pas bouger, de respecter même la cocarde blanche, et que pour cinquante millions je ne m'arrêterais pas une heure[1]. »

Grasse était en alarme quand Napoléon s'y présenta. On venait d'y répandre le bruit d'un nombreux débarquement de pirates. Toutes les boutiques et la plupart des fenêtres de chaque maison étaient fermées; mais les habitants remplissaient les rues. La colonne traversa la ville et la foule sans provoquer la moindre

1. *Récits de la captivité de Sainte-Hélène,* par le comte de Montholon.

manifestation. L'accueil silencieux de cette population avait étonné les soldats ; cette froideur n'était pas d'un favorable augure. Mais bientôt l'inquiétude cessa : un grand nombre d'habitants, le premier moment de surprise passé, se portèrent vers la colonne impériale avec des aliments de toute espèce et aux cris de *Vive l'Empereur!* Cette foule ne tarda pas à entourer Napoléon, qui en parcourut les rangs, comme il aurait fait à un cercle des Tuileries. C'étaient la même attitude, les mêmes demandes qu'aux temps de sa toute-puissance : l'un se plaignait de ne pas avoir reçu sa pension, l'autre demandait qu'on voulût bien augmenter la sienne; la croix de celui-ci avait été retenue dans les bureaux; celui-là demandait de l'avancement, etc. Il lui fallut recevoir une foule de pétitions que déjà on avait eu le temps d'écrire, et que les solliciteurs lui remettaient comme s'il venait de Paris, faisant une tournée dans les départements. Après un repos d'une heure, Napoléon se remit en route, laissant sur le lieu de sa halte sa voiture et quatre pièces d'artillerie, dont le transport, dans les défilés difficiles et pleins de neige où il allait entrer, aurait trop embarrassé sa marche. Le soir (2 mars) il couchait au village de Cérénon, sur la limite du département des Basses-Alpes. Dans cette première journée, lui et ses soldats venaient de faire vingt lieues.

Le 3, l'Empereur vint coucher à Barême. Le 4, il dîna à Digne, ville ouverte, chef-lieu des Basses-Alpes, et que le général Loverdo, commandant le département, venait de quitter avec la garnison, dont il redoutait les dispositions. Digne possédait une ou deux presses; les Adresses rédigées à bord de l'*In*-

constant y furent imprimées. Nous avons reproduit la proclamation *à l'armée;* celle adressée au peuple était ainsi conçue :

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Proclamation au peuple français

« Français ! la défection du duc de Castiglione livra Lyon sans défense à nos ennemis; l'armée dont je lui avais confié le commandement était, par le nombre de ses bataillons, la bravoure et le patriotisme des troupes qui la composaient, à même de battre le corps d'armée autrichien qui lui était opposé et d'arriver sur les derrières du flanc gauche de l'armée ennemie qui menaçait Paris.

« Les victoires de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry, de Vauxchamps, de Mormans, de Montereau, de Craonne, de Reims, d'Arcis-sur-Aube et de Saint-Dizier, l'insurrection des braves paysans de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et la position que j'avais prise sur les derrières de l'armée ennemie, en la séparant de ses magasins, de ses parcs de réserve, de ses convois et de tous ses équipages, l'avaient placée dans une position désespérée. Les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissants, et l'élite de l'armée ennemie était perdue sans ressource ; elle eût trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elle avait si impitoyablement saccagées, lorsque la trahison du duc de Raguse livra la capitale et désorganisa l'armée.

« La conduite inattendue de ces deux généraux, qui trahirent à la fois leur patrie, leur prince et leur bienfaiteur, changea le destin de la guerre. La situation désastreuse de l'ennemi était telle, qu'à la fin de l'affaire qui eut lieu devant Paris il était sans munitions, par la séparation de ses parcs de réserve.

« Dans ces nouvelles et grandes circonstances, mon cœur fut déchiré, mais mon âme resta inébranlable. Je ne consultai que l'intérêt de la patrie ; je m'exilai sur un rocher au milieu des mers : ma vie vous était et devait encore vous

être utile; je ne permis pas que le grand nombre de citoyens qui voulaient m'accompagner partageassent mon sort; je crus leur présence utile à la France, et je n'emmenai avec moi qu'une poignée de braves nécessaires à ma garde.

« Élevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances.

« Un prince qui régnerait sur vous, qui serait assis sur mon trône par la force des mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à l'étayer des principes du droit féodal; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus ennemis du peuple, qui, depuis vingt-cinq ans, les a condamnés dans toutes nos assemblées nationales. Vôtre tranquillité intérieure et votre considération extérieure seraient perdues à jamais.

« Français! dans mon exil j'ai entendu vos plaintes et vos vœux; vous réclamez ce gouvernement de votre choix qui seul est légitime. Vous accusez mon long sommeil, vous me reprochez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la patrie.

« J'ai traversé les mers au milieu des périls de toute espèce; j'arrive parmi vous reprendre mes droits, qui sont les vôtres. Tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours; cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importants qu'ils ont rendus; car il est des événements d'une telle nature, qu'ils sont au-dessus d'une organisation humaine.

« Français! il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit et qui ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII rentra à Paris et renversa le trône éphémère de Henri VI, il reconnut tenir son trône de la vaillance de ses braves, et non d'un

prince régent d'Angleterre [1]. C'est aussi à vous seuls et aux braves de l'armée que je fais et ferai toujours gloire de tout devoir.

« Napoléon. »

La vie politique de la France, pendant les vingt-cinq années d'exil passées par les Bourbons à l'étranger, n'était, aux yeux de ces princes, qu'une longue succession de crimes ou de fautes sans excuses, auxquels, dans leurs jours d'indulgence, ils daignaient promettre le pardon et l'oubli. Non-seulement Napoléon, nature plus noble et plus élevée, s'engageait à ne garder souvenir que des anciens services rendus ; mais, s'il parlait des lâchetés et des trahisons qui, dix mois auparavant, avaient précipité sa chute et celle de sa dynastie, c'était pour accuser, non pas les hommes, mais la faiblesse humaine.

Digne fournit à l'Empereur un petit nombre de chevaux pour ses lanciers polonais ; ces braves gens, les officiers comme les soldats, obligés de quitter l'île d'Elbe sans pouvoir embarquer leurs montures, en avaient emporté l'équipement, et marchaient joyeusement à l'avant-garde, courbés sous ce lourd bagage. Napoléon faisait acheter pour eux tous les chevaux qu'il rencontrait, et remontait ainsi, homme par homme, sa petite cavalerie. En quittant Digne le 5 au matin, les cavaliers déjà pourvus de montures pouvaient former un peloton.

Arrivée de l'Empereur à Gap et à la Mure.

La route de Digne à Gap, chef-lieu des Hautes-

1. Allusion au discours adressé par Louis XVIII au prince régent lors de son passage à Londres, le 21 avril 1814 (V. p. 128 de ce volume.)

Alpes, traverse la Durance à Sisteron. Le pont de cette dernière ville, protégé par une forteresse, pouvait offrir un obstacle infranchissable à la petite troupe impériale, s'il était coupé ou défendu. Le général Cambronne s'y porta dans la nuit avec une simple avant-garde de quarante grenadiers; il se rendit maître du passage. L'Empereur y arriva dans la matinée, accompagné du reste de son détachement; prenant alors les devants avec les quarante grenadiers de Cambronne et six lanciers polonais, il entra le soir dans Gap, suivi de cette faible escorte. Les autorités de Gap avaient imité celles de Digne : elles s'étaient retirées devant l'Empereur, emmenant avec elles le petit nombre de soldats casernés dans la ville.

A mesure que Napoléon s'éloignait de la Méditerranée et pénétrait vers le Dauphiné, le peuple des villes et les habitants des campagnes témoignaient plus d'attachement à sa personne et accueillaient sa venue avec plus d'enthousiasme. Ces sentiments, toutefois, empruntaient au rude et franc patriotisme de ces populations un caractère d'indépendance auquel Napoléon n'était pas habitué. L'amour de la liberté, chez elles, l'emportait sur leurs sympathies pour l'Empire, et le chef de dynastie disparaissait derrière le souverain sorti de la Révolution. Les préjugés puisés par l'Empereur dans l'exercice d'un long pouvoir absolu se turent un moment devant l'expression de ce dévouement si énergique et si pur à la grande cause nationale; il remercia les montagnards des Alpes, mais dans un langage qui appartenait à la période consulaire plutôt qu'à l'époque impériale. Voici la proclamation qu'il leur adressa :

AUX HABITANTS DES HAUTES ET BASSES-ALPES.

« Citoyens ! j'ai été vivement touché de tous les sentiments que vous m'avez montrés ; vos vœux seront exaucés. La cause de la nation triomphera encore ! Vous avez raison de m'appeler votre père ; je ne vis que pour l'honneur et le bonheur de la France. Mon retour dissipe toutes vos inquiétudes, il garantit la conservation de toutes les propriétés, l'égalité entre toutes les classes, et les droits dont vous jouissiez depuis vingt-cinq ans, droits après lesquels nos pères ont tous soupiré et qui forment aujourd'hui une partie de votre existence.

« Dans toutes les circonstances où je pourrai me trouver, je me rappellerai toujours avec un vif intérêt tout ce que j'ai vu en traversant votre pays.

« NAPOLÉON. »

La cause de la nation et ses droits, voilà ce que Napoléon venait défendre ; ce n'était plus à des sujets, mais à des *citoyens* qu'il s'adressait : pour la première fois, depuis 1804, cette qualification paraissait dans un acte public.

L'Empereur ne quitta Gap, le 6 mars, qu'à deux heures de l'après-midi. Les adresses *au peuple* et *à l'armée,* et la courte proclamation que nous venons de reproduire, affichées dans toute la ville, avaient excité au plus haut degré l'enthousiasme des habitants. La population tout entière, lorsqu'il se remit en marche, se porta sur son passage et le salua de ses acclamations. Les mêmes sentiments éclatèrent dans toutes les localités placées sur sa route. Les gens de Saint-Bonnet, entre autres, inquiets de la faiblesse de son escorte, lui proposèrent de sonner le tocsin pour réunir les hommes de tous les villages et l'accompa-

gner en masse. « Non, répondit l'Empereur ; je vois que je ne me suis pas trompé ; vos sentiments me garantissent ceux de la France et de l'armée. Tous les soldats que je rencontrerai se rangeront de mon côté. Restez tranquilles chez vous. »

Rencontre de troupes royales aux lacs de Laffray.

Le même jour Napoléon vint coucher à Corps, premier village du département de l'Isère. Seuls, Cambronne et ses quarante grenadiers, avant-garde infatigable, poussèrent le même soir jusqu'à la Mure. Ils durent s'y arrêter : la route se trouvait barrée par un bataillon du 5e de ligne et deux compagnies de sapeurs-mineurs, en tout 7 à 800 soldats, avant-garde d'un corps de 6.000 hommes que le gouvernement, docile aux avis de M. de Talleyrand, réunissait à Grenoble pour répondre aux menaces de Murat. C'étaient les premières troupes contre lesquelles l'Empereur devait se heurter.

Cambronne essaya de parlementer avec les avant-postes ; on lui répondit qu'il y avait défense de communiquer. Il fit avertir l'Empereur. Mais, dans la nuit, le commandant des troupes royales, alarmé par les dispositions des habitants de la Mure, et craignant d'ailleurs de se voir tourné, rétrograda de trois lieues, et vint prendre position en avant de Vizille, sur un point où la route se trouve resserrée entre les lacs de Laffray. Le lendemain 7, Napoléon, poursuivant sa marche, traversa la Mure et s'approcha des lacs. Les deux colonnes se trouvèrent bientôt en vue. L'Empereur alors s'arrêta et donna à son officier d'ordonnance, le chef d'escadron Raoul, l'ordre d'aller le faire reconnaître. Cet officier reçut la même réponse que Cambronne; on menaça même de tirer

sur lui s'il insistait. Napoléon comprit que le succès de son entreprise dépendait de cette première rencontre : il fit continuer la marche.

La route suivait une vallée assez resserrée. Dans les champs, dans les prés des deux côtés du chemin, et sur les flancs des collines, on voyait un nombre considérable d'habitants de la campagne, que le bruit du prochain passage de l'Empereur et la présence des détachements revenus pendant la nuit de la Mure avaient fait accourir de tous les villages et de tous les hameaux voisins. Les vœux de cette population étaient pour Napoléon ; la vue de ce souverain exaltait l'enthousiasme et comblait les espérances de cette foule ; elle brûlait de se jeter au-devant de lui, de le saluer de ses acclamations ; et cependant l'inquiétude, l'attente de ce qui allait se passer, la tenaient muette et immobile.

Quand les deux colonnes furent en présence, Napoléon commanda aux siens de mettre l'arme sous le bras, et, descendant de cheval, il s'avança vers les troupes royales. Ses grenadiers, le canon de leur fusil dirigé vers la terre, ne le suivaient qu'à distance. Le moindre mouvement, un cri, un coup de feu, décidaient en ce moment la destinée de Napoléon. Nul, toutefois, ne bougeait. Toutes les pensées des hommes réunis sur cet étroit espace semblaient concentrées dans leurs regards : leurs yeux ne quittaient pas ce chef à redingote grise, qui, seul, isolé des siens, la contenance calme et la poitrine découverte, marchait droit aux 700 soldats armés, placés en travers de sa route. Arrivé à vingt pas environ du front de bataille, Napoléon s'arrêta, porta la main à son cha-

peau, salua, et dit d'une voix forte : « Soldats du 5ᵉ de ligne, s'il en est un seul parmi vous qui veuille tuer son général, son Empereur, il le peut : me voilà ! »

Le 5ᵐᵉ de ligne se joint à Napoléon.

Il y eut alors un moment de silence suprême; puis un immense cri de *Vive l'Empereur!* se fit entendre. Les rangs des deux troupes furent aussitôt confondus ; les villageois se mêlèrent aux soldats ; pendant quelques instants toute cette foule ne forma qu'un seul groupe où Napoléon se trouvait enfermé. Ce retour, a-t-on dit, fut le résultat d'un complot. Où donc, en ce moment, étaient les conspirateurs ? L'Empereur disait aux soldats du 5ᵉ de ligne : « Je viens avec une poignée de braves, parce que je compte sur le peuple et sur vous. Le trône des Bourbons est illégitime, puisqu'il n'a pas été élevé par la nation ; il est contraire à la volonté nationale, puisqu'il est contraire aux intérêts de notre pays, et qu'il n'existe que dans l'intérêt d'un petit nombre de familles. Demandez à vos pères ; interrogez ces braves paysans ; vous apprendrez de leur bouche la véritable situation des choses. Ils sont menacés du retour des dîmes, des priviléges, des droits féodaux et de tous les abus dont vos succès les avaient délivrés. N'est-il pas vrai, mes amis ? ajoutait Napoléon en s'adressant aux montagnards. — Oh ! oui, Sire, répondaient ceux-ci tout d'une voix ; on voulait nous attacher à la terre. Vous venez comme l'ange du Seigneur, pour nous sauver. »

Arrivée à Vizille.

Le bataillon du 5ᵉ demanda à Napoléon la faveur de former son avant-garde ; l'Empereur la lui accorda. On se remit en marche. Les habitants de la campagne suivirent la troupe ; leur nombre, grossi par les hommes de tous les villages placés sur la route, s'éle-

vait à plusieurs milliers quand la tête de la colonne entra dans Vizille. Là, l'enthousiasme fut extrême, les habitants firent à Napoléon une véritable entrée triomphale; l'Empereur avait peine à s'avancer au milieu de la foule enivrée qui se précipitait sur ses pas. « C'est ici qu'est née la Révolution! s'écriaient les habitants de Vizille. C'est nous qui, les premiers, avons oser réclamer les droits des hommes libres! C'est encore ici que ressuscite la liberté française! » On s'efforça de le faire séjourner : il résista à toutes les instances. Il voulait arriver à Grenoble avant la nuit. La possession de cette place, qui renfermait six régiments, devait, en effet, décider militairement le succès de son entreprise. Grenoble ne lui donnait pas seulement des troupes; il y trouvait un arsenal, des armes, des munitions, des approvisionnements, en un mot, un puissant point d'appui.

Garnison de Grenoble. Le colonel Labédoyère.

Le 5e de ligne et le 2e régiment du génie formaient primitivement la garnison de cette ville; mais, par suite de la concentration de troupes sollicitée par M. de Talleyrand, et approuvée par M. de Blacas, en vue d'*observer* l'Italie, le maréchal Soult venait d'y appeler, de Chambéry, le 7e et le 11e de ligne; de Valence, le 4e régiment d'artillerie; de Vienne, le 4e de hussards. Ces forces, placées sous le commandement du général Marchand, présentaient, nous l'avons dit, un effectif d'environ 6,000 hommes; le hasard seul les mettait sur le passage de Napoléon; les ordres qui venaient de les y amener étaient partis, pour ainsi dire, de la salle du congrès de Vienne. Que n'a-t-on pas écrit, pourtant, sur le complot dont ces corps et leurs chefs auraient été les actifs instru-

ments! Deux jours auparavant, ces chefs ignoraient aussi bien que leurs soldats le débarquement de l'Empereur. Cette nouvelle les fit tressaillir d'espérance et de joie; d'autres régiments l'auraient-ils accueillie avec moins d'enthousiasme? On s'est appuyé de la jonction du colonel Charles de Labédoyère. Était-ce lui qui commandait le bataillon du 5ᵉ posté aux lacs de Laffray? Le 7ᵉ de ligne, dont Labédoyère était colonel, tenait garnison à Chambéry avant les démonstrations de Murat: ce régiment aurait-il quitté la Savoie si, pour satisfaire aux demandes de M. de Talleyrand, le ministre de la guerre ne l'avait pas appelé sur la route suivie par Napoléon, au moment précis où l'Empereur s'approchait du chef-lieu du département de l'Isère? C'est cette circonstance toute fortuite qui devait permettre à son jeune et infortuné colonel de répondre à l'appel que le chirurgien Émery était chargé de lui faire, et de se réunir, un des premiers, au chef sous lequel il avait si longtemps servi. Labédoyère eût hésité d'ailleurs, que ses soldats l'eussent entraîné.

Depuis la veille, en effet, la fermentation était grande dans les casernes et sur les places publiques de Grenoble. Des cris de *Vive l'Empereur!* avaient éclaté pendant toute la nuit, et telle était l'excitation de la population et des soldats, le matin du 7, que ni les autorités militaires ni l'autorité civile n'avaient déjà plus l'influence et la force nécessaires pour arrêter le mouvement. Dans la journée, les nouvelles venues du dehors sur l'approche de l'Empereur portèrent l'effervescence au comble. Les soldats voulaient courir au-devant de leur ancien souverain. Le colonel du

11e de ligne, désespérant de contenir son régiment, le fit sortir de la place et parvint à l'entraîner sur la route de Chambéry. Le colonel Labédoyère, vers les quatre heures, sortit également à la tête du sien (le 7e) ; mais il prit la route de Vizille. Le général Marchand et le préfet, craignant de voir le reste de la garnison suivre le même chemin, firent fermer les portes. Grenoble, lorsque l'Empereur parut devant ses murs, à neuf heures du soir, après avoir été rejoint par le 7e de ligne, présentait un spectacle étrange : sur le sommet des remparts, les soldats restés dans la ville et les habitants saluant de cris enthousiastes la venue de la colonne impériale ; au pied des murailles, les grenadiers de l'île d'Elbe, le 7e de ligne, le bataillon du 5e et plusieurs milliers de gens de la campagne, répondant à ces acclamations et furieux de ne pouvoir entrer. « Cependant les ponts-levis ne s'abaissaient pas, a raconté Napoléon, et d'inutiles négociations nous faisaient perdre un temps bien précieux ; on me répondait toujours : « Le général Marchand « défend d'ouvrir les portes. » L'idée me vint de faire battre un roulement et de faire proclamer la destitution du général Marchand. « Ah ! c'est bien différent, « dirent alors les gardes de la porte ; puisqu'il est des- « titué, nous pouvons ouvrir. » Mais les clefs avaient été portées chez le général ; le peuple perdit patience, il brisa les portes à coups de hache et se précipita au-devant de moi, au cri mille fois répété de *Vive l'Empereur!* Quand plus tard je demandai à l'officier qui s'était refusé à l'ouverture pourquoi il avait agi ainsi, il me répondit : « J'avais donné ma parole d'honneur « au général Marchand de lui laisser le temps de s'en

« aller avec ce qu'il pourrait emmener de troupes. » Depuis Cannes jusqu'à Grenoble, j'étais aventurier, à Grenoble j'étais prince, et je pouvais nourrir la guerre, si cela fût devenu nécessaire. Une circonstance qui doit caractériser cette révolution sans pareille, a-t-il ajouté, c'est que les soldats ne manquèrent pas, jusqu'à un certain point, de discipline ni d'obéissance envers leurs chefs ; seulement ils employèrent pour leur compte la force d'inertie comme un droit qui leur appartenait. Ainsi on vit le premier bataillon que je rencontrai exécuter toutes les manœuvres qui lui furent commandées : il se retira, refusa de communiquer avec moi, mais ne chargea pas ses armes : il n'aurait pas tiré [1]. »

Entrée de Napoléon à Grenoble ; il marche sur Lyon.

L'entrée de Napoléon dans Grenoble eut lieu aux flambeaux : il fut littéralement porté par les soldats jusqu'au logis où il devait passer la nuit. A peine commençait-il à s'y reposer, qu'un redoublement de tumulte se fit entendre : c'étaient les habitants de la ville qui, après avoir achevé de briser la porte par laquelle il avait passé, venaient lui en offrir les débris, à défaut, disaient-ils, des clefs, qu'ils n'avaient pu lui présenter. En même temps qu'il pénétrait dans la place par la porte de Vizille, le général Marchand et le préfet sortaient par la porte de Lyon.

Le lendemain 8 mars, Napoléon recevait les autorités municipales et tous les corps constitués. A deux heures, il passait la revue des régiments de toutes armes, au milieu d'une population immense, qui fai-

1. *Récits* et *Mémorial de Sainte-Hélène*, par les comtes de Montholon et de Las Cases.

sait entendre les cris de : *A bas les Bourbons ! A bas les ennemis du peuple ! Vive l'Empereur !* La revue achevée, toutes les troupes quittèrent immédiatement la ville pour se porter à marche forcée sur Lyon. Une circonstance, remarquée ce jour-là par les habitants de Grenoble, peut aider à comprendre les événements de cette époque. Chaque soldat, en sortant le matin de sa chambrée, avait au schako une cocarde tricolore, vieille, usée, relique glorieuse que tous avaient précieusement cachée au fond de leurs sacs lorsqu'ils avaient dû prendre la cocarde blanche.

Le 9, l'Empereur vint coucher à Bourgoin. Sa marche sur cette route était un véritable triomphe. La calèche où il se trouvait assis, constamment entourée par une foule compacte de gens de la campagne, ne pouvait aller qu'au pas. Cette populaire escorte faisait éclater sa joie, tantôt par des cris, tantôt par des chansons. Quelques-uns adressaient la parole à l'Empereur : « Enfin, vous voilà arrivé ! disaient-ils ; nous allons donc être débarrassés de l'insolence des nobles et des prétentions des prêtres ; nous serons vengés de l'étranger. » Napoléon souriait. Le 10, au soir, il était devant Lyon.

Le roi et les ministres à la nouvelle du débarquement de Napoléon.

C'est de Lyon que, le 5 mars, la première nouvelle du débarquement au golfe Juan avait été transmise à Paris par le télégraphe [1]. Elle était arrivée, la nuit précédente, au général commandant la division militaire du Rhône, par un courrier que lui avait expédié, l'avant-veille 3, son collègue de Marseille ;

1. La ligne télégraphique du Midi, à cette époque, n'allait pas au delà de Lyon.

la dépêche télégraphique, adressée par ce général au gouvernement, était ainsi conçue :

« Bonaparte a débarqué, le 1er mars, près de Cannes, dans le département du Var, avec douze cents hommes et quatre pièces de canon ; il s'est dirigé sur Digne et Gap pour prendre, à ce qu'il paraît, la route de Grenoble. Toutes les mesures sont prises pour l'arrêter et déjouer cette tentative insensée. Tout annonce le meilleur esprit dans les départements méridionaux. La tranquillité publique est assurée. »

M. de Vitrolles, comme ministre d'État, secrétaire des conseils du roi [1], avait le télégraphe dans ses attributions. Ce fut à lui que la dépêche arriva, place Vendôme, où étaient ses bureaux; il la porta immédiatement aux Tuileries. Louis XVIII la lut sans manifester la moindre inquiétude; il se contenta de dire à M. de Vitrolles, avec l'accent de la plus profonde indifférence : « Allez voir le maréchal Soult, et dites-lui de faire ce qui sera nécessaire. » M. de Vitrolles, ayant rencontré le maréchal sur le pont Royal, tous deux revinrent aux Tuileries. Le maréchal refusait de croire à la nouvelle. La réponse qu'il transmit par la voie télégraphique à Lyon se ressentit de ce premier doute; il ne prescrivait aucune mesure, et se bornait à annoncer des ordres pour le lendemain. Dans la soirée, pourtant, M. de Vitrolles fit décider le départ du comte d'Artois pour Lyon, l'envoi du duc de Bourbon dans la Vendée, et la formation des 30,000 hommes déjà mis en mouvement

Premières mesures de défense.

1. Ce titre donnait à M. de Vitrolles une partie des attributions de l'ancienne *secrétairerie d'État* impériale, que le duc de Bassano dirigea si longtemps. Ces attributions étaient fort amoindries.

pour *observer* les Alpes, en trois corps distincts, ayant leurs quartiers généraux à Lyon, à Marseille et à Besançon. Ces trois corps, destinés à enfermer Napoléon entre les Alpes et la barrière continue formée par le Doubs, la Saône et le Rhône, devaient être placés sous le commandement du comte d'Artois et de ses deux fils. Le comte, placé au centre de la ligne, à Lyon, serait appuyé, sur la gauche, par le duc de Berri occupant Besançon, et sur la droite par le duc d'Angoulême gardant Marseille. Ce dernier se trouvait alors à Bordeaux. Un courrier lui porta, le soir même, l'ordre de quitter cette ville, de se rendre dans le chef-lieu des Bouches-du-Rhône, et d'y prendre le commandement des cinq divisions militaires du Midi. Ces dispositions, inspirées par M. de Vitrolles, n'étaient acceptées que comme mesures de précaution; car personne, hormis le secrétaire des conseils de Louis XVIII, ne se montrait alarmé. Loin de là, M. de Blacas, la plupart de ses collègues, ainsi que les personnes composant l'intimité du roi et du comte d'Artois, n'éprouvaient qu'une crainte, c'est que la nouvelle ne fût pas fondée. La réponse suivante de M. Dandré à Louis XVIII résume le langage et les opinions de tous les habitués de la cour: « Vraiment, Sire, s'écria le directeur général de la police lorsque le roi lui apprit le débarquement de l'Empereur, ce coquin de Bonaparte aurait été assez insensé pour débarquer! Il faut en remercier Dieu; on le fusillera: et nous n'en entendrons plus parler. »

Le lendemain 6, une seconde dépêche annonça que Napoléon s'avançait positivement par Digne et Gap sur Grenoble et sur Lyon. L'assurance de la veille

faiblit un peu. Louis XVIII lui-même, sans montrer précisément de l'inquiétude, commençait à soupçonner la gravité de l'événement. M. de Blacas, en revanche, n'était pas ébranlé ; sa confiance restait absolue; il s'efforçait de la faire partager à son maître. « Le retour de Bonaparte n'a sans doute rien de grave, répondait le roi. Je crois comme vous que c'est une folie ; mais, enfin, ce n'est pas un événement ordinaire, il y a quelque chose derrière : certainement c'est un complot. » Les Bourbons avaient conspiré pendant vingt-cinq ans ; ils croyaient facilement aux complots. Pour eux, d'ailleurs, il n'existait pas de volonté nationale ; et la population, dépourvue d'initiative, soumise toujours à l'influence de quelques hommes, n'agissait que comme instrument dans tous les événements politiques. Dans leur conviction sincère comme dans celle de leur parti, tous les changements arrivés depuis 1789, de même que les révolutions qui pourraient encore survenir, n'étaient et ne pouvaient être que d'heureuses conspirations.

Départ du comte d'Artois et du duc d'Orléans pour Lyon.

Ce fut seulement le 6 mars, après l'arrivée de la seconde dépêche, que, dans une réunion chez M. de Blacas, les ministres décidèrent la convocation des Chambres, et arrêtèrent les termes de la proclamation destinée à annoncer et à motiver cette mesure, ainsi que les dispositions de l'ordonnance relative à la poursuite et à la mise en jugement de Napoléon. Nous avons reproduit ces documents. On sait que les journaux annonçaient en même temps le départ du comte d'Artois pour Lyon. Ce prince avait en effet quitté Paris dans la nuit ; le duc d'Orléans ne devait pas tarder à le rejoindre.

Ni la cour ni les ministres, nous l'avons dit, se savaient rien des deux ou trois conjurations, toutes publiques, où le nom du duc d'Orléans jouait un rôle si important; toutefois, le passé de ce prince, sa position et son attitude exceptionnelle au milieu de la famille royale, avaient instinctivement appelé sur lui l'attention du baron de Vitrolles. « M. le duc d'Orléans, avait-il dit à Louis XVIII, ne peut demeurer au *Palais-Royal* quand le frère du roi et ses neveux quittent les *Tuileries;* dans des circonstances comme celles-ci, la place du premier prince du sang est aux côtés de MONSIEUR. » Le roi décida que le duc partirait également pour Lyon. Cet ordre surprit désagréablement le prince; il se rendit aux Tuileries dans le but de rassurer Louis XVIII sur son absolu dévouement et de l'amener à ne pas exiger son départ de Paris. Les principaux meneurs des intrigues où intervenait son nom ne lui avaient rien laissé ignorer : on raconte que, dans son entrevue avec le roi, après avoir mis sa personne et sa fortune au service du chef de sa race, il fit connaître à ce dernier les dangers que pouvaient faire courir à la Monarchie les projets des conspirateurs militaires et *civils* dont nous avons dit les espérances au début de ce chapitre : « Il dénonça au roi leurs intentions, a dit M. de la Fayette, et fut accusé, quoique bien à tort, je pense, d'avoir dénoncé les individus [1]. » Cette démarche était assurément de nature à désarmer la méfiance la plus profonde; elle fut inutile; le prince dut partir; il quitta Paris le lendemain 7, à onze heures du matin. Sa capacité militaire et celle

1. *Mémoires* de M. de la Fayette, t. V, p. 353.

du comte d'Artois, ainsi que leur influence sur les soldats, n'inspiraient qu'une confiance médiocre à eux-mêmes et aux ministres. On résolut de leur adjoindre un homme du métier pour commander les troupes. Le maréchal Macdonald fut choisi.

Nouvelles publiées par les journaux.

Nous avons dit l'impression produite à Paris par la lecture du *Moniteur* du 7 mars; les journaux royalistes, échos du gouvernement et de la cour, en reproduisant le lendemain les nouvelles de la feuille officielle, affectaient le calme le plus rassurant; ils annonçaient « que Bonaparte avait inutilement sommé la ville de Digne; que cette cité lui avait refusé le passage, et que, ne trouvant dans les campagnes, pas plus que dans les villes, l'empressement sur lequel il avait eu la *simplicité* de compter, Bonaparte s'était *réfugié* sur la CRÊTE des montagnes. » C'est le 8 que le *Journal des Débats*, entre autres, publiait ces nouvelles, et, ce jour-là même, Napoléon passait des revues à Grenoble. Les journaux du lendemain 9 donnaient quelques dépêches datées précisément de cette ville. L'une d'elles, à la date du 4, était ainsi conçue : « La nouvelle du débarquement de Bonaparte a produit la plus vive *indignation* parmi les habitants de Grenoble et des campagnes voisines; les chefs de la force armée viennent de se réunir à l'hôtel de la préfecture; ils y ont combiné tous les moyens de défense, dans le cas très-improbable où le petit corps des *brigands de Bonaparte* songerait à se diriger sur cette ville. Une partie de la garnison vient de se mettre en route pour marcher contre lui. » Une autre dépêche accusait l'Empereur d'avoir *volé les chevaux* d'un de ses anciens chambellans, le prince de Monaco, qu'il

avait rencontré entre Cannes et Antibes. Un *post-scriptum* du *Journal des Débats* ajoutait : « Les dernières nouvelles de Bonaparte sont d'hier 7 ; à cette date, il était toujours aux environs de Digne, dont on lui avait refusé les portes. Personne ne s'était réuni à lui. Par la marche des différents corps partis de divers points pour l'attaquer, il devait dans ce moment être entièrement *cerné*. On a sonné le tocsin dans tous les villages, et les paysans se sont armés pour lui *courir sus*. »

Voilà les fables ridicules que le gouvernement faisait imprimer quand l'Empereur frappait déjà aux portes de Lyon. Les royalistes prenaient ces contes au sérieux ; leurs adversaires, et c'était l'immense majorité de la population, se bornaient à hausser les épaules ; ils ne connaissaient rien à la marche de Napoléon, ils ne savaient rien ; mais ils avaient foi dans le patriotisme des départements qu'il traversait, dans le dévouement des troupes qu'il pourrait rencontrer, et dans son génie. Ce fut seulement dans la nuit suivante (du 9 au 10) que ses premières proclamations parvinrent à Paris. On raconte que, confiées à la diligence de Grenoble, elles purent échapper aux visites de tous les commis de barrière, à l'aide d'un stratagème assez vulgaire : elles enveloppaient des comestibles adressés à une femme, longtemps aux gages de la police impériale, et dont la maison servait alors de rendez-vous à un grand nombre d'anciens fonctionnaires dédaignés par le nouveau gouvernement. Au bout de quelques heures, ces proclamations circulaient déjà dans Paris ; vers le milieu du jour suivant, elles se répandirent dans tous les quartiers. Ce n'était pas

seulement à l'aide d'exemplaires manuscrits que chacun se disputait et copiait qu'elles entraient dans toutes les maisons, qu'elles pénétraient dans tous les lieux publics; les principaux passages, retenus par les lecteurs, se transmettaient d'une mémoire à l'autre, passaient de bouche en bouche, et produisaient partout, chez tous, un effet prodigieux.

Les journaux du 10 ne contenaient que d'insignifiants rapports adressés aux autorités de Marseille ou au gouvernement par quelques fonctionnaires du Var et des Basses-Alpes. Rien de Grenoble; de Lyon, une dépêche ainsi conçue : « MONSIEUR est arrivé le 8; S. A. R. a été reçue avec enthousiasme. » En revanche, on y trouvait des Adresses de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour royale, Adresses où les membres de ces trois compagnies protestaient à l'envi « de leur fidélité et de leur amour pour la personne sacrée de Louis XVIII et de leur horreur pour ce grand coupable, pour cet éternel ennemi de la France et du monde, qui venait troubler le repos de la France et de son roi. » *Qu'espère-t-il?* s'écriaient les trois cours. « Nous sommes prêts à mourir pour Votre Majesté, ajoutait la cour de cassation. — Vous êtes notre père, nous sommes vos enfants, nous vous ferons un rempart de nos corps, » disait à son tour la cour royale. Ces mêmes cours, composées des mêmes hommes, avaient fait les mêmes serments à Napoléon quatorze mois auparavant (janvier 1814). *Qu'espèrent-ils?* s'étaient-elles écriées à cette époque, en parlant des souverains alliés. Il y a plus : si, le 10 mars 1815, elles maudissaient l'Empereur dans les termes les plus violents, on devait les

voir, à *douze jours* de là, épuiser de nouveau, pour ce souverain, toutes les formules du dévouement et de l'admiration; puis, trois mois après, aux premiers jours de juillet, on devait les entendre charger encore une fois Napoléon d'injures, et, courtisans infatigables, jurer derechef à Louis XVIII une inviolable fidélité. Et l'on s'étonne, après de tels faits, que les institutions les plus saintes et les hommes en qui elles se personnifient perdent de leur prestige dans le respect des peuples!

Après ces Adresses venait la proclamation suivante : Proclamation du maréchal Soult.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ORDRE DU JOUR A L'ARMÉE.

« Soldats!

« Cet homme, qui naguère abdiqua aux yeux de toute l'Europe un pouvoir *usurpé* dont il avait fait un si fatal usage, Buonaparte est descendu sur le sol français, qu'il ne devait plus revoir.

« Que veut-il? la guerre civile. Que cherche-t-il? des traîtres. Où les trouverait-il? Serait-ce parmi les soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois en égarant leur bravoure? Serait-ce au sein de ces familles que son nom seul remplit encore d'effroi?

« Buonaparte nous méprise assez pour croire que nous pouvons abandonner un souverain légitime et bien-aimé, pour partager le sort d'un homme qui n'est plus qu'un *aventurier*. Il le croit! l'insensé! Son dernier acte de démence achève de le faire connaître.

« Soldats! l'armée française est la plus brave armée de l'Europe; elle sera aussi la plus fidèle.

« Rallions-nous autour de la bannière des lis, à la voix

de ce père du peuple, de ce digne héritier des vertus du grand Henri. Il vous a tracé lui-même les devoirs que vous avez à remplir. Il met à votre tête ce prince, modèle des chevaliers français, dont l'heureux retour dans notre patrie a déjà *chassé* l'usurpateur, et qui, aujourd'hui, va par sa présence détruire son seul et dernier espoir.

« Paris, le 8 mars 1815.

« *Le ministre de la guerre,*

« Maréchal duc DE DALMATIE. »

Un pareil langage ne se commente pas. La plume tombe des mains devant ces paroles outrageantes, quand on vient à songer que le ministre signataire est le même maréchal qui, onze mois auparavant, vouait à l'exécration publique et à la mort « les hommes assez ennemis de la France pour douter du triomphe du grand et invincible Empereur [1] », et qui devait accepter, à quelques semaines de là, les fonctions de major général de l'armée de Napoléon. On a dit que cet ordre du jour fut présenté, tout rédigé, à l'approbation du duc de Dalmatie par M. Michaud, rédacteur en chef du journal royaliste *la Quotidienne,* et qu'il ne le signa que pour plaire au roi et par faiblesse. Mieux aurait valu, pour le maréchal, qu'il eût signé par passion ; il aurait pu du moins hasarder une excuse.

Le duc de Dalmatie faisait suivre sa proclamation d'une *note ministérielle* ainsi conçue :

« Beaucoup d'officiers qui demandent à être nommés chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis négligent de joindre à leurs demandes une déclaration de la

1. Voyez vol. Ier, page 337.

religion qu'ils professent. On prévient qu'il ne sera donné aucune suite à toute demande qui ne sera pas accompagnée de cette déclaration. »

Voilà les *avis* que publiait le ministre de la guerre des Bourbons au moment où Napoléon, maître de plusieurs départements, tenait levé le drapeau de la République et de l'Empire, appelant à lui ses anciens soldats, évoquant tous les intérêts issus de la Révolution, tous les droits conquis par les générations nouvelles! Était-il donc besoin d'un complot pour tourner le peuple et l'armée contre la Restauration? Une faute, au reste, n'attendait pas l'autre. Le gouvernement des Bourbons, même dans ce moment de crise suprême, semblait prendre à tâche de porter, jusqu'au sein des classes les plus inoffensives, l'irritation et la colère. On croira difficilement que, le 10 mars, alors que l'Empereur était déjà maître de Lyon, les mêmes journaux qui rappelaient aux officiers sollicitant la croix de Saint-Louis l'obligation d'un *certificat de catholicisme* jetaient au milieu du public la nouvelle d'un véritable bouleversement dans l'Institut : ils annonçaient que, par un acte de la seule volonté royale, la quatrième classe, celle des beaux-arts, était supprimée ; que le prince Lucien Bonaparte, MM. Cambacérès, Garat, le cardinal Maury, Merlin, Rœderer et Sieyès étaient exclus de l'Académie française ; l'évêque d'Alais, le duc de Lévis, le duc de Richelieu, MM. de Bonald, de Choiseul-Gouffier, Ferrand et Lally-Tolendal, nommés, sans autre formalité, membres de cette compagnie ; que les noms de Napoléon, de Monge, de Guiton de Morveaux et de Carnot

seraient rayés de la liste des membres de l'Académie des sciences, et que Joseph Bonaparte, ainsi que MM. Lakanal et Grégoire, cessaient de faire partie de l'Académie des inscriptions.

Les journaux du lendemain, 11, ne publiaient que deux dépêches insignifiantes : l'une donnait des nouvelles de Gap, à la date du 5 ; la seconde annonçait que le comte d'Artois « continuait à recueillir des habitants de Lyon des témoignages éclatants de dévouement et de fidélité ». Le jour suivant, 12, on lisait : « Le bruit est généralement répandu que monseigneur le duc d'Orléans, à la tête de 20,000 hommes, a repoussé Bonaparte au delà de Bourgoin. »

Or, à la même heure où la foule, répandue dans tous les lieux publics de Paris, apprenait cette nouvelle et en discutait la vraisemblance, le duc d'Orléans et le comte d'Artois, partis de Lyon depuis deux jours, traversaient les barrières de la capitale, et rentraient, l'un au Palais-Royal, l'autre aux Tuileries.

Les princes à Lyon.

Le frère du roi, on l'a vu, était arrivé à Lyon le 8 ; le duc d'Orléans l'y avait rejoint le lendemain. Deux régiments, le 24e de ligne et le 13e de dragons, formaient la garnison de cette ville, On fit venir en toute hâte de Montbrison le 20e de ligne ; la garde nationale fut convoquée ; un corps assez nombreux de gardes nationaux à cheval se forma. Des visites aux différentes casernes et des revues remplirent la journée du 9 ; on distribua quelque argent aux soldats ; les officiers reçurent les plus magnifiques promesses. Vains efforts ! l'attitude de la troupe était contrainte, silencieuse ; la garde nationale, infanterie, se montrait elle-même sans enthousiasme ; seuls, les gardes natio-

naux à cheval déployaient une grande chaleur de dévouement. Le maréchal Macdonald arriva le 10 au matin, pendant que le frère de Louis XVIII et le premier prince du sang passaient une nouvelle revue, place Bellecourt; avant d'aller les rejoindre, le maréchal visita les abords de la ville sur la route de Grenoble ; il trouva les ponts Morand et de la Guillotière barricadés et gardés seulement par quelques soldats ; toutes les troupes étaient en ce moment devant les princes : le duc de Tarente se rendit à son tour près de ceux-ci. Les soldats, dans cette revue, s'étaient montrés encore plus froids que la veille ; quelques incidents du plus fâcheux augure venaient même de se manifester. En passant devant le front du 13e dragons, le comte d'Artois, ayant aperçu un sous-officier décoré de plusieurs chevrons, s'était approché et lui avait dit : « Allons, camarade, crie *Vive le roi !* — Non, Monsieur, cela ne m'est pas possible, avait répondu le dragon ; et, si je criais quelque chose, ce serait *Vive l'Empereur !* »

Le maréchal parut sur la place au moment où les princes, découragés, inquiets même pour leur sûreté personnelle, concertaient déjà leur départ : il combattit cette résolution, et donna aux troupes l'ordre de se rapprocher du Rhône et de couper les deux ponts. Les régiments obéirent. Mais, quand les sapeurs voulurent se mettre à l'œuvre, douze à quinze mille ouvriers qui, depuis le matin, n'avaient pas cessé d'entourer les soldats, et que ceux-ci laissaient même pénétrer dans leurs rangs, déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas qu'on donnât un seul coup de hache. On dut se borner à renforcer les barricades déjà con-

struites et à faire prendre position, en arrière de ces retranchements, à deux bataillons chargés de les protéger. Ces bataillons n'avaient pas encore accompli leur mouvement, lorsque des hussards du 4ᵉ, formant l'avant-garde des troupes de Grenoble, précédés par un groupe assez nombreux d'officiers à demi-solde, et accompagnés ou suivis de toute la population du faubourg de la Guillotière, parurent de l'autre côté du fleuve. Cette foule poussait des cris éclatants de *Vive l'Empereur!* Ces cris sont bientôt répétés par les masses d'ouvriers réunis sur les quais du côté de la ville. Des deux parts les chapeaux s'agitent; sur chaque rive du fleuve les acclamations se répondent; enfin on crie : *Aux barricades!* Les hussards lancent leurs chevaux; les dragons, obéissant à la même impulsion, se portent, de leur côté, sur les ponts, suivis par les fantassins; les barricades, ainsi attaquées par les deux troupes, sont bientôt renversées; on en jette les débris dans le Rhône; au bout de quelques instants les soldats des deux partis se mêlent et s'embrassent : Lyon appartenait aux troupes impériales. Le maréchal Macdonald, témoin impuissant de cette scène, gagne à la hâte le faubourg de Vaise, poursuivi par quelques hussards du 4ᵉ. Sa liberté ou sa vie aurait couru des dangers sérieux, si les dragons de son escorte, se mettant en défense, n'avaient obtenu des hussards que sa retraite ne serait point inquiétée. Le maréchal put se retirer sur Clermont. Une heure auparavant, aux premiers cris de *Vive l'Empereur!* poussés par les officiers à demi-solde marchant à l'avant-garde de la colonne impériale, les deux princes s'étaient enfuis par la route de Moulins. De tous les gardes natio-

naux à cheval qui juraient le matin de ne jamais les abandonner, de se faire tuer pour leur cause, un seul eut le courage de les accompagner. Fut-il récompensé par eux? On ne le dit pas. Ce que l'on sait, c'est qu'à quelques jours de là l'Empereur décora ce fidèle garde.

Entrée de l'Empereur à Lyon.

A cinq heures du soir, le 20e et le 24e de ligne et le 13e dragons franchirent en masse le fleuve, et, traversant le faubourg de la Guillotière, se précipitèrent au-devant de Napoléon. A sept heures, l'Empereur, précédé seulement de quelques cavaliers, entra dans Lyon aux acclamations de 100,000 voix. Les ponts, les quais, les rues, étaient encombrés d'hommes, de vieillards, de femmes et d'enfants accourus de tous les points de la ville, des bourgs et des villages voisins, et qui se jetaient jusque sous les pieds des chevaux pour voir Napoléon de plus près, pour l'entendre, pour toucher ses vêtements. Quand cette foule avait fait quelques pas, elle courait, pour le revoir, sur un autre point, où se renouvelaient les mêmes scènes. C'était un véritable délire. Toute distinction de rangs avait disparu : maîtres et ouvriers, hommes du peuple et bourgeois, se pressaient les mains, s'embrassaient, et, bras dessus, bras dessous, allaient, venaient, poussaient les mêmes cris et s'abandonnaient aux démonstrations de la joie la plus vive. Napoléon confia la garde de sa demeure et de sa personne à l'infanterie de la garde nationale. Les gardes nationaux à cheval offrirent leurs services. « Nos institutions, répondit l'Empereur, ne reconnaissent point de garde nationale à cheval; vous vous êtes si mal conduits, d'ailleurs, avec le comte d'Artois, que je ne veux point de vous. »

Napoléon passa les journées du 11 et du 12 mars à Lyon. Il reçut, comme à Grenoble, toutes les autorités, tous les corps constitués. Ce fut dans le chef-lieu du Rhône qu'il reprit l'exercice du pouvoir souverain. Maître de la seconde ville de l'Empire, et de huit à dix régiments; salué une seconde fois Empereur par toutes les populations qu'il venait de traverser, il tenait la cause des Bourbons pour une cause perdue; leur règne était fini; le sien devait recommencer. Neuf décrets signalèrent sa prise de possession du commandement suprême; en voici l'analyse:

Décrets impériaux.

Le premier annulait tous les changements opérés dans les cours et tribunaux, et rétablissait dans leurs fonctions les membres éliminés injustement ou par esprit de réaction; les individus qui les avaient remplacés devaient immédiatement cesser leurs fonctions. Le deuxième ordonnait à tous les généraux et officiers de terre et de mer, introduits dans l'armée depuis le 1er avril 1814 et qui avaient émigré, ou qui, n'ayant pas émigré, avaient quitté le service en 1792, de cesser sur-le-champ leurs fonctions, de quitter les marques de leurs grades et de se rendre au lieu de leur domicile. Le troisième abolissait la cocarde blanche, la décoration du Lis, les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit et de Saint-Michel, et déclarait la cocarde tricolore cocarde nationale. Le quatrième rétablissait la garde impériale, que les hommes ayant douze ans de service pouvaient seuls recruter; il supprimait tous les corps étrangers, comme les cent-suisses et les gardes-suisses, ainsi que la maison militaire du roi, gardes du corps, mousquetaires, chevau-légers, etc. Le cinquième plaçait sous le

séquestre tous les biens appartenant aux princes de la maison de Bourbon, ainsi que toutes les anciennes propriétés d'émigrés dont la Restauration avait dépouillé la Légion d'honneur, les hospices, les communes et la caisse d'amortissement. Le sixième abolissait la noblesse, remettait en vigueur les lois de l'Assemblée constituante et supprimait les titres féodaux. Le septième ordonnait à tous les émigrés non rayés par l'Empire et par les gouvernements précédents, ou rentrés en France depuis le 1er avril 1814, de sortir sur-le-champ du territoire ; tous leurs biens devaient être placés sous le séquestre. Le huitième annulait toutes les promotions faites par les Bourbons dans l'ordre de la Légion d'honneur : « Toutefois, ajoutait le décret, comme un grand nombre de ces promotions, bien qu'illégales, ont été faites en faveur de personnes ayant rendu des services à la patrie, leurs titres devront être renvoyés à la grande chancellerie, afin que le rapport en soit fait dans le courant d'avril, et qu'il soit statué à cet égard avant le 15 mai. » Enfin, le neuvième déclarait dissoutes les Chambres des pairs et des députés, et ordonnait, pour le mois de mai suivant, la réunion des colléges électoraux des départements de l'Empire, sous le titre d'*Assemblée extraordinaire du champ de mai*, « afin, disait le décret, de prendre des mesures convenables pour corriger et modifier nos constitutions, selon l'intérêt et la volonté de la nation, et, en même temps, pour assister au couronnement de l'Impératrice, notre très-chère et bien-aimée épouse, et à celui de notre cher et bien-aimé fils. »

Tous ces décrets, datés du 13 avril, étaient contre-

signés par le grand maréchal du palais Bertrand, faisant les fonctions de major général de la Grande Armée. Napoléon, comme on le voit, ne tenait plus compte des Bourbons ; il venait de saisir l'Empire et la dictature. Son langage se ressentait déjà de cette différence de situation. A Gap, à Grenoble, ses proclamations donnaient aux habitants de ces villes le titre de *citoyens*. A Lyon, cette qualification faisait place à celles-ci, plus conformes à l'ancien formulaire impérial : *habitants de la ville de Lyon, Lyonnais.* Malgré ce changement, quelques-uns de ces décrets présentaient, dans le fond comme dans la forme, un caractère ouvertement révolutionnaire que l'Empereur leur avait volontairement donné à la suite de nouvelles qu'il venait de recevoir : le congrès de Vienne, qu'il croyait dissous lors de son départ de l'île d Elbe, était encore assemblé. Prévoyant, dès lors, une coalition nouvelle, et, par suite, la nécessité d'une résistance à une seconde invasion, Napoléon voulait réveiller dans la nation l'énergie qu'elle avait déployée contre l'Europe vingt-trois ans auparavant. Dans ce but, il n'hésitait pas à faire appel à la passion démocratique des masses et à ces sentiments de liberté qu'il avait comprimés si violemment pendant tout son règne, et dont l'énergique appui avait manqué, l'anné précédente, à sa lutte contre les coalisés.

L'Empereur quitte Lyon; sa marche jusqu'à Auxerre.

Ce fut le 13, dans la matinée, que l'Empereur quitta Lyon ; à trois heures, il entrait à Villefranche, petite ville de 4,000 âmes, qui en renfermait alors plus de 60,000. A sept heures du soir, il arriva à Mâcon, précédé et suivi de toute la population des campagnes voisines. Sur toute cette route, les habi-

tants d'un canton ne le quittaient qu'après l'avoir laissé aux mains des habitants du canton qu'il allait traverser. Il témoigna aux Mâconnais son étonnement du peu de résistance qu'ils avaient présenté, l'année précédente, aux efforts de l'ennemi. « Sire, lui dirent les habitants, pourquoi nous aviez-vous donné pour autorités des gens sans courage ou d'anciens émigrés [1] ? » A Tournus, où l'Empereur arriva vers le mi-

1. Voici en quels termes M. Fleury de Chaboulon, qui avait rejoint l'Empereur à Lyon, et qui l'accompagna depuis cette ville jusqu'à Paris, raconte cet incident dans ses *Mémoires* :

« Il n'avait plus besoin, comme à Grenoble et à Lyon, d'attendre aux portes des villes; les magistrats accouraient à sa rencontre et se disputaient l'honneur de lui présenter les premiers leurs hommages et leurs vœux. L'un des adjoints du maire de Mâcon lui déclama un long amphigouri qui nous amusa beaucoup. Quand il eut fini, l'Empereur lui dit : « Vous « avez donc été bien étonnés d'apprendre mon débarquement? « — Ah ! parbleu oui, répondit l'orateur. Quand j'ai su que « vous aviez débarqué, je disais à tout le monde : Il faut que « cet homme-là soit fou ; il n'en réchappera pas. » Napoléon ne put s'empêcher de rire de cette naïveté. « Je sais, dit-il en « souriant, que vous êtes un peu sujets à vous effrayer ; vous « me l'avez prouvé dans la dernière campagne. Vous auriez « dû vous conduire comme l'ont fait les Châlonnais ; vous « n'avez point soutenu l'honneur des Bourguignons. — Ce « n'est point notre faute, Sire, reprit un des assistants, nous « étions mal dirigés ; vous nous aviez donné un mauvais « maire. — Cela est possible, nous avons tous fait des sottises ; « il faut les oublier. Le bonheur et le salut de la France, voilà « désormais le seul objet dont nous devons nous occuper. » Il les congédia amicalement.

« Le préfet avait battu en retraite. L'Empereur demanda son nom. C'était un nommé Germain, qu'il avait fait comte et chambellan sans trop savoir pourquoi. « Comment ! me dit-il, « ce petit Germain s'est cru obligé de me fuir ? Il nous reviendra. » Et il ne s'en occupa plus. »

lieu de la journée du lendemain 14 ; à Châlon-sur-Saône, où il coucha, il combla, en revanche, les habitants d'éloges. Ces deux villes avaient glorieusement résisté à l'invasion ; Châlon, place ouverte et sans garnison, avait défendu pendant quarante jours le passage de la Saône. Il y reçut une députation de Saint-Jean-de-Losne ; cette petite ville, fidèle aux souvenirs d'une défense héroïque au XVI[e] siècle, avait également opposé aux Autrichiens la résistance la plus énergique. « Je ne puis me rendre chez vous, dit-il aux membres de la députation ; je le regrette : dites à votre digne maire que je lui donne la croix ; car c'est pour vous, braves gens, que j'ai institué la Légion d'honneur, et non pour les émigrés pensionnés par nos ennemis. » Le 15, il vint coucher à Arnay-le-Duc, et le 16 à Avallon. L'enthousiasme du peuple des villes et des gens de la campagne ne faiblissait pas. Partout on se portait à sa rencontre, on le saluait comme le vengeur de l'honneur national, comme le protecteur des intérêts et des droits conquis par la Révolution. On se plaignait à lui de l'insolence de quelques-uns des fonctionnaires du nouveau gouvernement. Les habitants d'un petit village de l'arrondissement de Semur, entre autres, vinrent sur la route lui dénoncer les persécutions d'un jeune royaliste, leur sous-préfet [1], qui ne leur pardonnait pas d'avoir osé résister aux Alliés, et d'en avoir tué, sur les chemins et dans les bois, un assez bon nombre. Napoléon ordonna à un brigadier de gendarmerie d'aller enlever ce fougueux fonctionnaire, et de le déposer dans la maison d'arrêt d'Avallon.

1. « Un freluquet, » dit le *Moniteur* du 23 mars.

Ordre au général Girard.

Le 17, l'Empereur arriva à Auxerre, où il séjourna. Ses forces, grossies par différents régiments accourus des garnisons voisines de sa route, ou qui, placés en travers de son chemin, l'avaient rejoint au lieu de se replier sur Paris, s'élevaient en ce moment à quatre divisions. D'Auxerre à Fossard, près de Montereau, la route côtoie l'Yonne, dans une distance de près de vingt-cinq lieues en ligne directe. Napoléon, pour alléger la fatigue des soldats et pour accélérer leur marche, fit embarquer les troupes [1]. Il restait, pour ainsi dire, sans escorte. Que lui importait? il pouvait continuer d'avancer sans crainte. Quel que fût le régiment qu'il dût rencontrer, c'était un renfort qui lui arrivait. Ce qui survint à Montereau en fut un singulier exemple. Plusieurs détachements de la maison du roi, des gardes du corps entre autres, avaient été chargés d'en garder les ponts. Le 6e lanciers, posté au delà de cette ville, en éclairait les approches. Lorsque les soldats de ce régiment apprirent que l'Empereur n'était plus qu'à quelques lieues, ils tournèrent bride tout à coup, et, sans l'ordre d'aucun chef, sans autre inspiration que l'instinct militaire et le dévouement, ils chargèrent les gardes du corps, les obligèrent de prendre la fuite en abandonnant quelques prisonniers, et s'établirent sur cette importante position. Telle était, au reste, la sécurité

1. « Il fit venir le chef de la marine, et se fit rendre compte du nombre de ses bateaux, des moyens de prévenir les accidents, etc. Il entra avec lui dans de tels détails, que cet homme avait peine à revenir de sa surprise et à comprendre comment un empereur en savait autant qu'un batelier. » (*Mémoires* de M. de Chaboulon.)

de l'Empereur, que, lors du départ des troupes d'Auxerre, il avait transmis l'ordre suivant au général commandant l'avant-garde :

« Général Girard, on m'assure que vos troupes, connaissant le décret du 6[1], ont résolu, par représailles, de faire main basse sur les royalistes qu'elles pourraient rencontrer. Vous ne rencontrerez que des Français ; je vous défends de tirer un *seul* coup de fusil : calmez vos soldats ; *démentez* les bruits qui les exaspèrent ; dites-leur que je ne voudrais pas entrer dans ma capitale à leur tête si leurs armes étaient souillées de sang français. »

Les Bourbons et leurs ministres tenaient un autre langage : il n'était pas un seul de leurs ordres qui ne portât la peine de mort au bout.

Entrevue de Napoléon et du maréchal Ney ; arrivée à Fontainebleau.

C'est à Auxerre, dont le préfet, M. Gamot, était beau-frère du prince de la Moskowa, que ce dernier rejoignit son ancien souverain. Le maréchal se trouvait en Normandie lorsque la nouvelle du débarquement de l'île d'Elbe était arrivée aux Tuileries. Louis XVIII le fit mander en toute hâte pour lui confier le commandement du petit corps d'armée réuni à Besançon et d'abord destiné au duc de Berri, que l'éloignement de tous les autres membres de sa famille obligeait de rester auprès du roi. Nous réservons pour le procès du maréchal les détails relatifs à l'audience que lui accorda Louis XVIII, et les faits qui le décidèrent à abandonner la cause des Bourbons. Nous dirons seulement que, parti de Paris avec la résolution sincère de servir cette cause, il fut impuissant à

1. Voir le texte de cette ordonnance, page 304 de ce volume.



maintenir ses régiments dans l'obéissance au gouvernement royal que, placé, par leur révolte et par leur abandon, dans l'alternative de revenir seul à Paris ou de suivre ses soldats dans leur marche au-devant de Napoléon, il consulta ses principaux généraux, entre autres le général Bourmont, et, sur leurs avis, se décida pour ce dernier parti. Sa détermination venait d'être prise, lorsqu'un officier du général Bertrand lui remit une lettre ainsi conçue :

« Mon cousin, mon major général vous expédie l'ordre de marche. Je ne doute pas qu'au moment où vous avez appris mon arrivée à Lyon, vous n'ayez fait reprendre à vos troupes le drapeau tricolore. Exécutez les ordres de Bertrand, et venez me joindre à Châlon : je vous recevrai comme le lendemain de la bataille de la Moskowa.

« NAPOLÉON. »

L'Empereur avait déjà dépassé Châlon lorsque cette lettre arriva aux mains de Ney. Ce maréchal prit la route d'Auxerre, où il arriva à dix heures du soir; il fit immédiatement demander le comte Bertrand, qui, après une courte entrevue, vint trouver l'Empereur : « Le maréchal, avant de se présenter devant Votre Majesté, dit le général Bertrand, veut recueillir ses idées, et justifier, par écrit, la conduite qu'il a tenue avant et depuis les événements de Fontainebleau. — Qu'ai-je besoin de justification? répondit Napoléon. Dites-lui que je l'aime toujours et que je l'embrasserai demain. »

« Embrassez-moi, mon cher maréchal, dit Napoléon le lendemain en apercevant le prince de la Moskowa; je suis bien aise de vous revoir; je n'ai pas

besoin d'explication ou de justification; je vous ai toujours honoré et estimé comme le *brave des braves*. — Sire, les journaux ont avancé une foule de mensonges que je voulais détruire ; ma conduite a toujours été celle d'un bon soldat, d'un bon Français. — Je le sais; aussi n'ai-je point douté de votre dévouement. — Vous avez eu raison, Sire; Votre Majesté pourra toujours compter sur moi quand il s'agira de la patrie... car c'est pour la patrie que j'ai versé mon sang, et je suis encore prêt à le verser pour elle jusqu'à la dernière goutte. Je vous aime, Sire; mais la patrie avant tout! avant tout! ... répétait le maréchal, que poursuivait en ce moment le souvenir des violences de Fontainebleau. — C'est le patriotisme qui me ramène aussi en France, dit l'Empereur en interrompant le maréchal. J'ai su que la patrie était malheureuse, et je suis venu pour la délivrer des émigrés et des Bourbons; je lui rendrai tout ce qu'elle attend de moi. » L'Empereur interrogea ensuite le maréchal sur la composition et la force de son corps d'armée et sur l'esprit des généraux qui le commandaient; puis, après l'avoir engagé à écrire à Paris pour que les *patriotes* s'abstinssent de toute collision, il le congédia en lui disant: « Il faut que notre triomphe soit pur comme la cause que nous servons [1]. »

Le lendemain 19, l'Empereur, sans autre escorte que les colonels Germanowski et Duchand, le chef d'escadron Raoul et trois ou quatre lanciers polonais galopant aux portières de sa voiture, traversait Joigny et s'arrêtait à Sens. Le 20, à quatre heures du

1. *Mémoires* de M. Fleury de Chaboulon.

matin, il arrivait à Fontainebleau. Il y avait onze mois, jour pour jour, qu'il avait quitté cette résidence.

Destitution du maréchal Soult ; son remplacement par le duc de Feltre.

Il n'avait fallu rien de moins que les événements de Lyon pour convaincre le gouvernement royal que la marche de Napoléon sur Paris ne serait pas arrêtée par de simples patrouilles ou par quelques pelotons de gendarmerie. La cour était surprise et irritée, tout à la fois, de ce succès ; elle n'y comprenait rien. « C'est un complot, avait dit le roi. — C'est une conspiration, » répétaient les courtisans. Toute conspiration a des chefs : où trouver les auteurs de celle-ci ? Les saisir était difficile ; car le complot existait partout, et chaque soldat, chaque paysan, pour ainsi dire, sans autre entente et sans autre lien que le mécontentement commun, en étaient les complices. Pendant plusieurs jours, les colères de la cour s'agitèrent donc dans le vide ; enfin on crut avoir découvert le principal coupable.

De tous les membres du gouvernement, le ministre de la guerre était celui qui proposait les remèdes les plus violents. Soit conviction puisée dans ses habitudes de soldat, soit désir de mieux faire sa cour, le maréchal Soult affectait, pour le pouvoir absolu et pour la dictature, une ardeur dont les emportements dépassaient en exagération les passions monarchiques des émigrés les plus aveugles et de M. de Blacas lui-même. Adversaire intraitable de toute mesure légale ou constitutionnelle, le duc de Dalmatie avait combattu la convocation des Chambres comme une ressource insuffisante et un embarras. Le gouvernement, disait-il, devait uniquement recourir à des moyens de

force. Or cette force, c'était lui qui en disposait, et sur tous les points on la voyait se tourner contre le gouvernement. Ce n'est pas tout : les façons despotiques du maréchal et ses mesures de royalisme exclusif avaient profondément irrité l'armée; comme ministre de la guerre, il avait, en outre, signé les ordres qui venaient de placer sur les routes de la Provence et du Dauphiné les régiments que Napoléon entraînait après lui. On rapprocha tous ces faits, et on vit dans leur réunion la preuve d'une trahison longuement préméditée. Dans la logique des courtisans, le maréchal n'avait blessé l'armée qu'en vue de rendre les Bourbons odieux; il n'avait déplacé les régiments passés à Napoléon que dans l'intérêt du complot ourdi par lui en faveur de son ancien maître; enfin, son exaltation royaliste n'était qu'un masque dont il recouvrait ses desseins. Ces déductions furent acceptées comme une véritable découverte; on crut avoir enfin le mot du retour de Napoléon et de sa marche si rapide. Le 11 mars, le duc de Dalmatie fut destitué, et le comte de Blacas donna le portefeuille de la guerre au duc de Feltre.

La destitution du maréchal Soult fut applaudie par le public comme un juste salaire de ses complaisances sans bornes pour la cour et pour l'émigration. Sa défense de Toulouse avait fait de lui, aux premiers jours de la Restauration, le plus populaire des lieutenants de l'Empereur; après quatre mois de ministère, il en était le plus détesté. Les Bourbons, assurément, pouvaient lui reprocher une partie de l'impopularité qui pesait sur eux, mais son inintelligence politique et sa honteuse servilité étaient ses seuls torts

envers ces princes : il n'avait trahi que les intérêts de sa dignité personnelle, ses devoirs envers son pays et les droits de ses anciens compagnons d'armes [1].

Jusqu'au 10, le gouvernement de Louis XVIII n'avait opposé à la marche de l'Empereur que des menaces de mort, l'envoi de deux princes, des dépê- Ordonnances et proclamations royales.

1. On lit dans le *Mémoire* que publia ce maréchal après les Cent-Jours, pour se justifier de cette ridicule accusation de trahison :

« Je suis accusé d'avoir provoqué par diverses mesures *injustes*, intempestives, le mécontentement des officiers de l'armée. Et d'abord, en *favorisant à leur préjudice* les officiers chouans, vendéens et les émigrés, la *cour* sait bien que les places et les faveurs accordées aux uns et aux autres l'ont été *par son ordre*... Nul ne sait mieux que moi qu'une grande partie des officiers français n'ont pas reçu les pensions et les places qu'ils avaient si bien méritées...

« J'ai travaillé constamment avec M. le comte de Bruges ; je profitais de ses *lumières ;* il n'était étranger ni à mes *travaux* ni à mes *pensées ;* cette *association* et la réputation du comte de Bruges n'eussent-elles pas dû suffire pour écarter loin de moi le reproche de trahison ? » (Pages 9 et 10.)

La *cour*, on sait qui la composait. Le comte de Bruges, cet *associé* dont les lumières guidaient le maréchal, était un des émigrés rentrés avec le comte d'Artois après vingt-cinq ans de luttes ou d'intrigues contre la France. De tels aveux sont de nature à dissiper tous les doutes sur la fidélité du duc de Dalmatie comme ministre de la guerre de la première Restauration, on ne suspectera pas leur sincérité : jamais homme politique, parlant de lui-même, n'a produit contre lui une plus accablante accusation.

On raconte, au reste, que, lorsqu'il sortit de l'audience où le roi lui avait demandé son portefeuille, le maréchal, se tournant vers la foule de courtisans qui encombrait les salles qu'il avait à traverser, leur dit : « Messieurs, je cesse d'être ministre de la guerre, mais je n'en suis pas moins au roi, à la vie, à la mort ! » Et, agitant son chapeau au-dessus de sa tête, il jeta, au milieu des spectateurs étonnés, des cris nombreux et retentissants de *Vive le roi !*

ches télégraphiques et des proclamations. A compter de ce moment, les mesures se succédèrent chaque jour plus graves et plus extrêmes. La profonde sécurité des premiers jours s'était changée en panique. Le 12, le gouvernement publia deux ordonnances qui rappelaient à leurs régiments tous les militaires en semestre ou en congé ; prescrivaient la formation, dans chaque département, de bataillons de réserve composés de tous les soldats rentrés dans leurs foyers avant le 1er avril 1814 ; et décrétaient l'organisation et l'armement de toutes les gardes nationales du royaume, ainsi que la formation, sur tous les points du territoire, de corps de volontaires armés aux frais de l'État et ayant droit à la solde, aux vivres et aux autres prestations militaires. Le gouvernement passait sans transition d'un extrême à l'autre : le 11, Napoléon, traqué, cerné par les garnisons et par la population du Dauphiné, devait tomber sans résistance aux mains du comte d'Artois et du duc d'Orléans, disaient les ministres ; le 12, ils appelaient plus d'un million d'hommes aux armes.

Le 13, Louis XVIII adressa deux proclamations, l'une *au peuple*, dans laquelle ce monarque invoquait l'attachement de la nation à la Charte et son amour pour ses princes ; la seconde *à l'armée*, pour lui rappeler ses serments de dévouement et de fidélité. Une ordonnance portant cette date convoquait extraordinairement, en outre, les conseils généraux de tous les départements, décrétait la permanence de leurs séances et les invitait à prendre toutes les mesures de *salut public* que les circonstances ou la position des localités pourraient leur suggérer. Enfin, une seconde

ordonnance instituait, près de chaque corps d'armée et dans le chef-lieu de chaque département, un *conseil de guerre* chargé d'appliquer aux embaucheurs et aux provocateurs à la désertion les peines portées par les lois de la République ; les condamnations devaient être exécutées dans les *vingt-quatre heures*.

Communications aux Chambres.

Le même jour, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, et le nouveau ministre de la guerre Clarke, paraissaient à la Chambre des députés, qui venait d'ouvrir ses séances, et lui présentaient un projet de loi déclarant que les garnisons de la Fère, de Lille, de Cambrai et d'Antibes, ainsi que les maréchaux Macdonald et Mortier, avaient bien mérité de la patrie ; que des récompenses nationales leur seraient décernées, et que des pensions seraient accordées aux militaires blessés et aux familles des militaires tués en combattant Napoléon Buonaparte. Les deux ministres communiquèrent, en outre, à l'Assemblée tous les renseignements parvenus au gouvernement sur la marche de l'*ennemi*. « Tous les départements qui ont eu le temps de faire parvenir leurs Adresses, disait l'abbé de Montesquiou, envoient à l'envi d'admirables témoignages de leur fidélité. Les villes disputent de zèle avec les départements, et nous sommes occupés à réunir toutes ces Adresses pour consacrer à jamais ce monument de courage et de haine à la tyrannie. » Le ministre Clarke ajoutait que, « malgré tous les moyens employés par Buonaparte et *sa séquelle*, les dépêches télégraphiques qui venaient d'arriver étaient parfaitement rassurantes. » Or, le matin même, on l'a vu, Napoléon avait quitté Lyon, après avoir ordonné de mettre le séquestre sur tous les biens des

Bourbons et convoqué pour le mois de mai les collé-ges électoraux de l'Empire.

Les éloges donnés aux garnisons de Lille, de la Fère et de Cambrai étaient le résultat d'une tentative insurrectionnelle dont nous avons dit l'origine et le but, et dont nous devons raconter l'avortement.

Tentative insurrectionnelle des généraux Drouet-d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes et Lallemand.

On a vu que, le 6 mars, Fouché avait fait partir l'aîné des frères Lallemand pour Lille, afin de hâter l'explosion du mouvement militaire dont cet officier général, son frère, et les comtes Drouet-d'Erlon et Lefebvre-Desnouettes, étaient les principaux chefs[1]. Le corps commandé par le dernier, formé des anciens chasseurs à cheval de la garde impériale, que la royauté avait conservés sous le nom de *chasseurs royaux,* tenait garnison à Cambrai. On avait décidé que, lorsque le moment d'agir serait venu, Lefebvre-Desnouettes et d'Erlon se mettraient en marche le même jour sur Paris; mais, comme le premier, à Cambrai, se trouvait plus rapproché de cette capitale, on était convenu que Desnouettes se détournerait de la route directe de Paris pour se porter avec ses chasseurs royaux sur la Fère, enlever l'arsenal de cette ville, et rallier à lui le régiment d'artillerie qui s'y trouvait caserné et dont l'aîné des frères Lallemand, général de cette arme spéciale, prendrait aussitôt le commandement; que le second frère Lallemand, également officier général et commandant le département de l'Aisne, les rejoindrait à la Fère avec plusieurs détachements de dragons placés sous ses ordres; enfin, que, cette jonction faite, tous les trois, emme-

1. Voir page 303 de ce volume.

nant avec eux le corps des chasseurs royaux, le régiment d'artillerie et les dragons, se dirigeraient sur Noyon, où Drouet-d'Erlon, moins retardé dans sa marche de Lille sur Paris, les attendrait avec plusieurs corps d'infanterie.

Arrivé dans la nuit du 7 au 8 à Lille, où il trouva les généraux d'Erlon et Lefebvre-Desnouettes, l'aîné des frères Lallemand n'y resta que quelques heures, et, dans la journée, partit avec Desnouettes pour Cambrai.

Le lendemain matin, le comte Drouet-d'Erlon, prétextant des ordres du ministre de la guerre, et annonçant, en outre, l'explosion d'un mouvement insurrectionnel à Paris, mettait ses régiments en marche sur cette capitale. Plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie s'avançaient donc dans cette direction, lorsqu'ils furent rencontrés par le maréchal duc de Trévise, que le gouvernement, à la suite des révélations du duc d'Orléans, venait d'envoyer en toute hâte à Lille avec des pouvoirs qui plaçaient sous son commandement toutes les troupes cantonnées dans le département du Nord. Le maréchal, surpris de la marche des corps qui s'avançaient sur Paris, les arrêta, leur ordonna de rétrograder, et poursuivit son chemin. A son arrivée à Lille, mécontent des explications du comte d'Erlon, il mit ce général aux arrêts de rigueur dans la citadelle[1].

Cependant Desnouettes et Lallemand étaient

1. Le duc d'Orléans, envoyé à Lille quelques jours plus tard, comme nous aurons à le dire, donna immédiatement avis au comte d'Erlon qu'il arrivait avec l'ordre de le faire transférer à la Fère pour y être jugé. Le général, trompant alors ses gardes, put se réfugier en ville, chez le colonel du génie Trussard.

entrés à Cambrai le 9, dès l'ouverture des portes. Le premier avait fait monter à cheval ses *chasseurs royaux*, à sept heures du matin, et était venu coucher à la Fère. Le lendemain, il voulut pénétrer dans l'arsenal; mais le général d'Aboville, qui y commandait, opposa une résistance à laquelle Desnouettes et les frères Lallemand, alors réunis, ne s'attendaient pas. Trop faibles ou trop ébranlés pour tenter une attaque à force ouverte, ils prirent le chemin de Noyon, où devaient les rejoindre, disaient-ils à leurs officiers, 12 à 15,000 hommes de troupes mis en mouvement par le comte d'Erlon. Quand ils arrivèrent, pas un seul détachement de ces troupes n'avait paru. Les frères Lallemand voulurent attendre. Lefebvre-Desnouettes leur laissa une partie de ses chasseurs royaux et continua sa route sur Compiègne avec deux escadrons; il venait d'entrer dans cette ville, et se disposait à enlever le 6e de chasseurs, dont les soldats, à cheval dans la cour de leur caserne, se tenaient prêts à le suivre, quand il fut rejoint, d'abord par le commandant Brice, ensuite par les deux frères Lallemand, qui lui remirent quelques lignes écrites par le comte d'Erlon, et dans lesquelles ce dernier annonçait l'arrivée inattendue du duc de Trévise, le mouvement rétrograde de ses troupes, ainsi que sa propre arrestation. Lefebvre-Desnouettes, abandonné à ses seules forces, n'osa s'aventurer plus loin, et, laissant au lieutenant-colonel Lyons le commandement de ses chasseurs royaux, il s'enfuit à travers la campagne avec les frères Lallemand. Le lendemain 12, ces deux derniers furent arrêtés près de la Ferté-Milon; la journée du 20 mars les sauva.

La garnison de la Fère avait résisté comme celle d'Antibes ; les officiers des garnisons de Lille et de Cambrai, une fois rentrés dans leurs casernes, s'étaient empressés d'envoyer au gouvernement des Adresses où ils accusaient, en termes indignés, la trahison de leurs chefs, et protestaient avec chaleur de leur dévouement à la cause royale. C'était pour ces témoignages de douteuse fidélité que les ministres, dans ces jours d'universel abandon, sollicitaient des éloges et des récompenses.

Le but de ce complot est resté longtemps fort obscur. La plupart des écrivains, trompés par sa coïncidence avec le débarquement de l'île d'Elbe, ont vu dans cette levée de boucliers une tentative de diversion en faveur de Napoléon. Au reste, Napoléon lui-même partagea d'abord l'erreur commune, et Fouché, comme on le verra, devait se faire auprès de lui un mérite de ce mouvement, qu'il avait organisé au profit du duc d'Orléans, et dont il venait de précipiter l'explosion, moins dans le but de servir l'Empereur que de compliquer la situation, de *brouiller les cartes*, ainsi que lui-même l'a dit depuis, et surtout de faire naître quelque incident utile à son influence [1].

1. On lit dans les *Révélations* publiées en 1830 par M. Morin, ancien chef de la première division de la police générale sous la Restauration : « Une vaste et puissante conjuration, que j'appellerai *civile*, absolument étrangère à Bonaparte, et qui avait même pour objet de lui fermer l'entrée de la France, se tramait contre la famille royale. Cette conspiration était conduite par Fouché. Ses détails me furent dévoilés, ainsi que les mouvements des corps militaires marchant sur Paris. On me fit connaître les noms des personnes qui devaient s'emparer temporairement de l'autorité. Le succès de cette révolution

Le 14, la Chambre des députés adopta le projet de loi présenté la veille, mais avec l'addition suivante : « Le dépôt de la Charte constitutionnelle et de la liberté publique est confié à la fidélité et au courage de l'armée, des gardes nationales et de tous les citoyens. » Dans cette séance, le ministre de l'intérieur soumit à l'adoption de l'Assemblée une mesure destinée à donner satisfaction à deux des griefs de l'armée. Le nouveau projet de loi stipulait que les arrérages des pensions de la Légion d'honneur seraient payés *en entier*, sur le pied de 1813, à tous les militaires membres de l'ordre, quels que fussent leurs grades, et que les brevets de toutes les nominations faites jusqu'au 1er avril 1814 seraient expédiés sur-le-champ.

Le 15, le gouvernement arrêta la formation, sous les murs de Paris, d'une armée dont le commandement en chef était confié au duc de Berri; la préfecture de police fut rétablie, et le préfet choisi par M. de Blacas fut M. de Bourrienne, ancien secrétaire de Napoléon. Enfin, aux termes d'une ordonnance publiée le même jour, tous les employés des adminis-

audacieuse paraissait si sûr, qu'on ne m'imposa pas même l'obligation d'en faire un mystère. Je pensai donc pouvoir en conférer avec M. Dandré, directeur général de la police. Il reçut de moi cet avis avec un grand air d'insouciance et le négligea entièrement... Depuis, M. Dandré, à qui j'ai cru pouvoir reprocher son inertie, sa faiblesse, s'en est excusé en m'expliquant que, seulement directeur de cette partie, il n'avait pas l'entrée du conseil, et que ses derniers rapports, adressés au roi sous le couvert de M. de Blacas, avaient été retrouvés tous, sans même avoir été décachetés. » (Pages 78 et 79.)

trations civiles qui prendraient les armes pour la défense de la patrie devaient conserver leurs places et leurs traitements.

Le roi devant les Chambres; Discours; serment de fidélité la Charte.

Tandis que Louis XVIII demandait à ces mesures tardives le maintien de son trône et la conservation de sa couronne, le télégraphe apprenait à ce prince que, soulevant les départements au seul bruit de ses pas, entraînant les populations après lui, l'Empereur poursuivait sa marche triomphale, escorté par les soldats chargés de lui barrer le passage. En voyant le peuple lui échapper dans les villes, dans les campagnes, comme dans l'armée, le roi voulut du moins rattacher à sa cause les classes qui avaient accueilli avec le plus de faveur son avénement. Les atteintes nombreuses portées aux principes posés dans la Charte, et le langage imprudent des princes de sa famille, avaient surtout éloigné ces classes de son gouvernement. Il crut qu'il était encore temps de réparer le mal, et se résolut à une démarche éclatante. Le 15 mars, le roi fit annoncer aux deux Chambres que, le lendemain, il se rendrait au milieu d'elles. Dans quel but ? Le message ne le disait pas. Aussi un vif sentiment d'intérêt et de curiosité régnait-il dans tout le public officiel, lorsque le 16, à trois heures de l'après-midi, accompagné de tous les membres de sa famille restés à Paris, entouré par les grands officiers de sa maison et par les ministres, suivi d'un nombreux cortége de maréchaux et de généraux de tous les régimes et de toutes les dates, Louis XVIII parut dans la salle du Palais-Bourbon. Un trône lui avait été préparé; il y prit place, salua l'Assemblée, se couvrit, et prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Dans ce jour de crise, où l'ennemi public a pénétré dans une portion de mon royaume et qu'il menace la liberté de tout le reste, je viens au milieu de vous pour resserrer encore les liens qui, vous unissant avec moi, font la force de l'État ; je viens, en m'adressant à vous, exposer à toute la France mes sentiments et mes vœux.

« J'ai revu ma patrie ; je l'ai réconciliée avec toutes les puissances étrangères, qui seront, n'en doutez pas, fidèles aux traités qui nous ont rendu la paix. J'ai travaillé au bonheur de mon peuple ; j'ai recueilli, je recueille tous les jours les marques les plus touchantes de son amour. Pourrais-je, à soixante ans, mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour sa défense ?

« Je ne crains donc rien pour moi, mais je crains pour la France. Celui qui vient allumer parmi nous les torches de la guerre civile y apporte aussi le fléau de la guerre étrangère ; il vient remettre notre patrie sous son joug de fer ; il vient enfin détruire cette Charte constitutionnelle que je vous ai donnée ; cette Charte, mon plus beau titre aux yeux de la postérité ; cette Charte que tous les Français chérissent et que *je jure ici de maintenir.*

« Rallions-nous donc autour d'elle ! qu'elle soit notre étendard sacré ! Les descendants de Henri IV *s'y rangeront les premiers ;* ils seront suivis de tous les bons Français. Enfin, messieurs, que le concours des deux Chambres donne à l'autorité toute la force qui lui est nécessaire, et cette guerre vraiment nationale prouvera, par son heureuse issue, ce que peut un grand peuple uni par l'amour de son roi et de la loi fondamentale de l'État. »

Les assemblées nombreuses sont faciles aux émotions ; l'imprévu surtout les exalte ; la démarche et le langage si nouveau du roi remuèrent donc profondément tous les auditeurs. Le plus grand nombre des pairs et des députés se levèrent ; et, debout, les mains

étendues vers le monarque, ils poussaient les acclamations les plus passionnées. On distinguait ces cris : *Vive le roi! Mourir pour le roi! Le roi à la vie et à la mort!* Promesses vaines, et qui ne devaient pas survivre à l'émotion du moment! Les deux Chambres étaient encore sous l'impression de cet appel et de ce serment inattendus, lorsqu'elles virent le comte d'Artois se lever et s'approcher du roi. Quel incident nouveau allait se produire? L'Assemblée se tenait attentive. Le prince, après avoir salué profondément son frère, lui dit :

« Sire, je sais que je m'écarte ici des règles ordinaires en parlant devant Votre Majesté; mais je la supplie de m'excuser, et de permettre que j'exprime ici, en mon nom et au nom de ma famille, combien nous partageons du fond du cœur les sentiments et les principes qui animent Votre Majesté. »

Après ces mots, le frère du roi, se tournant vers l'Assemblée, leva la main et s'écria :

« Nous jurons sur l'honneur de vivre et de mourir fidèles à notre roi et à la *Charte constitutionnelle,* qui assure le bonheur des Français. »

Tous les princes, debout, répétèrent les mots *Nous le jurons!* Louis XVIII tendit alors sa main au comte d'Artois, qui la baisa, puis tous deux se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

Ces serments et cette scène concertée venaient trop tard. Un mois plus tôt, cet événement aurait peut-être rallié aux Bourbons, non le peuple ni les soldats, du moins une partie de la population active.

Mais le 16 mars, alors que Napoléon était à quarante lieues de Paris, que pouvaient ces engagements tardifs? On ne vit dans les paroles prononcées par le roi et par son frère qu'un cri de détresse. L'élan, d'ailleurs, était donné : les soldats entraînaient leurs officiers et les généraux; le peuple des villes et des campagnes emportait les classes moyennes ainsi que les autorités de tous les ordres ; aucune force ne pouvait plus arrêter le torrent populaire ; le mouvement révolutionnaire, qui poussait encore une fois les Bourbons hors du territoire, était irrésistible.

Revue de la garde nationale par le comte d'Artois.

La cour, pourtant, attendait beaucoup de la démarche du roi devant les deux Chambres : elle comptait surtout que l'effet en serait grand sur la garde nationale de Paris. L'avant-veille, l'ordre de rassembler cette garde avait été donné, et une réunion des officiers supérieurs de toutes les légions avait eu lieu, le matin même du 16, sous la présidence du comte d'Artois. Le prince demanda quels résultats la cause royale pouvait espérer du dévouement de cette milice [1]. L'état-major, en masse, affirma que le tiers au moins des gardes nationaux sortiraient des rangs pour s'offrir comme volontaires. Un seul colonel, M. Gilbert de Voisins, gardait le silence. Le comte d'Artois l'interrogea. M. de Voisins répondit qu'il ne partageait pas l'opinion de ses collègues, et que le nombre des

1. On lisait dans l'*ordre du jour* publié pour annoncer cette revue :

« S'il se trouve dans les rangs de la garde nationale des citoyens à qui leur âge et leur situation permettent de se livrer à l'impulsion de leur patriotisme, S. A. R. Monsieur les invite à sortir des rangs et à se présenter à Elle pour former, sous ses ordres, la *légion de Colonel-Général.* »

volontaires serait peu considérable. Le prince lui tourna le dos. L'événement donna raison à M. de Voisins. Les légions réunies sur la place Vendôme, au boulevard Bondy, sur la place Royale et dans le jardin du Luxembourg, furent passées en revue par le comte d'Artois. Les cris furent nombreux et retentissants ; il y eut partout les signes du plus grand enthousiasme; mais au lieu du *tiers* de cette milice, c'est à peine s'il sortit des rangs assez de volontaires pour former deux compagnies.

Les acclamations de la Chambre et de cette revue rendirent cependant à la cour et aux royalistes une partie de la confiance qu'ils avaient perdue. La soirée du 16 et la journée du 17 se passèrent en manifestations tumultueuses. Des groupes nombreux parcouraient les principales rues en poussant les cris de *Vive le roi! A bas le tyran!* Sur les principales places, on voyait se succéder des détachements de volontaires qui, précédés de drapeaux blancs et ayant, pour uniforme, des chapeaux à la Henri IV surmontés d'un panache blanc, allaient, à grand bruit, chercher des armes ou prendre position sur les routes de Melun et de Fontainebleau. Les Tuileries et les ministères ne désemplissaient pas de gens qui apportaient, soit des nouvelles, soit des plans de campagne, et promettaient pour le lendemain la capture de Bonaparte et de sa *bande*. C'était une agitation, un pêle-mêle de propositions et de projets à ne pas s'entendre; le dévouement débordait : généraux, simples officiers, préfets, corps municipaux, corps judiciaires, l'inoffensive milice de l'Université elle-même, en un mot tout ce qui tenait au budget jurait de se lever et de combattre, et,

Manifestations royalistes.

dans ses discours, dans ses Adresses, « mettait sa fortune et sa vie aux pieds d'un maître adoré ».

Le lendemain 18, à la suite d'un long article rempli d'invectives contre l'Empereur, et qui se terminait par ce cri, promesse de tous les gouvernements qui arrivent, recours suprême de tous les pouvoirs qui tombent : *Vive la patrie! Vive la liberté!* le *Journal des Débats* rapportait le fait suivant :

« Aujourd'hui, le ministre de la guerre, en traversant la salle des gardes du corps, aux Tuileries, leur a adressé les paroles suivantes :

« Messieurs, depuis huit jours vous ne dormez pas; maintenant vous pouvez tirer vos bottes. Je dormirai cette nuit aussi tranquillement qu'il y a trois mois; j'étais arrivé huit jours trop tard; en ce moment tout est réparé : les états-majors, qui n'étaient pas organisés, sont aujourd'hui parfaitement composés, les officiers répondent de leurs régiments. Le général Marchand s'est emparé des derrières de Bonaparte et est rentré dans Grenoble; il s'est emparé de l'artillerie que ce dernier y a laissée. »

L'Empereur approchait déjà de Fontainebleau, lorsque le général Clarke se décernait ce brevet de génie sauveur. Le lendemain 19, le même journal ajoutait :

« La désertion continue d'une manière *étonnante* dans la petite troupe de Buonaparte, particulièrement dans la cavalerie, dont il paraît qu'il ne lui reste plus que 300 ou 400 hommes. Si l'on en croit les bruits répandus ce matin, le général Marchand serait rentré dans Grenoble et l'aurait remise, aux acclamations unanimes des habitants, sous l'autorité du roi. D'autres bruits donnent lieu de penser que Lyon a de même secoué le joug de l'autorité momentanée que Buonaparte a fait peser sur cette ville; les uns disent

par un mouvement spontané des habitants, d'autres par suite de l'entrée d'un corps de troupes sous les ordres du maréchal Ney. »

A la même heure où la censure et la police faisaient publier dans les journaux ou afficher sur tous les murs de Paris ces étranges bulletins, les gardes du corps que le 6e lanciers avait chassés de Montereau, et qu'un régiment de cuirassiers détaché à Melun avait, à son tour, poursuivis jusque dans la forêt de Sénart, rentraient aux Tuileries, annonçant que l'Empereur avait dépassé Sens dès la veille. Des officiers, envoyés du camp formé à Villejuif sous les ordres du duc de Berri. apprirent en même temps à M. de Blacas que les soldats changeaient ostensiblement leur cocarde et se disposaient à se mettre en marche, non pour combattre, mais pour rejoindre Napoléon. Ces nouvelles furent pour le favori un véritable coup de massue : frappé d'épouvante, il s'empressa de les porter au roi et de lui conseiller de quitter Paris [1].

1. Le détail suivant donnera la mesure de la prodigieuse sécurité où était encore M. de Blacas quelques heures auparavant. On lit dans les *Mémoires* de Fauche-Borel : « M. de Blacas ne voyait que des *alarmistes* ou des *intrigants* dans les serviteurs des Bourbons qui lui faisaient parvenir à lui-même ou qui adressaient directement au roi des avertissements ou des avis utiles ou pressants... On venait de fermer les grilles du Palais-Royal, que je venais de traverser vers les onze heures du soir, quand je fus rencontré par le comte de Saint-Didier. « Il faut absolument, me dit-il, que vous me facilitiez les moyens « d'arriver à l'instant même jusqu'au roi, car j'ai des choses « de la plus haute importance à communiquer à Sa Majesté. » Je lui répondis que je n'avais d'autre moyen d'arriver jusqu'au roi, surtout à une heure aussi avancée, qu'en m'adressant à M. Hue, son premier valet de chambre... Nous allons au châ-

Intérieur des Tuileries. Plans de résistance.

On a dit que cette résolution avait été prise en conseil; on a même raconté les détails de la délibération. Il n'y eut ni délibération ni conseil dans le sens politique ordinaire de ces mots. Ce qu'on pouvait appeler *conseil,* en ce moment, était la réunion fortuite des membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires dans le cabinet de M. de Blacas. Ce cabinet, depuis la nouvelle du débarquement de l'île d'Elbe, restait constamment ouvert à tout le monde; voilà le seul changement apporté dans les habitudes du ministre de la maison du roi et de ses collègues par le retour de Napoléon. On n'y délibérait pas, ainsi qu'on pourrait le penser: c'était un centre où se rencontraient, à tous les instants de la journée, et en plus ou moins grand nombre, les ministres, les chefs des grandes administrations, des courtisans, des généraux, qui, tous y venaient, isolément, non pour se concerter,

teau; les grilles en étaient fermées, et les gardes bivaquaient dans la cour. Je me nommai; les portes furent ouvertes et nous allâmes chez M. Hue, qui allait se mettre au lit. Il écouta avec attention nos communications. « Je ne peux pas entrer « chez le roi sans interrompre son sommeil, nous dit-il; allez « chez M. de Blacas... » Nous fûmes introduits chez le comte... Nous l'informâmes que Bonaparte allait arriver dans la capitale. « Qu'en savez-vous? » nous dit M. de Blacas. M. de Saint-Didier lui répondit que les lanciers, qui s'étaient portés en avant par l'ordre du roi, montraient partout sur la route leur cocarde tricolore cachée sous une cocarde blanche, et qu'à lui-même, étant à la campagne, où il avait donné à déjeuner à plusieurs d'entre eux, ils lui avaient confirmé l'arrivée de Bonaparte. M. de Blacas nous traita de *visionnaires,* et, s'adressant particulièrement à moi, il me dit d'un ton railleur: « Vous « croyez donc, mon bon Fauche, que Buonaparte sera assez « fou pour venir à Paris s'y faire *écharper?* » Je me retirai plein de douleur. » (Tome IV, page 295.)

mais pour apporter ou recueillir quelques bruits. On y causait, on y discutait, chacun s'efforçant de faire valoir un plan particulier de salut pour la Monarchie; on faisait peu de chose au delà. « Une double procession montait et descendait les escaliers du pavillon de Flore, a dit M. de Chateaubriand; on s'enquérait de ce qu'il y avait à faire : point de réponse. On s'adressait au capitaine des gardes; on interrogeait les chapelains, les chantres, les aumôniers; rien. De vaines causeries, de vains débits de nouvelles[1]. » Une foule de gens y proposaient le plus sérieusement du monde les projets les plus impraticables. Un matin, c'étaient les généraux Dessoles et Maison qui s'engageaient à tout sauver, si on les laissait conduire au-devant de Bonaparte la garde nationale et la garnison de Paris; le premier se faisait fort du dévouement et de l'énergie de la milice parisienne; le second prenait sur lui de faire battre les soldats : « Il ne s'agit que de savoir les conduire, disait-il; tout dépend d'un premier coup de fusil; en cas d'hésitation, je me charge de le tirer. » Une autre fois, le duc de Raguse, accouru de sa terre de Châtillon, répondait de l'événement, si on l'autorisait à fortifier le Louvre et les Tuileries; si le roi consentait à s'y tenir enfermé avec les principales autorités, la maison militaire, les détachements les plus dévoués de la garde nationale parisienne, et si on y amassait des munitions et des vivres pour plusieurs semaines. « Nous sommes dans un moment de fièvre, disait ce maréchal; il faut le laisser passer. Une résistance de quelques jours donnera aux troupes et aux généraux le temps de se reconnaître, aux princes le

1. *Mémoires d'Outre-Tombe,* t. VI.

moyen de rallier les nombreux volontaires ainsi que les gardes nationaux des départements, et de les amener à la défense de Sa Majesté. » Ce projet de maintenir le trône de Louis XVIII aux Tuileries, en face de léon élevant son drapeau sur le Luxembourg, ne fut appuyé que par M. Lainé.

Proposition de M. de Blacas.

M. de Blacas écoutait toutes ces propositions sans se prononcer. Une fois, pourtant, il émit une opinion. « Je ne crois à l'efficacité d'aucune mesure militaire, dit-il ; nous n'avons de ressources que dans les moyens moraux, dans la seule force que donnent au roi son bon droit et ses vertus. Je serais d'avis, si Bonaparte parvient à s'approcher de Paris, que Sa Majesté sortît en calèche découverte, accompagnée des membres de la Chambre des députés et de la Chambre des pairs, *tous à cheval* à chacune des portières, et qu'elle attendît, avec ce cortége, l'arrivée de l'usurpateur et de ses troupes. La vue du roi, ainsi entouré, arrêterait les plus audacieux : qui oserait passer? »

Cette proposition incroyable[1] laissa tous les auditeurs silencieux. Un seul homme osa discuter l'opinion du tout-puissant favori. « Bonaparte arrivera probablement par la route de Fontainebleau, dit le baron de Vitrolles ; Sa Majesté sortira par cette barrière : que ferez-vous si l'usurpateur, averti, entre par une barrière voisine ?

— Il faut pourtant s'arrêter à un parti, répliqua un des assistants.

— Sans doute, répondit M. de Vitrolles ; aussi serais-je d'avis que Sa Majesté ne restât pas enfermée dans Paris, et qu'elle se rendît à la Rochelle, position

1. Nous pouvons en garantir l'authenticité.

intermédiaire entre les deux bassins de la Loire et de la Gironde, entre la Bretagne, la Vendée et les provinces du Midi, et qui placerait Sa Majesté au centre des départements les plus royalistes de la Monarchie. Protégé sur son front par le cours supérieur de la Loire, barrière que défendrait le loyal maréchal Saint-Cyr avec les troupes réunies à Orléans ; couvert sur sa droite par Bordeaux, où se trouvent M. le duc et madame la duchesse d'Angoulême ; à gauche, par Angers et Nantes, où vient de se rendre M. le duc de Bourbon. le roi ne serait pas seulement en parfaite sûreté, il pourrait encore, de la Rochelle, organiser et diriger la résistance d'une moitié du royaume. L'effort royaliste, ainsi concentré, aurait plus de vigueur et d'énergie, et. dans le cas où les événements ne répondraient pas aux espérances des amis de la Monarchie, la mer. restée libre, permettrait à Sa Majesté de se retirer. soit en Angleterre, soit en Espagne. »

La hardiesse de cet avis effraya tous les auditeurs ; il offrait des chances sérieuses de résistance ; toutes les voix le proclamèrent impraticable.

Ces plans se heurtaient, se croisaient chaque jour, à toute heure, sans aboutir au moindre résultat ; tous venaient mourir au seuil du cabinet de Louis XVIII ; M. de Blacas n'avait garde de les lui soumettre. Vainement le priait-on d'*instruire* le roi. « Ah ! vous ne le connaissez pas, s'écriait-il ; il dirait que je ne lui apporte que de mauvaises nouvelles, et j'aurais à souffrir pendant huit jours de sa mauvaise humeur. »

Mais ce n'était pas seulement dans le cabinet du favori que l'on délibérait ; chaque salon des Tuileries. dans ces jours de trouble et de confusion, se trouvait.

pour ainsi dire, transformé en salle de conseil, où une foule d'hommes et de femmes de la cour, mêlés aux officiers de garde, gardes nationaux ou gardes du corps, discutaient avec la plus grande vivacité de gestes et de paroles les moyens de sauver la Monarchie. « Nous avons eu des torts, disaient quelques vieilles duchesses, il faut regagner le peuple. » Plusieurs dames du plus haut rang, qui se livraient à un espionnage volontaire, par amour pour la royauté. accusaient la fidélité des membres du gouvernement. « Je suis bien sûre que M. Dandré (le directeur général de la police) trahit le roi, s'écriait une marquise ; tous les jours je lui raconte ce que je vois et ce que j'entends, et pas une des personnes que je lui signale n'est arrêtée[1]. »

Louis XVIII se décide à quitter Paris; sa proclamation.

Le matin du 19, Louis XVIII, que M. de Blacas laissait dans l'ignorance des *mauvaises nouvelles*, ne songeait nullement à quitter Paris. Loin de là, ce prince, quelques instants avant le moment où M. de Blacas parut devant lui, avait officiellement invité tous les membres du corps diplomatique à une réunion pour le surlendemain 21, et le *Moniteur* du matin plaçait le bruit de son départ au rang des *fables absurdes et des mensonges coupables répandus par les adhérents de Bonaparte*. Mais, lorsque le favori lui eut rendu compte des nouvelles qu'il venait de recevoir ; quand elles lui furent confirmées par le ministre de la guerre Clarke, qui, après avoir annoncé, la veille, que tout était sauvé, confessa que tout était perdu, Louis XVIII, sur l'avis de ces deux conseillers,

1. *Mémoires* du général la Fayette.

prit la résolution de se retirer à Lille. Le duc d'Orléans, que l'on redoutait de laisser à Paris, avait été envoyé dans cette place forte aussitôt son retour de Lyon[1] : en outre, les habitants de Lille affectaient le plus ardent royalisme, et cette ville, par sa proximité des ports de la Manche et de la frontière belge, était une porte tout ouverte à une seconde émigration. La garnison, à la vérité, était nombreuse ; mais ses dispositions, dans la pensée de M. de Blacas et du duc de Feltre, ne pouvaient inspirer aucune inquiétude. La présence du souverain et des princes de sa famille, l'honneur qu'ils daigneraient lui accorder en se confiant à son dévouement, devaient garantir sa fidélité. Louis XVIII avait adressé, la veille, *à l'armée,* une proclamation de quelques lignes que le *Moniteur* et les autres journaux avaient publiée, en la faisant suivre de cette note : *Imprimé sur l'original écrit de la main du roi.* Resté seul, ce prince rédigea la pièce suivante, qui parut dans le *Moniteur* du lendemain, 20 mars :

1. Le duc d'Orléans était arrivé à Lille le 18. Le 17, à son passage à Cambrai, il avait passé la revue des *chasseurs royaux,* alors revenus de Compiègne, où les avait entraînés leur chef, le général Lefebvre-Desnouettes, ainsi que nous l'avons raconté plus haut. Nous avons dit, à l'occasion de la conjuration dont la marche de ce régiment était le résultat, que le complot n'aurait probablement pas profité au duc d'Orléans, et que ce prince eût été emporté dans le mouvement avec les autres membres de sa famille ; la revue du 17 en donna la preuve : quand elle fut terminée, les chasseurs, rentrés dans leur caserne, chargèrent leurs armes ; ils voulaient, disaient-ils, se porter à l'évêché, où le duc était descendu, et *commencer par lui.* Le commandant Brice, revenu avec le régiment, eut besoin de toute son influence sur les soldats pour les décider à laisser le prince sortir vivant de Cambrai.

PROCLAMATION.

« La divine Providence, qui nous a rappelé au trône de nos pères, permet aujourd'hui que ce trône soit ébranlé par la défection d'une partie de la force armée qui avait juré de le défendre ; nous pourrions profiter des dispositions fidèles et patriotiques de l'immense majorité des habitants de Paris pour en disputer l'entrée aux rebelles ; mais nous frémissons des malheurs de tous genres qu'un combat sous ses murs attirerait sur les habitants.

« Nous noûs retirons avec quelques braves que l'intrigue et la perfidie ne parviendront point à détacher de leurs devoirs ; et, puisque nous ne pouvons point défendre notre capitale, nous irons plus loin rassembler des forces et chercher sur un autre point du royaume, non pas des sujets plus aimants et plus fidèles que nos bons Parisiens, mais des Français plus avantageusement placés pour se déclarer pour la bonne cause.

« La crise actuelle s'apaisera ; nous avons le doux pressentiment que les soldats égarés dont la défection livre nos sujets à tant de dangers ne tarderont pas à reconnaître leurs torts et trouveront dans notre indulgence et dans nos bontés la récompense de leur retour.

« Nous reviendrons bientôt au milieu de ce bon peuple à qui nous ramènerons encore une fois la paix et le bonheur.

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. La session de la Chambre des pairs et celle de la Chambre des députés des départements pour l'année 1814 sont déclarées closes. Les pairs et les députés qui les composent se sépareront à l'instant.

« Art. 2. Nous convoquerons une nouvelle session de la Chambre des pairs et la session de 1815 de la Chambre des députés.

« Les pairs et les députés des départements se réuniront



LOUIS XVIII QUITTANT LES TUILERIES. NUIT DU 19 AU 20 MARS 1815

le plus tôt possible au lieu que nous indiquerons pour le siége provisoire de notre gouvernement.

« Toute assemblée de l'une ou de l'autre Chambre qui aurait lieu ailleurs, sans notre autorisation, est, dès à présent, déclarée nulle et illicite.

« Donné à Paris, le 19 mars de l'an de grâce 1815, et de notre règne le 20e.

« *Signé :* LOUIS. »

Le roi quitte les Tuileries. Enlèvement des diamants de la couronne.

La résolution de Louis XVIII resta plusieurs heures sans être ébruitée. Ce fut seulement à neuf heures du soir que le prince de Poix, capitaine des gardes de service, donnant le mot d'ordre au commandant de la garde nationale, le prévint que le départ du roi aurait lieu à minuit. Vers les dix heures, un mouvement inaccoutumé se fit remarquer dans les appartements de la famille royale; à minuit, plusieurs voitures de voyage vinrent se ranger au pied de l'escalier du pavillon de Flore. A cette vue, les gardes nationaux de service, un grand nombre de gardes du corps et d'employés du château se précipitent vers l'escalier de sortie et encombrent bientôt les paliers et les vestibules. Après quelques instants d'une attente silencieuse, la porte des appartements intérieurs s'ouvre et laisse paraître Louis XVIII, qui, infirme et souffrant, appuyé sur les bras du comte de Blacas et du duc de Duras, et précédé d'un huissier portant deux flambeaux, descend lentement vers la cour en jetant ces mots aux groupes qui se pressent sur son passage : « Je vous remercie, mes enfants; votre attachement me touche; mais j'ai besoin de repos... je vous reverrai! » Le temps était affreux; la violence du vent éteignait les lumières; la pluie

tombait par torrents. Le roi ne voulut point d'escorte. Il était minuit un quart lorsqu'il sortit de la cour des Tuileries, seul, fuyant de toute la vitesse de ses chevaux vers la frontière du Nord, sous la double protection de la tempête et des ténèbres, sans qu'un seul des milliers de généraux, de fonctionnaires, de volontaires et de courtisans qui, depuis trois semaines, juraient de mourir sur les marches de son trône, eût essayé même de tirer l'épée pour le défendre. Par un soin dont il faut uniquement accuser M. de Blacas, le roi, dans sa fuite, emportait une propriété publique, les joyaux et les diamants de la couronne[1].

Une heure après, le comte d'Artois et le duc de Berri, son fils, prenaient à leur tour la route de Flandre, tandis que le baron de Vitrolles, qui avait d'abord dû les suivre, partait pour le Midi, chargé de tous les pouvoirs du roi. Dans la nuit, tous les ministres et les personnages ou les hauts fonctionnaires les plus compromis quittèrent également

1. La valeur des diamants enlevés s'élevait à 13,834,046 fr. 70 c.; le *Régent* entrait à lui seul dans ce chiffre pour 6 millions (rapport du duc de Gaëte et du comte Mollien. — *Moniteur* du 29 mars 1815). L'intendant du trésor de la liste civile en avait été dessaisi par une ordonnance du 13 mars, contresignée *Blacas d'Aulps*. M. de Blacas avait eu raison de s'y prendre à l'avance; l'opération, retardée de quelques jours, n'aurait probablement pu réussir, car le départ du roi, bien que regardé comme un événement possible, ainsi que le prouve l'ordonnance du 13, fut si précipité, que Louis XVIII n'eut pas le temps d'enlever ses papiers particuliers : il laissa sur sa table de travail un portefeuille contenant sa correspondance avec la duchesse d'Angoulême depuis plusieurs années; dans un des cartons de son bureau, toutes les dépêches de M. de Talleyrand sur le congrès de Vienne; dans les tiroirs de plu-

Paris. De ce nombre était le nouveau préfet de police Bourrienne, qui s'éloigna en laissant aux employés de l'octroi l'ordre passablement étrange de fermer les barrières à l'approche de Napoléon.

Ce fut vers les six heures du matin, le 20 mars, que le départ de Louis XVIII se répandit dans Paris. Une heure après, le comte Lavalette, directeur général des postes sous l'Empire, voulant connaître les nouvelles que les courriers avaient pu apporter dans la nuit, se présentait à l'hôtel de la direction. Il était sept heures du matin; M. Ferrand ignorait encore le départ du roi. On lui annonça l'événement en même temps que la présence du comte Lavalette dans ses bureaux. Bien que ce dernier fût seul, et que, simple curieux, il se contentât d'interroger quelques employés, M. Ferrand lui fit dire qu'il allait lui céder la place. Le comte répondit qu'il n'était point venu la prendre, et qu'il se retirait. M. Ferrand se récria : « Il y avait de la cruauté, disait-il, à l'obliger de rester un instant de plus. » Dans le trouble où la peur jetait

Paris le 20 mars.

sieurs petits meubles, sa correspondance avec Louis XVI, des correspondances familières avec plusieurs dames, des rapports journaliers sur les affaires courantes, et une foule de documents qui auraient gravement compromis bon nombre de personnes, si l'Empereur n'était arrivé avec l'intention formelle de ne *rien connaître* de ce qui s'était passé depuis les dix derniers mois. On ne garda que les documents politiques; tous les papiers *particuliers* furent brûlés. — Plusieurs personnes qui demeuraient et couchaient au château ne connurent le départ du roi que le lendemain. Pendant toute la journée du 20 mars, lorsque le roi était déjà fort loin, des fonctionnaires, des généraux, se présentèrent aux Tuileries pour faire des rapports et demander des ordres aux différents membres de la famille royale.

son esprit, M. Ferrand ne se bornait pas à vouloir s'éloigner sur-le-champ, il sollicitait de la courtoisie de son prédécesseur un permis de poste qui lui fournît le moyen de se rendre au plus vite, non pas auprès des maîtres qu'il avait si cruellement compromis, mais dans une terre qu'il possédait aux environs d'Orléans. Vainement M. Lavalette fit observer qu'il était sans autorité et sans titre, et que M. Ferrand pouvait et devait se délivrer à lui-même le permis; il ne sut pas résister aux instances du ministre d'État de Louis XVIII et aux prières de la famille de ce fonctionnaire. En donnant la signature qu'on lui demandait, il écrivait, comme on le verra, son arrêt de mort; il signa, et M. Ferrand, cet intraitable partisan de la ligne droite, partit, après avoir sollicité et obtenu la première faveur qui fut accordée, le 20 mars, au nom de Napoléon. Croyez donc à l'inflexible énergie de ces fanatiques à froid qui poussent jusqu'aux limites de l'absurde l'exagération d'une opinion ou d'un principe! Le comte Lavalette avait dirigé les postes pendant tout l'Empire; tous les chefs de division ou de bureau lui devaient leur position; ces chefs, après le départ de M. Ferrand, contraignirent leur ancien directeur à reprendre le service. Son premier soin fut d'expédier, dans la direction de Fontainebleau, un courrier chargé de rejoindre l'Empereur et de lui faire connaître les événements de la nuit; d'autres courriers, envoyés sur les principales routes, devaient répandre la même nouvelle et annoncer en même temps l'entrée de Napoléon aux Tuileries. Ce bruit, qui ne faisait que devancer l'événement de quelques heures, était des-

tiné à activer le mouvement des troupes encore indécises.

Il était à peu près dix heures du matin quand la foule commença à envahir la place du Carrousel et les rues voisines. Toutes les grilles de la cour des Tuileries et du jardin étaient fermées ; la garde nationale occupait à l'intérieur les postes et les portes. Cette fermeture, le silence que l'on pouvait remarquer dans toutes les parties du palais, confirmèrent les soupçons de la foule : plus de doute, les Bourbons s'étaient enfuis! Des cris de *Vive l'Empereur!* se firent alors entendre sur tous les points ; quelques groupes, plus animés, essayèrent bientôt d'ouvrir les grilles ; ils voulaient, disaient-ils, occuper les Tuileries pour l'Empereur. La garde nationale résista. Les grilles, fortement ébranlées à l'extérieur, défièrent les efforts des assaillants ; quelques jeunes gens, montés sur le mur d'appui, tentèrent de les escalader ; repoussés par les gardes nationaux placés à l'intérieur, ils échouèrent. Des deux côtés on en était venu aux injures et aux menaces, et l'irritation, ainsi que la colère de la foule, prenait un caractère inquiétant, lorsque, vers midi, un bruit grondant dans le lointain et qui ne cessait de se rapprocher, détourna l'attention de tous les groupes.

La veille au soir, la plus grande partie des troupes réunies au camp de Villejuif ou dans l'intérieur de la capitale avaient reçu l'ordre de se replier sur Saint-Denis. Ce mouvement rétrograde les avait irritées ; elles voulaient aller rejoindre l'Empereur. Arrivés dans la matinée à leur nouvelle destination, les soldats se réunirent en tumulte, déclarant qu'ils n'iraient

pas plus loin. Le général Maison, commandant légal des forces placées sur ce point, voulut intervenir. Non-seulement ses ordres ne furent pas écoutés, mais quelques mots qu'il prononça devinrent le signal d'une révolte sérieuse : on envahit sa demeure, ses appartements furent forcés; il n'eut que le temps de se jeter sur le cheval d'un lancier pour échapper à la colère des soldats. Les ordres récents du gouvernement royal avaient, en outre, assemblé à Saint-Denis un grand nombre d'officiers à demi-solde. Pendant le tumulte, ces officiers, appelant à eux une batterie d'artillerie, une compagnie d'infanterie et quelques détachements de cuirassiers, s'étaient mis en marche pour Paris. Ils rencontrèrent, en entrant dans le faubourg, le général Excelmans, qui, revêtu de son uniforme et la cocarde tricolore au chapeau, se rendait précisément à Saint-Denis pour soulever les troupes. Ce général prit le commandement de la colonne et la conduisit, par les boulevards et la rue de la Paix, sur les Tuileries, devant lesquelles il ne tarda pas à paraître, précédé par plusieurs milliers de citoyens qui poussaient les cris de : *A bas les Bourbons! Vive l'Empereur!* C'était le bruit causé par la marche de cette colonne qui avait attiré l'attention de la foule réunie sur le Carrousel, au moment où la lutte, des deux côtés des grilles, menaçait de devenir sérieuse. La présence du général Excelmans termina la querelle. Le général se fit ouvrir les grilles et s'installa au château. Peu d'instants après, le drapeau blanc était enlevé, et la foule saluait de ses hourras et de ses applaudissements un immense drapeau tricolore arboré sur le pavillon de l'Horloge.

Arrivée de Napoléon aux Tuileries.

Tant que dura le jour, cette foule, où se pressaient surtout les classes laborieuses, se maintint compacte et enthousiaste dans la cour du palais et sur la place du Carrousel. Vers le soir, le plus grand nombre, fatigué d'attendre, se retira ; la nuit venue, il ne restait plus que des soldats, des officiers avides de saluer les premiers le général, leur idole. Enfin, à huit heures, un grand bruit de chevaux et de voitures, arrivant du côté du quai, annonça l'approche de Napoléon, qui venait de franchir 230 lieues en vingt jours, sans que ses 900 soldats eussent tiré un seul coup de fusil. L'Empereur était parti de Fontainebleau, après avoir reçu le courrier du comte Lavalette ; mais il n'avait pu avancer que lentement à travers les masses profondes de villageois qui, accourus de plusieurs lieues à la ronde au seul bruit de son prochain passage, couvraient la route et le saluaient de leurs acclamations. Il était nuit quand il put enfin entrer par la barrière d'Italie ; il suivit les boulevards neufs jusqu'aux Invalides, traversa ensuite le pont de la Concorde et longea le quai des Tuileries. Sa voiture, précédée par un groupe nombreux de généraux qui s'étaient portés à sa rencontre dans la journée, n'avait pour escorte qu'une centaine de cavaliers de tous les corps ; elle ne put franchir qu'à grand'peine le guichet de la cour, tant étaient compactes les groupes qui se précipitaient au-devant des chevaux. L'Empereur, saisi, enlevé par cent bras qui se disputaient l'honneur de l'aider à descendre, fut littéralement porté jusque dans l'intérieur du palais ; ses pieds ne touchèrent point la terre. Louis XVIII avait quitté les Tuileries à la lueur des flambeaux ; ce fut également

à la lueur des flambeaux que Napoléon y rentra. Son visage était souriant; on pouvait cependant y découvrir la trace d'une secrète inquiétude. « L'accueil fait par les Parisiens à l'Empereur, a dit une des personnes qui l'accompagnaient en parlant de ce qu'il avait pu remarquer depuis la barrière jusqu'aux Tuileries, ne répondit point à notre attente. Des cris multipliés de *Vive l'Empereur!* le saluèrent à son passage; mais ils n'offraient pas le caractère d'unanimité et de frénésie qui l'avait accompagné du golfe Juan aux portes de Paris. » Les hommes et le terrain changeaient. Le flot révolutionnaire qui avait porté, soutenu Napoléon depuis la grève d'Antibes, dut s'arrêter devant les murs de la capitale de l'Empire. La tâche du peuple et des soldats était accomplie; celle des classes officielles, du pays légal, allait commencer.

CHAPITRE VII

Mot de Napoléon sur son retour de l'île d'Elbe : rôle du peuple et de l'armée dans cet événement; attitude des généraux; les royalistes constitutionnels; M. de la Fayette en 1792, en mars 1814 et 1815; réunion chez M. Lainé; les royalistes exclusifs. — Louis XVIII à Abbeville et à Lille; sa retraite en Belgique; son arrivée à Gand; le comte d'Artois et le duc de Berri le rejoignent. — Effort royaliste dans les départements; le duc de Bourbon à Angers et à Beaupréau; Augereau; la duchesse d'Angoulême à Bordeaux; M. de Vitrolles à Toulouse. — Le duc d'Angoulême à Marseille; sa campagne du Midi. — Lettre de Napoléon au général Grouchy. — MM. Lainé, Ferrand et Guizot; l'ancien Sénat. — Formation du ministère impérial le 21 mars; réceptions aux Tuileries; Adresse du conseil d'État; réponse de l'Empereur. — Entretien de Napoléon avec Benjamin Constant. — Le congrès de Vienne : déclaration du 12 mars; traité du 25; convention militaire du 31; déclarations spéciales du plénipotentiaire anglais et de la cour d'Autriche; traité de subsides. — Ouvertures pacifiques du gouvernement impérial; lettre de l'Empereur aux souverains; blocus politique de la France; rapport du duc de Vicence à l'Empereur. — Élan de la nation; le peuple et l'armée; fédérations provinciales et parisienne; revue des fédérés de Paris aux Tuileries; leur Adresse; réponse de l'Empereur, caractère politique des Cent-Jours; la classe moyenne; la bourgeoisie et son hostilité; le duc d'Orléans. — L'aristocratie impériale. — Position de l'Empereur; ses embarras; changement opéré autour de lui; symptômes de découragement et de lassitude. *Acte additionnel* : discussion de cet acte au conseil d'État; sa publication; effet qu'il produit; il est accepté. — Assemblée du *Champ de Mai* ; revue et départ des troupes.

Le retour de Napoléon était et devait rester, pour les Bourbons, le résultat d'un complot. Cette opinion, qui subsiste encore dans beaucoup d'esprits, même après trente ans[1], ne saurait cependant résister au

Mot de Napoléon sur son retour de l'île d'Elbe.

1. 1844, date de la première publication de ce volume.

plus léger examen. Forcé de quitter l'île d'Elbe par le manque de foi du gouvernement royal et par les menaces de déportation parties du congrès de Vienne, l'Empereur, l'avant-veille de son embarquement, n'était pas encore fixé, ainsi qu'on l'a vu, sur le moment précis de son départ, et ignorait même l'opinion des amis sur lesquels il croyait pouvoir compter. Son retour surprit ceux-ci, et consterna la plupart des hommes que la Restauration accusa plus tard d'avoir conspiré pour l'accomplir. Sans doute, on conspirait au mois de mars 1815; mais le nom que le plus grand nombre des conjurés voulait substituer à celui de Louis XVIII n'était pas le nom de l'exilé de l'île d'Elbe. Qui donc attendait Napoléon sur le rivage où il débarqua? Antibes lui ferma ses portes; et pas un seul officier, pas un soldat, ne se joignirent à lui pendant les six premiers jours de sa marche. Où donc étaient ses complices aux lacs de Laffray? Si le retour de l'île d'Elbe avait été le résultat d'une conjuration, on aurait connu les conjurés après le 20 mars; ils se seraient vantés de leur complicité; tous auraient occupé la cour et le public de leurs mérites et de leurs services; ils en auraient hautement réclamé ou reçu le salaire. Or personne ne fit valoir le moindre titre; le nouveau gouvernement ne décerna aucune récompense. Les Bourbons eux-mêmes, de leur côté, ne devaient rien épargner, en 1815 et en 1816, pour découvrir quelque indice de ce complot prétendu : leurs agents de tous les ordres, préfets, maires ou magistrats, se mirent vainement à l'œuvre; pas une lettre, pas un seul témoignage, dans les nombreux procès politiques qui ensanglantèrent cette époque, ne

vinrent confirmer cette accusation. Ainsi l'intérêt personnel, au lendemain du retour de l'île d'Elbe, comme la vengeance, après Waterloo, furent impuissants pour révéler le moindre fait qui pût donner créance à cette insoutenable assertion. On a cité des réunions, des entrevues entre quelques personnages attachés à l'ancien gouvernement impérial ou dévoués à la personne de son chef; on y causait, a-t-on dit, de Napoléon et des Bourbons; on y annonçait tout haut la chute prochaine du gouvernement royal. Cette prophétie était dans toutes les bouches à la fin de 1814 et dans les premiers mois de 1815 : ce n'était pas seulement en France, c'était encore à l'étranger que les fautes de la Restauration faisaient dire : *Cela ne tiendra pas*. Madame de Staël raconte « que le simple bon sens des paysans suisses les portait à lui prédire pendant la première Restauration que Napoléon reviendrait[1] ». Ces paysans suisses ne conspiraient certes pas. Aux premiers jours de la rentrée de Napoléon aux Tuileries, alors que sa cause semblait à jamais gagnée, et qu'entouré de tous ceux que l'on pouvait supposer avoir secondé son retour, ce souverain n'aurait fait qu'un acte de vulgaire justice en reconnaissant les services rendus, il disait à Benjamin Constant : « Je suis venu sans intelligences, sans concert, sans préparation aucune, tenant en main les journaux de Paris et le discours de M. Ferrand. Lorsque j'ai vu ce que l'on écrivait sur l'armée et sur les biens nationaux, sur la ligne droite et sur la ligne courbe, je me suis dit : La France est à moi[2] ! »

1. *Considérations sur la Révolution française*, t. III.
2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours.*

Rôle du peuple et des soldats. Attitude des généraux.

Le retour de l'île d'Elbe devait fournir aux royalistes le prétexte d'accusations sans mesure contre le *parti bonapartiste;* et sous cette dénomination ils comprenaient la plupart des hommes, militaires ou fonctionnaires civils, qui avaient obtenu des grades ou occupé de hautes fonctions sous l'Empire. C'était se tromper doublement : ce fut, non pas un parti *bonapartiste,* mais le *peuple* et les *soldats,* qui saluèrent, dans la journée du 20 mars, l'espérance de voir renaître notre gloire et notre grandeur disparues; en second lieu, la population officielle du règne impérial s'était donnée sans réserve aux Bourbons. Les instruments les plus impitoyables du despotisme de l'Empire étaient devenus les partisans les plus fougueux du système rétrograde de la Restauration, et abritaient leur violence passée derrière leur exagération nouvelle. La pensée de se retrouver les prôneurs et les agents du régime qu'ils venaient de décrier les effrayait : « Il ne faut pas que cet homme revienne, disait l'un d'eux à Benjamin Constant en parlant de l'Empereur, dont le débarquement était annoncé; je serais obligé, pour le servir, de faire encore cent infamies [1]. » Sans doute Napoléon conservait dans l'aristocratie militaire et civile de son règne des amis dévoués, de sincères admirateurs; mais on pouvait les compter. Il est vrai de dire que la Restauration, en 1814, avait fait le meilleur accueil à toutes les offres de service. Il n'est pas un seul des généraux de l'Empire sollicitant une faveur, qui n'eût obtenu, souvent un plus haut grade, toujours un nouveau titre et une nouvelle

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours.*

décoration. Le gouvernement royal, sous ce rapport, s'était montré prodigue ; et, disons-le, il n'avait pas fait autant d'ingrats qu'on l'a prétendu : on a pu juger, par quelques-uns des documents que nous avons rapportés, du dévouement et de la chaleur des nouveaux convertis. Ce zèle devint précisément une des causes de la colère déployée par les Bourbons lors de la seconde Restauration : ils ne devaient voir dans ces démonstrations que des actes d'hypocrisie. Ces princes furent injustes. Le plus grand nombre des généraux, en 1815, ne désiraient nullement le retour de l'Empereur. Que pouvaient-ils y gagner? La Restauration ne leur donnait-elle pas ce qu'ils désiraient le plus ardemment, des dignités, des honneurs, de gros traitements et le repos? Tous avaient assez de vingt-cinq ans de guerre. Ce n'étaient pas les tendances monarchiques de la cour qui pouvaient les irriter. Élevés à l'école du despotisme impérial, et ne comprenant pas d'autre soumission que l'obéissance passive, ils ne voyaient, au contraire, dans les principes de liberté consacrés par la Charte, dans la publicité des séances de la Chambre des députés, et dans le droit de pétition, que des institutions anarchiques, destructives de tout gouvernement régulier. Aussi le retour de l'île d'Elbe éveilla-t-il, à la fois, chez le plus grand nombre, un sentiment de profonde stupeur et un mécontentement marqué. « Les généraux, sur toute ma route, a dit Napoléon, se montrèrent incertains et de mauvaise grâce, si même ils ne se montrèrent hostiles ; ils ne firent que céder à l'impulsion de leurs soldats[1]. » Quelques-uns, comme le maréchal Mac-

1. Comte de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène.*

donald, à Lyon, et le général Maison, à Saint-Denis, essayèrent de combattre cet entraînement; on a vu ce qui faillit en résulter pour eux. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, à Orléans, voulut aussi maintenir ses troupes dans l'obéissance; sa vie fut également en danger. Les événements de Grenoble étaient déjà connus lorsque les maréchaux Oudinot, Masséna et Jourdan protestaient, dans des Adresses à Louis XVIII, de leur dévouement et de leur fidélité; le général Decaen les imitait le 12 mars; le 15, les généraux Rapp, Miollis et Belliard offraient leurs services à la cour; le 19, au moment même où le roi se disposait à quitter les Tuileries, il recevait une Adresse semblable du général Letort, tué, le 15 juin suivant, en avant de Fleurus; le même jour, un des maréchaux écrivait à Louis XVIII : « Sire, je suis un vieux soldat invalide; mais que Votre Majesté me confie un mousquet, et j'aurai encore assez de forces pour marcher contre l'ennemi de mon pays. » La Restauration, pour détourner de ses princes, de ses ministres et de ses émigrés la responsabilité des Cent-Jours, n'a voulu voir dans tous ces témoignages que des faits odieux de duplicité. Ces assurances, nous le répétons, étaient sincères; nous citerons encore Napoléon : « Si les Bourbons, a-t-il dit, ont eu à se plaindre de la complète désertion du soldat et du peuple, certes ils n'ont pas le droit de reprocher le manque de dévouement et de fidélité aux principaux de l'armée. Tous ont fait leur devoir; mais ils ne pouvaient rien contre le torrent de l'opinion, et personne n'avait bien calculé les sentiments de la masse et l'élan de la nation[1]. »

1. Comte de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène.*

Les royalistes constitutionnels ne faillirent pas non plus aux Bourbons. Loin de là, le retour de l'île d'Elbe n'eut point d'adversaires plus décidés. Attachés à la Restauration de toute la force de leur haine contre l'Empire et son despotisme, ils se considéraient comme les alliés naturels de Louis XVIII et de son gouvernement, et on les entendait reprocher avec une égale amertume aux Bourbons l'accueil fait par ces princes aux *bonapartistes,* et l'influence accordée aux *émigrés.* « Du moment que le roi a donné une constitution, disaient-ils, il ne peut et ne doit s'appuyer que sur ceux qui en professent les principes. » Or les principes du gouvernement impérial, représentés par le général Clarke, duc de Feltre, et personnifiés dans le maréchal Soult, par exemple, se confondaient, en effet, en tant de points avec les principes des poursuivants d'ancien régime, qu'il était assez difficile de les séparer. L'opinion constitutionnelle comprenait plusieurs nuances : bon nombre de ses membres se trouvaient engagés fort avant dans les projets de renversement que nous avons racontés au début du précédent chapitre; à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, ces membres n'hésitèrent pas à se rapprocher de Louis XVIII, et à unir leurs efforts à ceux des royalistes exclusifs contre l'homme qu'ils considéraient comme l'ennemi commun. On vit même accourir au secours des Bourbons menacés un personnage dont le rôle avait été fort influent au début de la Révolution, personnage qui devait occuper encore longtemps la scène politique, le général de la Fayette. Sa position veut être expliquée.

Les royalistes constitutionnels.

Les mêmes passions politiques qui avaient fait

Le général de la Fayette

qualifier le roi Louis XVI de révolutionnaire, et qui voyaient un jacobin dans le roi Louis XVIII, donnaient à M. de la Fayette, en 1815, le nom de républicain; ce nom ne lui appartenait pas encore, dans le sens absolu du mot : ami sincère, généreux, de la liberté, et fermement attaché aux principes de la démocratie, M. de la Fayette acceptait la Monarchie constitutionnelle comme une transaction entre le principe d'autorité et le dogme de la souveraineté populaire. Cette souveraineté était sa religion politique, et l'obéissance à la volonté nationale, librement exprimée, la règle de tous ses actes. Ce sentiment de soumission *à la loi* consentie par le pays dominait à ce point, chez ce général, même aux premiers jours de la lutte de la France contre l'Europe, que, vers le milieu du mois d'août 1792, lorsque les hostilités étaient commencées depuis cinq mois, et que les Prussiens se trouvaient déjà au cœur de la Lorraine, il se préoccupa moins des progrès de l'invasion que du coup dont la journée du 10 août venait de frapper la Monarchie instituée par la constitution de 1791. Commandant en chef de l'armée du Nord, et chargé de protéger une de nos frontières les plus menacées, le général la Fayette fit arrêter les commissaires chargés par la Convention de recevoir son serment et celui de ses troupes, les enferma dans la citadelle de Sedan, et voulut aller relever le trône constitutionnel que la Gironde républicaine venait d'abattre. Ses soldats refusèrent de le suivre; ils ne voulaient marcher, disaient-ils, que contre l'ennemi. Obligé de s'éloigner, il quitta son armée dans la nuit du 19 au 20 août, essaya de passer en Hollande, et fut capturé, en chemin, par un parti d'Au-

trichiens. Le cabinet de Vienne ne faisait aucune distinction entre les royalistes constitutionnels et les républicains ; à ses yeux, tous étaient des révolutionnaires également ennemis des trônes. Les premiers lui semblaient même les plus coupables et les plus dangereux. M. de la Fayette avait occupé parmi ceux-ci un rang considérable. L'Autriche eut pour lui des rigueurs exceptionnelles ; elle l'enferma dans la forteresse d'Olmütz. Il y languissait depuis cinq ans, lorsque Bonaparte, vainqueur de l'Autriche, fit de la mise en liberté de l'auteur de la *déclaration des droits* une des conditions du traité de Campio-Formio[1]. M. de la Fayette, porté sur la liste des émigrés, ne pouvait rentrer ; il se retira en Hollande, et ne revint en France qu'au moment où son libérateur échangea son titre de général contre celui de Premier Consul. Il sollicita et obtint alors de la bienveillance de ce dernier sa radiation, puis sa rentrée, ainsi que celle de bon nombre de ses amis et de membres de sa famille. La personnalité et le génie dominateur du nouveau chef

1. « Il imposa cette condition à l'ennemi, *sans y avoir été autorisé* par le Directoire, qui n'osa pas le désavouer. Il y avait de la grandeur à sentir que la qualité de Français donnait un titre à la protection de la France, indépendamment de toutes les opinions, et que le pouvoir même qui sévissait ne devait pas permettre aux étrangers de servir son injustice. Lorsque madame de Staël, si cruellement et si obstinément exilée par lui, voyageait en Italie, quelqu'un demanda à Napoléon ce qu'il ferait si quelque prince de cette contrée faisait arrêter cette illustre proscrite à cause des opinions qui lui attiraient la défaveur du gouvernement français. « Si on arrêtait madame de « Staël hors de France, répondit-il, j'enverrais vingt mille « hommes pour la délivrer. » (Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours.*)

de la République ne permettaient pas à M. de la Fayette de retrouver la position influente qu'il avait eue avant son exil volontaire et sa prison. D'un autre côté, le système de gouvernement qui s'établissait blessait profondément ses principes politiques ; il se tint à l'écart. Vainement Napoléon lui fit offrir une place dans le Sénat et un des grands cordons du nouvel ordre de la Légion d'honneur. Peu jaloux de descendre au rôle de satellite obscur de l'astre consulaire, puis impérial, M. de la Fayette refusa. Il aurait même combattu avec énergie le gouvernement, son système et ses actes, si l'opposition avait été possible ; mais la censure la plus impitoyable n'arrêtait pas seulement la pensée, même dans les livres ; aucune tribune n'était restée debout. Condamné durant douze années à l'inaction politique et au silence, M. de la Fayette supporta impatiemment cette retraite ; elle exalta son mécontentement ; sa juste aversion pour le despotisme impérial se transforma en une animosité pour ainsi dire personnelle envers le despote. Appelé à Paris par la mort d'un de ses parents, dans les derniers jours de mars 1814, il s'y trouvait lorsque les armées alliées parurent sous les murs de cette capitale. Le moment lui sembla venu de prendre enfin part à la politique active. Mais, tandis que le colonel de Labédoyère, les généraux Michel (de la garde), Chastel, Boyer de Rébeval et Boudin, oubliant leurs blessures, quittaient leurs demeures pour aller volontairement se mêler aux soldats de Mortier et de Marmont[1], M. de la Fayette cherchait le salut de la France, comme en 1792, dans

1. Voyez le premier volume, chap. VI, page 406.

une mesure qui pouvait désorganiser toute résistance à l'invasion. L'ancien commandant de la garde nationale parisienne s'efforçait de soulever quelques bataillons de cette garde, non pour les conduire à l'ennemi, mais pour faire proclamer la déchéance du glorieux parvenu qui continuait alors, sur la frontière de la Lorraine, l'héroïque lutte que ses soldats et lui soutenaient depuis deux mois. « Je m'offris à des chefs de la garde nationale, a raconté M. de la Fayette ; nous convînmes, M. Ternaux (chef de la 3e légion) et moi, que s'il s'assurait d'un bataillon, je marcherais à sa tête. J'essayai aussi du côté de l'armée pour *arracher l'abdication* qui eût alors été si salutaire... Mes tentatives civiles ne réussirent pas mieux. Partout on me trouva téméraire, et, jusqu'à la fin, précipité[1]... » M. de la Fayette n'avait pas eu le temps de surmonter toutes les répugnances soulevées par son projet, que déjà les canons alliés avaient décidé la question.

Napoléon abattu et les Bourbons rappelés, M. de la Fayette voulut se rapprocher de ceux-ci. Il écrivit au comte d'Artois pour le complimenter sur son retour[2], et parut aux Tuileries lors de la première audience publique de Louis XVIII. Le roi et son frère lui firent un accueil dont il se montra d'abord satisfait ;

1. *Mémoires* de M. de la Fayette, t. V, p. 308.

2. Sa lettre était ainsi conçue : « Monseigneur, il n'y a point d'époque ni de sentiment dans ma vie qui ne concourent à me rendre heureux de voir votre retour devenir un signal et un gage du bonheur et de la liberté publique. Profondément uni à cette satisfaction nationale, j'ai besoin d'offrir à Monsieur l'hommage de mon attachement personnel et du respect avec lequel je suis, etc. — Paris, ce 15 avril 1814. » (*Mémoires* de M. de la Fayette, t. V.)

il reçut des compliments, entendit quelques paroles gracieuses ; mais ses rapports avec la nouvelle cour ne devaient pas aller plus loin. Le duc d'Orléans reçut également sa visite : « Il me témoigna sa sensibilité à cette démarche, a dit encore M. de la Fayette ; il parla de nos temps de proscription, de la *communauté* de nos opinions, de sa considération pour moi, pour mes principes, pour mon caractère, et tout cela en termes trop supérieurs aux préjugés de sa famille pour ne pas reconnaître en lui *le seul* Bourbon compatible avec une constitution libre [1]. »

La Restauration avait conservé le Corps législatif impérial, M. de la Fayette ne faisait point partie de cette Assemblée. Obligé de rentrer dans son rôle de simple spectateur, il revint à son château de la Grange. C'est dans cette retraite que le trouva la nouvelle du débarquement de l'île d'Elbe. Elle lui fut annoncée par son fils ; il accourut à Paris. « Il n'apportait que des vœux contraires à Napoléon, a dit Benjamin Constant ; sa disposition fut bientôt connue ; on lui demanda si, dans la ligne de ses opinions, on pouvait compter sur lui ; il se dévoua sans hésitation [2]. » — Je ne croyais pas à la conversion de Napoléon, a dit à son tour M. de la Fayette, et je trouvais de meilleures chances dans la maladroite et pusillanime malveillance des Bourbons que dans la vigoureuse et profonde perversité de leur adversaire... On aurait dit qu'avec lui (Napoléon), ce qu'il y avait de république sentait le terroriste, comme le monarchiste sentait le tyran [3]. »

1. *Mémoires*, t. V, p. 308 et 309.
2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*.
3. M. de la Fayette, *Mémoires*, t. V.

Des réunions chez M. Lainé, président de la Chambre des députés, et dans lesquelles se rencontraient des hommes appartenant à toutes les nuances de l'opinion monarchique constitutionnelle, entre autres MM. de Lally-Tollendal, de Pradel, de Chateaubriand, Flaugergues, de Broglie, d'Argenson et Benjamin Constant, venaient de s'organiser pour aviser aux moyens de sauver la Monarchie. M. de la Fayette y fut appelé. Un de ses amis, la première fois qu'il s'y présenta, proposa, comme un moyen infaillible de salut, de rendre à ce général le commandement en chef de la garde nationale, alors confié au conte d'Artois. M. de Pradel, qui assistait à cette réunion, moins pour son compte personnel que comme représentant de la cour et de M. de Blacas, se leva et déclara « qu'il était impossible de faire cette violence aux affections personnelles du roi ». La proposition n'eut point de suite.

Réunions chez M. Lainé.

On demanda à M. de la Fayette quel serait son remède. « Je conseillai un appel immédiat des membres de toutes les Assemblées nationales depuis 1789, qui se trouvaient à Paris, » a dit M. de la Fayette, dont la pensée, malgré les vingt-six ans qui venaient de s'écouler, restait aux jours où il avait eu le commandement en chef des gardes nationales du royaume; « je voulais opposer une grande force morale à la force physique déjà décidée pour Bonaparte. J'ajoutai qu'il serait prudent d'écarter les neveux du roi et de n'employer que son cousin M. le duc d'Orléans, le seul prince populaire. Mon avis n'excita que de l'effroi et du soupçon. M. de Chateaubriand proposa de nous ranger tous autour du roi pour y être égorgés, afin

que notre sang devînt une semence d'où renaîtrait un jour la Monarchie. Benjamin Constant se mit à rire du dédommagement qu'on nous offrait[1]. » Dans les réunions qui suivirent, on parvint pourtant à se mettre d'accord sur ces points : le roi serait invité à renvoyer MM. de Montesquiou, Dambray et Ferrand[2] ; il introduirait dans la Chambre des pairs quarante membres nouveaux, pris exclusivement dans les rangs des royalistes constitutionnels, et dont les noms avaient été convenus dans la réunion; Benjamin Constant serait nommé commissaire royal près la Chambre des députés; enfin, cette dernière Assemblée comblerait les vides nombreux existant sur ses bancs, en élisant elle-même des députés, au nombre desquels devaient se trouver MM. de la Fayette et Voyer d'Argenson. Ce dernier refusa d'abord d'accepter cette élection étrange; mais ses scrupules finirent par céder devant les instances de M. de la Fayette, qui voyait dans cette mesure « l'avantage de faire entendre enfin au pays la voix des vieux amis de la liberté ». La marche rapide de l'Empereur ne laissa pas aux royalistes constitutionnels le temps de faire accepter leur programme par Louis XVIII ; l'entrée de Napoléon aux Tuileries fit tomber cette impuissante négociation.

Les royalistes constitutionnels, au reste, n'épargnaient rien pour venir en aide au gouvernement

1. *Mémoires,* t. V, p. 372 et 373.

2. On avait surtout insisté sur le renvoi du maréchal Soult, dont l'exagération royaliste, entée sur ses habitudes de commandement militaire, paraissait à l'assemblée plus dangereuse encore que les préjugés des trois autres; mais ce ministre venait d'être disgracié.

royal, et se faire accepter par ses princes : la veille du 20 mars, Benjamin Constant publiait et signait, dans le journal de la cour, un article où il disait : « Du côté du roi sont la liberté constitutionnelle, la sûreté et la paix ; du côté de Buonaparte, la servitude, l'anarchie et la guerre ; nous subirons sous lui un gouvernement de mameluks ; son glaive seul nous gouvernerait... Ses proclamations sont celles d'un chef armé qui fait briller son sabre pour exciter l'avidité de ses satellites et les lancer sur les citoyens comme sur une proie. C'est Attila, c'est Gengis-Khan, plus terrible, plus odieux, parce que les ressources de la civilisation sont à son usage ; on voit qu'il les prépare pour régulariser le *massacre* et pour administrer le *pillage*... Il reparaît sur l'extrémité de notre territoire, il reparaît, cet homme teint de notre sang et poursuivi naguère par nos malédictions unanimes [1]... » Si le parti constitutionnel, emporté par sa juste aversion pour l'ancienne dictature impériale, et sacrifiant à ce souvenir les intérêts les plus chers du pays, devait se montrer, après

1. Un journal royaliste, la *Quotidienne*, ayant dit en termes généraux que les *patriotes* avaient conspiré pour rappeler Napoléon, les rédacteurs du *Censeur européen*, journal d'opposition constitutionnelle, qui faisait à la cour et au ministère une guerre fort rude, se regardèrent comme personnellement insultés, et assignèrent la *Quotidienne* en calomnie. L'injure, disaient-ils, était atroce : le roi n'avait pas de sujets plus dévoués, et Bonaparte d'ennemis plus décidés que les *patriotes*. La cause fut appelée le 19 mars, le jour même où Benjamin Constant publiait, dans le *Journal des Débats*, l'article dont nous venons de reproduire quelques passages ; le tribunal, incertain des événements, n'osa prononcer, et malgré les efforts des rédacteurs du *Censeur*, il remit l'affaire à quinzaine. Le retour de Napoléon fit tomber ce singulier procès.

Waterloo, sans lumières, sans esprit patriotique et sans courage; s'il se rendit, comme on le verra, le complice de l'étranger, on ne saurait suspecter, du moins, la sincérité de son attachement au principe de la Restauration, et ce n'est pas lui, encore une fois, qui aida au retour de l'île d'Elbe.

Les royalistes exclusifs.

Les royalistes purs, de leur côté, avaient défendu le gouvernement royal dans la mesure de leur intelligence et de leurs forces. On a vu que, livrés aux plus incroyables illusions, ils envisagèrent d'abord le débarquement de l'Empereur comme un coup de fortune, croyant y trouver l'occasion de se débarrasser à la fois de Napoléon, de ses partisans et de toutes les institutions sorties de la Révolution; car, dans leur logique, l'Empire et la République étaient une même chose, et ils confondaient, sous la dénomination commune de *jacobins*, les admirateurs de Napoléon et les partisans les plus timides comme les plus énergiques des principes ou des faits consacrés depuis 1789. La reddition de Grenoble ne les avait pas effrayés. Les généraux juraient d'être fidèles; l'armée, dès lors, appartenait au roi : or, que pouvaient, disaient-ils, les 900 soldats de l'usurpateur contre 200,000 hommes? Les événements de Lyon les surprirent sans les décourager; ils eurent foi dans l'enthousiasme menteur du public officiel et dans leur propre énergie; ils crurent surtout à l'efficacité des châtiments dont le gouvernement menaçait tous les traîtres, et des récompenses promises à tous les fidèles. A mesure que Napoléon approchait, ils s'étourdissaient avec leurs cris et à l'aide de l'agitation qu'ils s'efforçaient de produire autour d'eux. Le jour même du départ du roi, ils

encombraient les Tuileries, les ministères et les lieux publics, proposant ou promettant à grand bruit d'en finir pour le lendemain ; puis, le jour suivant, quand Napoléon se présenta seul, tous avaient disparu.

Le gouvernement royal ne rencontra de défenseurs effectifs, lors du 20 mars, que dans quelques départements éloignés. Bordeaux, Marseille, entre autres, s'armant, moins pour soutenir une doctrine politique que pour défendre des intérêts matériels, essayèrent de résister. Ce fut la crainte d'un nouveau blocus et d'une interruption dans les affaires commerciales, résultat probable d'une nouvelle lutte contre l'Europe, qui les souleva. Les Bourbons, pour ces populations, n'étaient qu'un drapeau. Leur opposition, du reste, ne devait être ni longue ni bien décidée ; elle allait céder devant l'envoi de deux ou trois généraux et de quelques centaines de soldats. Avant de raconter les incidents essentiels de cette courte résistance, nous suivrons Louis XVIII depuis son départ des Tuileries jusqu'à son installation à Gand.

Louis XVIII à Abbeville et à Lille ; il se retire en Belgique ; il est rejoint par le comte d'Artois et le duc de Berri.

Le roi, le jour même de son départ, arriva à Abbeville vers les cinq heures du soir ; il s'y arrêta dans l'intention d'attendre sa maison militaire, ainsi que plusieurs détachements de volontaires, qui, partis du Champ de Mars à l'heure où lui-même quittait les Tuileries, devaient le rejoindre sous la conduite du comte d'Artois, du duc de Berri et du duc de Raguse. Le lendemain 21, le maréchal Macdonald, précédant les princes et les corps qu'ils conduisaient, entra dans Abbeville, et fit observer au roi qu'il y avait péril pour lui à rester plus longtemps dans le département de la Somme. La retraite sur Lille, disait-il, pouvait

être coupée par les garnisons du Pas-de-Calais, qui n'attendaient sans doute que la nouvelle de l'entrée de Napoléon à Paris pour se prononcer en sa faveur. Il ajouta que l'armée en masse faisait défection, et que les ducs de Bellune et de Reggio, ayant, à leur tour, voulu retenir dans le devoir les troupes de la 5e division militaire, ainsi que les garnisons de Metz et de Nancy, avaient vu les soldats repousser leurs exhortations et leurs ordres, et fouler aux pieds la cocarde blanche. Louis XVIII transmit immédiatement à son frère et à son neveu l'ordre de quitter la route de Beauvais, et de se porter par Amiens sur Lille, où lui-même allait se rendre. Le lendemain 22, il fit son entrée dans cette dernière ville aux acclamations de la garde nationale et de la population. L'attitude de la garnison, que commandait le maréchal Mortier, sous les ordres du duc d'Orléans, fut, en revanche, silencieuse. Louis XVIII avait l'intention de tenir dans cette place forte; mais, dès le soir même, le duc de Trévise vint lui déclarer que des symptômes de révolte se manifestaient parmi les soldats, et qu'il ne croyait pas pouvoir les maîtriser. « Eh bien, si la troupe veut aller rejoindre Bonaparte, lui répondit le roi, qu'on ouvre les portes, elle peut sortir; la garde nationale et ma maison suffiront à ma défense. » Le lendemain 23, de bonne heure, le maréchal revint à la charge; et, s'adressant particulièrement à M. de Blacas, il lui apprit que, sur la nouvelle, répandue dans les casernes, de la prochaine arrivée du duc de Berri avec deux régiments suisses, la garnison menaçait de prendre les armes et de se révolter. Le roi, prévenu de ces faits par son favori,

consulta le prince de Wagram, le duc de Tarente et le duc d'Orléans, qui, tous les trois, opinèrent pour la retraite; Louis XVIII dut céder. Il avait annoncé, dans sa proclamation du 19, qu'il ne quitterait pas le territoire, et que les Chambres seraient prochainement convoquées dans une des villes du royaume; cette pensée ne l'abandonna pas. Décidé à rester en France, il choisit Dunkerque pour sa nouvelle place de refuge, et s'empressa d'expédier à son frère et à son neveu l'ordre de changer encore une fois de route, et de se diriger sur cette ville. Lui-même se mit en devoir de s'y rendre par la Belgique. Il sortit de Lille, dans la journée même du 23, avec une faible escorte, et accompagné par le duc d'Orléans, par les maréchaux Mortier, Macdonald et Berthier. Les deux premiers quittèrent le roi au pied des glacis de la place; le duc de Tarente s'arrêta à l'extrême frontière; le prince de Wagram seul entra en Belgique. Le 24, Louis XVIII était à Ostende. Le 25, il se disposait à gagner Dunkerque, lorsqu'il apprit que les princes, loin d'avoir pu se porter sur cette place et l'occuper avec la maison militaire, venaient de se réfugier, à leur tour, sur le territoire belge; il lui fallut renoncer à son projet. Cette circonstance le servit : il n'aurait pu rester à Dunkerque, et se serait nécessairement embarqué pour l'Angleterre. Or qui pourrait dire le sort réservé à sa cause s'il se fût trouvé à Londres au moment où les Alliés, trois mois plus tard, entraient à Paris? L'Empereur, certes, était loin de prévoir l'avenir; cependant, averti par une sorte de révélation du génie, il enjoignit aux généraux à qui la poursuite de Louis XVIII fut confiée de manœuvrer

de manière que le roi fût obligé de mettre la mer entre la France et sa personne. On ajoute que son déplaisir fut extrême quand il apprit qu'au lieu de se réfugier encore une fois sur le sol britannique Louis XVIII restait en observation sur la frontière belge.

Les princes et Marmont n'avaient pas reçu les dépêches qui leur ordonnaient d'aller occuper le port où le roi croyait pouvoir maintenir le drapeau de la Restauration. Arrivés à Béthune, le 25 au matin, ils y séjournèrent, comptant entrer le lendemain dans Lille. Le départ du roi pour la Belgique leur fut annoncé dans la soirée. La cause royale, à cette nouvelle, leur sembla perdue; ils ne songèrent qu'à gagner au plus vite le territoire des Pays-Bas. Ypres était la place belge la plus voisine; ils s'y portèrent, en toute hâte, par la traverse, et avec la moitié seulement des forces qui jusqu'alors les avaient accompagnés. Les chemins qu'ils suivirent étaient détestables : on les en avait avertis; mais, pressés d'échapper à toute poursuite, ils n'avaient voulu rien entendre. « Je ne vous demande pas quel est le chemin le meilleur, avait répondu le général Lauriston à un habitant qu'il consultait et qui lui détaillait les difficultés de la route; je vous demande quel est le plus court. » Bien qu'ils eussent choisi pour escorte les cavaliers les mieux montés, une partie resta en route. Le comte d'Artois et le duc de Berri arrivèrent à peu près seuls à la frontière. Une fois en sûreté, ils transmirent aux détachements qui s'efforçaient de les suivre l'ordre de retourner à Béthune; ces détachements y rentrèrent le 26; le même jour, un ordre de l'Empereur les licencia. Le comte et son fils, après

être restés quelques jours à Ypres, se rendirent à Gand, que le roi des Pays-Bas venait d'assigner pour résidence à Louis XVIII et aux princes de sa maison. Au moment où ce souverain recevait son frère et son neveu dans ce nouvel asile, un autre membre de sa famille s'embarquait à l'embouchure de la Loire et faisait voile pour l'Espagne.

Effort royaliste dans les départements. Le duc de Bourbon à Angers et à Beaupréau

Lorsque le comte d'Artois était parti de Paris pour Lyon, le duc de Bourbon, nous l'avons dit, avait reçu l'ordre d'aller prendre le commandement militaire des provinces de l'Ouest. Ce fut seulement le 14 mars que ce prince arriva à Angers. Il était parti sans instructions, sans officiers, sans argent. Le fils du prince de Condé, dans la pensée de la cour, n'avait besoin que de son nom pour trouver dans la fidélité des autorités, dans l'enthousiasme et dans le dévouement des populations, les ressources les plus abondantes. De bruyantes démonstrations accueillirent, en effet, sa présence ; les Adresses, les protestations les plus ardentes, lui arrivèrent de tous côtés ; les fonctionnaires civils de tous les ordres vinrent mettre à ses pieds leur fortune et leur vie ; les officiers généraux, les officiers supérieurs, lui garantirent la fidélité de leurs soldats ; des volontaires s'offrirent en grand nombre, demandant à marcher et à combattre contre l'usurpateur ; enfin les municipalités, ainsi que le commerce de Saumur, d'Angers, de Nantes et de la Rochelle, proposèrent d'ouvrir au prince des crédits considérables pour couvrir les premiers frais d'armements : tristes mensonges, qui ne manquent jamais aux gouvernants, et dont tous sont les incurables dupes ! La population officielle des départements de

l'Ouest, lorsqu'elle offrait à si grand bruit aux Bourbons ses bras et sa bourse, en était encore aux nouvelles des journaux annonçant la prétendue victoire remportée par le duc d'Orléans sous les murs de Bourgoin. La vérité ne tarda pas à se faire jour; l'enthousiasme se refroidit aussitôt; on le vit faiblir à mesure que l'Empereur avançait vers Paris. Bientôt le nombre des fonctionnaires civils qui se montraient dans les salons du prince diminua; les chefs militaires ne furent plus aussi prodigues de promesses; enfin, le duc ayant eu besoin de fonds pour solder quelques dépenses urgentes, le receveur général de Maine-et-Loire refusa nettement de les lui avancer. Angers échappait, à son tour, à la Restauration. « Allons en Vendée! s'écrièrent les anciens chefs insurgés qui s'étaient groupés autour du prince; sa valeureuse population ne nous manquera pas! » Le duc de Bourbon partit pour Beaupréau; mais ce fut à peine si, pour sa route, il put obtenir des chevaux de poste. Une fois au centre de la Vendée angevine, les chefs vendéens ou bretons qui l'entouraient lui assurèrent que des armées allaient sortir du sol; et tous se partagèrent aussitôt les commandements : au comte de la Rosière échut le département de Maine-et-Loire; au général Canuel, celui de la Vienne; à MM. de Suzannet, de Sapineau et Auguste de la Rochejaquelein, des divisions non moins importantes. Le prince, de son côté, publia une proclamation où il appelait la population aux armes. Quelques détachements de troupes l'avaient rejoint ou suivi; le lendemain de son arrivée à Beaupréau, tous les soldats l'abandonnèrent. Bientôt il apprit qu'Angers avait reconnu le

gouvernement impérial; que toutes les autres villes du bassin de la Loire avaient également arboré le drapeau tricolore; que des troupes se dirigeaient contre lui, et qu'une partie des habitants des villes et des bourgs, formés en gardes nationales et guidés par des officiers à demi-solde, marchaient avec la troupe de ligne. Il s'irrita, ne songeant pas que les générations qu'il était venu chercher avaient en partie disparu, et se trouvaient remplacées par une génération nouvelle, indifférente aux passions politiques qu'il croyait réveiller. Obligé de reconnaître que, pris ainsi à l'improviste, sans force et sans résistance organisées, la défense serait impossible, il accueillit les ouvertures du colonel de gendarmerie Noireau, qui lui proposait, pour épargner une inutile effusion de sang, d'assurer sa retraite et celle de tous les officiers qui désireraient se retirer avec lui. Le duc refusa tout accommodement pour lui-même. « Il croirait se déshonorer, disait-il, en consentant à recevoir même un sauf-conduit des représentants de l'homme qui avait fait arrêter et fusiller son fils. » Il accepta seulement pour les siens, leur distribua quarante passe-ports mis à sa disposition, se jeta résolûment dans la campagne, se fit guider, durant six jours, de ferme en ferme, arriva le 30 au-dessous de Nantes, près de la fonderie d'Indret, et, le 31, monta dans une barque qui le conduisit en rade de Paimbœuf, où un bâtiment, frété par des royalistes de la province, l'attendait. A peu de jours de là, le père du duc d'Enghien débarquait en Espagne.

La résistance que le duc de Bourbon était allé provoquer dans les départements de l'Ouest ne devait Augereau.

pas être un effort isolé; le gouvernement royal avait compté la voir appuyée par le maréchal Augereau, alors investi du commandement militaire de la Normandie.

Chargé de la défense de Lyon en 1814, Augereau, au lieu de résister, avait traité avec les Autrichiens. Annonçant ensuite à son armée l'abdication de l'Empereur, il avait dit : *Le lâche n'a pas su mourir en soldat!* Si Napoléon sut oublier l'insulte, il ne put oublier la trahison. Dans ses proclamations du golfe Juan, il disait : « Deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur... La défection du duc de Castiglione livra Lyon sans défense à nos ennemis..... » Le lendemain du jour où les journaux de Paris portaient ces paroles accablantes sur tous les points de la France, le maréchal osait publier, dans le chef-lieu de la 14e division militaire, une proclamation où on lisait :

« Soldats! l'Empereur est dans la capitale; ce nom, si longtemps le gage de la victoire, a suffi pour dissiper devant lui tous ses ennemis; un moment la fortune lui fut infidèle; nous fîmes alors serment de défendre d'autres droits que les siens; ses droits sont imprescriptibles. Soldats! dans son absence, vos regards cherchaient en vain sur vos drapeaux blancs quelques souvenirs honorables; jetez les yeux sur l'Empereur; à ses côtés brillent d'un nouvel éclat ses aigles immortelles; rallions-nous sous leurs ailes; oui, elles seules conduisent à l'honneur et à la victoire : arborons donc les couleurs de la nation. »

Le maréchal, à l'exemple de l'immense majorité des fonctionnaires de cette époque, avait insulté à l'Empereur déchu; comme eux, maintenant, il insul-

tait à la Restauration tombée[1]. Si de tels faits aident à comprendre le profond dégoût de Napoléon pour les hommes, ils ne justifient pourtant pas le mépris qu'il affectait, assure-t-on, pour l'espèce humaine. Étaient-ils donc vils et lâches, ces Bourguignons, ces Champenois, ces Lorrains, ouvriers ou paysans, qui se levèrent en 1814 contre l'invasion; ces héroïques soldats qui, se battant chaque jour un contre dix, tant que dura la campagne de France, devaient bientôt se précipiter encore au-devant de l'ennemi, et tomber, martyrs ignorés, aux champs de Ligny et de Waterloo?

La duchesse d'Angoulême à Bordeaux.

Au même moment où le maréchal Augereau abandonnait la cause royale, et deux jours après que le duc de Bourbon eut quitté furtivement la rade de Paimbœuf, la duchesse d'Angoulême s'embarquait, à son tour, à l'embouchure de la Gironde.

La duchesse et le prince son mari avaient quitté

1. Le *Moniteur* du mois de mars 1815 présente à ce sujet de curieux et tristes enseignements. Ses colonnes, du 10 au 20, sont absorbées par de nombreuses Adresses dont les signataires, généraux ou officiers, administrateurs ou employés, magistrats ou membres de corporations judiciaires, injurient Napoléon et promettent aux Bourbons une fidélité et un amour éternels. Du 20 au 31, d'autres Adresses, émanées des mêmes autorités, signées des mêmes hommes, maudissent les Bourbons et proclament Napoléon le dieu tutélaire de la France; il en est qui ne présentent pas deux jours d'intervalle. Bien mieux : le voyage de Napoléon avait été si rapide, qu'un grand nombre d'Adresses à Louis XVIII n'arrivèrent à Paris qu'après son départ et furent remises à l'Empereur en même temps que de nouvelles Adresses votées à ce dernier par les mêmes corps constitués, les mêmes généraux, les mêmes officiers et les mêmes fonctionnaires. Le secrétaire du cabinet, chargé du dépouillement, en fit la remarque à Napoléon, qui lui répondit avec un sourire de pitié : *Voilà les hommes!*

Paris le 27 février, l'avant-veille du débarquement de Napoléon, pour visiter le Midi. Leur voyage, jusqu'à Bordeaux, fut une longue ovation ; ils traversèrent Orléans, Bourges, Châteauroux, Limoges et Périgueux sous des arcs de triomphe. Arrivés, le 5 mars, aux portes du chef-lieu de la Gironde, le prince fit son entrée à cheval, au milieu d'un nombreux état-major, et la princesse dans une calèche découverte que traînait une troupe de jeunes filles toutes vêtues de blanc et ceintes d'écharpes aux couleurs de la ville, tandis que d'autres groupes de jeunes personnes vêtues comme les premières jetaient des fleurs sur son passage. Les rues étaient garnies des plus riches tentures. L'enthousiasme bordelais se maintint à ce niveau jusqu'au 9. Ce jour-là, le commerce donnait une fête splendide à la duchesse ; elle y parut le front calme, le visage serein. Le duc, vers la fin du bal, quitta la salle, monta en chaise de poste et partit pour Nîmes. La nouvelle du débarquement de l'Empereur, apportée la nuit précédente par le courrier que M. de Vitrolles avait expédié dans la nuit du 5 au 6, venait de décider ce brusque départ.

Le duc d'Angoulême, on le sait, devait prendre le commandement des cinq divisions militaires du Midi. « Maintenez le Languedoc et la Provence dans le devoir, avait dit la duchesse à son mari ; je me charge de garder Bordeaux et tous les départements voisins. » Le caractère et la décision de la duchesse d'Angoulême n'étaient pas au-dessous de cette tâche. Sa fermeté, dans les jours qui suivirent, fit dire à l'Empereur « qu'elle était le seul homme de sa famille ». Mais que peut la volonté, même la plus

énergique, contre l'entraînement de tout un peuple? Le débarquement de l'île d'Elbe, annoncé le lendemain aux autorités de Bordeaux, causa plus de surprise que d'inquiétude. Des enrôlements de volontaires furent cependant ordonnés; on appela des troupes, on réunit des approvisionnements, des munitions, moins pour défendre la ville que pour fournir aux besoins du duc, auquel des renforts furent, en effet, envoyés. La duchesse ne redoutait rien pour Bordeaux. La garde nationale n'était-elle pas dévouée? L'un des deux régiments d'infanterie composant la garnison ne portait-il pas le nom de *régiment d'Angoulême?* et le colonel ne s'était-il pas écrié en apprenant le retour de l'Empereur : « Ah! tant mieux! nous allons être enfin débarrassés de cet homme! » Pendant plusieurs jours, les visites de la princesse dans les casernes, les revues qu'elle passa, et les banquets donnés par la garde nationale à la troupe de ligne, laissèrent encore place à l'illusion. L'enthousiasme était toujours aussi bruyant, les serments de fidélité aussi fréquents et aussi nombreux. Mais, vers le 20, l'attitude de la troupe et d'une partie de la garde nationale elle-même devint plus réservée. On connaissait les projets de l'Empereur. Vers le 24, la tiédeur et l'hésitation augmentèrent. Le général Donnadieu, chassé de Tours par ses troupes, et M. de Vitrolles, parti de Paris avec le titre de *commissaire extraordinaire du roi pour le Midi*, venaient d'arriver. On apprit par ce dernier le départ de Louis XVIII pour Lille. Le lendemain, MM. de Sèze et Lainé, fuyant de Paris, annoncèrent l'entrée de Napoléon dans cette capitale.

M. de Vitrolles arrivait avec la pensée de réaliser dans le Midi le plan de résistance qu'il avait vainement proposé pour l'Ouest[1]. Il ne voulait rien de moins que maintenir sous le drapeau blanc tous les départements compris entre les Pyrénées, l'Océan et la Méditerranée, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'aux Alpes. Dans son projet, la duchesse d'Angoulême devait maintenir, à l'aide de Bordeaux, les départements voisins de l'Océan ; le duc, à l'aide de Marseille et des garnisons de Montpellier, de Nîmes, d'Avignon, de Toulon et d'Antibes, garantirait la fidélité du littoral méditerranéen ; M. de Vitrolles se chargeait personnellement de contenir les départements intermédiaires. Après avoir communiqué son plan à la duchesse, M. de Vitrolles partit pour Toulouse, où il voulait établir le centre et le siége de son autorité. La duchesse resta, décidée à la plus énergique résistance.

Ses efforts prirent une activité nouvelle : la nuit, elle écrivait des dépêches et lisait des rapports ; le jour, elle parcourait le port et la ville, pressant l'enrôlement des volontaires, excitant le zèle des autorités. Quelques symptômes de fâcheux augure ayant été signalés parmi la troupe, elle ordonna, le 26, une revue de toute la garnison. Les soldats y parurent, mais froids, silencieux, et l'on put remarquer que presque tous avaient enlevé la plaque à fleurs de lis placée au-dessus de la visière de leurs shakos. Deux nouvelles, reçues ce jour-là même, vinrent ajouter aux embarras de la position : le commandant de

1. Voyez le chapitre précédent, pages 398 et 399.

Blaye, dont on se défiait déjà, avait refusé les portes de la forteresse à un détachement de la garde nationale bordelaise envoyé par la duchesse pour relever la garnison; et le général Clausel, nommé par l'Empereur commandant de la 11e division militaire, s'avançait sur Bordeaux. L'approche de ce général, il est vrai, ne devait pas sembler inquiétante : Bordeaux était défendu par la double barrière de la Dordogne et de la Garonne, et, en outre, on savait que Clausel avait quitté Angoulême le 28 mars avec deux aides de camp pour toute escorte. Ce qu'on ignorait, en revanche, c'est que, la veille, il avait expédié au commandant militaire de Blaye un officier supérieur, porteur d'ordres qui devaient lui donner les soldats dont il manquait.

Le général Clausel, arrivé à Montlieu, y avait rencontré 30 gendarmes chargés précisément par la duchesse d'éclairer la route et d'arrêter tout ce qui viendrait de Paris. Ces gendarmes, au lieu de s'opposer à la marche du lieutenant de Napoléon, se mirent sous ses ordres, et ce fut avec cette escorte qu'il entra, le 31, à Saint-André de Cubzac, sur la rive droite de la Dordogne, où l'avaient précédé de quelques heures, ainsi qu'il s'y attendait, 150 fantassins du 62e de ligne, envoyés par le commandant de Blaye pour s'emparer de Saint-André et de son pont. 300 volontaires bordelais ayant deux pièces d'artillerie défendaient la ville. Ils n'avaient pas tenu, et s'étaient enfuis, laissant au pouvoir du détachement de Blaye bon nombre de prisonniers et leurs deux pièces de canon. Mais le pont volant, établi en face de Saint-André, se trouvait coupé, et, sur l'autre

rive, étaient postés 500 hommes de la garde nationale de Bordeaux avec trois pièces de campagne.

Le général Clausel n'avait donc obtenu qu'un demi-succès. Il n'en fit pas moins mettre en liberté tous les volontaires bordelais prisonniers, leur imposant, pour seule condition, la promesse de se présenter devant la duchesse et de lui demander, en son nom, l'envoi d'un parlementaire chargé de discuter les moyens d'empêcher une inutile effusion de sang : « Bordeaux est à moi, disait le général ; je peux y entrer dès demain. » Ces paroles, rapportées à la duchesse, lui semblèrent une forfanterie indigne d'une réponse. Ses conseillers furent d'un avis opposé. L'envoi d'un parlementaire n'engageait à rien, disaient-ils ; on pourrait, du moins, sonder le général Clausel et se mettre sur la voie des intelligences qu'il paraissait entretenir avec la ville. La mission fut confiée à M. de Martignac, jeune avocat, ardent royaliste, que la seconde Restauration réservait à un rôle politique influent. Arrivé à Saint-André, et admis devant le lieutenant de Napoléon, M. de Martignac trouva chez ce dernier une confiance dans le succès et une sécurité qui formaient le plus étrange contraste avec sa position en deçà de deux fleuves qu'il lui fallait franchir avant de pouvoir poser le pied dans Bordeaux, et le petit nombre de soldats dont il pouvait disposer. « Mes mesures sont prises pour occuper votre ville sans tirer un coup de fusil, lui dit le général, et j'y serais déjà entré si je ne désirais faciliter à la nièce du roi une retraite qui ne serait peut-être pas sans embarras et sans danger si elle l'opérait lorsque le drapeau tricolore flottera sur

vos murs. » Il parla ensuite en termes reconnaissants du duc d'Angoulême, qu'il avait reçu un des premiers à Toulouse, l'année précédente[1]; et, après avoir ajouté que les habitants de Bordeaux n'avaient rien à craindre, que Napoléon avait tout oublié, et lui avait donné l'ordre formel de ne rien savoir du passé, il termina en remettant à M. de Martignac, pour les autorités civiles et militaires de la ville, une dépêche où il sommait celles-ci de reconnaître, le lendemain, l'autorité du gouvernement impérial. La sommation resta sans réponse. Le lendemain matin 1er avril, vers les dix heures, la duchesse, impatiente de son attitude défensive, discutait avec quelques personnes de son intimité un plan d'attaque contre les 30 gendarmes et les 150 fantassins du lieutenant de l'Empereur, quand plusieurs des gardes nationaux chargés de défendre le passage de Cubzac se présentent devant elle en désordre, et lui annoncent que, surpris à la pointe du jour par un détachement de troupes impériales qui avait passé la Dordogne à Saint-Vincent, ils n'ont eu que le temps de fuir, en laissant aux mains de l'*ennemi* leurs canons et bon

1. Le général Clausel avait successivement obtenu des Bourbons la croix de Saint-Louis, le 1er juin 1814; la croix de grand officier de la Légion d'honneur, le 23 août suivant; le grand cordon du même ordre, le 14 février 1815; puis les fonctions d'inspecteur général d'infanterie. Nous donnons ce détail, non comme un reproche au général Clausel, dont la conduite fut parfaitement honorable en 1814 et en 1815, mais comme une preuve des faveurs accordées sous la première Restauration aux hommes de l'Empire, et pour aider à comprendre ce que nous avons dit plus haut sur l'attitude de la plupart des généraux lors du retour de l'île d'Elbe.

nombre de prisonniers; le général Clausel, ajoutaient-ils, arrivait derrière eux. A midi, une partie de la population de Bordeaux, groupée sur les quais, put, en effet, voir le drapeau tricolore se déployer sur la rive droite de la Garonne. Quelques soldats parurent en même temps au bord du fleuve : « Il faut aller à eux! s'écria la duchesse quand on lui annonça cette nouvelle. — C'est impossible, madame, lui répondit le général Decaen, auquel elle s'adressait. — Et pourquoi? — Parce que nous laisserions derrière nous la garnison, et que nous serions alors entre les coups de fusil du général Clausel et ceux des troupes de ligne qui gardent la ville. »

La duchesse releva vivement la tête : « Je ne voudrais pas exposer Bordeaux, dit-elle; mais cette garnison dont les dispositions, selon vous, sont si menaçantes, me jurait fidélité il y a quelques jours. Est-il donc impossible de la maintenir dans le devoir? — Je le crois impossible, répondit le général Decaen. — Sur une question aussi importante, permettez que je ne croie que moi... Donnez aux troupes l'ordre de se rassembler dans leurs casernes. — Je demanderai à Votre Altesse Royale la permission de ne pas lui obéir; les conséquences d'une pareille démarche peuvent être funestes. — Je les prends toutes sur moi. — Mais Madame connaît-elle les bruits qui courent ce matin sur une distribution de cartouches? ajouta un des généraux présents. — Pas un mot de plus, répliqua la duchesse; je ne force personne à me suivre... Qu'on exécute mes ordres. »

A deux heures, la princesse partit pour cette

inspection; elle était en calèche découverte; le général Decaen se tenait à cheval à la portière. Arrivée à la caserne Saint-Raphaël, elle mit pied à terre et passa deux fois dans les rangs sans qu'un mot, un seul cri, vinssent rompre le profond silence que gardait cette masse d'hommes armés. Se plaçant alors sur le front de bataille, elle annonça l'intention de parler aux officiers; tous s'avancèrent et formèrent le cercle autour d'elle : « Bordeaux est menacé, leur dit la duchesse; la garde nationale est déterminée à défendre la ville : êtes-vous décidés à la seconder? » Aucune voix ne répondit. « Je vous demande, reprit la duchesse en élevant la voix et avec un accent impérieux, si l'on peut compter sur vous? — Votre Altesse Royale, dit alors un chef de bataillon, peut compter sur nous pour veiller à sa sûreté et à la défense de sa personne. — Il ne s'agit pas de moi, mais du service du roi, répliqua la princesse avec véhémence; voulez-vous, oui ou non, le servir? — Nous obéirons à nos chefs dans tout ce qu'ils nous commanderont pour la patrie; mais nous ne voulons pas de guerre civile; jamais nous ne nous battrons contre nos frères, dirent quelques officiers. — Vos frères, des révoltés!... » s'écria la duchesse, emportée par ces tristes préjugés qui font que les personnes de race royale voient dans la guerre civile une lutte louable et sainte quand il s'agit de défendre leur prérogative. « Vous avez bien vite oublié vos serments! ajouta-t-elle avec quelque hauteur. S'il existe encore parmi vous des hommes qui s'en souviennent, qu'ils sortent des rangs, qu'ils se montrent! »

Quelques épées furent levées. « Vous êtes en bien

petit nombre, dit la duchesse ; n'importe, on sait du moins sur qui compter. »

Sa visite à la seconde caserne fut encore plus pénible. Là, le silence fit place au tumulte : les officiers furent impuissants pour retenir leurs soldats. Aux premiers mots prononcés par la duchesse, des cris frénétiques de *Vive l'Empereur!* éclatèrent dans tous les rangs; elle fut obligée de se retirer. Le Château-Trompette, forteresse de la ville, restait à visiter ; la duchesse ordonna qu'on l'y conduisît. Vainement les généraux qui l'entouraient essayèrent de la détourner de ce projet; elle ne voulut rien entendre. Arrivée à la première porte, les sentinelles arrêtèrent sa voiture. Le commandant, averti, fit dire à la duchesse qu'elle pourrait entrer, mais sans escorte, et accompagnée seulement de son premier écuyer, M. de Lur-Saluces, et de deux officiers généraux. Elle dut se soumettre, et laisser sur le glacis extérieur le détachement assez nombreux de volontaires et de gardes nationaux à cheval qui l'accompagnaient. Le commandant l'attendait aux dernières voûtes ; son attitude était respectueuse, mais ferme. « Pour quel motif avez-vous refusé de laisser entrer dans cette forteresse les personnes qui me conviennent et mon escorte? lui dit la duchesse d'une voix sévère. — Je tiens mon commandement du roi, lui répondit cet officier, et je ne dois prendre d'ordres, pour ce qui y est relatif, que du roi. — Vous êtes un insolent..., je vous ferai casser! »

Il y avait du courage dans cette parole. Les humides et sombres voûtes que venait de traverser la duchesse l'isolaient au milieu d'une garnison alors

rangée sous les armes et dont l'attitude était inquiétante. Les soldats se tenaient silencieux; leurs visages étaient presque menaçants : tous appartenaient au *régiment d'Angoulême*. Cette circonstance inspira à la duchesse quelques mots pleins de chaleur. Pas une voix ne lui répondit. Pendant quelques instants, elle se tut; ses regards parcouraient les rangs. « Eh quoi! s'écria-t-elle, ne me reconnaissez-vous pas? Est-ce au régiment d'Angoulême que je parle? Avez-vous oublié celui que vous nommiez votre *prince?...* Et moi, ne m'appeliez-vous pas votre princesse? » Elle attendit vainement une réponse. Des larmes coulèrent alors de ses yeux. Quelques officiers parurent émus; elle se tourna vers eux : « Eh bien, leur dit-elle, ne me reconnaissez-vous pas? » La même immobilité et le même silence continuèrent à régner dans les rangs. Elle ne put retenir ses sanglots. « Oh! Dieu! s'écria-t-elle, il est bien cruel, après vingt ans d'exil et de malheurs, de s'expatrier encore! Je n'ai pourtant jamais cessé de faire des vœux pour la France; car je suis Française, moi! et vous, vous n'êtes plus Français. Allez, retirez-vous! » Étrange puissance de l'éducation des cours! La duchesse, au milieu des murs du Château-Trompette, parlait comme elle aurait pu le faire dans les salons de Versailles ou des Tuileries, en s'adressant aux membres de quelque députation mal-apprise; elle ordonnait de *se retirer* à tout un bataillon enfermé avec elle dans la cour d'une infranchissable forteresse. Les soldats et les officiers respectèrent sa douleur; on entendit à peine un murmure. Enfin, elle donna le signal du départ. Au moment où elle sortit, les tambours firent un long

roulement qui durait encore lorsqu'elle passa sous les canons du château. Sa conviction était formée ; elle devait quitter Bordeaux.

La garde nationale avait reçu, en même temps que la troupe de ligne, l'ordre de se rassembler. La duchesse trouva cette milice rangée le long des quais qui bordent la Garonne. Sa présence fit éclater les transports accoutumés ; ils redoublèrent à la vue de l'émotion douloureuse dont ses traits portaient encore l'empreinte. Vainement faisait-elle signe qu'elle voulait parler, les cris ne discontinuaient pas ; elle prit le parti de monter sur les coussins de sa calèche. En l'apercevant ainsi debout et dominant tous les rangs, les plus animés firent silence ; la duchesse put se faire entendre.

« Je viens, s'écria-t-elle d'une voix forte, vous demander un nouveau sacrifice, un nouveau serment ! Jurez-vous de m'obéir dans tout ce que je vous commanderai ? — Nous le jurons !!! — Eh bien, je vous commande de ne plus songer à combattre. D'après ce que je viens de voir, toute résistance est inutile... Conservez au roi des sujets fidèles pour des temps plus heureux... »

Des cris de *non ! non !* partirent alors de tous les rangs. La calèche fut entourée, on conjura la duchesse de laisser la garde nationale combattre ; et, comme il arrive toujours quand il y a certitude que pas une arme ne sortira du fourreau, les plus pacifiques étaient les plus bruyants, les plus timides se montraient les plus décidés. Cette exaltation, factice chez le plus grand nombre, était sérieuse, toutefois, chez les volontaires de quelques compagnies *soldées,* qui, accusant

de trahison le général Decaen et ses collègues, demandaient qu'ils leur fussent livrés pour en faire justice. On essaya de les calmer; leur exaspération s'accrut; un conflit s'engagea entre eux et les compagnies sédentaires les plus voisines; des coups de fusil partirent au milieu du tumulte; plusieurs gardes nationaux furent blessés; le capitaine d'une compagnie, qui passait pour *tiède,* fut tué.

Rentrée au palais, la duchesse chargea M. Lainé de faire annoncer au général Clausel qu'elle était décidée à quitter Bordeaux. Ce fut encore à M. de Martignac que l'on confia cette mission. Au moment où il quitta la salle, la duchesse, se tournant vers les généraux qui l'avaient suivie depuis le matin, leur dit qu'elle comptait sur eux pour garantir les habitants contre toute réaction. « Nous le jurons! s'écrièrent les généraux en levant la main. — Je ne vous demande pas de serments, répliqua-t-elle avec un geste de pitié dédaigneuse; on m'en a fait assez, *je n'en veux plus.* C'est un ordre que vous donne la nièce de votre roi : obéissez! » Les généraux s'inclinèrent.

Pendant ce temps, M. de Martignac traversait la Garonne et arrivait chez le lieutenant de l'Empereur: Du haut de la terrasse de la maison qu'il occupait sur la rive droite du fleuve, le général Clausel n'avait perdu aucun détail des scènes qui venaient de se passer sur les quais opposés. Il répondit à l'envoyé bordelais que, non-seulement il consentait à remettre l'occupation de la ville au lendemain, mais que, dans le cas où la duchesse craindrait pour sa sûreté, il offrait d'entrer le jour même dans Bordeaux avec un

seul aide de camp, et d'accompagner la nièce du roi jusqu'au bâtiment dont elle ferait choix pour s'embarquer. « Je comprendrais cette proposition si vous étiez maître de Bordeaux, répliqua en souriant M. de Martignac, qui n'avait aperçu autour de la demeure du général que 25 ou 30 soldats se promenant sans armes. — Je le suis depuis deux jours, lui dit le général en souriant à son tour ; en voulez-vous la preuve? » Tous deux montèrent sur la terrasse de la maison. Le général fit couper, par un sapeur, une longue branche de saule à laquelle on attacha un foulard à vives couleurs. La branche, ainsi armée, fut agitée à deux ou trois reprises : au même instant un drapeau tricolore se déploya sur la pointe la plus élevée du Château-Trompette.

M. de Martignac ignorait qu'un officier d'ordonnance de l'Empereur, arrivé depuis deux jours à Bordeaux, chargé des ordres de Napoléon et du ministre de la guerre pour les principaux chefs de la place et de la garnison, s'était mis en rapport avec ces derniers, et que cet officier se trouvait dans l'enceinte même du Château-Trompette lorsque, plusieurs heures auparavant, la duchesse d'Angoulême était entrée dans la forteresse.

Le soir même du 1er avril, la duchesse quitta Bordeaux. Le lendemain 2, à huit heures du matin, au même moment où le général Clausel prenait possession de son gouvernement, à la tête de ses 30 gendarmes et de ses 150 fantassins, la nièce de Louis XVIII arrivait à Pauillac, où elle s'embarquait à bord du sloop anglais le *Wanderer*, qui la transporta d'abord au port espagnol du Passage, puis à Plymouth.

La lutte que le duc d'Angoulême était allé soutenir dans la vallée du Rhône dura quelques jours de plus; son issue fut encore moins heureuse : le prince devait sortir du territoire, non par une retraite volontaire, mais par une capitulation.

Parti de Bordeaux dans la nuit du 9 au 10 mars, le duc d'Angoulême avait pris la route de Nîmes, où commandait le général Gilly. Ce général était suspect aux royalistes de la localité; le duc lui ôta son commandement, et, après une assez courte halte, il continua son voyage. Ce fut le 15 qu'il fit son entrée dans Marseille, aux acclamations d'une foule exaltée, furieuse, qui lui dénonçait, dans les termes les plus violents, la *trahison* du maréchal Masséna, gouverneur de la division[1]. Le vainqueur de Zurich gênait le prince; les généraux de cour composant l'entourage de ce dernier supportaient surtout impatiemment la présence d'un homme dont le renom ne laissait place, dans l'esprit des soldats, à aucune autre influence. Les services, la gloire de Masséna, d'ailleurs, n'étaient pas des titres à la confiance. Le maréchal dut partir pour Toulon. Cette circonstance

1. Le maréchal Masséna commandait la 8e division militaire (Marseille), qui comprend les deux premiers départements que Napoléon traversa. Masséna fut accusé de trahison comme tous les autres généraux. Voici ce que l'Empereur, à Sainte-Hélène, racontait à cette occasion : « J'étais si loin de compter en aucune manière sur Masséna, que je me crus obligé de le sauter à pieds joints; et, le questionnant plus tard, à Paris, sur ce qu'il aurait fait si je ne me fusse éloigné si rapidement de la Provence, il eut la franchise de répondre qu'il serait bien embarrassé de me le dire, mais que le plus sûr, dans tous les cas, avait été d'agir ainsi que je l'avais fait; que de la sorte le tout avait été pour le mieux. » (*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

sauva cette place maritime. Si Masséna ne s'y fût pas retiré, Toulon, ses vaisseaux, ses arsenaux, ses magasins, eussent probablement été livrés une seconde fois à l'Angleterre. Le neveu de Louis XVIII, fidèle aux déplorables traditions de sa famille, ne se bornait pas à prier son cousin le roi d'Espagne de *faire entrer ses troupes dans le royaume* comme auxiliaires du roi de France, et à donner des ordres pour qu'elles fussent reçues comme alliées à Bayonne, à Perpignan et dans les autres places fortes du Midi[1], il voulait encore faire de Toulon et de ses richesses le gage de secours pécuniaires qu'aurait fournis au roi, son oncle, le cabinet britannique[2].

M. de Vitrolles à Toulouse.

Avant de raconter la courte campagne de ce prince dans la vallée du Rhône, nous dirons le résultat des efforts du baron de Vitrolles pour l'installation, dans le Midi, d'un gouvernement royal destiné à soutenir la double résistance du duc et de la duchesse d'Angoulême à Marseille et à Bordeaux.

M. de Vitrolles, arrivé à Toulouse le 28 mars, s'était immédiatement emparé de tous les pouvoirs. Seuls, les généraux commandant la division et les

1. Lettre du duc d'Angoulême au roi d'Espagne. (*Moniteur* du 8 avril 1815.)

2. « Le duc d'Angoulême, qui déjà m'avait enlevé trois régiments, voulait encore prendre ceux qui étaient à Toulon, et il m'a fait dire par M. de Rivière que son intention était de donner ce port en dépôt aux Anglais, qui fourniraient, en retour, de l'argent au roi de France. Dans une situation aussi difficile, je me déterminai, après avoir mis Antibes en état de siége, afin de la soustraire à l'autorité du préfet du Var, à me rendre à Toulon, afin de conserver à Votre Majesté cette place et sa marine. » (*Rapport* du maréchal Masséna à l'Empereur. — *Moniteur* du 19 avril.)

troupes, s'ils ne contestaient ni sa mission, ni son titre, osaient discuter ses ordres. Informé que le maréchal Pérignon, homme faible, sans volonté, et facile à l'obéissance, résidait à quelques lieues de Toulouse, il le fit venir et l'investit, au nom du roi, de la plénitude de l'autorité militaire. Toute opposition, dès lors, disparut. Une fois maître de la force armée et de l'administration, M. de Vitrolles se mit en correspondance avec les préfets de vingt-sept départements, créa un *Moniteur*[1], éloigna de sa capitale improvisée les officiers et les détachements dont il suspectait la fidélité, et organisa, à l'aide de nombreux volontaires, une sorte d'armée royale qu'il dirigea sur Alby. Le préfet de cette ville venait d'y faire arborer le drapeau tricolore; le receveur général refusait de solder des dépenses ordonnancées par le représentant du roi. Les volontaires, au nombre de près de 4,000, avaient l'ordre de rétablir le drapeau blanc et de s'emparer du receveur général et du préfet, sur lesquels M. de Vitrolles entendait faire un exemple.

Ces soins, œuvre de quelques jours, conduisirent le représentant de Louis XVIII jusqu'au 3 avril. La veille, un ancien émigré, M. de Damas-Crux, que le duc d'Angoulême venait de lui donner pour collègue, lui apprit qu'un bataillon d'artillerie, renvoyé de Montpellier à cause de son *mauvais esprit*, allait arriver à Toulouse. M. de Vitrolles, confinant M. de Damas-Crux dans quelques détails secondaires d'administration, ordonna à son généralissime de faire

1. Il en parut quatre numéros.

rebrousser chemin au bataillon d'artillerie. Le maréchal Pérignon, toujours docile, transmit cet ordre, pour l'exécution, au commandant de la division, le général Laborde.

Ce dernier était en communication, depuis vingt-quatre heures, avec le général Chartran, arrivé de Paris, porteur d'ordres de l'Empereur et du ministre de la guerre pour les autorités militaires de la division. Au lieu d'obéir, le général Laborde dépêcha au-devant du bataillon quelques officiers chargés de hâter son arrivée; le bataillon entra pendant la nuit. Le lendemain 4, au matin, MM. de Vitrolles et de Damas étaient arrêtés, et le maréchal Pérignon, n'osant encore se prononcer pour l'Empereur, retournait à sa terre. Il n'y eut de résistance chez personne, ni nulle part; le drapeau tricolore fut arboré sur tous les édifices de la ville, aux acclamations de la population. Le général Laborde fit une part différente à ses deux prisonniers; M. de Damas-Crux, dont la *capacité* lui paraissait *peu dangereuse*[1], fut libre de se retirer en Espagne; M. de Vitrolles, *en raison du caractère qu'il avait déployé*[2], fut gardé et dirigé ensuite sur Paris.

Suivant le plan que M. de Vitrolles avait conçu pour conserver aux Bourbons le midi de la France, et qu'il avait communiqué à la duchesse d'Angoulême, le mari de cette princesse, au lieu de se borner à maintenir le Languedoc et la Provence sous l'autorité royale, devait abandonner la défensive pour l'at-

1. Expressions du rapport du général Laborde à l'Empereur.

2. *Idem.*

taque, et s'efforcer d'enlever Lyon ainsi que Grenoble à la cause impériale.

Le duc d'Angoulême à Marseille : sa campagne du Midi.

Le duc d'Angoulême pensait ne pas devoir rencontrer de sérieuses difficultés dans l'occupation de ces deux villes importantes. Lyon, Grenoble et toutes les places voisines, dépourvues de leurs garnisons, que l'Empereur avait entraînées dans sa marche sur Paris, ne renfermaient pas, en effet, un soldat, tandis que le duc pouvait disposer non-seulement de tous les régiments chargés de garder les ports ainsi que les places du littoral méditerranéen, régiments restés intacts, mais encore d'une masse considérable de volontaires royalistes fournis par toutes les villes de cette zone. Marseille, à elle seule, en donna 5,000. Ces forces, qui s'élevaient ensemble à 12 ou 13,000 hommes, furent divisées en deux corps ayant leur point de réunion, à Sisteron pour les troupes destinées à opérer sur Grenoble, et au Pont-Saint-Esprit pour celles destinées à agir contre Lyon. Le premier corps, placé sous le commandement supérieur du général de division Ernouf, avait pour généraux de brigade les généraux Gardanne et Loverdo ; le duc d'Angoulême, ayant pour chef d'état-major le général de division d'Aultanne, se réserva la direction personnelle du second.

Les troupes réunies à Sisteron purent se mettre en mouvement dès le 27 mars ; elles se composaient des 58e et 83e de ligne, formant une brigade confiée au général Gardanne, et de 3,000 volontaires marseillais conduits par le général Loverdo. L'artillerie comptait six bouches à feu. La marche de ce corps, pendant les deux premiers jours, ne fut pas inquiétée ;

mais, une fois qu'il eut dépassé Gap, plusieurs détachements de gardes nationaux, avant-garde de forces assez considérables, suffirent pour l'arrêter. Aux premières nouvelles de la présence des troupes royales à Sisteron, les habitants de Grenoble, de Vizille, de la Mure, de Corps, s'étaient levés, en effet, comme un seul homme; le reste du Dauphiné n'avait pas tardé à suivre leur exemple; tous les gardes nationaux, pourvus de fusils, s'étaient dirigés en hâte sur Gap; ceux qui manquaient d'armes, postés sur les hauteurs à l'entrée de chaque défilé, s'apprêtaient à faire rouler des pierres et des quartiers de roche sur les troupes royales. Cette levée en masse fit avorter le mouvement du général Ernouf. Le 58e et le 83e, ainsi que le général Gardanne, se joignirent aux gardes nationaux dès qu'ils purent parlementer avec ceux-ci, et, traversant Corps et la Mure, qui leur firent don de deux drapeaux tricolores, ces régiments se rendirent à Grenoble. Quant aux volontaires marseillais, arrêtés au défilé de la Saulce, à trois lieues en avant de Gap, et attaqués à la baïonnette par 3 ou 400 gardes nationaux qu'appuyait une compagnie d'artillerie, ils furent obligés de se disperser dans toutes les directions, après avoir perdu 150 hommes tués ou jetés dans la Durance, et laissé aux mains des montagnards dauphinois leurs canons, ainsi qu'un riche drapeau blanc sur lequel était brodée cette devise : *Les Bourbons ou la mort*. Les généraux Ernouf et Loverdo se retirèrent vers Marseille.

Pendant ce temps, le duc d'Angoulème avait remonté la vallée du Rhône jusqu'au Pont-Saint-Esprit, sans rencontrer la moindre résistance. Le 29,

son avant-garde, conduite par le vicomte d'Escars, entra dans Montélimart, que pas un soldat ne défendait. Le lendemain 30, elle y fut attaquée par le général Debelle, ayant avec lui 4 à 500 gardes nationaux réunis au son du tocsin. Le vicomte se maintint dans sa position ; mais, le soir même, plusieurs pelotons de son infanterie et 50 chasseurs à cheval du 14e régiment passèrent au général Debelle. La crainte d'une défection plus considérable retint M. d'Escars dans cette ville pendant la journée du 31. Le 1er avril, le duc d'Angoulême y fit son entrée à la tête du gros de ses forces.

L'insuccès de l'attaque du général Debelle contre Montélimart avait enflé outre mesure les espérances des royalistes ; leurs illusions devinrent sans bornes : ils se voyaient déjà maîtres de Lyon[1]. La petite armée royale poursuivit immédiatement sa marche, et, dans la soirée, arriva sur la Drôme, dont le pont se trouvait défendu par 7 ou 8 compagnies de garde nationale, plusieurs pelotons du 39e de ligne, quelques artilleurs du 8e, un petit nombre de cavaliers du dépôt du 4e de hussards, et par quelques jeunes gens de Valence, qui, formés en volontaires peu de jours

1. « Le général Debelle n'avait pas de troupes de ligne, écrivait le lendemain le duc d'Angoulême à la duchesse sa femme ; mais il avait rassemblé tous les *mauvais sujets* du pays. Je suis persuadé que nous n'en entendrons plus parler. Je vais travailler à *désorganiser* tous les régiments... Fais faire un petit bulletin exagéré de l'affaire (attaque du 30), et répands-le, je te prie, le plus que tu pourras. » — « Bonaparte n'a laissé de troupes nulle part, écrivait de son côté, le comte de Guiche à sa mère ; les maréchaux sont fidèles, à l'exception d'un seul, que nous pendrons incessamment (Ney). Nous *entre-*

auparavant, à l'occasion du passage du comte d'Artois, venaient combattre son fils, tant sont sérieuses ces démonstrations de zèle officiel qui entraînent cependant à tant de fautes les princes et les gouvernements! Attaqués le soir même du 1er avril par des forces décuples, les détachements impériaux durent se retirer après un combat de courte durée. C'est à cet engagement du pont de la Drôme que se rapporte un bruit qui souleva à cette époque l'indignation de l'armée. On racontait qu'au début de l'attaque, les soldats du 10e de ligne, l'un des régiments qui marchaient avec le duc, s'étaient présentés à l'entrée du pont en arborant le drapeau tricolore; qu'après avoir franchi le passage sans obstacles à l'aide de ce signe d'alliance ils avaient traîtreusement tiré sur les soldats du 39e, qui s'approchaient, croyant embrasser des frères d'armes. Ce bruit n'avait rien de fondé. Le 10e de ligne, à quelques jours de là, rentra dans les rangs de l'armée impériale : une enquête sévère, confiée au maréchal Suchet, établit d'une manière irrécusable que si, dans cette triste rencontre, le sang français avait coulé, répandu par des mains fran-

rons sans coup férir à Lyon, où l'on nous appelle... Très-bonne mère, je me sens inspiré; voici mon pressentiment : dans un mois le roi de France sera dans sa capitale. Je crois qu'il nous en faudra pendre et fusiller plusieurs. Dans ce moment tous les Français sont passés au creuset, et la main de Dieu a désigné la séparation à faire entre le bon grain et l'ivraie; c'est au feu que l'ivraie doit être jetée : alors nous serons tous purs et dignes du gouvernement paternel de notre roi... Je ne pense pas que nous restions longtemps ici. Lyon est dans l'attente de notre vengeance et n'a pas un soldat. » (*Moniteur* du 8 avril 1815.)

çaises, l'honneur militaire, du moins, était resté sauf, et qu'il n'y avait eu trahison d'aucun côté[1].

Le 3 avril, le duc d'Angoulême entra dans Valence, que le général Debelle avait évacuée, dès la veille, pour se replier au delà de l'Isère. Les forces du duc s'élevaient à ce moment à 5 ou 6,000 hommes, composés du 10ᵉ de ligne commandé par le comte d'Ambrugeac, du 1ᵉʳ régiment étranger, de volontaires appartenant aux trois départements de l'Hérault, du Gard et de Vaucluse, et de huit pièces d'artillerie. Le 4, le prince, après avoir destitué les principales autorités et nommé de nouveaux fonctionnaires, se porta sur Romans, et s'empara du pont de l'Isère. Ce fut son dernier succès. Il dut s'arrêter devant les forces qui, de Lyon, accouraient à sa rencontre.

Ces forces se composaient exclusivement de gardes nationaux. Lyon, où les royalistes croyaient entrer sans coup férir, et qui n'attendait, disaient-ils, que le moment de leur ouvrir ses portes, fournit à lui seul 9,000 volontaires. Les adolescents de son lycée et les élèves de son école vétérinaire étaient partis les premiers. La Bourgogne, de son côté, s'était mise en mouvement; ses gardes nationaux arrivèrent bientôt en nombre si considérable, que le général Grouchy, nommé au commandement de toutes les troupes opposées au duc d'Angoulême, fut obligé d'envoyer des courriers pour arrêter le départ et la marche de ces bataillons. En même temps que ces volontaires s'apprêtaient à arrêter de front les troupes royales, le 58ᵉ et le 83ᵉ de ligne, partis de Grenoble,

1. Les résultats de cette enquête furent publiés dans le *Moniteur* du 25 avril.

descendaient l'Isère et menaçaient de prendre en flanc la colonne du duc d'Angoulême. Ce prince, pour ne pas se trouver entre deux feux, dut rétrograder ; le 5, son avant-garde quitta Romans après avoir mis le feu au pont ; et le duc lui-même, dans la nuit du 6 au 7, évacua Valence, laissant encore affichée sur les murs de cette ville une espèce de dépêche du comte d'Osmont, ambassadeur de Louis XVIII à la cour de Turin, et dans laquelle ce diplomate annonçait, d'après une lettre de Vienne, que trois armées étaient en marche pour rétablir les Bourbons : la première par les Pays-Bas, sous les ordres du duc de Wellington ; la seconde, par le grand-duché de Luxembourg, sous les ordres du feld-maréchal prussien Blücher, et la troisième par la Suisse, sous les ordres du prince autrichien Schwartzenberg. Le 7, dans la journée, le duc d'Angoulême repassa la Drôme et traversa Montélimart ; et, le 8, il continua sa retraite sur Pont-Saint-Esprit, où il avait laissé six pièces de canon, un bataillon du régiment Royal-Étranger et 800 Marseillais, qui venaient de rendre les armes lorsque l'avant-garde du duc se présenta pour entrer dans la ville ; accueillie par une vive fusillade, cette avant-garde se replia sur le corps principal. Le duc aussitôt s'arrêta et prit position à deux lieues au-dessus de Pont-Saint-Esprit, au bourg de la Palud.

On sait que le neveu de Louis XVIII, lors de son passage à Nîmes, avait destitué le général Gilly. Ce général connut, le 2 avril, le mouvement du prince sur Lyon ; le 3, il fit soulever le 10e régiment de chasseurs à cheval, le 63e de ligne ainsi que la

gendarmerie, et, formant une partie de ces troupes en colonne mobile, il se porta sur les derrières de l'armée royale. Le 8, à six heures du matin, cette colonne arrivait devant Pont-Saint-Esprit, par la rive droite du Rhône, au même moment où l'avant-garde du duc d'Angoulême, rétrogradant depuis Romans, s'en approchait par la rive gauche. Une charge vigoureuse du 10e chasseurs ayant immédiatement rendu le général Gilly maître de la ville et du pont du Rhône, son infanterie prit aussitôt position sur la route de Montélimart; nous venons de dire l'accueil qu'elle fit aux troupes royales. Cette manœuvre coupait la route de Valence à Marseille, et enfermait le duc d'Angoulême entre les troupes du général Gilly, celles du général Grouchy, le Rhône et la levée en masse du Dauphiné. Chaque heure allait, en outre, augmenter le nombre des adversaires de ce prince et rétrécir le cercle qu'ils formaient déjà autour de lui, car, pendant toute sa retraite, le tocsin n'avait cessé d'appeler aux armes la population des deux rives du fleuve, et ses généraux, comme lui-même, avaient pu voir descendre des montagnes ou prendre position au débouché de toutes les routes, de nombreux détachements de gardes nationaux conduits par les officiers à demi-solde de la contrée. Toute résistance devait donc cesser. Le soir même du 8, M. de Damas se rendit auprès du général Gilly et conclut, au nom du duc, une capitulation qui obligeait ce dernier à poser sur-le-champ les armes, à licencier ses volontaires, et à s'embarquer au port de Cette. Le lendemain 9, le prince se mit en chemin par la voie de terre; mais, arrivé au Pont-Saint-Esprit, il y fut

arrêté par le général Grouchy, qui, embarqué pendant la nuit sur le Rhône, l'avait devancé de quelques heures dans cette ville. Ce général était revêtu du commandement en chef de toutes les troupes chargées d'opérer dans cette partie du Midi; soit qu'il enviât au général Gilly l'honneur de terminer cette échauffourée, soit excès de zèle, il refusait de ratifier la capitulation. On retint le duc prisonnier, un courrier fut expédié à l'Empereur, qui, le 11, transmit à son lieutenant la réponse suivante :

Lettre de Napoléon au général Grouchy.

« Monsieur le comte Grouchy, l'ordonnance du roi en date du 6 mars[1] et la convention signée le 13, à Vienne, par ses ministres[2], pouvaient m'autoriser à traiter le duc d'Angoulême comme cette ordonnance et cette déclaration voulaient qu'on me traitât moi et ma famille. Mais, constant dans les dispositions qui m'avaient porté à ordonner que les membres de la famille des Bourbons pussent sortir librement de France, mon intention est que vous donniez des ordres pour que le duc d'Angoulême soit conduit à Cette, où il sera embarqué, et que vous veilliez à sa sûreté et à écarter de lui tout mauvais traitement. Vous aurez soin seulement de retirer les fonds qui ont été enlevés aux caisses publiques, et de demander au duc d'Angoulême qu'il s'oblige à la restitution des diamants de la couronne, qui sont une propriété de la nation.

« Vous remercierez en mon nom les gardes nationales du patriotisme et du zèle qu'elles ont fait éclater, et de l'attachement qu'elles m'ont montré dans ces circonstances importantes.

« Au palais des Tuileries, le 11 avril 1815.

« Napoléon. »

1. Voyez cette ordonnance dans le chapitre précédent, pages 304 et 305.

2. Cette convention, que nous reproduisons plus loin, pages 478 et 479, mettait Napoléon *hors la loi des nations* et le livrait *à la vindicte publique*.

Les adversaires de Napoléon ont longtemps accusé sa violence et sa cruauté. Cependant sa carrière offre de nombreux exemples d'une indulgence poussée quelquefois jusqu'à la faiblesse. Cette disposition de caractère fut surtout remarquable aux derniers jours de son règne. Quelques faits pris au hasard donneront la mesure de la tolérance peu commune que devait montrer le gouvernement impérial des Cent-Jours.

Tolérance du gouvernement des Cent-Jours; MM. Ferrand, Lainé et Guizot; l'ancien Sénat.

Le général d'Aultanne, chef d'état-major du duc d'Angoulême, dirigeait encore les corps des volontaires marseillais contre les troupes impériales vingt jours après l'entrée de l'Empereur à Paris, et se trouvait aux côtés du neveu de Louis XVIII lorsque ce prince capitula. Rappelé à Paris, après la convention de la Palud, par le ministre de la guerre, il subit, pour toute punition, quinze jours d'arrêts forcés dans son hôtel. Au moment où la duchesse d'Angoulême s'était éloignée de Bordeaux, M. Lainé avait publié, comme président de la Chambre des députés, une proclamation aux Français, où il leur défendait d'obéir à l'autorité nouvelle, et dans laquelle il poursuivait l'Empereur des plus violentes invectives[1]. M. Lainé ne quitta pas la France, et demeura, sans être inquiété, dans sa maison de campagne, près de Bordeaux. M. Ferrand, l'instrument le plus compromis

1. « Au nom de la nation française et comme président de la Chambre des représentants, je déclare protester contre tous décrets par lesquels l'oppresseur de la France prétend prononcer la dissolution des Chambres. En conséquence, je déclare que tous les propriétaires sont dispensés de payer des contributions aux agents de Napoléon Bonaparte, et que toutes les familles doivent se garder de fournir, par voie de conscription

de la Restauration, put rester fort paisible dans sa terre, près d'Orléans, jusqu'au moment où la marche de toutes les armées de l'Europe vers nos frontières, donnant quelque probabilité au retour de ses maîtres, il jugea utile à ses intérêts d'aller rejoindre Louis XVIII à Gand. M. Guizot, l'inspirateur de M. de Montesquiou, le rédacteur du projet de loi sur la censure, ne devait être renvoyé du ministère de l'intérieur qu'au bout de deux mois, le 13 mai, peu de jours précisément après qu'il eut accepté et signé l'Acte additionnel, dont l'article final excluait à perpétuité les Bourbons du trône et du territoire[1]. Non-seulement la plupart des hommes qui avaient le plus odieusement abandonné Napoléon, généraux ou fonctionnaires civils, reçurent le plus généreux pardon, mais ils furent encore employés par lui ; ce fut même une de ses fautes. Berthier était un de ceux dont il parlait le plus souvent dans le cercle de son intimité, aux Tuileries; mais ses paroles étaient sans amertume, et exprimaient le regret plutôt que la plainte : « Il me doit tout, disait-il ; sans moi il tracerait encore des cartes et des plans dans quelque bureau ; et je l'ai fait maréchal, prince souverain. Aussi, ajoutait-il en riant, s'il se présente, je ferai sur lui un exemple : je le ferai dîner un jour avec nous revêtu

ou de recrutement quelconque, des hommes pour sa force armée... La présente protestation sera déposée dans des archives à l'abri des atteintes du tyran, pour y avoir recours au besoin.

« Bordeaux, ce 28 mars 1815.

« *Signé :* Lainé. »

1. Note ministérielle (*Moniteur* du 14 mai 1815.)

de son habit de garde du corps[1]. » Enfin, Napoléon consentit même à recevoir les membres de l'ancien Sénat ; pas un reproche ne sortit de sa bouche ; il se contenta, au sujet des actes de cette Assemblée qui avaient décidé son exil, d'adresser ces paroles aux anciens sénateurs : « Je laisse ces faits à l'histoire; quant à moi, j'oublie tout ce qui s'est passé. »

Lorsque, le 11 avril, Napoléon ordonnait la mise en liberté du duc d'Angoulême, l'étendard royal avait complétement disparu de la surface de l'Empire, et, le 16, le neveu de Louis XVIII s'embarquait à Cette. Il y avait alors vingt-cinq jours que le gouvernement impérial se trouvait constitué.

Formation du ministère impérial.

Le 20 mars, dès le soir de sa rentrée aux Tuileries, l'Empereur avait voulu composer son gouvernement ; la plupart de ses anciens ministres furent immédiatement appelés au palais, et, parmi eux, le comte Mollien : « J'étais à la campagne le jour même du retour de Napoléon à Paris, a-t-il raconté ; j'aurais voulu fuir, non sa personne, mais sa confiance, et toute fonction à laquelle il pouvait vouloir me rappeler. Dans la journée, je reçus successivement deux courriers de ma famille, qui me pressait de revenir, et j'appris, en arrivant chez moi, que déjà Napoléon m'avait envoyé chercher trois fois. La nuit était avancée quand je pus me rendre aux Tuileries; les bruyantes acclamations qui, de la cour du Carrousel et pendant toute la soirée, avaient proclamé sa présence dans le palais longtemps habité par lui, étaient calmées, la ville était paisible, les rues soli-

1. Berthier avait été créé capitaine d'une des six compagnies de ce nom.

taires. Il n'en était pas ainsi dans les salons des Tuileries : ils étaient remplis de presque tous les anciens habitués et d'un assez grand nombre de candidats plus récents, qui semblaient n'attendre que la permission d'y rester. Dans la pièce qui précédait le cabinet de Napoléon, étaient rassemblés les ministres qui avaient été mes collègues ; je sus qu'il avait déjà disposé de moi, et qu'il me demanderait de reprendre le ministère que j'avais exercé pendant près de neuf ans ; mes objections étaient préparées, et je crois que j'aurais pu résister à des ordres ; mais, en ayant l'air de reconnaître lui-même que ce qu'il demandait était un sacrifice et un acte de dévouement, il rendait le refus plus difficile. Lorsque je l'abordai, il était seul ; il m'embrassa, ne fit aucune réflexion sur mon peu d'empressement, et, en me prenant les mains, son premier mot fut : « Dans ce moment de crise, vous « ne refuserez pas de reprendre votre place au minis- « tère. » J'étais profondément ému, et, avant de lui repondre, je lui parlai de lui, de son retour miraculeux, et je lui témoignai tout mon étonnement de la manière dont il venait, presque seul, de reconquérir la France. *Mon cher*, me dit-il, *le temps des compliments est passé : ils m'ont laissé arriver comme ils les ont laissés partir*. Parole caractéristique qui prouve que, s'il cherchait à recréer des illusions autour de lui, il ne s'en faisait aucune à lui-même, et que, sans se tromper sur l'état moral du pays, il appréciait à leur juste valeur et la facilité qu'il avait rencontrée dans sa gigantesque entreprise et les démonstrations dont il avait été salué sur son passage : elle indiquait peut-être aussi les pressentiments qui dès lors l'agi-

taient. Il me parla ensuite du très-prochain retour de l'Impératrice et de son fils, en ajoutant quelques réflexions sur l'esprit de famille de la maison d'Autriche ; et il en revint à la question qui m'était personnelle. Je ne crains pas de dire que l'espèce de prestige qu'il exerçait était irrésistible lorsqu'il y joignait le langage de l'affection. Je n'étais pourtant pas convaincu ; mais, quelle que fût mon opinion, étais-je aussi libre dans mon choix que je l'avais cru d'abord? La France était abandonnée par le roi, par les princes, par les ministres ; je pouvais, du moins pour ma part, diminuer les inconvénients d'un tel abandon en prévenant quelque désordre là où les conséquences du désordre sont plus graves et laissent plus de traces. N'avais-je pas à me défier de moi-même? Ne serais-je pas trop dominé, en résistant, par ce désir, ce besoin de repos qui me poussaient vers la retraite? et puis n'y avait-il pas une sorte de lâcheté à refuser sa part de danger, une sorte d'ingratitude à déserter, dans un pareil moment, celui auquel on avait voué ses services pendant tant d'années? Je ne sais ; mais je sentis qu'il pouvait y avoir quelque mérite à céder, et je cédai[1]. »

Tous les anciens collègues du comte Mollien n'eurent pas son dévouement ou son courage ; Napoléon, malgré ses efforts, ne put compléter son ministère le soir même de son arrivée ; le *Moniteur* du lendemain, 21 mars, annonça seulement les nominations suivantes : Cambacérès au ministère de la *justice;* le duc de Gaëte (Gaudin) au ministère des

1. *Mémoires d'un ministre du Trésor,* par le comte Mollien, t. IV.

finances; le comte Mollien au ministère du *trésor;* le prince d'Eckmühl à la *guerre;* le duc Decrès à la *marine;* le duc d'Otrante à la *police.*

Tous ces noms, moins celui de Davoust, appartenaient à l'ancienne administration impériale : les quatre premiers furent accueillis sans défaveur; les hommes qui les portaient, hommes spéciaux, étaient convenablement placés. Les deux dernières nominations, en revanche, soulevèrent un blâme universel. Le cynisme et les formes grossières du duc Decrès avaient attaché à son nom une impopularité que ne compensaient ni le talent ni les services rendus. L'immoralité du duc d'Otrante et son improbité étaient proverbiales; on ne comprenait pas comment l'Empereur, après l'avoir déjà chassé de son conseil, consentait à le reprendre. Cette nomination tenait à deux causes : le nom de Fouché n'avait pas été mêlé aux trahisons qui suivirent la prise de Paris; l'ancien ministre de la police impériale, à cette époque, se trouvait en Italie; en second lieu, de tous les anciens dignitaires de l'Empire accourus aux Tuileries le soir du 20 mars, il était celui qui avait prodigué à Napoléon les plus vives protestations de dévouement et de fidélité; Fouché semblait ivre de bonheur et d'espérance; et, faisant allusion à une maladroite tentative d'arrestation opérée contre lui au milieu du désordre et du trouble des dernières heures du gouvernement royal, on l'entendait répéter à l'Empereur que son retour lui rendait la liberté et peut-être la vie. Il alla plus loin : devançant les révélations qui pourraient venir à Napoléon sur les intrigues orléanistes auxquelles il venait de prendre une part si

active, il eut l'art de se faire un mérite auprès de ce souverain du mouvement avorté des garnisons du Nord ; il lui dit : « Je craignais que Votre Majesté n'éprouvât des difficultés en chemin, et j'avais fait mettre quelques troupes en mouvement pour déterminer le roi à quitter Paris. Mon intention, si ce départ n'avait pas eu lieu, était d'aller à la rencontre de Votre Majesté. » L'Empereur, déjà ébranlé par les flatteries et par les protestations du duc d'Otrante, ne sut pas résister à cette dernière preuve d'habileté et de dévouement. Il devait apprendre, à moins de six semaines de là, que la moralité, même en politique, ne se supplée pas, et que les souverains, comme les autres hommes, n'acceptent jamais avec impunité les services des malhonnêtes gens.

Ces nominations laissaient sans titulaires les départements des affaires étrangères et de l'intérieur. Ce dernier ministère avait d'abord été proposé à M. Molé ; mais, soit que le fardeau lui parût au-dessus de ses forces, soit qu'il craignît de s'engager trop fortement avec un pouvoir encore à son début, M. Molé fit attendre sa réponse; et, sur le conseil du duc de Bassano, ce portefeuille fut donné à un général dont le nom se rattachait aux souvenirs de la dictature conventionnelle et du Directoire, à Carnot. Cette nomination, annoncée dans le *Moniteur* du 22, fut accueillie comme le symbole d'une sincère alliance entre le nouveau gouvernement et les hommes restés fidèles aux principes et aux intérêts de la Révolution.

Ce fut seulement le 23 que la feuille officielle enregistra la nomination du duc de Vicence au minis-

tère des relations extérieures. Caulaincourt ne croyait pas au succès du nouvel effort que Napoléon était venu tenter : convaincu que, décidés à maintenir l'arrêt de proscription prononcé par eux en 1814, les Alliés repousseraient toute relation diplomatique avec le nouveau gouvernement, il avait opposé, pendant deux jours, les refus les plus opiniâtres aux instances de Napoléon et des ministres déjà nommés. Il ne voulait, disait-il, qu'un emploi de son grade dans l'armée; là, du moins, il pourrait trouver l'occasion de servir utilement la France et l'Empereur. Sa résistance, à la fin, fut vaincue; il consentit à se dévouer.

Le duc de Bassano rentra à la secrétairerie d'État; M. Molé, qui n'avait osé accepter ni refuser le ministère de l'intérieur, sollicita et obtint de remplacer M. Pasquier à la direction générale des ponts et chaussées, que déjà il avait occupée en 1813 avant d'être appelé au ministère de la justice; le comte Réal fut nommé à la préfecture de police.

Réorganisation du conseil d'État. M. Pasquier.

En même temps que Napoléon complétait son ministère, il s'occupait de réorganiser le conseil d'État. Le soin de présenter à son choix les hommes qui devaient le composer fut confié au comte Regnault de Saint-Jean d'Angély, qui, sur les instantes sollicitations de M. Pasquier, le dernier préfet de police de l'Empire, devenu directeur général sous le gouvernement royal, consentit à le proposer pour membre de ce conseil. M. Pasquier venait d'être dépossédé de sa direction générale au profit de M. Molé; il s'en plaignait amèrement : « Personne, disait-il, n'était plus dévoué que lui à la personne de Napoléon, ni plus

désireux de lui consacrer ses services. » Lorsque la liste de proposition, que Regnault avait soumise à l'Empereur, lui fut rendue, il trouva le nom de M. Pasquier rayé de la main même de Napoléon. M. Pasquier, informé de ce refus, supplia Regnault de tenter une nouvelle démarche, et d'insister pour obtenir son admission. La démarche fut faite : « Je crois que Votre Majesté ne doit repousser personne, disait Regnault à l'Empereur, surtout des hommes de talent, qu'il est peut-être habile de laisser se compromettre vis-à-vis des *autres*. — Jamais je n'emploierai M. Pasquier, répondit Napoléon. Lors du renvoi de Dubois de la préfecture de police, l'archichancelier me recommanda pour ce poste M. Pasquier; je repoussai d'abord ce choix; mais, comme il insistait beaucoup, je lui dis qu'avant de prendre une détermination je voulais causer moi-même avec son protégé. M. Pasquier vint, et je lui dis : « M. l'archichancelier me demande pour vous la préfecture de police ; c'est de vous que je veux savoir si ce poste vous convient. — Sire, me répondit-il, dans toutes les positions où je pourrai servir utilement Votre Majesté, mon dévouement et mon zèle seront toujours les mêmes. — Mais, monsieur, vous avez des relations, des opinions même dont je ne vous sais nullement mauvais gré, mais qui, dans la position que vous sollicitez, peuvent vous causer des embarras. Je n'aime pas à placer un homme entre ses sentiments et ses devoirs. Votre carrière est ouverte d'un autre côté : vous êtes un homme distingué, vous avez le travail facile; déjà conseiller d'État, vous pouvez arriver à une direction générale. Soyez franc avec

moi : la police est difficile à faire; vous seriez obligé de me rendre compte de tous les complots, quelles que fussent les personnes compromises. — Sire, je le ferais. — Et si, dans ces complots, quelques-uns de vos parents, de vos amis, se trouvaient impliqués, me le diriez-vous? — Sire, je le dirais à Votre Majesté. — Enfin, si un Bourbon arrivait à Paris, votre devoir serait, avant toute chose, de le faire arrêter. — Sire, je le ferais. — Mais moi, monsieur, je le ferais fusiller! — Votre Majesté agirait comme bon lui semblerait; moi, je ferais mon devoir. — Alors, monsieur, vous ne me prêtez pas seulement le serment du fonctionnaire à son souverain, mais le serment d'un homme d'honneur à un homme d'honneur; vous savez bien ce que vous faites? — Oui, Sire, je prête le serment que Votre Majesté me demande, et je le tiendrai. — Eh bien, monsieur, je vous nomme préfet de police.

« Voilà ce qui s'est passé entre moi et M. Pasquier lors de sa nomination, ajouta l'Empereur ; j'ai su que, malgré son serment, il était de toutes les intrigues ourdies contre moi avant le 31 mars 1814 : je vous le répète, je ne l'emploierai jamais. »

Réceptions aux Tuileries; adresse du conseil d'État; réponse de l'Empereur.

Le ministère avait été complété le 23 mars; le conseil d'État le fut le 25; le lendemain 26, Napoléon inaugura officiellement sa réintégration dans la puissance impériale par des réceptions où se rendirent, à tour de rôle, tous les grands pouvoirs de l'État. Les ministres se présentèrent les premiers. Le conseil d'État parut ensuite. M. Defermon, doyen des présidents de section, lut, au nom de ses collègues, un exposé de faits et de principes qui était

une critique habile et vraie du gouvernement des Bourbons, ainsi que la justification du mouvement qui venait de replacer Napoléon sur le trône. Cet exposé, fort étendu, se terminait ainsi :

« L'Empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés. Il ne fait que rappeler à leur exécution les décrets des Assemblées représentatives sanctionnés par la nation; il revient régner par le seul principe de *légitimité* que la France ait reconnu et consacré depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes les autorités s'étaient liées par des serments dont la volonté du peuple aurait pu seule les dégager.

« L'Empereur est appelé à garantir de nouveau par des institutions (et il en a pris l'engagement dans ses proclamations au peuple et à l'armée) tous les principes libéraux, la liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par les représentants de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agents du pouvoir.

« Pour mieux consacrer les droits et les obligations du peuple et du monarque, les institutions nationales doivent être revues dans une grande Assemblée des représentants, déjà annoncée par l'Empereur.

« Jusqu'à la réunion de cette grande Assemblée représentative, l'Empereur doit exercer et faire exercer, conformément aux constitutions et aux lois existantes, le pouvoir qu'elles lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, et que le vœu et l'intérêt général du peuple français lui font un devoir de reprendre. »

L'Empereur répondit :

« Les princes sont les premiers citoyens de l'État; leur autorité est plus ou moins étendue, selon l'intérêt des

nations qu'ils gouvernent. La souveraineté elle-même n'est héréditaire que parce que l'intérêt des peuples l'exige. Hors de ces principes, je ne connais pas de légitimité.

« J'ai renoncé aux idées du grand empire dont, depuis quinze ans, je n'avais encore que posé les bases; désormais le bonheur et la consolidation de l'empire français seront l'objet de toutes mes pensées. »

L'Adresse du conseil d'État, communiquée d'avance à l'Empereur, qui l'avait approuvée sans faire une seule observation, était souscrite par tous les conseillers, moins trois, MM. Molé, d'Hauterive et de Gérando. Ces trois fonctionnaires, plus susceptibles que Napoléon, et convaincus, sans doute, que, loin de lui déplaire, ils flatteraient ses secrètes faiblesses, avaient refusé de *signer* cette déclaration, la trouvant entachée de républicanisme et remplie de maximes révolutionnaires destructives de tous les droits du trône[1].

Entretien de Napoléon avec Benjamin Constant.

Les conseillers d'État, comme les ministres, réclamaient l'établissement d'un gouvernement libre. Dès

1. Benjamin Constant, dans ses *Mémoires sur les Cent-Jours*, en parlant de ce refus de signature, ne mentionne qu'un seul conseiller d'État, mais sans le nommer. « Il écrivit à l'Empereur, dit-il, et motiva son refus sur sa *haine pour la souveraineté du peuple* et son *dévouement à l'Empereur*, et, trois mois après, le même homme, se glorifiant de ce refus près des Bourbons, le motivait sur sa *haine pour l'usurpation* et son *dévouement à la légitimité.* » M. de la Fayette dit également à cette occasion : « La déclaration fut signée par tous les conseillers d'État, à l'exception de M. Molé, qui imagina de faire appel aux véritables sentiments de l'Empereur, en prétendant que sa conscience ne lui permettait pas de reconnaître la souveraineté du peuple, scrupule dont il a fait usage depuis, en faveur de la légitimité du roi. » (*Mémoires*, t. V, p. 403.)

l'avant-veille, l'Empereur avait donné des gages de la sincérité de ses déclarations : un décret du 24 venait de rendre à la presse la liberté la plus absolue. Ce décret, publié quatre jours après la rentrée de Napoléon aux Tuileries, alors qu'il exerçait une dictature dont la durée devait encore se prolonger au delà de deux mois et demi; son respect, durant tout ce temps, pour cette liberté, malgré le déplorable usage que devaient en faire les partis hostiles à son pouvoir et à sa personne; la nomination des maires et des municipalités rendue au peuple par un autre décret postérieur de six jours (30 mars), témoignent combien était positive, au retour de l'île d'Elbe, la volonté de l'Empereur de restituer à la France les conquêtes morales et politiques de la Révolution. Il n'était pas sincère, a-t-on dit, et ce n'était pas sans arrière-pensée qu'il passait ainsi de l'exercice d'un pouvoir absolu à une autorité contenue. L'hypocrisie ne se suppose pas chez un tel homme; mais, en admettant même que, dans sa pensée, ce retour à des principes qu'il avait repoussés pendant quinze années ne fût qu'un essai, toujours est-il que l'épreuve fut loyale. Quels motifs avaient pu changer aussi complétement ses convictions? Ces motifs, lui-même les a expliqués dans une conversation avec Benjamin Constant, un des hommes qui avaient le plus énergiquement combattu son retour, et qu'il venait de charger de rédiger la nouvelle constitution :

« La nation, dit-il à Benjamin Constant, s'est reposée douze ans de toute agitation politique, et depuis une année elle se repose de la guerre. Ce double repos lui a rendu un besoin d'activité. Elle veut ou

croit vouloir une tribune et des Assemblées. Elle ne les a pas toujours voulues. Elle s'est jetée à mes pieds quand je suis arrivé au gouvernement. Vous devez vous en souvenir, vous qui essayâtes de l'opposition[1]. Où était votre appui, votre force? Nulle part. J'ai pris moins d'autorité qu'on ne m'invitait à en prendre... Aujourd'hui tout est changé. Un gouvernement faible, contraire aux intérêts nationaux, a donné à ces intérêts l'habitude d'être en défense et de chicaner l'autorité. Le goût des constitutions, des débats, des harangues, paraît revenu... Cependant ce n'est que la minorité qui les veut, ne vous y trompez pas. Le peuple, ou, si vous l'aimez mieux, la multitude, ne veut que de moi. Vous ne l'avez pas vue, cette multitude, se pressant sur mes pas, se précipitant du haut des montagnes, m'appelant, me cherchant, me saluant! De Cannes ici, je n'ai pas conquis, j'ai administré... Je ne suis pas seulement, comme on l'a dit, l'Empereur des soldats, je suis celui des paysans, des plébéiens de la France... Aussi, malgré tout le passé, vous voyez le peuple revenir à moi. Il y a sympathie entre nous. Ce n'est pas comme avec les privilégiés. La noblesse m'a servi, elle s'est lancée en foule dans mes antichambres. Il n'y a pas de place qu'elle n'ait acceptée, demandée, sollicitée. J'ai eu des Montmorency, des Noailles, des Rohan, des Beauvau, des Mortemart; mais il n'y a jamais eu analogie. Le cheval faisait des courbettes; il était bien dressé, mais je le sentais

1. Benjamin Constant, sous le gouvernement consulaire, était un des membres les plus ardents de l'opposition dans le Tribunat.

frémir. Avec le peuple, c'est autre chose. La fibre populaire répond à la mienne. Je suis sorti des rangs du peuple : ma voix agit sur lui. Voyez ces conscrits, ces fils de paysans ; je ne les flattais pas ; je les traitais rudement ; ils ne m'entouraient pas moins ; ils ne criaient pas moins *Vive l'Empereur!* C'est qu'entre eux et moi il y a même nature. Ils me regardent comme leur soutien, leur sauveur contre les nobles... Je n'ai qu'à faire un signe, ou plutôt à détourner les yeux, les nobles seront massacrés dans toutes les provinces. Ils ont si bien manœuvré depuis dix-huit mois!... Mais je ne veux pas être le roi d'une jacquerie. S'il y a des moyens de gouverner avec une constitution, à la bonne heure!... J'ai voulu l'empire du monde, et, pour me l'assurer, un pouvoir sans bornes m'était nécessaire. Pour gouverner la France seule, il se peut qu'une constitution vaille mieux... J'ai voulu l'empire du monde, et qui ne l'aurait pas voulu à ma place? Le monde m'invitait à le régir. Souverains et sujets se précipitaient à l'envi sous mon sceptre. J'ai rarement trouvé de la résistance en France, mais j'en ai pourtant rencontré davantage dans quelques Français obscurs et désarmés que dans tous ces rois si fiers aujourd'hui de n'avoir pas un homme populaire pour égal... Voyez donc ce qui vous semble possible; apportez-moi vos idées. Des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables, la liberté de la presse, je veux tout cela... La liberté de la presse, surtout; l'étouffer est absurde. Je suis convaincu sur cet article... Je suis l'homme du peuple; si le peuple veut la liberté, je la lui dois. J'ai reconnu sa souve-

raineté ; il faut que je prête l'oreille à ses volontés, même à ses caprices. Je n'ai jamais voulu l'opprimer pour mon plaisir. J'avais de grands desseins ; le sort en a décidé. Je ne suis plus un conquérant ; je ne puis plus l'être. Je sais ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Je n'ai plus qu'une mission, relever la France et lui donner un gouvernement qui lui convienne... Je ne hais point la liberté. Je l'ai écartée lorsqu'elle obstruait ma route ; mais je la comprends, j'ai été nourri dans ses pensées... Aussi bien, l'ouvrage de quinze années est détruit : il ne peut se recommencer. Il faudrait vingt ans et deux millions d'hommes à sacrifier... D'ailleurs, je désire la paix, et je ne l'obtiendrai qu'à force de victoires. Je ne veux pas vous donner de fausses espérances ; je laisse dire qu'il y a des négociations : il n'y en a point. Je prévois une lutte difficile, une guerre longue. Pour la soutenir, il faut que la nation m'appuie ; mais, en récompense, je le crois, elle exigera de la liberté. Elle en aura... La situation est neuve. Je ne demande pas mieux que d'être éclairé. Je vieillis. On n'est plus à quarante-cinq ans ce qu'on était à trente. Le repos d'un roi constitutionnel peut me convenir. Il conviendra plus sûrement encore à mon fils[1]. »

Je veux la liberté de la presse, disait l'Empereur à Benjamin Constant. Les faits confirmèrent cette parole. A aucune époque, la faculté de tout dire, de tout écrire, de tout imprimer, ne fut plus absolue. Les Cent-Jours furent, pour la presse, une période de liberté illimitée. La veille de la bataille de Waterloo,

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours.*

comme au lendemain du 20 mars, les provocations au renversement ou à l'assassinat de Napoléon s'imprimaient et circulaient librement avec les noms des auteurs et des libraires. La légalité de son titre au trône était chaque matin discutée et contestée dans les feuilles royalistes, mais surtout dans certaines publications dont les rédacteurs affectaient un libéralisme intraitable. « Le gouvernement actuel n'est qu'un gouvernement *provisoire,* disait un de ces derniers journaux, un mois après la rentrée de l'Empereur aux Tuileries. Peu importe que Napoléon ait été proclamé Empereur par l'armée et par les habitants des pays où il a passé; peu importe que les puissances coalisées aient ou non tenu les conventions qu'elles avaient faites avec lui, la France n'appartient ni aux soldats ni aux habitants qui se sont trouvés sur la route de Cannes à Paris[1]. » Il y a plus : toutes les proclamations de Louis XVIII, à Gand, tous les manifestes des Alliés étaient scrupuleusement reproduits dans les journaux de toutes les opinions. Quelques-uns poussaient l'abus jusqu'à répandre les nouvelles les plus alarmantes et les plus fausses. Malgré ce dévergondage, que l'état de guerre civile et étrangère où se trouvait la France rendait encore plus dangereux, on ne pourrait cependant pas citer un seul exemple d'un ouvrage supprimé, ou d'un libelliste arrêté pendant plus de trois jours. Ces faits ne devaient pas empêcher les royalistes constitutionnels, comme les royalistes exclusifs, pendant les quinze années qui suivirent, de présenter les Cent-Jours comme une époque d'intolérable oppression.

1. *Censeur européen,* n° du 20 avril 1815.

Je ne veux pas vous donner de fausses espérances; il n'y a point de négociations, avait encore dit l'Empereur. Les négociations étaient inutiles : la guerre, si elle n'avait pas encore éclaté, était positivement déclarée.

Le congrès de Vienne. Déclaration du 13 mars. Traité du 25; convention militaire du 31.

Nous avons raconté l'effet produit au congrès de Vienne par la nouvelle du débarquement de Napoléon sur la côte de Provence. « Cet événement, objet d'effroi pour le plus grand nombre, fit passer M. de Talleyrand d'une hauteur insultante à la plus honteuse pusillanimité, » a dit un des membres du congrès. Vainement M. Pozzo di Borgo, qui arrivait de Paris, affirmait que *Bonaparte serait accroché au premier arbre,* les souverains et leurs ministres regardaient la cause des Bourbons comme perdue. Le premier moment de stupeur passé, on se réunit, on discuta. Après deux jours de délibération, M. de Metternich proposa de venir au secours de Louis XVIII en jetant dans la lutte, entre le gouvernement royal et Napoléon, le poids d'une menace de guerre générale. Cette proposition, vivement appuyée par la légation anglaise, ne trouva pas de contradicteurs, et la déclaration suivante fut adoptée :

DÉCLARATION.

« Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur a fait éprouver.

« En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île

d'Elbe, Bonaparte a détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France avec des projets de troubles et de bouleversements, il s'est privé lui-même de la protection des lois et a manifesté, à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui.

« Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé *hors les relations civiles et sociales,* et que, comme ennemi et perturbateur de la paix du monde, il s'est livré à la *vindicte publique.*

« Elles déclarent en même temps qu'elles emploieront tous les moyens et réuniront tous leurs efforts pour garantir l'Europe de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

« Et, quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment tomber dans le néant cette dernière tentative d'un *délire criminel et impuissant,* tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre.

« Fait et certifié véritable par les plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité de Paris. (*Suivent les signatures*[1].)

« Vienne, le 13 mars 1815. »

Ce n'était plus, comme en 1813, contre le conquérant, maître d'un puissant empire, chef de troupes

1. Ces signataires sont les personnages désignés page 269 du second volume comme composant le *congrès* proprement dit.

vaillantes, encore nombreuses et appuyées sur une population de près de quarante millions d'âmes, que les représentants de l'Europe armée annonçaient devoir réunir tous leurs efforts et employer tous leurs moyens d'attaque; c'était contre un proscrit abordant le rivage de France à la tête de neuf cents soldats. Il est vrai que le proscrit dont le pied, en se posant sur le continent, imprimait au monde une secousse assez forte pour que les rois sentissent leurs trônes ébranlés et s'apprêtassent à courir aux armes, s'appelait Napoléon. Mesurant son langage à sa peur, l'Europe ne se bornait pas à lui annoncer une guerre à outrance, sans trêve ni merci; elle le mettait au ban des nations, elle le proclamait hors les lois civiles et sociales! Ces sauvages provocations à l'assassinat, monstruosité unique peut-être dans l'histoire, ne furent, on l'a vu, d'aucun secours aux Bourbons.

La fuite de ces princes en Belgique et l'entrée de l'Empereur à Paris ne tardèrent pas à transformer les menaces de la déclaration du 13 mars en une démonstration effective. La nouvelle de ces deux événements parvint à Vienne le 24 mars : le lendemain 25, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie signèrent un traité qui, rappelant les dispositions de celui de Chaumont[1], stipulait que « les Alliés réuniraient toutes les forces de leurs États respectifs pour main tenir les dispositions du traité de Paris du 30 mai, ainsi que celles arrêtées par le congrès de Vienne, dans le but de les garantir contre toute atteinte, particulièrement contre les desseins de Napoléon Bona-

1. Voyez les dispositions de ce traité, pages 317 et 318, t. Ier.

parte; à cet effet, elles s'engageaient à diriger tous leurs efforts contre lui et contre tous ceux qui se seraient déjà ralliés à sa faction ou qui s'y réuniraient dans la suite, afin de la mettre hors d'état de troubler à l'avenir la tranquillité et la paix générales (art. 1er). Elles s'obligeaient à tenir constamment en campagne chacune 150,000 hommes au complet, y compris, pour le moins, un dixième de cavalerie et une juste proportion d'artillerie (art. 2). Elles ne devaient poser les armes que d'un commun accord, et seulement lorsque l'objet de la guerre désigné en l'article 1er aurait été atteint (art. 3)... Toutes les puissances devaient être invitées à accéder au traité (art. 7). Sa Majesté Très-Chrétienne serait spécialement engagée à y donner son adhésion (art. 8)[1]. »

Six jours après la conclusion de ce traité, le 31 mars, une convention militaire conclue entre les mêmes États arrêtait la formation de trois armées : la première de 344,000 hommes, sous le commandement du prince de Schwartzenberg; la seconde, de 250,000 hommes, commandée par le duc de Wellington et par le feld-maréchal Blücher; la troisième,

1. Cet article 8, auquel se rapportent deux déclarations de l'Angleterre et de l'Autriche que nous allons avoir à citer, était ainsi conçu :

« Le présent traité étant uniquement dirigé dans le but de soutenir la France, ou tout autre pays envahi, contre les entreprises de Napoléon Bonaparte et de ses adhérents, Sa Majesté Très-Chrétienne sera spécialement invitée à y donner son adhésion et à faire connaître, dans le cas où elle devrait *requérir* les forces stipulées dans l'article 2, quels secours les circonstances lui permettront d'apporter à l'objet du présent traité. »

de 200,000 hommes, fournie par la Russie, et commandée par Alexandre en personne. C'étaient 794,000 soldats qui devaient se mettre une seconde fois en marche sur Paris.

Déclarations spéciales des cours de Londres et de Vienne.

Les quatre puissances, aux termes du traité du 25 mars, poursuivaient officiellement un double but : la destruction de Napoléon, puis le rétablissement des Bourbons. Cette dernière stipulation pouvait devenir une source d'embarras pour le cabinet britannique : les empereurs d'Autriche et de Russie, ainsi que le roi de Prusse, souverains absolus tous trois, disposaient en maîtres de toutes les ressources et de toutes les forces de leurs États; mais la cour de Londres, placée en face d'une presse libre et de deux Chambres, devait compte au parlement et à l'opinion publique des nouveaux efforts et des nouveaux sacrifices imposés par elle au peuple du Royaume-Uni. D'un autre côté, si le retour de l'île d'Elbe, en réveillant parmi la population anglaise les terreurs causées par le blocus continental et par les menaces d'une descente, devait rendre la popularite des anciennes guerres à une guerre nouvelle contre Napoléon, il était nécessaire, pour que celle-ci conservât le caractère d'une lutte soutenue dans un intérêt national, qu'elle fût dégagée, au moins ostensiblement, des intérêts personnels aux princes de la maison de Bourbon. Déjà, dans les séances de la Chambre des communes des 7 et 8 avril, M. Weathbread, à l'occasion de quelques détails du traité du 25 qui avaient transpiré, s'était exprimé avec la plus grande véhémence : Napoléon, disait-il, paraissait animé de dispositions pacifiques; la France n'avait déclaré la guerre à aucune

puissance; elle voulait, elle demandait la paix; il lui semblait dès lors impossible que le gouvernement consentît à sacrifier les trésors de l'Angleterre et le sang de ses soldats, uniquement pour obliger un peuple étranger à subir le joug de princes qu'il avait chassés, et dont la querelle n'intéressait qu'eux-mêmes et leurs partisans. — La ratification du traité fut pour le cabinet anglais une occasion d'enlever à ses adversaires, dans les deux Chambres et au dehors, ce prétexte d'opposition. Lord Clancarthy, un des plénipotentiaires de la cour de Londres à Vienne, reçut l'ordre d'expliquer en ces termes l'adhésion de son gouvernement :

DÉCLARATION.

« Le soussigné, en échangeant les ratifications du traité du 25 mars dernier, de la part de sa cour, en a reçu l'ordre de déclarer que l'article 8 dudit traité, par lequel Sa Majesté Très-Chrétienne est invitée d'y accéder, doit être entendu comme liant les puissances contractantes, sous des principes de sécurité mutuelle, à un commun effort contre la puissance de Napoléon Bonaparte, en exécution de l'article 3 du traité; mais qu'il ne doit pas être entendu comme obligeant Sa Majesté Britannique à poursuivre la guerre dans le but d'*imposer à la France* AUCUN GOUVERNEMENT PARTICULIER. Quelque sollicitude que le prince-régent doive apporter à Sa Majesté Très-Chrétienne rendue au trône, et quelque désir qu'elle ait de contribuer conjointement avec ses Alliés à un événement aussi heureux, il se croit néanmoins appelé à faire cette déclaration au moment de l'échange des ratifications, tant par considération de ce qui est dû aux intérêts de Sa Majesté Très-Chrétienne en France que conformément aux principes sur lesquels le gouvernement anglais a réglé invariablement sa conduite. »

Cette déclaration, œuvre de duplicité, mensonge impudent qui abusa les classes officielles de la France bien plus qu'elle ne trompa le public britannique, fut notifiée aux autres puissances alliées. D'abord, aucune d'elles n'y répondit; mais, le 9 mai, lorsqu'une négociation, dont nous dirons plus loin les détails, était entamée entre M. de Metternich et Fouché pour amener la déchéance ou l'abdication de Napoléon, et que l'avénement du fils de Marie-Louise ainsi que l'établissement d'une régence étaient des chances discutées, par intermédiaires, entre le chef de la chancellerie autrichienne et le ministre de la police impériale, le cabinet de Vienne, à qui ces éventualités faisaient une position spéciale, crut devoir, lui aussi, séparer sa cause de celle des Bourbons. Sa ratification avait été donnée sans réserve; M. de Metternich, après un silence de trois semaines, n'en adhéra pas moins en ces termes à la déclaration du ministre britannique :

« Le soussigné, ayant informé son auguste maître des communications à lui faites par lord Castlereagh, concernant l'article 8 du traité du 25 mars dernier, a reçu l'ordre de déclarer que l'interprétation donnée à cet article par le gouvernement britannique est entièrement conforme aux principes sur lesquels Sa Majesté Impériale se propose de régler sa politique dans la guerre actuelle... et que le devoir qui lui est imposé par l'intérêt de ses sujets et par ses propres principes ne lui permettra pas de poursuivre la guerre pour *imposer à la France un gouvernement quelconque...*

« Vienne, ce 9 mai 1815.

« *Signé :* METTERNICH. »

Traité de subsides.

Le 30 avril, peu de jours après que la déclaration

à laquelle accédait M. de Metternich eut été rendue publique, l'Angleterre, par une convention additionnelle au traité du 25, s'était engagée à fournir, par portions égales, aux cours de Saint-Pétersbourg, Vienne et Berlin, un subside annuel de 5 millions sterling (125 millions de francs). Le payement de ce subside devait s'effectuer par mois, à compter du 1[er] mai; il ne cesserait qu'à la paix. Cette convention impliquait l'état de guerre. Les faits, au reste, parlaient encore plus haut que toutes ces stipulations : le jour même de la signature du traité de subside, la frégate française la *Melpomène* était attaquée et capturée près de l'ile d'Ischia par le vaisseau anglais le *Rivoli;* et, dès les 3, 5 et 6 avril, plusieurs de nos bâtiments de commerce, capturés par la marine militaire britannique, avaient été amenés dans les ports d'Angleterre. Il n'y avait pas de malentendu possible sur ces agressions. Le ministère anglais, interpellé dans la Chambre des communes sur la portée réelle du traité du 25 mars, avait répondu, par l'organe de lord Castlereagh, que ce traité *constituait un état d'hostilités positives entre l'Angleterre et la France.* Enfin tous les membres du corps diplomatique avaient quitté Paris en même temps que Louis XVIII, moins les deux chargés d'affaires d'Autriche et de Russie, MM. de Vincent et Boudiakin, que le manque de passeports avait seul empêchés de partir. Napoléon s'était empressé de charger Caulaincourt de les voir et de les assurer de ses dispositions pacifiques.

Ouvertures pacifiques du gouvernement impérial.

Le baron de Vincent, après avoir d'abord refusé toute espèce de communication avec le duc de Vicence, consentit pourtant à le rencontrer chez madame de

Souza. Le ministre autrichien ne dissimula pas la résolution des Alliés de s'opposer à ce que Napoléon gardât la couronne ; mais il laissa entrevoir que la souveraineté du roi de Rome ne rencontrerait peut-être pas chez les souverains la même répugnance. Il promit néanmoins de faire connaître à l'empereur d'Autriche les sentiments de Napoléon, et ne fit aucune difficulté de se charger d'une lettre pour Marie-Louise[1].

M. Boudiakin, dans le premier moment, opposa à toute entrevue avec le ministre de Napoléon les mêmes refus que le ministre autrichien ; puis, à l'exemple de ce dernier, il finit par consentir à se trouver avec Caulaincourt chez madame Cochelet, dame du palais de la reine Hortense. On avait remis, le matin même, à l'Empereur un double traité secret du 3 janvier, laissé par M. de Jaucourt dans les cartons du ministère des affaires étrangères[2]. Le duc de Vicence mit ce traité sous les yeux du chargé d'affaires russe, ainsi que la correspondance adressée de Vienne à Louis XVIII par M. de Talleyrand, et dans laquelle ce dernier, exagérant le ridicule de certaines habitudes privées d'Alexandre, s'exprimait sur ce souverain dans les termes les plus blessants pour son amour-propre. La lecture de ces pièces indigna M. Boudiakin; elles devaient, à plus juste titre, irriter son

1. « M. de Vincent partit avant que cette lettre eût été rédigée ; on la confia à son secrétaire. L'empereur d'Autriche se la fit remettre, et se contenta d'annoncer à Marie-Louise qu'on avait reçu des nouvelles de son époux et qu'il se portait bien. » (*Mémoires* de M. Fleury de Chaboulon.)

2. Voyez plus haut, pages 284, 285 et 286, l'analyse de ce traité.

maître; la révélation de la convention du 3 janvier suffisait à elle seule pour détacher violemment Alexandre de la coalition ; tous ces documents lui furent immédiatement envoyés ; mais les signataires du traité secret avaient prévenu le danger en précipitant la conclusion du traité du 25 mars; il y eut à peine un jour d'intervalle entre la nouvelle de l'entrée de Napoléon à Paris et la signature de cette convention. Alexandre avait déjà ratifié cet acte, et il venait de transmettre à ses troupes l'ordre de se mettre en marche, lorsque lui parvinrent les documents remis à son ambassadeur à Paris. Le courrier de M. Boudiakin arrivait quelques jours trop tard; le moment d'une rupture était passé.

Napoléon, dans toutes ses proclamations, dans tous ses discours aux députations ou aux corps constitués, témoignait sa ferme intention de maintenir la paix telle que l'avaient subie les Bourbons ; il avait refusé cette paix, à la vérité, au congrès de Châtillon; mais, à cette époque, la fortune l'abandonnait; l'Europe était maîtresse d'une partie de nos provinces; l'étranger dictait ses conditions. Au retour de l'île d'Elbe, au contraire, l'Empereur ne recevait aucune loi; il acceptait, pour la France, une position que d'autres avaient faite, et dont la responsabilité ne pouvait peser sur lui. Dès son passage à Lyon, il s'était empressé d'envoyer à son frère Joseph, alors en Suisse, l'ordre de déclarer aux ministres d'Autriche et de Russie près de la diète helvétique qu'il était prêt à ratifier le traité de Paris ; même après le départ de MM. Boudiakin et de Vincent, il chargea la reine Hortense, le prince Eugène et la grande-duchesse

Stéphanie de Bade de confirmer ces dispositions à Alexandre[1]. Enfin, voulant donner à la manifestation de ses intentions pacifiques un caractère plus authentique et plus solennel, il plia sa fierté à une démarche qu'avant 1814 on aurait vainement attendue de lui : il prit l'initiative des ouvertures aux autres souverains, et adressa à chacun d'eux la lettre suivante :

Lettre de l'Empereur aux souverains.

« Monsieur mon frère, vous avez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris et la retraite des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit être connue maintenant de Votre Majesté. Ils sont l'ouvrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avait rendue au peuple français n'était plus faite pour lui : les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments ni à ses mœurs ; la France a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur : l'attente qui m'avait décidé au plus grand des sacrifices avait été trompée. Je suis venu, et, du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale.

« Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le

1. La reine Hortense reçut d'Alexandre cette réponse laconique : « Point de paix, point de trêve avec Napoléon ; tout, excepté lui. » Nous avons dit, dans une note précédente, que le Tsar, dans les premiers jours de 1815, avait repoussé la proposition de déporter Napoléon de l'île d'Elbe et de le transférer soit à Malte, soit à Sainte-Hélène. C'est à ce refus, que ses alliés lui reprochaient comme la cause du retour de l'Empereur, qu'il faut surtout attribuer, assure-t-on, l'inflexible résistance d'Alexandre à toutes les ouvertures pacifiques de Napoléon. Alexandre se considérait comme responsable envers les autres souverains du trouble et de l'épouvante que jetait en Europe la présence de Napoléon à Paris, maître encore une fois de toutes les forces françaises.

rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français. Ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement du repos de l'Europe.

« Assez de gloire a illustré, tour à tour, les drapeaux des diverses nations ; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples.

« La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments personnels de Votre Majesté, le calme général est assuré pour longtemps ; et la justice, assise aux confins des divers États, suffira seule pour en garder les frontières.

« Paris, ce 4 avril 1815.

« Napoléon. »

Blocus politique de la France. Rapport du duc de Vicence à l'Empereur.

Invocation vaine ! Les peuples auraient entendu cette éloquente prière, les rois ne la lurent même pas. Un rapport du duc de Vicence à l'Empereur, publié le 14 avril dans le *Moniteur*, dix jours après l'envoi de cette lettre, annonça que les souverains n'avaient pas voulu la recevoir. Tableau curieux de la position étrange, unique peut-être dans l'histoire de l'Europe, que faisaient au gouvernement impérial les terreurs et les colères de la coalition, ce rapport dépeint, en ces termes, l'espèce de blocus qui isolait alors la France du reste du continent :

« Des symptômes alarmants se manifestent de tous les

côtés à la fois. Un inconcevable système menace de prévaloir chez les puissances, celui de se disposer au combat sans admettre d'explication préliminaire avec la nation qu'elles paraissent vouloir combattre.

« Il était réservé à l'époque actuelle de voir une société de monarques s'interdire simultanément tout rapport avec un grand État et fermer l'accès à ses amicales assurances. Les courriers expédiés de Paris pour les différentes cours n'ont pu arriver à leur destination. L'un n'a pu dépasser Strasbourg; un autre, expédié en Italie, a été obligé de revenir de Turin ; un troisième, destiné pour Berlin et le Nord. a été arrêté à Mayence et maltraité par le commandant prussien. Ses dépêches ont été saisies.

« Lorsqu'une barrière presque impénétrable s'élève ainsi entre le ministère français et ses agents au dehors, entre le cabinet de Votre Majesté et celui des autres souverains, ce n'est plus, Sire, que par les actes publics des gouvernements étrangers qu'il est permis à votre ministère de juger leurs intentions.

« En Angleterre, des ordres sont donnés pour augmenter les forces britanniques, tant sur terre que sur mer. Ainsi la nation française doit être de tous côtés sur ses gardes : elle peut craindre une agression continentale, et, en même temps, elle doit surveiller toute l'étendue de ses côtes contre la possibilité d'un débarquement.

« En Autriche, en Russie, en Prusse, dans toutes les parties de l'Allemagne et en Italie, partout enfin, on voit un armement général.

« Dans les Pays-Bas, un convoi de 120 hommes et de 12 officiers, prisonniers français revenant de Russie, a été arrêté du côté de Tirlemont.

« ..... Sur tous les points de l'Europe à la fois, on se dispose, on s'arme, on marche, ou bien on est prêt à marcher. »

Voilà les faits publiés par le gouvernement impérial le 14 avril, vingt-quatre jours après la rentrée de Napoléon aux Tuileries. Bien des voix ont cepen-

dant accusé l'Empereur d'avoir trompé la France jusqu'à la bataille de Waterloo, d'avoir laissé croire à des négociations qui rendaient la paix non-seulement possible, mais probable. Sans doute, aux premières heures de son retour, il laissa échapper quelques-unes des espérances qu'il avait apportées ; mais ces espérances reposaient sur des faits : « Il existait des chances de paix positives, a-t-il dit; la révélation du traité secret du 3 janvier, arrivée à temps à Alexandre, pouvait le séparer de ses alliés; en second lieu, des négociations étaient entamées avec l'Autriche. » Malheureusement, dans les premiers jours d'avril, au moment même où le cabinet de Vienne semblait disposé à traiter, Murat, ce fatal produit du vertige dynastique de Napoléon, attaqua l'Autriche. « Colonna, que je lui avais envoyé de l'île d'Elbe pour lui annoncer mon départ et lui prescrire l'ordre de conserver la plus stricte neutralité, reçut la confidence de ses folles résolutions, a ajouté Napoléon; il le conjura à genoux d'y renoncer, mais ce fut inutilement. Murat persista; il se perdit et me perdit, car c'est sa rupture avec l'Autriche qui a précipité les événements. Metternich, persuadé que Murat agissait par mon ordre, rompit immédiatement toute négociation, en disant : *Comment pouvons-nous traiter avec Napoléon quand il nous fait attaquer par Murat ?* Il me vit recommençant une ère de conquêtes, et mes protestations en faveur du système contraire ne furent plus à ses yeux que les témoignages d'une mauvaise foi qu'il fallait se hâter de combattre. Je peux dire avec vérité que Murat m'a perdu deux fois. »

Lors même, d'ailleurs, que la presse, dans sa

liberté absolue, n'aurait pas fait connaître tous les faits, la France n'aurait rien ignoré. Les révélations de la feuille officielle ne s'arrêtèrent pas au rapport de Caulaincourt. Le 1er mai, le *Moniteur* publia la déclaration du plénipotentiaire anglais sur l'art. 8 du traité du 25 mars; le 3, il donna le texte de cette dernière convention, ainsi que celui du traité de Chaumont; le 29, il publia le traité de subsides. En un mot, le gouvernement impérial ne céla rien; tous les actes, tous les préparatifs de ses ennemis furent mis au grand jour.

Napoléon, dans les derniers jours d'avril, ne pouvait donc conserver les illusions pacifiques que, dans l'intérêt de sa politique, il avait d'abord répandues et grandies. Pour la première fois de sa vie, peut-être, il acceptait une situation amoindrie; il se résignait, sans hésiter, aux stipulations et aux résultats de ces désastreux traités de Paris que, du moins, il avait la consolation de ne pas avoir signés : il désirait le repos; il voulait sincèrement la paix. Et, cependant, il n'était pas cru. Dure expiation des terreurs et des humiliations qu'il avait si longtemps imposées à ses adversaires et à ses ennemis!

Élan du peuple et de l'armée. Fédérations provinciales.

Au dedans, la situation n'était pas moins difficile pour lui qu'à l'extérieur. Deux classes, il est vrai, le peuple et l'armée, continuaient à manifester le plus grand enthousiasme pour sa cause et pour sa personne. Il n'avait eu besoin que de se montrer aux troupes pour faire reparaître la cocarde tricolore et l'aigle que chaque soldat tenait cachées au fond de son shako. Quant au peuple, qui pendant douze années avait personnifié la force et la grandeur du

pays dans Napoléon et partagé l'ivresse de ses triomphes, il regardait ce souverain comme l'adversaire naturel des Bourbons et de l'Étranger, et croyait retrouver en lui le vengeur de ses plus cruelles offenses, la menace du rétablissement des anciens priviléges et l'invasion. Sans doute, la conscription avait frappé sur les classes laborieuses bien plus durement encore que sur les classes élevées; il y a plus : la guerre impolitique et impie d'Espagne, la retraite de Russie, les deux campagnes de Saxe, en dévorant non pas seulement des milliers d'hommes, mais des armées entières, avaient fini par désenchanter des gloires du règne impérial l'immense majorité de la population. Mais les onze mois qui venaient de s'écouler avaient effacé ou fait oublier les torts, les fautes de ce règne, fautes dont on accusait d'ailleurs la trahison; et, dominées par l'irritation et par les craintes que leur avaient causées les actes des Bourbons et le langage de leurs partisans, les masses populaires n'apercevaient plus dans le passé impérial que l'éclat dont il avait brillé, et dans le gouvernement dont le retour de Napoléon les délivrait, qu'une royauté imposée par l'ennemi et fatalement appelée à rétablir l'ancien régime. Aussi l'attachement de ces masses aux principes et aux conquêtes de la Révolution tenait-il autant de place, au moins, dans leur accueil à l'Empereur, que l'admiration pour un souverain qu'elles regardaient comme invincible; la passion politique, chez elles, était aussi forte que la haine contre l'Étranger, et, sous l'empire de ce double sentiment, elles se montraient disposées à confier au chef qui venait se remettre à

leur tête non-seulement la toute-puissance, mais une dictature ouvertement révolutionnaire. Les menaces de l'Europe coalisée une seconde fois contre la France trouvèrent donc les classes dont nous parlons prêtes à répondre à l'appel de Napoléon ; le peuple et l'armée coururent aux armes. Tous les soldats congédiés, tous les prisonniers de guerre revenus, depuis une année, des pontons d'Angleterre ou des déserts de la Russie, s'empressèrent de remplir les cadres vides des régiments de ligne ; tous les hommes inscrits sur les contrôles de la garde nationale et âgés de moins de quarante ans, formés en bataillons mobiles, allèrent se renfermer dans les places frontières[1]. Les élèves de l'École polytechnique, des Écoles de droit et de médecine, des lycées, des écoles vétérinaires et d'arts et de métiers, s'organisant en compagnies de volontaires, demandèrent à servir l'artillerie des forteresses de l'intérieur ; il n'y eut pas jusqu'aux adolescents des colléges et des pensions particulières qui ne s'offrissent à l'Empereur, se chargeant, s'ils étaient trop faibles pour un autre service, de mettre le feu aux pièces[2]. L'élan ne s'ar-

1. Le fait suivant donnera la mesure de l'élan qui présida à la formation de ces bataillons. On lit dans le *Moniteur* du 25 mai : « La commune des Riceys (arrondissement de Bar-sur-Seine) devait fournir 39 hommes pour la garde nationale active ; elle en a fourni 60, et les femmes ont accompagné ces militaires à leur départ, en arborant elles-mêmes la cocarde tricolore. »

2. Le nombre de ces canonniers volontaires s'éleva à 25,000, y compris les dix-huit compagnies fournies par les seules écoles de Paris ; ils étaient commandés par des officiers et des sous-officiers d'artillerie. (Rapport de Carnot aux Chambres, 14 juin 1815.)

rêta pas à la partie jeune ou énergique de la population. Des fédérations provinciales, provoquées par les hommes de la génération révolutionnaire, unirent, dans les liens d'un pacte de défense commune, les citoyens que leur âge, leur position ou leurs occupations retenaient dans leurs foyers. La Bretagne donna le signal. Le 24 avril, les fédérés bretons, réunis à Rennes, proclamèrent leur résolution « de s'armer pour défendre la *liberté* et l'Empereur, s'obligeant, à la première réquisition de l'autorité publique, à porter un secours prompt et effectif partout où besoin serait, et à se prêter mutuellement assistance et protection ». La fédération devait cesser le jour où l'Empereur ferait connaître que la patrie *n'était plus en danger*.

Fédérés de Paris; revue aux Tuileries; leur adresse à l'Empereur; réponse de ce dernier.

La Bourgogne, la Champagne, la Lorraine, suivirent cet exemple; pas une province, même celles du Midi, ne resta en arrière. Paris se distingua entre toutes les villes de l'Empire : les seuls fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, composés en presque totalité d'ouvriers, s'élevaient à près de 25,000. Passés en revue par Napoléon, le 14 mai, dans la cour des Tuileries, les fédérés parisiens lui présentèrent une Adresse remarquable à plus d'un titre, et qui, inspirée par le double sentiment politique et patriotique dont nous avons parlé, exprimait fidèlement la pensée de l'immense majorité de la classe moyenne et des classes ouvrières ; ils disaient :

« Nous vous avons accueilli avec enthousiasme, parce que vous êtes l'homme de la nation, le défenseur de la patrie, et que nous attendons de vous une *glorieuse indépendance* et une *sage liberté*... Ah! Sire, que n'avions-nous

des armes au moment où les rois étrangers, enhardis par la trahison, s'avancèrent jusque sous les murs de Paris (30 mars 1814), avec quelle ardeur nous aurions imité cette brave garde nationale, réduite à *prendre conseil d'elle-même* et à courir, *sans direction*, au-devant du péril ! Notre commune résistance vous aurait donné le temps d'arriver pour délivrer la capitale et détruire l'ennemi. Nous *sentions cette vérité*, nous vous appelions de tous nos vœux, nous versions des larmes de rage en voyant nos bras inutiles à la défense commune... La plupart d'entre nous ont fait, sous vos ordres, la guerre de la *liberté* et celle de la *gloire*; nous sommes tous d'anciens défenseurs de la patrie; la patrie doit remettre avec confiance des armes à ceux qui ont versé leur sang pour elle. Donnez-nous des armes, Sire, en son nom ; nous jurons entre vos mains de ne combattre que pour sa cause et la vôtre. Nous ne sommes les instruments d'aucun parti, les agents d'aucune faction... *Vive la nation ! vive la liberté ! vive l'Empereur !* »

Les fédérés venaient de rappeler des fautes dont le souvenir devait blesser Napoléon. Cependant le langage de ces braves gens respirait un amour de la patrie et de la liberté si élevé, si énergique et si pur, que l'Empereur en fut ému. Oubliant les ménagements que, dans les communications publiques, il gardait toujours envers les classes élevées, il répondit :

« Soldats fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ! je suis revenu seul, parce que je comptais sur le peuple des villes, sur les habitants des campagnes et les soldats de l'armée, dont je connaissais l'attachement à l'honneur national. Vous avez justifié ma confiance; j'accepte votre offre ; je vous donnerai des armes... Vos bras robustes et faits aux plus pénibles travaux sont plus propres que les autres au maniement des armes. Quant au courage, vous êtes Français... Soldats fédérés ! s'il est des hommes nés

dans les hautes classes de la société qui aient déshonoré le nom français, l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur national se sont conservés tout entiers dans le peuple des villes, les habitants des campagnes et les soldats de l'armée. Je suis bien aise de vous voir. J'ai confiance en vous. *Vive la nation!* »

Cette revue fut marquée par un incident. Au moment où l'Empereur passait dans les rangs, une femme sortit de la foule, un rouleau de papier à la main. L'Empereur s'avança, reçut le rouleau, et, croyant qu'il renfermait une pétition, le garda pour en prendre lecture quand il serait rentré. La parade achevée, et remonté dans l'intérieur des appartements, Napoléon remit le rouleau au ministre de l'intérieur, qui l'ouvrit, et trouva, au lieu d'une requête, 25 billets de banque de 1,000 francs chacun. Rien n'indiquait le nom de la donatrice ; les recherches pour la découvrir furent vaines. Cet argent fut versé dans la caisse destinée à solder les frais de l'habillement des gardes nationales.

Caractère politique des Cent-Jours.

Le véritable caractère politique des Cent-Jours a été méconnu : cet événement fut la réaction énergique du sentiment national contre les tendances de la royauté bourbonienne vers les choses et les hommes de l'ancien régime, et contre le récent triomphe de l'Étranger ; tous les actes qui suivirent le retour de l'île d'Elbe portent cette double empreinte ; chaque fait, chaque parole, pour ainsi dire, font sentir que le mouvement est à la fois RÉVOLUTIONNAIRE et GUERRIER. Si ce double caractère jetait l'effroi dans une classe dont nous allons bientôt parler, il explique, en revanche, l'enthousiasme qui exaltait la

partie la plus nombreuse de la population. A aucune époque de notre histoire, sans même excepter 1792, la France, considérée dans ses classes actives, ne déploya, en effet, plus de patriotisme. Enfants, jeunes gens, hommes faits, tout ce qui avait du cœur et de l'énergie se tint debout; l'élan fut spontané. Le gouvernement ne le provoquait pas; loin de là, il s'efforçait de le modérer et de le contenir. L'Empereur acceptait les volontaires qui couraient se ranger sous l'inexorable discipline des régiments de l'armée; mais il redoutait tout autre secours. Telle était sa répugnance pour une intervention populaire, que, malgré ses promesses aux fédérés parisiens, ces braves ouvriers ne purent obtenir d'être armés. On les organisa, mais sans leur donner de fusils; on laissait quelques armes dans chaque corps de garde affecté à cette classe de volontaires; ces armes passaient de main en main, et ne demeuraient, en définitive, en la possession de personne[1]. La fédération bretonne avait d'abord été *dénoncée* à Napoléon comme la résurrection de l'anarchie; cette démonstration, en effet, l'irrita. Peu d'heures après, on mit sous ses yeux le texte du pacte fédératif : « Ce n'est peut-être pas bon pour moi, dit-il après l'avoir lu avec attention; mais c'est bon pour la France. » Cet

1. On lit à ce sujet dans M. Fleury de Chaboulon : « L'Empereur voulait conserver à la garde nationale une supériorité qu'elle aurait perdue si tous les fédérés eussent été armés; il craignait ensuite que les républicains, qu'il regardait toujours comme ses ennemis implacables, ne s'emparassent de l'esprit des fédérés... Prévention funeste qui lui fit placer sa force autre part que dans le peuple, et lui ravit, par conséquent, son plus ferme soutien. » (*Mémoires*, t. II.)

éloignement pour un recours aux masses, déjà fatal en 1814, était encore plus regrettable en 1815. Des intérêts et des opinions qui n'existaient pas à la première de ces deux époques divisaient alors le pays, et plaçaient le gouvernement impérial dans la position où se trouvait le pouvoir conventionnel en 1792 : le péril était le même; c'était également l'indépendance nationale qui était en danger. Napoléon devait donc se servir, sinon des mêmes armes, du moins des mêmes forces. Ces forces s'offraient à lui ; il parut d'abord les accueillir ; puis, quand vint le moment suprême, il les repoussa.

La classe moyenne ; l'aristocratie bourgeoise et son hostilité.

Ce qui a contribué surtout à égarer l'opinion sur le véritable caractère de l'effort national des Cent-Jours, ce n'est pas le rôle de la classe moyenne proprement dite, car cette partie de la population, en 1815, fit cause commune avec le peuple et l'armée, et prit une part active au mouvement, soit dans les rangs des fédérés, soit dans ceux de la garde nationale active, dont elle occupait presque tous les grades ; c'est l'attitude d'une autre classe, qui, voulant, dès cette époque, se substituer à l'ancienne aristocratie de naissance, et devenue à peu près maîtresse, dans chaque localité, de la richesse ou de l'influence, formait ce que depuis on a appelé l'aristocratie bourgeoise.

Cette aristocratie d'origine alors toute récente, qui n'existait que depuis la Révolution, par la Révolution, et à laquelle avaient surtout profité les bienfaits matériels et moraux des luttes de cette grande époque, ressentait une sorte d'antipathie pour Napoléon ; la grandeur et le génie de ce prince blessaient

ses instincts étroits et vulgaires; il n'était pas jusqu'à l'éclat jeté par la guerre sur les lieutenants et les généraux de l'Empereur qui ne fût pour elle un objet d'humeur et d'envie. Elle pouvait tolérer les titres, les honneurs, les distinctions, mais à la condition qu'il n'en existerait ni en dehors ni au-dessus d'elle : c'était là son égalité. Complice intéressée des premiers empiétements de Napoléon sur les libertés publiques, cette classe s'était complu longtemps dans la plus imprudente servilité. Mais, de même que les violences du gouvernement révolutionnaire avaient promptement éteint, dans la bourgeoisie, toute croyance républicaine, la compression rigide du régime impérial et ses impitoyables exigences avaient fini par raviver dans ses rangs un certain désir de liberté. Ce désir, la perspective de le voir satisfait par une constitution, le besoin impérieux de la paix, l'attrait même de la nouveauté, lui avaient fait accueillir avec joie les Bourbons, qui durent à ses espérances et à ses sympathies leur popularité des premiers jours. Mais cette popularité n'avait pas résisté aux maladresses de ces princes; et, lorsque le discours de M. Ferrand vint menacer cette classe dans sa fortune; quand elle se sentit blessée dans ses intérêts de position et dans sa vanité par les prétentions et les impertinences, chaque jour plus grandes, de l'ancienne noblesse, elle s'irrita et grossit le nombre des mécontents. Le débarquement de l'Empereur la trouva en pleine opposition. Si un certain nombre de ses membres, mêlés à la politique, se joignirent aux royalistes pour essayer d'arrêter la marche de Napoléon, la masse se tint à l'écart. Cet

événement vengeait son injure. Toutefois, le rapport du duc de Vicence ne tarda pas à donner un autre cours à ses rancunes et à ses peurs. Les menaces de l'Europe lui apparurent comme l'annonce d'incalculables orages ; un mois après le retour de l'île d'Elbe, tous les griefs de cette classe contre la Restauration et les Bourbons étaient oubliés ; un seul sentiment la dominait, l'effroi.

Telle était la disposition des esprits dans la banque, dans le haut commerce, dans la magistrature, dans le barreau et parmi les chefs et la plupart des employés des administrations, lorsque les journaux rendirent publics le commentaire du gouvernement anglais sur l'article 8 du traité du 25 mars et l'adhésion que l'Autriche y avait ensuite donnée. La bourgeoisie entrevit dans ces deux déclarations un moyen inespéré de salut. « Nous ne voulons imposer à la France *aucun gouvernement particulier;* nous armons uniquement *contre la puissance de Napoléon,* » disaient les coalisés. La personne de l'Empereur sembla dès lors le seul obstacle au maintien de la paix avec l'Europe ; bientôt quelques banquiers et quelques avocats proclamèrent qu'une nation ne devait pas hésiter entre la paix et un homme ; puis, les plus hardis finirent par prononcer les mots de déchéance ou d'abdication.

Le projet de jeter Napoléon en sacrifice à l'Europe irritée n'avait d'abord germé que dans quelques esprits ; cette pensée ne devait pas tarder à s'étendre. Une circonstance, en apparence assez futile, vint la généraliser.

Un grand nombre de citoyens dont les noms se

mêlaient au souvenir des luttes de 1792 et de 1793 s'étaient levés, lors du débarquement de l'île d'Elbe et après le 20 mars, pour aider encore une fois au triomphe de l'intérêt révolutionnaire contre les prétentions des poursuivants d'ancien régime et contre les menaces de l'étranger. D'un autre côté, les nombreux volontaires incorporés dans les bataillons de garde nationale mobile, et les fédérés, faisaient entendre, dans leurs marches ou dans les revues, les chants les plus fameux des premiers jours de la Révolution. Ces hommes qu'on avait oubliés, ces chants que l'on n'entendait plus depuis quinze ans, jetèrent la classe officielle et les classes bourgeoises dans une véritable épouvante. Tremblantes, éperdues, il leur sembla que le spectre de la Révolution et celui de la guerre se dressaient devant elles; et, personnifiant ce double fantôme dans Napoléon, l'idole du peuple et des soldats, elles virent dans le maintien de ce souverain sur le trône l'unique péril qu'elles dussent conjurer, et, dans sa personne, un ennemi plus redoutable pour elles que les Prussiens et les Russes. La résolution fut prise de saisir la première occasion pour le renverser.

S'inquiétait-on du successeur? L'aristocratie bourgeoise des Cent-Jours, prise dans sa généralité, ne voyait rien au delà du renversement de Napoléon. Elle était convaincue que, une fois ce souverain abattu, les Alliés cesseraient sur-le-champ leurs armements, renonceraient à toute pensée d'agression, et que, la paix se trouvant ainsi assurée, les choses, à l'intérieur, s'arrangeraient d'elles-mêmes. Les hommes de cette classe ne formaient pas, d'ailleurs, une opi-

nion, dans le sens politique du mot, encore moins un parti ; c'était une agglomération d'égoïsmes isolés qu'unissaient la passion de l'intérêt matériel et une peur commune. Toutefois les esprits actifs, les meneurs, songeaient au lendemain. Rappeler Louis XVIII leur semblait impossible. Si vingt-cinq ans d'exil n'avaient rien appris à ce prince, à son frère ni à ses neveux, quelques semaines de séjour en Belgique ne les instruiraient pas : le roi reviendrait avec ses préjugés de prérogative omnipotente ; le comte d'Artois, avec son aversion pour la Révolution et ses résultats ; ses fils, avec leur ignorance ; tous, avec leur entourage de gens de cour et d'émigrés. Qui donc choisir? Ils tournèrent leurs espérances vers le prince qui, dès la mort de Louis XVI, se trouvait déjà l'objet des vœux d'une fraction du parti royaliste constitutionnel; auquel songeaient également plusieurs insurgés royalistes de l'intérieur, que décourageaient l'aveuglement des frères du dernier roi, l'impuissance et les folies de l'émigration [1] ; et dont le nom, prononcé ouvertement avant le retour de l'île d'Elbe, avait servi de ralliement aux chefs du complot militaire avorté le 11 mars ; en un mot, leur pensée s'arrêtait sur le duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans

Quelques écrivains, amis du merveilleux et des choses cachées, ont fait du duc d'Orléans, en 1815, un conspirateur et un chef de parti. Ce rôle ne fut pas le sien. Caractère craintif, esprit hésitant, ayant sans doute, comme le disait Mirabeau de son père, le désir toujours tendu vers un résultat qu'il n'osait

1. *Mémoires* de PUISAYE, sur l'insurrection de la Bretagne.

réaliser[1], ce prince, alors réfugié en Angleterre, se laissait apercevoir sans pourtant se montrer. Il pouvait épier, du fond de sa retraite, le mouvement de l'opinion et la marche des événements; mais, attentif à éviter toute démarche compromettante, il laissait dire et laissait faire ceux qui songeaient à lui donner une couronne, évitant tout à la fois de les enhardir et de les décourager, et s'enfonçant plus profondément dans la solitude à mesure que les regards qu'il semblait fuir venaient en plus grand nombre l'y chercher. Ni les trames ni la personne du duc d'Orléans ne furent mêlées aux faits des Cent-Jours; son nom, en revanche, y joua un grand rôle : non-seulement il fut prononcé dans les réunions du congrès de Vienne, ainsi que nous aurons à le dire plus loin, mais il était, en outre, dans la bouche de tous les hommes auxquels la Révolution avait donné la fortune et l'influence, et qui, repoussant Napoléon par amour de la paix et du repos, rejetaient Louis XVIII par peur de la contre-révolution et par haine contre l'ancienne noblesse. Il n'a pas dépendu de la bourgeoisie de réaliser, lors du retour de l'île d'Elbe comme après Waterloo, la substitution de la branche cadette de Bourbon à la branche aînée, et d'introduire dans la politique du gouvernement ce système de paix à tout prix qui, en 1815, était la réaction aveugle de l'intérêt mercantile contre les longues guerres de la République et de l'Empire.

L'aristocratie impériale.

Napoléon pouvait-il neutraliser, du moins, cette

1. Nous ne donnons que le sens très-affaibli du mot de Mirabeau; ses expressions ont une énergie cynique qui rend toute reproduction impossible.

hostilité d'une notable partie de la classe sociale supérieure par le dévouement de ces hauts dignitaires militaires et civils qu'il avait si splendidement associés aux gloires et à la fortune de son règne? Hélas! de tous ces princes, ces ducs, ces maréchaux qui se pressaient de nouveau autour de lui, il en était à peine quelques-uns qui, peu de jours auparavant, dans les mêmes salons, les mêmes antichambres, n'adorassent la fortune encore debout des Bourbons. Quelle confiance accorder à des fidélités aussi douteuses? Elles n'étaient, d'ailleurs, qu'un embarras de plus; car, en même temps que l'Empereur avait à tenir compte de l'effervescence révolutionnaire que lui-même, par ses décrets de Lyon, avait jetée au sein des masses, et à donner satisfaction aux nombreux partisans d'un gouvernement pondéré, il entendait, autour de lui, les plaintes les plus vives sur l'abandon où il laissait l'ancien régime impérial. Il perdait sa puissance et sa force, répétaient, à toute heure, les habitués du palais; il n'était plus l'Empereur. Ainsi placé entre les passions populaires, les exigences des monarchistes constitutionnels et les sollicitations de ses courtisans; obligé de se soumettre aux changements introduits dans les habitudes, l'esprit, et jusque dans le langage publics, à la suite de l'établissement du système parlementaire; de subir les ennuis de discussions incessantes pour concilier des hommes et des choses presque inconciliables, les serviteurs de son ancien despotisme avec les amis exclusifs de la liberté, les institutions impériales avec celles de la monarchie représentative, Napoléon ne reconnaissait plus la France qu'il avait

Position de l'Empereur; ses embarras; changement opéré autour de lui; symptômes de lassitude et de découragement.

laissée, doutait de lui-même et semblait déconcerté. « Son coup d'œil, autrefois si confiant, si rapide, et souvent si juste, devenait plus hésitant, a raconté M. Mollien. Ses plans paraissaient moins arrêtés, ses commandements moins absolus et moins énergiques. Dans les conseils, au lieu de notifier ses résolutions en style de *consigne,* il proposait des doutes, présentait des questions, et prolongeait assez les délibérations pour que la décision qui intervenait parût être l'œuvre de tous. C'était cependant encore sans déchoir qu'il abandonnait le point élevé où, dans un autre temps, aucune rivalité ne prétendait l'atteindre : car on retrouvait le caractère de sagacité, de persévérance et d'activité, qui lui était propre, dans sa promptitude et son habileté à combiner, avec les formes nouvelles qu'il trouvait introduites, les moyens de défense qu'il avait besoin d'improviser.

« Il rencontrait une sorte d'inertie nouvelle pour lui dans les hommes et dans les choses, et une telle situation avait naturellement dû faire de lui-même un homme tout nouveau pour ceux qui l'avaient connu dans d'autres temps : au lieu de ces emportements, de ces irritations, de ces sarcasmes qui avaient rendu quelquefois toute controverse si peu commode avec lui, il couvrait ses agitations intérieures d'une mansuétude apparente, que ses familiers regardaient comme une nouveauté. On le voyait, sinon rechercher, au moins ne plus repousser les personnes à l'égard desquelles il avait manifesté antérieurement le plus de répugnance, il ne rejetait aucune offre de service, de quelque part qu'elle lui vînt; en même temps il ne désapprouvait pas que ses con-

seillers officiels combattissent divers plans qu'il était disposé à admettre ; et, quand il lui arrivait d'en adopter plusieurs contre leur avis, c'était sans s'irriter de leur opposition ; il paraissait habituellement calme, était pensif, et conservait sans affectation une dignité sérieuse ; on retrouvait peu de traces de cette audace de ses premiers temps, de cette confiance en lui-même, qui n'avaient jamais connu d'obstacles invincibles ; mais, dans ces autres temps, le destin s'était montré à son égard aussi soumis que les hommes. Dans les Cent-Jours, il était le premier à dire que le destin était changé pour lui, et qu'il perdait là un auxiliaire que rien ne remplace. Ses méditations étaient devenues laborieuses et pénibles ; il supportait moins bien la contention d'esprit, dont il n'était plus dédommagé par l'unité d'impulsion qu'opéraient dans d'autres temps ses divers commandements, et par l'uniformité d'obéissance immédiate qu'ils trouvaient partout. Une espèce de lassitude qu'il n'avait jamais connue le surprenait, en 1815, après quelques heures de travail ; il n'avait d'autre distraction et d'autre moyen de repos que des entretiens particuliers ; il les recherchait, et, ce qui est assez remarquable, il y appelait par préférence ceux qui, en le servant précédemment, se laissaient moins surprendre aux fascinations dont son imagination avait été si souvent prodigue pour les autres et pour lui-même[1]. »

Le comte Lavalette, rentré à la direction générale des postes, était un des hommes qui s'étaient

1. *Mémoires d'un ministre du Trésor*, du comte Mollien, t. IV.

laissé le moins prendre aux fascinations dont parle le comte Mollien; il a dit à son tour, en parlant de cette époque : « L'Empereur était épouvanté, je dois le dire, de l'énergie révolutionnaire qu'il voyait autour de lui. Les onze mois de règne du roi nous avaient tous rejetés en 1792; il s'en aperçut promptement, car il ne retrouvait plus ni la soumission, ni le profond respect, ni l'étiquette impériale. Il m'envoyait chercher deux ou trois fois par jour pour causer des heures entières. Il arrivait souvent que la conversation languissait. Un jour, après deux ou trois tours de chambre faits en silence, ennuyé de ce manége et pressé par mon travail, je le saluai pour me retirer : « Comment! me dit-il étonné, mais en souriant, est-« ce que l'on me quitte ainsi? » Je ne l'aurais pas fait un an auparavant, mais j'avais perdu l'ancienne allure, et je sentais que je ne pouvais plus la reprendre[1]. »

La lassitude remarquée dans Napoléon par son ministre du Trésor était surtout l'effet de fatigues physiques causées par le prodigieux travail auquel l'obligeaient, en dehors de son conseil et du règlement des affaires courantes, la prompte réorganisation de nos forces militaires et les rapides préparatifs d'une nouvelle et décisive campagne contre l'Europe coalisée; ces préparatifs, que nous ferons connaître plus loin, tenaient son esprit constamment tendu; ils

Acte additionnel. étaient sa principale préoccupation. Un assez grand nombre de contemporains, en signalant à leur tour cette espèce d'abattement, y ont vu surtout la trace

1. *Mémoires* du comte Lavalette, t. II.

des efforts et des ennuis imposés à Napoléon par les luttes qu'il aurait soutenues dans le but d'atténuer les prescriptions trop libérales de la constitution destinée, selon ses promesses, à remplacer la charte de Louis XVIII. Ces luttes n'existèrent pas. Benjamin Constant avait été chargé de préparer le nouvel Acte constitutionnel; quand il en eut achevé la rédaction, il la soumit à l'Empereur, qui, loin de contester aucune disposition de principe, de discuter sur le fond même des choses, accepta, au contraire, sans la moindre opposition, toutes les garanties nécessaires à l'établissement et à la pratique d'un gouvernement libre. Napoléon ne résista que sur deux points [1].

Discussion de cet Acte.

Benjamin Constant avait dégagé la loi nouvelle de tout rapport avec les précédentes constitutions impériales : dans sa juste réprobation de ces sénatus-consultes organiques qui avaient fait peser sur la France, pendant douze années, le plus intolérable despotisme, il avait évité de faire même mention de l'Empire comme antécédent du gouvernement nouveau. « Ce n'est point là ce que j'entends, dit l'Empereur à Benjamin Constant et aux autres membres du conseil d'État réunis sous sa présidence pour délibérer sur le projet de constitution; vous m'ôtez tout mon passé; je veux le conserver. Que faites-vous donc de mes onze ans de règne? J'y ai quelques droits, je pense; l'Europe le sait. Il faut que la nouvelle constitution se rattache à l'ancienne; elle aura la sanction de plusieurs années de gloire et de succès. » Napoléon ajouta quelques autres arguments de *fait*,

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*.

très-plausibles et indépendants de tout intérêt qui lui fût personnel : les lois civiles et criminelles, l'organisation de l'administration intérieure, la hiérarchie et les attributions de tous les pouvoirs, se rattachaient, en effet, d'une manière plus ou moins directe aux institutions imposées à la France depuis 1800 jusqu'en 1812; déclarer toutes ces institutions abrogées, sans rien mettre à leur place, était impraticable; il n'était guère moins impossible de les remplacer dans un moment où la guerre à soutenir contre l'Europe entière devait remplir tous les instants et absorber toutes les forces. La nouvelle loi, comme le voulait l'Empereur, demeura donc un acte *additionnel* aux constitutions impériales.

En second lieu, Benjamin Constant avait reproduit l'article de la Charte de 1814 qui déclarait la confiscation abolie. L'Empereur en exigea la suppression. La discussion fut vive. Napoléon, à qui le mouvement de l'opinion dans la bourgeoisie n'échappait pas, se montra presque irrité. « On me pousse dans une voie qui n'est pas la mienne, s'écria-t-il, on m'affaiblit, on m'enchaîne. La France me cherche et ne me trouve plus. L'opinion était *excellente*, elle est *exécrable*. La France se demande ce qu'est devenu le vieux bras de l'Empereur, ce bras dont elle a besoin pour dompter l'Europe. Que me parle-t-on de bonté, de justice abstraite, de lois naturelles? La première loi, c'est la nécessité; la première justice, c'est le salut public. On veut que des hommes que j'ai comblés de biens s'en servent pour conspirer contre moi dans l'étranger. Cela ne peut être, cela ne sera pas; chaque Français, chaque soldat, chaque

patriote, aurait droit de me demander compte des richesses laissées à ses ennemis. Quand la paix sera faite, nous verrons. A chaque jour sa peine, à chaque circonstance sa loi, à chacun sa nature. La mienne n'est pas d'être un ange. Messieurs, je le répète, il faut qu'on retrouve, il faut qu'on revoie le vieux bras de l'Empereur[1]. » Toutes les observations des conseillers de Napoléon furent vaines; il demeura inflexible; on dut céder : l'article fut supprimé.

Malgré le maintien de la confiscation, mesure temporaire, arme de guerre dans la pensée de Napoléon; malgré la liaison du nouvel Acte avec les constitutions si réprouvées de l'Empire, liaison logique, au reste, et obligée; malgré les limites que semblait apporter à la souveraineté nationale l'article 67, article inutile et impuissant[2], la constitution impériale des Cent-Jours était supérieure en beaucoup de points à la Charte, et donnait à la liberté de plus larges et de plus sûres garanties. La liberté religieuse

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*. — M. de la Fayette, dans ses *Mémoires*, ajoute ce détail aux observations présentées par l'Empereur : « ... Vous l'aurez voulu, disait-il avec colère; on ne reconnaît plus le vieux bras de l'Empereur, mais vous le sentirez..., ajouta-t-il entre ses dents. »

2. Cet article contenait l'interdiction absolue du rétablissement des Bourbons et d'*aucun autre prince de cette famille*. On voit percer sous ces derniers mots la préoccupation sérieuse que donnait à l'Empereur la candidature alors publiquement proposée du duc d'Orléans. Benjamin Constant dit, à l'occasion de cet article : « Il fut introduit subitement dans la dernière lecture qui eut lieu avant la promulgation de l'ensemble. Je l'ai toujours attribué à Napoléon lui-même. »

y était clairement proclamée et reconnue; la liberté individuelle rigoureusement assurée ; la liberté de la presse obtenait, pour la première fois, la sauvegarde du jury, même pour les délits n'entraînant qu'une peine correctionnelle; le pouvoir judiciaire était revêtu d'une réelle inviolabilité ; deux articles soigneusement rédigés écartaient toute possibilité de tribunaux militaires; aucune levée d'hommes ne pouvait avoir lieu sans le concours du pouvoir législatif; l'interprétation des lois était enlevée à la puissance exécutive et attribuée au pouvoir législatif; enfin, tous les agents du pouvoir se trouvaient formellement soumis à une responsabilité forte, positive, et l'article de la constitution consulaire de l'an VIII, qui subordonne la poursuite de tous les fonctionnaires au bon plaisir du conseil d'État, devait être revisé. La publication de l'*Acte additionnel* n'en souleva pas moins une immense clameur; on ne s'inquiéta pas de ses dispositions vraiment libérales; on n'en fit ressortir que les imperfections. Les partisans des Bourbons, absolutistes ou monarchistes constitutionnels; les ennemis de la liberté, quelque forme qu'elle pût revêtir ; en un mot, tous les adversaires de la Révolution ou de la démocratie, tous les hommes hostiles à l'Empereur se réunirent pour déchirer cet Acte. Jamais blâme ne fut plus amer, censure plus unanime. Chaque article fut signalé comme un piége, comme une pierre d'attente pour une future dictature. La grande majorité des critiques, affectant un respect inflexible pour les principes de la liberté la plus absolue, proclamaient tout haut Napoléon un despote incurable; d'autres, et c'étaient précisément les

Sa publication; effet qu'il produit.

hommes élevés à son école, lui reprochant de transiger avec le jacobinisme et l'anarchie, disaient tout bas qu'il était perdu. Ce tumulte d'accusations haineuses ou injustes ne s'étendit pas toutefois au delà de la classe sociale supérieure et des régions officielles; la classe moyenne, le peuple des villes et des campagnes, ainsi que les soldats, acceptèrent l'Acte additionnel sans le commenter, même sans le lire. Que leur importait? Les destinées, le salut de la France, pour eux, n'étaient point là; ils n'avaient qu'un sentiment, qu'une pensée : sauver l'indépendance nationale; et, les regards tournés vers la frontière, la main sur leurs armes, ils songeaient uniquement à repousser l'Europe qui s'avançait.

L'Acte additionnel fut soumis à la sanction du peuple et de l'armée. Des registres ouverts dans les secrétariats de toutes les administrations et de toutes les municipalités, dans les greffes de tous les tribunaux, chez tous les juges de paix et chez tous les notaires, reçurent le vote de chaque citoyen. Aucune entrave ne fut mise à l'expression de ces votes; chacun donna son suffrage et put le motiver, dans toute la plénitude de son indépendance et de sa volonté; nous n'en citerons qu'un seul exemple : un registre était ouvert au secrétariat de la préfecture de police; ce fut précisément ce registre qu'un ardent royaliste, M. de Kergorlay, choisit pour y déposer le vote suivant :

« Je crois devoir à mes concitoyens, et certainement je me dois à moi-même, d'exposer les motifs qui m'engagent à voter contre l'acceptation de l'acte intitulé *Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*. Ces motifs sont que

le 67e article de cet acte viole la liberté des citoyens français, en ce qu'il prétend les empêcher d'exercer le droit qu'ils ont de proposer le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône. Je suis forcé de protester contre cet article, parce que je suis convaincu que le rétablissement de cette dynastie sur le trône est le seul moyen de rendre le bonheur aux Français.

« Paris, le 28 avril 1815.

« L.-F.-P. DE KERGORLAY. »

M. de Kergorlay ne se borna pas à écrire son refus; il en fit imprimer les motifs, tels que nous venons de les reproduire, et les distribua publiquement à Paris et dans toute la France. Le gouvernement laissa circuler librement cette protestation, et ne songea pas à en inquiéter l'auteur.

Assemblée du Champ de Mai.

La proclamation du résultat des votes devait se faire à l'assemblée dite du *Champ de Mai;* un premier décret avait indiqué cette réunion pour le 26 mai; un second remit la solennité au 1er juin; elle eut lieu ce jour-là dans la vaste enceinte du Champ de Mars. Composée des membres des colléges électoraux de chaque département et de députations envoyées par tous les régiments de l'armée et par les gardes nationales de toutes les villes, cette assemblée fut brillante. Napoléon retrouva dans cette fête populaire l'enthousiasme et les acclamations des plus beaux jours de l'Empire. La foule était énorme; tout Paris s'était transporté au Champ de Mars. 30,000 gardes nationaux de Paris et des départements dans la plus magnifique tenue, 20,000 hommes de la garde impériale et de la ligne étaient, en outre, rangés dans l'enceinte intérieure. Les électeurs des départements

se trouvaient placés, au nombre de plusieurs milliers, près de la plate-forme où devait s'accomplir la double formalité de la proclamation du résultat des votes et de la prestation de serment par l'Empereur. Lorsque Napoléon parut au pied de l'estrade, trois cents officiers rangés sur le bord extérieur, et ayant à la main des drapeaux surmontés de l'aigle impériale et destinés à la garde nationale et à l'armée, saluèrent sa venue en agitant ces glorieux étendards. Un immense cri de *Vive l'Empereur!* répondit à ce signal. Le cardinal Cambacérès célébra immédiatement la messe; quand elle fut achevée, un des électeurs lut, au nom de ses collègues, une Adresse qui fut suivie de la proclamation du résultat des votes : sur 1,537,159 votes exprimés, les votes négatifs ne s'élevaient qu'à 4,206[1]. L'acceptation de l'*Acte additionnel* fut aussitôt proclamée en ces termes par le chef des hérauts d'armes :

« Au nom de l'Empereur, je déclare que l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire a été accepté par le peuple français. »

Les tambours battirent un ban; puis Napoléon, prenant la parole, dit d'une voix forte :

« Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions...

« Français! en traversant, au milieu de l'allégresse publique, les diverses provinces de l'Empire, j'ai dû compter sur une longue paix... Ma pensée se portait alors tout

1. Les 1,537,159 votes exprimés se décomposaient ainsi : population civile, 1,288,357 *oui*, 4,027 *non*; armée de terre, 222,000 *oui*, 320 *non*; marine, 22,000 *oui*, 275 *non*.

entière sur les moyens de fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple. J'ai convoqué le Champ de Mai.

« Je n'ai pas tardé à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places frontières du Nord et de concilier les différends qui les divisent encore en se partageant la Lorraine et l'Alsace.

« Il a fallu se préparer à la guerre.

« Cependant, devant courir personnellement les hasards des combats, ma première sollicitude a dû être de constituer sans retard la nation. Le peuple a accepté l'Acte constitutionnel que je lui ai présenté...

« Français ! vous allez retourner dans vos départements. Dites aux citoyens que les circonstances sont grandes ! Qu'avec de l'union, de l'énergie, de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs ; que les générations à venir *scruteront sévèrement notre conduite ;* qu'une nation a tout perdu quand elle a perdu l'indépendance. Dites-leur que les rois étrangers, que j'ai élevés sur le trône ou qui me doivent la conservation de leur couronne, qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aussi aux citoyens que tant que les Français me conserveront les sentiments d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante.

« Français ! ma volonté est celle du peuple ; mes droits sont les siens ; mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

Après ce discours, qui souleva les acclamations des

électeurs réunis près de l'estrade, et de tous ceux des spectateurs à qui pouvaient arriver les paroles de Napoléon, l'archevêque de Bourges s'approcha de l'Empereur, en tenant ouvert le livre des Évangiles. Napoléon, la main étendue, prononça ce serment : *Je jure d'observer et de faire observer les constitutions de l'Empire.* Cette formalité remplie, les ministres de l'intérieur, de la guerre et de la marine, ayant chacun à la main une aigle destinée, l'une à la 1re légion de la garde nationale parisienne, l'autre au 1er régiment de l'armée, et la troisième au 1er corps de marine, s'avancèrent sur le bord de l'estrade. Napoléon quitta son manteau impérial, vint se placer près d'eux, et, debout sur la première marche, il adressa les paroles suivantes à la foule armée qui remplissait l'enceinte :

« Soldats de la garde nationale de l'Empire ! soldats des troupes de terre et de mer ! je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales ! Vous jurez de la défendre au prix de votre sang contre les ennemis de la patrie ! Vous jurez qu'elle sera toujours votre signe de ralliement ! vous le jurez !

Des cris prolongés, formidables, de *Nous le jurons!* furent poussés par les gardes nationaux et par les soldats ; cent mille voix vinrent y joindre le cri de *Vive l'Empereur!* On raconte qu'entraîné par cet élan Napoléon s'écria : « Ah ! je puis reconquérir le monde avec un tel peuple ! »

Revue et départ des troupes.

Au centre du Champ de Mars s'élevait une construction quadrangulaire, garnie de gradins sur ses quatre faces. L'Empereur, après le serment des troupes, monta sur la plate-forme supérieure et s'assit

sur un trône découvert d'où ses regards pouvaient embrasser toute l'enceinte. Les gradins furent immédiatement occupés par les maréchaux, par leurs états-majors et par toutes les personnes attachées à la cour. Quand chacun fut placé, cette construction prit la forme d'une immense pyramide où resplendissaient, depuis la base jusqu'au faîte, des armes, des aigles, des plumes et de riches uniformes; au sommet, l'Empereur; tout autour, une plaine de soldats; puis, au delà, une multitude si compacte, que les talus formant ceinture ne présentaient qu'un immense tapis de têtes. Bientôt les baïonnettes, les casques, les cuirasses, les fers et les flammes des lances s'agitèrent et se mirent en mouvement; cent musiques sonnant des airs de guerre retentirent sur tous les points; le défilé commença.

A mesure que les différents corps passaient au pied de la pyramide, Napoléon leur jetait quelques paroles ardentes; il disait aux gardes nationaux de Paris : « Vous jurez de ne jamais souffrir que l'Étranger souille de nouveau la capitale de la grande nation! c'est à votre bravoure que je la confierai. » A la députation des Vosges : « Vous êtes mes anciens compagnons! » A celles du Haut et du Bas-Rhin : « Vous avez été les premiers et les plus courageux dans nos désastres! » A celle de la Drôme : « J'ai été élevé au milieu de vous! » A d'autres : « Vos phalanges étaient à Rivoli, à Arcole à Marengo, à Austerlitz, aux Pyramides! » Enfin la garde parut : longtemps les acclamations de cette troupe d'élite couvrirent sa voix; il put enfin se faire entendre : « Soldats de la garde impériale, leur cria-t-il, vous jurez

de vous surpasser vous-mêmes dans la campagne qui va s'ouvrir; vous jurez de périr tous plutôt que de souffrir que l'Étranger vienne dicter des lois à la patrie! » Tous juraient de mourir pour la France, tous juraient de la sauver. Protestations vaines! enthousiasme stérile! pendant que l'Empereur, dans cette solennité, la dernière de son règne, échangeait avec le peuple, avec l'armée, la promesse de défendre le sol national et d'écraser l'ennemi; pendant que les soldats de la garde et de la ligne qui venaient de jurer de se faire tuer quittaient le Champ de Mars pour aller tenir leurs serments, — à quelques pas de là, dans les salles déjà ouvertes du Palais législatif, on pouvait voir arriver les hommes qui devaient précipiter la France encore plus bas qu'elle n'était tombée en 1814... Les membres de la Chambre des représentants étaient convoqués pour le surlendemain 3 juin[1].

1. Cette journée offrit un exemple de ces vagues pressentiments que l'on trouve à quelques-unes des grandes époques de l'histoire. La plupart des contemporains qui ont parlé de cette cérémonie racontent qu'en entendant les acclamations des troupes, lors du défilé, ils ne purent se défendre d'une profonde impression de tristesse, et que ces cris poussés dans le cirque devant les empereurs leur vinrent involontairement à la mémoire : *Cœsar, morituri te salutant!* (César, ceux qui vont mourir te saluent!)

FIN DU TOME DEUXIÈME.

DOCUMENTS HISTORIQUES

I

TRAITÉ DU 11 AVRIL 1814

CONNU SOUS LE NOM DE TRAITÉ DE FONTAINEBLEAU

S. M. l'empereur Napoléon, d'une part; et LL. MM. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, l'empereur de toutes les Russies et le roi de Prusse, stipulant, tant en leur nom qu'en celui de tous les alliés, de l'autre; ayant nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. l'empereur Napoléon : les sieurs Armand-Augustin-Louis de Caulaincourt, duc de Vicence, son grand écuyer, sénateur, ministre des relations extérieures, grand-aigle de la légion d'honneur, chevalier des ordres de Léopold d'Autriche, de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky, de Sainte-Anne de Russie et de plusieurs autres; Michel Ney, duc d'Elchingen et maréchal de l'Empire, grand-aigle de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer et de l'ordre du Christ[1]; Jacques-Étienne-Alexandre Macdonald, duc de Tarente, maréchal de l'Empire, grand-aigle de la Légion d'honneur et chevalier de la Couronne de fer;

Et S. M. l'empereur d'Autriche, le sieur Clément-Wenceslas-Lothaire, prince de Metternich, Winebourg-Schœn-

1. Il est à remarquer que le maréchal Ney ne prend pas le titre de prince de la Moskowa; on dit que ce fut par ménagement pour l'empereur Alexandre.

hausen, chevalier de la Toison d'or, grand-croix de l'ordre royal de Saint-Étienne, grand-aigle de la Légion d'honneur, chevalier des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky et de Sainte-Anne de Russie, de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, grand-croix de l'ordre de Saint-Joseph de Wurzbourg, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de plusieurs autres, chancelier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, curateur de l'Académie impériale de S. M. I. et R. apostolique, et son ministre d'État des conférences et des affaires étrangères.

(Dans le traité avec la Russie sont les titres du baron de Nesselrode, et dans le traité avec la Prusse sont les titres du baron de Hardenberg.)

Les plénipotentiaires ci-dessus nommés, après avoir procédé à l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. — S. M. l'empereur Napoléon renonce, pour lui et ses successeurs et descendants, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'Empire français et le royaume d'Italie que sur tout autre pays.

Art. 2. — LL. MM. l'empereur Napoléon et l'impératrice Marie-Louise conserveront ces titres et qualités pour en jouir leur vie durant.

La mère, frères, sœurs, neveux et nièces de l'Empereur conserveront également, partout où ils se trouveront, les titres de princes de sa famille.

Art. 3. — L'île d'Elbe, adopté par S. M. l'empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie durant, une principauté séparée, qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété.

Il sera donné en outre en toute propriété à l'empereur Napoléon un revenu annuel de deux millions de francs en rente sur le grand-livre de France, dont un million réversible à l'Impératrice[1].

1. L'Empereur ne toucha jamais rien de ces deux millions; le gouvernement royal refusa de les lui payer.

Art. 4. — Toutes les puissances s'engagent à employer leurs bons offices pour faire respecter, par les Barbaresques, le pavillon et le territoire de l'île d'Elbe, et pour que dans ses rapports avec les Barbaresques elle soit assimilée à la France.

Art. 5. — Les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla seront donnés en toute propriété et souveraineté à S. M. l'impératrice Marie-Louise.

Ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe; le prince son fils prendra, dès ce moment, le titre de prince de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

Art. 6. — Il sera réservé, dans les pays auxquels Napoléon renonce pour lui et sa famille, des domaines, ou donné des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu annuel net, et déduction faite de toutes charges, de 2,500,000 francs. Ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété, et pour en disposer comme bon leur semblera, aux princes et princesses de sa famille, et seront répartis entre eux de manière à ce que le revenu de chacun soit dans la proportion suivante, savoir :

A Madame mère, 300,000 francs;

Au roi Joseph et à la reine, 500,000 francs;

Au roi Louis, 200,000 francs;

A la reine Hortense et à ses enfants, 400,000 francs;

Au roi Jérôme et à la reine, 500,000 francs;

A la princesse Élisa, 300,000 francs;

A la princesse Pauline, 300,000 francs.

Les princes et princesses de la famille de l'empereur Napoléon conserveront en outre tous les biens, meubles et immeubles, de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier, et notamment les rentes dont ils jouissent, également comme particuliers, sur le grand-livre de France, ou le Monte-Napoleone de Milan[1].

1 Non-seulement les membres de la famille impériale n'ont jamais rien touché, mais leurs biens particuliers, saisis par le gouvernement royal et placés sous le séquestre, furent ensuite donnés ou retenus sans indemnité.

Art. 7. — Le traitement annuel de l'impératrice Joséphine sera réduit à un million, en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre de France. Elle continuera à jouir en toute propriété de tous ses biens meubles et immeubles particuliers, et pourra en disposer conformément aux lois françaises.

Art. 8. — Il sera donné au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de France.

Art. 9. — Les propriétés que S. M. l'empereur Napoléon possède en France, soit comme domaine extraordinaire, soit comme domaine privé, resteront à la couronne.

Sur les fonds placés par l'empereur Napoléon, soit sur le grand-livre, soit sur la Banque de France, soit sur les actions des forêts[1], soit de toute autre manière et dont Sa Majesté fait l'abandon à la couronne, il sera réservé un capital qui n'excédera pas 2 millions, pour être employé en gratifications en faveur des personnes qui seront portées sur l'état que signera l'empereur Napoléon et qui sera remis au gouvernement français[2].

1. Il faut lire : *des canaux;* ces mots *actions des forêts* sont évidemment une erreur matérielle du copiste, puisqu'il n'a jamais existé d'actions des forêts.

2. État des gratifications accordées par l'empereur Napoléon, conformément à l'article 9 ci-dessus.

Savoir :

AUX GÉNÉRAUX DE LA GARDE

Friant	50,000 fr.
Cambronne	50,000
Petit	50,000
Ornano	50,000
Curial	50,000
Michel	50,000
Lefebvre-Desnouettes	50,000
Guyot	50,000
Lyons	50,000
Laferrière	50,000
Colbert	50,000

ART. 10 — Tous les diamants de la couronne resteront à la France.

ART. 11. — L'empereur Napoléon fera retourner au Trésor et autres caisses publiques toutes les sommes et effets qui auraient été déplacés par ses ordres, à l'exception de de ce qui provient de la liste civile.

ART. 12. — Les dettes de la maison de S. M. l'empereur Napoléon, telles qu'elles se trouvent au jour de la signature du présent traité, seront immédiatement acquittées sur les arrérages dus par le Trésor public à la liste civile, d'après

Marin	50,000 fr.
Boulard	50,000
AUX AIDES DE CAMP	
Drouot	50,000
Corbineau	50,000
Dejean	50,000
Caffarelli	50,000
Montesquiou	50,000
Bernard	50,000
Bussy	50,000
Au général Fouler, écuyer de l'Empereur	50,000
Au baron Fain, secrétaire du cabinet	50,000
Au baron Menneval, secrétaire des commandements de l'impératrice Marie-Louise	50,000
Au baron Corvisard, premier médecin	50,000
Au colonel Gourgaud, premier officier d'ordonnance	50,000
Au chevalier Jouane, premier commis du cabinet	40,000
Au baron Yvan, chirurgien ordinaire	40,000
A trente officiers de la garde (état A)	170,000
Au service de la chambre (état B)	100,000
Au service des écuries (état C)	130,000
Au service de l'Impératrice et de la bouche (état D)	140,000
Au service des fourriers et du roi de Rome (état E)	70,000
Au service de santé de l'Empereur (état F)	60,000
Total	2,000,000 fr.

Ces gratifications n'ont jamais été payées.

les états qui seront signés par un commissaire nommé à cet effet.

Art. 13. — Les obligations du Monte-Napoleone de Milan envers tous ses créanciers, soit Français, soit étrangers, seront exactement remplies sans qu'il soit fait aucun changement à cet égard[1].

Art. 14. — On donnera tous les sauf-conduits nécessaires pour le libre voyage de S. M. l'empereur Napoléon, de l'Impératrice, des princes et princesses, et de toutes les personnes de leur suite qui voudront les accompagner ou s'établir hors de France, ainsi que pour le passage de tous les équipages, chevaux et effets qui leur appartiennent.

Les puissances alliées donneront, en conséquence, des officiers et quelques hommes d'escorte.

Art. 15. — La garde impériale française fournira un détachement de 12 à 1,500 hommes de toutes armes, pour servir d'escorte jusqu'à Saint-Tropez, lieu de l'embarquement.

Art. 16. — Il sera fourni une corvette armée et les bâtiments de transport nécessaires pour conduire au lieu de sa destination S. M. l'empereur Napoléon, ainsi que sa maison. La corvette demeurera en toute propriété à Sa Majesté.

Art. 17. — S. M. l'empereur Napoléon pourra emmener avec lui, et conserver pour sa garde, 400 hommes de bonne volonté, tant officiers que sous-officiers et soldats.

Art. 18. — Tous les Français qui auront suivi S. M. l'empereur Napoléon et sa famille seront tenus, s'ils ne veulent pas perdre leur qualité de Français, de rentrer en France dans le terme de trois ans, à moins qu'ils ne soient compris dans les exceptions que le gouvernement français se réserve d'accorder après l'expiration de ce terme.

Art. 19. — Les troupes polonaises de toutes armes qui sont au service de la France auront la liberté de retourner chez elles, en conservant armes et bagages, comme un témoignage de leurs services honorables. Les officiers, sous-

1. Cet article est la seule condition que Napoléon ait mise à son abdication du trône d'Italie; il n'a pas été respecté.

officiers et soldats conserveront les décorations qui leur auront été accordées et les pensions affectées à ces décorations.

Art. 20. — Les hautes puissances alliées garantissent l'exécution de tous les articles du présent traité. Elles s'engagent à obtenir qu'ils soient adoptés et garantis par la France.

Art. 21. — Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Paris dans le terme de deux jours, ou plutôt si faire se peut.

Fait à Paris, le 11 avril 1814.

Signé : Caulaincourt, duc de Vicence;
Le maréchal duc de Tarente, Macdonald;
Le maréchal duc d'Elchigen, Ney;
Signé : Le prince de Metternich.

Les mêmes articles ont été signés séparément, et sous la même date, de la part de la Russie, par le comte de Nesselrode, et, de la part de la Prusse, par le baron de Hardenberg.

II

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Les puissances alliées ayant conclu un traité avec S. M. l'empereur Napoléon, et ce traité renfermant des dispositions à l'exécution desquelles le gouvernement français est dans le cas de prendre part, et des explications réciproques ayant eu lieu sur ce point, le gouvernement provisoire de France, dans la vue de concourir efficacement à toutes les mesures qui sont adoptées, se fait un devoir de déclarer qu'il y adhère autant que besoin est, et garantit, en tout ce qui concerne la France, l'exécution des stipulations renfermées dans ce traité, qui a été signé aujourd'hui entre

MM. les plénipotentiaires des hautes puissances alliées et ceux de S. M. l'empereur Napoléon.

Paris, le 11 avril 1814.

Signé : Le prince DE BÉNÉVENT, DALBERG, JAUCOURT, BEURNONVILLE, MONTESQUIOU.

III

DÉCLARATION AU NOM DE S. M. LOUIS XVIII

Le soussigné, ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, ayant rendu compte au roi de la demande que LL. EExc. messieurs les plénipotentiaires des cours alliées ont reçu de leurs souverains l'ordre de faire, relativement au traité du 11 avril, auquel le gouvernement provisoire a accédé, il a plu à Sa Majesté de l'autoriser à déclarer en son nom que les clauses du traité à la charge de la France seront fidèlement exécutées. Il a, en conséquence, l'honneur de le déclarer par la présente à Leurs Excellences.

Paris, le 31 mai 1814.

Signé : Le prince de BÉNÉVENT.

IV

LETTRE DE LORD CASTLEREAGH A LORD BATHURST

RELATIVE AU TRAITÉ DE FONTAINEBLEAU

Paris, le 13 avril 1814.

... Je me borne, en conséquence, pour le moment, à vous expliquer ce qui s'est passé par rapport à la destinée future et à l'établissement de Napoléon et de sa famille.

Votre Seigneurie connaît déjà l'acte d'abdication signé

par Bonaparte le 4 de ce mois, et l'assurance qui lui a été donnée par l'empereur de Russie et par le gouvernement provisoire d'une pension de 6 millions de francs, avec un asile dans l'île d'Elbe. Bonaparte avait déposé cet acte entre les mains de M. de Caulaincourt et des maréchaux Ney et Macdonald, pour l'échanger contre un engagement formel de la part des Alliés, relatif à l'arrangement proposé. Les mêmes personnes étaient autorisées à consentir à un armistice et à déterminer une ligne de démarcation qui puisse en même temps être satisfaisante pour les Alliés et prévenir l'effusion inutile du sang humain.

A mon arrivée, je trouvai cet arrangement sur le point d'être adopté. On avait discuté une convention qui aurait dû être signée le même jour, si l'on avait annoncé l'approche des ministres alliés. Les motifs qui portaient à hâter la conclusion de cet acte étaient l'inconvénient, sinon le danger, qu'il y avait à ce que Napoléon demeurât à Fontainebleau, entouré de troupes qui lui restaient toujours fidèles; la crainte d'intrigues dans l'armée et la capitale, et l'avantage qu'avait, aux yeux de beaucoup d'officiers, un arrangement favorable à leur chef, qui leur permît de l'abandonner sans se déshonorer.

Dans la nuit après mon arrivée, les quatre ministres eurent une conférence sur la convention préparée avec le prince de Bénévent. J'y fis connaître mes objections, en exprimant en même temps le désir qu'on ne crût pas que j'y insistais, au risque de compromettre la tranquillité de la France, que pour empêcher l'exécution de la promesse donnée, à cause de l'urgence des circonstances, par la Russie.

Le prince de Bénévent reconnut la solidité de plusieurs de mes objections; mais il déclara en même temps qu'il croyait que le gouvernement provisoire ne pouvait avoir d'objet plus important que d'éviter tout ce qui pouvait, même pour un instant, prendre le caractère d'une guerre civile; et qu'il pensait aussi qu'une mesure de ce genre était essentielle pour faire passer l'armée du côté du gouvernement, dans une disposition qui permît de l'employer.

D'après cette déclaration et celle du comte de Nesselrode, portant qu'en l'absence des Alliés l'Empereur, son maître, avait senti la nécessité d'agir pour le mieux, en leur nom aussi bien qu'en son propre nom, je m'abstins de toute opposition ultérieure au principe de la mesure, me bornant à suggérer quelques modifications dans les détails. Je refusai cependant, au nom de mon gouvernement, d'être plus que partie accédante au traité, et déclarai que l'acte d'accession de la Grande-Bretagne ne s'étendrait pas au delà des arrangements territoriaux proposés dans le traité. On regarda comme parfaitement fondée mon observation qu'il n'était pas nécessaire que nous prissions part à la forme du traité, nommément pour ce qui regardait la reconnaissance du titre de Napoléon, dans les circonstances actuelles. Je joins maintenant le protocole et la note qui déterminent le point d'extension auquel j'ai pris sur moi de faire des promesses au nom de ma cour.

Conformément à mes propositions, la reconnaissance des titres impériaux, dans la famille, fut limitée à la durée de la vie des individus, d'après ce qui s'est observé lorsque le roi de Pologne devint électeur de Saxe.

Quant à ce qui fut fait en faveur de l'Impératrice, non-seulement je n'y fis aucune objection, mais je le regardai comme dû à l'éclatant sacrifice des sentiments de famille que l'empereur d'Autriche fait à la cause de l'Europe. J'aurais désiré substituer une autre position à celle de l'île d'Elbe pour servir de retraite à Napoléon; mais il n'y en a pas de disponible qui présente la sécurité sur laquelle il insiste, et contre laquelle on ne pourrait faire les mêmes objections; et je ne crois pas pouvoir encourager l'alternative dont, d'après l'assurance de M. de Caulaincourt, Bonaparte avait plusieurs fois parlé d'avoir un asile en Angleterre.

La même nuit, les ministres alliés eurent une conférence avec M. de Caulaincourt et les maréchaux; j'y assistai. Le traité fut examiné et accepté avec des changements; depuis il a été signé et ratifié, et Bonaparte commence demain ou après-demain son voyage au Midi.

Signé : CASTLEREAGH.

L'acte d'accession donné, au nom du gouvernement anglais, par lord Castlereagh, était ainsi conçu :

« Attendu que LL. MM. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, l'empereur de toutes les Russies et le roi de Prusse sont intervenus au traité conclu à Paris et signé le 11 avril de la présente année, à l'effet d'accorder, pour les termes respectivement fixés, tels qu'ils sont mentionnés dans le traité, à la personne et à la famille Napoléon Bonaparte, la possession en souveraineté de l'île d'Elbe et des duchés de Parme, de Plaisance et Guastalla, et pour régler tous autres objets; lequel traité a été communiqué au prince régent de la Grande-Bretagne et d'Irlande par les ministres de LL. MM. II. et RR. susnommés, lesquels ministres, au nom de leurs souverains respectifs, ont engagé le prince régent à y accéder au nom et pour Sa Majesté.

« S. A. R. le prince régent, ayant une pleine connaissance du contenu dudit traité, y accède au nom et pour Sa Majesté, pour autant que la chose regarde les stipulations à la possession en souveraineté de l'île d'Elbe et des duchés de Parme, de Plaisance et Guastalla; mais Son Altesse Royale ne doit pas être considérée comme étant partie intervenante aux autres conditions et stipulations y contenues.

« Donné de ma main et sous mon sceau, à Paris, le 17 avril 1814.

« Par ordre de S. A. R. le prince régent, agissant au nom et pour Sa Majesté.

« *Signé :* CASTLEREAGH. »

FIN DES DOCUMENTS HISTORIQUES.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [771]

